This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476731

Digitized by Google

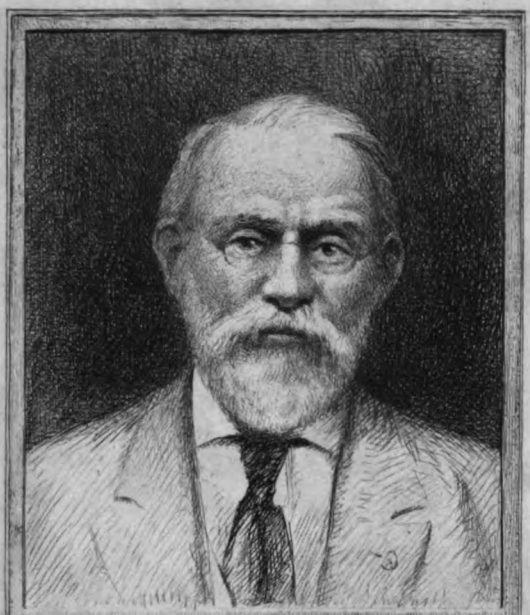

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME IV

1887

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1887

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nicholas
1-28-28
14847

UN FÉDÉRÉ DU DIX AOUT

—

BARBAT DU CLOZEL D'ARNERY

(Suite et fin.)

III

L'épisode le plus marquant de l'existence publique de Du Clozel, celui qui le classe parmi les révolutionnaires avérés, c'est sa participation au 10 août.

On sait qu'une fête commémorative de la Fédération était célébrée chaque année au Champ-de-Mars, à Paris, le jour anniversaire de la prise de la Bastille. La fête, qui devait avoir lieu au mois de juillet 1792, se préparait dans des circonstances particulièrement graves. Ce qui ajoutait encore à la gravité, c'était la coïncidence de la réunion à Paris, le 14 juillet, des volontaires dèstinés à former le camp de vingt mille hommes, décrété par l'assemblée sur la proposition du ministre Servan. Dans la pensée de Servan, les volontaires appelés à former ce camp devaient être en même temps considérés comme les délégués de leurs concitoyens et devaient assister en cette qualité à la fête fédérative. Le décret voté par l'assemblée ne se prononça pas expressément sur la double qualité qu'on voulait attribuer aux volontaires, et se contenta de dire que la nouvelle force se réunirait à Paris le 14 juillet. Mais les amplifications données par le ministre et le rap-

Digitized by Google

porteur du projet n'en restaient pas moins le commentaire exact de l'esprit de la loi.

A ce moment, la déchéance du roi était à l'ordre du jour et les ennemis de la royauté travaillaient à la faire prononcer à bref délai. L'occasion de la Fédération était trop propice pour qu'on ne songeât pas à en tirer parti. Sur l'invitation des jacobins de Paris, toutes les sociétés affiliées des départements se mirent en branle.

A Issoire, des citoyens, se disant *les vrais amis de la liberté*, s'assemblèrent pour rédiger des adresses, dans lesquelles, après avoir témoigné leur estime et leur sympathie aux ministres renvoyés par la cour, ils flétrissaient énergiquement la conduite criminelle de Lafayette et du pouvoir exécutif (1).

A Clermont, de nombreuses réunions eurent lieu, où furent discutés les moyens de parvenir à suspendre ou à supprimer la monarchie, que, dans ce monde spécial, on était arrivé à considérer comme l'unique obstacle aux progrès de la révolution. Les moyens de violence répugnant au grand nombre, on s'arrêta à l'idée d'obtenir la convocation et la permanence des sections et assemblées primaires. Comme on ne doutait pas de leurs préférences pour les patriotes, on espérait organiser ainsi un ensemble de délibérations ou de pétitions similaires qui, par leur concordance, ne pourraient manquer d'exercer sur l'assemblée une pression irrésistible. Une pétition fut donc rédigée, qui, reproduite à plusieurs exemplaires, fut colportée dans le département pour recevoir des signatures.

Cette pétition faisait d'abord le tableau des manœuvres antinationales de la cour, et affirmait que le roi, chargé de veiller à la sûreté de la constitution, en était l'ennemi le plus menaçant. « Ainsi, ajoutait-elle dans le style am-» poulé de l'époque, et en faisant allusion au renvoi des

(1) Ces adresses, déposées par Romme, le 18 juillet, sur le bureau de l'Assemblée furent, malgré l'opposition de Bret, député d'Issoire, renvoyées à une commission.

Digitized by Google

» ministres girondins, ainsi le vaisseau de l'Etat, en proie » aux plus grands orages, se brisera nécessairement contre » des écueils inévitables, puisqu'il y est conduit par le » nautonier chargé spécialement de sa direction, puisque » ce nautonier vient de renvoyer les seuls pilotes qui » pouvaient s'opposer à ses coupables manœuvres. » Enfin, elle terminait en demandant *le rassemblement et la permanence* des sections primaires dans tout le royaume (1).

Mis en goût par l'accueil qu'il avait reçu des représentants de la nation, lors de sa première ambassade, Barbat du Clozel s'offrit pour être le porte-parole des patriotes du Puy-de-Dôme auprès de l'assemblée nationale et pour accompagner à la fête commémorative du 14 juillet les volontaires fédérés du département.

L'offre ayant été acceptée avec empressement, il fixa son

(1) Le texte entier de la pétition que nous avions précédemment publié dans l'*Intermédiaire des chercheurs* (année 1865, page 562), est reproduit aux Pièces justificatives. — Déjà, plus d'un an auparavant, la société des Carmes de Clermont, où dominait Barbat du Clozel, avait cherché à réfuter les arguments opposés à des émissions de vœux ou pétitions par les assemblées primaires. Dans une adresse du 20 mai 1791, elle demandait à l'Assemblée nationale de rapporter un décret du 10 mai, portant que *le droit de pétition appartient à tout individu et ne peut être délégué*, et que ce droit *ne peut être exercé en nom collectif*, ni par les corps constitués, communes, sections de communes, etc., ni par des sociétés de citoyens. Ce décret, suivant la société des Carmes, faisait rétrograder les Français dans la carrière de la liberté, et le droit de pétition en nom collectif lui paraissait le seul mode permettant une manifestation de la volonté générale, le seul qui pût fournir une boussole aux représentants.

« Qu'on ne dise pas, ajoutait la pétition, que le vœu des sections n'exprime pas tou» jours le vœu de la majorité de la commune, sous le spécieux prétexte que souvent » les assemblées des sections sont peu fréquentées ! D'abord, il est évident que les pé» titions individuelles ne parviendront jamais à présenter un aussi grand tableau de » la commune que la pétition en nom collectif. D'ailleurs, qui ne sait que, pour ob» tenir le vœu général, il ne faut pas avoir la majorité des vœux de tous les citoyens » d'un empire, mais seulement la majorité des vœux de ceux qui s'occupent de la » chose publique et qui prennent part à la délibération ? Qui ne sait que ceux qui » s'abstiennent volontairement de délibérer, sans s'opposer à ce qu'une délibération » soit prise, sur un objet déterminé, et sans réclamer contre la délibération prise, » consentent par le fait à la pétition ?..... » (Pièce de 8 pages in-8°, de l'imprimerie imet et Poncillon. — Bibliothèque de Clermont, Section Auvergne, n° 2411-27.)

Digitized by Google

départ aux premiers jours de juillet. Sa réputation d'agitateur était telle que l'annonce de son prochain voyage effraya les citoyens modérés. Les membres du Directoire du Puy-de-Dôme crurent même qu'il était de leur devoir d'avertir leurs collègues de Paris. Et ceux-ci, à leur tour, s'empressèrent d'aviser les ministres, qui donnèrent immédiatement des ordres pour faire surveiller dès son arrivée un homme aussi dangereux (1).

A Paris, où il arriva le 10 ou le 11 juillet, en compagnie de son ami, le futur conventionnel Monestier, Barbat du Clozel se fit le guide et le directeur du groupe des fédérés du Puy-de-Dôme (2). Sous sa conduite, ils rendirent visite aux principaux députés patriotes, Maignet, Romme, Soubrany. Ils n'eurent garde surtout d'oublier Couthon, qui semblait, à ce moment, jouir de la plus grande faveur auprès de la majorité de ses collègues. Ils assistèrent aux séances de l'assemblée et à celles du club des jacobins. Le 14 juillet enfin, ils figurèrent à la fête de la Fédération. Ils virent poser solennellement la première pierre de la colonne qui devait être élevée sur l'empla-

(1) Voici la lettre adressée par le ministre Terrier de Montciel à M. de La Rochefoucault, président du Directoire de Paris :

« Paris, 16 juillet 1792. — Vous vous rappelez, sans doute, Monsieur, que vous » m'avez envoyé une lettre du département du Puy-de-Dôme qui annonce qu'un nommé » Barbat arrive à Paris avec ses deux fils dans les plus mauvaises intentions. Hé bien ! » je viens d'apprendre par des gens qui l'ont vu que cet homme est actuellement à » Paris. Je vous invite à employer tous les moyens que vous avez dans les mains pour » le faire surveiller, et prévenir, s'il est possible, ses mauvais desseins. — TERRIER. »

Il est à croire qne les fils Barbat ne suivirent pas leur père à Paris. C'est à peu près vers cette époque, en effet, qu'ils s'enrôlèrent dans le second bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme, où ils furent nommés officiers.

(2) Le département du Puy-de-Dôme devait fournir 405 de ces volontaires fédérés destinés au camp de vingt mille hommes. Mais le nombre de ceux qni se présentèrent atteignit tout au plus cent. (Voir : *Les Bataillons de Volontaires*, par F. Mège.) — Dans une de ses lettres, Couthon déplore *le peu d'activité* déployé par le département du Puy-de-Dôme pour exécuter le décret sur la Fédération.

Digitized by Google

cement de la Bastille, et le soir ils déposèrent leur bannière entre les mains de Couthon (1).

Barbat du Clozel ne perdait cependant pas de vue le but principal de son voyage. Assidu aux réunions des jacabins, il fut choisi pour être un des membres de ce *Comité central des fédérés* (2) qui se donna pour mission de hâter la

(1) « ..... Je me retirai sur les huit heures (de la fête de la Fédération), et, de » retour chez moi, les braves fédérés de notre département s'y présentèrent, et voulurent » absolument me faire l'honneur de déposer entre mes mains leur bannière. » (Lettre de Couthon du 17 juillet. — *Correspondance de Georges Couthon*, publiée par F. Mège.)

(2) Plus tard, étant emprisonné, comme on le verra plus loin, il faisait valoir ce choix comme preuve de son patriotisme.

« Vous ne perdrez pas de vue », écrivait-il, le 14 pluviôse an II, aux membres du Comité de surveillance de Clermont, « vous ne perdrez pas de vue ma pétition du » 25 juillet 1792, où je demandais la suspension du pouvoir exécutif et la permanence » des sections, permanence qui, décrétée sur ma motion, a sauvé l'empire; et vous » observerez que cette pétition était telle que si elle n'avait pas eu un plein succès, j'au- » rais porté ma tête sur un échafaud. — Vous jetterez aussi les yeux sur mon certi- » ficat du Comité des fédérés dont les efforts constants ont seuls renversé le trône. » Vous vous rappellerez que j'étais de ce Comité, et vous jugerez encore plus sûre- » ment des dangers que j'ai courus, des sacrifices que j'ai faits. — Vous vous rap- » pellerez qu'une municipalité gangrenée dénonça au Comité de constitution la lettre » énergique que, comme membre du Comité des fédérés, j'écrivais alors à mes conci- » toyens, lettre où je mandais que nous péririons tous ou que nous ferions destituer » Lafayette et décheoir le tyran du trône. Le brave Olphan, qui s'opposa alors à cette » dénonciation, vous attestera le fait..... »

« Si je ne craignais pas d'abuser de vos moments », écrivait-il encore au même Comité le 4 thermidor an II, « je vous prierais de jeter les yeux sur les dangers aux- » quels je me suis exposé pour ma patrie et surtout pour l'institution d'une république. » J'ose dire que vous trouveriez ces preuves : 1° Dans mon discours à la société des » Jacobins de Paris lors du massacre du Champ-de-Mars; 2° dans mes pétitions à » l'Assemblée nationale, à laquelle je dénonçais les nobles et le roi même sur son » trône; 3° dans mon certificat du Comité des fédérés du 10 août 1792; 4° dans ma » lettre à mes concitoyens où, à cette époque, je les invitais à périr avec moi ou à » détruire la tyrannie; 5° dans mon Eloge enfin de Pelletier, où j'ai combattu les roya- » listes, les feuillants et les brissotins avec une telle force que je ne pouvais attendre » que des persécutions de leur part..... » (Archives départem. du Puy-de-Dôme, Fonds du District de Clermont. Comité révolutionnaire, liasse 2.)

Sur le Comité des fédérés et le Directoire secret qui prépara l'insurrection du 10 août, on peut consulter : Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*, tome 2; — Taine, *La Révolution*, tome 2; — Pollio et Marcel, *Le Bataillon du dix août*; — Aulard, article sur le *Dix août* dans la *Grande Encyclopédie*, etc.

Digitized by Google

déchéance du roi, et qui, dans les derniers jours de juillet, forma un *Directoire secret* de quinze membres, chargés plus spécialement d'organiser l'insurrection prochaine. Du Clozel prit part à la discussion de toutes les motions qui furent proposées dans ce comité central. Il se montra opposé à l'idée d'une insurrection partielle, qu'il regardait comme impolitique et dangereuse. Pour éviter de trop grands risques et augmenter les chances de succès, il aurait voulu que l'assemblée nationale fût entraînée à prendre définitivement parti contre le roi par un ensemble imposant de démarches combinées se produisant de toutes parts. Il insistait toujours et surtout sur la nécessité de convoquer les sections primaires. C'était, selon lui, le seul moyen d'en finir promptement avec le pouvoir exécutif.

Il aurait désiré obtenir son entrée à l'assemblée dès les premiers jours de son arrivée. Maignet, Romme, Soubrany et Couthon l'en dissuadèrent. Il valait mieux, lui dirent-ils, laisser les fédérés paraître les premiers à la barre. Barbat reconnut lui-même qu'à ce moment la question n'était pas encore assez mûre, que les députés de la droite ne le laisseraient pas parler, et que l'heure ne serait vraiment propice que lorsque, lassée par la répétition des mêmes manifestations, par le défilé quotidien de bandes de pétitionnaires, l'assemblée en serait venue à une docilité relative.

Enfin, le 25 juillet, à la séance du soir, il fut admis à l'assemblée; et là, *au nom d'un très-grand nombre de citoyens de presque toutes les villes du département du Puy-de-Dôme formant à peu près dix mille signatures* (1), il donna lecture de sa pétition. Au texte primitif arrêté à Clermont, il avait, de sa propre initiative, ajouté un paragraphe final (2) où, faisant chorus avec les orateurs

(1) *Moniteur universel* (réimpression), tome XIII, page 248.

(2) Voir, à l'appendice, le texte complet de la pétition, ainsi que la lettre adressée par Barbat le 26 juillet.

Digitized by Google

des Jacobins, il dénonçait, comme aspirant à la tyrannie, les membres de deux administrations départementales. Ceux de Paris étaient coupables, entre autres crimes, d'avoir laissé circuler une pétition contre l'établissement du camp de vingt mille hommes. Ceux du Directoire de la Somme avaient osé envoyer une députation chargée de féliciter le roi de sa résistance à l'attroupement du 20 juin, et lui avaient offert, pour veiller à sa sûreté, des détachements de gardes nationaux.

La pétition fut tout d'abord renvoyée à la commission extraordinaire. Mais un député, Thuriot, en ayant fait l'objet d'une motion, elle fut convertie, séance tenante et sans discussion, en un décret ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'au moment » où la patrie est en danger, et où des mouvements d'agi- » tation se font sentir à chaque instant dans la capitale, » il importe que les citoyens veillent tous pour assurer » l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public, » décrète qu'il y a urgence ; et, après avoir décrété l'ur- » gence, décrète que les assemblées des sections de Paris » se tiendront et seront permanentes jusqu'à ce qu'il en » ait été autrement ordonné (1). »

Barbat du Clozel avait été, suivant l'usage, invité aux honneurs de la séance. Une plus grande satisfaction l'attendait à sa sortie. Enthousiasmés du résultat inespéré que venait d'obtenir la démarche patriotique du pétitionnaire auvergnat, les spectateurs descendus des tribunes lui firent une véritable ovation, le félicitant, l'acclamant,

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée nationale.* L'auteur de la pétition y est désigné sous le nom de Barbet du Closel.

Il est à remarquer que le décret ne donne pas pleine satisfaction à la pétition. La permanence était accordée aux sections de Paris seulement.

Le décret fut mis à exécution par un simple avis inséré au *Moniteur* du 6 août, ainsi conçu : « En exécution de la loi du 25 juillet dernier, consignée le 31 sur les » registres du département, et le 3 août présent mois sur ceux de la municipalité, les » assemblées des 48 sections sont permanentes. — *Signé :* PÉTION, *maire ;* BOYER, » *secrétaire-greffier.* »

Digitized by Google

lui donnant de chaudes accolades. « Il n'est point, écri-
» vait-il le lendemain, il n'est point d'accueil, il n'est
» point de remerciements que je n'aie reçus des citoyens
» de Paris présents à l'assemblée. C'était à qui me sau-
» terait au cou, et chacun s'écriait *que la ville de Cler-*
» *mont avait sauvé la chose publique.* »

Couthon ne put jouir du succès de son compatriote. Il était parti le 21 juillet pour aller subir un traitement aux Boues de Saint-Amand. A l'occasion de ce départ, Barbat, qui n'était pas fâché de prolonger son séjour à Paris pour participer au dénouement de la crise, Barbat mande à ses amis de Clermont qu'il se ferait un devoir d'écrire à tous les courriers, *afin*, disait-il, *que mes concitoyens s'aperçoivent moins, s'il est possible, de l'absence du brave Couthon que jamais on ne remplacera.* Mais, s'il ouvrit une correspondance pour suppléer à celle du député absent, ce fut de son propre mouvement. Dans la lettre où il annonce son départ, Couthon dit qu'il a confié le soin de le remplacer à son collègue Romme et à Bancal des Issarts. Barbat du Clozel n'est pas nommé. Quoi qu'il en soit, il est fâcheux que toutes les lettres écrites par lui à ce moment n'aient pas été conservées (1). Outre les détails particuliers qu'elles pouvaient contenir sur le 10 août, elles auraient fait connaître plus catégoriquement dans quelle mesure leur auteur participa aux événements de cette mémorable journée.

Le zèle de Barbat du Clozel était infatigable. Rentré à Clermont après les événements dont nous venons de parler, il continua, sans jamais se lasser, de consacrer son temps et ses pensées à la cause de la révolution.

A la société populaire comme au Conseil général de la commune de Clermont, dont il faisait partie depuis plu-

(1) Nous donnons à l'appendice les trois seules que nous ayons pu découvrir.

Digitized by Google

sieurs mois déjà, il ne cessa de soutenir les mesures décrétées par la Convention. Il se montra toujours au premier rang des patriotes insatiables de réformes et plus soucieux de politique que d'affaires communales. Il ne trouvait jamais qu'on allât trop loin et donnait son approbation à toutes les mesures adoptées dans les clubs de Paris, si violentes fussent-elles. Et lui qui, naguère, avait célébré Louis XVI, qui avait fait ressortir les intentions libérales et paternelles dont le roi était animé, il en vint à applaudir à la condamnation et au supplice de ce malheureux prince. Il fut même un des rares signataires d'une adresse de félicitations envoyée de Clermont à la Convention nationale pour la complimenter à ce sujet (1).

Aussi, quand, quelques jours après le 21 janvier, la municipalité de Clermont voulut, à l'imitation des Parisiens, célébrer une fête en l'honneur du député Lepelletier, tué, comme on sait, pour avoir voté la mort du roi, c'est Barbat que l'on chargea de l'éloge funèbre.

Le fête civique eut lieu le 2 février 1793. L'éloge fut prononcé, aussi déclamatoire et aussi violent que pouvaient le souhaiter les plus fougueux clubistes. Dans une suite de tirades dithyrambiques, l'orateur se livre aux palinodies les moins déguisées. Lui qui, en avril 1791, avait exalté les mérites de Mirabeau, qui le divinisait alors, pour ainsi dire, il n'a pas maintenant assez d'expressions pour le ravaler. Il le range au nombre *de ces prétendus libérateurs qui n'avaient coopéré à la révolution que pour venger leurs propres querelles, que pour s'ériger en maîtres de nos destinées et substituer au gouvernement qu'ils détruisaient leur propre despotisme.* Et ailleurs, prenant directement à partie le monarque qu'il avait glorifié jadis : « Apprends-leur, disait-il en apostrophant l'om- » bre de Lepelletier, apprends aux mânes de Montaigne,

(1) *Dulaure, par Marcellin Boudet*, chapitre VI.

Digitized by Google

» de d'Assas, d'Helvétius, de Rousseau, que cette si » longue dynastie de rois, qui n'était qu'une succession » de brigands, a trouvé sur l'échafaud le terme de ses » forfaits..... Annonce à ces braves Français que, non » loin du lieu où cet infâme Charles IX, cet assassin de » ses sujets, foulait encore aux pieds leurs cadavres pal- » pitants, non loin de ce même lieu, un autre tyran, son » successeur, est enfin tombé sous le glaive de la loi.... » Et, plus loin, faisant allusion à l'entourage de Louis XVI : « O Louis!... disait-il, où sont donc tous ces courtisans » dont la lâche adulation abusait ton orgueil? Ces viles » exhalaisons de la terre que le soleil de ta faveur avait » transformées en nuages resplendissants, ont avec toi » disparu. Tels, sous les coups redoublés de la cognée qui » abat le cèdre altier, tombent tous les vers rampants » qui dévoraient ses feuilles... (1). »

IV

Louis XVI mort, et la royauté disparue, il sembla à Du Clozel qu'une heure d'apaisement allait s'ouvrir et

(1) Cette harangue funèbre répondait trop bien aux idées du parti dominant pour rester inaperçue. Par délibération du 6 février 1793, le Conseil général de la commune de Clermont arrêta, que le discours prononcé le 2 février *à l'occasion de la fête décernée à Michel Lepelletier*, serait imprimé à sept cents exemplaires aux frais de la commune. Il parut donc avec le titre suivant : *Discours prononcé par le citoyen Barbat père, membre du Conseil général de la commune de Clermont-Ferrand, pour la fête civique décernée à la mémoire de Lepelletier par le Conseil général de cette ville.* Clermont, Limet, 11 pages in-4°.

Barbat ne fut pas le seul à prendre la parole à cette fête. L'ancien avocat général à la Cour des Aides, Dijon, voulut aussi se faire entendre ; et, au nom de la *Société des amis de l'égalité et de la République*, il prononça un discours dans lequel il déversa à son tour l'anathème sur la mémoire du roi dont il avait été le serviteur. Ce discours a été imprimé sous le titre de : *Discours prononcé, au nom de la Société des amis de l'égalité et de la République, à la fête civique et funèbre qui a eu lieu en l'honneur de Michel Lepelletier, le 2 février, l'an II de la République française, par le citoyen A. Dijon, membre de ladite Société.* Clermont, Limet, 7 pages in-4°.

Digitized by Google

que le moment était venu d'édifier sur des bases solides le gouvernement républicain. Il n'était plus besoin désormais d'avoir recours aux pratiques révolutionnaires employées contre la monarchie. A quoi bon les pétitionnements, les interpellations des tribunes et toutes ces manifestations populaires destinées à peser sur les décisions des représentants! De telles manœuvres n'étaient pas seulement sans objet maintenant; elles devenaient un crime lorsqu'elles s'exerçaient à l'encontre d'une assemblée dévouée à la Révolution et à la République. Aussi fut-il profondément irrité par les événements du 31 mai, accomplis à l'instigation de la populace. Les victimes de cette journée, les Girondins, avaient d'ailleurs toutes ses sympathies; et il se montra tout disposé à approuver les protestations qui se produisirent en leur faveur dans un grand nombre de départements.

Il était à ce moment en mission dans la Nièvre où il faisait des acquisitions de blé pour le compte du département du Puy-de-Dôme. Dès que la nouvelle lui parvint, il ne chercha pas à cacher son profond mécontentement, témoignant à qui voulait l'entendre, et jusqu'au milieu de la société populaire de Nevers, combien il improuvait la conduite du peuple de Paris et des députés de la Montagne. Dans plusieurs lettres qu'il écrivit à ses collègues de la municipalité de Clermont, il tenait le même langage et donnait ouvertement son approbation aux essais d'organisation qui étaient tentés en vue d'une résistance. « ..... Six députés, disait-il dans une lettre du 9 juin, » six députés des communes des environs de Lyon ont » passé ce matin à neuf heures. Ils doivent se trouver à » Paris avec autres trente-deux députés et notamment » ceux de l'Indre, pour adhérer à tout ce qu'a fait la ville » de Lyon et réclamer contre l'insurrection de la ville de » Paris. Ils nous ont dit avoir envoyé à Bordeaux des » députés qui doivent avoir passé à Clermont avec mis- » sion publique et secrète. Dans de pareilles circons-

Digitized by Google

» tances, vous faites très-bien de vous approvisionner de » blé et de conserver votre force armée. »

Ces lettres et les propos qu'il avait tenus le rendirent suspect aux amis de la Montagne. Dénoncé le 25 juin au Conseil général de la commune de Clermont par des membres de la société populaire de Nevers, il ne fut cependant pas inquiété immédiatement. Ses collègues du Conseil général partageant presque tous ses sentiments, n'eurent garde de donner suite à la dénonciation. Mais l'incident ne fut pas oublié et Barbat du Clozel resta dès lors classé parmi les patriotes douteux sur lesquels les Jacobins devaient avoir constamment les yeux ouverts.

Il ne devait pas tarder à éprouver les effets de cette sorte de mise à l'index. Le 21 octobre 1793, il fut arrêté comme fédéraliste et enfermé dans les bâtiments du Petit-Séminaire qui servaient alors de maison de réclusion.

Irrité de se voir traité en ennemi de la Révolution, lui qui, depuis 1789, n'avait cessé de manifester les sentiments les plus patriotiques, persuadé aussi que la qualité de membre du Conseil général de la commune rendait sa personne inviolable, et que, par suite, son arrestation était illégale (1), il chercha dès le premier jour à quitter sa prison pour aller en personne soumettre l'affaire au comité de sûreté générale.

Comme on n'était qu'au début de la période des arrestations, les bâtiments destinés à servir de maisons de ré-

(1) Il le dit formellement dans une des pétitions qu'il adressa plus tard au comité de surveillance : « ... Si les comités de surveillance avaient le droit de faire arrêter » ceux qui composent les autorités constituées, ils pourraient paralyser ces autorités, » les influencer et les frapper d'une véritable léthargie. — Je croyais que ceux qui ne » pouvaient pas destituer de droit, ne pouvaient pas destituer de fait et que celui qui » ne peut pas nommer à une place, ne peut pas la rendre vacante. — Convaincu » par ces réflexions et averti que Couthon allait à Paris, je me décidai à l'y suivre » et à me rendre au comité de sûreté générale pour y demander la nullité de mon » arrestation..... Je n'étais donc pas un fuyard, etc. (*Pétition du 22 nivôse.* » — *Archives départementales, fonds du district de Clermont. Police. Comité révolutionnaire.*)

Digitized by Google

clusion n'étaient pas encore aménagés pour leur nouvel usage. Du Clozel parvint à s'évader sans beaucoup de peine, dans la nuit du 12 novembre (22 brumaire an II) (1), et se dirigea aussitôt vers Paris, avec le dessein de rejoindre Couthon qui venait de partir, et l'espoir de l'intéresser à sa cause.

Mais, dans les temps troublés, le peuple est inquiet, ombrageux, et voit des ennemis partout; et il n'est pas facile de voyager inaperçu. Malgré toutes les précautions dont il s'entoura, Du Clozel ne put se dérober aux investigations. En beaucoup d'endroits, on se contenta de ses réponses. Mais, à la Charité-sur-Loire, où il arriva le 2 nivôse, on se montra plus méfiant. L'interrogatoire qu'on lui fit subir ayant fait naître des soupçons, on l'arrêta; et, quelques jours après, il fut transféré à Clermont. Cette fois, le comité de surveillance le fit incarcérer à la maison d'arrêt.

Du Clozel n'était pas d'un caractère à se résigner docilement. Tant que dura sa détention, il ne cessa de harceler le comité par des mémoires, par des pétitions et des plaidoyers où il discutait pied à pied toutes les circonstances de sa cause, demandant tantôt la levée des scellés apposés sur son mobilier, tantôt sa mise en réclusion chez lui, tantôt enfin son élargissement définitif. Enfin, le 3 brumaire an III (24 octobre 1794), sur un avis favorable du comité de surveillance (2), un arrêté du représentant Musset lui rendit la liberté.

L'évasion de Du Clozel n'avait pas abouti comme il

(1) La prison était assez mal gardée, s'il faut s'en rapporter au procès-verbal dressé par Verdier-Latour et Pierre Boyer, officiers municipaux; et Du Clozel était sorti sans escalade ni effraction. (*Archives départementales, fonds du district de Clermont. Domaines, liasses* 130 *et* 132.)

(2) Le comité de surveillance de Clermont dépeignait Du Clozel en ces termes : « Caractère inconséquent, mauvaise tête, intrigant, patriote depuis le commencement » de la révolution. Jusqu'au 31 mai, il s'est fortement prononcé en faveur de la Révo- » lution aux époques désignées (mai, juillet et octobre 1789, — 10 août 1792, — » 21 janvier 1793, — 31 mai 1793), et notamment le 10 août, à Paris, où il était

Digitized by Google

l'espérait. Arrêté en chemin, il n'avait pas eu la possibilité d'arriver jusqu'au comité de sûreté générale pour y présenter sa justification. Elle eut cependant un résultat tout à fait imprévu. Elle lui sauva la vie, vraisemblablement, ou, tout au moins, le préserva de cruelles angoisses. Le 21 novembre 1793 (1er frimaire an II), pendant qu'il se dirigeait sur Paris, un délégué de la Commission temporaire de surveillance de Lyon arriva à Clermont avec mission de faire arrêter et traduire devant le tribunal révolutionnaire du Rhône tous les citoyens du Puy-de-Dôme accusés de fédéralisme et, nommément, les sieurs Barre, Dijon, Dalbiat et *Barbat père*, qu'on regardait comme les chefs du parti girondin à Clermont.

Les trois premiers furent immédiatement conduits à Lyon. L'un d'eux, Dijon de Saint-Mayard, ancien avocat général à la Cour des Aides, porta sa tête sur l'échafaud, le 1er nivôse an II (21 décembre 1793) (1). Quant aux autres, ils n'échappèrent au supplice que grâce à des circonstances spéciales ou à de puissantes interventions. Qui sait ce qui serait advenu de Barbat du Clozel s'il avait été présent ?

V

L'arrestation dont il fut l'objet à la fin d'octobre 1793, avait été pour Du Clozel un coup tout à fait inattendu. A

» membre du Comité secret des fédérés. » — Puis il motivait ainsi l'avis de mise en liberté :

« Le Comité, considérant que Barbat s'est fortement prononcé en faveur de la Ré» volution jusqu'au 31 mai ; que les propos de fédéralisme qu'on lui reproche sont » plutôt le fruit de sa mauvaise tête que de mauvais desseins ; qu'une détention d'en» viron un an a suffisamment expié cette faute ; qu'enfin il a deux fils aux frontières ; » — est d'avis que la liberté lui soit rendue. — Et ont signé : *Boutarel*, — *Per» draux*, — *Baudonnat*, — *Denepoux*, — *Desessement*, — *Chaufour*, — *Bonhomme*, » — *Olphan*, — *Chirol*, — *Dubois*, — *Verdier-Latour*, — *Maymat*, — *Desbouis*. » (*Archives départementales, fonds du district de Clermont. Police. Cote* 2.)

(1) *Le Puy-de-Dôme en* 1793 *et le Proconsulat de Couthon*, par F. Mège, page 267, à la note.

Digitized by Google

ce moment, en effet, il devait se croire complètement à l'abri de toute mésaventure. De par un arrêté du tout-puissant Couthon, il exerçait depuis quelque temps les fonctions de bibliothécaire.

Jusqu'en 1789, la ville de Clermont n'avait jamais possédé de bibliothèque publique. La bibliothèque du chapitre cathédral, que dirigeait le chanoine Cortigier, était, à vrai dire, depuis Massillon, accessible deux fois par semaine aux rares travailleurs de la ville. Mais ce n'était pas, à proprement parler, un établissement public. A partir de 1790, les événements politiques avaient même amené sa fermeture.

Depuis cette époque, les autorités qui se succédèrent, soit au département, soit au district ou à la municipalité de Clermont, s'occupèrent à diverses reprises, mais sans résultat utile, de la formation d'une bibliothèque.

Au mois de janvier 1791, probablement à l'instigation de Du Clozel, les Amis de la Constitution, séant aux Carmes, provoquèrent un arrêté du département pour faire surveiller de près la bibliothèque du chapitre (1).

Le 15 décembre suivant, les administrateurs du département autorisèrent le district de Clermont à retirer du

(1) *Extrait du registre des délibérations du Directoire du département du Puy-de-Dôme.* — « Séance du 25 janvier 1791. — On a annoncé une députation de » la Société des amis de la Constitution, séante aux Carmes de cette ville, laquelle, » après avoir pris place parmi les membres du Directoire, a exposé : qu'elle était ins- » truite qu'il se faisait des dilapidations dans les maisons du Grand et Petit Séminaire, qu'on y faisait enlever des meubles et effets appartenant à ces maisons et » même ceux des églises et chapelles ; que les mêmes spoliations se commettaient dans » la maison de campagne de Saint-Robert appartenant au Petit Séminaire ; et qu'elle » venait les dénoncer au département pour qu'il avisât dans sa sagesse aux moyens de » les empêcher et de faire restituer ce qui peut avoir été mal à propos enlevé.

» Cette même députation a de plus observé, que la bibliothèque de la cathédrale « de Clermont ainsi que les archives étaient à la merci des ci-devant chanoines ; » qu'il s'y commettait beaucoup de soustractions et que même on avait mis entre les » mains des revendeuses plusieurs ouvrages.

» Sur quoi, ouï le procureur général syndic,

» Le Directoire, considérant de quelle importance il était d'arrêter toutes ces dila- » pidations, et combien il est de l'intérêt de la nation de prendre des renseignements

Digitized by Google

greffe du tribunal pour les joindre à ceux de la bibliothèque destinée à devenir publique tous les ouvrages des jésuites qui y avaient été déposés à la suite de la suppression de l'ordre en 1762, et tous les livres et manuscrits ayant appartenu à la société d'agriculture et à la société littéraire (1).

Au cours des années 1791 et 1792, des lois et instructions furent fréquemment adressées aux diverses administrations, soit par l'Assemblée nationale, soit par ses Comités (2). Il s'agissait de faire inventorier et classer les ouvrages de toute nature provenant des maisons religieuses. Lois et instructions restèrent à l'état de lettre morte. Le temps n'était pas favorable à l'étude et à ce qui s'y rattachait.

Au mois d'octobre 1792, le représentant Romme, de

» exacts et certains sur les différents faits, pour que les auteurs soient poursuivis et » punis suivant la rigueur des lois;

» A délégué la municipalité de Clermont, à l'effet par elle de se transporter par » commissaires, dans toutes les maisons du Grand et Petit Séminaire, et dans la bi- » bliothèque et archives de la Cathédrale, à l'effet de se faire représenter les re- » gistres et inventaires desdit effets, livres et titres, du tout dresser procès-ver- » bal, retirer les inventaires et catalogues, les déposer aux archives du district de » Clermont, et de suitè poser les scellés sur lesdites bibliothèques et chartriers, y » établir un gardien auxdits scellés, prendre toutes les informations sur les sous- » tractions et enlèvements qui peuvent avoir été faits dans lesdites bibliothèques et » chartriers ainsi que dans les maisons desdits séminaires, et faire tout ce que sa » prudence et sa sagesse lui dicteront, donner de tout avis au Directoire du départe- » ment pour par lui être avisé..... » *(Archives départementales. — Fonds de l'Administration centrale.)*

(1) Voir : *L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont*, par F. Mège, page 23. — On trouvera également dans ce volume quelques renseignements sur le chanoine Cortigier et une note inédite concernant la bibliothèque du chapitre.

(2) La principale de ces instructions fut adressée le 15 décembre 1790 par le Comité des affaires ecclésiastiques et porte la signature de La Rochefoucault, Dom Gerle, Dionis du Séjour, etc. Elle est intitulée ainsi : *Instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés, monuments de l'antiquité et du moyen-âge, statues, tableaux, dessins et autres objets relatifs aux beaux-arts, aux arts mécaniques, à l'histoire naturelle, aux mœurs et usages des différents peuples, tant anciens que modernes, provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et faisant partie des biens nationaux.*

Digitized by Google

passage à Clermont, appela l'attention des administrateurs du district sur la nécessité de rechercher dans les différents bâtiments nationaux tous les livres pouvant servir à l'enseignement public et d'en former une bibliothèque, après en avoir préalablement dressé un catalogue régulier. Le district invita la société populaire à se charger de l'opération. La société fit une réponse *où respirait le patriotisme*. Mais son zèle n'alla pas plus loin.

En février 1793, la municipalité de Clermont ayant, de concert avec les administrateurs du département et du district, créé, sous le nom d'*Institut national*, une sorte d'école secondaire, il fut décidé qu'une bibliothèque serait annexée au nouvel établissement (1). Cette bibliothèque devait être composée à l'aide de livres provenant soit de l'ancienne bibliothèque du chapitre, soit des bibliothèques des communautés et couvents supprimés, soit enfin de livres saisis dans les maisons des émigrés.

Malheureusement, le plus grand désordre régnait dans cette partie de l'administration. Avec tous ces volumes de provenances diverses, il y avait assurément de quoi constituer une très-riche bibliothèque. Mais, parmi les administrateurs, bien peu avaient compris l'importance de ce genre de richesses; et, d'ailleurs, pour parler plus exactement, nul n'avait l'esprit assez dégagé des inquiétudes du moment pour se préoccuper d'une question dont l'utilité immédiate n'apparaissait pas. De sorte que les livres étaient à peu près à la merci du premier venu.

(1) Un arrêté de Couthon et Maignet, en date du 5 frimaire an II, confirma la fondation de cet institut (voir : *Formation et Organisation du département du Puy-de-Dôme*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1874). — Le 16 juillet 1793, le Conseil général de la commune « considérant que le chef-lieu du département doit réu- » nir tout ce qui est nécessaire à l'éducation de la jeunesse et que le plus sûr moyen » pour y parvenir est d'établir dans la maison de l'*Institut* une bibliothèque choi- » sie », avait chargé deux de ses membres, les citoyens Verdier-Latour et Valbiat, de s'entendre avec le district pour faire remettre les livres de la Cathédrale dans la bibliothèque du collège, laquelle, était-il dit, *n'est garnie que de très-peu de livre choisis.*

Digitized by Google

Sans parler des imprimés et manuscrits qui avaient été détournés par leurs anciens possesseurs, d'autres, en assez grand nombre, étaient journellement enlevés ou détériorés par les employés du département ou de la municipalité, par ceux-là même qui auraient dû veiller à leur conservation (1). Entassés pêle-mêle et sans soin dans diverses salles, à la Cathédrale, au collège, dans l'ancien couvent des Augustins et dans d'autres bâtiments nationaux, ils avaient en outre à subir les dégâts causés par l'humidité, par les rats, etc. (2). Une fois même, il se produisit dans une des salles du collège un commencement d'incendie dont quelques livres furent les victimes (3). En somme, avec une pareille incurie, il est même étonnant que tous n'aient pas été anéantis.

Le personnage désigné, lors de la création de l'Institut, pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos et pour en tirer une bibliothèque d'ouvrages immédiatement utiles, s'ac-

(1) Quelques collectionneurs sans scrupule (l'espèce en a existé de tout temps) ne se génèrent pas pour écrémer ou faire écrémer ces dépôts de livres si mal surveillés. Parmi les principaux ouvrages soustraits, nous citerons le *manuscrit des Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne*, manuscrit qui a servi de base à la publication faite par M. Gonod en 1844. — Donné au département, le 29 juillet 1793, par le citoyen Ceytre ou Seytre Caumont (le même, probablement, qui était, en 1789, chargé d'affaires de France à Malte), ce manuscrit disparut au bout de quelque temps. Plus tard, à la vente des livres de M. Tiolier, ancien conseiller, mort le 26 novembre 1827, il fut acheté par M. Hugues Michel, avocat, qui le céda ensuite à la ville de Clermont. (Voir la note sur la *bibliothèque de Massillon*, que nous avons publiée dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, année 1880.)

(2) Voici la description que faisait de ces ramas de livres le citoyen Gault, professeur de dessin, qui habitait alors Clermont : « ..... Figurez-vous un encombrement de livres, de brochures, de cartons, les restes d'un pillage, encore flétris par l'insalubrité d'un rez-de-chaussée sans air, humectés par l'introduction des eaux pluviales, des piles d'in-quarto, d'in-folio, enveloppées de moisissures et pourries à la base... » (*Lettres de Gault de Saint-Germain*, conservées à la bibliothèque de Clermont.)

(3) *Archives départementales.* — M. Gonod, dans sa préface du catalogue de la bibliothèque de Clermont, parle d'un autodafé de livres qui aurait eu lieu sur la place de Jaude, à Clermont. C'est possible ; mais nous n'avons trouvé aucun document confirmant le fait.

Digitized by Google

quitta assez mal de sa tâche, ou pour mieux dire, ne s'en occupa point du tout (1). On ne peut toutefois lui en faire un reproche; car il était employé à d'autres missions qui lui prenaient à peu près tout son temps.

A son arrivée en Auvergne, Couthon le destitua et le remplaça par Barbat du Clozel dont l'instruction était connue.

Le nouveau bibliothécaire avait mission de puiser dans les différents dépôts de livres disséminés dans la ville et de composer à son gré une bibliothèque destinée principalement aux professeurs de l'Institut.

Du Clozel se mit à l'œuvre immédiatement, et il avait déjà réuni dans une des salles du collège bon nombre d'ouvrages de choix, lorsque son incarcération vint couper court aux opérations commencées. Quelque temps après, vers le milieu de frimaire an II (décembre 1793), on nommait à sa place un petit libraire d'opinion fort avancée, appelé Ribeyroux.

Ribeyroux, dont le titre principal était d'avoir été le porteur de l'infirme Couthon, conserva le poste de bibliothécaire pendant dix mois, sans faire, pour ainsi dire, aucune fonction. Le 6 brumaire an III (27 octobre 1794), un arrêté du représentant Musset réintégra Du Clozel dans ses anciennes attributions.

Quelques jours après, le 16 brumaire, paraissait un arrêté du district, qui prescrivait de procéder immédiatement et *sans interruption* à l'inventaire ou catalogue de tous les livres provenant tant des maisons religieuses que de celles des émigrés et prêtres déportés, et adjoignait au bibliothécaire deux employés chargés de coopérer au triage. Soit que la détention eût altéré sa santé et diminué son zèle, soit que n'ayant jamais eu le moindre esprit

(1) Ce premier bibliothécaire était, croyons-nous, un sieur Desessement, que Couthon attacha ensuite comme commissaire aux bataillons de la levée en masse dirigée contre Lyon.

Digitized by Google

d'ordre, il fut impropre à toute opération de classement ou rangement, Du Clozel ne fit rien de ce qui lui était prescrit et s'occupa d'autres objets.

Ce sans-gêne extraordinaire pouvait d'autant moins être toléré, que le gouvernement insistait à ce moment auprès des administrations départementales pour l'exécution de la loi du 8 pluviôse an II relative à l'organisation de bibliothèques publiques dans les principales villes.

Pour ménager sans doute la susceptibilité de Barbat du Clozel, on ne le révoqua pas. Mais, par un arrêté du 8 nivôse an III (28 décembre 1794), le représentant en mission dans le Puy-de-Dôme, Musset, *suspendit*, jusqu'à nouvel ordre, *l'exercice de la place de bibliothécaire*, et désigna deux citoyens qu'il chargea spécialement de rassembler dans trois pièces dépendant de la Cathédrale tous les livres appartenant à la nation.

A partir de cette époque, Barbat du Clozel fit peu parler de lui. Il continua pendant quelques années de résider à Clermont, suivant les événements en curieux plutôt qu'en acteur, mais sans toutefois se désintéresser entièrement de la politique. Ce qui surtout attirait son attention, c'était le flux et le reflux des opinions pendant les périodes électorales.

Les élections de l'an V ayant introduit dans les diverses fonctions dérivant du suffrage nombre de gens favorables au parti royaliste, le Directoire voulut réagir contre cette intrusion qu'il jugeait, non sans raison, menaçante pour lui. Sans se soucier de la légalité, il se débarrassa par la force de ses adversaires dans la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), ce qui rendit la prépondérance aux républicains. Mais, au bout de quelque temps, cette prépondérance paraissant devoir passer aux exaltés, aux ci-devant Jacobins, il fallut parer à ce nouveau danger. Il fallut aviser aux moyens de se maintenir entre l'un et l'autre extrême, entre le montagnard et le

Digitized by Google

royaliste. Le Directoire alors chercha à influencer les électeurs de l'an VI, pour les amener à ne choisir pour juges, pour administrateurs et pour députés, que des gens dévoués à la République, mais connus par leur modération, mais opposés à toutes mesures révolutionnaires. Il fit, dans ce but, répandre dans tous les départements plusieurs proclamations et instructions appropriées.

Dans certains départements, des républicains de la première heure, réduits au silence par le despotisme terroriste, crurent le moment propice pour reparaître sur la scène, les uns avec l'intention de poser leur candidature personnelle, d'autres dans le but de soutenir celle de leurs amis. A Clermont, d'Albiat, Claude-Alexis Mabru et Barbat du Clozel, entre autres, se décidèrent à affronter les assemblées primaires, dont la réunion devait avoir lieu le 1er germinal (21 mars 1798). Mais, comme ils avaient eu à souffrir du régime de la Terreur, et que cette circonstance pouvait les faire soupçonner de sentiments hostiles à la République, comme d'ailleurs une loi du 9 frimaire an VI assimilait les nobles et anoblis aux étrangers en matière électorale, à moins qu'il ne fût établi qu'ils avaient contribué à la conquête ou à la défense de la liberté, comme tous trois appartenaient à cette classe de ci-devant privilégiés, ils voulurent, avant l'ouverture des opérations électorales, établir nettement leur situation et faire taire toute espèce de soupçon. Pour cela, ils adressèrent chacun une pétition à l'administration municipale, en vue d'obtenir un certificat attestant formellement leur fidélité à la foi républicaine.

Le 29 ventôse an VI (19 mars 1798), après examen des motifs invoqués par Barbat du Clozel, l'administration municipale lui accorda une attestation conçue en ces termes :

« Vu les pétitions présentées par..... Gaspard-Claude » Barbat, tendantes à obtenir un certificat de l'adminis- » tration qui atteste leur républicanisme, pour qu'ils

Digitized by Google

» puissent exercer aux prochaines assemblées les droits » de citoyens français ;

» L'Administration municipale; ouï le commissaire du » Directoire exécutif ;

» Considérant que la loi du 9 frimaire dernier, en assi- » milant les ci-devant nobles et anoblis aux étrangers, » pour l'exercice des droits de citoyen français, a cepen- » dant porté une exception en faveur de ceux qui auraient » contribué à conquérir la liberté, à fonder la Répu- » blique, à la défendre et à la servir dans les fonctions » civiles et militaires,

» Certifie que le citoyen Barbat a manifesté, dès le » commencement de la Révolution, le zèle d'un vrai » partisan des principes de la liberté et de l'égalité ; qu'il » a concouru de tous ses moyens à en développer les pre- » miers germes, et que son dévouement pour la chose pu- » blique lui a mérité, dès les premiers instants de la ré- » génération française, la confiance du peuple pour le » représenter dans diverses Commissions qui toutes ten- » daient au maintien de ses droits ; qu'il a aussi rempli » des fonctions publiques où il a également contribué à » l'établissement du gouvernement républicain (1). »

Grâce à ce certificat, Du Clozel eut la satisfaction d'exercer son droit électoral. Mais ce fut tout, probablement, et rien n'indique qu'il ait alors sollicité les suffrages pour son propre compte.

Que devint-il ensuite ? Il y a lieu de croire qu'il ne tarda pas à quitter Clermont pour se retirer auprès de son fils aîné (2).

(1) Séance du 29 ventôse an VI. — (*Registre des délibérations municipales, volume* 26.)

(2) Le fils aîné de Barbat du Clozel, Etienne-Victor, né le 15 juin 1764, avait été destiné tout d'abord à l'état ecclésiastique et avait même porté la soutane. — Revenu de Paris avec son père à l'époque des élections des Etats-Généraux, il adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution. Le 13 septembre 1789, il organisa la garde nationale de Chadeleuf et en fut élu commandant. Nommé plus tard professeur de

Digitized by Google

De l'an IX à l'an XIII (1801-1805), on le trouve installé à Chadeleuf comme adjoint faisant fonctions de maire.

Là se bornent nos renseignements sur Barbat du Clozel. Quant au lieu et à la date de sa mort, il ne nous a pas été possible d'en avoir connaissance.

rhétorique au collège de Billom, il fut un des plus zélés parmi les membres de la Société des amis de la Constitution de cette ville. C'est au nom de cette société que, le 14 juillet 1791, jour de la fête de la Fédération, il prononça un discours déclamatoire où il faisait l'éloge des lois nouvelles et invitait les citoyens à surveiller les ennemis de la Révolution ; c'est aussi en la même qualité qu'il avait, un mois auparavant, débité dans l'église du collège une *oraison funèbre de Mirabeau*, pleine de violences et de récriminations exaltées. Un an après, aussitôt qu'il fut informé de l'appel fait par le département pour la formation du second bataillon des volontaires, il abandonna sa classe et accourut à Clermont, avec son collègue Auzat, à la tête d'une bande de jeunes gens. Elu capitaine d'une compagnie le 13 août 1792, il se montra tout d'abord plus apte aux harangues qu'à la direction d'un corps armé. Toutefois, au contraire de plusieurs de ses camarades, il ne se laissa pas rebuter par le rude apprentissage de la guerre et se rendit digne de ses épaulettes. Il ne quitta le service qu'au bout de trois ans. Son congé, signé de Beurnonville et de Grouchy, est daté d'Utrecht, le 15 prairial an IV. (Voir : *les Bataillons de Volontaires du Puy-de-Dôme*, par F. Mège.)

De retour à Chadeleuf, Etienne-Victor Barbat du Clozel y acheta une étude de notaire ; et, le 10 brumaire an VII (31 octobre 1798), il épousa une demoiselle du nom de Jeanne Mestas, dont il eut plusieurs enfants. Il est mort le 14 mars 1842. — Les discours qu'il avait prononcés en 1791 ont été imprimés. En voici les titres : *Oraison funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, prononcée dans l'église du collège de Billom, par Etienne-Victor Barbat du Clozel, fils aîné, professeur de rhétorique, le 14 juin* 1791 (Clermont, Delcros. 1791, 43 pages in-8°). — *Discours prononcé sur l'autel de la patrie, le 14 juillet, jour de la Fédération, au nom de la Société des amis de la Constitution de Billom, par Etienne-Victor Barbat du Clozel, fils aîné, professeur de rhétorique et membre de ladite Société* (8 pages in-8°).

Le second fils, Pierre Barbat du Clozel, né en 1769 ou 1770, ne fut pas moins ardent patriote que son père et son frère. Nommé professeur de quatrième au collège de Clermont, le 27 janvier 1791, il n'hésita pas à quitter cette situation pour s'enrôler, au mois de juillet suivant, dans le second bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme. Comme son frère, il fut élu officier par ses camarades. Comme son frère aussi, après s'être montré au début plus clubiste que soldat, il ne tarda pas à se distinguer et à mériter son titre. Il parvint même au grade d'adjudant général, chef de brigade. Retiré en cette qualité à Issoire, il publia, le 28 prairial an VII (16 juin 1799), une violente diatribe contre le Directoire et ses agents, sous ce titre : *La Vérité au peuple* (16 pages in-8°, sans nom d'imprimeur).

Digitized by Google

Demeura-t-il fidèle aux sentiments qui lui étaient nés pendant la période révolutionnaire? Un dernier changement s'opéra-t-il dans sa conduite et dans sa façon de juger les choses et les hommes? Faute de documents, la réponse n'est guère facile. Une nouvelle palinodie, quoique admissible, nous étonnerait de sa part. Il n'y a aucune raison de suspecter la sincérité de son adhésion à la Révolution. Appartenant à la petite noblesse, à ce que l'on pourrait appeler le Tiers-Etat de la noblesse, il avait éprouvé les dépits et les colères, ressenti les aspirations et les désirs, et subi tous les enthousiasmes, toutes les surexcitations et toutes les défiances du véritable Tiers-Etat. Comme les membres du Tiers-Etat, il s'était enivré du succès de ses premières revendications; et, l'imagination aidant, l'ambition aussi peut-être, il avait fini par être pris dans l'engrenage et par se laisser entraîner bien au delà du but que ses prévisions primitives lui avaient permis d'entrevoir. Mais rien dans son caractère, rien dans la conduite qu'il avait tenue, n'autorise à supposer de sa part un retour en arrière ou une réelle capitulation.

FRANCISQUE MÈGE.

Digitized by Google

APPENDICE. — PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Pétition des citoyens du département du Puy-de-Dôme à la suite de laquelle l'Assemblée nationale a rendu le décret qui ordonne la permanence des sections (1).

« Messieurs,

» Avant la convocation des Etats-Généraux, la cour » était convaincue de dilapidation inouïe dans les finances, de violation sacrilège du sanctuaire de la justice » et d'atteinte sans cesse portée à la liberté et à la sûreté » des citoyens.

» Depuis cette époque, la cour a voulu ériger dans le » sein même de l'Assemblée nationale le siège de son » despotisme; elle a forcé à main armée les représentants du peuple de chercher un asile dans un Jeu de » paume, et vous savez que Paris et Versailles ne seraient » peut-être que de vastes cimetières sans la mâle intrépidité de leurs braves habitants.

» Enfin, la cour qui n'avait cessé de conspirer avec tous » nos ennemis, de favoriser l'émigration insensible de » la famille de Bourbon, la cour, dis-je, par la fuite » de Louis XVI, voulait mettre le comble à tous nos » malheurs.

» La postérité pourra-t-elle se persuader que la nation » ne s'était vengée qu'en plaçant son roi sur le trône » qu'il avait lâchement abandonné?

(1) « Cette pétition a été lue par Gaspard-Claude Barbat-Duclosel d'Arnéri, député » de la presque totalité des villes du Puy-de-Dôme. » (Note de l'imprimé.)

Digitized by Google

» Sans doute la cour n'aurait dû s'occuper que du » bonheur de ce peuple généreux, mais on ne respire » dans ce séjour infecté qu'un air pestilentiel; ceux qui » sont une fois frappés de cette contagion sont et seront » à jamais incurables.

» Ainsi, la cour toujours imbue des principes du des- » potisme, toujours persuadée que les peuples, tels que » de vils troupeaux, sont le patrimoine de ces individus » qu'on appelle rois, la cour ne cessera d'être l'ennemie » de notre liberté, l'amie des brigands de Worms et de » Coblentz.

» Telle est donc notre situation, que le roi, qui par » notre constitution doit veiller à notre sûreté, est celui » dont les machinations, chaque jour répétées, chaque » jour menacent cette même sûreté.

» Ainsi le vaisseau de l'Etat, en proie aux plus grands » orages, se brisera nécessairement contre des écueils » inévitables, puisqu'il y est conduit par le nautonier » chargé spécialement de sa direction, puisque ce nauto- » nier vient de renvoyer les seuls pilotes qui pouvaient » s'opposer à ses coupables manœuvres.

» Dans cet état de crise et de détresse, continuerons- » nous de nous exposer par une résignation aveugle à » une submersion totale?

» Nous demandons donc le rassemblement et la per- » manence des sections primaires; et sans doute que le » même cri déjà manifesté à Paris se fera entendre dans » toutes les parties du royaume. Dès lors ce vœu sera » celui, non d'une partie, mais de la collection de toutes » les sections du royaume; dès lors ce vœu sera la volonté » d'un peuple souverain.

» Tel est, Messieurs, l'objet de la pétition d'un très- » grand nombre de citoyens du département du Puy- » de-Dôme.

» Ces mêmes citoyens m'ont chargé de vous dénoncer » les administrateurs de la Somme et ceux de Paris; tous

Digitized by Google

» ces hommes en un mot qui ont concouru à la révolution,
» moins pour détruire la tyrannie que pour succéder aux
» tyrans.

» Représentants, la voix du peuple n'est point dans les
» adresses isolées de quelques administrateurs perfides ;
» elle est dans l'opinion publique que le peuple lui-même
» a seul droit de prononcer.

» Il est temps que toute espèce d'illusion se dissipe ;
» connaissez vos véritables ennemis, ils montrent une
» telle modération que, dans le cas du retour à l'ancien
» régime, ils se maintiendraient sur ces sièges mêmes où
» l'intrigue les a placés.

» Vos ennemis sont surtout ces prétendus grands qui,
» accoutumés à se jouer des serments les plus solennels,
» donneraient encore, comme Charles IX, le baiser de
» paix à Coligny, dans l'instant même où ils auraient
» signé l'ordre de l'assassiner.

» — M. Thuriot a proposé, sur cette pétition, la per-
» manence des sections de Paris ; elle a été décrétée
» sur-le-champ.

» 25 juillet 1792, l'an 4 de la liberté. — De l'impri-
» merie de la rue de Chartres, n° 67 (1). »

II

Lettres adressées par Barbat du Clozel aux membres de la Société populaire à Clermont.

1.

Ce 24 juillet, l'an 4 de la liberté (1792).

Braves et dignes concitoyens,

J'ai l'honneur de vous faire passer et la pétition et l'adresse des fédérés. Vous aurez vu par les journaux et

(1) Nous avons déjà reproduit cette pétition dans l'*Intermédiaire des chercheurs*. Année 1865, page 562.

Digitized by Google

par ma lettre que la pétition n'avait pas été présentée telle qu'elle est aujourd'hui imprimée; mais le rédacteur, qui avait été forcé de souffrir la correction, s'est dédommagé par le clandestin de l'impression dont il a été chargé; et, pour ses raisons, il a dit qu'il n'avait pas l'original, qu'il n'avait que sa copie.

La vérité est qu'on avait retranché, élagué, corrigé beaucoup de choses, beaucoup de mots, beaucoup de phrases incorrectes, et que la première demande portait sur la suspension du pouvoir exécutif, et qu'on s'était beaucoup moins occupé de M. de la Fayette que de la chose publique (1).

Par rapport à l'adresse, elle est très-exacte; elle fait ici beaucoup de sensation.

Nous avons fait hier une seconde pétition, et je n'ai pas peu contribué à faire demander par les fédérés la convocation des sections primaires, demande qui va être bientôt le cri de tout le royaume.

J'observerai que tel est le vœu que je n'ai cessé de manifester, ainsi que celui de l'interrègne ou, si l'on veut, celui de la déchéance du pouvoir exécutif. Le lendemain du jour où je prononçai au club mon opinion, je fus dénoncé à la municipalité par un de ces prétendus patriotes qui sont si communs. J'ai au moins la consolation de voir que mon opinion sera bientôt celle de l'universalité du royaume, qui, peut-être, n'attendra pas un décret pour se constituer en sections primaires et délibérantes.

Le repas, qui devait avoir lieu sur l'emplacement de la Bastille, a manqué par la proclamation de la patrie en danger. Les gardes nationales des deux faubourgs étaient presque toutes en activité. Mais depuis il semble que l'Assemblée nationale a pris de l'énergie.

(1) Il s'agit d'une pétition présentée à l'Assemblée nationale le 17 juillet, et qui avait été rédigée, dit-on, par Robespierre et par Anthoine, ancien maire de Metz et président du club des jacobins.

Digitized by Google

De tous côtés on apprend que les citoyens sont décidés à opposer eux-mêmes une vigoureuse défense. Les habitants des rives du Rhin se sont armés eux-mêmes. La municipalité de Trévoux, en accusant de trahison le pouvoir exécutif, a demandé hier au soir à faire l'emplette de trois mille fusils. Un décret a autorisé tous les Directoires, sous la surveillance des départements, à s'approvisionner d'armes.

J'invite les braves habitants de notre ville à sacrifier leurs cloches inutiles, et je me persuade que la ville de Clermont fera marcher un bataillon avec armes et bagages.

Je ne cesserai de dire qu'il ne faut se porter à aucun excès que la loi ou l'humanité puisse désavouer. Mais il faut se procurer des armes et des moyens de défense par tous les moyens possibles ; et, si l'on fait une souscription ou une quête, je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas leur contribution aux uns comme aux autres.

Chers concitoyens, le danger que je n'ai que trop annoncé augmente chaque jour. Redoublons et de courage et d'union.

Je ne puis pas vous dissimuler que l'indignation publique croît chaque jour ici à un point tel que les effets en sont peut-être incalculables.

Une caste d'hommes s'imagine déjà voir les Prussiens dans Paris. Ils verront autre chose auparavant.

Le repas de la Bastille se donnera peut-être jeudi. Je souhaite qu'il n'ait pas lieu. Il n'y a que trop de fermentation. Un rien peut causer la plus grande explosion. Pour moi, je répète que je vois beaucoup plus d'esprit de faction que de bien public, qui n'est vraiment chéri que par le peuple. Je répète que je ne serai ni coupable, ni complice, encore moins délateur, mais que je verserai jusqu'à la dernière goutte de mon sang plutôt que de nous laisser jouer plus longtemps par tous ces hommes dont la con-

Digitized by Google

duite est telle qu'ils attendent pour ainsi dire plutôt qu'ils ne craignent la contre-révolution.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement.

BARBAT.

J'oubliais de vous dire que j'ai passé trois soirées de suite à l'Assemblée nationale et notamment hier, sans avoir pu être admis. Peut-être le serai-je ce matin ! Mais je me félicite d'avoir retardé, soit parce que la notoriété que je lui ai donnée n'en a pas moins produit son effet, soit parce que nous n'aurions peut-être pas été entendus, et que l'esprit public est tel aujourd'hui qu'au moins ils seront forcés de m'écouter. On annonce même que les provinces méridionales déclareront que si on ne suspend pas le pouvoir exécutif, elles se sépareront.

Le Dauphiné, dit-on, s'est constitué en sections primaires.

2.

Braves et dignes concitoyens,

Vous venez d'obtenir un décret inespéré, décret que les sections de Paris ne cessaient de demander en vain depuis longtemps. La convocation, la permanence des sections de la ville de Paris a été décrétée hier sur votre pétition, que M. Thuriot changea en motion aussitôt que je l'eus prononcée; et il faut espérer que celle de tout le royaume sera bientôt ordonnée. Je ne vous dirai pas que cette pétition, que tant de personnes avaient refusé de signer, a été couverte des applaudissements de tous les factieux des tribunes et de l'Assemblée. Mais il est bon que vous sachiez que l'adhésion de toutes les autres villes du département en a tellement imposé au côté droit qu'il n'a pas même osé murmurer. Il était stupéfait lorsque j'ai prononcé ces mots : *Et sans doute que le même cri déjà manifesté à Paris se fera entendre dans tout le royaume.*

Digitized by Google

Dès lors ce vœu sera celui non d'une partie mais de la collection d'un peuple souverain..... A Clermont, on eût dit que j'égarais le peuple avec de pareilles propositions. A Paris, le président de l'Assemblée avait été le matin rappelé à l'ordre pour les avoir improuvées.

Il n'est point d'accueil, il n'est point de remerciements que je n'aie reçus des citoyens de Paris présents à l'Assemblée. C'était à qui me sauterait au cou, et chacun s'écriait que *la ville de Clermont avait sauvé la chose publique.* Je joins ici ce que j'ai ajouté à votre pétition (1).

J'observe que si j'eus demandé l'admission à mon arrivée, j'eusse été éconduit par les rugissements du côté droit et l'improbation générale. J'ai saisi le moment et j'ai réussi. Je me suis dit à moi-même ce que j'ai dit au Comité des fédérés : « Attendons que le temps dévoile

(1) La pétition, rédigée à Clermont, se terminait par ces mots : « Tel est, Messieurs, » l'objet de la pétition d'un très-grand nombre de citoyens du département du Puy-» de-Dôme. »

Le paragraphe final, qui fut ajouté à Paris par Barbat-Duclozel, et dont il envoie le texte à la suite de sa lettre, est ainsi conçu :

« Ces mêmes citoyens m'ont chargé de vous dénoncer les administrateurs de la Somme » et ceux de Paris, tous ces hommes en un mot qui ont concouru à la Révolution, moins » pour détruire la tyrannie que pour succéder eux-mêmes aux tyrans.

» Législateurs, la voix du peuple n'est point dans les adresses isolées de quelques » administrateurs perfides. Elle est dans l'opinion publique que le peuple a seul droit » de prononcer lui-même.

» Il est temps que vous ne vous fassiez plus d'illusion et que vous connaissiez enfin » quels sont vos véritables ennemis.

» Qu'il me soit permis de les désigner en caractères tels qu'ils seront eux-mêmes » forcés de se reconnaître.

» Vos ennemis sont ceux qui se sont comportés avec une telle modération, que, » dans le cas même d'une contre-révolution, ils conserveraient les places auxquelles » l'intrigue les a portés.

» Vos ennemis sont ceux, oui, tous ceux qui ont des relations directes ou indirectes » avec les brigands de Worms et de Coblentz.

» Vos ennemis enfin (*et en lisant*, ajoute Barbat, *j'ai regardé les Tuileries*) sont » tous ces prétendus grands qui, accoutumés à se jouer des serments les plus solennels, » donneraient encore comme Charles IX le baiser de paix à Coligny, lors même qu'ils » auraient donné l'ordre de l'assassiner. »

Digitized by Google

» insensiblement toutes les trahisons du pouvoir exécutif,
» et bientôt il sera accablé sous le poids de l'indignation
» générale. »

Puisque je parle des fédérés, je vous dirai que c'est par ce motif que je n'ai cessé de les détourner de toute espèce d'insurrection partielle, impolitique dans les circonstances, funeste dans ses conséquences, et qui serait réputée criminelle si elle ne réussissait pas. Aujourd'hui, si le temps le permet, nous dînons sur l'emplacement de la Bastille, et, comme les esprits me paraissent plus calmes, je ne crois pas que cela puisse donner lieu à une explosion.

La procédure faite contre les citoyens emprisonnés pour émission de leur vœu dans une section primaire de Paris, a été déclarée nulle hier au soir. L'Assemblée s'est réservée de prononcer sur le juge de paix qui, peut-être, sera envoyé à Orléans. On dirait que dans toutes les parties du royaume la gangrène de l'aristocratie a carié les os de MM. les Juges de paix. Il faut un grand exemple.

La terrasse des Feuillants a été en même temps déclarée faire partie de l'enceinte de l'Assemblée nationale. Ainsi le café de M. Auto, beau-frère de M. de la Caille, sera démuré et ouvert à tous les citoyens; et, de la porte de l'Orangerie à celle du passage de la rue Dauphine, on traversera les Tuileries. Ce décret fut rendu immédiatement après celui des sections, et j'ose dire que notre pétition n'avait pas peu influencé les esprits. En effet, immédiatement après, on dénonça le château des Tuileries comme un magasin d'armes et de munitions de guerre, et on ordonna que le pouvoir exécutif serait tenu de donner toutes ses armes pour la défense des frontières.

La municipalité de Paris doit demander la déchéance du pouvoir exécutif. Presque toutes les sections de Paris y ont conclu. Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'on attribue à M. de Montesquiou le propos suivant : *C'en est fait des armées, s'il n'y a plus de pouvoir exécutif.* Mais

Digitized by Google

personne ne veut détruire toute espèce de pouvoir exécutif; on veut seulement anéantir celui qui nous trahit.

On a lu à onze heures du soir un mémoire du ministre de la guerre, qui annonce que Luckner sera à Metz le 25; que, réduit à une honteuse défensive, il dirigera les troupes vers tous les points d'attaque. Je me borne à vous mander les nouvelles que je ne crois pas que vous puissiez trouver dans les journaux. Je vous fais passer les dernières adresses des fédérés.

Recevez l'assurance de mon entier dévouement.

GASPARD-CLAUDE BARBAT.

Ce jeudi 26, l'an 4 de la liberté,
à midi et demi.

Que je crains que les espérances de tranquillité que je vous ai données ne se réalisent pas! On vient d'afficher dans Paris un placard qui dénonce le roi comme voulant aller à Tours avec une partie de l'Assemblée nationale. Tout est dans la plus grande fermentation. Le côté droit avait fait donner la consigne de ne laisser entrer personne sans billet dans l'enceinte de l'Assemblée. Décret qui lève cette consigne. A trois heures, repas à la Bastille.

Je prie MM. les Officiers municipaux de vouloir bien faire passer cette lettre, et toutes celles que j'écrirai, aux Amis de la Constitution, aussitôt qu'ils l'auront lue, c'est-à-dire au plus tard à deux heures. Je me ferai un devoir d'écrire à tous les courriers, afin que mes concitoyens s'aperçoivent moins, s'il est possible, de l'absence du brave Couthon que jamais on ne remplacera. *(Archives de la Mairie de Clermont.)*

3.

A MM. les Officiers municipaux pour les citoyens assemblés aux Carmes.

Braves et dignes concitoyens,

J'apprends qu'une de mes lettres a été dénoncée et

Digitized by Google

déposée au greffe sous l'odieux prétexte qu'elle n'était pas signée. J'épargnerai la peine d'une vérification d'écritures. J'avoue avoir écrit il y a environ huit jours une lettre où, entre autres choses, je mande que j'ai juré avec les fédérés de sauver la patrie ou de mourir libre.

S'il était possible que cette lettre eût pu contenir quelques expressions inexactes, je ne me serais pas attendu à être dénoncé par mes concitoyens. Et moi aussi je pourrais dénoncer des choses très-graves et peut-être aurais-je les moyens de me faire entendre. Mais j'aimerais mieux mourir victime de l'injustice que de faire le moindre tort à ma patrie ou de mettre la division parmi mes concitoyens.

Je me renfermerai donc à tous égards dans le silence le plus absolu (bien entendu que je ne serai pas forcé de le rompre); et en cessant de vous écrire je ferai ma cour aux tyrans, car leur manière constante a toujours été d'entretenir les peuples dans l'ignorance des affaires publiques.

Au surplus pourquoi me serais-je flatté d'être mieux traité que M. Couthon, à qui les feuillants et la municipalité ont fait écrire une lettre très-désagréable? Les bonbons de ces messieurs ne sont que pour M. Lamothe (1), et je m'honore de ne pas les partager.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

GASPARD-CLAUDE BARBAT.

(Sans date.)

(Archives de la Mairie de Clermont.)

---

(1) Rabusson-Lamothe, député à l'Assemblée législative. — Sur ce personnage, voir : *Lettres sur l'Assemblée législative*, etc., précédées d'une *Notice biographique*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1870; in-8°.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

PREMIÈRE PARTIE

Histoire de la Baronnie.

CHAPITRE II.

Sommaire. — Au commencement du XVI^e^ siècle, extinction de la descendance masculine de la branche aînée de la maison de La Tour. Jean III ne laisse que deux filles, Anne et Madeleine de La Tour. Mariage de l'aînée avec Jean Stuart, duc d'Albanie. Mariage de Madeleine avec Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu de Léon X. De cette dernière union naît Catherine de Médicis, femme d'Henri II. En 1636 elle réunit entre ses mains tous les biens de la maison de La Tour. — Par son contrat de mariage, elle s'était réservé toute sa fortune. Son administration. — Après sa mort, celle de sa fille Marguerite, première femme d'Henri IV. Marguerite donne tous ses biens au Dauphin, depuis roi de France sous le nom de Louis XIII. — Administration de ce monarque. Sous Louis XIV. — Echange de Sedan contre la province d'Auvergne, en 1651. Protestations des villes et du gouverneur général de ce pays. Modification du projet. On donne au duc de Bouillon le comté de Clermont, sauf la ville et la seigneurie de Lezoux, le comté d'Auvergne et ce qui reste de la baronnie proprement dite de La Tour. Un procès s'engage entre le baron de Chandeniers et le duc de Bouillon, à l'occasion des cinq terres qui composent la baronnie. Il durait encore lorsque dans la nuit du 4 août 1789 les baronnies furent complètement anéanties.

Il ne faut pas s'étonner que la grande élévation de la baronnie ait été le commencement de sa déchéance. Il était facile de prévoir que son entrée dans la maison royale de France lui vaudrait le sort d'une belle rivière qui se jette dans un grand fleuve.

Pourtant, Catherine de Médicis avait voulu, en se ma-

Digitized by Google

riant avec le fils du roi, en rester maîtresse et lui réserver dans l'avenir quelques chances d'une vie individuelle. Dans ce but, elle avait fait stipuler dans son contrat de mariage que ses biens lui seraient propres et seraient substitués aux enfants à naître de son union. Mais ces précautions ne sauvèrent pas la baronnie. Celle qui les avait prises fut la première à les enfreindre. Catherine abusa de la libre disposition de sa fortune et ne tint aucun compte de la substitution.

Avant de fournir la preuve des reproches qu'elle mérite, il importe de mieux préciser que nous ne l'avons fait jusqu'ici les faits qui la mirent en possession de la totalité des biens de sa famille maternelle.

En 1501, la descendance masculine de la branche aînée de la maison de La Tour s'éteignit en la personne de Jean III. Nous savons qu'il ne laissa que deux filles, Anne et Madeleine. La première fut mariée en 1505 à Jean Stuart, duc d'Albanie, frère de Jacques IV, roi d'Écosse. La seconde épousa en 1513 Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu de Léon X. A cette date, les deux sœurs se partagèrent la succession paternelle (1). En 1519, la duchesse d'Urbin donna naissance à Catherine et mourut des suites de son accouchement. Son mari ne lui survécut que de quelques mois. Catherine avait à peine quatorze ans lorsqu'elle devint, en 1533, la femme d'Henri II.

Nous venons de rappeler les conditions importantes de son mariage ; orpheline et fille unique, elle apporta en dot la fortune entière de ses parents. Cette fortune était considérable. Le partage de 1518 donnait à sa mère, la duchesse d'Urbin, douze terres de la baronnie en Auvergne, celles du Bourbonnais et du Berry (2). Le lot de la du-

(1) Ce partage, daté de Saint-Saturnin, est rapporté en entier par Justel. (Preuves, p. 94 et 95.)

(2) Voici le nom de ces 12 terres : En Limagne, Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, Saint-Sandoux, Montredon, La Varenne, Chanonat, Pradal, Coudes, Montpeyroux et la dîme d'Orcet, Besse et La Tour en montagne.

Digitized by Google

chesse d'Albanie était encore plus important, à s'en rapporter au nombre des immeubles qui le composaient : il comprenait, en effet, dix-neuf terres en Auvergne et deux terres dont le nom apparaît pour la première fois, les terres de la Ferté-Chauderon et de Précy (1).

La duchesse d'Albanie n'eut pas d'enfants; elle aimait beaucoup son mari, et lui fit sa vie durant de nombreuses donations ; elle lui légua en outre par son testament l'usufruit de ses biens. Mais par le même acte elle institua sa nièce Catherine son héritière générale et universelle. Elle mourut en 1524. Dix ans plus tard, en 1534, l'usufruitier et l'héritière universelle firent entr'eux un traité par lequel le duc d'Albanie se désista de partie de son usufruit et reçut en compensation la pleine propriété des terres de Picardie, du Bourbonnais, du Berry, du Limousin et de la moitié du comté de Lauraguais. Toutefois, il fut convenu que si avant de mourir il n'avait pas disposé de ces biens, ils deviendraient alors la propriété de sa nièce.

Deux ans à peine s'étaient écoulés, lorsque le duc d'Albanie décéda en son château de Mirefleurs. Par un acte de dernière volonté, il laissa à Catherine tout ce qu'il avait reçu de sa femme ou qui provenait d'elle.

Donc, en 1536, comme nous l'avons dit, la propriété de tous les biens alors existant de la maison de La Tour se trouva concentrée entre les mains de Catherine.

Henri II, Charles IX, Henri III usèrent-ils de leur influence sur elle pour l'amener à consentir, dans leur intérêt, à l'aliénation de quelques parties de son patrimoine? L'in-

(1) Ces 19 terres en Auvergne étaient : Vic-le-Comte, Buron, Mirefleurs, Ybois, Saint-Babel, Coppel, Busséol, Mercurol, Laps, Artonne, Aubiat et Montcel, Ravel, la Rodde, Tinières, Riom-ès-Montagne, Rignat, Saint-Christophe et Clavières. Où étaient situées la Ferté-Chauderon et Précy ? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Seulement deux actes, l'un de 1256 et l'autre de 1303, font croire qu'elles étaient en Bourbonnais. On trouve en effet à la Bibliothèque nationale, fonds Baluze, nos 52 et 53, t. I, p. 18, armoire 6, une énonciation d'où il semble résulter que la Ferté-Chauderon était voisine de Châtel-Perron, seigneurie du Bourbonnais.

Digitized by Google

tendant de Marle le croit (1) et c'est vraisemblable. Les Valois étaient fastueux et prodigues. L'argent leur manquait souvent et ils hésitaient peu sur les moyens de s'en procurer.

Ce qui est certain, c'est que, dans un compte d'administration des biens de Catherine, à la date de 1550 (2), il n'est question ni des terres de Picardie, ni de celles du Bourbonnais et du Berry; d'où il est permis, ce nous semble, d'induire qu'à cette date elles n'appartenaient plus à Catherine. Il en était de même de quelques-unes des terres d'Auvergne comprises dans le partage de 1518.

Néanmoins, la fortune de la reine était encore très-considérable, et en 1557, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris, elle s'augmenta par la restitution à Catherine du comté de Clermont (3).

On sait comment mourut Henri II en 1559, après 12 ans de règne et 26 ans de mariage. Catherine lui survécut pendant 30 ans. Sa mort est du 3 janvier 1589. Personne n'ignore la part qu'elle prit aux grandes agitations de son temps; mais dans une petite monographie comme la nôtre, l'essai d'un jugement sur elle serait déplacé. Nous nous bornerons donc à n'en parler qu'au point de vue de ses actes sur notre baronnie.

De 1559 à 1651, c'est-à-dire de la mort d'Henri II à l'échange de Sedan, il s'écoula une période de 92 ans, pendant laquelle les biens de la maison de La Tour furent successivement administrés par Catherine de Médicis, sa fille la reine Marguerite, première femme d'Henri IV, et Louis XIII. Sous Louis XIV, ils ne furent, du moins à notre connaissance, l'objet d'aucun acte important jusqu'à l'échange de la baronnie contre Sedan.

(1) Rapport déjà cité.

(2) Ce compte de 1550 est mentionné dans le rapport des commissaires à l'échange de Sedan en 1674.

(3) Nous aurons bientôt à parler de cette restitution et à en expliquer la légitimité.

Digitized by Google

A cette date de 1651, ils avaient subi de nombreux démembrements. Voyons ceux qu'il faut attribuer à chacune des personnes qui, pendant ces 92 ans, en furent les maîtres.

§ Ier. — Administration de Catherine.

C'est à Catherine qu'il faut attribuer les premières diminutions de la baronnie. Jacques-Auguste de Thou dépeint en deux mots, dans la longue histoire qu'il écrivit en latin, le caractère et les habitudes de cette femme célèbre : « *Fœmina*, dit-il, *vasti animi et superbi luxûs.* » Oui, la magnificence de cette femme aux vastes pensées précipita la décadence de la baronnie. Catherine sacrifia à ses intrigues et à son luxe une grande partie des biens de ses ancêtres. Sa prodigalité fut telle, qu'elle mourut laissant derrière elle de nombreux créanciers. Nous les verrons ultérieurement figurer par leur syndic dans plusieurs contestations judiciaires.

Quels furent les démembrements opérés par Catherine dans les diverses parties de la baronnie ? Essayons de les préciser.

I. — *Terres du Limousin.*

Il y en avait trois (1), on s'en souvient. Elles provenaient de l'apport matrimonial de Louise de La Trémoille, femme de Bertrand VII. Catherine les vendit en 1572 à Gilbert de Lévis, comte de Ventadour.

(1) Corrèze, Donzenac et Boussac. Les deux premières sont aujourd'hui des chefs-lieux de canton dans les arrondissements de Tulle et de Brive. Où était située la terre de Boussac ? Nous l'ignorons. Ce ne peut être la ville de Boussac, chef-lieu d'arrondissement de la Creuse. Elle était dans la Marche et non pas en Limousin.

Digitized by Google

II. — *Comté de Lauraguais.*

Après la mort du duc d'Albanie, ce comté appartint en entier à Catherine. Il convient d'en indiquer la situation, l'importance et l'étendue.

Placé au sud-est de Toulouse, il occupait une assez grande partie des trois départements actuels de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn. Le haut du comté avait pour capitale Saint-Papoul et le bas la petite ville de Lavaur.

Saint-Papoul, qui n'est plus aujourd'hui qu'une commune rurale du canton nord de Castelnaudary (1), fut érigé en évêché en 1317 par ce faiseur d'évêchés qui s'appelait le pape Jean XXII. Cet évêché comptait 27 paroisses. Son 1er évêque s'appelait Bertrand de La Tour. Nous n'avons pas pu savoir s'il était de la famille des barons de La Tour-d'Auvergne.

Indépendamment de ses deux capitales, le comté renfermait un grand nombre de petites villes et de localités importantes. Parmi elles, on peut citer Villefranche de Lauraguais, Castelnaudary, Fanjoux, Revel et Montgiscard (2).

En 1477, le Lauraguais faisait partie du domaine de la Couronne. Louis XI était alors sorti de ses luttes contre le duc de Bourgogne, le fameux Charles-le-Téméraire, fils de ce Philippe-le-Bon, qui avait, par la force des armes, enlevé Boulogne et le Boulonnais en Picardie à la maison de La Tour. Monstrelet fait connaître le prétexte dont s'était servi Philippe-le-Bon pour commettre cette usurpation.

(1) Aude.

(2) Villefranche est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne; Castelnaudary un chef-lieu d'arrondissement de l'Aude; Lavaur un chef-lieu d'arrondissement du Tarn; Fanjoux chef-lieu de canton dans l'Aude; Montgiscard et Revel aussi chefs-lieux de canton dans la Haute-Garonne.

Digitized by Google

« En ce temps-là, dit-il, la duchesse de Berry, doagère » (douairière) (1), épousa le seigneur de la Trémoille, qui » point n'estoit aimé du duc de Bourgogne, et pourtant » que cette duchesse estoit de son héritage comtesse du » Boulonnais, envoya à icelui duc le seigneur de Fosseux, » alors gouverneur d'Artois en la ville de Boulogne, pour » icelle saisir et mettre en sa main, et fut cette chose » ainsi faicte (2) ».

Le comté de Boulogne était ainsi injustement entré dans la maison de Bourgogne. Deux fois pourtant cet abus de la force fut confirmé par Louis XI lui-même dans le courant du XV^e^ siècle : une fois, en 1435, par le traité d'Arras ; une autre fois, en 1465, par celui de Conflans.

Mais après la mort du Téméraire, Louis XI, qui convoitait le Boulonnais pour défendre notre frontière de l'est contre l'Angleterre et les Flandres, se fit offrir par Bertrand VII de La Tour Boulogne et son comté (3).

Immédiatement il s'en empara sur Marie de Bourgogne. Lorsqu'il en fut maître, il voulut donner à sa conquête une apparence de légitimité, comme la tenant du véritable propriétaire. Il céda en conséquence au seigneur de La Tour le comté de Lauraguais (4). Pour que la cession fût égale, il ajouta au Lauraguais la *rêve* (5) de quatre deniers à Carcassonne, les leudes (6) mages de la même ville, les

(1) On se rappelle que la duchesse de Berry institua pour son héritière générale et universelle Marie de Boulogne, femme de Bertrand V de La Tour. La duchesse de Berry, après la mort du duc, épousa en secondes noces le seigneur de La Trémouille, duquel elle se sépara violemment peu de temps après son mariage.

(2) Monstrelet, t. III, p. 161, édition Douët d'Arcq. Société de l'Histoire de France. Paris, 1859.

(3) L'hommage à Louis XI est de 1477.

(4) Le traité d'échange est rapporté en entier par Baluze, au tome II, p. 615.

(5) La rêve ou resve était un droit perçu au profit du seigneur sur les diverses marchandises entrant en France ou en sortant. Il était ordinairement de quatre deniers, notamment sur les toiles et les peaux. (La Curne de Sainte-Palaye. V. Rêves.)

(6) Les leudes, laudes, leydes (leydes était plus usité en Auvergne) était un autre droit perçu aussi pour les seigneurs sur les marchandises, surtout les blés dans les foires et marchés. Il était plus ou moins élevé suivant la nature et la valeur de la marchandise. Aussi il y avait les leudes mages ou majeures et les leudes menues.

Digitized by Google

leudes mages et menues de Béziers et la ferme du moulin de Blanachol. En résumé, l'acte établissait que le revenu annuel du Lauraguais était de 5,457 livres 19 sols 9 deniers (1), oboles comme celui du comté de Boulogne.

Cet échange causa dans le Languedoc une certaine émotion. L'archevêque et le Parlement de Toulouse y firent une vive opposition. Deux fois il fallut des lettres de jussion pour en assurer l'exécution. La petite ville de Revel se distingua par sa longue résistance.

Le Lauraguais était donc une grande seigneurie. Eh! bien, pour une modique somme de 63,000 écus, Catherine la vendit ou l'engagea par un acte plein d'obscurités à Charles d'Escars, évêque de Langres. Cet important démembrement de la baronnie ne fut invalidé qu'après la mort de Catherine par un arrêt du Parlement de Toulouse de 1601. Sans la fermeté de la reine Marguerite, le comté était perdu sans retour. Mettons donc à la charge de celle qui l'accomplit cette désastreuse aliénation.

III. — *Comté d'Auvergne.*

D'après Chabrol (2), le partage de 1518 n'avait pas indiqué toutes les terres de ce comté. Il cite comme en faisant partie celle de Lachaux-Montgros, Montfleury, Gironde, Sallède, le Curtal et les Hoires.

Lorsqu'on recherche leur situation, on peut se demander s'il n'a pas pris pour des terres principales des dépendances de celles que se partagèrent les deux filles de Jean III; mais, dans tous les cas, en les détachant du comté, Catherine n'en diminuait pas moins l'importance.

Or, voici celles dont elle disposa :

(1) Nous avons déjà dit que la livre était de 20 sols; le denier était le vingtième du sol et l'obole la moitié du denier. (Leblanc, déjà cité. Chap. III, monnaie de billon.

(2) Tome IV. V. Lachaux-Montgros.

Digitized by Google

En 1569, elle donna la terre de Buron à Antoine de Sarlan, son maître d'hôtel (1).

En 1572, elle gratifia Jean de La Guesle, procureur général au Parlement de Paris, des six terres énumérées par Chabrol et dont nous venons de parler.

En 1586, elle vendit Coppel, une belle et grande terre, au baron de Saint-Niel et à sa femme, Louise de l'Hospital (2).

Elle donna la terre d'Ybois à l'aumônerie d'Usson.

Faut-il la rendre responsable de la vente singulière des deux terres de Crains (3) et de Busséol à Madeleine de Bois-Benoist (4), veuve de Claude de Frédeville?

L'intendant de Marle (5) est de cet avis, et vraiment on incline à penser comme lui, malgré ce qu'on peut inférer des dispositions d'un arrêt du Parlement de Paris du 11 juillet 1607 (6). Cette décision infirme deux jugements des 5 et 16 octobre 1606 qui, sur la demande de la reine Marguerite, avaient annulé la vente. Le Parlement maintient la dame de Bois-Benoist en possession des deux terres, mais en autorisant la reine à rendre à cette dame, dans un délai déterminé, le prix versé par elle et à reprendre le bien vendu.

On sait que les arrêts des parlements n'étaient pas motivés. Ce n'est que dans les procédures et les conclusions des parties qu'on peut trouver les raisons qui ont déterminé les juges. Il semble résulter de cette étude que le Parlement avait été convaincu que la vente n'était pas sérieuse : 1° par la vilité du prix qui n'était que de 6,000 livres; 2° par l'étrange stipulation insérée dans le contrat que l'excédant de valeur des deux terres serait, en cas de recher-

(1) Quelques auteurs disent de Varlan, mais le nom véritable du donataire est Sarlan.
(2) Était-elle de la famille du chancelier? Nous ne le savons pas.
(3) Crains ou Cremps.
(4) Et non de Lobenois, comme on le trouve dans certains actes.
(5) Rapport déjà cité.
(6) Archives nationales. Registre des arrêts du Parlement de Paris, année 1607.

Digitized by Google

che, attribué à la dame de Bois-Benoist pour la récompenser de ses services. La date du contrat était encore une cause de suspicion. En 1590, les deux terres se trouvaient entre les mains de Charles de Valois, l'héritier testamentaire de Catherine. Enfin, Marguerite faisait affirmer qu'elle ignorait l'existence de cette vente, et n'avait jamais rien reçu de la dame de Bois-Benoist (1). L'avocat général ajoutait que ce n'était pas la première fois qu'on avait tenté d'opposer à la reine des actes qui n'émanaient pas d'elle. Il citait plusieurs exemples de cas analogues dont les tribunaux avaient déjà fait justice.

Qui donc avait vendu ces deux terres si ce n'était la reine Catherine? qui donc avait touché les 6,000 livres? qui avait reçu des services dignes d'une si grande récompense?

Il nous semble qu'on peut bien répondre que ce n'était pas Marguerite. Elle était prisonnière à Usson depuis 1585. Elle attaqua cette aliénation que le Parlement ne maintint qu'en accordant à Marguerite une option incompatible avec un contrat auquel elle aurait donné un consentement valable, et si elle ne profita pas de la permission, c'est qu'en 1607, elle s'était depuis un an dessaisie de la nue-propriété des biens de la baronnie au profit du Dauphin, depuis Louis XIII.

Nous ne croyons pas être téméraire en laissant au compte de la reine Catherine la vente de ces deux terres de Crains et de Busséol.

Le comté d'Auvergne fut donc aussi considérablement diminué par elle.

IV. — *Comté de Clermont.*

Deux ans avant la mort de son mari, en 1557, elle obtint du Parlement de Paris la restitution du comté de

(1) La vente était de décembre 1590.

Digitized by Google

Clermont. Guillaume Duprat, le frère du chancelier, était alors évêque de cette ville. Catherine revendiqua contre lui le comté, en sa qualité d'héritière des comtes d'Auvergne. Les évêques de Clermont le détenaient depuis plusieurs siècles. En étaient-ils propriétaires? où était leur titre? Guillaume Duprat n'en avait pas ; il invoqua la prescription. Catherine sur ce terrain devait réussir. Le Parlement lui donna gain de cause. Elle établit que leur possession, si ancienne qu'elle fût, ne reposait que sur un titre précaire. En 1202, dit le procureur général chargé de ses intérêts, au moment de la lutte engagée entre Philippe-Auguste, roi de France, et Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, pour la suzeraineté de l'Auvergne, le comte d'Auvergne d'alors, Guy II et le Dauphin d'Auvergne prirent parti pour l'Anglais. Ils s'attirèrent l'animadversion de Philippe-Auguste. Guy voulut se mettre à couvert du danger qui le menaçait. Il pria son frère Robert, évêque de Clermont, avec lequel il était encore dans de bons rapports, de recevoir le comté en dépôt jusqu'au rétablissement de la paix. Les évêques ne possédaient donc le comté qu'à titre de dépositaires, et aucune interversion de ce titre n'étant depuis intervenue, l'arrêt du Parlement qui repoussait la prescription était parfaitement juridique. Il n'en fut pas moins vivement critiqué. On alla même jusqu'à accuser de trahison des intérêts du siège Guillaume Duprat. Sur quoi se fondait cette accusation que Chabrol et un auteur moderne, le comte de Résie, n'ont pas repoussée (1) ? Sur ce fait historique qu'au XII^e^ siècle, à deux reprises, Louis-le-Gros, étant intervenu entre les évêques et les comtes d'Auvergne, avait rétabli les évêques dans leurs droits sur le comté de Clermont.

Il n'y a plus d'intérêt à rechercher dans cet ancien dé-

(1) Chabrol, t. IV. V. Clermont. — Comte de Résie, *Histoire de l'Église d'Auvergne.*

Digitized by Google

bat la vérité. La question au XVIe siècle fut irrévocablement résolue en faveur de la reine par deux arrêts du Parlement de Paris, l'un de 1551 et l'autre de 1557. Catherine se mit immédiatement en possession du comté. Elle le traita avec la faveur qu'on accorde à un nouveau-né. Loin de l'affaiblir, elle en augmenta l'importance. Personne n'ignore qu'elle obtint de son mari l'établissement d'une Sénéchaussée à Clermont, et plus tard un Présidial de son fils Henri III.

Si des engagements sur le comté furent ultérieurement consentis au maréchal de Rantzau, Catherine y fut complètement étrangère.

V. — *Baronnie de La Tour proprement dite.*

Elle porta au contraire un coup mortel à cette baronnie.

Nous savons qu'en 1550, cette grande seigneurie comprenait au moins 21 terres : 11 en Limagne et 10 dans les montagnes de la Haute et de la Basse-Auvergne (1). Combien en restait-il à la mort de Catherine? 15, sur lesquelles 10 étaient singulièrement compromises par sa faute.

Constatons d'abord les démembrements directement effectués par elle.

En 1569, sa munificence enrichit encore Antoine de

(1) Rappelons-en la nomenclature :

EN LIMAGNE.

Arrondissement de Clermont. — 1° Saint-Amant-Tallende; 2° Saint-Saturnin ; 3° Saint Sandoux; 4° La Varenne; 5° Montredon ; 6° Quenongue ou la Guérine ; 7° Chanonat.

Arrondissement d'Issoire. — 8° Coudes ; 9° Montpeyroux.

Arrondissement de Riom. — 10° Montcel ; 11° Artonne.

EN MONTAGNE.

Arrondissement d'Issoire. — 12° La Tour ; 13° Ravel ; 14° Besse; 15° La Rodde.

Arrondissement de Mauriac (Cantal). — 16° Tinières ; 17° Riom-ès-Montagne ; 18° Rignac ou Rignat ; 19° Clavières ; 20° Saint-Christophe; 21° Moussages.

Digitized by Google

Sarlan de la belle terre de Saint-Sandoux ; en 1563, le petit-fils d'une fille de son grand-père maternel, Bertrand VII, Françoise de La Tour, mariée en 1469 à Gilbert de Chabannes, grand sénéchal de Guienne et gouverneur du Limousin.

François de Chabannes eut l'idée de se prévaloir d'une substitution qui remontait au milieu du xv^e^ siècle. Bertrand VI de La Tour en était l'auteur. Il avait appelé ses filles et leurs descendants au partage de ses biens, si la descendance masculine venait à manquer dans la progéniture de ses deux fils. Or, disait Chabannes, le cas prévu s'est réalisé. Jean III n'a laissé que deux filles : les duchesses d'Urbin et d'Albanie. Ni l'une ni l'autre n'ont eu d'hoirs mâles ; Catherine est leur seule héritière. En conséquence, il demandait, comme représentant de sa mère, le quart des biens laissés à son décès par Bertrand VI.

Que vaudrait aujourd'hui une pareille recherche ? Nul n'oserait en saisir la justice. Mais sous la loi féodale, elle avait une sérieuse importance. Néanmoins, Catherine pouvait, disent les intendants déjà cités, utilement la combattre. L'instance allait s'engager, lorsqu'intervint un traité qui l'arrêta. Fidèle à sa politique italienne, dédaigneuse des luttes judiciaires et toujours avide d'argent, Catherine consentit à faire droit à la demande, en donnant toutefois la forme d'une vente à la transaction. Il fut donc convenu que Chabannes deviendrait acquéreur, moyennant une somme de 18,500 écus, des cinq terres : de Tinières, Riom-ès-Montagne, Rignat, La Rodde et Saint-Christophe (1).

Ce prix de vente était dérisoire. Il ne représentait pas le quart de la valeur des biens aliénés. Mais ce n'était là que le moindre désavantage de cette concession. Le succès de François de Chabannes mit en éveil d'autres héritiers,

(1) Les commissaires à l'échange de Sedan disent dans leur rapport que Tinières n'avait été vendu que 3,000 écus et les quatre autres terres 15,500 écus.

Digitized by Google

qui invoquèrent à leur tour la substitution. Il est peut-être nécessaire de faire rapidement connaître ce que furent ces substitutions dans l'ancien droit.

Elles étaient sans limites et embrassaient plusieurs générations. Les grandes maisons y attachaient une extrême importance. Ces substitutions figuraient toujours dans les pactes de famille, surtout dans les actes de dernière volonté. L'orgueil aristocratique les considérait comme un puissant moyen de conserver les biens et de perpétuer l'éclat de la race. Mais elles avaient souvent de redoutables conséquences, même pour ceux qu'elles devaient protéger. Les intérêts généraux de l'Etat en souffraient aussi à cause de la prolongation de l'incertitude de la propriété des biens substitués. Un jour les pouvoirs publics voulurent, non pas les proscrire absolument, c'eût été très-difficile, mais en corriger les excès. L'ordonnance de Blois de 1561 tenta de les restreindre à trois générations ; elle ne fut pas obéie. Les Parlements du royaume se divisèrent sur la nature du droit de substitution et sur l'interprétation des actes qui les contenaient. Le mal s'agrandit par les contrariétés de la jurisprudence.

En 1747, d'Aguesseau voulut y remédier par la célèbre ordonnance qui porte son nom. Voici l'exposé des motifs :

« A la suite, disait le chancelier, des substitutions étendues, non-seulement à plusieurs personnes appelées les » unes après les autres, mais à plusieurs degrés ou à une » longue suite de générations, il s'est formé par là comme » un nouveau genre de succession où la volonté de » l'homme, prenant la place de la loi, a donné lieu d'établir aussi un nouvel ordre de jurisprudence, qui a été » reçu d'autant plus favorablement qu'on l'a regardé » comme tendant à la conservation du patrimoine des familles et à donner aux maisons les plus illustres le » moyen d'en soutenir l'éclat ; mais nombre de difficultés » se sont élevées..... et par un événement contraire aux » vues de l'auteur de la substitution, il était arrivé que

Digitized by Google

» ce qu'il avait ordonné pour l'avantage de sa famille en » a quelquefois causé la ruine (1). »

Il ne suffit pas de faire de bonnes lois, il faut surtout en obtenir la fidèle exécution. L'ordonnance de 1747 fut, comme celle de 1561, impuissante à déraciner les vieilles habitudes. Elles existaient encore en 1778. A cette date, d'Essaule de Savigny publiait un traité sur la matière.

« Les substitutions, disait-il dans sa préface, sont la » base des maisons les plus illustres et les plus précieuses » à l'Etat, puisqu'elles y conservent des possessions qui » y perpétuent la splendeur et les services. Mais elles » touchent en même temps à la liberté et à la sûreté du » commerce, vu qu'elles en font comme sortir ces biens » en les rendant inaliénables, du moins pour un temps. » Elles tiennent essentiellement sous ces deux points de » vue à l'intérêt général de la société. Sans cesse aussi » elles offrent les questions les plus ardues dignes de » l'attention des jurisconsultes, en quoi elles intéressent » encore l'ordre public par les contestations sans nombre » dont elles sont le germe (2). »

Notre droit moderne s'en est heureusement débarrassé.

La reine Catherine vivait encore lorsque le représentant d'une autre fille de Bertrand VII, Louise de La Tour, mariée en 1486 à Claude de Blaisy, Jean de Rochechouart, baron de Chandeniers, fils unique de Suzanne de Blaisy, vint revendiquer contre elle, en vertu de la même substitution, un autre quart des biens de son trisaïeul Bertrand VI (3).

Chandeniers était encore mineur, mais il avait pour tuteur le cardinal de La Rochefoucauld, qui se chargea

(1) L'ordonnance de 1747 avait quarante-trois articles et deux titres. D'Aguesseau avait voulu tout prévoir et tout régler.

(2) Traité des substitutions. Paris, 1778.

(3) Chandeniers était fils de Suzanne de Blaisy, fille unique de Louise de La Tour et de Claude de Blaisy. Il était par conséquent petit-fils de Bertrand VII de La Tour et arrière petit-fils de Bertrand VI, l'auteur de la substitution.

Digitized by Google

de faire valoir les droits de son pupille. Le cardinal était actif, puissant et disposé à user largement de son crédit.

Catherine, au contraire, affaiblie par l'âge, donna peu d'attention à cette nouvelle demande. Elle venait d'ailleurs, au mépris de ses devoirs de mère et des stipulations de son contrat de mariage qui substituait, on ne l'a pas oublié, ses biens à ses enfants, de transmettre tout ce qu'elle possédait au bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, Charles de Valois.

Elle mourut le 3 janvier 1589, ne laissant pour héritiers légitimes que son fils Henri III et sa fille la reine Marguerite.

Il est donc certain que pendant son administration elle dissipa une très-grande partie de son patrimoine.

§ 2. — Administration de la reine Marguerite.

Henri III fut assassiné, à Saint-Cloud, le 1er août 1589. Il ne survécut donc que de quelques mois à sa mère. Il ne laissait pas d'enfants. Il ne restait de la famille des Valois qu'un seul héritier légitime, la reine Marguerite. Où était-elle alors? En captivité à Usson, où elle fut confinée de 1585 à 1605, c'est-à-dire pendant vingt ans:

Brantôme raconte qu'elle y était très-malheureuse et presque dans l'indigence. « Sans le secours, dit-il, de sa » belle-sœur Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, » elle aurait été en très-grande extrémité de disette et » réduite en ung chasteau auvergnac, quasi habandonnée » de la plupart des siens et de la plupart de ceux qu'elle » avait obligez (1). »

Nous ferons pour Marguerite ce que nous avons fait pour sa mère; nous nous abstiendrons de tout jugement

(1) Brantôme. *Des Dames*, tome IX, p. 602 et 603, édition Leblanc. Société de l'Histoire de France. Paris, 1876.

Digitized by Google

sur elle et ne nous occuperons que de son administration des biens de sa famille.

A la mort de Catherine, qu'eut-elle à administrer? Rien. Sa mère avait donné tous ses biens à Charles de Valois, qui s'en était mis sans retard en possession et qui se croyait d'autant plus assuré de cette donation qu'elle lui avait été confirmée par Henri III.

Ce que Marguerite trouvait dans l'héritage maternel, c'étaient de grands obstacles à l'anéantissement d'actes contraires à ses droits. Ses adversaires étaient riches, libres, puissants. Elle était pauvre, prisonnière, délaissée. Il fallait faire rejeter la demande de Chandeniers, faire annuler le testament de sa mère, certains démembrements consentis par elle. Il faut rendre justice au courage et à l'énergie de Marguerite. Elle entama résolûment la lutte. Si elle ne réussit pas toujours, elle fut toujours vaillante au combat.

S'armant à son tour de la substitution insérée dans le contrat de mariage de Catherine, elle revendiqua immédiatement le Lauraguais contre la famille d'Escars; l'évêque de Langres n'existait plus.

L'attaque ne manquait pas de hardiesse. Le contrat consenti par Catherine était obscur. Etait-ce une vente ou un simple engagement?

Le 20 avril 1601, un arrêt du Parlement de Toulouse donna gain de cause à Marguerite; mais la résistance avait été vive. Le syndic des créanciers de Catherine, Pierre Cadot (1), s'était joint à la famille d'Escars. Il se pourvut en requête civile et obtint l'intervention personnelle de quelques-uns des principaux créanciers, notamment la duchesse douairière de Guise et Charles, duc de Gonzague, pair de France. L'arrêt de Toulouse fut maintenu. Marguerite rentra donc en possession du Lauraguais.

(1) Et non pas Cadol, comme le disent certains actes.

Digitized by Google

Peu de temps après, le Parlement de Paris lui rendit la totalité des biens donnés par sa mère à Charles de Valois.

Dans le procès soutenu par elle contre la dame de Bois-Benoist, et dont nous avons déjà parlé, l'avocat-général rappela à la Cour que Marguerite avait aussi fait *casser* (sic) plusieurs actes surpris à sa bonne foi ou qui lui étaient faussement attribués.

A force d'activité elle était donc parvenue à reconstituer en partie la baronnie. Mais la revendication Chandeniers n'avait pas encore reçu de solution. Les instances de cette nature duraient longtemps sous l'ancien droit. Marguerite n'y figura bientôt plus que nominalement; de graves événements avaient d'ailleurs changé sa situation.

A la fin du XVI^e^ siècle, Henri IV songea sérieusement à se donner un successeur au trône. Il n'avait rien à espérer de son union avec Marguerite, de laquelle il était depuis longtemps séparé. Mais, pour contracter un autre mariage, il fallait prononcer la dissolution du premier. Que ferait la cour de Rome? Marguerite s'opposerait-elle au divorce?

Nous nous sommes promis de ne pas sortir du cadre de notre monographie, et, quelle que soit notre tentation de saisir l'occasion du divorce pour établir que Marguerite valait mieux que ne l'ont dit ses détracteurs, nous saurons néanmoins y résister. Toutefois, c'est, il nous semble, rester dans notre sujet que de faire connaître à nos lecteurs, si nous en avons, comment Marguerite put se procurer les ressources nécessaires au soutien de ses nombreuses luttes judiciaires.

Henri IV s'attendait à sa résistance au divorce. Lui aussi l'avait mal jugée. Elle fut, au contraire, la première à approuver la résolution du roi et lui envoya son consentement écrit par l'archevêque de Toulouse (1). Henri IV

(1) Jean de Berthier.

Digitized by Google

en fut touché jusqu'aux larmes. « Ah! la malheureuse, » s'écria-t-il, elle sait bien que je l'ai toujours aimée et » honorée et elle point moi, et que ses déportements nous » ont fait séparer, il y a longtemps, l'un de l'autre. »

Il paya ses dettes, augmenta ses revenus et lui permit de quitter Usson pour telle ville de France qu'elle choisirait, excepté Paris. Tout cela se passait en 1599. Marguerite avait été souvent *en extrémité de disette*, comme disait Brantôme, pendant sa détention dans cette forteresse. Cette amélioration de fortune fut employée par elle à subvenir aux frais de ses demandes en restitution. Elle lui servit aussi pour ses charités et ses aumônes qui la rendirent si populaire en Auvergne, tandis que d'odieux calomniateurs dénaturèrent toutes ses actions et en firent l'objet des plus abominables pamphlets (1). Après le divorce, les rapports entre elle et le roi devinrent bien meilleurs.

En 1602, Marguerite rendit à Henri IV un véritable service en l'avertissant de la conspiration de Biron. En 1605, elle le prévint également du complot ourdi contre lui par la marquise de Verneuil et Charles de Valois (2).

(1) Un de ces pamphlets intitulé *Divorce satyrique* est censé avoir été fait par Henri IV lui-même. Henri IV n'était capable ni d'une sottise ni d'une lâcheté. Ce serait faire injure à son caractère et à sa renommée que de supposer un seul instant qu'il ait pu les commettre. Cet infâme libelle ne recule devant aucune ordure. Il incrimine comme établis les actes les plus révoltants. A force de vouloir écraser la femme tombée, il la relève, et l'on éprouve bien plus de dégoût pour l'auteur que pour elle. Au surplus, il porte en lui-même la preuve qu'Henri IV en est complètement innocent. Il résulte en effet de son texte qu'il n'a été fait qu'après le divorce accompli. Or, le roi loin d'avoir à justifier la nécessité et les causes de cet acte avait au contraire tout intérêt à ne plus en parler. Il était trop politique pour jeter de la boue sur le prélat qui donnait l'hospitalité à Marguerite arrivant à Paris sans y être attendue, et trop loyal et trop généreux pour payer un bienfait par de honteuses révélations qui le salissaient lui-même.

(2) Ce bâtard était incorrigible. Henri IV lui avait fait grâce, en 1602, du châtiment mérité par sa participation à la conspiration de Biron. Il obtint aussi son pardon en 1605.

Quant à la marquise de Verneuil, elle prétendait avoir une lettre d'Henri IV, qui lui promettait d'en faire sa femme légitime. Elle avait entraîné dans son complot son père d'Ambrague.

Digitized by Google

Cette dernière marque d'intérêt désarma complètement le roi. Il autorisa Marguerite à venir habiter Paris. Elle se hâta de profiter de la permission et partit immédiatement d'Usson sans donner avis de son départ à personne. A Paris, l'archevêque de Sens lui offrit l'hospitalité; mal lui en prit, car on fit contre lui et contre elle un ignoble quatrain.

Elle était donc à Paris lorsqu'en 1606 un arrêt du Parlement de cette ville lui rendit les biens détenus par Charles de Valois. Aussitôt elle en fit donation, sous réserve d'usufruit, au Dauphin, qui fut depuis Louis XIII. Cette donation fut confirmée en 1609. Marguerite n'y mit qu'une condition, celle de l'inaliénabilité des biens.

Après avoir si laborieusement recouvré son patrimoine, elle voulut le conserver. C'était d'une habile prévoyance de se substituer dans l'affaire Chandeniers, un adversaire en position de se défendre bien mieux qu'elle contre le redoutable cardinal de La Rochefoucauld. D'un autre côté, les biens donnés étaient inaliénables par une stipulation formelle tant qu'ils seraient entre les mains du Dauphin. Ils le seraient bien davantage à l'avènement de ce jeune prince au trône par leur incorporation au domaine de la couronne.

Nous allons voir que toutes ces prévisions échouèrent sous l'administration du donataire.

§ 3. — Administration de Louis XIII.

Louis XIII était mineur à la mort de son père (1); à sa majorité, il emprunta pour ses besoins personnels une somme de 78,000 livres à un sieur d'Attichy et lui engagea quelques terres de la baronnie. Cet engagement

(1) On sait qu'Henri IV fut assassiné à Paris, le 14 mai 1610. Le Dauphin, né le 27 septembre 1601, n'avait alors que neuf ans.

Digitized by Google

devait, dans l'avenir, donner lieu à d'interminables débats.

Jusqu'en 1617, l'affaire Chandeniers sommeilla ; mais le 7 septembre de cette année (1), un arrêt du Parlement de Paris admit toutes les prétentions du demandeur, non-seulement il le déclara propriétaire du quart des biens de la baronnie, mais encore il condamna le roi, en la personne de son procureur général, à restituer à Chandeniers les fruits « de cette quatrième partie d'icelle baronnie » depuis le 26 mai 1573 (date de la demande, sans doute), » jusqu'à la pleine possession et jouissance d'icelle ba- » ronnie, avec ses annexes, appartenances et dépen- » dances, et pour assurer l'exécution de son arrêt, le » Parlement y affecta, hors le quart de ladite baronnie, » tous les autres biens d'icelle baronnie et en attendant » les greva d'hypothèques. »

Si cette décision était maintenue, l'œuvre de Marguerite était presque entièrement renversée. Il est probable que l'arrêt était juridique; mais au palais on le trouva rigoureux, excessif, et on ne craignit pas de l'attribuer à des abus d'influence. On reprocha au procureur général de s'être borné à opposer de simples moyens de procédure et de n'avoir présenté aucune défense au fond. Ces critiques étaient-elles fondées? La lecture attentive de l'arrêt et des discussions qui l'avaient précédé, fait regretter le silence du défenseur du roi. Pourquoi le procureur général n'invoqua-t-il qu'une péremption peu sérieuse? Pourquoi ne soumit-il pas à l'approbation de la Cour la renonciation de Louise de La Tour dont Chandeniers exerçait les droits aux deux successions de ses père et mère pour s'en tenir à sa dot qui était considérable? Pourquoi n'appela-t-il pas les juges à distinguer avec soin les biens substitués de ceux qui n'étaient entrés que plus

(1) C'est le 7 septembre et non pas le 17, comme l'ont dit quelques écrivains, que l'arrêt fut rendu. — Archives nationales, arrêts du Parlement de Paris, registre 1617.

Digitized by Google

tard dans la maison de La Tour? Chandeniers n'avait manifestement rien à prétendre sur ces derniers. Enfin, comment n'avait-il pas combattu les restitutions de jouissance et les excès de garanties d'exécution?

L'arrêt était donc vulnérable; au grand étonnement de tout le monde, il fut immédiatement accepté par le roi. En 1618, en effet, il intervint un traité en vertu duquel Chandeniers se départit des avantages qui lui avaient été concédés et obtint du roi la nomination de commissaires délégués, chargés de lui délivrer le quart de la baronnie. La délivrance ne se fit pas attendre; elle ne fut précédée d'aucune estimation préalable. Dix grandes et belles terres qui, en 1672, rapportaient annuellement 24,000 livres de rente, furent données à Chandeniers. Il était mieux traité que François de Chabannes qui, pour son quart, n'en avait eu que cinq, et encore avait-il dû verser à Catherine de Médicis une somme de 18,500 écus (1).

Que restait-il donc à la baronnie? La Tour, son chef-lieu, en montagne; en Limagne, Coudes, Montpeyroux, Artonne et Montcel, en tout cinq terres, pas davantage. Elles en furent bientôt détachées. Chandeniers voulut les avoir; il tenait surtout à la terre qui avait donné son nom à la baronnie.

Aussi, deux ans après le traité de 1618, en 1620, il fit agréer par le roi l'arrangement suivant:

Quelques-unes des terres livrées à Chandeniers se trouvaient affectées à l'engagement d'Attichy. Le roi s'était obligé, en 1618, à les rendre libres. Il ne pouvait immédiatement effectuer le remboursement de la somme prêtée. Chandeniers offrit de désintéresser l'engagiste, mais il y mit pour condition que si dans les trois mois qui suivraient le payement il n'était pas rentré dans la somme

(1) Sur ces dix terres, il y en avait six en Limagne et quatre en montagne.

Voici celles de Limagne: 1° Saint-Amant-Tallende; 2° Saint-Saturnin; 3° Chanonat; 4° Montredon; 5° La Varenne; 6° La Guérine ou Quenongue.

Voici celles en montagne: 7° Besse; 8° Ravel; 9° Clavières; 10° Moussage.

Digitized by Google

avancée par lui, il serait mis par autorité de justice en jouissance des cinq terres qui restaient à la baronnie, jusqu'à concurrence de la valeur de celles engagées à d'Attichy. La condition acceptée, la créance d'Attichy fut aussitôt remboursée par Chandeniers. Le roi laissa passer les trois mois sans rendre les 78,000 livres. Chandeniers, de cette façon, soit comme propriétaire, soit comme engagiste, se trouva possesseur de la baronnie tout entière.

Mais, s'il avait droit à cette possession, en fait il fut longtemps à l'obtenir. Le premier obstacle lui vint de la reine Marguerite. Les actes de 1618 et 1620 lui étaient complètement étrangers. L'arrêt de 1617 ne l'obligeait pas davantage. D'ailleurs, la substitution validée par le Parlement n'aurait pu avoir d'effet vis-à-vis d'elle que pour le quart des biens laissés par Bertrand VI et après estimation préalable de leur valeur véritable. Aucun de ces points n'avait pu être jugé en 1617, puisque les juges n'en avaient pas été saisis. C'était donc un nouveau procès à porter devant la justice. Enfin Marguerite s'était réservé dans la donation de 1606 l'usufruit pendant sa vie.

Marie de Médicis à laquelle, en 1613, on avait assigné pour sa dot et son douaire les biens d'Auvergne, aurait pu susciter à Chandeniers une autre difficulté; elle ne le fit pas et le laissa jouir de la baronnie après la mort de Marguerite (1); mais il n'entra en possession qu'en 1626 et s'y maintint jusqu'en 1662.

Ainsi, en 1626, Louis XIII n'avait plus de la maison de La Tour que le comté de Clermont, une partie de celui d'Auvergne, le Lauraguais et les cinq terres de la baronnie proprement dite engagées à Chandeniers.

Encore faut-il dire que le Lauraguais aurait pu être entamé si les héritiers de Clèves, représentant une fille de

(1) Marguerite mourut en 1625.

Digitized by Google

Bertrand VI, l'auteur de la substitution deux fois validée, avaient mis à exécution un autre arrêt rendu en 1618 par le Parlement de Paris et qui leur attribuait un neuvième de ce comté (1).

L'administration de Louis XIII avait donc été encore plus funeste à la baronnie que celle de Catherine de Médicis.

§ 4. — Administration de Louis XIV. — Échange de Sedan (de 1651 a 1789).

Louis XIII mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1643. Nous n'avons à parler ni de la minorité de Louis XIV, ni de la régence de sa mère, ni des deux Frondes. Jusqu'à sa majorité, il ne se passa aucun fait important pour la baronnie. Mais le nouveau roi venait à peine de se déclarer majeur lorsqu'il fut question de l'échange de Sedan contre les biens d'Auvergne.

Nous possédions Sedan depuis bientôt neuf ans. Cette place couvrait notre frontière de l'Est comme la place de Boulogne servait à la défense de notre frontière du Nord. La raison d'Etat commandait donc de ne pas s'en dessaisir.

Le principe de cet échange remontait à Richelieu. En 1642, le grand cardinal força la maison de Bouillon à céder à la France la principauté de Sedan. Depuis longtemps il avait l'œil ouvert sur les menées de cette famille. Il la surprit un jour en flagrant délit de conspiration

(1) Cette fille de Bertrand VI s'appelait Isabeau. Elle avait été mariée d'abord en 1658 au comte de Penthièvre et en secondes noces au sire d'Orval, de la famille d'Albret. Les héritiers de Clèves étaient issus du second lit. Suivant sa jurisprudence sur la substitution, le Parlement de Paris fit droit à leur demande, mais en les obligeant à rapporter à la succession de l'auteur commun la somme de 16,000 écus donnés en dot à Isabeau. Il paraît que le neuvième du Lauraguais ne valait pas cette somme car ils préférèrent la garder.

Digitized by Google

contre l'Etat et contre lui et, après avoir pris l'avis du roi Louis XIII, il n'hésita pas à la frapper.

Bouillon s'était compromis dans la conjuration de Cinq-Mars et son nom était écrit dans le traité fait par les conjurés avec les Espagnols. Il venait d'être investi d'un grand commandement militaire en Italie. Richelieu le fit arrêter à Casal, au milieu de son armée. La duchesse de Bouillon menaça de livrer Sedan aux ennemis. Elle n'obtint la grâce de son mari qu'en livrant au contraire cette place au roi. Richelieu en prit immédiatement possession. Il avait promis un dédommagement et mourut sans l'avoir accordé (1).

En 1651, deux autres membres de la maison de Bouillon pactisèrent encore avec les Espagnols, en haine du cardinal Mazarin. C'étaient les deux frères. L'aîné s'appelait duc de Bouillon, le cadet était le célèbre maréchal de Turenne.

Mais, vers la fin de la première Fronde, tous deux se réconcilièrent avec la cour. Louis XIV venait de déclarer sa majorité dans un lit de justice. Turenne le supplia de réaliser en faveur de son frère aîné les promesses de Richelieu. Sa demande fut accueillie.

En échange de ce qui lui appartenait dans le duché de Bouillon, de la principauté de Sedan et des seigneuries de Jametz et de Raucourt, le roi cédait à Bouillon toute la province d'Auvergne. Ce projet souleva les plus vives protestations ; il fallut le modifier. Les villes d'Auvergne, au nom de leurs franchises et de leurs intérêts, le duc de Chaulnes, gouverneur général du pays, y firent une vive opposition. Elle fut portée au grand Conseil. « Eh quoi ! » disait de Chaulnes, vous allez donner une grande et » riche province pour un domaine futile de 10 à 12,000 » livres de rente ? Vous allez mettre 4,000 gentilshommes » sous la main d'un autre gentilhomme qui sera en état

(1) Président Hénault, p. 449 et 450.

Digitized by Google

» d'avoir à sa solde 30,000 hommes capables de porter les » armes? Ah! je me croirais indigne du nom de Français » et de mes titres de pair de France et d'officier de la » Couronne, si je ne protestais de toutes mes forces contre » une pareille mesure. »

La voix du loyal et courageux serviteur fut écoutée. On ne donna plus à Bouillon, en Auvergne, que le comté de Clermont, en réservant au roi Clermont et la seigneurie de Lezoux, tout le comté d'Auvergne et les cinq terres dont jouissait Chandeniers. Pour compléter l'échange, le roi y ajouta les duchés d'Albret, de Château-Thierry et le comté d'Evreux. Bouillon fut en outre autorisé à poursuivre contre Chandeniers la liquidation de sa créance et à en faire le remboursement à la place du roi. Cette liquidation fut immédiatement entamée. Chandeniers fit inutilement des propositions d'arrangement.

Tel fut le commencement d'une procédure qui paraissait bien simple et qui ne fut véritablement terminée que par l'anéantissement de la baronnie à la Révolution de 1789. Il serait peut-être intéressant de mettre par elle en relief les graves défauts de l'administration de la justice sous l'ancien régime. Mais ne serait-ce pas sortir des limites de notre étude? Toutefois, avant d'aller plus loin, nous croyons nécessaire de définir en quelques mots ce qu'on appelait autrefois un contrat d'engagement. Nos lois modernes l'ont à juste titre, il me semble, laissé dans les archives du passé.

Depuis le règne de Charles VIII, l'usage s'établit en France d'affecter à la garantie des emprunts personnels de nos rois des portions du domaine de la Couronne. Seulement il fallait respecter, en la tournant, la règle de l'inaliénabilité de ce domaine. Pour y parvenir, on imagina le contrat d'engagement. C'était plus que ce que nous appelons aujourd'hui l'antichrèse. Le roi donnait au prêteur un gage non pas sur la propriété de la terre domaniale, mais simplement sur sa jouissance. Tant que le prêt n'était

Digitized by Google

pas entièrement remboursé, cette jouissance ne pouvait être enlevée à l'engagiste et elle lui tenait lieu des intérêts de la somme prêtée. Souvent ces intérêts étaient fort élevés. Aussi ces emprunts étaient-ils très-recherchés. Ce n'étaient pas encore là les plus grands avantages de ce contrat. L'engagiste, sans dépasser les limites de la jouissance de l'immeuble domanial, pouvait la transmettre à un tiers, la donner à son tour en gage à ses créanciers et ceux-ci pouvaient même la faire vendre en justice.

Mais la plus petite atteinte à la propriété de la terre engagée était de plein droit frappée de nullité et pouvait donner lieu à la rupture du contrat avant tout remboursement. Bien plus, le roi était alors libre de le révoquer par sa seule volonté et sans aucune formalité judiciaire.

C'était là le contrat à l'occasion duquel s'éleva la lutte dont nous allons parler. On n'a pas oublié que Chandeniers avait remplacé l'engagiste d'Attichy. Il usa de tous les moyens pour faire traîner en longueur la liquidation de sa créance. Ses nombreux créanciers, parmi lesquels se trouvait un sieur de Ribeyre (1), qui fit au duc de Bouillon des offres inacceptées, firent saisir tous ses immeubles et en poursuivirent la vente au Châtelet. Le 6 septembre 1668, plusieurs d'entr'eux, constitués en syndicat, se rendirent adjudicataires au prix de 812,000 livres, non compris les charges (2). L'adjudication comprenait sans distinction et sans aucune mention de l'engagement ni de l'origine des biens, tous ceux que Chandeniers possédait en Auvergne. Les cinq terres de la baronnie de La Tour en faisaient donc partie.

Le duc de Bouillon se hâta de les réclamer. Il offrit aux adjudicataires de payer le montant de l'engagement. Un

(1) La famille de Ribeyre a longtemps occupé des positions élevées en Auvergne.

(2) Il y avait dans ce syndicat trois conseillers du Parlement de Paris, MM. Barentin, Lefebvre et de la Faluère, un maître des requêtes au Conseil du roi, M. de Ribeyre, dont nous avons déjà parlé, et un maître des comptes, M. de Creil. — Archives nationales. R. 2, 123.

Digitized by Google

arrêt du Conseil du 11 mars 1669 valida les offres et ordonna la mise en possession du duc après paiement réel ou consignation de la somme due.

Quelle était cette somme? où en était la liquidation de la créance? comment exécuter l'arrêt avant qu'elle fût terminée?

Les adjudicataires ne voulurent pas rester plus longtemps exposés aux conséquences de l'arrêt. Les biens qu'ils avaient achetés furent presqu'aussitôt revendus à leur requête au Châtelet. Chandeniers avait soutenu que les cinq terres n'avaient pas le caractère domanial; il avait même prétendu qu'elles n'étaient pas engagées. Ce système de défense était-il fondé? Les adjudicataires laissèrent à d'autres le soin de le faire apprécier par la justice. La seconde adjudication se fit en bloc et sans distinction comme la première. Mais le prix de vente fut inférieur de 212,000 livres. Il ne fut porté qu'à la somme de 600,000 livres. Les nouveaux acquéreurs furent mademoiselle Marie de Rochechouart de Chandeniers, fille majeure, et Victor-Maurice comte de Broglie, représenté par madame Marie de Lamoignon, sa femme et sa mandataire.

Immédiatement ils firent ouvrir *sur eux* un décret volontaire (1) pour les cinq terres. Bouillon y fit immédiatement opposition. Le grand Conseil évoqua l'affaire et, par un arrêt du 18 janvier 1672, il annula le décret, maintint le duc dans tous ses droits et ordonna de nouveau la pleine exécution du contrat d'échange.

Tous ces arrêts ne statuaient que sur des incidents.

(1) Cette procédure du décret volontaire n'a pas passé dans nos lois modernes. Louis d'Héricourt, dans son *Traité de la vente des immeubles*, t. 1, p. 356 (Paris, chez Samson, 1771), définissait ainsi le décret volontaire :

« L'acquéreur qui appréhende d'être troublé dans son acquisition doit *stipuler* dans » *son contrat* qu'il pourra faire sur le vendeur ou *sur lui-même* un décret volon- » taire pour consolider l'immeuble entre ses mains. »

C'est un mode de purge qui n'existe plus.

Digitized by Google

Sans doute ils consacraient de plus en plus les droits de Bouillon, mais l'exécution de l'échange n'en avançait pas ; elle se trouvait arrêtée par les mesures nécessaires pour l'estimation préalable des biens échangés et par les difficultés de la liquidation de l'engagement.

L'estimation préalable avait pour but de déterminer la somme pour laquelle les biens d'Auvergne s'imputeraient sur la valeur de ceux donnés en échange au roi. Elle fut retardée d'abord par la modification apportée au projet primitif de la cession à Bouillon de toute la province d'Auvergne. Elle le fut bien davantage par des raisons qui nous sont inconnues, s'il ne faut pas les attribuer aux vices de la procédure de l'époque.

Mais quelques dates suffiront, il nous semble, pour établir que nos présomptions ne sont pas dénuées de fondement.

Les commissaires délégués par le roi pour faire cette évaluation, ne furent définitivement nommés que neuf ans après le traité d'échange. Il y en avait six. Il avait fallu trois arrêts de la Cour des comptes pour les choisir. Le premier arrêt était du 14 mai 1657 ; le deuxième du 17 juillet 1659, et le troisième du 30 décembre 1660 (1).

Ensuite les Lettres patentes qui envoyaient les commissaires en mission, ne s'expédièrent que le 28 janvier 1670, il y en eut deux à des dates fort éloignées, les premières étaient du 30 juillet 1661, les secondes du 28 janvier 1670.

Enfin les commissaires mirent quatre ans à faire leur travail, leur rapport ne fut en effet déposé que le 25 janvier 1674.

(1) Parmi les six commissaires, il y avait deux conseillers, MM. François Choart et Jean Godeffroy ; quatre auditeurs, MM. Jérôme Chomelut, Claude Courtenot, Louis Belin et Louis Pégère. Ce dernier fut chargé des opérations les plus importantes et les plus difficiles. Il fut obligé d'aller sur les lieux faire des enquêtes, recueillir les titres, et il fut le rédacteur du procès-verbal définitif. Son rapport est à la date du 12 janvier 1674 ; il fut déposé treize jours après, le 29 janvier suivant.

Digitized by Google

C'étaient pourtant des hommes actifs, intelligents, laborieux et instruits. Mais aucun reproche ne peut leur être adressé. Le préambule du rapport fait connaître tous les obstacles qu'ils eurent à surmonter. Ils firent une œuvre vraiment remarquable, et grâce à eux nous pouvons aujourd'hui nous rendre un compte à peu près exact de la valeur des biens d'Auvergne cédés à Bouillon.

Leur premier soin fut de se fixer sur la composition et l'étendue des biens. Ils cherchèrent des titres partout dans les archives publiques et privées, à la Chambre des comptes, à la Généralité d'Auvergne, dans les registres des fermiers généraux. Tous les documents qu'ils y trouvèrent étaient incomplets, le plus souvent inexacts. Aucun d'eux n'indiquait la qualité, la nature ou l'étendue des biens. Aucun n'apprenait le produit ni les charges des terres. Sauf celles de Chamalières et de Montrognon toutes les autres étaient comprises en bloc dans un seul bail et dans un seul article de recettes. Bien plus, les baux volontairement ou involontairement dissimulaient plusieurs branches de revenu, tandis qu'ils énuméraient des dépenses fictives que les fermiers ne manquaient pas de porter en ligne de compte au propriétaire.

« Tous ces biens, ajoutaient les commissaires, jouis » successivement par des usufruitiers ou des engagistes, » ont été négligés et abondonnés à des officiers de fi- » nance. De plus un grand nombre d'entr'eux a subi » d'importantes usurpations. »

Il ne restait qu'un moyen de se rapprocher le plus près possible de la vérité, celui des investigations et des enquêtes sur les lieux.

Cette délicate mission fut confiée à M. Louis Pégère. Il en revint avec de bons éléments d'évaluation. Après avoir consulté les autorités locales, les anciens fermiers, tous ceux qui pouvaient lui fournir d'utiles renseignements, il eut la chance de découvrir un procès-verbal du 8 juillet 1606, où se trouvaient par le menu les revenus, les droits,

Digitized by Google

les usages de certaines terres du comté d'Auvergne et de la baronnie. Alors il provoqua les réclamations des usagers, des tenanciers, et de tous ceux qui pouvaient avoir quelques droits sur les biens. Enfin il eut recours à des arpenteurs et à des experts pour se fixer sur la valeur des bois.

Les commissaires n'avaient pas à s'expliquer sur les questions de domanialité et d'engagement des cinq terres. Mais l'examen des titres produits les amena à la constatation de deux faits de grande importance. Le premier, que dans son contrat de mariage Catherine de Médicis s'était réservé la disposition de ses biens; le second, que les cinq terres données par Marguerite au Dauphin étaient d'un caractère domanial.

La base de l'évaluation avait bien été déterminée dans le contrat d'échange, elle devait se faire au denier 25, suivant les produits. Mais quels étaient ces produits? Pour sortir d'embarras, les commissaires prirent le parti d'évaluer sur le pied du revenu des dix années antérieures à l'échange. La liquidation fut faite pour chaque terre avec le plus grand soin. D'un côté furent portés les produits, de l'autre les charges. Il y avait les revenus *non muables,* les revenus *muables* et les revenus *casuels.* Les dépenses étaient obligatoires ou facultatives et variables. Balance faite, ce fut le revenu net seul qui fut évalué au denier 25.

En résumé, les terres d'Auvergne, d'après ce rapport plein d'intérêt, furent portées à 870,621 livres à imputer sur l'échange de Sédan.

Toutefois cette imputation ne pouvait être faite pour la somme entière, il fallait en déduire : 165,000 livres et les intérêts depuis 1656, époque à laquelle le duc de Bouillon avait prêté cet argent au roi; 2° 12,806 livres dues aux officiers des eaux et forêts du comté d'Auvergne, dont l'échange avait supprimé les charges; 3° la somme à employer au remboursement des officiers des bailliages

Digitized by Google

de La Tour, d'Artonne, de Montcel et de ceux de la châtellenie de Coudes, après justification de leurs titres.

Le procès-verbal faisait réserve au roi de rentrer dans ce qui aurait été payé par ses coffres sur l'engagement d'Attichy, après le compte fait par le grand Conseil saisi du débat entre le duc de Bouillon et ceux qui représentaient l'engagiste.

Une dernière question appela l'attention des commissaires. Le duc de Bouillon s'était mis en possession, en 1657, des comtés de Clermont et d'Auvergne qui ne lui étaient pas contestés. Les commissaires furent d'avis qu'il devait tenir compte de ces jouissances, par la raison que la valeur des biens d'Auvergne ne devait s'imputer sur celle de Sedan que dans les limites de la somme qui resterait libre après le remboursement de la créance de l'engagiste. Dans leur prévision, cette créance absorberait une grande partie du montant de leur évaluation des biens d'Auvergne.

Le duc de Bouillon ne fit entendre aucune critique et le rapport fut homologué. Il semblait qu'après cet acte d'homologation, le comte de Broglie n'avait qu'à s'incliner et rendre les cinq terres en question. Il n'en fit rien; au contraire, il se prévalut du silence des deux adjudications du Châtelet pour soutenir avec plus d'obstination que jamais qu'elles lui en avaient transféré la pleine propriété. Il fallut donc faire statuer au fond sur la domanialité et sur l'engagement des cinq terres.

Des changements d'état dans les deux maisons en cause (1), l'inertie des magistrats rapporteurs, prolongèrent indéfiniment le débat et favorisèrent ainsi la ré-

(1) Victor-Maurice, comte de Broglie, était devenu maréchal de France depuis l'adjudication de 1668. Après sa mort, sa veuve et ses enfants n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire. En 1729, son fils aîné, qui se qualifiait de marquis, obtint un sursis pour mettre en cause sa mère et son frère l'abbé de Broglie.

Dans la famille du duc de Bouillon deux générations s'étaient éteintes, lorsqu'en 1728 Emmanuel-Théodose, petit-fils de Frédéric-Maurice, le souscripteur de l'échange,

Digitized by Google

sistance des de Broglie (1); mais un fait nouveau vint la modifier. Un M. de Champflour, procureur général à la Cour des Aides de Clermont, fit pratiquer une saisie féodale sur les de Broglie comme propriétaires de la terre de Joserand. Sa prétention était que la terre du Montcel, l'une des cinq terres en discussion, relevait pour partie de Joserand. Chose étrange, le Parlement de Paris valida la saisie !

Effrayés de cette décision, les de Broglie se pourvurent aussitôt au Conseil du Roi ; et pour assurer leur succès, ils firent appel à l'intervention de l'inspecteur du domaine. C'était reconnaître aussi nettement que possible la domanialité des terres si longtemps contestée par eux. Le Conseil annula l'arrêt du Parlement et repoussa la revendication de Champflour (2).

C'était donc un procès vidé ; car l'engagement n'avait jamais pu être sérieusement contesté, et la liquidation de la créance de l'engagiste était close. 118,000 livres lui étaient dues et Bouillon offrait cette somme.

On était ainsi arrivé à l'année 1780. L'affaire durait depuis 126 ans. Elle avait été commencée le 16 novembre 1654, au nom de ses enfants mineurs, par la veuve de Frédéric-Maurice de La Tour, Eléonore de Berg, si célèbre par son esprit et sa beauté.

Mais il était écrit que les Bouillon ne jouiraient jamais des cinq terres de la baronnie.

reprit l'instance et offrit au marquis de Broglie le remboursement du montant de l'engagement des cinq terres. L'offre ne fut pas acceptée. Deux ans à peine s'étaient écoulés, lorsque Emmanuel-Théodose décéda à son tour. Son fils Charles-Godefroy ne reprit l'instance qu'en 1732.

(1) Le premier rapporteur dans l'affaire était un M. Fréteau. Il gardait les pièces et n'y jetait pas les yeux. Charles-Godefroy n'hésita pas à le dénoncer au chancelier. Il fut remplacé par un M. Laurenchet, qui n'en fit pas plus que M. Fréteau. En 1740, le rapporteur était M. Pineau de Lucc. Il y a aux Archives nationales, R. 2, registre 123, un intéressant mémoire de M. Largentière, avocat à Paris, sur l'état de l'affaire.

(2) La terre de Joserand est située dans le canton de Combronde, arrondissement de Riom. Elle appartient aujourd'hui à M. le comte Guillaume de Chabrol, ancien député.

Digitized by Google

Cette fois ce furent les gens du roi qui suscitèrent un nouvel obstacle.

Dans l'échange de 1651, le roi s'était réservé la mouvance et le droit de révoquer toutes les aliénations du domaine. En conséquence, il révoqua tout privilège d'exemption du paiement des droits de mutation dans sa mouvance, et toutes les aliénations de ces droits au profit des engagistes dans les terres domaniales. Nous avons dit plus haut qu'il pouvait le faire de sa pleine autorité et sans formalité de justice. Alors l'administration des domaines s'empressa d'établir, dans l'étendue de la baronnie de La Tour, un receveur pour la perception des droits de lods et de ventes. Deux arrêts du Conseil des 26 mai et 16 juin 1771 étaient intervenus et avaient condamné ceux qui avaient refusé de payer.

Bouillon réclama : ce n'était pas au roi, c'était à lui que ces droits étaient dus. L'échange de 1651 lui avait, en effet, transféré la propriété pleine et entière des biens à lui cédés.

Mais les de Broglie n'en avaient pas moins continué à exiger les droits de mutation. Leurs fermiers les leur avaient payés. Assignés par le receveur des domaines, ils opposèrent les quittances de leurs maîtres. Le bureau des finances de Riom n'en tint pas compte et les condamna à payer une seconde fois, sauf leur recours contre les bailleurs.

Informé de ces faits, le duc de Bouillon, en vertu de l'échange qui le mettait aux droits du roi, somma les de Broglie et leurs fermiers de lui rendre les sommes indûment perçues et de lui payer à l'avenir celles qui pourraient être dues. On lui opposa les décisions du bureau des finances. Il fallait les faire annuler. Par quelle voie?

On trouve aux archives nationales (1) deux mémoires, l'un du 2 juin 1780, l'autre sans date mais de la même

(1) Registre 123, déjà cité.

Digitized by Google

époque, manifestement rédigés par le conseil ordinaire de la maison de Bouillon, un sieur Arnaud dont l'initiale se trouve au bas du premier mémoire. Entre la tierce-opposition et l'appel, il choisit le dernier moyen de recours, parce que, disait-il, le Parlement de Paris connaît à merveille l'esprit et les conditions de l'échange.

Le Parlement lui donna raison. Bouillon gagna son procès, et l'administrateur des domaines, Jean-Vincent René, fut condamné à lui restituer tout ce qu'il avait encaissé.

A la révolution de 1789, les cinq terres étaient encore en la possession des de Broglie; elles furent vendues nationalement sur leurs têtes comme biens d'émigrés. Comment les détenaient-ils encore? C'est à coup sûr parce que le procès n'était pas terminé.

Ainsi finit misérablement cette grande baronnie de La Tour. Elle était née au milieu des désordres de l'anarchie féodale, et après avoir traversé de longs siècles de gloire et de prospérité, elle mourut épuisée au moment où une société et des institutions nouvelles sortaient du plus grand mouvement politique des temps modernes.

La nuit du 4 août 1789 anéantit sans retour les barons et les baronnies des anciens âges. Il ne faut pas en avoir du regret.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 3 décembre 1886.

La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. Emmanuel des Essarts.

Le secrétaire des séances donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 novembre ; il est adopté sans observation.

M. le Président renvoie la réélection des membres du bureau à la fin de la séance et invite M. le Dr P. Girod à lire son travail. M. Girod fait une courte conférence sur la Bibliographie critique de la Faune d'Auvergne, œuvre utile aux naturalistes de ce pays.

M. Vimont donne, à ce propos, quelques détails sur les différents travaux de M. Guillemot, de Thiers.

M. Vimont demande ensuite la parole et rend compte d'une découverte archéologique faite aux environs de Pont-du-Château. M. le Dr Plicque l'avait signalée la veille à l'Académie. Il s'agit d'une pierre sculptée représentant un personnage recouvert d'une armure, à cheval, et un autre, placé devant le premier. Les pieds de ce dernier se terminent en serpents. On aurait, selon M. Vimont, découvert en France trois ou quatre sujets semblables, dans le département de l'Allier, près de Riom, etc... Les archéologues s'occupant des antiquités nationales n'ont, jusqu'ici, pu donner aucune définition concluante de ce groupe ou de ce personnage aux pieds de serpents.

Le conférencier demande au Président à ce que la Société d'Emulation fasse quelques démarches auprès de l'Administration municipale pour l'engager à acquérir cette pièce et la faire déposer au Musée de Clermont.

M. des Essarts approuve les paroles de M. Vimont et le prie de lui remettre le lendemain une note détaillée sur cette chose.

M. Rouchon dit qu'à l'avenir la Société devrait prendre, auprès des différentes administrations, les mesures nécesaires pour conserver les vieux monuments intéressant l'histoire et le pays.

L'ordre du jour porte la révision de l'article 25 du règlement ainsi conçu :

« Après avoir consulté l'assemblée, il est décidé que les séances mensuelles auront lieu à l'avenir le premier mercredi de chaque

Digitized by Google

mois, afin de ne pas se rencontrer le même jour que les conférences hebdomadaires des Facultés qui ont lieu le vendredi. »

Le Président invite les membres de la Société à renouveler le Conseil d'Administration de la manière suivante : Election d'un président ; remplacement de deux membres du bureau et de deux membres du Comité de publication.

M. Bleynie de Châteauvieux est nommé président à l'unanimité à la place de M. des Essarts dont les pouvoirs expirent. MM. F. Mège et Vazeilles sont les membres sortants du bureau. M. Mège est réélu vice-président et M. Girod, archiviste, au lieu de M. Vazeilles non renommé. MM. Fouilhoux et Rouchon démissionnent du Comité de publication ; M. Gasquet est membre sortant. Sont nommés : MM. Gasquet, Colomès, Maire.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 5 janvier 1887.

La séance est ouverte à 8 heures un quart du soir sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est adopté sans observations.

On procède ensuite à la réception de deux membres nouveaux :

M. Doliveux, professeur d'histoire au lycée de Clermont, présenté par MM. Rouchon et Maire ;

M. Besson, étudiant, présenté par M. le Dr P. Girod et M. Maire.

M. le Président exprime à la Société ses remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à remplacer au fauteuil de la présidence l'éminent professeur qui l'a occupé avec tant de distinction l'année précédente. C'est un honneur dont il sent tout le prix, et dont il a à cœur de se montrer digne. Il est réjouissant de voir la Société donner sans cesse de nouvelles preuves de sa vitalité ; parmi les travaux publiés dans la *Revue d'Auvergne*, il s'en trouve d'un incontestable mérite, aucun n'est sans valeur. Il faut faire plus encore, afin que les esprits, plus nombreux dans ce pays qu'on ne le pense, qui aiment les recherches faites avec patience et avec amour, dans les loisirs d'une vie occupée ou indépendante, lui apportent leur concours. La Société d'Emulation est faite pour ces travailleurs sérieux chez qui l'amour de la vérité domine la pensée et impose le respect de toutes les idées et de toutes les croyances. C'est un plaisir d'ordre élevé que de venir exposer ici même, dans des séances qui devraient être plus suivies, des idées sagement mûries, et de les discuter librement, sous sa responsabilité, et sans engager celle de la Société.

Digitized by Google

C'est dans son sein qu'est née l'idée de reprendre la souscription pour élever un monument à Vercingétorix. Un Comité qui n'en dépend pas, mais qu'elle a contribué à former, la dirige, et la Société ne peut que faire des vœux pour son succès.

Il espère que la Société, suivant un de ses désirs, tiendra cette année une séance publique à laquelle tous ceux qui peuvent s'intéresser à ses destinées seront invités, et termine en invitant ses collègues à consacrer de plus en plus leurs loisirs à la formation du quatrième volume de la *Revue d'Auvergne. — Laboremus.*

Après cette courte allocution, M. le Président fait part à l'assemblée de la délicate conduite du Club Alpin à l'égard de la Société ; il retrace en quelques mots le désintéressement complet avec lequel le Club a bien voulu céder gracieusement son local à la Société d'Emulation, et cela pendant deux années entières. Il conclut en demandant à l'assemblée que des remerciements soient adressés au nom de la Société d'Emulation, au président du Club Alpin.

M. Bleynie communique à la Société deux lettres envoyées par M. le Ministre de l'Intérieur, et M. le Préfet, invitant la Société à nommer des délégués à l'Exposition de 1889.

M. le Dr Chervin transmet également à la Société une circulaire en vue de recueillir des renseignements sur le bégaiement. Il est décidé qu'on rendrait compte, dans la *Revue d'Auvergne*, de cette dernière circulaire et que les membres de la Société qui pourraient s'intéresser à cette question, en trouveront des exemplaires chez M. le secrétaire général.

En l'absence de M. Mège, M. Rouchon donne lecture de son travail intitulé : *Un Fédéré du 10 août : Barbat du Clozel d'Arnery.*

Il est immédiatement décidé que ce travail serait inséré dans la *Revue d'Auvergne.*

La séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

Résumé de la Conférence faite sur Blaise Pascal au Musée de Riom, le 4 décembre 1886

Par M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

M. Luguet déclare qu'il se serait soustrait au dangereux honneur d'inaugurer les conférences du Musée, s'il ne se sentait soutenu par la bienveillante sympathie de son auditoire, et porté en quelque sorte par l'intérêt d'un sujet où tout est grand. Peut-on imaginer un fait

Digitized by Google

plus vulgaire que d'apprendre à lire à une petite fille ? Mais prenez garde, celle-ci s'appelle Jacqueline Pascal ; elle refuse, résiste absolument, jusqu'au jour où elle entend réciter des vers, et prie en grâce qu'on lui fasse lire des choses comme celles-là. Bientôt elle fait elle-même des vers, et fort jolis. Plus tard elle jouera la comédie avec d'autres enfants, devant Richelieu ; elle obtiendra la grâce de son père, et Richelieu dira à Etienne Pascal : « Je vous recommande ces enfants, veillez sur eux, j'en ferai quelque chose de grand. »

Pascal n'avait pas besoin du puissant cardinal, pas plus que le grand Corneille dont il avait plutôt gêné l'essor. Cette comparaison nous rappelle qu'à Rouen la jeune fille fut présentée au grand poète, trois ans après l'apparition du *Cid*. Pierre Corneille admira son talent, lui donna pour sujet de concours poétique la conception de la Vierge, parce que le prix se décernait le jour même de la fête, et Jacqueline remporta le prix, qui lui fut offert à grand renfort de tambours et trompettes.

Corneille put voir à côté de la petite Jacqueline un jeune homme de 16 ans, tout entier aux problèmes des sections coniques et à la construction d'une machine arithmétique ; cet enfant « devait, vingt ans après le *Cid*, trouver et fonder la belle prose, comme le *Cid* avait ouvert la grande poésie. »

Corneille ! Pascal ! à vingt ans de distance, dit un critique, la double colonne qui établit et signale glorieusement l'entrée de notre royale époque littéraire, les *Provinciales* et le *Cid !...*

Ce n'est pas un petit honneur pour les Riomois que de reconnaître, dans cette grande avenue, des monuments élevés par les Arnauld, les Soanen, le P. Sirmond, le maître de saint François de Salles !

Peut-être à tout cet éclat Pascal eût-il préféré la vertu du théoricien mystique et de l'organisateur populaire de la charité chrétienne, d'un François de Salles et d'un Vincent de Paul ; et s'il fallait nous rendre à ce jugement, ce serait pour accroître encore la gloire de notre province ; car l'Auvergne a produit, en même temps que Pascal, l'auteur des *Pensées*, la fille de Louis de Marilhac, M^lle^ Legras, fondatrice des Filles de Charité (1). Ces conceptions et ces grands sentiments ont été qualifiés parfois de folie ! Folie d'une haute utilité sociale, quand elle a pour effet de calmer les souffrances du Blésois en proie à la misère noire, d'instruire gratuitement les filles pauvres et de servir les malades.

Pour Pascal, en particulier, on a cru pouvoir expliquer cette direction de sa pensée qui établit la prééminence du règne de la grâce sur le règne de la nature, par un ébranlement cérébral qui aurait al-

(1) Etablies à Paris de 1630 à 1638.

Digitized by Google

téré sa raison, à un grand danger dont le souvenir l'aurait hanté jusqu'à la fin de sa vie, sous forme d'image, de vision, d'hallucination effrayante.

C'est cette opinion que M. Luguet se propose d'examiner devant l'assemblée la plus éclairée et la plus compétente, pour réviser un procès mal jugé et consacrer les droits d'une cause juste entre toutes.

Dans un voyage qu'il fit au Mont-Dore, vers 1841, V. Cousin profita de son passage à Clermont pour compléter sa grande enquête sur Pascal, et fit part de ses travaux à M. Alluard, son ancien élève, qui l'aida dans ses recherches. Après une longue étude de tous les documents, manuscrits de Pascal et des pièces qui pouvaient éclairer sa biographie, M. Cousin n'avait trouvé qu'une seule pièce relatant l'accident du pont de Neuilly. Le texte porte que « M. Arnoul, chanoine de Saint-Victor, curé de Chamboursy, dit qu'il a appris de M. le prieur de Barillon, ami de M. Périer, que M. Pascal, *quelques années avant sa mort*, étant allé selon sa coutume, un jour de fête, à la promenade du pont de Neuilly, avec un carrosse à quatre ou six chevaux..... (On sait le reste.) Ce qui fit prendre à M. Pascal la résolution de rompre ses promenades et de vivre dans une entière solitude. »

C'est de cet accident qu'on a fait dater la conversion de Pascal.

En attendant une explication nécessaire sur ce terme de *conversion*, il est bon de faire remarquer que les sœurs et la nièce de Pascal racontent tout autrement son entrée à Port-Royal, et ne disent pas un mot de l'accident du pont de Neuilly, dans une biographie où elles se complaisent pourtant à relater tout ce qui est digne d'intérêt. M. Cousin n'a pu s'empêcher de le remarquer, et il trouve ce silence bien étonnant.

M. Luguet étudie les relations différentes et non contradictoires de Jacqueline Pascal, de Marguerite Périer et de M^me^ Périer. Nous avons là toutes les garanties et tous les caractères d'authenticité. De l'autre côté, une rumeur trop vague à la fois et trop précise, partant d'un écho absolument inconnu. Entre les deux l'hésitation n'est pas permise.

En réduisant à néant les anecdotes apocryphes de la prétendue *amulette* et de l'*hallucination de l'abime*, M. Luguet montre l'abîme des subtilités où sont allés se perdre de grands critiques qui s'épuisent à distinguer chez Pascal trois conversions, une grande, une petite et une moyenne, le tout chez un homme qui n'eut jamais besoin de se convertir, ainsi que l'atteste M^me^ Périer. Jamais Pascal ne fut plus hardi qu'à Port-Royal ; nous en avons pour preuve les *Pensées*, composées dans la période même de ce qu'on a voulu appeler sa grande conversion.

Digitized by Google

Au contraire, si nous le prenons au moment même où, selon Sainte-Beuve, il *menait sa fronde avec Molière*, nous pouvons constater l'inexactitude de l'expression du grand critique. En effet, pendant la Fronde, au moment où, d'après Sainte-Beuve, Pascal ne respectait rien, nous le trouvons le moins frondeur des hommes et le plus révérencieux à l'égard de la royauté menacée. Sur cet article, il n'entend même pas raillerie, blâme sévèrement les agissements des rebelles, et, selon l'expression textuelle de son biographe, se montre *irréconciliable*. Le mot vaut la peine d'être signalé.

La partie la plus neuve de la conférence de M. Luguet était dans la lutte qu'il a entamée avec les écrivains qui ont voulu voir chez Pascal un fou sublime, et ont essayé d'abord avec M. Lélut une vérification scientifique du mot de Voltaire, puis avec M. Moreau de Tours ont appliqué à tous les grands hommes la formule célèbre : *Le génie n'est qu'une névrose*.

Il a montré que l'on ne réussirait jamais à faire rentrer dans le ressort de la pathologie ce que les anciens appelaient si bien : *mens divinior*. Il a fait voir en particulier dans le génie de Pascal les traits essentiels qui le mettent au-dessus de toute atteinte : élévation incomparable qui arrachait à Bayle lui-même cet aveu : « Il faut convenir nécessairement que M. Pascal était un prodige, et si j'osais me servir de cette expression, je le nommerais un individu paradoxe de l'espèce humaine. Il mérite qu'on doute s'il était né de la femme. »

Parmi les traits caractéristiques de son génie, Vinet place au premier rang sa profonde individualité. Nul ne la manifesta mieux que lui par cette étonnante faculté de réagir sur toutes les idées et de faire sien ce qui semblait être à tout le monde. C'est que, élevé conformément à sa nature, Pascal, qui voulait réponse à tout, s'habitua à demander cette réponse au maître intérieur qui seul peut la donner. De là la merveilleuse facilité qui suppléait parfois au défaut d'érudition et stupéfiait les savants de Port-Royal.

Son individualité se fortifiait encore par l'amour désintéressé de la vérité, qui seul fait les caractères. Quand il vit ses amis Arnauld, Sainte-Marthe, prêts à embrasser une opinion fausse selon lui, *il n'y put tenir*, dit Mme Périer, *lui qui aimait la vérité par-dessus toute chose*. Alors il tomba et s'évanouit. Mais il se relève plus fort et plus résolu que jamais à mettre au service de la vérité ses facultés puissantes. Il n'y a rien ici qui rappelle, de près ou de loin, l'état mental de l'aliéné. Au contraire, sa raison sort victorieuse d'épreuves auxquelles les autres succombent. Doué au plus haut point du sentiment de la dignité de la personne humaine, et désireux de la sauvegarder toujours chez ce roseau pensant que le monde peut écraser, il fait acte de souveraine sagesse en refusant son génie à l'examen de certains

Digitized by Google

problèmes d'origine. D'autres, moins forts que lui, se sont moins méfiés de cet univers qui nous opprime, de ces infinis qui nous engloutissent et qui vont éteindre dans son foyer intime la personnalité, la volonté, l'être moral lui-même. L'Allemand Gœthe nous offre un frappant exemple de ce phénomène, et n'échappa à ses désastreuses conséquences que par la force incoercible d'un égoïsme inouï.

Pascal était un sage, car partout il sut trouver la joie, cette joie qui vient d'en haut : *lætitia ex alto veniens*, comme l'a dit un ancien, même dans les amertumes, attendant la mort en paix et pratiquant autour de lui la charité évangélique. C'est ce qui a fait dire à Vinet : « Qu'on ne demande plus à quoi sert la religion, puisqu'elle est le remède qui console une âme de cette trempe. »

Donc, quand nous apercevrons l'image imparfaite de Pascal en face de la montagne du puy de Dôme, « témoin de son premier triomphe, monument impérissable de sa gloire » (1), nous penserons à toute autre chose qu'à un fou, même sublime, et si nous regrettons pour lui la lutte implacable du royaume de la nature et du royaume de la grâce qui se disputèrent son orageuse existence, nous penserons que son ineffable charité, source inépuisable de joie divine, lui fit pressentir le trait de lumière qui devait jaillir du génie d'un autre sage, lorsque Leibnitz dira du règne de la nature et du règne de la grâce : « Ces deux mondes n'en font qu'un seul! »

—

Nous croyons devoir faire suivre le résumé de la conférence de M. Luguet de l'allocution prononcée par M. Allary.

ALLOCUTION DE M. ALLARY.

Monsieur le Professeur,

Dans tous les sujets de conférence que vous voulez bien traiter devant cette Société, dont la gratitude vous est depuis longtemps acquise, vos vastes connaissances, votre esprit de savante critique se manifestent d'une manière vraiment magistrale.

L'étude et l'analyse scientifiques de diverses particularités qui, selon certaines traditions, auraient douloureusement assombri la vie du grand Pascal, devaient tenter un psychologiste tel que vous.

Ce génie, dont l'humanité entière se glorifie, que cette terre d'Auvergne, son berceau, revendique avec orgueil, a-t-il réellement été torturé, durant plusieurs années, par des hallucinations morbides lui faisant voir un abîme toujours ouvert à ses côtés ?

Que faut-il croire de l'accident du pont de Neuilly, de la prétendue

(1) Expression de M. Cornu, dans le discours prononcé pour l'inauguration de la statue de Pascal.

Digitized by Google

commotion morale que Blaise Pascal en aurait éprouvée, au point que sa raison en serait affaiblie ?

Est-il bien constant aussi le fait de la soudaine conversion qui en aurait été la conséquence, et celui encore de cet écrit bizarre, aux phrases coupées, sans suite, que, depuis ces événements, Pascal aurait, en manière d'amulette, portée cousue à l'intérieur de ses vêtements ?

Tout cela est-il d'une vérité historique, assis sur des bases solides, ou ne serait-ce pas plutôt une de ces légendes comme il s'en forme souvent autour des grandes renommées ?

En un mot, les dernières années de cette courte et glorieuse existence ont-elles été celles d'un illustre personnage en possession de sa haute intelligence ou celles d'un sublime mais infortuné visionnaire ?

Dans la savante esquisse biographique de votre héros, vous nous avez appris que les rumeurs vagues, les bruits calomnieux qui ont circulé au sujet de la prétendue folie de Pascal, n'ont pris naissance que fort tard.

L'accident du pont de Neuilly est cité, pour la première fois, avez-vous dit, dans une note d'un manuscrit du dix-huitième siècle.

Mme Perrier, tous les historiens de Port-Royal gardent le silence sur la prétendue hallucination de l'abîme ; le premier écrit qui en parle est celui du chanoine Boileau, dans une lettre publiée soixante-quinze ans après la mort de Pascal. Puis, après cette découverte, c'est Voltaire annotant le livre des *Pensées* de ces mots cruels : *Ægri somnia*, et sa lettre à Condorcet : « *Ne vous lassez pas de répéter que depuis l'accident de Neuilly, Pascal était fou.* »

Avec l'autorité de votre beau talent, de votre érudition, vous avez réfuté chacune de ces allégations, démontré l'inanité des légendes qui ont accrédité les anecdotes apocryphes du pont de Neuilly, de la vision de l'abîme et de la prétendue amulette.

Vous nous avez aussi entretenus des tentatives faites de nos jours pour systématiser les aberrations mentales imputées à cette grande mémoire et leur prêter une raison d'être en faveur d'une formule scientifique.

Dans son analyse critique de l'Amulette de Pascal, comme dans sa brochure sur le Démon de Socrate, M. le docteur Lelut a en effet tenté cette entreprise. Pour lui, les hallucinations sont un phénomène toujours morbide, un cas pathologique.

Ainsi que l'ont justement remarqué d'autres savants qui la réfutent, cette doctrine, trop absolue dans ses conclusions, n'est autre chose que l'introduction de la pathologie dans l'histoire.

A ce compte alors, Jeanne d'Arc qui entendait des voix, Mahomet, Luther, Rousseau et tant d'autres personnages, dont l'exaltation psy-

Digitized by Google

chique a donné lieu à plus d'une observation, ne seraient plus que de véritables aliénés appartenant au domaine de la pathologie mentale.

Mais, indépendamment de ce qu'il n'est pas prouvé que Pascal ait été le jouet des hallucinations qu'on lui prête, n'auraient-elles donc pu exister sans impliquer une aliénation de ses hautes facultés intellectuelles ?

Des aliénistes distingués, de savants docteurs estiment et enseignent, au contraire, que dans certains états physiologiques, l'hallucination est compatible avec une entière possession de la raison. Chez le penseur, elle n'est souvent, selon eux, que le plus haut degré de tension de son esprit, une espèce d'extase provoquée par d'absorbantes méditations.

Tel serait donc, tout au plus, le cas de Blaise Pascal, âme d'élite sous une frêle enveloppe, trop tôt épuisée par de continuelles et profondes études.

D'ailleurs, avez-vous ajouté, l'abus des formules scientifiques, la prétention de définir, au sens médical, les phénomènes de l'intelligence qui sortent de la vie commune, n'ont-ils pas été, de nos jours, poussés jusqu'à cette troublante définition : « Le génie n'est qu'une névrose. »

Il est temps, comme vous l'avez si bien dit, de protester contre de semblables tentatives. La hauteur des conceptions, comme celles qui ont immortalisé Pascal, la grandeur des entreprises ou des œuvres, qui révèlent des facultés supérieures, sépareront toujours l'halluciné inconscient, le fou de l'homme de génie; autrement il n'y aurait de perfection que dans la médiocrité, de vraie sanité d'esprit que chez le vulgaire.

Vous avez éloquemment protesté contre ces théories désolantes.

Votre brillante conférence, Monsieur le Professeur, nous a montré comment on a cherché à amoindrir Pascal, à diminuer son glorieux piédestal; mais, vous l'avez prouvé, il sort de cette épreuve plus grand encore.

La Société du Musée, qui s'honore de vous compter parmi ses membres, conservera, n'en doutez pas, mon cher collègue, le précieux souvenir de cette séance.

(*Riom-Journal*, 12 décembre 1886.)

— M. Allais, déjà connu pour ses travaux sur Montaigne, vient de compléter l'étude des œuvres de ce grand moraliste par une Notice biographique. Ce travail, inséré dans la *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, nos 11, 12 (1-15 janvier 1887), est traité avec beaucoup d'érudition.

Digitized by Google

— Notre éminent confrère M. Gasquet poursuit toujours ses études sur les Francs et l'Empire grec de Byzance. Il vient de publier dans la *Revue historique* (janvier-février 1887) un long article intitulé : *Le Royaume Lombard, — ses relations avec l'Empire grec et avec les Francs*. Dans cette étude, l'auteur démontre par quelle suite de circonstances les Lombards, relégués au fond de la Pannonie, se sont précipités sur l'Italie, et y ont fondé en 568 le royaume qui depuis a porté leur nom.

— Dans le dernier numéro de la *Revue d'Auvergne*, le livre de M. le Dr P. Girod a été cité. Les *Manipulations de botanique*, faites avec soin, éditées avec un certain luxe, sont le résultat des recherches et des travaux que M. Girod a faits dans le laboratoire de la Faculté des sciences de Clermont. C'est dans ses cours, dans ses conférences qu'il initiait ses élèves à ces manipulations, et qu'il a conçu le plan de ce travail. Aussi cet ouvrage est apprécié à sa juste valeur, et la *Revue scientifique* (n° 3, 1887) en fait un véritable éloge.

— M. Léon Palustre vient d'entreprendre, de concert avec Mgr Barbier de Montault la publication d'un recueil qui promet d'être très-intéressant : les *Mélanges d'art et d'archéologie*. Le premier volume, paru dans le courant de l'année 1886, renferme le *Trésor de Trèves*.

En signalant ces Mélanges à nos lecteurs, nous avons voulu les prévenir que prochainement ils contiendront un article sur la belle châsse de Mozac, ainsi que sa reproduction. On n'ignore pas de quelle importance artistique et archéologique elle est; aussi ne doutons-nous pas que cette châsse soit étudiée avec tout le soin désirable par les savants fondateurs de cette publication.

— Depuis le 1er janvier 1887, les conférences hebdomadaires ont recommencé au Palais des Facultés. Voici le titre de celles qui ont été faites jusqu'à ce jour :

MM. Dr Bousquet. — *L'antisepsie et la chirurgie contemporaine.*
Scheurer. — *Olivier Goldsmith.*
Dr Fouriaux. — *De l'alcoolisme et de ses dangers pour l'individu et la famille.*
Jouberton. — *Blaise Pascal et Alfred de Musset.*
Dr Gautrez. — *De la fièvre typhoïde et des moyens d'empêcher son développement et sa propagation.*
Dr Girod. — *Les fleurs de la mer. — Polypes et Méduses.*
Chotard. — *Le Tonkin en 1886.*
E. Des Essarts. — *Alfred de Vigny, l'homme et l'œuvre.*

— Nous avons relevé dans un journal de la localité la note suivante :

« Clermont-Ferrand, 8 novembre. — La Compagnie d'Orléans fait

Digitized by Google

actuellement pratiquer, dans un des quartiers de notre ville, des travaux confortatifs des tranchées de la voie ferrée.

Hier, à la suite d'un éboulement, les terrassiers ont mis à jour les restes de vieilles murailles construites *en petit appareil* et dans un état de conservation satisfaisant.

Une des portions de murailles est encore recouverte de son enduit peint à fresques.

Le fond est jaune clair, et sur l'un des côtés on aperçoit une sphère bleue entrecoupée de cercles équatoriaux et elliptiques d'un rouge éclatant. Au-dessus est une banderolle et au-dessous la partie supérieure d'une coupe.

L'importance des maçonneries découvertes, la richesse du coloris et le bon goût des dessins laissent supposer que l'on est en présence des ruines d'une grande villa gallo-romaine.

Des ordres ont été donnés pour faire recueillir avec soin ces précieux débris archéologiques. »

NÉCROLOGIE

M. Andrieu. — Le 21 janvier dernier, ont eu lieu à Maringues les obsèques et l'inhumation d'un ancien député du Puy-de-Dôme, M. Andrieu.

Mathieu-Maurice Andrieu appartenait à une famille parlementaire. Il était le petit-neveu de Pierre Andrieu, maire d'Aigueperse et député de la sénéchaussée de Riom aux Etats-Généraux de 1789 (1). M. Baudet-Lafarge, son grand-père maternel, fut, sous le Directoire, membre du Conseil des Cinq-Cents, et, en 1830, 1831 et 1832, représenta le département du Puy-de-Dôme à la Chambre des députés. Enfin, il est le neveu de M. Baudet-Lafarge, député à l'Assemblée nationale de 1848.

Né à Maringues, le 22 juin 1813, M. Andrieu exerça d'abord les fonctions de contrôleur des contributions directes, puis celles de juge de paix. Devenu maire en 1849, il apporta dans l'administration de sa ville natale un dévouement et une sollicitude qui lui valurent l'affection de tous ses compatriotes. Elu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme en 1851, il en devint un des secrétaires en 1860.

Nommé député de la cinquième circonscription du Puy-de-Dôme aux élections de 1863, il soutint constamment la politique du gou-

(1) Sur ce Pierre Andrieu, consulter : *Notes biographiques sur les députés du Tiers-Etat de la Basse-Auvergne*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1870.

Digitized by Google

vernement. Les élections de 1869 lui ayant été défavorables, il rentra dans la vie privée et vint s'installer dans sa propriété de Mozac, près Riom. Il n'y resta que quelques années, au bout desquelles il fixa de nouveau sa résidence à Paris. C'est là qu'il est mort, le 22 janvier 1887, à l'âge de 73 ans.

M. Andrieu était un homme d'un esprit ouvert, d'un caractère affable, bienveillant et éminemment sympathique. Et, c'est en toute vérité que l'on peut dire de lui, qu'il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

BIBLIOGRAPHIE.

A. VERNIÈRE. — *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, dans les diocèses de Clermont, Le Puy, etc...* 1710-1714, publié et annoté par A. Vernière. *Clermont-Ferrand, F. Thibaud*, 1886, gr. in-8° de 537 pages.

Il se passera bien des années sans doute avant que quelque audacieux tente pour l'Auvergne ce que Dom Vaissette a fait pour le Languedoc de la façon magistrale qu'on sait. L'histoire de notre province ne sera pas écrite de longtemps. Mais on peut, on devrait avoir l'ambition plus modeste de préparer les voies, et c'est par des livres comme celui de M. Vernière qu'on y parviendra.

Nous voudrions pouvoir signaler plus souvent aux lecteurs de la Revue des ouvrages de cette valeur. Mais il faut avouer qu'on rencontre assez rarement réunis dans les livres qui se publient en province et sur la province les mérites qui nous recommandent celui-là. Correction scrupuleuse du texte, patience et discrétion de l'annotateur ; rien n'y manque des qualités qu'on exige du savant qui publie un texte historique.

On sait ce qu'est le Gallia Christiana.

Pour achever ce monument, le plus beau qu'ait élevé notre grande école historique à la gloire de l'Eglise de France, D. Denis de Sainte-Marthe dut se faire aider par de nombreux collaborateurs.

C'est un de ces ouvriers diligents dont M. Vernière publie aujourd'hui le journal.

Certes, ceux qui ont pris part à cette œuvre grandiose ne devaient pas être les premiers venus, et ils méritent que leur nom ne reste pas livré à l'oubli.

Dom Boyer naquit au Puy en Velay, sur la paroisse de St-Georges, le 7 mars 1662, de parents aisés. Il fit de bonnes études au collège du

Digitized by Google

Puy en Velay, et embrassa la vie religieuse dans la réforme de Saint-Maur. Son inclination pour les recherches historiques, son talent pour déchiffrer les écritures les plus difficiles, sa constance dans le travail, le désignèrent au choix de Dom Denis de Sainte-Marthe. Il fut chargé de parcourir les provinces ecclésiastiques de Bourges et de Bordeaux.

Il se met en route le 8 septembre 1710, et tient note jour par jour de tous les incidents de son voyage. Le journal s'arrête brusquement à la date du 6 août 1714. D. Boyer ne mourut qu'en 1738. Avait-il négligé de le tenir au courant à partir de cette date? La suite n'est-elle pas parvenue jusqu'à nous? M. Vernière n'a rien pu savoir sur ce point.

Du moins, nous y trouvons le récit de son passage dans la Haute et la Basse-Auvergne, et les lecteurs pourront relever dans ces notes bien des renseignements curieux sur les villes de cette région qu'il a visitées. Sans doute, il ne s'attarde pas à la description pittoresque des paysages qu'il traverse; c'est là une habitude d'esprit essentiellement moderne. Mais que de traits piquants sur les personnes qu'il rencontre et qui lui ont fait accueil! Que d'abbés, de chanoines, de gentilshommes nommés ou dépeints au passage! Et puis, au travers des éloges ou des critiques, le caractère du voyageur se révèle : son antipathie peu déguisée pour les jésuites; son goût pour les habitudes de vie élégante qui s'allie sans nous trop étonner à celles d'un travailleur austère, et à une piété simple et ardente dont nous notons les effusions dans plusieurs pages de son journal. Après avoir peiné de longues heures sur quelque cartulaire, il se laisse aller à des occupations plus frivoles. Il compose des petites poésies qu'on apprécie chez ses hôtes. Nous les trouvons mauvais sans doute, mais il en convient lui-même avec bonhomie, et ils ne sont pas pires après tout que le fameux distique de Malebranche :

> Il fait en ce beau jour le plus beau temps du monde
> Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

En ce qui concerne les œuvres d'art, les églises, les tombeaux, les reliquaires, les détails sont moins abondants qu'on pourrait le désirer. Il en signale un certain nombre cependant : les voûtes de l'église du Boschaud et leur ressemblance avec celles de St-Front à Périgueux, les burettes de Martin Gouge et le buste de saint Bonnet dans le trésor de la cathédrale de Clermont. A Moutier-Neuf, il fait laver les pierres sépulcrales pour déchiffrer les épitaphes de quelques abbés. Mais ce qui abonde dans ces notes, ce qui fait la vraie richesse de ce livre, ce sont les innombrables renseignements paléographiques qu'il contient. Dom Boyer a fouillé avec ardeur toutes les

Digitized by Google

archives de notre région qui lui furent ouvertes ; et dans les notes de son itinéraire ou dans les mémoires qu'il adressait à D. Denis de Ste-Marthe, il signale sans omission les cartulaires, les diplômes, les documents rares dont un certain nombre aujourd'hui perdus. Il y a là bien des éléments infiniment précieux pour l'étude des sources de notre histoire provinciale.

Pour établir l'authenticité de ce journal, M. Vernière en reproduit une page en regard d'une lettre autographe signée de D. Boyer. Enfin, le volume se termine par un tableau des lettres écrites ou reçues par D. Boyer de 1713 à 1714 et par des tables alphabétiques sans reproches.

A louer l'ouvrage d'un collègue, on pourrait nous suspecter de partialité. Qu'il nous soit permis de reproduire les dernières lignes de l'article consacré au livre de M. Vernière par un recueil qui se pique d'être sévère (1) :

« Nous n'exagérons nullement en déclarant que M. Vernière a » éclairé le texte de son auteur par plus de deux mille notes qui tou- » chent à tous les sujets, à l'archéologie comme à la géographie, à » la biographie comme à l'histoire littéraire, à la généalogie comme » à la théologie, et que toutes ces notes ont été faites avec tant de » soin, qu'elles défient tout reproche. Aussi ne pouvons-nous trop » féliciter l'Académie de Clermont d'avoir confié le soin de publier » le journal de D. Boyer à un érudit qui, par sa science comme par » sa conscience toute bénédictine, mérite un des premiers rangs » parmi nos meilleurs éditeurs et commentateurs de textes histo- » riques. »

Tous ceux qui auront à consulter le livre en question souscriront pleinement à cet éloge. — G. R.

OUVRAGES NOUVEAUX.

M. Emmanuel des Essarts. — Le faux et le vrai Regnier. *République française*, n° du 10 janvier 1887.

Ph. Tapernoux. — Vercingétorix. Histoire des Gaules dès la plus haute antiquité jusqu'à la conquête romaine. *Paris-Saintes*, 1887. Broch. in-8°, 16 p. (Doit servir de préface à l'œuvre.)

— Congrès archéologique de France, 52e session. Séances générales tenues à Montbrison en 1885, par la Société française d'archéologie. *Paris, H. Champion ; Caen, H. Delesques*, 1886. 1 vol. in-8°, 457 p.

(1) Polybiblion. Juillet 1886.

Digitized by Google

Ce volume contient deux travaux de membres de la Société d'Émulation d'Auvergne :

Dr PLICQUE. — *Lezoux. Etude de Céramique gallo-romaine*, pages 280-308.

MAIRE. — *Quelques objets antiques découverts à Saint-Ours*, p. 143-155; 5 figures intercalées.

REMY SAINT-LOUP. — Sur quelques points de l'organisation des Schizonimertiens.

GONNARD. — Sur certains phénomènes de corrosion linéaire de la calcité de Couzon.

(*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1887. Nos 4, 5.)

PLUMANDON. — Le Mont-Blanc vu de l'Observatoire du Puy de Dôme. (*La Nature*, 1887, n° 715.)

PAUL BOURGET. — André Cornélis. *Paris, Lemerre*, 1887; 1 vol. in-12.

CODORNIN. — Le théâtre comique avant Molière. (*Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*, janvier, février 1887.)

Rentrée solennelle des Facultés des Sciences et des Lettres et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, le 3 nov. 1886. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*, 1886; brochure in-8°, 58 p.

DE SAINT-PONCY (Léo). — Histoire de Marguerite de Valois. *Paris, Gaume*, 1886; 2 vol. in-12.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

A. MAIRE.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

UN PRÉCEPTEUR AUVERGNAT

DE

L'ABBÉ DE RANCÉ

I.

Il y a quelque quarante ans, un savant modeste, chercheur infatigable, dont les trouvailles ont toujours été fort appréciées par les lettrés et les érudits, M. Gonod, l'éditeur des *Mémoires de Fléchier*, découvrit une certaine quantité de lettres inédites du célèbre abbé de la Trappe, Armand Le Bouthilier de Rancé.

Ces lettres, au nombre de cinquante-deux, embrassaient un espace de cinquante ans, de 1642 à 1692. Elles étaient toutes adressées, à l'exception de trois ou quatre, à la même personne : *M. l'abbé Favier, habitant la ville de Thiers, en Auvergne.*

M. Gonod comprit tout de suite l'importance de la découverte qu'il venait de faire, et dont il a raconté lui-même les circonstances dans la préface de son édition.

On était en l'année 1844; l'attention publique s'était soudainement reportée sur Rancé, à l'occasion de sa Vie publiée par Châteaubriand. M. Dumont-Favier, employé à la mairie de Clermont, fit savoir à M. Desbouis, ancien employé à la bibliothèque du roi, et pour lors archiviste de la ville de Clermont, qu'il possédait quelques lettres de Rancé. M. Desbouis avertit M. Gonod et, au jour pris avec M. Dumont pour la livraison des précieux auto-

Digitized by Google

graphes, nos deux savants retirèrent d'un antique coffre de famille une liasse de vieux papiers qu'ils dépouillèrent avec empressement. Ils mirent à part cinquante-deux lettres de Rancé et quelques autres missives de différentes personnes.

L'éditeur de Fléchier savait que les productions d'un esprit tel que celui du réformateur de la Trappe ne sauraient, sans préjudice pour le trésor intellectuel de l'humanité, rester enfouies et ignorées dans la poussière d'un dépôt public ou privé; il prit le parti de publier la correspondance de Rancé avec l'abbé Favier. Un éditeur de Paris, Amyot, se chargea de l'impression, et les exemplaires furent vendus au profit de la bibliothèque de notre ville. Ces exemplaires, tirés à petit nombre, sont rares aujourd'hui; depuis longtemps on ne les trouve plus dans le commerce.

L'abbé Favier, le destinataire de la majeure partie de ces lettres, si heureusement découvertes, fut l'un des premiers maîtres de Rancé. Ce prêtre était originaire de la ville de Thiers, mais M. Gonod nous donne des détails biographiques fort restreints, et nous devons ajouter inexacts, sur l'homme qui eut mission de guider les premiers pas du jeune Armand Le Bouthilier dans la vie. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'éclairer quelque peu la figure de ce maître qu'aima profondément l'abbé de la Trappe. Ce ne pouvait être un esprit vulgaire, un caractère sans relief, cet Auvergnat qui sut captiver l'affection d'un Rancé, et la garder intacte pendant plus de soixante ans. La profondeur du cœur de cet humble prêtre devait répondre à la hauteur des idées de son élève, car, selon le mot de Lacordaire, l'amitié est-elle autre chose qu'une convenance immatérielle entre deux âmes, une ressemblance mystérieuse entre l'invisible beauté de l'une et de l'autre? Par un magnifique et précieux privilége, le temps ne peut ici rien changer ni rien détruire. Les années confirment la véritable amitié, les épreuves

Digitized by Google

l'affermissent. On connaît mieux la solidité du lien aux efforts des évènements pour le rompre ou l'affaiblir, et ce lien c'est avec un soin jaloux qu'on le resserre et qu'on le noue plus fortement, à mesure que l'on voit autour de soi tout se désagréger et s'évanouir.

Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici les lettres écrites à M. Favier par son ancien élève. Nous ne voulons pas refaire un travail qui a été déjà fait. Nous n'avons pas davantage formé le dessein d'écrire une nouvelle vie de l'abbé de Rancé : d'autres ont accompli cette œuvre avec plein succès. Notre but est plus modeste ; nous voulons simplement, à l'aide de documents inédits, faire connaître davantage un ancien chanoine de Thiers qui a eu l'honneur d'être l'ami du réformateur de la Trappe, son confident de toute la vie. Cet honneur rejaillit sur notre Auvergne où les nobles caractères, où les grandes et belles figures n'ont jamais manqué. L'abbé Favier est une preuve de plus à l'appui de cette vérité.

II.

La famille Favier était fort ancienne à Thiers. On peut en faire remonter la filiation à Jean Favier, marchand papetier, mort avant 1531.

Ce Jean Favier fut le trisaïeul d'Antoine Favier qui épousa, le 6 juin 1601, Marie Grimardias, fille de Michel Grimardias, marchand, et de Michelle Pignat.

Antoine Favier eut de son mariage avec Marie Grimardias, cinq enfants :

1° Jean, né dans le milieu de l'année 1609, ordonné prêtre vers 1634, précepteur de l'abbé de Rancé;

2° Pierre, né avant 1614, qui continue la filiation;

3° Antoine, né avant 1614, décédé le 28 août 1665, sans postérité;

4° Michel, né avant 1614, avocat au Parlement;

5° Jeanne, décédée vers 1684, mariée en premières

Digitized by Google

noces, avant 1652, à Jacques Clouvet, veuf de Françoise Regnaud, mariée en secondes noces, le 11 août 1658, à Gilbert Roubin, veuf d'Antoinette Darrot (1).

Antoine Favier, père de notre abbé, mourut après 1642. Nous ignorons par suite de quelles circonstances l'aîné des enfants du marchand-bourgeois de Thiers devint le précepteur du fils de M. de Rancé. Nous soupçonnons fort, cependant, que ce fut par l'entremise de la sœur aînée de l'abbé de la Trappe, Claude-Catherine Le Bouthilier, mariée en premières noces avec René de Faudoas d'Averton, comte de Belin, et en secondes noces avec Gilbert-Antoine comte d'Albon. La famille d'Albon était du Forez, et la ville de Thiers, à cause de sa proximité, avait beaucoup de relations avec cette province. L'abbé Favier avait été, sans doute, recommandé aux d'Albon, et c'est ainsi, selon toute probabilité, que notre compatriote entra dans la maison de Rancé.

Le maître avait dix-sept ans de plus que son élève (2). Avec le jeune ecclésiastique auvergnat, deux autres professeurs : M. de Bellérophon, savant helléniste, et un maître de latin du collège d'Harcourt, se partagèrent la tâche d'élever « l'enfant célèbre » qui édita Anacréon à 12 ans, et fut la merveille de la cour de Louis XIII (3).

(1) Nous devons ces renseignements généalogiques à l'obligeance de M. Antoine Guillemot, archiviste-adjoint de la ville de Thiers, arrière-petit-neveu de l'abbé Favier.

(2) L'abbé de Rancé naquit à Paris le 9 janvier 1626, fils de Denis Le Bouthilier, seigneur de Rancé, et de Charlotte Joly. Son parrain fut le cardinal de Richelieu, auquel l'attachaient des liens de parenté.

(3) Peut-être M. de Bellérophon était-il également originaire de Thiers, car voici ce qu'on lit dans l'un des registres curiaux de la paroisse de Saint-Genès de cette ville : « Le jeudy 16e de may 1669, noble Jehan Tinerel, fils à autre *Jehan Tinerel de* » *Bellérophon,* a esté, par MM. du Chapitre, enterré dans la chapelle du Saint-Sacre- » ment, ledit sr ayant été trouvé tué le mercredy au soir au-dessus du chasteau des » Hors, emporté le mesme soir par MM. de la justice dans la prison pour être plus » amplement visité et accordé le lendemain à M. son père, dans la maison duquel » le Chapitre l'alla prendre pour l'enterrer comme dict est. » En outre, en 1632, un autre Jehan Tinerel, frère de Jehan Tinerel de Bellérophon, était prêtre et chanoine de Saint-Genès de Thiers. (Communiqué par M. A. Guillemot.)

Digitized by Google

A 16 ans, Armand Le Bouthilier, que sa famille avait destiné à l'Église, était assez instruit pour entrer dans les grandes écoles. Son père remercia MM. Favier et de Bellérophon de leurs services, offrant au premier 500 pistoles, et une pension viagère au second (1).

En quittant la maison de Rancé, l'abbé Favier reprit le chemin de sa province. Il revint dans sa ville natale, sans vouloir entreprendre aucune autre éducation : l'immense affection qu'il portait à son élève l'emplissait tout entier, au point de ne plus laisser de place libre dans son cœur. Des serments d'éternelle amitié avaient été échangés au départ entre le prêtre et le jeune homme : « Je crois » vos paroles trop inviolables, » écrivait Rancé le 13 février 1644, à M. Favier qui avait tardé un peu à lui donner de ses nouvelles, « pour m'imaginer qu'il ne vous » reste plus que de l'indifférence pour moi, outre que » j'en ai des preuves si certaines que je ne peux juste- » ment en douter. Je vous prie de m'ôter de l'inquiétude » dans laquelle je suis, en m'assurant que vous conservez » quelques sentiments d'amitié pour une personne qui » est de tout son cœur, votre etc. (2). »

Ces deux âmes, il faut le croire, étaient faites pour se comprendre et se posséder exclusivement, car informé de la résolution prise par l'abbé Favier de ne plus entreprendre aucune éducation, le jeune Le Bouthilier témoigne tout d'abord sa joie au père de l'abbé : « Monsieur, après » la perte que j'ai faite de M. Favier, le contentement » que j'ai reçu a été grand de voir qu'il ne s'est voulu » engager à personne, pour se réserver entièrement pour » moi. Les obligations que je vous ai ne sont pas moin- » dres de lui avoir donné ce conseil-là, ou d'avoir consenti » qu'il le suivît..... » Et ensuite, il écrit à son ancien

(1) Mss. de Septfons, cap. 1, p. 35, cité par M. Dubois, dans son *Histoire de l'abbé de Rancé*.

(2) Lettres publiées par M. Gonod.

Digitized by Google

précepteur : « Je ne saurais vous exprimer l'excès de mon » déplaisir en me voyant privé du bonheur de vous voir, » ni aussi du contentement qui me reste, quand je vois » que vous êtes dans les sentiments avec lesquels vous » m'avez quitté. Pour moi, je vous assure que je ne man- » querai jamais aux promesses que je vous ai faites ; et, » afin que vous n'en doutiez point, de temps en temps je » vous les renouvellerai et vous prierai de m'aimer tou- » jours. Monsieur mon père n'a encore mis personne au- » près de moi et ne s'en met pas fort en peine. Qui que ce » soit qui y vienne, l'affection que je vous ai tant de fois » jurée, et que je suis obligé de vous conserver, ne dimi- » nuera jamais, et je serai toute ma vie, etc. (1). »

M. de Rancé ne donna pas d'autres maîtres particuliers à son fils. Il l'envoya faire sa philosophie au collège d'Harcourt. Avec son intelligence hors ligne, sa facilité de travail incomparable, Armand Le Bouthilier prit comme en jouant ses grades de maître ès arts, de bachelier, de licencié, et de docteur en théologie, soutenant avec une verve et une science étonnantes ses thèses grecques et latines. Il ne manquait point, d'ailleurs, à chaque examen, d'aviser son ami de Thiers : « Il y a environ six » semaines, lui écrit-il, que je vis M. votre frère, à Paris, » quatre heures seulement avant que je soutinsse mes » thèses en philosophie. J'eusse bien voulu qu'il eût pu » retarder son voyage, pour vous dire les nouvelles d'une » action à laquelle vous avez grande part. Elle se passa » autant bien que ceux qui me font l'honneur de m'aimer » le pouvoient souhaiter. »

La mort de son père laissa à 25 ans Armand de Rancé à la tête d'une fortune considérable, et tandis qu'un modeste canonicat à l'église Saint-Genès de Thiers avait satisfait l'ambition de son maître, l'élève, depuis l'âge de 11 ans et demi, était pourvu des riches commendes de

(1) Lettres du 4 et du 26 septembre 1642 (Edition Gonod).

Digitized by Google

la Trappe (ordre de Citeaux), de Notre-Dame-du-Val, près de Caen (ordre de Saint-Augustin), de Saint-Symphorien de Beauvais (ordre de Saint-Benoît), et de plusieurs autres bénéfices. A le voir à la Cour ou à son château de Véretz, rendez-vous de nombreux compagnons de plaisir, l'épée au côté, la chevelure longue, frisée et poudrée, revêtu de riches et élégants costumes, on ne se serait guère douté que ce jeune gentilhomme avait reçu l'ordre de prêtrise (le 22 janvier 1651). « Il s'engagea fort avant, dit Dom Le » Nain, l'un de ses biographes, dans les belles compa- » gnies, fréquentant les plus dangereuses et suivant en » tout les inclinations de la jeunesse. »

Mais voici que soudain la mort d'une femme change cette existence si mondaine, si peu sacerdotale. Madame de Montbazon meurt le 27 avril 1657, emportée par une fièvre maligne, et ce coup de foudre qui frappe Rancé dans l'une de ses affections les plus chères, le transforme et change la direction de sa vie. Il se retire à Véretz et s'y confine en une solitude sévère, loin du mouvement et des hommes, dans une retraite inviolable. Là, un lit intérieur et profond que plus rien ne pourra combler, sinon Dieu, se creuse silencieusement en lui, jusqu'au jour où d'effort en effort, de sacrifice en sacrifice, il arrivera jusqu'au cloître, et rompant définitivement avec le monde, il s'enfermera dans son abbaye de la Trappe. Etranges mystères du cœur humain! Etonnantes visions, incompréhensibles tourments, qui à un moment donné saisissent certaines âmes et les jettent éperdues au seuil de l'invisible!

III.

« Si vous voulez être parfait, vendez tout et suivez-moi. » Rancé suivit à la lettre ce conseil évangélique. Il vendit ses propriétés et en donna le prix à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général de Paris; puis, sa résolution étant

Digitized by Google

prise de se retirer en son abbaye de la Trappe, au diocèse de Séez, sur les confins du Perche et de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, il résigna tous ses autres bénéfices. Il les partagea entre ses amis, et, dans ce partage de ses dépouilles cléricales, il n'eut garde d'oublier son précepteur auvergnat. Celui-ci reçut l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, qui valait 4,000 livres de rente. Le *Gallia Christiana*, t. IX, p. 810 et 812, mentionne ainsi cette donation : *Johannes Favier, apud Thigerim in Avernia natus, Armandi Johannis præceptor, per ejus cessionem nominatus est Sancti Symphoriensis abbas commendatarius possessionem init. 1 nov. 1661.*

En annonçant au chanoine de Thiers le don qu'il lui faisait, son ancien élève écrivait : « Quelque affection » que j'aie pour vous, et quelque envie que j'aie toujours » conservée de vous en donner des preuves sensibles, » j'aurois résisté à tout ce que mon cœur auroit pu » m'inspirer en cette rencontre, si je n'avois été persuadé » devant Dieu que je ne pouvois mettre la chose entre » les mains d'une personne qui la regardât avec plus de » désintéressement, et qui eût des sentiments plus con- » formes à ceux qu'il a plu à la miséricorde divine de » me donner à ce sujet (1). »

Les derniers liens étaient brisés. Armand Le Bouthilier entra à l'abbaye de Perseigne, au diocèse du Mans, le 1er juin 1663, pour y faire son noviciat. Une lettre adressée à l'abbé Favier, le 17 février 1664 (2), témoigne sa ferveur et son détachement absolu et complet. Le 26 juin suivant, il prononça ses vœux entre les mains de Michel Guitton, prieur de Perseigne, et M. Pierre Félibien, chanoine de Chartres, l'un de ses amis, alla immédiatement prendre possession, au nom du nouveau profès, de l'abbaye de La Trappe.

M. Favier n'était pas aux côtés d'Armand de Rancé en

(1) Collection Galipaud, à l'Arsenal, n° 50, p. 18 (citée par M. Dubois, t. I, p. 200).
(2) Gonod, *Lettres de Rancé*, p. 31.

Digitized by Google

ce jour mémorable, mais le nouveau moine songeait certainement à son vieux maître au moment de sa profession. Nous n'en voulons d'autre preuve que cette lettre, jusqu'à présent inédite, envoyée le 30 juin, c'est-à-dire quatre jours après les vœux, au chanoine de Thiers, par M. Félibien :

« A la Trappe, ce 30 juin 1664.

» Monsieur,

» Ayant receu ordre de mons^r l'abbé de vous envoyer la copie d'un codicille qu'il a fait quatre jours avant sa profession, dans lequel il y a quelque chose qui vous regarde, je n'ay pas voulu manquer de m'en acquiter au plus tost, afin de satisfaire en mesme temps ce que je luy dois et à l'inclination que j'ay de vous rendre quelque service, et d'ailleurs je ne puis que je ne me serve de cette occasion pour vous aprendre que ce fut jeudy dernier, 26 de juin, qu'il consomma son sacrifice par la profession qu'il fit à Perseigne entre les mains du P. Prieur de cette maison-là. Je fus le seul qui eus le bonheur d'assister à cette action si illustre, quoyque toute la province le désirast avec grande passion; mais monsieur l'abbé se voulut entièrement cacher aux yeux des hommes pour ne se manifester qu'à ceux de Dieu. Je le laissai encore vendredy à Perseigne pour venir icy donner quelques ordres et disposer les choses pour sa bénédiction qui s'y doit faire en peu de jours, comme il l'espère. Il m'a donné charge de vous faire ses baise-mains, en attendant qu'il vous puisse escrire, et moy je vous supplie très humblement de vous souvenir de mes misères devant Dieu et de croire que je m'estimeray très heureux quand je pourray vous tesmoigner par des effects que je suis,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» FÉLIBIEN.

» A M. l'abbé Favier (1). »

(1) Bibliothèque de Clermont. Manuscrits, n° 212 bis. Recueil D.

Digitized by Google

IV.

Nous ne suivrons pas l'abbé de Rancé dans sa vie monacale, dans ses travaux de réformateur. Il a été, on peut le dire, l'un des principaux ouvriers de la rénovation spirituelle qui s'opéra au XVII^e^ siècle au sein de la société religieuse. Il ne s'en est pas tenu aux apparences de la religion; il ne s'est pas arrêté à la forme extérieure; il ne s'est pas contenté de formules : il est descendu dans les entrailles mêmes du christianisme et en a trouvé le fond qui est le sacrifice. Aussi, dans ses réformes austères, dans ses règles rigoureuses, il n'a combattu qu'un ennemi, mais l'éternel ennemi, parce qu'il est toujours renaissant : l'égoïsme, le moi haïssable, selon l'expression de Pascal.

Rancé l'a vu, cet affreux égoïsme, comme un monstre accroupi que l'on ne choie plus, mais que l'on ménage encore, dans les cœurs les plus humbles et les plus dépouillés; il l'a retrouvé jusque dans l'offrande que des hommes de bonne foi, cependant, venaient faire d'eux-mêmes à Dieu, à l'abbaye de la Trappe. Il ajourna une fois la profession d'un novice qui devait avoir lieu le lendemain, parce qu'il avait remarqué que ce novice, en arrachant des herbes, craignait d'être piqué des orties!

C'est la pensée de l'abnégation absolue qui apparaît dans toute l'œuvre de Rancé. C'est cette pensée unique qui domine ses cloîtres et ouvre de vastes horizons sous leurs portiques : horizons lumineux, immenses et profonds, car dans tous les héroïsmes, dans tous les grands élans humains, quelle autre cause, quel autre point d'appui que l'immolation libre et volontaire de soi-même?

Il résulte de la correspondance publiée par M. Gonod que l'abbé Favier allait assez souvent visiter son ancien disciple. Il se rencontra à la Trappe, au mois d'août 1669, avec des personnages qui venaient se rendre

Digitized by Google

compte par eux-mêmes de l'austérité de la règle. Cette règle était austère, en effet, car on ne permettait pas aux étrangers d'enfreindre la clôture, et l'on ne pouvait parler aux religieux, ce qui chagrinait fort notre chanoine thiernois qui eût été très-désireux de s'entretenir avec quelques-uns des cénobites. On lui rapporta, cependant, que des visiteurs qui s'étaient trouvés en même temps que lui au monastère avaient pénétré dans le cloître et avaient interrogé les religieux. Cette nouvelle émut beaucoup le bon abbé Favier à qui pareille faveur n'avait pas été accordée. Il se plaignit amèrement dans une lettre à Rancé qui répondit en ces termes :

« Je ne sais pas pourquoi vous me dites que nous avons traité MM. de Tillemont et Gérard avec plus de privilège que vous. Dans la vérité, hors le premier qui parla à son frère encore novice, ils ne parlèrent qu'au religieux qui a soin de recevoir les étrangers. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ils furent ici huit jours et qu'ils ne mangèrent au réfectoire que le dernier jour seulement, quoiqu'ils me témoignassent le désir de ne point manger ailleurs. Je vous supplie de croire que nous vous considérons toujours autrement que les autres, et que, s'il peut y avoir de la distinction, elle sera toujours pour vous, au préjudice de qui que ce soit (1). »

M. Favier revint à La Trappe dans le courant de l'année 1681. A ce voyage se rattache un épisode raconté par tous les biographes de Rancé.

Sur les instances de ses moines, l'abbé avait consenti à rédiger quelques-unes des instructions qu'il leur donnait dans le chapitre. Le manuscrit passait de mains en mains dans le cloître, et M. Favier voulut le lire. Un jour il le laissa ouvert sur la table de la chambre des hôtes. Un maître-brasseur de Caen, de passage à l'abbaye, aperçut ce cahier et, piqué par la curiosité, se mit à le feuilleter;

(1) Dubois, t. II, p. 3, en note.

Digitized by Google

puis, peu à peu saisi par les beautés de cet écrit, se croyant sans témoins, il exprima tout haut son admiration. L'abbé de Rancé passait à ce moment, il s'informe et voyant son manuscrit entre les mains du brasseur, il s'en empare et aussitôt va le jeter au feu, chez un religieux dont la cellule était voisine. M. Favier, survenant à cette scène, comprit, par les signes que lui fit le religieux, qu'il s'agissait du cahier dont il avait commencé la lecture ; il se précipita pour l'arracher aux flammes, qui n'avaient pas encore pénétré toute l'épaisseur du papier. On en sauva quatre-vingts ou cent feuillets plus ou moins endommagés, et le vieux chanoine, animé d'une belle indignation, adressa à son élève de durs et vifs reproches : « Voilà une belle action que vous avez fait là, » Monsieur l'abbé ! Vous venez de céder à une tentation » dont vous devriez rougir, et vous en riez ! Vous devriez » en faire pénitence, puisque vous réjouissez l'enfer qui » en bat des mains : ce sera une tache éternelle à votre » vie si vous ne la réparez au plus tôt. »

Cette admonestation produisit l'effet désiré. Rancé promit de refaire son travail, mais en déclarant sa résolution plus ferme que jamais de ne point livrer son manuscrit au public (1).

Un autre trait qui peint bien aussi la simplicité cordiale qui présidait aux relations du trappiste avec le chanoine auvergnat, est relaté par M. Dubois, dans son *Histoire de Rancé*.

M. Favier, à l'un de ses voyages à la Trappe, avait remarqué que la plupart des outils dont se servait l'abbé étaient ou usés ou brisés. De retour à Thiers, le chanoine prévint Rancé qu'il se proposait de lui faire un cadeau. Celui-ci refusa d'abord, mais, pour ne pas contrister son ancien maître, il disait en finissant : « Puisque vous vou-

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, liv. 3, ch. V, p. 208. — Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. IV, p. 26. — Dubois, t. II, p. 4.

Digitized by Google

lez nous donner des produits de votre pays, j'accepte deux rasoirs et un couteau pour couper les arbres, c'est-à-dire pour enter (1). » Cependant quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un jour on lui apporta toute une charge de sarcloirs, de béches, de couteaux et de serpes!

« Il ne tiendra pas à vous, écrivait aussitôt le cénobite à son ami de Thiers, que je ne devienne un grand jardinier (2). »

L'abbé Favier dut sourire à cette saillie, et si son extrême modestie ne lui eût interdit toute orgueilleuse pensée, il aurait pu dire, non sans une patriotique fierté : « En vérité, c'est un pays précieux entre tous que le pays d'Auvergne, car il produit de bons outils, non seulement pour la culture des jardins, mais encore pour la culture des hommes : n'est-ce pas moi qui ai formé Rancé? »

V.

Il y avait à la Trappe, vers 1682, un séculier appelé Maisne, originaire de Châtillon-sur-Seine, qui avait été longtemps premier clerc chez un avocat au Grand-Conseil, à Paris. Dégoûté du monde, il était venu un jour annoncer à son patron qu'il était résolu de le quitter pour se faire trappiste. Quelques infirmités ne lui avaient pas permis d'être admis au nombre des religieux; alors il avait demandé d'être reçu parmi les *donnés*, c'est-à-dire ceux qui, sans faire de vœux, se donnaient à la maison pour y travailler selon leurs forces. « C'était, dit Saint-Simon, un homme qui avait beaucoup de lettres, infiniment d'esprit, de douceur, de candeur, et de l'esprit le plus gai et le plus aimable (3). »

(1) Collect. de l'Arsenal, n° 50.
(2) Gonod, *Lettres de Rancé* (XXIX et XXX).
(3) *Mémoires*, t. II, p. 225.

Digitized by Google

L'abbé de Rancé prit M. Maisne pour son secrétaire. Il lui dictait souvent sa correspondance, le chargeait de prendre à la bibliothèque les notes dont il avait besoin, lui confiait la tenue des comptes des recettes et des dépenses de la maison. Le secrétaire eut bientôt un véritable culte pour son maître. La lettre que nous publions ci-après, qu'il écrivait le 30 avril 1682 à M. Favier, pour avoir des renseignements particuliers sur Rancé, nous le montre recueillant des pièces pour la canonisation future de ce dernier :

« A la Trappe, ce 30e avril 1682.

» Monsieur,

» Vous seriez un peu surpris que la lettre d'un inconnu se trouvast jointe à celle du R. P. abbé de la Trappe, si les caractères de la sienne et de celle-cy n'aidoient à vous apprendre que je suis un homme de la main duquel il se sert quelquefois. Il y a déjà quelques années que la miséricorde de Dieu m'a jeté du milieu de la tempeste dans cet heureux port, et que n'ayant pas esté trouvé digne d'en estre un des soldatz, je suis pourtant tellement uny et lié à la milice de cette maison qu'il n'y a que la mort, ou un dérèglement pareil à celuy qui y estoit autrefois, qui puissent m'en séparer et interrompre les services que j'ay vouëz à nostre saint abbé, et à ceux que Dieu a rangez sous sa conduite, avec tant de bénédiction. Ce petit narré, Monsieur, vous pourra disposer aisément à vous faire agréer ce qui m'oblige de prendre la liberté de vous escrire; il y a longtemps que j'en cherchois l'occasion, et grâces à Dieu vous me l'avez donnée vous-mesme par un article de votre dernière lettre à notre R. P. abbé dont je vous envoye la réponse. Vous vous croyez, dites-vous, engagé de l'avertir qu'on le peut faire canoniser après sa mort, et que l'on vous presse de fournir des mémoires pour cela. Je ne sais qui vous presse ainsi, mais je vous avoue que je lui en sais bon gré, et ne vous étonnez pas, Monsieur, si je vous dis que je ne suis pas de votre avis

Digitized by Google

pour le refus que vous faites des mémoires et des lettres que vous pouvez avoir qui regardent la personne de ce sainct homme, ou les conduites de Dieu sur luy ; je vous puis assurer même que tous ses amis sont du mien, et que, sans se croire obligés de l'avertir de ce qu'ils font, ils ramassent dans le secret, et qu'ils ne laissent rien perdre de tout ce qu'ils croyent pouvoir un jour contribuer à la gloire de Dieu, en faisant connaistre combien il a esté admirable dans les saints qu'il a fait naistre au milieu d'un siècle aussy opposé à toute sainteté qu'est celuy auquel nous vivons. Je vous puis assurer encore que MM. Félibien sont de ceux qui ne négligent rient de tout ce qui intéresse cette maison. J'en connois quantité d'autres dans le même sentiment, et je ne doute point que quand on s'est adressé à vous, Monsieur, ce n'ait esté plus par rapport à vous-méme et à l'estat d'extrémité auquel vous dites que vous estes, qu'à la canonisation présente du R. P. abbé. Ce qu'il vous répond sur cela pourra vous faire juger qu'il croit fort bien luy-mesme qu'il y aura assez de gens qui chercheront à obscurcir sa conduite après sa mort, et il n'est point surpris par cette raison qu'il y en ait qui pensent de leur costé à avoir de quoy le deffendre. Je suis persuadé, Monsieur, que lorsque vous aurez fait réflexion sur ce qui a pu porter des personnes à rechercher vos mémoires, vous ne les croirez pas si blâmables. Vous pouvez mourir et les laisser dans des mains étrangères qui n'en feront aucun cas ou qui en feront un mauvais usage. Il faut, ce me semble, que ceux qui ont toujours aimé la vérité, comme vous, montrent nostre Père abbé à proportion qu'il essaye de se cacher, et qu'ils fassent voir par luy que les temps n'ont esté mauvais que par les hommes qui estoient tels, lorsqu'il vivoit.

» J'ose donc espérer de l'amitié que vous avez eue pour cette maison que vous reviendrez à penser comme nous qu'on ne sauroit trop faire pour luy en donner des mar-

Digitized by Google

ques, pour ne point confier ce que vous avez de lettres ou de mémoires, Monsieur, en des mains indiscrètes. Vous pouriez les donner à cet honneste homme de vos amis qui a envie de venir icy, pour me les remettre dans le secret. Je vous prometz que vous n'entendriez jamais dire qu'on en eust fait un mauvais usage, et que tant que l'on vivroit ils seroient cachez dans le silence de la Trappe. Je ne sais plus que cette voye pour réparer le tort que l'on vous donneroit, si vous aviez préféré les intéretz de la modestie du R. P. abbé à ceux de la gloire de Dieu et des ouvrages de sa miséricorde. Vous pourez fort bien épargner cette modestie, en ne luy disant point ce que vous aurez trouvé à propos de faire, et vous éviterez le reproche que vous pouroient faire les amis, s'ils apprenoient que par discrétion vous auriez mieux aimé favoriser le party des ennemis de la Trappe en vous taisant, que celuy des personnes qui y sont attachées avec tant de justice et de raison.

» Dieu, qui voit les cœurs par son amour et par sa charité, a mis dans le mien une si profonde estime pour vous, et tant de respect pour votre personne, qu'on ne peut estre avec plus de vérité que je suis,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» MAISNE.

» Si vous me voulez bien faire la grâce de me répondre quelque chose sur ce que je prens la liberté de vous escrire, je vous suplie de l'adresser à M. Dinant, receveur de l'abbaye de la Trappe, par Mortagne, sans autre enveloppe ni adresse. Elle me sera seurement rendue, et même pour estre plus maistre de ce que vous voudrez bien me dire, de ne pas mettre le dessus de votre main (1). »

Rancé avait, comme on le voit, suscité autour de lui

(1) Lettre inédite, autographe, à la Bibliothèque de Clermont. Mss, n° 212 bis. Rec. D.

Digitized by Google

de chaleureuses amitiés, disons plus, de sincères enthousiasmes qui allaient jusqu'à ambitionner pour l'austère réformateur les honneurs de la canonisation.

L'abbé Favier, homme prudent et sage, à l'esprit droit et humble, n'était pas dans ces extrêmes, et, tout en professant pour son ancien élève une grande et respectueuse admiration, il considérait comme exagéré, ou tout au moins comme fort prématuré, le jugement porté par l'entourage de Rancé qui déjà lui délivrait un brevet de sainteté. Il mettait en garde son illustre ami contre ces excès de zèle qu'il blâmait fort et qu'il ne manquait pas de lui signaler à chaque occasion. De sa stalle bien petite, mais qu'il chérissait et qu'il occupa si longtemps dans la vieille église de sa ville natale, ce prêtre auvergnat ne craignait pas de donner des conseils d'humilité à la Trappe!

Nous ne possédons pas la réponse faite par M. Favier à la demande de son correspondant, mais nous la devinons facilement en lisant les lignes suivantes, datées de la Trappe, le 15 juin 1682. Le chanoine fit de belles promesses, mais n'envoya rien, du moins sur le moment. N'osant pas trop insister, de peur de tout compromettre, M. Maisne crut néanmoins devoir paraître satisfait, et il envoya cette lettre de remercîments :

« A la Trappe, ce 15 juin 1682.

» J'ay receu votre lettre, Monsieur, avec une joye pareille à celle que les anges reçoivent pour la conversion des pécheurs. A vous dire le vray, je m'attendois à la vostre, aussy tost que vous auriez connu les motifs et les sentiments que l'on pouvoit avoir eus dans la recherche que l'on avoit faite auprès de vous. Je suis toutefois bien aise que vous ne vous soyiez pas rendu à ces premières sollicitations; c'estoit une voye étrangère pour ainsy dire et trop détournée qui pouvoit mettre en quelque risque le dépost que vous voulez bien avoir la bonté de me faire. Je vis en repos sur les assurances que vous me donnez, mais il n'est que trop juste que vous ayiez la liberté de

Digitized by Google

jouïr aussy longtemps qu'il vous plaira de ces saintes richesses. Ce n'est pas qu'elles ne fussent en seureté entre les mains de ce jeune religieux dont on vous a parlé. Ce qu'on a pu vous dire est vray, non pas qu'il travaille à la Vie de notre R. P. abbé, mais à recueillir toutes ses lettres, et pour les autres actes qui regardent cette maison, comme pouvant servir quelque jour à faire connoistre et à manifester tout l'esprit saint que Dieu a mis dans le cœur de ce grand homme, les grâces et les bénédictions qu'il a versées sur sa conduite. Ce pieux religieux a tout le mérite de l'esprit et de la science; il a demeuré huit ou dix mois dans cette maison. Sa jeunesse et la faiblesse de son tempérament l'en firent sortir malgré luy, mais il y laissa son cœur et ses inclinations qui se sont tellement fortifiées avec l'âge qu'il ne tiendroit pas à luy qu'il ne vînt achever parmi nous ce qu'il y avoit commencé. Au deffaut de cela, il employe tout son temps, ses veilles, et ce qu'il a d'acquis, dans le dessein de relever avec esclat la modestie et l'humilité d'une troupe de pénitens en qui il admire continuellement les misericordes de Dieu. Il est vray aussi qu'elles sont admirables, car je puis vous assurer, Monsieur, que sur le pié qu'est à présent cette communauté, il n'y a rien eu selon moy de plus admirable dans les siècles passés, et il y a même des choses icy qui ne se sont pas trouvées dans ces temps-là. Cela fait voir que dans tous les temps le Saint-Esprit souffle où il luy plaist, en la manière qu'il luy plaist, et que les bras de la clémence de Dieu ne sont point raccourcis. Nous en avons grand besoin dans le siècle où nous vivons, et moy particulièrement, Monsieur, dont les misères sont infinies, et je vous demande par grâce et par charité de vous souvenir de moy dans vos sainctes prières. Je n'y ai pas moins de confiance que j'ay de respect pour votre personne, et c'est dans ce sentiment que je suis avec plus de vérité que qui que ce soit au monde votre très humbleet très obéissant serviteur,

» MAISNE.

Digitized by Google

» Quand vous serez rassasié des choses que vous me destinez et que vous voudrez les faire venir jusqu'à moy, en donnant vos ordres à quelqu'un de vos amis à Paris, je donnerois les miens pour les y aller prendre, sur ce que vous auriez la bonté de m'en faire savoir. Mais encore une fois, Monsieur, donnez-vous tout le temps qu'il vous plaira. Notre R. P. abbé se porte toujours assez bien, grâces à Dieu. Je le recommande à vos prières (1). »

Si Rancé avait de fervents admirateurs, il ne manquait pas d'ennemis acharnés que lui avaient procurés ses réformes claustrales. Son livre : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, lui mit, comme il l'écrivait lui-même à Bossuet, « tous les ordres religieux sur les bras » (1683-1684). Les bénédictins, les cisterciens, les prémontrés, les chartreux lui reprochaient sa rigidité à laquelle ils ne comprenaient rien, son austérité dont ils ne pénétraient point le secret. Les plus violents pamphlets furent publiés contre l'abbé de la Trappe. Mais à toutes les attaques ce dernier opposait la satisfaction de sa conscience, et à cette approbation intime se joignait celle de son vieux maître. Ce passage d'une lettre montre assez de quel poids étaient pour lui les appréciations de l'abbé Favier : « Vous faites » bien de l'honneur au livre de *La Vie monastique* de » l'appeler votre *troisième bréviaire*, car c'est une marque » que vous l'approuvez, et je fais plus de cas de votre ap- » probation que de celle de trente docteurs. Vous avez » une expérience qu'ils n'ont point (2). »

VI.

Alors que tous ces orages se déchaînaient contre le grand réformateur des moines, il y avait dans notre province deux personnes, en particulier, qui suivaient

(1) Lettre inédite. Bibliothèque de Clermont. Manuscrits, n° 212 bis. Rec. D.
(2) Lettre XLIX°, édit. Gonod, p. 79.

Digitized by Google

avec une vive émotion les péripéties de la lutte engagée contre lui : c'étaient, à Thiers, l'abbé Favier; à Riom, la propre nièce de Rancé, Louise-Henriette d'Albon, religieuse de la Visitation.

Henriette d'Albon était la fille cadette de Catherine Le Bouthilier, sœur de l'abbé, laquelle avait épousé en secondes noces, nous l'avons dit, Gilbert-Antoine, comte d'Albon. De ce mariage étaient nées : Catherine d'Albon, qui épousa François-Christophe de La Barge; Louise-Henriette; et Marie-Claire d'Albon, mariée à Gilbert de Gadagne, comte de Verdun.

Le solitaire de la Trappe, assure un de ses biographes, avait pour la seconde fille de M^me^ d'Albon une affection toute spéciale (1). Malgré une santé délicate, Louise-Henriette était entrée, en l'année 1663, dans un ordre monastique assez rigoureux. Son exemple toucha singulièrement son oncle qui alors se préparait lui-même à se séparer du monde.

Les lettres que nous publions ci-après, adressées de Riom au chanoine de Thiers, jettent un jour des plus curieux sur la famille de Rancé, en même temps qu'elles mettent en pleine lumière l'aimable et paisible figure de M. Favier, conseiller aussi écouté que discret, auquel on a toujours recours dans les cas difficiles. On remarquera avec quelle sollicitude Henriette d'Albon s'occupe de ses proches, de ses nièces et de sa sœur M^me^ de La Barge, avec quel esprit charmant elle parle d'elle-même et des autres, avec quelle franchise elle signale et blâme les abus qui s'étaient glissés dans certains couvents de son temps. C'était une femme véritablement distinguée et d'un grand sens que cette nièce de Rancé. A la tête du monastère de la Visitation de Riom, de 1686 à 1689, elle ne négligea point, il faut le croire, de faire observer autour d'elle les sévères maximes de l'abbé de la Trappe, pour qui elle

(1) Dubois, t. I^er^. p. 226.

Digitized by Google

avait une vénération profonde, une admiration sans bornes.

Voici une dizaine de lettres, toutes inédites, à l'adresse de M. Favier. Elles ont été trouvées dans les papiers de celui-ci, avec les missives de Rancé. Nous les transcrivons littéralement, sur les autographes conservés à la Bibliothèque de Clermont.

1.

V. † J.

Ce 27 septembre.

Monsieur,

J'ay prié le Père Grimaut de l'Oratoire de vous dire combien je vous estime et je vous honore, et quelle consolation j'aurois si la Providence nous avoit placés plus près l'un de l'autre ; mais Dieu me veut dans la privation de tout ce qui me pouroit me donner un véritable plaisir. Je ne receois pas même de lettres de mon oncle, l'abbé de la Trappe, et depuis que je suis à Riom je ne scay plus de ses nouvelles. Faites-moy la grâce, Monsieur, de m'en faire scavoir si vous en avez et de nous recommander à ses prières. J'en ay un besoin extrême pour m'obtenir de Dieu la force et le courage dont j'ay besoin pour surmonter les difficultés qui se trouvent dans la conduite d'une maison comme celle-cy. N. Seigneur a donné quelques bénédictions au commencement, mais je ne scay encore quelle en sera la fin. Il est difficile de détruire et de ruiner des habitudes prises depuis longtemps, et il faut un grand secours de Dieu pour en venir à bout. Demandez-lui pour moi, Monsieur, les graces qui me sont nécessaires et croyez que je suis plus que personne du monde

Votre très obéissante servante,

L.-H. D'ALBON.

Nous avons eu icy quinze jours ma sœur de La Barge. Elle auroi besoin d'un homme comme vous pour la porter au bien. Elle est en fort bonne intelligence avec son mary, mais ma mère fait sa croix, et elle a quelque raison. Nous avons ma nièce de Tours qui devient un peu dévote. Je ne scay ce qu'il plaira à Dieu d'en faire, mais je scay bien que je n'en feray jamais une religieuse, si je ne luy voy une véritable vocation. Je la recommande à vos saintes prières. Pour en venir à bout, demandez-luy pour moi, Monsieur, les grâces qui me sont nécessaires et croyez que je suis plus que personne du monde

Votre très obéissante servante,

Sr L.-H. D'ALBON.

Digitized by Google

2.

V. † J.

J'espérois, Monsieur, recevoir de vos nouvelles par monsieur Montagnier, mais il m'a dit qu'il avoit oublié de passer chez vous pour prendre la lettre que vous vouliez lui donner pour moy. J'en ay receu une de mon saint oncle où il me parle de ses livres comme n'étant point encore imprimez. J'ay sceu d'une personne qui vient de Paris que ce qui en a différé l'impression, c'est que les evesques aprobateurs ont trouvé quelque chose de trop fort dans ces livres et qui pouvoit aigrir les esprits des moines qui ont déjà écrit contre luy. Quelques-uns ont écrit à mon oncle pour le prier de radoucir ces endroits. Pour moy, mon plaisir ce seroit de voir les livres avant cette correction. La véhémence de ce saint homme ne me déplait point. Je vous dirois bien des choses si j'étois plus près de vous; mais les lettres ne scauroient exprimer tout ce qu'on voudroit dire à un homme comme vous, car je vous honore à un tel point que je puis dire avec vérité que personne n'est plus que moy

Votre trés obéissante servante,

H. D'ALBON.

(Sans date.)

3.

V. † J.

De notre monastère de Riom, ce 23 juin.

Votre âge, Monsieur, ne paroît point dans vos lettres, si ce n'est par la sagesse et la lumière que vous y faites paroître et elles ont toute la délicatesse et l'agrément d'un homme qui n'auroit que la moitié de vos années. Je ne scay, Monsieur, si vos raisons et ma lettre pouront effacer les impressions qu'on a données à mes nièces touchant leur engagement, mais j'ai cru devoir en conscience faire mes efforts pour les détourner d'un lieu où il n'y a ni réforme, ni cloture, ni aucun secours spirituel, et je les trouverois bien misérables, si une épargne de mille écus les devoit obliger à faire un si mauvais choix (1). Si j'ay leur consentement, je me fais forte de celuy de M. de La Barge et de ma sœur (2). Pour ma nièce de Tours, sa complaisance pour moy n'ira pas jusqu'à la faire changer sur son entêtement. Tout ce que je veux, c'est de remettre sa conscience à des gens qui luy facent concevoir ce que c'est que la vie religieuse et par quels motifs on s'y doit engager. Après cela, j'abandonneray à

(1) Les nièces de Henriette d'Albon voulaient prendre le voile chez les Bénédictines de Courpière.

(2) Leurs père et mère.

Digitized by Google

la providence de Dieu le soin de son salut et je ne me mêleray plus de ce qui la regarde.

Mon oncle le comte d'Albon a eu raison de vous parler comme il a fait de la pauvreté de cette maison (1). Elle est extrême et Dieu a voulu que je vinsse faire pénitence de mes péchez par l'embaras que me donnent mille mauvoises affaires de notre temporel qui est la chose du monde qui me déplait naturellement davantage. Ce que je vous mendois dernièrement du spirituel est véritable, mais j'ajoute que les divisions longues et mortelles sont dans les maisons religieuses comme ces playes qu'on referme par quelques remèdes et qui se rouvrent de tems en tems. A la moindre occasion, on voit des soulèvements qui renouvellent les choses passées et presque tout mon tems se passe à pacifier les différends ou à en empêcher les mauvoises suites. Toutes les sœurs me témoignent tant d'agrément et tant de satisfaction, que je ne peux me repentir d'être venue icy et je peux dire avec vérité que si le mal n'est pas entièrement guéry, il y a néanmoins un très-grand changement. Je suis persuadée, Monsieur, qu'on ne se peut sauver sans peines; celles que j'ay icy me font espérer que Dieu s'en servira pour me purifier de mes péchés par l'exercice d'une charité désintéressée. Voilà, Monsieur, parler avec ouverture de cœur, aussy je vous assure que c'est de tout le mien que je suis

Votre très obéissante servante,

Sr L.-H. D'ALBON.

Je vous suis infiniment obligée du paquet que vous voulez bien m'envoyer. Si je trouve quelqu'un de bien sûr je l'envoyray prendre chez vous, en cas que monsieur Montagnier ne vienne pas si tôt à Riom.

4.

V. † J.

De Riom, ce 27 juin.

Je ne scais, Monsieur, si vous avez receu une lettre que je me donnay l'honneur de vous écrire, il y a fort peu de tems, et que je vous envoyay par une femme qui me promit de vous la rendre. Je ne scay si elle a été fidelle, c'est pourquoy je vous écris celle-cy par le messager, pour vous prier de donner cette lettre en main propre à ma nièce de Bellime, en sorte que personne ne la voye. C'est pour luy proposer de venir avec nous si elle veut être religieuse, car on m'a dit qu'elle vouloit quitter le lieu où elle est pour aller à Courpières. Je vous avoue, Monsieur, que je ne scaurois souffrir qu'elle s'engage dans une maison aussy peu réformée que celle-là où mesme

(1) Le monastère de la Visitation de Riom.

Digitized by Google

il n'y a point de cloture. Les gens de conscience m'ont conseillé de faire mon possible pour l'empêcher et je tâche de l'attirer avec nous par des raisons qui ne sont surnaturelles, mais quand nous l'aurons nous luy en dirons d'autres qui sont assez solides pour elle. Elle a de l'esprit pour luy persuader de faire un meilleur choix : faites-moy la grâce de luy faire lire ma lettre et de scavoir sa résolution, ou qu'elle vous donne la réponse au plus tost par ce que j'en écrirois à M. de La Barge. Toutes les religieuses de céans la demandent à ma sœur avec empressement ; elle y sera aimée et considérée autant qu'elle peut souhaiter ; enfin, Monsieur, je vous suplie de luy dire ce que vous pourez pour luy persuader de venir icy où j'aurois beaucoup plus de joye de la voir engagée que dans presque toutes les maisons d'Auvergne, parce qu'elle est à présent dans un état qui donne tout lieu d'en parfaitement bien espérer.

Je croy que vous scavez qu'on a écrit un livre sanglant contre mon saint oncle. Mgr l'Arch. de Reims et quelque autre personne en ayant averty le Roy, il ordonna à M. de la Rénie d'envoyer saisir les exemplaires chez l'imprimeur, mais celuy qui en étoit l'auteur alla lui-même avertir son libraire de faire prontement distribuer ses livres dans toutes les provinces, afin qu'on ne trouvast rien chez luy. Il profita de cet avis et quand on alla saisir les livres de la part du Roy, l'imprimeur dit qu'il n'en avoit plus et qu'ils avoient été tous enlevés et distribués. On m'a dit qu'il y avoit dans Clermont un de ces livres. Je ne vous en dis point l'auteur, peut-être le scavez-vous. Mon oncle m'a mendé que s'il sortoit quelque chose de son désert, nous en aurions notre part. Souvenez-vous, Monsieur, des lettres que vous m'avez promises et me croyez avec toute sorte de respects, votre très obéissante servante,

L.-H. D'ALBON.

5.

V. † J.

De notre monastère de Riom, ce 26 avril 1688.

Il n'y a rien, Monsieur, qui me face rentrer en moy-même et qui m'humilie davantage que les sentiments avantageux que vous paraissez avoir de moy et que vous voulez inspirer à mon oncle l'abbé de La Trappe, parce que je suis obligée de reconnoître que je ne suis rien moins que ce que vous pensez, et si j'étois assez heureuse pour vous voir de plus près et pour vous pouvoir ouvrir mon cœur, vous verriez bien qu'il n'y a rien de bon que quelque amour pour le véritable bien, et quelques désirs de remplir comme je le dois les devoirs de la vocation et de la charge à laquelle Dieu m'a appelée. Au reste, vous me feriez le plus grand tort du monde, si vous succombiez à la tentation dont vous me parlez. Vous ne scauriez croire,

Digitized by Google

Monsieur, les impressions que fait dans mon cœur tout ce qui vient de mon saint oncle, et combien cela est capable de m'affermir dans la voye de Dieu. Aussi, Monsieur, ne pensez pas que je vous quitte de votre promesse, au contraire, je vous prie de vous servir de la première occasion sure que vous aurez pour m'envoyer les quelques lettres que vous aurez mises à part. J'en tireray des copies et je vous les rendray soigneusement. Ainsy, vous ne perdez rien pour vous et vous ferez du bien aux autres. Je voudrois, Monsieur, que vous en pussiez faire à présent autant que vous en avez fait autrefois à ma sœur de La Barge. Heureusement, elle n'est point entrée céans depuis six mois. Je l'en empesche tant que je peux, parce que je voy bien que cela ne luy est d'aucune utilité. C'est une femme que, entre vous et moi, j'aime étrangement; elle-même elle pense que Dieu luy pardonnera tout, parce qu'elle dit que la dévotion la tue quand elle l'embrasse fortement; mais il y a cent choses que je vous dirois bien si vous l'en pouviez empescher qui ne luy feroient point mal à la tête et à qui toute personne chrétienne ne peut manquer sans se mettre en danger de se perdre. J'ay aussy une nièce avec moy qui a étrangement l'esprit du monde et qui ne peut changer que par un grand coup du ciel. Voilà présentement les plus grandes croix que j'aye à porter. Priez Dieu, Monsieur, qu'il nous convertisse toutes et soyez persuadé que personne n'est plus que moy

Votre très obéissante servante,
L.-H. D'ALBON.

6.

V. † J.

De Riom, ce 9 juillet.

Vous m'avez, Monsieur, envoyé un riche trésor par monsieur Montagnier. Ne craignez pas qu'on le fasse sortir de mes mains; il ne verra le jour que selon vos ordres. Je copieray toutes vos lettres avec plaisir; mais vous jugez bien que dans l'exercice que j'ay, cela ne peut pas être si tost fait. Il suffit que vous ne perdrez rien et que tout vous sera rendu fidèlement. Il paraît que vous êtes habile en portraits. Vous m'en faites un fort juste de deux personnes qui me seroient infiniment chères si j'y trouvois un peu plus de piété; mais c'est une douleur pour moi des plus sensibles de voir que Dieu ait si peu de part dans le cœur et dans les desseins des personnes que j'aime. Ma sœur se brouilla avec l'abbesse de l'Eclache il y a huit jours, et le lendemain elle se raccommoda si bien avec elle qu'elle luy promit sa fille dans peu de tems. J'ay sceu que les paroles étoient données. C'est pourquoy j'ay mendé à ma sœur d'envoyer quérir sa fille pour la mettre où il luy plaira; vous avez raison de dire

Digitized by Google

qu'elle n'est pas aisée à jetter en moule, la pâte est trop dure. Je luy ay dit et fait dire au monde tout ce qu'on peut imaginer pour luy faire comprendre les motifs qu'on doit avoir en se faisant religieuse, et quelles sont les obligations de cet état, mais cela ne sert de rien. On se fait religieuse parce qu'on ne pouroit être grande dame dans Paris, parce qu'on prétend à quelque abaïe, que les religieuses de l'Eclache (1) ont de l'esprit, et l'esprit du monde, et qu'elles sont toutes filles de qualité, qu'on n'y a ny assujétissement, ny austérité, ny communauté régulière, excepté l'office. Voilà toutes les raisons que j'ay pu découvrir en ma nièce, pour choisir l'Eclache. Pour moy, Monsieur, je m'en console : moins je voy de sujet d'aimer des personnes qui d'ailleurs vous seroient chères, et moins on a le cœur partagé. Dieu veut l'avoir tout entier. C'est ce qui nous doit faire mépriser tout le reste. Je suis, Monsieur, avec un respect très-sincère,

Votre très humble servante,
Sr D'ALBON.

7.

V. † J.

Ce 12 d'aoust.

C'est sans flatterie, Monsieur, que je peux vous assurer qu'un des plaisirs les plus grands que je trouve dans l'Auvergne, c'est le commerce que vous voulez bien que j'aye avec vous. J'y trouve mille avantages, puisque vous joignez encore aux lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, celles de mon oncle. Sa dernière est à mon gré terrible pour la personne que vous scavez. Je ne l'ay pu lire sans frayeur et sans compassion tout ensemble, car vous connoissez que cette personne m'est extrêmement chère et que vous ne jugez pas à propos qu'on luy face voir le malheur où elle se précipite. Le supérieur de l'Oratoire qui est avec vous les deux seuls dans l'Auvergne à qui je me fie est bien du sentiment de mon oncle et ne m'avoit pas parlé moins fortement que luy sur ce sujet, mais ma sœur me dit pour raison que ma nièce ne fera jamais tant de mal dans la religion que dans le monde, parce qu'elle prétend que la cloture et la grille la mettront à couvert de tout devant les hommes. Vous voyez par là qu'on n'a pas grande opinion d'une fille qu'on veut engager dans une profession dont la sainteté n'est point comprise des gens du siècle. Jugez si je peux voir cela sans douleur; mais il

(1) L'Eclache, village de la commune de Prondines (Puy-de-Dôme). Un monastère de religienses cisterciennes y existait dès le XIIe siècle. A la suite d'un incendie qui détruisit l'abbaye, les religieuses vinrent à Clermont où elles s'installèrent définitivement en 1647.

Digitized by Google

n'en faut plus rien témoigner qu'à Dieu, puisque le reste est inutile. On me fait une affaire auprès de madame de Saint-Héran de la peine que j'ay de la résolution de ma nièce, jusqu'à dire que j'en suis en colère contre elle. Je ne luy en veux nul mal, elle cherche son bien et les intérêts de sa maison. Elle entreprend un grand bâtiment et a besoin pour l'achever de bonnes dotations. C'est ce qui la porte à attirer chez elle toutes les filles de qualité qu'elle peut. Tout cela est fort naturel et n'est point à blâmer selon le monde ; mais on me doit encore moins faire un crime de ce qu'ayant d'autres vues, j'ay souhaité que ma nièce entrast dans une observance plus étroite que celle de son monastère. Je ne vous dis rien de mes autres nièces. Vous jugez bien de la disposition des religieuses sur les dots des filles, mais pour votre paquet on n'en mésusera point, car j'en prendrai soin et vous l'envoyerai dès que je l'auray receu. Je suis, Monsieur, votre très obéissante servante,

S^r L.-H. D'ALBON.

8.

V. † J.

Je scay, Monsieur, par quel malheur mes lettres vous sont rendues si tard. J'avois donné la dernière à une dame qui alloit à Thiers et qui me promit de vous la rendre. Pour les vôtres je les recoy toujours avec le plus grand plaisir du monde, parce que j'y remarque la continuation de vos bontés pour moy. Pour l'estime que vous paroissez avoir de ma personne, elle va trop loin. Si j'étois plus près de vous, vous en seriez désabusée en peu de tems, et je vous en avertis afin que vous faciez avec plus d'ardeur les prières que je vous prie de faire à Dieu pour ma conversion et pour profiter des croix qu'il m'envoye et que je vois qu'il me prépare encore en quelque lieu du monde que je puisse être. Je dis cela sans esprit de prophétie et si je n'étois point trop pressée, je vous dirois la raison de mes conjectures. Ma nièce est toujours auprès de moy. Je ne luy dis plus rien pour la détourner de son dessein, parce que cela seroit inutile. Elle n'ira pas sitost à l'Eclache ; il faut trouver de l'argent comtant qu'on n'a pas encore. Elle ne fera pas icy de fort grands progrès dans la piété, car c'est un esprit qui ne peut s'assujétir à rien et qui est d'une vivacité étonnante. Elle y apprendra au moins spéculativement certaines vérités sur la religion chrétienne et sur la vie religieuse qui ne luy nuiront pas et sur lesquelles elle pourra faire réflexion avec le tems, car elle a tout à fait de l'esprit et ce n'est qu'un feu de jeunesse qui l'empesche de s'appliquer à elle-mesme les raisonnements qu'elle fait pour les autres. Priez pour elle, Monsieur, je vous conjure. Vous me faites le plus grand plaisir du

Digitized by Google

monde de ne pas me presser sur le trésor que vous m'avez confié. Je l'estime beaucoup, mais j'aimerois beaucoup mieux que vous me retirassiez du purgatoire, après ma mort, que de me mettre sur votre testament. Je dis de bonne foy, Monsieur. La vie me fait si peu de plaisir, et je remplis si mal mes devoirs en toute manière, que je n'en dois pas souhaiter la prolongation. Je désirerois plutost que Dieu me fist la grâce de faire une courte mais salutaire pénitence, car j'en ay un besoin infiny. Je ne vous en peux dire davantage, Monsieur, sinon que je seray toute ma vie avec respect,

Votre très obéissante servante,

Sr L.-H. D-ALBON.

9 (1).

Ce 28 septembre 1689.

J'ay receu une lettre de mon oncle, l'abbé de La Trape, qui me fait une verte réprimande, mon cher Monsieur, de ce que je laisse établir mes filles dans un couvent qui n'est point réformé. Il m'écrit du même style qu'il vous écrivoit à vous-même sur cela il y a quelque tems. Bien que vous ne me l'ayez point dit, je le scais par ma pauvre sœur à qui vous avez communiqué l'endroit qui me concernoit, et je vous assure qu'il me fit verser des larmes, et que j'ai pleuré depuis de tout mon cœur, quand j'ai été obligée de les sortir de Thiers. Vous scavez les raisons que j'ai eues pour y consentir. Cependant, Monsieur, il y alloit de mon salut et de celui de mes enfants. J'aimerois mieux mourir que de leur laisser prendre l'habit à Courpières. Vous scavez ce que c'est que cette maison. J'ay écrit à mon oncle que je vous prierois de luy aprendre ce que vous en scavez. Je vous supplie, mon cher Monsieur, de me faire cette grâce. Je vous en aurai une sensible obligation. J'espère d'aller dans peu de jours à Courpières; ce ne sera pas sans aller coucher une nuit à Thiers, ou tout au moins dîner avec vous. Je ne me pardonnerois jamais d'en être à deux lieues, sans avoir l'honneur de vous voir. Je scais tout ce que je vous dois, je le sens et ne l'oublierai de ma vie. Les habits de mes filles sont achetés, pour leur faire prendre l'habit. Je suis dans une perplexité à faire pitié. Consultez-moi, je vous en prie, en me disant ce que je dois faire. Je ne montrerai votre lettre à personne, et ne vous citerai de ma vie, je vous le promets et m'y engage d'honneur. Vous scavez que je ne suis pas un enfant. Je ne me porte point bien depuis un mois; j'ai des vapeurs qui m'accablent et des maux de cœur quasi continuels.

(1) La lettre qui suit est de madame de La Barge, née Catherine d'Albon, sœur de Louise-Henriette.

Digitized by Google

Priez le Seigneur pour moy, je vous en supplie, et croyez bien, mon cher Monsieur, que je vous honorerai toute ma vie avec tout le respect et l'attachement dont je suis capable.

D'ALBON.

VIII.

« Il n'y a pas de saison, il n'y a pas de printemps tout gonflé de sève et d'espérances nouvelles qui ait pour moi, disait un jeune et brillant esprit (1), un charme comparable à celui de l'automne. O tranquillité, ô douceur insinuante et triste, ô calme de la lumière, du ciel, de l'atmosphère d'automne ! A chaque instant, sans vent, sans bruit, des feuilles se détachent et tombent légères sur le flot qui les emporte. Le soleil descend et baigne les touffes d'arbres d'une lumière de plus en plus dorée et riche. Pas un mouvement dans l'air ni un bruit sur la terre. »

Cette suave et austère douceur des beaux jours de l'arrière-saison que l'auteur des *Fragments sur l'art et la philosophie* sentait d'une façon si exquise et qu'il exprimait avec tant de bonheur, ne la retrouvons-nous pas dans l'automne de la vie de certains hommes, de ceux qui ont vécu dans la pratique constante du bien, dans le culte amoureux du vrai et du beau ? A ceux-là est donné, à la fin de leur vie, ce qu'il y a de meilleur, comme aux derniers mois de l'année sont données les plus belles et les plus riches moissons. Ils ont l'apaisement des passions, l'indulgence pour les hommes, l'espérance du grand et prochain repos. Pour eux brille un mystérieux rayon sous lequel apparaissent, avec des douceurs de ton indéfinissables, les défilés suprêmes.

Telle fut la part du vieil ami de Rancé ; tels furent les dons que reçurent ses plus extrêmes années, non toutefois sans quelques épreuves, non sans quelques crises doulou-

(1) Alfred Tonnellé.

Digitized by Google

reuses, car, à la suite d'une maladie que venait de traverser l'abbé Favier et qui avait donné des craintes pour ses jours, Rancé écrivait au chanoine de Thiers cette lettre touchante :

« 4 février 1692.

» Je suis inquiet de votre indisposition (1) et je prie Dieu qu'il vous rende votre santé, non seulement pour l'année que nous commençons, mais pour quantité d'autres. Votre conservation m'est chère plus que je ne vous le puis dire, et je ne puis penser qu'il faut que tout finisse, que je n'en aie une extrême affliction. Cependant, quoique je ne commence que la 67e année de mon âge, je suis persuadé que ma course finira devant la vôtre, et que vous m'aiderez par vos prières à trouver grâce devant Dieu. Dans la vérité, le monde est si plein de dégoûts, et il y a partout des événements si désagréables, que ce devroit être une bonne nouvelle, lorsqu'on nous dit qu'il faut le quitter, et que Dieu nous appelle. Il y a longtemps que vous vous préparez par une vie exacte, ecclésiastique, exemplaire, et digne de votre profession. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous comble de ses grâces, et je suis à vous *in æternum et ultrà*, avec les sentiments d'une cordialité que je ne puis vous exprimer (2). »

Ce pas périlleux fut franchi par l'abbé Favier avec moins de peine et d'effort qu'on aurait pu le supposer. Il triompha assez rapidement du mal, sans rien perdre de la vigueur de son esprit, sans rien laisser de la fermeté et de la sûreté de son jugement. La grande querelle de Rancé avec les Bénédictins l'intéressa comme l'avaient déjà intéressé les précédentes luttes de l'abbé de la Trappe. On connaît cette dispute fameuse dans laquelle l'austère réformateur soutenait qu'en cultivant les lettres et en se livrant aux études historiques, les disciples de

(1) L'abbé Favier avait alors 83 ans.
(2) Lettre Le, édition Gonod, p. 81.

Digitized by Google

saint Benoît méconnaissaient les statuts de leur règle primitive. Mabillon se déclara le champion de la science claustrale. La discussion fut ardente; il y eut plusieurs mémoires publiés. Le savant bénédictin fit paraître, en 1691, le *Traité des études monastiques*, dans lequel il faisait l'apologie de son ordre. Rancé lança sa *Réponse au Traité des études monastiques*. Et ce qui nous prouve que le vieux chanoine de Thiers avait, malgré les infirmités et les décadences de l'âge, conservé intactes ses facultés intellectuelles, c'est cette lettre que, peu de temps après l'apparition de son livre, l'auteur de la *Réponse au Traité* écrivait à M. Favier :

« Du 24 août 1692.

» Le sentiment que vous me témoignez que vous avez de mon dernier livre me donne une véritable joie, car je sais que vous n'avez pas moins de discernement que de sincérité..... J'avois su la maladie qui a désolé votre ville. Il y a quelques jours qu'on m'en parla. Dieu vous a conservé et veut que vous viviez pour l'édification de l'Eglise. J'admire (votre santé n'étant point forte) que vos années se prolongent et s'étendent au-delà des limites ordinaires. Je vous conjure, mon très cher monsieur, de prier Dieu pour moi et de croire qu'il n'est pas possible d'être avec plus d'estime et de cordialité que je suis votre, etc. (1). »

« Rien de plus attendrissant, dit M. Gonod dans la préface de l'édition de 1844, que la L^e^ Lettre (celle du 4 février 1692 ci-dessus reproduite), adressée par Rancé à son ancien précepteur, âgé de 83 ans, et atteint de la maladie qui devait l'emporter. »

Le savant éditeur, en signalant comme ayant emporté l'abbé Favier la maladie dont celui-ci fut atteint au commencement de l'année 1692 (2), a commis une grave er-

(1) Edition Gonod, p. 85.

(2) « M. Favier, écrit M. Gonod (Introduction, page IX), est mort en 1692 », et M. l'abbé Dubois, dans son *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme*, p. 11, en note, a répété l'assertion de M. Gonod.

Digitized by Google

reur qu'un dépouillement un peu plus attentif de la correspondance trouvée dans le coffre de M. Dumont lui eût fait éviter. Voici, en effet, une missive assez curieuse envoyée à notre chanoine par un religieux grandmontain de Chavanon, le 3 février 1699 :

« A Chavanon, ce 3e février 1699.

» Monsieur,

» J'ai souvent eu la volonté de me donner l'honneur de vous écrire pour vous asseurer de mes très humbles respects et du souvenir particulier que j'ai de vous en mes prières. Le seul respect que j'ai pour vous et la crainte de vous être importun m'ont empesché de le faire. Me ressouvenant néanmoins de la bonté et de la bienveillance dont vous m'honoriez lorsque j'étois en notre maison de Thiers (1), j'ai cru que vous ne désapprouveriez pas la liberté que je prens de vous témoigner l'estime et la vénération que je conserve toujours pour votre mérite, et l'inclination que j'ai à me souvenir de vous devant Nre-Seigneur. Je suis aussi invité à vous donner des nouvelles d'une bonne religieuse qui vous honore et vous estime grandement. C'est la Rde Mère Potière de Gamache, ursuline, laquelle a eu l'honneur de vous connoistre, pendant qu'elle demeuroit à Ste-Ursule de Thiers. Elle est à présent à Notre-Dame-des-Isles, à Auxerre, où je l'ai vuë quelquefois, lorsque je demeurois en ce païs. Elle m'écrit de tems en tems et ne manque jamais de vous présenter ses humbles respects et de me demander de vos nouvelles. Elle me marque par sa dernière ces mêmes paroles : Je ne sçai si monsieur l'abbé Favier est encore de ce monde; je l'ai vu en songe si beau que cela m'a fait croire qu'il est en paradis. Je lui ai fait réponse que vous étiez encore par la grâce de Dieu en ce monde, sans être de ce monde, et lui ai recommandé, dans le grand âge où vous êtes, de redou-

(1) Il n'y avait que deux couvents de l'ordre de Grandmont, en Auvergne : à Thiers, et à Chavanon, près de Combronde.

Digitized by Google

bler ses prières pour vous. Je prie Notre Seigneur Jésus-Christ d'être toute votre force et votre soutien, et vous asseure, Monsieur, que je suis avec tout le respect possible votre très humble et très obéissant religieux et très affectionné serviteur,

» F. LAURENS-SERVY.

» Il y a déjà de tems que j'avois recommandé à Mr Cottier, notre neveu, de vous prier de ma part d'avoir la bonté de destiner les livres que vous avez de monsieur l'abbé de la Trappe pour notre petite maison de Chavanon. Comme je vois qu'il a négligé de nous rendre ce service, je vous supplie, Monsieur, si vous n'en avez pas encore disposé, de le vouloir faire en faveur de notre maison de Chavanon. Vous ne les sçauriez donner à des personnes auxquelles ils soient plus propres, ni qui en aient plus besoin, car nous ne nous servons d'ordinaire que de livres d'emprunt pour notre lecture spirituelle et pour celle de notre réfectoire. Nous vous en aurons devant Dieu toute la reconnaissance que vous pouvez attendre de nous. Notre Père André Vernière et notre fr. Bernardin Riberolles vous présentent leurs très humbles respects et obéissances.

» A Monsieur
» Monsieur Favier,
» abbé de St-Symphorien de Beauvais,
» à Thiers (1). »

La prédiction faite par l'abbé de Rancé à M. Favier devait s'accomplir en tous points : *Ma course finira avant la vôtre* (lettre du 4 février 1692). Rancé mourut, en effet, le 27 octobre 1700, et l'abbé Favier lui survécut encore trois ans, car il trépassa seulement le 20 novembre 1703. Voici l'acte constatant son inhumation :

« Le vingtième novembre mil sept cent trois, le curé

(1) Bibliothèque de Clermont. Manuscrits. Rec. D.

Digitized by Google

et chanoine soussigné, accompagné des messieurs du chapitre, a donné la sépulture ecclésiastique dans l'endroit de cette église (1) où l'on a accoutumé d'ensevelir messieurs les chanoines, à messire Jean Favier, prêtre, abbé de Saint-Symphorien-les-Beauvais et ancien chanoine dudit chapitre, âgé de quatre-vingt-quatorze ans et environ cinq mois, mort ce matin à deux heures après minuit, après avoir reçu tous les sacrements des mourants. Ont assisté au convoi qui s'est fait le dit jour à cinq heures du soir : Me Antoine Favier, avocat en parlement et bailli du Moutier de Thiers, et Me Marin Vernet, avocat en parlement et lieutenant de la châtellenie du dit Thiers, qui ont signé enquis.

» Signé : VERLAQUE, curé, FAVIER, VERNET (2). »

Notre tâche est achevée. En étudiant le passé de ce cher pays d'Auvergne, où tant de nobles figures, où tant de beaux caractères se pressent et sollicitent l'attention, nous avons aperçu, se dérobant dans l'ombre, la sympathique physionomie d'un compatriote inconnu, et nous nous sommes approché pour la mieux voir, effacée qu'elle était comme un vieux pastel dont le temps a pâli les nuances.

Qu'il excuse notre curiosité, qu'il absolve notre indiscrétion, ce chanoine de Thiers qui fut le maître et l'ami de Rancé ! Qu'il nous pardonne d'avoir essayé de le mettre en lumière, lui qui toujours ne voulut que l'obscurité et les calmes sérénités de la retraite ! Bien des renseignements nous ont manqué pour entrer dans l'intimité de sa vie, et cette biographie incomplète le laissera encore suffisamment dans la pénombre. D'ailleurs, n'est-ce pas son élève qui formulait un jour ce vœu inspiré peut-être par l'humble précepteur : « Ce serait une chose bien douce d'être tellement dans l'oubli, que l'on ne vécût plus que dans la mémoire de ses amis (3) ! »

(1) L'église Saint-Genès de Thiers.
(2) Arch. de l'état civil, à la mairie de Thiers.
(3) Lettre 38, collection Nicaise.

Digitized by Google

La foule vous ignorera toujours, confident intime du célèbre abbé de la Trappe ; mais, après tout, qu'importe l'oubli ou le dédain du grand nombre, pourvu que quelques-uns se souviennent, et ceux-là n'oublient pas qui aiment le sol natal et admirent toutes ses gloires, les plus éclatantes comme les plus modestes.

ELIE JALOUSTRE.

Digitized by Google

L'ART EN AUVERGNE

ET LES ARTISTES AUVERGNATS

On a souvent reproché aux Auvergnats de ne point avoir le tempérament artistique, de ne pas se livrer à l'étude des beaux-arts et surtout de ne pas savoir encourager et soutenir les tentatives et les efforts qui peuvent se produire dans ce sens. Cette critique est-elle dénuée de tout fondement ou simplement exagérée? Faut-il, au contraire, en reconnaître l'exactitude et courber la tête sous le reproche?

Il faut bien convenir, selon moi, qu'au point de vue artistique notre pays n'a jamais brillé d'un bien vif éclat. Et cependant où puiser plus que dans notre belle province l'amour de la nature et du beau? Ecoutez plutôt cette belle description qu'en fait M. Gomot, dans ce style imagé et poétique qui lui est propre (1) : « La province d'Auvergne réunit sur un espace restreint la fécondité de la Touraine et les aspérités de la Suisse. Dans ce coin de terre si profondément remué par les convulsions volcaniques, l'aridité coudoie la richesse et l'une et l'autre ont leur grandeur. Où trouver des lignes plus pures et plus nobles que celles des dômes? Le soleil en dardant ses rayons sur les pics de basalte encore rouges des feux qui les ont rongés, éveille une admirable gamme de couleurs; au crépuscule, les vives arêtes des montagnes découpées en silhouettes présentent des effets de clair-obscur surpre-

(1) Marilhat et son œuvre.

Digitized by Google

nants et des lignes d'une incomparable vigueur. » Et Gabriel Marc, ce fin ciseleur de rimes, ajoute en parlant de notre pays natal : « Cette merveilleuse contrée, montagneuse, pittoresque et fertile, produit à profusion les beaux fruits, les raisins et les blondes moissons; elle contemple avec orgueil les cîmes bleues du puy de Dôme et du Sancy. Dans ses plaines coulent les eaux vives de l'Allier et de la Dore; aux pieds de ses sommets jaillissent des sources bienfaisantes au milieu de sites ravissants et de nids de verdure. »

Il est vrai d'ajouter — et c'est là que je trouve la première cause de notre situation inférieure au point de vue artistique — que l'Auvergne n'a été découverte que tout récemment par les peintres. Avant l'établissement de nos voies ferrées, avant l'extension et la fréquentation de nos stations thermales, les Alpes, la haute Italie, la Suisse et le Tyrol attiraient les paysagistes. Aucun d'eux ne paraissait se douter des merveilles de cette belle plaine de la Limagne et des montagnes qui l'entourent. Voyageant fort peu et n'étant point en relation directe avec les grands artistes de son temps, la jeunesse de nos contrées n'avait point pour provoquer l'étincelle et faire jaillir de son âme ce sentiment esthétique — qu'on a semblé nous refuser absolument, — qui n'y était que profondément endormi, la preuve palpable de ce que peut l'homme interprétant le spectacle de la nature, *homo additus naturæ*, a dit Bacon, et la définition du grand art est toute dans ces trois mots.

J'en trouve une autre cause dans l'éducation donnée jadis à la jeunesse de nos écoles, car enfin, nous, descendants de Vercingétorix et de ses fiers compagnons d'armes, nous appartenons à une race forte, vigoureuse; dans nos veines coule un sang généreux. L'Auvergne a donné naissance à de remarquables prélats, à un pape illustre, à des capitaines renommés, à des jurisconsultes éminents, à des mathématiciens, à des philosophes, à un

Digitized by Google

penseur unique, Pascal. Son école de troubadours, au moyen-âge, est remarquable; elle tient une place importante dans l'histoire de la littérature française, et les belles-lettres ont toujours été représentées par des écrivains de grand talent : du Belloy, Chamfort, Delille, Barante, etc... A cette liste de noms célèbres nous ne pouvons toutefois ajouter que celui d'un peintre, Marilhat, le célèbre paysagiste dont les débuts dans la carrière artistique nous donnent la preuve de ce que j'avançais, c'est-à-dire que l'étude des beaux-arts ne faisait point alors partie de l'éducation et que c'était même une tradition dans les familles de la bourgeoisie de considérer comme « une sorte de déchéance toute carrière artistique. »

Tout impressionné par le spectacle de la nature qui se déroulait autour de lui, le jeune Marilhat aurait voulu faire de la peinture; mais il se heurta dès les premiers mots à la résistance de sa famille. Thiers est une ville essentiellement industrielle; tous ceux qui n'y font pas de la coutellerie y fabriquent du papier. Un des oncles de Marilhat avait une fabrique de couteaux et de rasoirs et, « il fut décidé en famille que le neveu irait dans le midi de la France et le nord de l'Italie placer les objets fabriqués par la maison. Du jour au lendemain, il fut, sans être consulté, improvisé commis-voyageur. Il a raconté lui-même sa vie heureuse, insouciante; il allait gaiement à travers ces pays nouveaux pour lui. Souvent il s'arrêtait pour esquisser une ruine ou un paysage. S'il descendait de diligence pour prendre quelque note, il ne manquait jamais de s'attarder et il lui fallait attendre dans la maison d'un paysan le courrier du lendemain. Après dix-huit mois, il rentra au foyer paternel avec quatre albums admirablement garnis; par contre, le carnet de commissions était à peu près vide. » La situation devenait grave; le penchant de Marilhat pour les beaux-arts devenait irrésistible. L'oncle, désireux de se débarrasser d'un employé peu

Digitized by Google

utile, opinait pour le laisser libre; mais le père résistait et Marilhat parlait de prendre du service. Fort heureusement, M. de Barante intervint et fit comprendre, mais non sans peine, à la famille qu'il fallait céder, et, grâce à lui, Marilhat partit pour Paris. Il devait devenir un jour le célèbre paysagiste dont nous citons aujourd'hui le nom avec orgueil.

Je pourrais citer bien d'autres exemples du même genre qui prouveraient tous combien la carrière artistique avait alors — et compte encore — peu de partisans dans nos montagnes. Le paysan de nos campagnes sera capable des plus grands sacrifices pour acheter une charge à son fils ou pour en faire un receveur d'enregistrement; il ne donnerait pas un centime pour lui permettre de suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il sera ravi de le voir entrer dans les ordres; il serait désolé de le savoir à la Villa-Médicis.

Il semble toutefois qu'un mouvement artistique s'est produit depuis environ trente ans et, dès 1864, l'Auvergne comptait plusieurs peintres de talent : Devedeux, Degeorge, de La Foulhouze, Roux, Cornet et un sculpteur de mérite, Chalonnax.

M. Devedeux, un des meilleurs élèves de Decamps, produisait sans relâche ces gracieuses fantaisies orientales, ces intérieurs de harem, ces belles esclaves de Constantinople, que les marchands de tableaux vendaient facilement à de bons prix. M. Devedeux, dans toute la force de son talent, est mort en 1874, quand, élargissant son domaine, il venait d'exposer une scène historique, *Élisabeth d'Angleterre et sir Raleigh*, et de terminer une œuvre pleine de vie et de lumière, le *Bain à la lame*.

M. Antoine Roux, l'ami et l'élève de Devedeux, nous donnait déjà ces petits intérieurs de fermes, ces paysages naïfs et vrais, ces rues de Royat si pittoresques, qui constituent l'originalité de ce peintre, dont les toiles sim-

Digitized by Google

ples et solidement brossées ont attiré l'attention de la critique parisienne.

Les tableaux de genre de M. de La Foulhouze : *Élégantes au bord de la mer*, *Parisiennes en villégiature*, *Canotières de Bougival et d'Asnières*, toujours spirituelles et prises sur le vif, se popularisaient par la photographie et la gravure.

M. Cornet, au talent souple et varié, allait en se jouant, du tableau historique aux toiles de genre, sans négliger la peinture décorative.

Les quatre premiers sont morts, mais nous pouvons aujourd'hui, dans nos musées et dans des collections particulières, admirer chez Devedeux la richesse du coloris ; dans les œuvres de Roux l'exactitude des costumes et la correction du dessin ; et, dans celles de La Foulhouze, la finesse des allusions et l'observation exacte dans l'agencement des scènes.

Cornet, lui, est toujours sur la brèche, et l'auteur bien connu du *Banc de la Dèche* et du *Défilé des Gueux*, nous donne souvent l'occasion de l'applaudir encore.

Vincelet peignit, pendant plusieurs années, de ravissants tableaux de fleurs ; mais, comme ces roses qu'il aimait tant à peindre, il devait vite disparaître, et pendant le siège il succomba laissant son œuvre à peine ébauchée. Tout récemment, je relisais encore avec émotion la brillante fantaisie où Paul Arène parle de cet artiste d'élite.

Charbonnel, grâce à une volonté énergique et persévérante, parvenait à se faire remarquer par ses dessins et ses gravures à l'eau-forte et venait d'aborder avec succès la grande peinture, quand il succomba, lui aussi, à la fleur de l'âge.

Vallet, né à Riom, et mort conservateur du musée de Bordeaux, signait, chaque année, des paysages d'un grand charme dans leur simplicité.

Après eux sont venus : H^te^ de Verghèses, qui sait si bien faire jouer la lumière dans les mansardes et composer avec

Digitized by Google

succès une scène de genre ; Dupérelle, qui débuta d'abord comme peintre sur porcelaine et dont les aquarelles sont aujourd'hui très-estimées ; Franc Lamy, que ses dernières études de plein-air ont mis en relief et qui envoie au Salon de cette année deux toiles charmantes ; Tullon, dont les natures mortes ont eu un si légitime succès au dernier banquet de la *Soupe aux choux ;* Marty, dont on se rappelle les dessins finement observés dans la *Vie parisienne ;* Tinaire, Tamisier, Granet, Quinsac et Peghoux qui s'est adonné maintenant à l'étude de l'aquarelle, après avoir fait pendant de longues années de charmants fusains ;

Puis encore Dalger et Martin dont les gravures font la convoitise des amateurs ; M^lle^ Boquentin, dont les miniatures sont aussi appréciées que les porcelaines de M^me^ Leroy, née de Niermont, de M^lles^ Paulard et Beaufils ;

Versepuy, qui a su prendre, avant qu'ils aient disparu sous la pioche du démolisseur les beaux et pittoresques intérieurs de Royat ; Nicolas Berthon, le peintre si connu de Châtelguyon, dont la belle et dernière œuvre vient d'être placée au Luxembourg ; Jules Tulot, que la *Salambô* et le *Vieux tourneur bourguignon* ont justement fait remarquer ; le sculpteur Mombur, dont le vigoureux *Sauveteur* a obtenu une médaille à l'un de nos derniers Salons ; Mouly, l'auteur de la *Légende de l'étang* et du *Vercingétorix ;* Channeboux dont les médaillons sont si vivants ; Diomède, dont les ciselures font songer aux merveilles de la Renaissance ; Morel-Ladeuil, ce graveur rival de Froment-Meurice, dont les œuvres sont si recherchées en Angleterre ; Coulon, dont le talent s'affirme chaque jour ; Duplais-Destouches, dont les illustrations sont si appréciées par les éditeurs ; Eugène Ponchon, François Pierdon, Gourgouillon, dont le *Jeune pâtre jouant avec son chien*, figure avec honneur au Salon, et tant d'autres dont les œuvres ont contribué l'année dernière au succès de notre exposition clermontoise.

Digitized by Google

Grâce au zèle des membres de la commission et surtout de M. Welter, président de la section des beaux-arts, cette exposition fut un des attraits principaux de notre concours régional. Bien que tous nos artistes n'aient pas répondu à l'appel, elle a suffi à nous montrer que le public clermontois ne se désintéresse pas des choses de l'art et que nous pouvions nous montrer fiers de nos jeunes compatriotes ; que parmi eux il y en avait qui donnaient pour l'avenir les plus belles espérances et qu'ils sauraient, eux aussi, contribuer largement à prouver que l'Auvergne peut non-seulement donner naissance à des guerriers et à des hommes de loi, mais encore à des artistes.

Je ne dois point non plus passer ici sous silence une tentative des plus heureuses qui fut faite à Paris, en 1885, par nos compatriotes. La Société artistique et amicale, la *Soupe aux choux d'Auvergne*, dont le nom est aujourd'hui populaire, fit précéder sa réunion annuelle d'une exposition des œuvres de ceux de nos artistes qui voulurent bien répondre à son appel. Cet essai réussit pleinement et, comme succès oblige, la Société a fait, depuis lors, les plus louables efforts et les plus grands sacrifices pour rehausser ainsi l'éclat de ses fêtes et de ses agapes fraternelles. Le nombre des exposants a augmenté chaque fois, et désormais, grâce à l'initiative de l'honorable président de cette utile association, et surtout au zèle infatigable du Dr Deschamps, son jeune secrétaire, nous aurons chaque année, à Paris, notre Salon auvergnat.

Celui de 1887 a été des plus brillants et des mieux réussis. De Verghèses, Tullon, Cornet, Berthon, Tulot, Castille, Morel-Ladeuil, Coulaud, Diomède, pour ne citer qu'eux, avaient envoyé chez Corrazza leurs plus gracieuses compositions, leurs plus fines ciselures. Nous reverrons la plupart d'entre elles au prochain Salon et je suis convaincu qu'elles y tiendront un rang honorable.

Digitized by Google

Des noms nouveaux s'ajoutent, chaque jour, à ceux aimés et connus du public, et tous, anciens et débutants, sont animés des mêmes sentiments patriotiques, du même désir de se grouper et de s'entr'aider mutuellement. Aussi quand la mort est venue ravir à sa famille éplorée et à notre affection le jeune sculpteur François Mouly, chacun a-t-il voulu apporter son obole, et, quelques jours après, la misère était moins grande au logis.

Tout nous permet donc d'espérer qu'au point de vue artistique, une ère nouvelle a commencé pour notre belle province d'Auvergne et que le mouvement qui s'est produit depuis quelques années s'accentuera chaque jour davantage. C'est en se groupant, comme ils l'ont fait, que nos artistes pourront jeter solidement les bases d'une association mutuelle qui leur permettra de lutter victorieusement contre les difficultés matérielles. C'est en recherchant plus encore qu'ils ne l'ont fait peut-être jusqu'à ce jour, les occasions de resserrer entre eux les liens de cette famille auvergnate, et en envoyant tous leurs œuvres à l'exposition annuelle dont je viens de parler, que nos jeunes compatriotes seront forts, qu'ils seront victorieux.

Quant à nous, faisons en sorte de soutenir et d'encourager, autant que nous le pourrons, leurs tentatives et leurs efforts. Combien de vocations artistiques n'ont pu, en effet, être suivies parfois; combien de talents n'ont jamais vu le jour pour n'avoir pas été soutenus, au début, dans la lutte terrible contre l'existence. Souvenons-nous enfin que, sans l'intervention énergique et la protection de M. de Barante, l'éminent historien des *Ducs de Bourgogne*, Marilhat serait mort laissant très-probablement à Thiers la réputation d'un mauvais coutelier.

Parmi les noms que j'ai eu l'occasion de citer plus haut, il en est un sur lequel je dois appeler particulièrement l'attention, celui de J.-L. Charbonnel, né à Bélinay (Cantal) et mort au printemps de la vie, alors que son talent donnait les plus belles espérances. — Maintes fois,

Digitized by Google

dans mon cabinet de travail, je me suis surpris examinant longuement une de ses dernières ébauches, si vigoureuses, si mouvementées..., et les souvenirs d'atelier revenaient en foule à mon esprit. Je me voyais de nouveau, par la pensée, dans ce petit atelier du boulevard Montparnasse où, par les brumeuses soirées d'hiver, j'avais vu s'ébaucher sous le pinceau du jeune peintre ces compositions étranges de sa moderne et réaliste *Danaë* et de *Blaise Pascal au milieu de ses contradicteurs*, qui me font songer à l'école espagnole. Le Musée de Riom possède aujourd'hui cette dernière toile, qui montre bien la manière de son auteur, avec ses défauts comme avec ses indiscutables qualités. J'aurai à reparler de cette œuvre dans un instant, car je me suis proposé de consacrer ici quelques lignes à la mémoire de Charbonnel (1). Son nom a longtemps figuré avec honneur aux livrets de nos expositions nationales; ses toiles sont aujourd'hui dans plusieurs de nos musées, et la critique d'art s'est emparée, à un moment donné, de son œuvre. En faut-il davantage pour que j'accorde à sa mémoire un souvenir, pour que je jette sur cette tombe une couronne et que j'inscrive son nom au livre de nos artistes auvergnats? L'oubli, c'est le second linceul des morts, dit l'immortel auteur des *Méditations*. Faisons en sorte de ne point mériter un tel reproche, et sachons, par un dernier hommage, faire revivre pour ainsi dire un instant aux yeux de leurs compatriotes ceux qui, jeunes encore, ont succombé sans avoir eu de la Fortune un sourire ou sans avoir reçu la récompense d'un dur labeur.

A ce titre, j'aurais dû commencer la série de ces études par celle du jeune et grand maître dont Thiers s'honore avec orgueil, et dont le nom est inscrit en lettres d'or au Panthéon de nos gloires nationales : j'ai nommé Marilhat. Mais ai-je besoin de vous rappeler que sa biographie a été

(1) Une prochaine étude sera consacrée à MM. Roux, de La Foulhouze et Mouly.

Digitized by Google

faite tout récemment par M. Gomot, député, et cela avec la compétence, l'autorité et le talent que nous lui connaissons de longue date.

Vous avez lu assurément ces pages charmantes qu'il me suffira de vous rappeler pour rendre à la fois un public hommage au célèbre paysagiste qui sut si bien comprendre et traduire dans son œuvre l'Orient, jusqu'alors à peu près inconnu, et pour témoigner à M. Gomot la satisfaction que nous avons éprouvée en lisant sa consciencieuse étude.

Je connaissais Charbonnel depuis longtemps déjà quand je le retrouvai à Paris en 1876. Nos relations devinrent plus intimes et, presque chaque jour, je le rencontrais au Musée ou dans les allées du jardin du Luxembourg. Il me semble le voir encore, dominant de sa haute stature le groupe qui l'environnait, formé, la plupart du temps, de jeunes peintres, de jeunes sculpteurs et d'étudiants du pays, qu'il égayait de ses joyeux propos et qu'il recherchait de préférence. Un feutre aux larges bords ombrageait ses traits doux et réguliers, tandis que sa longue chevelure venait mêler ses boucles à celles de sa barbe à la Vélasquez étalant ses pointes régulières sur le col de son manteau de velours brun. J'en aurais fait une esquisse incomplète si j'omettais de mentionner la canne noueuse en bois de houx ou d'aubépine sauvage, qui ne le quittait jamais et dont il frappait les flancs rebondis de son calumet lorsqu'il en avait épuisé le volumineux contenu.

Un mince ruban jaune, émergeant à peine de sa boutonnière, nous rappelait à tous qu'aux jours néfastes de 1870, le rude enfant de l'Auvergne, quittant, lui aussi, comme cet infortuné Henri Regnault, sa palette et ses études chéries, avait su, le chassepot en mains, faire vaillamment son devoir.

Aussi lui serrions-nous tous la main avec plaisir, malgré la rudesse de ses manières et parfois aussi celle de son langage, auquel il aimait tant à mêler quelques-unes de ces expressions patoises de son idiome natal, de sa

Digitized by Google

langue maternelle qu'il parlait au village dans sa jeunesse, alors qu'au milieu du troupeau, il regardait rêveur le soleil à la fin de sa course disparaître par delà l'horizon, dorant de ses derniers feux les cimes altières de ces monts sur le flanc desquels il avait vu le jour.

Le plus souvent, nous reprenions ensemble le chemin de Montparnasse, jusqu'à son atelier de la rue Cassini, calme et silencieuse, où ne parvenait plus à nos oreilles le bourdonnement de la grande ville en travail. Nous avions, avant d'arriver là, plusieurs haltes à faire, soit que nous nous reposions un instant au pittoresque concert du Chalet, depuis lors disparu à jamais pour faire place à des immeubles de rapport, soit que nous allions surprendre dans son travail le sympathique Vidal, ce sculpteur complètement aveugle qui savait si bien, chose étrange, modeler et pétrir dans l'argile les formes gracieuses de la levrette ou de la biche aux fines attaches, aux membres délicats; soit encore que nous rencontrions sur notre route Gil-Naza, le légendaire Robert Macaire, le Coupeau réaliste et sincère que Paris allait, chaque soir, à l'Ambigu, couvrir de ses applaudissements!

Charmantes soirées que nous passions alors!

Comme bien peu d'artistes, Charbonnel eut les débuts les plus ardus et les plus difficiles qu'on puisse imaginer. Aussi gardait-il de ses premiers pas dans la carrière artistique un bien triste et bien douloureux souvenir! Et nous nous demandions comment il avait pu avoir l'énergie et le courage de lutter, comme il l'avait fait, contre les exigences de la vie qui l'avaient étreint encore enfant au seuil de l'existence, alors que, pour suivre ses goûts et sa vocation, il était dans la dure nécessité de prendre sur le pain de chaque jour de quoi se procurer une mauvaise palette et quelques tubes étiques de couleur à bon marché. Saluons en passant, comme elles méritent de l'être, cette énergie peu commune et cette volonté d'acier qui enfantent souvent des chefs-d'œuvre, mais qui, malheureuse-

Digitized by Google

ment trop souvent aussi, ne sont point récompensées à leur juste valeur et ne reçoivent leur consécration qu'après que l'artiste a succombé sous le poids du fardeau du travail et de la vie. La postérité lui dresse alors une couronne, et la palme du vainqueur vient tardivement se poser sur une tombe prématurément ouverte parmi ces roses qui s'effeuillent comme s'effeuillèrent jadis les rêves de l'artiste, et sous lesquelles la terrible faucheuse a couché impitoyablement tant de jeunesse et d'avenir.

Une telle persévérance, une telle opiniâtreté dans le travail devaient heureusement et rapidement produire leurs fruits et faire sortir de l'ombre le timide enfant de nos montagnes, le petit berger de Bélinay que la grande ville attirait invinciblement à elle. Il y vint, en effet, malgré la résistance de sa famille, plein d'espoir et de bonne volonté, ne se doutant pas des privations sans nombre qui allaient assiéger son modeste logis, ne soupçonnant même pas les difficultés sans cesse renaissantes qu'il allait désormais rencontrer sur sa route, sur l'asphalte parisien, dans cette Rome moderne qui jette au-devant des *arrivés* comme un tapis de fleurs et de verdure, et n'entend point assez les plaintes et les douleurs de ceux qui luttent pour parvenir seulement à se produire.

Rien ne sut le rebuter, et son nom parut bientôt au livret du Salon, où il ne cessa, jusqu'à sa mort, d'être admis, soit dans la section de peinture, soit dans celle de la gravure et des dessins. A peine reçu au Salon, son premier soin fut de payer sa dette de gratitude et de reconnaissance à son département pour les quelques secours alloués ou promis, et, en 1867, il envoya au Musée d'Aurillac un *Pâtre buvant à une source*, et quelque temps après, à N.-D.-de-Pitié de Chaudesaigues, une *Apothéose de sainte Marguerite*, qu'il avait exposée au Salon de 1868.

Il avait déjà attiré sur lui l'attention des critiques d'art,

Digitized by Google

si j'en juge par des comptes-rendus élogieux pour lui que je retrouve dans des Revues d'art de l'époque.

Dans le même genre, notre jeune compatriote exposa plus tard le *Portrait d'une pensionnaire de Saint-Joseph de Cluny*, que M. Ernest Fillonneau, dans le *Moniteur des Arts*, signala parmi ce qu'il avait surtout remarqué au Salon. Maxime, du *Tintamarre,* consacra à cette œuvre les vers suivants :

Si toutes sont dans le saint lieu
Autant que celle-là gentilles,
Je vais adorer le bon Dieu
En la personne de ses filles.

Et plus tard encore, il composa pour un concours une *Vierge auprès de la croix*, dont l'attitude m'avait frappé et dont l'expression s'est gravée dans mon souvenir.

« Etre agréé par un jury qui s'est montré, cette année, » exceptionnellement sévère, dit Pierre Véron, c'était déjà » un point difficile à obtenir ; conquérir ensuite les suf- » frages du public, c'est gagner doublement sa cause. »

Aussi, dans sa séance du 30 octobre 1871, le Conseil général du Cantal, rendant, pour transcrire ici ses propres expressions, un hommage aux qualités et au talent qui distinguent M. Charbonnel, le félicita-t-il vivement d'avoir, en aussi peu de temps, conquis une si belle place dans le monde artistique et de s'être si victorieusement posé dans la carrière qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur et malgré tant de difficultés.

La toile dont je viens de parler, *Portrait d'une pensionnaire de Cluny*, valut à son auteur une première médaille à l'exposition de Laval. Je pourrais ici en citer bien d'autres que ce résultat laissait déjà entrevoir et qui sont venues depuis récompenser l'artiste de ses efforts. « Quand on est élève de Gerome et de Carolus Durand et » organisé comme M. Charbonnel, disait alors Pierre Vé- » ron dans les *Artistes de mon temps*, on est sûr d'une

Digitized by Google

» longue suite de succès. Courage et succès à ce peintre » distingué ! »

L'éminent critique d'art ne s'était point trompé, car, l'année suivante, notre jeune compatriote envoya au Salon une *Sortie de bain* qui fut remarquée, discutée, et dont on cita l'auteur malgré les tendances réalistes qu'il laissait entrevoir dans son œuvre et les critiques sérieuses qu'il s'était attirées de ce chef. « M. Charbonnel expose une femme d'un âge déjà mûr sortant du bain, dit Albert Wolf; cela est trivial au dernier point et d'une laideur achevée, sous prétexte d'exactitude. Il y a cependant beaucoup de talent dans cette massive nudité, et son auteur n'est point un maladroit. » Cette toile devint bientôt la propriété du Khédive, qui chargea son représentant à Paris d'en faire l'acquisition.

En 1874, nous retrouvons notre compatriote au livret de Salon avec une œuvre importante, *Aspasie*, que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts désigna comme devant être acquise par l'Etat. Elle le fut, en effet, et dès lors on put dire que Charbonnel avait reçu la récompense officielle due à ses efforts et la consécration de son beau talent.

Aussi, l'année suivante, soigna-t-il encore davantage son envoi, qui devait, sur son passage, soulever tant de critiques sévères, mais aussi tant de bravos sincères.

« Cette année, dit M. Marc de Montifaud dans l'*Art moderne*, deux jeunes peintres ont attaqué le nu avec une touche toute personnelle, avec une sincérité de conviction profonde : M. Hector de Callias et M. Charbonnel avec sa *Danaë*.

» C'est une étude franchement brossée, large, audacieuse de rendu. Il y a une sorte de naïveté brutale dans ce modelé si ample, dans cette facture qui ne s'inquiète que du vrai. Un sentiment tout local de la couleur raffermit les chairs, leur communique une dureté toute juvénile. Maintenant nous pouvons dire, sans blesser le pein-

Digitized by Google

tre, que ce nom de Danaë n'implique aucune réminiscence mythologique; la composition a dû être pour M. Charbonnel une préoccupation secondaire; il n'a voulu, il n'a cherché que l'expression dans sa crudité; il s'y est jeté avec toute sa conscience, toute sa foi; le style viendra plus tard, peu importe; ce dont il s'agissait pour lui, c'était de s'attaquer à la nature pantelante de réalité; il y a pleinement réussi. »

Etendue sur un lit couvert d'une draperie blanche, Danaë considère la pluie d'or tombant sur ses belles formes, pluie précieuse faite pour exprimer l'avidité voluptueuse qu'elles inspirent. Sa pose, d'une indifférence tranquille, implique ce dédain de la courtisane qui va se vendre sans amour. Un vague sourire écarte ses lèvres. La main gauche est passée sous la tête et le bras est bien couvert par la chevelure d'un noir âpre. La jambe gauche repose sur le lit dans toute sa longueur, et l'autre se replie légèrement. Au fond, à l'extrémité de la couche, un petit Eros soulève un des coins du drap et considère furtivement la vivante créature. A gauche et dans l'ombre, une vieille femme accroupie, *symbole de l'entremetteuse*, tient une clef. Comme inspiration et comme effet, tout est moderne dans le tableau de M. Charbonnel.

Je trouve également dans un numéro de l'*Art* quelques lignes au sujet de cette toile; l'éloge est accompagné de réserves qui ne permettent pas de le confondre avec l'expression d'une bienveillance banale :

« La *Danaë* de M. Charbonnel est peinte avec puissance. Nous n'insisterons pas sur l'inopportunité de donner une 300e édition de l'aventure capitale de cette beauté à l'esprit pratique, pour cette bonne raison que M. Charbonnel l'a modernisée autant que possible. Nos critiques porteront sur l'exécution même de cette figure, dont les belles qualités de couleur et de dessin sont gâtées par des accents trop vigoureux dans les modelés en pleine lumière. Les maîtres comme Titien, Véronèse et Giorgione ont

Digitized by Google

toujours soigneusement évité cet écueil, et leurs figures de femmes sont exécutées dans une tonalité blonde qui exclut comme une tache les notes accentuées. La vigueur de l'ensemble n'y perd rien.

Toute médaille a son revers, dit-on, et j'ai eu soin de faire remarquer que la Danaë avait soulevé bien des critiques comme aussi elle avait provoqué beaucoup d'éloges. C'est ainsi que le *Salonier* du *Courrier de France*, s'exaspérant à la vue de ces exhibitions plastiques dont le nombre lui paraît grossir chaque année, et qui lui font dire qu'on croirait assister à un conseil de révision du beau sexe, flagelle à tour de bras, armé d'implacables lanières, ces femmes déshabillées, comme il les appelle, et *Danaë* n'est pas plus épargnée par lui que les autres. Dans ce corps où ses confrères signalent l'ampleur et la beauté des formes, il déclare n'avoir aperçu qu'une maigreur à rendre Jupiter inexcusable.

Est-ce bien là le langage de l'impartialité? il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, Charbonnel aurait pu se montrer fier d'avoir fait naître sur son œuvre de telles discussions car « Paris » ne s'occupe pas du premier venu et ne discute pas les qualités et les défauts de celui qui n'est pas quelqu'un. A mon avis, il aurait pu répondre au critique du Courrier, avec toute l'énergie d'une conviction fortement enracinée, que là est par excellence une des voies ouvertes à l'art pour la recherche du vrai, du beau, et qu'il s'honorait de l'avoir suivie avec persévérance en restant fidèle aux grandes traditions de l'École.

Deux ans avant, en 1872, Charbonnel avait produit une œuvre de genre, tableau de chevalet que je dois vous faire connaître; je veux parler de ces *deux Grigous*, dont le succès ne fut que légitime.

« Ce tableau, dit Louis Énaut, met en scène deux » époux parfaitement assortis, mais peu vénérables quoi- » que âgés. La vieille regarde à travers le jour un billet

Digitized by Google

» de banque de cent francs, pour vérifier s'il est de bon » aloi. Le vieux, en comptant ses pièces d'or et d'argent » qui couvrent la table en compagnie de nombreux bil- » lets de banque, tient la main droite sur le livre de re- » cettes portant écrits ces quelques mots : *Prêts, 5,000* » *francs à intérêt à 15 0/0. Reçu... etc.*

» Ce n'est pas là le début de ce peintre de valeur et » l'on ne peut, par conséquent, lui appliquer les vers du » poète :

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître ;

» mais quelque estimables que fussent ses envois au Salon » des années précédentes, ils ne sauraient être placés » sur un pied d'égalité avec la toile que je viens de si- » gnaler ; il est permis de dire que, cette fois, Char- » bonnel s'est victorieusement posé dans la carrière. »

Et Maxime, du *Tintamarre*, parlant aussi de notre jeune compatriote, lui consacre le quatrain suivant :

De tous les faits les plus bizarres,
Qui causent mon étonnement,
Assurément l'un des plus rares,
C'est de voir que pour deux avares
On dépense autant de talent !

Et plus tard, en 1878, si je ne me trompe, Charbonnel figure encore au Salon avec une toile d'une importance telle que divers de nos grands journaux lui consacrèrent alors quelques lignes des plus flatteuses. J'ouvre, en effet, le *National* du 5 juin 1878 et, sous une signature bien connue, j'y trouve le passage suivant que je transcris ici mot à mot : « M. Charbonnel a l'heureuse ambition de » la grande peinture réaliste. De tous les élèves de Gé- » rome, c'est peut-être le seul qui ait franchement répudié » la quincaillerie archéologique et l'art de surface. Il fait » large et vivant. Son *Blaise Pascal au milieu des Jé-*

Digitized by Google

» *suites* est une œuvre d'autant plus louable qu'elle ne » vise pas à l'effet, mais qu'elle l'atteint par un puissant » effort de concentration.

» La tonalité générale, moins noire que chez Ribot, » reste dans une gamme sombre qui met les figures en » plein relief. Celle de Pascal est excellente, ainsi que le » mouvement général et l'élan de la pose. Les types des » Jésuites ont une variété et une vérité remarquables.

» Il y a beaucoup à faire dans cette voie de réalisme » historique où s'est engagé M. Charbonnel, avec autant » de talent que de désintéressement. C'est l'art de de- » main, celui qui servira à décorer les hôtels-de-ville, les » musées locaux, les bibliothèques. Et plaise à l'adminis- » tration des beaux-arts que cette révolution s'accom- » plisse au plus tôt. »

Et la *Presse*, de son côté, ajoute : « Non loin nous » trouvons un tableau fort remarquable de M. Charbon- » nel : *Blaise Pascal au milieu de ses contradicteurs.* » Le visage fin, méditatif, à la fois spirituel et grave du » philosophe, se présente de face, éclairé franchement. » Pascal parle, il disserte. Ses contradicteurs l'entourent, » l'écoutent, partagés entre le plaisir de recueillir ses pa- » roles et la recherche des arguments qui en détruiront » l'effet. C'est là une œuvre de peintre consciencieux.

C'est cette vaste composition dont je vous ai parlé au début de cette étude, et que le musée de Riom a le bonheur de posséder.

Je ne saurais, après cela, oublier de rappeler ici son *Saint Gérôme*, son portrait du *Père Jean*, sa *Soubrette chez l'écrivain public*, sa *Laitière et le pot au lait*, ses *Antiquaires et numismates*, sa *vieille Juliette* dont je me souviens avoir vu un si beau dessin chez M. Bertrand, sénateur du Cantal, si passionné pour toutes les belles choses, et qui savait si bien encourager et soutenir les jeunes, dont il examinait les œuvres avec l'habitude d'un connaisseur et la bienveillance d'un grand esprit.

Digitized by Google

Et sa bonne vieille désignée au livret sous la rubrique : *Meâ culpâ*, dont le *Tintamarre* parlait ainsi :

> Une vieille, songeant à quelque faute ancienne
> Dans maint *Confiteor* implore son pardon :
> « C'est ma faute, » dit-elle, avec conviction.
> — A coup sûr, ce n'est pas la mienne.

J'en passe assurément et des plus belles, tant a produit son pinceau durant cette période où je voyais dans son atelier, des portraits toujours rapidement brossés et pleins de vie. Il ne les exposait point tous, mais tous auraient figuré honorablement dans nos expositions publiques, ainsi que ses gravures à l'eau-forte dont l'*Art moderne* a même publié plusieurs planches. « Quelle fougue et quelle » richesse de coloris dans cette planche gravée par l'au- » teur même de *Danaë*, qui sera une des plus magis- » trales de 1875, avec sa touche si chaude, si vivante, » d'une vérité d'accent, d'une allure si fière et d'un mo- » dèle si lumineux. La *Danaë* de Charbonnel occupe le » premier rang parmi les figures nues et l'eau-forte ne » pouvait en traduire l'énergie avec plus d'intensité. »

Et *Paris à l'eau-forte* contenait en outre ces lignes : » *Danaë* est une bonne peinture. Mais comme M. Char- » bonnel est notre collaborateur et qu'il est d'usage de » s'éreinter entre camarades, surtout quand on s'aime, » nous lui demanderons si l'admiration qu'il professe pour » le Titien l'oblige à imiter les anachronismes de ce » maître. Pourquoi au pied du lit de *Danaë*, une bro- » chure sortant de la Librairie nouvelle?..... Mais je » conviens que je lui cherche une querelle d'Allemand. » Son tableau est en progrès sur celui de l'année der- » nière, sa conception plus sobre, sa facture plus grasse » et plus souple. »

J'arrête là les citations car elles auront suffi, je l'espère, à montrer quelle était la nature du talent de notre jeune compatriote.

Digitized by Google

Avais-je raison de dire qu'il donnait alors — Charbonnel avait 30 ans à peine — les plus belles espérances.

Hélas! elles ne devaient pas se réaliser, car à dater de cette époque, j'eus la douleur d'assister d'abord à un temps d'arrêt dans la production, puis à une sorte de crise au cours de laquelle le souffle inspirateur semblait s'être amoindri chez lui. Il se bornait alors à exposer des portraits et non plus ces études profondément fouillées par lesquelles il entendait, quelques années auparavant, affirmer hardiment son originalité. Un précoce affaiblissement de la vue, infirmité dont personne ne pâtit plus douloureusement que l'artiste, une disposition assez fréquente dans ce monde de dessinateurs et de coloristes à broyer du noir quand on ne se croit pas apprécié selon ses mérites, certaines amertumes, certaines désillusions et peut-être encore certaines difficultés d'existence, que faut-il de plus pour expliquer ce ralentissement, je dirai presque cet engourdissement, que d'amicales remontrances s'efforçaient en vain d'aiguillonner. La mort vint porter le dernier coup à cette organisation lamentablement ruinée, quoique entrant à peine dans l'âge mûr et dont la vingtième année était si riche de sève et de promesses.

Pourquoi faut-il aussi que, si brillamment doué, il n'ait point reçu les encouragements qui stimulent et la protection qui soutient les défaillants, à l'heure de la lutte avec l'existence, surtout dans ce Paris immense où seul et sans appui il cherchait à se faire une place? Et cependant il était en droit de pouvoir y compter, et cette désillusion n'a pas faiblement contribué, selon moi, à faire naître en lui cette sombre mélancolie dont ses œuvres se ressentaient en dernier lieu.

Pourquoi faut-il enfin qu'il soit resté sourd aux conseils d'amis aussi sincères que dévoués, qui auraient applaudi de tout cœur à son triomphe, et qui auraient été heureux de ses succès!

Digitized by Google

Mais ne troublons pas ainsi le silence de son humble mausolée, n'évoquons pas de tels souvenirs et saluons une dernière fois celui qui fut un sincère, un amoureux de l'art et un véritable enfant de nos montagnes.

Saluons sa dépouille mortelle et déposons sur sa tombe la couronne de l'amitié. Son nom comme son souvenir ne s'effacera pas de notre mémoire, et si modestement qu'il se détache sur la froide pierre sous laquelle il repose, il sera pour tous ceux qui l'ont connu le synonyme d'honneur et de loyauté.

GAÉTAN GIBERT.

Riom, 6 mars 1887.

Digitized by Google

DOCUMENTS

Lettre de M. Lacoste, directeur du Jardin botanique, à la Municipalité de Clermont.

Dans sa notice sur le *Jardin botanique de Clermont-Ferrand*, M. Michel Cohendy ne cite pas les lettres que M. Lacoste, alors directeur, écrivait à la municipalité. Dans une de ces lettres le professeur d'histoire naturelle de l'École centrale, qui venait de succéder à l'abbé Delarbre, rend compte de ses cours, de ce qu'il a fait pour le Jardin, et enfin présente à la municipalité ses divers manuscrits sur les sciences naturelles. Cette dernière lettre nous a paru assez intéressante pour mériter d'être reproduite en entier dans la *Revue d'Auvergne :*

« Messieurs,

» Convaincu du zèle qui vous anime et de l'intérêt que vous prenez au progrès des sciences utiles, qui tendent au bonheur et au soulagement de l'humanité, j'ose m'assurer que vous ne désapprouverés pas les représentations que j'ai l'honneur de vous faire.

» Je ne vous dirai pas, Messieurs, que de tous les établissements connus, il n'en est aucun dont les avantages soient aussi universels que les Ecoles botaniques, et il n'est personne qui ne convienne que de toutes les parties qu'embrasse la science de la nature, la botanique est celle qui présente en même temps et les objets d'utilité les plus nombreux et les agréments les plus variés.

» Les végétaux offrent à l'humanité, pour ses besoins les plus essentiels, des aliments sains en tout genre et les

Digitized by Google

plus analogues à sa constitution. Les ressources innombrables qu'ils fournissent dans le traitement des maladies, les tributs multiples dont ils enrichissent presque tous les arts; enfin, les charmes qu'ils présentent soit à la campagne, soit dans les jardins, sous mille aspects différents, tout, en un mot, concourt à assurer une prééminence marquée à cette branche étendue des connaissances humaines et à en faire sentir les attraits inépuisables. Oui, Messieurs, les sciences, les arts, l'économie, l'agriculture en général, la médecine humaine et vétérinaire y puisent les ressources de la première utilité; il n'est donc pas étonnant que, dans les grandes villes, les Sociétés académiques, les Facultés et les Écoles de médecine, en un mot, les vrais citoyens, amis de l'humanité, se soient empressés de faire fleurir cette branche d'histoire naturelle.

» Depuis longtemps on témoignait des désirs empressés d'avoir dans cette capitale un jardin botanique. Ces désirs étoient fondés, on en connoissoit la nécessité et l'utilité : on en a éprouvé les heureux effets depuis onze ans qu'il existe. Nos compatriotes ne sont pas les seuls qui en retirent de l'avantage; je ne ferai pas difficulté de l'avancer, sans crainte d'être désavoué, ce jardin est devenu une ressource pour ceux de ce royaume.

» Avouons-le, Messieurs, il est difficile de trouver un local aussi favorable à un établissement botanique que l'est la ville de Clermont-Ferrand. Située au pied des plus hautes montagnes de la France, et à la tête d'une plaine recouverte d'un sol limoneux, elle est le point de réunion de deux climats les plus disparates, qui, dans leur ensemble, sont un vaste champ d'histoire naturelle. Nos montagnes et la plaine renferment en végétaux et en minéraux des trésors immenses où chaque année le François et l'étranger viennent recueillir les objets les plus intéressants.

» Il y a plus, Messieurs; la ville de Clermont-Ferrand

Digitized by Google

est placée au 45° degré de latitude septentrionale, dans un climat tempéré. Dans cette position, nous pouvons cultiver, avec une égale facilité, les plantes indigènes qui croissent dans les lieux les plus élevés et celles que les terrains les plus bas voient naître; nous pouvons même, avec quelques attentions, y naturaliser plusieurs plantes exotiques. Ainsi notre climat peut, en quelque sorte, se prêter aux deux extrêmes.

» Nous le possédons ce jardin botanique : il s'est formé par mes soins; j'en ai fait, *ære proprio*, les premières dépenses, et combien n'en ai-je pas fait dans les voyages multipliés au haut et bas Auvergne, que j'ai parcouru pour parvenir à la connoissance des végétaux qui y croissent, et pour faire transporter ici ceux qu'il étoit le plus important de connoître? Ce n'est pas assés, Messieurs, j'en ai composé le recueil, je suis prêt à vous le présenter, si vous daignés le soumettre à l'impression; il auroit paru depuis plusieurs années, si mes facultés l'avaient permis. J'en ai composé un second sur la zoologie de l'Auvergne, dans lequel je traite uniquement des quadrupèdes et des oiseaux sauvages qui se trouvent dans la province. Je vous fais offre, Messieurs, de l'un et de l'autre. C'est un hommage que je dois à ma patrie, il est le fruit d'un travail de plusieurs années; si ce travail peut mériter votre acceptation, je recevrai la récompense la plus flatteuse. L'amour de mon païs fut toujours le principe de mes efforts : je ne puis rien faire sans doute de mieux assorti à ce sentiment, que de placer mes ouvrages sous les auspices d'une Compagnie digne de tous respects.

» Dès l'instant que notre jardin fut suffisamment disposé pour y donner des leçons, j'en fis part à notre Société royale des sciences, arts et belles-lettres; cette Société honorable décida qu'il en falloit faire l'ouverture solennellement; M. Duvernin, doyen du collège de médecine, directeur et président de l'Assemblée, fut prié de donner un discours; je fus chargé d'en prononcer un second.

Digitized by Google

Cette ouverture fut annoncée par des affiches; il y eut un concours nombreux de citoyens de cette ville qui témoignèrent avec acclamation la joye dont ils étoient pénétrés de ce nouvel établissement. Je commençai mon cours le jour suivant et j'ai eu l'avantage d'y voir chaque année cinquante à soixante élèves de chirurgie et de pharmacie; des écoliers de philosophie, des jeunes ecclésiastiques du collège de cette ville; il en est venu des villes voisines, de tous états, instruits par les affiches que j'y faisois passer pour en donner connoissance.

» Mes cours de botanique durent deux mois, je fais quatre démonstrations par semaine et une herborisation, tantôt au puy de Dôme, tantôt sur les montagnes du voisinage, dans les bois des environs, et tantôt dans la plaine ou dans le marais.

» Pour la commodité des élèves, j'ai disposé les plantes par classes et par familles : chaque plante a son étiquette, peinte à l'huile sur fer-blanc, ou en fayance.

» Chaque séance dure au moins deux heures, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept; soit pour l'instruction, l'explication et la démonstration, je ne m'applique pas seulement à faire connoître les plantes par principes et par méthode, il a toujours été dans mon plan d'en donner une idée des vertus et propriétés soutenues par l'expérience, la manière de les employer, d'indiquer les végétaux les plus utiles à perpétuer, comme plantes alimentaires, médicinales, usuelles dans les arts; dans l'occasion, j'entre dans des détails d'agriculture, j'indique les moyens d'améliorer les terres et à les rendre propres à produire de plus abondantes récoltes en bled, chanvres, lins, pommes de terre, etc., etc., la manière d'établir des prés artificiels suivant les terrains.

» Comme c'est sur les troupeaux nombreux qui paissent sur nos montagnes qu'est fondée la richesse la plus solide et la plus générale de l'Auvergne, et qu'on ne sçauroit être trop attentif à leur conservation, et à les garan-

Digitized by Google

tir des maladies auxquelles ils sont sujets; sans faire mon objet principal de la partie vétérinaire, je ne laisse passer aucune occasion d'instruire les élèves sur l'application des végétaux, soit intérieurement, soit extérieurement, dans les différentes épizooties, les cas où tels sont nuisibles et ceux où ils produisent d'heureux effets.

» Il vous est aisé, Messieurs, de conclure, après ce que j'ai l'honneur de vous exposer, qu'un homme seul chargé des semailles, de veiller à la culture, aux transplantations, aux démonstrations, herborisations, etc., etc., se trouve, dans certains tems de l'année, accablé d'occupations, lorsque son zèle le presse de remplir avec honneur un emploi dont les fonctions sont si multiples. Il serait à désirer qu'il y eût un second démonstrateur; il paraît d'autant plus nécessaire, pour suppléer non-seulement dans les cas de maladie, pour l'entretien des correspondances, des envois à faire, pour s'instruire des endroits où nous allons récolter, etc., etc., mais surtout pour remplacer le démonstrateur en cas de mort.

» Parmi le grand nombre d'élèves qui ont suivi nos cours de botanique, combien n'y en a-t-il pas d'établis dans les divers cantons de cette province, soit chirurgiens, soit pharmaciens? Combien d'ecclésiastiques qui occupent des places dans le diocèze, qui par les connoissances qu'ils ont acquises à notre école, y sont de la plus précieuse utilité pour le soulagement des malades? Combien n'y en a-t-il pas dans le haut Auvergne, dans la Marche, le Limousin, le Bourbonnois, etc., qui ont suivi nos cours, pendant ceux qu'ils suivoient d'anatomie, de chirurgie, de pharmacie, ché les sçavans maîtres qui les attirent dans cette ville. Il paroît indécent de ma part de relever ces faits, mais il n'en est pas moins vrai que notre école procure des secours à nombre de malheureux.

» Les cours que j'ai dönnés pendant onze ans ont été gratuits: vous le scavés, Messieurs; je n'ai jamais réclamé les dépenses extraordinaires que m'ont occasionné les

Digitized by Google

voyages que j'ai faits dans tout le haut et bas Auvergne, et pour suppléer aux indispensables, auxquelles les cinq cens livres destinées à l'entretien, louage, etc., du jardin ne pouvoient suffire. Je n'ai jamais demandé ni reçu aucune gratification, et mes facultés ne me permettent plus de me livrer à des courses dispendieuses, etc. En donnant mes soins aux occupations multipliées qu'exige ce jardin, en prodiguant ma santé pour l'instruction des élèves, en suivant mon goût en me rendant utile, j'ai travaillé pour l'Etat; serois-je de pire condition que ceux qui remplissent le même emploi dans les villes où se trouvent de pareils établissements? J'ai lieu de présumer de votre équité et de votre bienfaisance que vous voudrés bien avoir égard à mes représentations, m'accorder quelques dédommagemens pour le passé, et fixer des honoraires pour l'avenir.

» Il vous est notoire, Messieurs, que notre jardin est devenu nécessaire aux plus florissantes Ecoles botaniques du Royaume. Les jardins royaux de Paris, de Montpellier, ceux de Dijon, d'Orléans, de Valenciennes, etc., etc., y ont souvent recours. Si je n'ai pas exactement satisfait, chaque année, à toutes les demandes qu'on m'a faites, c'est que mes facultés m'en ont empêché.

» Votre très humble et très obéissant serviteur Delarbre, éclésiastique, docteur en médecine, de la Société royale des sciences, arts et belles-lettres de cette ville, correspondant des Sociétés royales de médecine et d'agriculture de Paris, de l'Académie de Dijon, etc. »

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la Séance du 2 février 1887.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

En l'absence du Président qui s'est fait excuser, M. Chatenet est invité à le remplacer.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier est adopté sans observations.

M. Eusébio, étudiant à la Faculté des sciences, est présenté comme membre par MM. le Dr P. Girod et Maire.

M. Mathieu, trésorier de la Société, dépose sur le bureau les comptes de l'année 1886. Conformément au règlement, une Commission est nommée en vue de les vérifier, et MM. Teisset, Dauzat et Chatenet en font partie.

La parole est ensuite donnée à M. Rouchon pour la lecture du travail de M. Mège qui n'a pu venir lui-même. Le titre en est : *Barbat du Clozel d'Arnery*. L'assemblée décide que ce travail sera imprimé dans le prochain numéro de la Revue.

M. Maire dépose également sur le bureau la suite du travail de M. Burin des Roziers sur la baronnie de La Tour.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 2 mars 1887.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Lenoir, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est adopté.

Après les explications données à l'assemblée par M. le Président, à propos de l'affaire d'Orcival, on procède à la réception de M. Bouillard, présenté par MM. le Dr Girod et Maire.

M. le Président dépose sur le bureau une proposition de modification à l'article 10 du règlement. Cette proposition est signée par douze membres de la Société. En vertu de l'article 35 du règlement, il est immédiatement procédé à la nomination d'une Commission chargée d'étudier cette question. MM. Teisset, Dauzat et Chatenet en font partie.

L'addition à l'article 81, ainsi conçue : « Tous les frais de recompo-

Digitized by Google

» sition et de corrections extraordinaires, ainsi que ceux de gravure » et tirage des plans, figures et cartes, sont et restent à la charge » des auteurs », est adoptée.

M. Chatenet, rapporteur de la Commission des comptes, donne lecture du relevé de la gestion et du rapport. Des remerciments sont unanimement votés à M. le Trésorier pour son excellente gestion et l'intérêt plein de zèle qu'il déploie pour la Société.

Le projet de budget pour l'année 1887 est lu par M. Mathieu, trésorier. Son approbation est unanime.

M. le Président donne lecture de quelques lettres adressées par M. le Ministre à la Société d'Emulation. Elles se rapportent surtout à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

La parole est donnée à M. Elie Jaloustre pour sa lecture : *Un Précepteur auvergnat de l'abbé de Rancé.*

La séance est levée à dix heures du soir.

Compte de gestion du Trésorier pour 1886.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte de gestion de la Société pour l'exercice de 1886.

RECETTES.

Au reliquat actif existant au 31 décembre 1885, soit.....			158 38
il faut ajouter les recettes suivantes :			
158 cotisations de 1886, à 12 francs. 1.896 »			
12 abonnements à la Revue en 1886, de 12 francs..... 144 »	2.040	»	
Produit de la vente de numéros de la Revue en 1886.....	76	»	
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1886.....	100	»	2.307 35
Intérêts, au 31 décembre 1886, des fonds de la Société placés en compte courant.....	66	35	
Recette spéciale pour correction.....	25	»	
Total des recettes.....			2.465 73

Digitized by Google

DÉPENSES.

Les dépenses comprennent :

Facture Mont-Louis.	Impression de la Revue en 1886 31 feuilles 3/4	1.809 75	
	Couvertures des numéros de la Revue	60 »	
	Envoi de la Revue	80 »	2.032 75
	Lettres de convocation	33 »	
	Corrections spéciales	50 »	
Notes payées au concierge pour le service de la salle		49 »	
Frais d'éclairage, de chauffage et menues dépenses		24 61	192 90
Frais d'envoi de lettres de convocation		31 50	
Frais de recouvrements de cotisations en 1886.		87 79	
	Total des dépenses		2.225 65
	Reliquat actif au 31 décembre 1886		235 08
	Total égal		2.460 73

Défalcation faite du nombre des décès et des démissions, la Société se compose actuellement de 151 membres; il y a, en outre, 15 inscriptions d'abonnement à la Revue.

Il résulte de ce qui précède que la situation financière de la Société est la même que celle des années précédentes : l'avoir au 31 décembre 1886, bien qu'encore peu élevé, est même supérieur à celui existant à pareille époque de 1885.

Quant aux ressources nécessaires à l'exercice de 1887, elles seront réellement assurées lors de la présentation du budget.

Le Trésorier,
MATHIEU.

Rapport de la Commission des comptes sur l'exercice 1886.

Messieurs, en vertu de l'article 18 du règlement, nous venons vous donner lecture de la gestion détaillée de notre honorable trésorier, M. Mathieu :

Digitized by Google

D'après les comptes qu'il nous a présentés, les recettes effectuées s'élèvent à la somme de 2,460 fr. 73 c., soit :

Au reliquat actif existant le 31 décembre 1885.....	153	38
158 cotisations de 1886 à 12 francs.....	1.896	»
12 abonnements à la Revue de 1886 à 12 francs.....	144	»
Produit de la vente de numéros de la Revue en 1886...	76	»
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1886.....	100	»
Intérêts au 31 décembre 1886 des fonds de la Société, placés en compte courant.....	66	35
Recette spéciale pour corrections.....	25	»
Total.....	2.460	73

Les dépenses ont été de 2,225 fr. 65 c., soit :

Pour frais d'impressions.....	2.032	75
Note payée au concierge pour le service de la salle.....	49	»
Frais d'éclairage, chauffage et menues dépenses.....	24	61
Frais d'envoi de lettres de convocation.....	31	50
Frais de recouvrement de cotisations en 1886.....	87	79
Total.....	2.225	65

RÉCAPITULATION.

Total des recettes.....	2.460	73
Total des dépenses.....	2.225	65
Excédant des recettes sur les dépenses au 31 décembre 1886.....	235	08

Nous constatons, Messieurs, par les chiffres ci-contre, que la situation de la Société tend à s'améliorer lentement. L'écart des dépenses et des recettes n'est pas encore énorme ; il ne reste que 235 fr. 08 c. d'excédent ; mais cette minime somme nous démontre qu'avec le chiffre actuel de membres et d'abonnés (165), la vitalité de la Société et par conséquent de la Revue d'Auvergne est assurée.

M. Mathieu, notre honorable trésorier, a droit à tous nos remercîments, et nous ne devons pas les lui ménager ; car il a toujours montré, dans l'exercice de ses fonctions, un dévouement et un zèle constants.

Clermont-Ferrand, 2 mars 1887.

La Commission des Comptes.

Digitized by Google

Projet de budget présenté par le Trésorier de la Société pour 1887 et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1886		235 08
150 cotisations de 1887, à 12 francs	1.800 »	
15 abonnements à la Revue pour 1887, à 12 francs	180 »	1.980 »
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand en 1887		100 »
Produit de la vente de numéros de la Revue		*mémoire.*
Recettes diverses		*mémoire.*
Total des recettes, sauf *mémoires.*		2.315 08

DÉPENSES.

Impression de la Revue (30 feuilles et couvertures)	1.770 »
Envoi de la Revue	80 »
Lettres de convocations	70 »
Frais de recouvrement de cotisations	90 »
A payer au concierge pour le service de la salle	50 »
Dépenses imprévues	255 08
Total	2.315 08

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

M. P. de Nolhac, en analysant l'ouvrage de M. Max Rooses, *Correspondance de Christophe Plantin*, t. II, rapporte que ce célèbre imprimeur avait quelques relations en Auvergne et qu'il appréciait beaucoup le papier qu'on y fabriquait.

Nous nous permettons de transcrire le texte même de M. de Nolhac :

« . . . . . On verra, par exemple, les papeteries françaises recevoir les commandes de Plantin. Il propose à Cayas, en 1566, de faire venir, pour la Bible, du papier de Troyes ou de La Rochelle (t. V, p. 49) ; puis il se décide à en commander une partie en Auvergne (p. 185). On remarque d'ailleurs qu'il était le client des papeteries d'Auvergne dès 1561 (p. 13), et Pierre Gassen lui envoie même de Paris, en 1565, des fromages de ce pays (p. 377). »

(Revue critique d'histoire et de littérature, n° 11, 1887, p. 209-212.)

Digitized by Google

— Nous avons rendu compte, dans un des précédents numéros de la *Revue d'Auvergne*, du premier volume de la *Librairie des Papes d'Avignon*, par Maurice Faucon. Le second volume de cet important ouvrage vient de paraître chez Thorin, et nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs.

Il contient les pièces justificatives : inventaires, notes sur les achats de livres, etc., sous les pontificats des papes d'Avignon. Le plus important de ces documents est le Catalogue de la grande bibliothèque du château de Peniscola. Le livre se termine par des tables des noms de personnes et de lieux faites avec le plus grand soin.

M. Maurice Faucon vient également de publier une Note sur la détention de Rienzi à Avignon (extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. VII). A l'aide de quelques mentions des registres cameraux, il établit d'une manière définitive la date de l'arrivée à Avignon du célèbre tribun ; c'est vers le 10 août 1732 et non en 1731, ainsi que le soutenait Papencordt, le principal historien de Rienzi.

ACALA *en auvergnat.* — Dans le tome VIII de la *Romania*, p. 213, MM. Cohendy et Thomas signalent comme douteux l'auvergnat *acala* dans le passage suivant des *Strophes au Saint-Esprit* :

D'aquest fuec vol Deo c'on chala
Et arda volu (n) tat mala
Que al cors del homme s'*acala*.

Je crois que l'explication est fournie par le lyonnais : *se cala* (aujourd'hui *se calô*), « se glisser ». *Madama, je me cala* est le refrain de ce « vaudeville » composé à Lyon au XVIII^e^ siècle, à l'occasion d'un petit Savoyard à qui l'on avait persuadé de se glisser dans le lit de sa maîtresse.

Cala, verbe neutre, a la signification de descendre, glisser en descendant :

O la bonna echella !
Et se faut coity, vey-vo.
Creigny-vo de *cala* ? (Noël, XVI, 3.)

Cala (de *calare*), « glisser », indique clairement l'étymologie du français *cale*, morceau de bois que l'on glisse sous quelque chose, et pour laquelle Diez propose l'espagnol *cala*, sonde ; Littré, *cala*, bûche, et Scheler, l'allemand *keil*, coin. — PUISPELU.

(*Romania*, t. XV, n^os^ 58-59, avril-juillet 1886, p. 436.)

— M. Jules Lemaître a publié, dans la *Revue Bleue* du 12 février 1887, une étude des plus intéressantes sur Paul Bourget :

« Je ne me souviens pas, dit-il en commençant, d'avoir jamais senti » d'embarras comparable à celui que j'éprouve au moment de parler

Digitized by Google

» de l'œuvre et de la personne littéraire de M. Paul Bourget. Sa » richesse, sa complexité apparente me déroutent. Je le vois d'une » façon; mais, tout de suite après, je le vois d'une autre. L'idée » qu'on se fait de lui le plus communément est celle d'un mièvre, » d'un subtil, d'un féminin, d'une sorte de dandy des lettres, très » élégant, très fin, très caressant. Mais il s'en faut que ce soit lui tout » entier. Car, au contraire, plusieurs des pages qu'il a écrites (les » plus nombreuses peut-être), sont surtout remarquables par la vi- » gueur virile et la belle lucidité d'une intelligence proprement phi- » losophique. Et de même, il peut apparaître en bien des endroits » comme un peu dilettante et comme un dilettante de décadence, » plein d'affectation et d'artifice, d'une sensualité maladive et d'un » mysticisme équivoque ; mais tout à coup on découvre chez lui un » esprit très-grave, d'une gravité de prêtre, très préoccupé de vie » morale, sérieux au point de tout prendre au tragique.

» Son style offre les mêmes contrastes : il est mièvre et il est fort ; » il est pédantesque et il est simple ; tout glacé d'abstractions, raide » et guindé, et soudain gracieux et languissant, ou plein, coloré, » robuste. Il est excellent, et il est, peu s'en faut, détestable..... »

— La mort de Lavoisier et des fermiers généraux. — La *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1887 a publié, sur la *mort de Lavoisier*, un article de M. Edouard Grimaux. Cet article offre en plusieurs points un intérêt particulier pour l'Auvergne.

On sait que les papiers et instruments de Lavoisier sont actuellement conservés au château de la Canière, canton d'Aigueperse, appartenant à M. Etienne de Chazelles, ancien préfet. On n'a pas oublié non plus que les instruments du grand chimiste ont été décrits, il y a peu d'années, par le regretté M. Truchot, dans une notice intitulée : *Les Instruments de Lavoisier, relation d'une visite à la Canière (Puy-de-Dôme), où se trouvent réunis les appareils ayant servi à Lavoisier.* Paris, Gauthier-Villars, 1879.

Lavoisier fut envoyé à la guillotine parce qu'il était fermier général. Personne ne contestait les immenses services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore à la science ; mais cela ne suffit pas pour balancer sa participation à la ferme. Trente-quatre fermiers généraux montèrent sur l'échafaud révolutionnaire, victimes de l'impopularité qui atteignait tous ceux qui, de près ou de loin, étaient mêlés au recouvrement alors si vexatoire d'impôts inégalement répartis. « Comment n'auraient-ils pas été détestés, en effet, puisque l'État » leur confiait la perception des taxes les plus impopulaires, les » droits d'aides ou droits sur les boissons, l'octroi de Paris, le mono- » pole du tabac, et enfin la plus odieuse de toutes, la gabelle, impôt

Digitized by Google

» auquel nul ne pouvait se soustraire, puisque chaque famille était taxée » pour une quantité déterminée de sel qu'il fallait acheter aux ma- » gasins du roi.... Les fermiers généraux de Louis XV semblaient » encore prendre plaisir à défier l'opinion publique en insultant à la » misère du peuple par l'extravagance de leur luxe ; tout Paris re- » tentissait du bruit de leurs fêtes. On connaissait le faste de leurs » hôtels et de leurs petites-maisons, leurs folles dépenses pour les » beautés de l'Opéra.....»

Sous Louis XVI, il est vrai, avec l'administration de Turgot, d'autres mœurs s'établirent en France ; la Compagnie des fermiers généraux s'épura, et ceux qui existaient au moment de la Révolution peuvent être considérés «comme des financiers probes, exacts en affaires, » très attachés à leurs devoirs d'administrateurs, et plus occupés de » remplir leurs fonctions que de fournir des anecdotes à la chronique » scandaleuse de Paris.» Toutefois, le système de la ferme des impôts était tellement mauvais en lui-même, tellement inique et vexatoire dans son application, que la valeur personnelle de chacun des participants n'avait rien pu diminuer de la réprobation universelle dont cette *immense et infernale machine*, comme l'appelait Mercier, n'avait cessé d'être l'objet. Aussi, cédant à l'entraînement de l'opinion, influencée de plus par des pétitions particulières, l'Assemblée Constituante prononça-t-elle, le 20 mars 1791, la résiliation définitive du dernier bail consenti à la Ferme générale.

Si la liquidation des comptes des fermiers généraux avait pu être faite immédiatement et se terminer tout de suite, peut-être auraient-ils eu quelque chance de traverser inaperçus la dangereuse période de la Terreur. Malheureusement pour eux, cette liquidation fut longue et attira plus d'une fois l'attention des clubs et des représentants. A la Convention, différentes motions furent présentées pour faire rendre gorge aux gens de finance qui s'étaient enrichis aux dépens du Trésor et aux dépens du peuple. Les conventionnels Carra, Montaut et Dupin notamment se signalèrent entre les plus hostiles. Mais le plus acharné fut Antoine Dupin, député de l'Aisne, qui avant la Révolution avait exercé les fonctions de contrôleur général surnuméraire des fermes. C'est à ce représentant que doit remonter la principale responsabilité de l'incarcération et de la mort de Lavoisier et de ses collègues.

Parmi les fermiers généraux, deux tenaient à l'Auvergne : Gilbert-George de Montcloux (1), né à Montaigut-lès-Combraille et propriétaire de la seigneurie de Montcloux, située dans la commune de St-

(1) M. de Montcloux était déjà au nombre des fermiers généraux du bail de 1774. (Voir le volume intitulé : *M. de Silhouette et les derniers fermiers généraux, par Clément et Lemoine*. Paris, Didier, 1872.) — Le nom de famille était *Georges*. Montcloux était le nom du fief ou seigneurie. Il y avait à Montaigut deux familles du

Digitized by Google

Eloy (Puy-de-Dôme); il était âgé de 68 ans; — et Jean-Claude Douet, originaire de Lyon, propriétaire de la terre de Lamothe, commune de Puy-Guillaume, district de Thiers, âgé de 73 ans.

Incarcérés le 4 frimaire an II et jours suivants dans les anciens bâtiments de Port-Royal, vingt-huit des fermiers généraux furent transférés, le 5 nivôse (24 décembre 1793), dans l'ancien hôtel des Fermes converti en prison, et le 19 floréal (8 mai), ils comparurent devant le Tribunal révolutionnaire présidé par Coffinhal. Reconnus coupables d'intelligences avec les ennemis de la France, les vingt-huit fermiers généraux furent exécutés le jour même. Lavoisier monta sur l'échafaud le quatrième, et Georges de Montcloux, le septième. Quant à Douet, il fut condamné et exécuté le 24 floréal (13 mai 1794) avec deux autres de ses collègues. Le dernier fermier général condamné, Laborde, fut exécuté le 4 thermidor.

Après le 9 thermidor, il se produisit une réaction dans l'opinion publique. Dans une brochure intitulée : *Le Cri des Familles*, Morellet plaida chaleureusement la cause des veuves et des enfants des malheureux fermiers généraux; et le 13 ventôse an III (3 mai 1795), la Convention décida, par un décret, que les objets mobiliers confisqués sur eux seraient restitués à leurs héritiers, les séquestres levés sans délai et la valeur des biens vendus remboursée sur le pied et aux conditions de la vente. La réaction alla plus loin encore. Obéissant aux inspirations d'une brochure que la veuve de Lavoisier, le fils Georges Montcloux et autres firent paraître en juillet 1795, sous le titre de : *Dénonciation des veuves et des enfants des ci-devant fermiers généraux*, la Convention, par un décret du 22 messidor an III (13 août 1795), ordonna l'arrestation du représentant Antoine Dupin, le *Robespierre des fermiers généraux*, et le déclara déchu de son mandat. Quant à la liquidation de la Ferme générale, elle fut reprise et ne se termina qu'en 1806. A cette époque, « un arrêt du Conseil d'État » établit que les fermiers généraux, loin de devoir 130 millions à la » nation, étaient ses créanciers pour une somme de 8 millions. » Aucun de leurs héritiers ne réclama sa part. » — F. M.

nom de Georges, les Georges de Frédeville et les Georges de Montcloux. Nous ignorons si elles tenaient à la même souche. Les Georges de Frédeville ont encore des représentants. Quant aux Georges de Montcloux, ils étaient depuis longtemps en bonne situation dans le pays. Un Georges de Montcloux était en 1732 subdélégué de l'Intendant d'Auvergne. — Mis sous scellés le 19 ventôse an II, le mobilier de la propriété de Montcloux fut vendu par devant notaire le 15 frimaire an III. On ne put donc en restituer que le prix.

A l'époque de la subdivision du royaume en districts, la ville de Montaigut avait confié le soin de soutenir ses intérêts particuliers à un délégué spécial, M. de Montcloux de la Villeneuve, conseiller à la Cour des Aides de Paris. Ce personnage appartenait vraisemblablement à la même famille que le fermier général.

Digitized by Google

— La Société d'Émulation de l'Allier a publié le Catalogue du Musée départemental de Moulins. Ce fait de voir une Société savante prendre l'initiative de la rédaction d'un catalogue et de l'exécuter, est assez rare en province pour qu'il mérite d'être signalé.

Les divisions adoptées pour celui-ci sont assez bien comprises, nous les transcrivons ainsi : *1° Musée lapidaire ; 2° Céramique antique, bronzes, époque préhistorique ; 3° Médailles, monnaies et jetons ; 4° Supplément.* Chacune de ces divisions est partagée à son tour en plusieurs autres ; ainsi, pour ne citer que le n° 2, on y trouve les suivantes : *Figurines antiques, vases, verrerie, os, ivoire ; Outils et armes en pierre, os ; grosse poterie, tuiles, mosaïque,* etc.

Ce catalogue, bien fait dans son ensemble et augmenté de 38 planches dessinées presque toutes par M. Queyroy, laisse cependant à désirer sur quelques points. D'abord, pour les objets entiers, on n'indique pas de dimensions, et cela pour toutes les divisions, pour les grands objets comme pour les petits ; d'autre part, il manque parfois de détails. Nous voyons à la page 5 (n° 67), l'indication suivante : *Grand bas-relief en pierre : la Charité,* XVIII^e^ s., sans désignation de mesures, sans observation sur la pose, les vêtements, les attributs de la statue. Dans la série des terres cuites, le n° 156 indique : *Tête de femme, Coiffure très-ornée.* — Mais au moyen de quoi ? On n'en dit rien. Les cheveux sont-ils nattés, tressés et ramenés sur le haut de la tête ? Celle-ci est-elle ornée d'un diadème ?... Nous ne le savons pas.

Mais ce n'est pas pour nous arrêter sur ces critiques que nous avons analysé ce catalogue. Parmi la multitude de pièces qu'il renferme, il y en a un certain nombre qui proviennent soit de Clermont, soit de Lezoux. Ce sont ces dernières que nous voulons signaler à l'attention des archéologues locaux. Le n° 72 est un *Pierrier en fer* qui provient du château de Montpensier et qui a été recueilli à Aigueperse.

Les FIGURINES ANTIQUES contiennent 115 pièces qui proviennent soit de Lezoux, soit de Clermont. Plusieurs de ces pièces portent des sigles sur une de leurs faces ; mais il nous est impossible, dans un espace aussi court, de les reproduire.

Les vases, au nombre de plus de 1000, en renferment 144 dont la provenance est Clermont ou le Puy-de-Dôme.

La vitrine de la Verrerie ne contient qu'une *urne conique* provenant de Gerzat (n° 13).

Dans la section préhistorique, quelques haches en jadeïde, n^os^ 52 à 54, provenant de l'Auvergne, figurent également.

Ce catalogue se termine par les Monnaies et Médailles dont quelques types (n^os^ 1, 3, 4, 6, 48, 49, 50, 51, 52), se rapportent à l'Auvergne.

A. M....

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

—

M. A. VERNIÈRE. — Un homme de bien, un médecin d'élite, vient de s'éteindre à Issoire, entouré des regrets de toute la population. Le docteur Vernière est mort le 17 février 1887.

Né à Brassaget, commune de Brassac, le 18 novembre 1796, Antoine Vernière fit à Paris de brillantes études médicales.

Reçu docteur le 30 août 1823, il revint s'établir en Auvergne où l'étendue de son savoir, la délicatesse de ses sentiments, l'élévation de son esprit et l'aménité de ses manières, lui valurent en peu de temps l'estime et la considération, en même temps qu'elles lui procuraient une clientèle importante.

Nommé maire d'Issoire au commencement du second Empire, il occupa pendant dix-sept ans cette situation délicate et sut s'y faire aimer de tous. « Dans ses mains, a dit fort justement un de ses com-» patriotes (1), l'autorité prit un caractère essentiellement paternel. » Également accessible à tout le monde, il ne savait rien refuser » à personne..... La ville d'Issoire lui doit des réparations impor-» tantes et nombreuses. Si elles ne furent pas plus nombreuses en-» core, c'est qu'il avait un culte pour les budgets en équilibre, dou-» blé d'un respect scrupuleux pour la bourse des contribuables. »

Pendant le même temps, il représenta avec non moins de distinction, au Conseil général du Puy-de-Dôme, le canton de Jumeaux dont faisait partie sa commune natale.

Ce n'est pas seulement comme homme et comme administrateur que M. Vernière mérite d'être rappelé. Dévoué à sa profession, il l'exerçait avec une conscience sans pareille, étudiant la maladie avec un soin minutieux et ne négligeant aucun moyen d'investigation.

Il fut un des collaborateurs les plus assidus du *Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologique et de clinique chirurgicale* dont M. Breschet, son compatriote et son ami, était le principal directeur. Parmi les Mémoires qu'il donna à ce recueil, de 1826 à 1829, nous citerons : un Mémoire sur *les Fœtus acéphales;* un autre sur *le Sens du goût;* un autre sur *le moyen d'extraire le poison des plaies empoisonnées;* un autre sur *l'opération de la taille pour extraire la pierre de la vessie*, etc. Il donna aussi différents articles au *Journal des Progrès des Sciences et des Institutions médicales*, que M. Buchez rédigeait en commun avec le docteur Trélat.

(1) M. Allezard, ancien juge à Issoire.

Digitized by Google

Devenu plus tard médecin inspecteur des Eaux minérales de Saint-Nectaire, il crut de son devoir d'analyser avec soin ces eaux et de se rendre compte de leurs propriétés thérapeutiques; et il consigna le résultat de ses recherches dans une brochure intitulée : *Première lettre sur les Eaux minérales de Saint-Nectaire, par A. Vernière.* Clermont, 1852, in-8°.

Le même souci du devoir professionnel le suivit au Mont-Dore lorsqu'il eut été nommé inspecteur de cette station thermale, après la retraite du docteur Bertrand. Là encore il voulut s'édifier et s'éclairer par lui-même, et il se livra, sur la nature et l'efficacité des eaux, à des observations qui parurent ensuite sous le titre de : *Étude sur l'asthme et l'emphysème pulmonaire et sur leur traitement par les eaux du Mont-Dore, par A. Vernière.* Paris, 1860, 72 pages in-8°.

M. Vernière a appartenu à l'Académie de Clermont comme membre titulaire depuis le 31 mars 1842 jusqu'au 5 août 1858.

Nous avons dit que le docteur Vernière collabora au journal médical fondé sous la Restauration par MM. Buchez et Trélat. Cette collaboration scientifique était la suite d'une collaboration d'un tout autre genre que nous allons raconter le plus brièvement possible.

De 1817 à 1820, le parti libéral français avait eu l'espoir passablement chimérique d'arriver à combattre et à entraver les tendances contre-révolutionnaires du gouvernement des Bourbons par les voies légales en obtenant peu à peu la majorité dans la Chambre à l'aide d'élections successives. Grâce aux efforts des ultra-royalistes, grâce aux lois réactionnaires qu'ils firent voter, il fallut renoncer à cet espoir. La loi du double vote surtout (du mois de juin 1820), en vertu de laquelle le quart des électeurs les plus imposés de la liste générale avait le droit d'émettre deux votes consécutifs, cette loi, qui constituait une sorte d'oligarchie fondée sur la fortune, avait exaspéré les esprits. Elle semblait comme un défi jeté aux partisans des réformes accomplies pendant la Révolution, comme une déclaration *de guerre à mort*, selon le mot de Lafayette.

Ce défi fut accepté. Ne pouvant plus compter sur les moyens légaux, on songea aux moyens violents, aux complots, aux soulèvements, aux émeutes. La jeunesse des écoles de Paris, qui avait été mécontentée, d'ailleurs, par la fermeture de certains cours, se montra particulièrement ardente. Des sociétés secrètes se formèrent sur plusieurs points. Mais elles se fondirent bientôt en une seule, qui adopta à peu près l'organisation de la *Charbonnerie* italienne. Parmi les principaux organisateurs, on remarquait entr'autres les étudiants en médecine *Buchez* et *Trélat*, les étudiants en droit Joubert, Limpé-

Digitized by Google

rani, *Cariol* (1), etc., auxquels se joignirent bientôt des journalistes, comme Cauchois-Lemaire et Arnold Scheffer, et des hommes politiques, comme le général Lafayette, comme MM. de Corcelles, Jacques Kœchlin, Dupont de l'Eure, Voyer d'Argenson, général Thiard, général Tarayre, etc. Autour de ce noyau primitif se groupèrent bientôt une foule d'étudiants et de jeunes hommes aux idées généreuses, jaloux de protester contre le retour en arrière qui chaque jour s'accentuait davantage dans le gouvernement, et désireux de seconder les efforts des défenseurs des idées libérales. Toutes les provinces avaient fourni des recrues à cette armée de *Carbonari*, où figuraient aussi bon nombre d'anciens officiers et sous-officiers mécontents des injustices qu'ils subissaient. L'Auvergne était représentée notamment par MM. Antoine-Gabriel Brunel, médecin; Ignace Grenier et Frédéric Salveton, étudiants en droit, et par Antoine Vernière, étudiant en médecine (2).

Un premier complot presque tout militaire avait échoué au mois d'août 1820. A ce moment, la Charbonnerie n'était pas encore organisée en France, mais elle ne tarda pas à l'être. Ses progrès furent rapides. Lorsqu'elle compta à Paris et dans les départements un grand nombre de *Ventes particulières* ou groupes de vingt *Carbonari*, lorsqu'elle crut ainsi avoir quelques chances de réussite, les chefs résolurent de tenter des soulèvements sur plusieurs points. La ville de Belfort fut choisie pour lieu de soulèvement de l'Est, et le jour fixé fut le 1er janvier 1822. Malheureusement pour leur cause, les conspirateurs étaient novices. Il y eut des contre-temps, des mesures mal prises. Bref, le complot fut découvert avant d'avoir pu éclater. De

(1) L'étudiant *Buchez*, né dans les Ardennes le 31 mars 1796, est le même qui fut président de l'Assemblée nationale de 1848, le même aussi qui a publié, avec M. Roux, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* en 40 volumes. Trélat a, sous le gouvernement de Juillet, publié à Clermont le journal *le Patriote*. Député du Puy-de-Dôme en 1848, il fut chargé pendant quelque temps du ministère des Travaux publics. C'était un médecin de grand mérite. (Voir *Revue d'Auvergne*, tome III, page 142.)
L'étudiant *Cariol*, devenu banquier, fut, après 1830, maire de Clermont et député du Puy-de-Dôme. On connaît sa triste fin.

(2) L'étudiant en droit *Ignace Grenier*, originaire de Brioude, est arrivé plus tard aux fonctions élevées de procureur général à Dijon.
Quant à *Frédéric Salveton*, de Nonette, près Issoire, il a été successivement avocat général à Riom et procureur général à Amiens. Révoqué en 1848, il vint s'établir à Riom comme avocat, et occupa bientôt le premier rang au barreau. Il est mort dans cette ville au mois de décembre 1870. On a de lui : *La liberté et la magistrature*, discours de rentrée prononcé en 1831; — *Des devoirs du magistrat à se ranger au système des libertés consacrées par la Charte de* 1830, discours prononcé en 1833; — *Etudes sur la vie de Michel de l'Hospital*, discours prononcé en 1835.

Digitized by Google

nombreuses arrestations furent opérées, au nombre desquelles celle de Buchez et celle d'Antoine Vernière et de ses compatriotes.

L'affaire fut portée devant la Cour de Colmar qui, par arrêt du 8 mai 1822, ordonna la mise en accusation de quarante-quatre inculpés dont vingt-trois seulement étaient présents. Après de longs débats, la Cour d'assises rendit, le 13 août 1822, un arrêt aux termes duquel quatre des accusés, le colonel Pailhès, les officiers en réforme Dublar et Guinan et l'adjudant Tellier, étaient condamnés à la peine de cinq ans d'emprisonnement, comme coupables du délit de non-révélation. Le médecin Brunel, les étudiants Grenier, Salveton, Vernière, Buchez et tous les autres accusés présents étaient acquittés.

Et voilà comment avait commencé la collaboration d'Antoine Vernière et de Benjamin-Philippe Buchez. — F. M.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Guillemot. — Documents inédits sur Vollore. *Charleville, Colin*, 1886.

Encouragé par l'accueil qu'avait reçu son intéressant recueil de documents sur la ville de Thiers, M. Guillemot vient de publier un travail analogue sur la ville de Vollore.

« Vollore, nous dit M. Guillemot, aujourd'hui simple commune du » canton de Courpière, a eu autrefois de l'importance : que ce soit » ou non le *Lavolatrum* de Grégoire de Tours — et, soit dit en pas- » sant, la chose nous semble au moins fort douteuse, — il est cer- » tain que c'est un centre de population très-ancien ; la colonne » milliaire qui y a été trouvée prouve que, dès l'époque gallo- » romaine, une route fréquentée passait par le bourg ou au moins » dans le voisinage : pendant tout le moyen-âge et jusqu'à la Révo- » lution, Vollore fut le siège d'une seigneurie et d'une justice consi- » dérables qui, comprenant la plus grande partie de la paroisse (un » morceau appartenait à la justice d'Aubusson), s'étendait au-delà » jusqu'au bourg de Celles inclusivement. La paroisse, dont on a dé- » membré plus tard celle de Vollore-Montagne et de Sainte-Agathe, » était très-grande : sa population devait aller à 4,500 âmes. Les ha- » bitants étaient actifs et ingénieux ; presque tous laboureurs, beau- » coup joignaient à la culture de leurs champs une autre industrie : » dans la partie basse on trouve nombre de tisserands, de chape- » liers, de couteliers ; dans la région montagneuse et forestière, des » travailleurs du bois, scieurs de long, sabotiers, charbonniers :

Digitized by Google

» dans le bourg, la population des gens de justice et de plume for-
» mait une nombreuse bourgeoisie non moins occupée que le peuple
» des campagnes. Plus soucieux que bien d'autres seigneurs de la
» prospérité et du bien-être de leurs sujets, ceux de Vollore, du
» moins jusqu'aux Montmorin de Saint-Hérem à qui de grandes
» charges de Cour ou d'Etat imposaient une autre résidence, habi-
» taient presque constamment leur château : au lieu de choisir des
» étrangers pour officiers de leur justice, ils donnaient ces places
» honorables et lucratives aux hommes de leur bourg. »

Les pièces données par M. Guillemot se rapportent au prieuré de Saint-Maurice, aux prêtres filleuls, aux sœurs de Saint-Joseph; au cimetière, à la fondation de la chapelle de Sainte-Agathe. Signalons aussi quelques traités d'apprentissage et des prix faits de réparations de l'église en 1691 et 1759. Un inventaire de la sacristie en 1670 nous a semblé particulièrement intéressant.

Rappelons que M. Guillemot avait déjà publié antérieurement la charte de Vollore, et que M. l'abbé Guelon a fait dernièrement à l'Académie de Clermont lecture d'un important travail sur cette ville. — G.-R.

XLV. CHARMES. — Le Comité des travaux historiques et scientifiques. *Paris, Imp. nat.*, 1887. 3 vol. in-4°. (Collection de documents inédits.)

Analyser l'ouvrage de M. X. Charmes ne peut entrer dans les attributions de cette revue; nous renvoyons nos lecteurs aux excellents articles publiés dans la *Nouvelle Revue* (15 mars) et la *Revue historique* (janvier-février 1887, p. 110).

L'auteur n'a pas négligé de signaler les érudits de l'Auvergne qui avaient bien voulu collaborer à l'œuvre entreprise par Moreau. Les correspondants du Comité des Chartes étaient dom Deschamps, Vacher de Bourg-l'Ange et dom Verdier. Les envois faits par le premier se trouvent encore aujourd'hui dans le fond de la collection Moreau, fol. 254—336.

Vacher de Bourg-l'Ange, avocat à Aurillac, avait dépouillé avec beaucoup de zèle et de science les archives de cette ville.

Dom Verdier, né en 1747, est connu par ses travaux sur l'Auvergne et sa collaboration avec Berger pour la publication des Etats d'Auvergne en 1788.

— L'idée de Moreau avait été négligée pendant la Révolution. Guizot la reprit en 1834. Augustin Thierry, alors chargé de la rédaction de l'histoire du Tiers-Etat, s'était adressé aux érudits de la province et, dans son rapport de 1837, il cite, pour l'Auvergne, M. Marquis qui lui avait transmis plusieurs documents importants.

Digitized by Google

Les œuvres de M. Bruel (Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, géographie ecclésiastique de l'Auvergne) sont également signalées.

Parmi la liste des Sociétés savantes des départements qu'a relevée M. Xav. Charmes, le Puy-de-Dôme figure avec quatre Sociétés : *L'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont ; — La Société des Amis des Arts ; — La Société d'Emulation d'Auvergne ; — La Société du Musée de Riom.*

Le dernier volume de cet ouvrage est spécialement consacré aux instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques. Nous croyons rendre service aux lecteurs de notre Revue en relevant quelques titres de ces instructions :

I. Instructions sur l'architecture gallo-romaine, par MM. Mérimée, Albert Lenoir et Lenormand ;

II. Instructions sur l'architecture du moyen-âge, par MM. Aug. Leprevost, Alb. Lenoir et Mérimée ;

III. Instructions à l'usage des voyageurs en Orient, par M. Albert Lenoir ;

IV. Instructions sur l'archéologie, par M. de la Villegille ;

V. Instructions sur la musique religieuse, par M. Bottée de Toulmon ;

VI. Instructions sur les poésies populaires de la France, par M. Ampère ;

VII. Instructions sur la philologie, par M. Le Clerc ;

VIII. Instructions sur l'histoire, par M. Chéruel ;

IX. Instructions sur le répertoire archéologique de la France, par M. Chabouillet ;

X. Instructions sur le dictionnaire géographique de la France, par M. Léop. Delisle ;

XI. Instructions sur la description scientifique de la France, par MM. Belle, Chatin, Delambre, Hebert, Paslein, Serret et G. Ville ;

XII. Instructions sur les sciences économiques et sociales, par M. Levasseur, etc.

Au chapitre consacré aux chansons populaires de la France, M. Charmes en cite deux de l'Auvergne. La première, intitulée : *De Dion et de la fille de Roi*, a été donnée par Mérimée. Ignorant si la seconde est publiée, nous nous permettons d'en reproduire quelques couplets. Cette chanson, du reste, est commune au Lyonnais et à l'Auvergne (p. 418) :

La Pernette se lève
Tra la la, la la, la la, la la, (Très-prolongé.)
La Pernette se lève
Deux heur's avant le jour.

Digitized by Google

Ell' prend sa quenouillette
Tra la la la.....
Ell' prend sa quenouillette
Et son joli p'tit tour.

A chaque tour qu'el' file
Tra la la la.....
Sa mère vient lui dire :
Pernette, qu'avez-vous ?

Av'-vous mal à la tête ?
Tra la la la.....
Av'-vous mal à la tête
Ou bien le mal d'amour ?

J' n'ai pas mal à la tête
Tra la la la.....
J' n'ai pas mal à la tête
Mais bien le mal d'amour.

Ne pleures pas, Pernette,
Tra la la la.....
Ne pleures pas, Pernette,
Nous te maridarons.

Te donnerons un prince
Tra la la la.....
Te donnerons un prince
Ou le fils d'un baron.

Je ne veux pas ce prince
Tra la la la.....
Je ne veux pas ce prince
Ni le fils de baron.

Je veux mon ami Pierre
Tra la la la.....
Je véux mon ami Pierre
Qui est dans la prison.

Etc. . . . . .
. . . . . .

Le dernier couplet termine ainsi :

Les pèlerins qui passent
Tra la la la.....
Les pèlerins qui passent
Prieront Dieu pour nous deux,
Prieront Dieu pour nous deux.

A. M....

OUVRAGES NOUVEAUX.

— Notre-Dame-de-Pitié-d'Hauterive, à Jussac (Cantal). In-18 jésus. 180 pages. *Aurillac, imprimerie Gentet.*

— Docteur Fredet : La rage. Deux jours chez M. Pasteur. Conférence faite à l'Académie de Clermont, le 24 mai 1886, par le docteur

Digitized by Google

G.-E. Fredet, professeur suppléant à l'Ecole de médecine de Clermont. *Clermont, Mont-Louis.* 22 pages in-8°.

— Félix Ribeyre : Châtelguyon illustré. Petit in-16, 244 pages avec gravures, plan et extrait de la carte de l'état-major. *Paris, imprimerie Tolmer.*

— Félix Ribeyre et A. Barry : Royat illustré. Guide pittoresque et médical en Auvergne. Petit in-16, 365 pages avec gravures et plan. *Paris, imprimerie Tolmer.*

— Docteur Hospital : Rage et folie. *Clermont, Mont-Louis,* 1887. 12 pages in-8°.

— Antoine Vernière : Les officiers des Elections du Limousin et de la Marche. *Tulle, Crauffon,* 1886. 28 pages in-8°.

— A. Bellaigue de Bugheas : La maison où est né Pascal. *Clermont, Bellet,* 1886. 16 pages in-8°.

— Henri Dideville : Les petits côtés de l'histoire. Notes et documents inédits (1870-1886), tome II. *Paris, Calmann-Lévy,* 1 vol. in-18.

— Maurice Faucon : Note sur la détention de Rienzi à Avignon. *Rome,* 1887. 1 plaq. 8 p. (Extrait des Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome, tome VII.)

— Idem : Les registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas. 3e fascicule publié par Maurice Faucon. *Paris, E. Thorin,* 1887. 1 fasc. gr. in-4°.

— Em. des Essarts : Etude sur Mademoiselle Louise Bertin, la muse romantique. (*Revue générale,* numéro du 15 février 1887.)

— Idem : Etude sur la Bourgeoisie française de M. Bardoux. (Même revue, 15 avril.)

— Henri Lecoq : Phénomènes météorologiques. Auréoles et colonnes de lumière (observées dans les montagnes du Puy-de-Dôme). *Nature,* 9 avril 1887, p. 289, figure.

— Duclaux : Annales de l'Institut Pasteur, publiées sous le patronage de M. Pasteur. *Paris, Masson.* In-8°, nos 1, 2, 3.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

PALLAS ATHÉNÉ

POÈME

Mention honorable au Concours de poésie de l'Académie française 1887.

La vierge au casque d'or, forte, belle et pensive.
LAPRADE.

I

ÉVOCATION

Les temps sont revenus que le sage redoute
Où, comme aux jours penchants de l'Empire romain,
L'âme du monde oscille aux tourmentes du doute,
Où l'attrait du Néant tente l'esprit humain.

Ce siècle est vieux. Il roule en sa saison dernière
Vers l'inconnu. Qui donc pourra le retenir ?
La Muse, en évoquant la Beauté printanière :
Car le passé contient l'espoir de l'avenir.

Aux types adorés des époques heureuses
Demandons le pouvoir du rajeunissement.
Baignons l'orgueil en feu de nos races fiévreuses
Dans la sérénité de l'Olympe charmant.

Sachons, pour restaurer notre âge trop débile,
Comme la Renaissance aux hymens radieux,
Allier à Platon David et la Sibylle.
L'Idéal menacé réclame tous les dieux.

Digitized by Google

C'est l'heure de chercher dans son exil antique
La Déesse aux yeux clairs, la Pallas Athéné,
Lumineuse vertu de la pensée attique,
Rêve de Phidias dans le marbre incarné.

II

C'était par la douceur d'une nuit enchantée
Où glisse sur la mer une lueur lactée.

III

Phidias rêve. Il est seul. Il médite, ainsi
Que les Olympiens étrangers au souci.
Calme possesseur de la gloire,
Il porte devant lui son regard, embrassant
La docile blancheur du marbre obéissant
Et la souplesse de l'ivoire.

Statuaire du Beau rhythmique et mesuré,
Il rêve ! Il veut choisir d'Aphrodite ou d'Héré,
Ou d'Athéné grave et fidèle,
Triple séduction de la terre et des cieux,
Celle qui doit servir à son art sérieux
Le secret d'un divin modèle.

Tel que le blond pasteur qui jadis décida
Dans tes plus frais replis, ô sinueux Ida !
Du prix envié de la pomme,
Devant ses yeux ouverts aux contemplations,
Phidias voit passer trois blanches visions,
Trois déesses devant un homme.

Mais cet homme n'est plus l'efféminé Pâris
Livrant aux sens le don insidieux d'Eris...
Non ! cet homme c'est le Génie,
Le Génie élisant avec maturité

Digitized by Google

Le type le plus digne et le mieux concerté
Selon les règles d'harmonie.

Il t'observe à loisir sous ta couronne d'or,
Superbe Héré, gardant tes droits comme un trésor,
Toi dont les airs sont le domaine,
Et vous, ô fleurs d'amour qu'il saura ressaisir!
Aphrodite riante, universel désir,
Grâce de l'Anadyomène.

Puis il voit Athéné silencieusement
Ainsi que la première étoile au firmament,
Apparaître en sa solitude,
Et pour lui déroulant sa légende d'exploits
D'un art pudique et sûr solliciter les lois
Dans une royale attitude.

IV

LA LÉGENDE

Des rejetons de Zeus incomparable sœur,
O Pallas! il te voit, à l'enfance du monde,
T'élancer sous le coup de la hache féconde
Comme le jet puissant de ce cerveau penseur.

Attentive compagne auprès du fils d'Alcmène,
Il t'admire, assistant Héraclès en péril,
Et soutenant le bras de ce lutteur viril
Contre les durs Cycnos et les Périclymène.

Il t'admire encor plus consolant les douleurs
De cet Alcide, hélas! blessé par l'injustice,
Et versant tour à tour à son cruel supplice
Le rayon du sourire ou la source des pleurs.

Il aime à reconnaître en toi Celle qui donne
Aux chercheurs résolus de la riche toison
Le navire qui fut leur flottante maison
Où des chênes parlaient qui vinrent de Dodone.

Digitized by Google

Puis, malgré ton grand cœur miséricordieux.
Il te révère aussi, maîtresse tutélaire,
Quand tu sévis avec une sage colère
Contre les deux Ajax, blasphémateurs des Dieux.

Il te suit fixement de sa forte pensée
Dans la vie homérique où tu brises l'orgueil
D'Arès, où de Nestor tu partages le deuil,
Où tu planes, comme un oiseau, sur l'Odyssée.

Il te salue, exemple auguste d'amitié,
Domptant avec Perseus les Gorgones punies,
Et, pour soustraire Oreste au fouet des Erynnies,
Jetant dans l'urne triste un vote de pitié.

Ainsi par la fraîcheur du nocturne silence,
Phidias longuement a vu son idéal.
Il saura le dresser sur un blanc piédestal
Dans sa splendeur sereine et dans son excellence.

Et Celle dont tout bas il répète le nom,
En sa docte ferveur d'artiste enthousiaste,
La vierge belliqueuse, éblouissante et chaste,
Il la fera surgir reine du Parthénon.

V

LE TRIOMPHE DANS L'ACROPOLE

L'Acropole est en fête et la montagne sainte,
Qui de l'Erectheion contient l'antique enceinte,
Retentit des clameurs d'un peuple transporté.
C'est qu'il nous montre, au fond du plus haut de ses temples,
La Pallas Athéné, l'œuvre que tu contemples,
O Phidias! avec une juste fierté.

La déesse est debout, toute d'or et d'ivoire,
Debout dans sa jeunesse et debout dans sa gloire,

Digitized by Google

Deux bandeaux s'échappant d'un large casque ailé,
La poitrine amplement couverte de l'égide,
La main droite appuyant sur la lance rigide
Qui monte fièrement vers le ciel étoilé.

Et la foule gravit en longues théories,
Semant sur le chemin ses offrandes fleuries :
Vieillards au front neigeux, tendres adolescents,
Cavaliers successifs, femmes aux beaux délires,
Sur le rhythme alterné des flûtes et des lyres,
Procession multiple aux anneaux grandissants.

C'est Athènes qui fête Athéné sa patronne,
Athènes qui bénit Phidias et couronne
Son chef-d'œuvre en chantant l'Immortelle au cœur pur.
Par la voix des enfants, des sveltes canéphores,
La noble litanie aux épodes sonores
S'élève lentement vers l'immobile azur :

« Tutrice de Cécrops, nourrice d'Erecthée,
» Notre ville par toi fut jadis adoptée.

» Irrésistible émule effaçant Poseidon,
» De l'utile olivier ta bonté nous fit don.

» Mère illustre des arts, salut, Tritogénie !
» Un de tes clairs regards féconde le génie.

» O déesse ouvrière et propice aux travaux !
» Ergané, tu soumets tous les labeurs rivaux.

» Gardienne de nos lois, ton peuple t'associe
» Au frein modérateur de la Démocratie.

» Force du bien, guidant le martyr de l'Œta,
» Toi seule es la vertu que le Ciel enfanta.

» Toi seule es la Raison, et c'est dans ta prunelle
» Que Zeus a reflété la Sagesse éternelle. »

Digitized by Google

VI

L'ÉCLIPSE

Les siècles ont passé rapides, et le temps
A su vaincre à son tour les vainqueurs des Titans.
L'unique Parthénon pendant longues années
Maintint superbement ses grandeurs obstinées.
Mais le type idéal du triomphant sculpteur
A disparu dans quelque orage destructeur,
Et ce n'est point, hélas! seulement ta statue
Qui s'écroule, Athéné, c'est ta gloire abattue.
Des Gépides, des Goths, des Vandales errants,
Ecrasant la Beauté sous leurs pieds conquérants,
Propagent la ruine et sèment le carnage,
Et l'oubli tombe avec la nuit du Moyen-âge.
Ah! pourquoi renier l'ancienne floraison
De beauté primitive et de jeune raison?
Oui! de peur qu'ici-bas le bon sens ne s'énerve,
Il nous faut la Pallas dont Rome a fait Minerve.
Au-dessous du vrai Dieu qu'embrasse l'Infini
Il nous plaît de sentir l'Olympe rajeuni.
Relève-toi, magique et bonne Renaissance
Qui fais revivre Hellas en sa divine essence,
Et qui, rendant sa gloire au front découronné,
Ranimes l'éclatante image d'Athéné.

VII

RETOUR

Tu reviens parmi les cantiques
De la Pléiade ivre de l'art,
Au bruit des sonnets extatiques
Qui frémissent de toute part.

Digitized by Google

Tu reviens, princesse adorée,
Entre Apollon et Cythérée,
Dans la poésie empourprée
De Joachim et de Ronsard.

Comme pour toi jadis à Rhodes
L'or pleuvait des cieux entr'ouverts,
L'ample ruissellement des Odes
Coule en fleuve de larges vers.
Pour fêter ton nom et ton rite,
Ta divinité favorite
Semble incarnée en Marguerite,
La Muse royale aux yeux verts.

Ta sagesse conseille Erasme
Et donne à Rabelais le ton ;
Tu fais courir l'enthousiasme
De Sadolet à Mélanchton.
Ame de la Rome stoïque,
Chassant tout calcul prosaïque,
Tu ravis d'un zèle héroïque
L'Hospital, frère de Caton.

Et tu rends ce siècle seizième,
Quoique plein de trouble et d'effroi,
Un âge expansif où l'on aime,
Où le cœur déborde de foi.
Cet Avril de la Renaissance
Où tout est vie, honneur, puissance,
Artistique magnificence,
C'est ton œuvre, Athéné, c'est toi !

VIII

LE RÈGNE D'ATHÉNÈ

Puis, deux siècles durant, l'inspiratrice austère,
Au soleil de Louis, aux rayons de Voltaire,

Digitized by Google

Guida l'esprit français et le fit souverain.
Dans le ravissement de leur âme saisie,
Les peuples accouraient vers notre poésie,
Ainsi que des vassaux près de leur suzerain.

L'art classique était roi de la Sprée à l'Adige ;
Et Celle qui créait ce triomphal prodige
Par l'ascendant du goût parfait, du sens exquis,
C'était toi, toujours toi, déesse industrieuse :
Ces encens, ces tributs de la foule pieuse,
O Pallas ! ce fut toi qui pour nous les conquis.

Oui, c'est par toi que tout se crée
En cette opulente saison :
Fable, satire, ode sacrée,
Epîtres, funèbre oraison ;
C'est à toi que tout se dédie,
Ou tragédie ou comédie ;
Car la perfection hardie
Est la fille de la Raison.

A l'heure où Corneille fascine,
Où Molière a tout entraîné,
Où l'on retrouve dans Racine
Un dieu dont Virgile est l'aîné,
Les Muses, de roses coiffées,
Que Malherbe assimile aux fées,
A la troupe de leurs Orphées,
Donnaient pour chorége Athéné.

C'est toujours Athéné que la Philosophie
Dans le siècle suivant exalte et glorifie.
Plus tard, quand enivrés mais purs encor d'excès,
En un premier élan s'accordaient les Français,
Elle semble aux accents de l'Hellade et de Rome
Emprunter un écho transmis aux Droits de l'Homme
Et descendre vers nous d'un attique fronton
Pour conclure à Valmy l'œuvre de Marathon.

Digitized by Google

IX

INVOCATION

Ces siècles ne sont plus ! Le nôtre à son aurore
Eut toutes les splendeurs et toutes les clartés.
Les feux de son midi nous réchauffent encore ;
Mais les hivers ont pris la place des étés.

Le soleil se dérobe au versant des collines ;
L'angoisse de nos yeux le sollicite en vain ;
Car sa pourpre s'éteint, et toujours tu déclines,
Astre de la Raison, lumière du Divin.

Idéal, il est temps qu'enfin tu ressuscites
Et qu'un nouvel éclat compense tes revers.
Le monde inconscient subit le joug des Scythes.
Un léthargique ennui pèse sur l'univers.

Reviens pour nous sauver, Athéné vigilante.
Réveille dans les cœurs de vertueux penchants ;
Viens, en leur opposant l'égide étincelante,
Pétrifier d'effroi les sots et les méchants.

Suggère ta prudence aux foules qu'on égare.
Ouvrière céleste, inspire aux travailleurs
Comme à tes fils, vainqueurs d'Argos et de Mégare,
Le culte du Devoir, le respect des meilleurs.

Rends-nous les Périclès pour dompter les menées
Des Cléons ! Montre-nous, selon le mode ancien,
La Liberté vivant sous tes mains fortunées,
Unie à l'Ordre calme et platonicien.

Puis redeviens pour nous Pallas victorieuse.
Tels que dans les forêts par le rude aquilon
Croulent déracinés les chênes et l'yeuse,
Courbe nos ennemis broyés sous ton talon.

Digitized by Google

A la jeunesse en fleur que seule tu modères,
Bienfaisante apparais sous les traits de Mentor,
Porte devant nos pas, comme aux jours légendaires,
Le flambeau symbolique avec la lampe d'or.

Il sied que l'avenir à jamais t'appartienne.
Sois la fille du Verbe étant la sœur des Dieux.
Que l'antique Raison et la Vertu chrétienne
Accomplissent en toi l'accord mélodieux.

Ramène-nous la Foi, la Beauté, le Génie,
Et que le genre humain par toi rasséréné
T'honore en observant les lois de l'harmonie,
O Sagesse invincible! ô Pallas Athéné!

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

PREMIÈRE PARTIE

Histoire de la Baronnie.

CHAPITRE III.

Sommaire.

§ 1er. La terre de La Tour. — Fief de grande importance, mais avant le xe siècle, rien ne le distingue des autres terres du comté. Ce n'est qu'au xe siècle qu'il devient un fief de dignité. Ce qui lui vaut cet honneur, c'est sa position, son étendue, sa population, ses revenus, son château — preuves de ces avantages exceptionnels ; — ils justifiaient le choix du fondateur de la baronnie.

§ 2. Le château de La Tour. — Tradition sur ses origines. — Il portait en lui-même le cachet du temps de sa construction bâti au ixe siècle. — Edits de Charles-le-Chauve. — Situation de la forteresse. — Le plan n'en peut être rapporté ; mais avec ce qui reste des ruines du château et les données générales de l'histoire de ces constructions, on peut s'en faire une idée exacte. Son architecture, ses divisions intérieures, ses remparts, ses murs d'enceinte, ses tours, son donjon. Il offrit à la maison d'Auvergne, obligée de quitter la résidence comtale, une habitation vaste, commode et pouvant lui donner toute sécurité.

L'histoire de la baronnie, comme petit État féodal, finit donc à la Révolution de 1789 ; et lorsque nous aurons écrit celle de la terre et du château de La Tour qui lui est intimement liée, la première partie de notre monographie sera terminée. Mais, avant de retourner à *notre sillon*, selon le mot de Renan, qu'il nous soit permis de voir si notre premier travail nous a conduit au but que nous nous étions proposé !

Digitized by Google

Ce que nous avions prévu est arrivé. Nos fouilles ont été laborieuses, nos recherches longues et pénibles. Il nous a fallu passer par des chemins étroits, ennuyeux, difficiles; il a fallu tout voir, tout comparer, tout faire passer au crible de la critique. C'était là la condition inévitable d'une vérification sérieuse.

Mais il nous semble que nous *n'avons pas tout à fait perdu notre temps ni nos peines*, puisque sur notre route nous avons pu rectifier quelques erreurs. Il nous a même été donné, du moins nous le croyons, de faire une découverte utile à la vérité historique.

Qui donc avant nous s'était demandé à quelle date et pourquoi la baronnie s'était formée au x^e^ siècle? Les généalogistes de la maison d'Auvergne étaient passés à côté de la question sans la résoudre. Ce n'était assurément qu'une lacune échappée à ces illustres érudits, mais elle existait, il fallait la combler. Y sommes-nous parvenus?

Pascal disait avec raison qu'on se persuade mieux par les preuves qu'on a trouvées soi-même (1). Il nous semble que celles que nous avons relevées pour la première fois ne peuvent être plus sûres ni plus décisives.

Où les avons-nous prises? Dans des faits authentiques dont ils ne sont que les conséquences logiques et dans des documents inédits déposés aux archives ou à la Bibliothèque nationale pour la plus grande partie.

Nous pouvons donc dire maintenant avec certitude : 1° Que la baronnie ne fut fondée qu'après l'envahissement de l'Auvergne par Guillaume de Poitiers, c'est-à-dire dans la seconde moitié du x^e^ siècle ; 2° qu'une guerre de seigneur à seigneur en amena l'établissement; 3° qu'après avoir perdu sa couronne comtale, la maison d'Auvergne dut se créer un autre titre nobiliaire ; 4° que, vaincue sans déchéance et restée maîtresse de grandes possessions territoriales provenant du comté dans la basse et la haute

(1) Pensées. — Edition déjà citée, de 1683.

Digitized by Google

Auvergne, elle fit de sa terre de La Tour une baronnie, et 5° qu'enfin obligée de quitter la résidence ordinaire des comtes d'Auvergne, c'est-à-dire Clermont (1), elle alla s'établir dans le château-fort de cette terre que ses descendants habitèrent jusqu'au XIII^e siècle.

Voyons maintenant si l'histoire de ce grand fief et de cette forteresse justifie la préférence qui leur fut accordée.

§ 1^er. — TERRE DE LA TOUR

Selon Justel, nous l'avons déjà dit, cette terre était le *membre* principal des domaines de la maison d'Auvergne. Admettons que le généalogiste ait un peu exagéré. Il n'en reste pas moins vrai que c'était un fief de haute importance. Toutefois, avant le X^e siècle, rien ne le distinguait des autres possessions du comté. Nous faisons remarquer de nouveau qu'il ne devint un fief de dignité (2) que lorsque le père du fondateur de la baronnie ne put plus transmettre son titre de comte à ses enfants.

La terre dut cet honneur aux avantages exceptionnels de sa position, de ses revenus, de sa population et de son château.

Eloignée de Clermont de plusieurs grandes lieues de l'époque, située près du Mont-Dore, dans les hautes régions de la basse Auvergne et dans un pays inabordable pendant certains mois de l'année, elle se trouvait ainsi défendue par la distance, sa situation, son climat. Ces

(1) Nous disons que Clermont était la résidence des comtes d'Auvergne, et cela ne peut faire aucun doute. On sait qu'avant l'édit de Kiersy-sur-Oise, les comtes étaient des officiers royaux chargés du gouvernement des villes et y résidaient. Lorsque Charlemagne voulut maintenir dans son obéissance les Aquitains si hostiles à sa race, il établit des comtes dans quinze de leurs villes principales ; il en mit un à Clermont. — Sous les Capétiens, la possession de cette ville où étaient leurs demeures amena à diverses reprises des luttes violentes entre les évêques et les comtes. Clermont était donc la résidence des comtes.

(2) Le fief de dignité était celui auquel était attaché un titre comme duc, comte, marquis, baron. — Chéruel, déjà cité, t. I, v° fief, p. 427.

Digitized by Google

obstacles naturels n'étaient pas à dédaigner. En outre, elle occupait un point central entre les terres de la basse et de la haute Auvergne, dont la famille conservait la possession.

Mais ce qui la désignait avant tout au choix des vaincus, c'étaient les hommes et les revenus qu'on pouvait y trouver.

Plus longue que large, mais très-étendue, elle commençait à l'est aux sommets du revers occidental du Mont-Dore et renfermait plusieurs vallées descendant au sud-ouest. Là elle était limitée par les deux terres de la Rodde et de Tinières appartenant encore à la maison d'Auvergne. Au nord, elle touchait à la seigneurie de Murat-sur-Quayre et au midi à celle de Ravel (1).

Sa superficie était de plusieurs milliers d'hectares. Dans un aussi grand tènement, il est clair que le sol variait de qualité. Aucune culture n'était possible sur les pentes abruptes des pics du Mont-Dore. A leur base, il y avait aussi de vastes étendues de terrains parsemés de friches, de pâtis et de marécages. Néanmoins, ils n'étaient pas entièrement improductifs. Ils servaient comme parcours à la dépaissance du jeune bétail des villages voisins. Ce bétail était friand de l'herbe savoureuse et parfumée qui y vient en été. Chose bizarre! on trouve encore de nombreux vestiges d'habitations dans ces parages. Mais ces habitations ne pouvaient être que temporaires; on devait y camper seulement pendant les beaux jours de l'année.

Au-dessous de ces premiers plateaux, il y en avait d'autres moins froids, plus fertiles et plus près des grands bois. Ils étaient consacrés à la nourriture de grands troupeaux de vaches laitières. Comme ces troupeaux constituaient toute la fortune des populations rurales, elles y attachaient une extrême importance et ne les quittaient

(1) On n'a pas oublié que Murat-sur-Quayre et Ravel entrèrent dans la maison de La Tour au XIIIe siècle.

Digitized by Google

pas. Aussi voit-on les traces très-visibles de groupes d'habitants sur des points où personne ne songerait à s'établir aujourd'hui. On se demande même comment pouvaient y vivre ceux qui les occupaient.

Le voisinage des grandes forêts de hêtres et de sapins qui s'étalaient en amphithéâtre au-dessous de ces terrains nus, avait aussi pu déterminer ces établissements qui nous étonnent. Les bois étaient en effet très-recherchés comme offrant à la fois de grandes ressources pour les habitants et des abris pour leurs bestiaux.

Quoi qu'il en soit, ces bois couvraient une très-grande partie de la terre. Ceux qui descendaient du Mont-Dore étaient merveilleusement étagés. Ils étaient traversés par des ruisseaux bruyants dont les chutes formaient de splendides cascades qu'on admire encore aujourd'hui (1). Tous ces cours d'eau répandaient la fertilité dans les vallées.

C'était dans les vallées qu'étaient les meilleures terres, le plus grand nombre de villages, les établissements ruraux les plus importants. Là se trouvaient les demeures des hommes libres et les châteaux des vassaux de la terre. Une certaine culture se faisait remarquer autour des maisons. Des jardins, des champs de seigle et d'avoine, des semis de chanvre et de lin, des essaims d'abeilles, beaucoup de volaille, tel était le tableau d'une vie pastorale rudimentaire. Les redevances seigneuriales en nature portaient sur tous ces produits. De gras pâturages servaient à la dépaissance des bestiaux gardés au village, et de grandes et riches prairies fournissaient le foin nécessaire à la nourriture des troupeaux pendant l'hiver.

(1) Un ancien préfet du Puy-de-Dôme, le marquis de Crève-Cœur a donné son nom aux cascades de la Burande, entre les bois de La Jarrige et de Montaigu. Il les trouvait plus belles que celles de l'Anio, à Tivoli. On voit en effet avec admiration cinq ou six cascatelles superposées les unes au-dessus des autres, et merveilleusement encadrées entre les grands arbres noirs et les arbustes variés qui ombragent les rives du ruisseau.

Digitized by Google

Le sol de la terre était donc divisé en plusieurs zones : celle des terres vagues, celle des hauts pâturages, celle des bois et de la fabrication des fromages, enfin celle des vallées, c'est-à-dire des jardins, des champs et des prés. Mais aucune n'était absolument improductive pour le seigneur ni stérile pour les populations.

Ce qui était rare au x^e^ siècle, c'était une terre ayant beaucoup d'habitants. La nombreuse population de celle de La Tour la recommanda certainement au choix du fondateur de la baronnie.

Des preuves matérielles et des preuves littérales ne permettent pas de douter de ce fait exceptionnel.

Il existe, en effet, nous l'avons déjà dit, même sur des points d'une altitude très-élevée, de nombreux vestiges de villages disparus depuis des siècles et qui ne se trouvent mentionnés que dans les titres des XII^e^ et XIII^e^ siècles (1).

Dans la zone des bois on constate aussi des agglomérations d'habitants formant des groupes d'une certaine importance (2), puisque des officiers publics y résidaient.

Comment expliquer la cause de ces habitations si étranges ? N'est-il pas permis de les attribuer aux effroyables calamités que les pirates du Nord et les Sarrasins du Midi firent peser sur notre pays aux IX^e^ et X^e^ siècles ? On sait que les populations terrifiées et n'étant pas défendues, surtout celles du plat pays, cherchèrent leur salut dans la fuite et se retirèrent dans les profondeurs des bois ou sur les lieux les plus inabordables. Pour nous, il n'est pas douteux que la terre de La Tour fut hospitalière à ces malheureuses victimes et qu'elle dut sa population à ces cruels événements (3).

(1) Ces titres sont attachés à de vieilles procédures appartenant à des archives particulières qui nous ont été communiquées.

(2) Nous avons eu entre mains des actes dressés par notaires en résidence à Montaigu, deux villages de la commune de Chastreix les plus rapprochés du Mont-Dore.

(3) Les chroniqueurs de l'époque, Abbon, Réginon, Flodoard et Richer, en font le plus sombre tableau. Le vieux Mézeray les résume ainsi : « On ne saurait sans horreur

Digitized by Google

Sa vaste étendue, d'ailleurs, lui valait un grand nombre d'habitants. Elle se composait, en effet, de cinq paroisses entières et de plusieurs villages dépendant de cinq autres paroisses voisines. Dans sa partie haute, vers le mont Dore, elle avait sept villages de la paroisse de Picherande, les paroisses entières de Saint-Donat, Chastreix et Saint-Pardoux. (Dans cette dernière étaient situés la petite ville et le château de La Tour). La partie basse renfermait la paroisse entière de Saint-Gal, presque toute celle de Bagnols, quelques villages des paroisses de Cros-la-Tartière, Trémouille-Saint-Loup, Saint-Sauves et Avèze (1).

Ces paroisses étaient bien peuplées. En voici la preuve littérale : un terrier de 1495 et deux reconnaissances de 1542 et de 1558 énumèrent les mas, fermes, moulins et villages de certaines parties de la terre et constatent que dans ces seules localités il existait plus de *cent quatre-vingts* groupes d'habitants (2). En outre, on trouve dans les archives notariales du canton de La Tour des dénombrements attestant que la population de ces groupes était considérable. On sait que les terriers, les aveux, les dénombrements étaient spéciaux à un ou plusieurs villages détenant des terrains appartenant au seigneur ou concédés à perpétuité par lui, moyennant des redevances en argent ou en nature et qu'ils avaient pour but

» raconter les ruines, les meurtres et les embrâsemens que ces barbares (les Normands) firent par *toute la France*. Le désir du butin les jetait sur les plus riches » provinces. Les Français se servaient de leur secours dans les querelles publiques ou » privées, les introduisaient dans le païs, et les méchans garnemens que le désordre » des guerres civiles avait mis en curée, non-seulement leur servaient de guide, mais » encore de chefs, d'instigateurs avec tant de destruction, qu'on n'en trouve point de » pareille dans toutes les histoires du monde.»

(1) Picherande, Saint-Donat, Chastreix, Saint-Pardoux, Bagnols, Cros-la-Tartière et Trémouille-Saint-Loup, font aujourd'hui partie du canton de La Tour-d'Auvergne. Saint-Gal n'existe plus. Cette paroisse s'est fondue dans celle de Tauves, actuellement chef-lieu de canton duquel dépendent les paroisses de Saint-Sauves et d'Avèze.

(2) Archiv. nation., titres domaniaux du Puy-de-Dôme, 9, 937-939.

Digitized by Google

d'empêcher la prescription et surtout de maintenir ce lien solidaire qui enchaînait les débiteurs et s'appelait pagésie en Auvergne (1).

Il est donc incontestable que les hommes ne manquaient pas dans la terre de La Tour. Or, c'étaient les hommes qui donnaient son véritable revenu et sa réelle importance à une terre féodale. Un homme, en effet,

(1) Pour être agréable à nos lecteurs du canton de La Tour, nous donnons ci-après les noms des localités qui se trouvent dans ces documents :

1° Paroisse de Picherande. — Les villages nommés sont ceux de Lagrefeuille, Brac, Montat, la Boureyrie, Espinoux, les Aubarets, le Domet.

2° Paroisse de Saint-Donat. — Féleitouze, Goigoux, les Deux-Augères, la Masse, Pratneuf, Lechertaz, la Morangie, Lespinassade, Vigier, la Chambe, le Mazet, Bertinet, Puy-Gros, Chabannes, Freydefond, le Bajonet de la Porte, la Nugérolle, Saint-Donat, Chaussidoux, le Chaylat, l'Usclade, le Pézériel, le Sac, Pommier, Gines, Brimessange, la Grangette, Pallut et Caux.

3° Paroisse de Chastreix. — Les deux Montaigu, les Esparres, le Laty, la Gerbaudie, la Penderie, le Bazet, la Coste, le Sard, la Bro, Baffaud, Salutz, Reboisson, la Luminerie, les Bories, les Deux-Monts, le Meynial de Prades, Bladanet, la Masse, Chauvet, Rimat, le Clos, les Machazeix, les Garneyres, les Deux-Anses, la Rigaudie, Merlatesche, le Domergue, la Vialette, la Chauderie, le Laty-Chaud, Bertonèche, Ussama, le Buisson, Freytavez, le Barbant, le Compain, Sous-la-Roche, la Cossonneyre, le Pregnoux, Orbevialle, la Gaigne et le Bosqued.

4° Paroisse de Saint-Pardoux. — Chambourguet, la Jarrige, la Perpèze, Nodif, la Coste-des-Hivers, la Chantadoire, le Vassadel, le Sauzet, les Gots ou le Got, Sarcenat, le Peubret, le tènement des Marions, celui des fils de Robert, celui de Peschadre, ceux du Courtial, du Fayet et d'Arfouilhouze, le Blanc, Ferrérolles, Pissol, Longe-Chalm ou Longechaux, Lafage, les Mesnils, Pailloux et Chabosy, la Chauderie-Basse, les Buges, les deux Portes, Eraignette ou l'Eyragne, Monte-Haut ou Montaux, Corbet, Pont-Vieux, le Montbaillard, Auliat, le Montel, Estaux, Voëtz ou Vouheix, les Fumats, le Buisson, le Suc, Aissart, Auzat, Mezeirat, Saint-Pardoux et le lieu des Fugues-du-Fort.

5° Paroisse de Baignols ou Bagnols. — La Julie, les Pruneyres, Haute-Serre, la Prugne, Bos, Pralivet, les Vergnes, la Croix-Longue, Spinoux, les Aulnats, les Quatre-Vents, Chez-Maurissou, Cornélia ou Cornillia, la Fage, la Touraille, le Montel, le Bois-Maury, Espinasse, Chanet, les Deux-Rauziers, Betz, la Grangeneuve, Grelou, Gioux, Chomelhut, Antigioux et Le Sard.

6° Paroisse de Saint-Gal. — La Vareille, les deux la Vialle, Vivers, Noailhac, Nouailhaguet, Vassivière, Fougeolles, les Chauvettes-Soutranes, le Teil-Soubre, la Ribeyre, Ribes, la Roche-Chapelle, le bois de Burande, Manaranche et Saint-Gal.

7° Paroisse de Saint-Sauves ou Saint-Solves. — Les Garbannes, Charlannes, Liourmat ou Liomat, les Thuax, Méjanesse.

8° Paroisse d'Avèze. — Flessange.

Digitized by Google

rapportait plus que n'importe quelle redevance. Enfin, dans les rangs de cette population, se trouvaient aussi en nombre suffisant des vassaux et arrière-vassaux capables d'assurer le service de la milice et de la justice (1).

Essayons maintenant de préciser ses produits. Au x^e^ siècle, ils n'étaient ni fixes, ni déterminés par la coutume ou la convention. C'étaient, d'un côté, la volonté du maître, de l'autre, la *possibilité* du sujet qui faisaient la loi. Tout ce que nous pouvons dire de ces temps reculés, c'est qu'il y avait des redevances réelles et personnelles. Les perceptions seigneuriales étaient innombrables. Tout était matière à contribution. Il ne reste plus aujourd'hui de moyens de s'éclairer sur la comptabilité tenue par les prévôts et les baillis et de faire connaître toutes ces impositions ; sur ce point, nos recherches ont été vaines.

Mais ce qu'on peut affirmer sans témérité, ce nous semble, c'est que, toutes proportions gardées, au x^e^ siècle, la terre de La Tour, malgré la misère des temps, rapportait plus qu'au xvii^e^ siècle, alors que les commissaires de l'échange de Sedan cherchèrent à en constater le revenu.

Et cependant, malgré cette évidente diminution, ce revenu était encore au xvii^e^ siècle de grande importance.

A cette date, les recettes de la terre furent divisées en quatre articles. Le 1^er^ concernait ce que les commissaires appelèrent recettes non-muables. Elles consistaient en sommes d'argent ; puis il y avait les censives (2) en seigle, avoine, fromages, beurre, cire et gélines, journées de

(1) Ces vassaux étaient des nobles de rang inférieur, mais ils appartenaient tous à d'anciennes familles; plusieurs d'entre eux ont encore aujourd'hui des représentants dans la province. Il y avait autrefois les Dubois de Corbet, les de Douhet de Marlat et d'Estaux, les seigneurs de la Bro, du Buisson, de la Vareille, du Mas, de la Tartière et de Chirouze, etc.

(2) Censives. — Redevances dues par des personnes plus ou moins engagées dans la servitude.

Digitized by Google

faucheurs et fournitures de vaisselle de bois. Le 2e article se composait des recettes muables; c'était le produit des fours et moulins banaux (1), de la leyde (2) de la ville de La Tour, des dîmes (3) et percières (4), de la ferme des montagnes de Charlane, de la Jarrige et de Bauzat, enfin des émoluments et droits de greffe du bailliage de La Tour. Le 3e article comprenait les recettes casuelles. C'était ce que pouvaient produire les lods et ventes (5), les grosses amendes, les confiscations (6), les épaves (7), les déshérences (8), les bâtardiées (9) et tous autres droits de justice et de seigneurie. Enfin, le 4e article était relatif aux bois et forêts de la terre. Ils étaient dans un état de dévastation et de dépérissement presque complet, puisque 746 arpens, dont 179 en sapins, 464 en hêtres et 103 en chênes n'étaient portés aux recettes que pour 325 livres (10).

Les dépenses furent aussi divisées en dépenses fixes et en dépenses mobiles. Mais les commissaires ne pouvant les évaluer qu'approximativement, n'en firent qu'un seul article

(1) Les vassaux étaient obligés de s'en servir et de payer un droit au seigneur.

(2) Leyde. — Droit sur les denrées et les marchandises dans les foires et les marchés, au profit du seigneur.

(3) Dîme. — Prélèvement de la dixième partie, ordinairement, des fruits de la terre.

(4) Percières. — Part du champ; prélèvement d'une autre part de la récolte.

(5) C'était un droit payé au seigneur, à la vente d'un héritage compris dans la censive.

(6) La confiscation donnait au seigneur la succession de quiconque était condamné à une peine entraînant la mort civile.

(7) Epaves. — Les animaux errants, les biens de toute nature, sans possesseur connu, et même les personnes nées à une telle distance qu'il était impossible de constater leur origine, appartenaient au seigneur, après un délai de 40 jours sans réclamations.

(8) Déshérences. — Le seigneur recueillait la succession de ceux décédés sans héritiers légitimes.

(9) Bâtardise. — Il héritait aussi des bâtards, des aubains et des serfs.

(10) L'estimation des bois fut faite par deux experts du pays, Claude Lebel et Antoine Luquet, assistés de Michel Groslier, lieutenant de la châtellenie de Cros, et Blaise Force, marchand à Betz, paroisse de Bagnols.

Digitized by Google

composé : 1° du service des fondations pieuses pesant sur la terre (1); 2° des gages des officiers du bailliage de La Tour (2); 3° des frais de justice, et 4° de ceux de l'entretien des fours et des moulins banaux ; ils les fixèrent à une somme annuelle de 518 livres.

Déduction faite de cette somme, il resta un revenu net de 4,505 livres ; mais les commissaires eurent soin de dire que ce n'était pas là le véritable produit de la terre, et ils eurent bien raison.

Nous avons dans nos archives plusieurs baux, l'un antérieur au travail des experts, les autres postérieurs. Ils établissent tous l'insuffisance de l'évaluation. Celui qui est antérieur est de 1620 ; il est authentique et fut passé à Clermont, dans l'auditoire des plaids, devant Julien Durand, conseiller du roi et lieutenant général à la sénéchaussée et au présidial de cette ville, en présence de François Savaron, procureur du roi (3). La ferme annuelle en argent n'est que de 3,900 livres ; mais les obligations prises par le fermier et les réserves que l'on fait pour le bailleur donnent une telle augmentation à ce prix qu'il en est presque doublé. Le fermier était de la ville de La Tour et connaissait bien la terre (4). Les conditions du bail d'ailleurs étaient prises dans un bail précédent où se trouvait une clause qu'il faut signaler. Les preneurs stipulaient expressément qu'ils n'auraient pas la charge d'entretenir le château.

Au XVIII^e^ siècle, plusieurs baux avaient porté les fermages de la terre à une somme bien plus élevée. Nous avons

(1) Il y avait des fondations en argent et en prestations en nature. Les premières se payaient au vicaire de la chapelle de La Tour, au chapitre de Vic-le-Comte et à ceux d'Orcival et de la Cathédrale de Clermont. Les secondes étaient dues au curé et à la communauté de prêtres de Saint-Pardoux.

(2) Les commissaires ne portaient aux dépenses que les gages du bailli, du lieutenant général et du procureur du roi.

(3) Ce Savaron était certainement parent du célèbre Jean Savaron.

(4) Il s'appelait Antoine Méallet.

Digitized by Google

notamment un bail du 29 juillet 1775, duquel il résulte que le prix en argent était de 6,400 livres; en outre, le fermier s'obligeait à payer toutes les fondations, les gages des officiers de justice, à supporter sans indemnité toutes les charges de la seigneurie et à livrer gratuitement au bailleur (c'était alors le marquis de Broglie) les extraits de tous jugements et de tous actes judiciaires dont il aurait besoin (1).

Enfin, on trouve un dernier renseignement dans une pièce inédite déposée aux archives nationales (titres domaniaux du Puy-de-Dôme déjà cités). C'est un dénombrement de 1781 prouvant qu'à cette date la terre avait perdu plusieurs villages et s'était dépeuplée (2).

Nous pouvons donc dire avec certitude qu'au moment de la fondation de la baronnie, la terre de La Tour, par des avantages qui lui étaient spéciaux, méritait l'honneur qui lui fut accordé.

Son château était-il digne de recevoir la maison d'Auvergne et de lui offrir un asile sûr?

C'est ce qu'il faut maintenant examiner.

§ 2. — LE CHATEAU DE LA TOUR

A une famille princière, il fallait une résidence vaste et commode. A des vaincus, exposés aux entreprises du vainqueur, il fallait un château-fort.

Le château de La Tour répondait-il à cette double exigence?

(1) Ces fermiers étaient aussi de La Tour. Ils s'appelaient Jacques Delsuc père et fils, du lieu de Buges, paroisse de Saint-Pardoux.

(2) Les villages disparus sont, à Chastreix, ceux de Compains, la Rigaudie, Bertonèche, Merlatesche, Domergue, Bonnetègne, Barbaud, Freytavet, la Viallette et les deux Montaigu. A Saint-Donat, ce sont ceux de Féleytouse, Bajonet, du Cheylat et de Pézeyrial. A Saint-Pardoux, ceux de Chambourguet, de la Chantadoire, de la Serpèze, de Vassadel, de la Coste et de Nodif.

Digitized by Google

Nous allons établir qu'il occupait une grande superficie et que c'était un type de forteresse féodale.

A quelle époque fut-il bâti ?

Il y a sur ses origines une tradition dont nous ne parlerions pas si elle ne se recommandait par une certaine vraisemblance.

On raconte que les légions de César élevèrent une tour carrée à l'endroit où fut placé, au IXe siècle, le château féodal. On dit que ce fut cette tour qui donna à cet emplacement et à la terre dont il dépendait, le nom qui leur est resté! Ce nom existait en effet avant la construction du château.

Sur quoi repose cette tradition ? Ce ne peut être que sur les souvenirs historiques de l'invasion romaine. Il est bien certain que des légions romaines ont occupé nos montagnes. Le nom de César y vit encore. On trouve aux eaux thermales du Mont-Dore le bain de César. On voit aussi sur la promenade de la station balnéaire des fûts de colonne et des fragments d'architecture romaine.

Longtemps on a cru reconnaître, à quelques kilomètres de la petite ville de La Tour, les traces d'un camp romain; surtout l'emplacement de la tente prétorienne. La critique historique a rendu cette opinion douteuse, soit ! mais la découverte d'urnes cinéraires et de sépultures romaines faite, il y a quelques années, sur les bords d'un affluent de la Burande et à quelques pas seulement de la prétendue tour carrée, peut donner quelque crédit à la tradition. Si même nous ne craignions pas de nous attarder dans notre récit, nous viendrions en aide à la légende en rappelant qu'à Rome les tours attachées à une forteresse ne lui donnaient jamais leur nom. Elles n'étaient que les fortifications accessoires des *oppida*, des *castra* et même des *castella*. Il en était de même au moyen-âge.

Mais laissons là la tradition et recherchons la date de la construction du château. Il portait en lui-même le

Digitized by Google

cachet de son origine, comme tous ceux qui lui ressemblaient. Il fut bâti dans le courant du IXe siècle.

A cette époque, chaque terre importante était munie d'un château-fort. Plus le fief était considérable, plus le château était fortifié.

Tout le monde sait que ce fut surtout au IXe siècle que les châteaux-forts se multiplièrent en France et y prirent des proportions formidables. On n'a pas oublié les édits de Charles-le-Chauve, ce petit-fils de Charlemagne, qu'un illustre historien moderne (1) traite de vulgaire ambitieux et que nous appellerions volontiers le singe de son grand-père. Rappelons d'ailleurs sommairement ces étranges déclarations royales.

En 847, Charles-le-Chauve jette un cri d'alarme, avoue son impuissance à lutter contre ses ennemis et conseille aux hommes libres de se choisir un seigneur qui puisse les défendre.

En 862, il recommande aux vassaux de la couronne et aux grands seigneurs du royaume de relever les anciennes fortifications et d'en construire de nouvelles.

Enfin, en 877, il abdique et concède à ses mandataires officiels dans les provinces, la propriété héréditaire de leurs bénéfices et de leurs dignités.

Il en résulta l'anéantissement du pouvoir central, le morcellement du territoire, la création d'une foule de petites souverainetés indépendantes et l'établissement de châteaux-forts sur tous les points où ils pouvaient arrêter l'ennemi. Ces redoutables constructions furent bientôt innombrables. Le pays en fut couvert, dit l'auteur déjà cité (2).

Est-il étonnant qu'un comte d'Auvergne ait alors eu l'idée de bâtir une forteresse sur un site dont la force avait déjà frappé les Romains ?

(1) Duruy, déjà cité, p. 212.
(2) Duruy, p. 225.

Digitized by Google

Nous voudrions pouvoir rapporter le plan du château de La Tour et en faire la base de sa description. Naturellement nous l'avons d'abord cherché dans l'armorial de Ravel (1). Quelle n'a pas été notre déception ! Le château de La Tour y est bien mentionné à la page 79; mais le plan n'y est pas. On trouve pourtant dans ce recueil ceux des châteaux de Saint-Amant-Tallende, de Saint-Saturnin et même celui de la châtellenie de Saint-Babel qui appartenaient à la maison de La Tour.

On nous avait fait espérer que nous serions plus heureux auprès de deux véritables descendants de cette maison qui sont encore en Auvergne. L'un d'eux avait cette pièce si désirée. Qu'est-elle devenue? Elle n'est plus en sa possession (2).

Enfin, nous avions cru pouvoir découvrir quelques indications utiles dans l'ordonnance de juillet 1626 qui prescrivait la démolition de plusieurs châteaux-forts en Auvergne. Celui de La Tour n'y est même pas nommé.

Notre embarras était grand, lorsqu'un jour, aux Archives nationales, il nous est tombé sous la main une pièce inédite qui nous a tout expliqué (3). Le château fut complètement rasé en 1625, en exécution d'un arrêt du Grand Conseil du 29 août de la même année (4).

(1) Biblioth. nat. Gaignères, Auvergne; f. 22, 295.

(2) L'un de ces représentants habite Jussat, annexe de Chanonat; l'autre, Aydat. Ces deux communes sont de l'arrondissement de Clermont-Ferrand.

(3) Archives nationales, papiers des princes. R. 2, 131, boîte 213.

(4) A cause de son importance, nous donnons le texte même de cet arrêt :

« Pour ce qui a été démontré au Roi estant en son conseil par le sieur de Chan-
» deniers, jouissant par engagement de la seigneurie et baronnie de La Tour, que
» combien qu'en conséquence dudit engagement, la jouissance du château de ladite
» baronnie lui appartienne comme estant la *demeure ordinaire* des seigneurs et
» barons de la Tour; néanmoins il y était empêché par le sieur de Gazan, prétendant
» être pourvu de la capitainerie et garde dudit château. Requérant à ces causes ledit
» sieur de Chandeniers être enjoint audit sieur de Gazan de sortir dudit château et lui
» en laisser la libre possession et jouissance et qu'en cas de refus il y soit contraint
» par toutes les voies de droit raisonnables. — Ouy ledit sieur de Gazan, qui a dé-

Digitized by Google

Heureusement l'absence du plan ne nous met pas dans l'impossibilité de décrire la forteresse et d'en donner une idée exacte. Si presque toutes ses ruines ont disparu, il en reste néanmoins assez pour nous permettre, à l'exemple de Cuvier, de recréer ce gigantesque fossile ; et les données générales de l'histoire de ces constructions,

» montré qu'il y avait quinze ans et plus qu'il avait été pourvu par le défunt roi (*) » de ladite capitainerie et garde dudit château, moyennant une somme par lui payée » outre laquelle il avait fait plus grands frais pour la garde dudit château, — que les » châteaux et capitaineries d'iceux avaient toujours été exceptés des *engagements* et » que d'ailleurs, par arrêt du 16 décembre 1622, défense lui avait été faite de sortir » dudit château.

» Vu le contrat d'engagement fait de ladite seigneurie et baronnie de la Tour audit » sieur de Chandeniers, arrêt et pièces respectives desdits Chandeniers et Gazan, et » iceux ouys à diverses fois par devant les commissaires dépêchés par Sa Majesté. » A cet effet, le roy estant en son conseil a ordonné et ordonne que ledit château de la » Tour sera *entièrement démoli* et la place mise en tel état qu'elle *ne puisse plus être* » *fortifiée*, et que pour cet effet il sera dépêché commission à un exempt des gardes du » corps de sa dite majesté, pour et faire faire ladite démolition, enjoignant très- » expressément audit sieur de Gazan qu'il est dépourvu de ladite capitainerie et » conserve dudit château et de le remettre à cet effet ès-mains dudit exempt, inconti- » nent après que ledit Gazan aura reçu la somme de 2,600 livres et que ladite majesté » veut lui être payée comptant par ledit sieur de Chandeniers, lequel elle veut et entend » être remboursé de ladite somme par le receveur général des finances, à Riom, et sur » sa simple quittance à la prendre sur la somme de 4,000 livres que ladite majesté » ordonne être levée en l'année prochaine avec les deniers de la crue extraordinaire et » sans frais sur les sujets les contribuables aux tailles de ladite généralité pour la » récompense des charges de capitainerie et conserve dudit château, dont ledit sieur de » Gazan est pourvu, auquel elle entend que le surplus, montant à 15 livres, soit aussi » payé par ledit receveur général des finances, à Riom, et sur sa simple quittance et » incontinent après que ladite levée aura été faite, moyennant laquelle récompense que » sa dite majesté ordonne comme dit est audit sieur de Gazan, elle veut et entend que » ladite capitainerie et conserve dudit château de la Tour, gages, appointements de » droits attribués audit Gazan, soient et demeurent éteints, supprimés et réunis audit » domaine, pour en jouir, par ledit sieur de Chandeniers, tant qu'il sera en la possession » de ladite baronnie, attendu qu'il sera obligé aux frais de justice et garde de ladite » conciergerie dudit château, sans que ledit sieur de Gazan puisse rien prétendre ni » demander, sous quelque prétexte que ce soit.

» Fait à Fontainebleau, le 29 août 1625.

» Signé : POYHET. »

Dans la troisième partie de notre monographie, en étudiant les institutions judiciaires de la baronnie, nous apprécierons la valeur juridique de cet arrêt.

(*) C'était Henri IV.

Digitized by Google

appliquées sur les lieux, nous mettront à même, il nous semble, de faire, comme Alexis Monteil, un autre château de Montbazon (1).

Parlons d'abord, puisqu'elle existe encore, au moins en partie, de l'assiette de la demeure féodale.

Cette demeure était placée sur une masse rocheuse, taillée à pic de tous les côtés. Composée de colonnes basaltiques très-élevées et serrées hermétiquement les unes contre les autres, cette masse formait un véritable piédestal dont le sommet plat et uni offrait une surface de plusieurs ares. Là fut l'emplacement du château ; il occupait tout le plateau. La position ne pouvait pas être plus forte. La nature semblait l'avoir faite pour un château féodal. Fondée sur la pierre ferme, comme la tour de l'Evangile, supportée dans toute son étendue par des assises inébranlables qui l'élevaient triomphalement dans les airs, la forteresse semblait être à l'abri de toutes les émotions de la terre. Les combinaisons les plus ingénieuses avaient d'ailleurs achevé de la rendre redoutable. Une épaisse ceinture de maçonnerie, dont les traces sont encore visibles, enveloppait les colonnes basaltiques et formait le rempart suprême. Elle entourait le château et était défendue elle-même par un parapet, un chemin de ronde (2), des échanguettes (3) et des machicoulis (4).

La demeure seigneuriale n'avait, à proprement parler, qu'un rez-de-chaussée complètement voûté. Son architecture était lourde et massive, sans le moindre ornement.

(1) Alexis Monteil, histoire des Français des divers états ; t. I, p. 52 et suiv. Paris, 1848. Victor Lecou.

(2) Le chemin de ronde était suivi par les hommes des rondes. Il était placé entre le rempart et les murailles du château.

(3) Les échanguettes ou échaugnettes étaient des guérites en pierre qui couvraient les sentinelles.

(4) Les machicoulis ou machecoulis étaient des espèces de balcons munis d'un parapet et percés à jour dans leur partie inférieure. Ces vides étaient ménagés pour verser sur les assaillants arrivés aux pieds des remparts des projectiles de toute nature.

Digitized by Google

Le plein-cintre indiquait le temps de sa construction. Ses murs avaient une épaisseur de plusieurs mètres. Il en reste encore un pan que rien n'a pu détruire. Quel était donc le système qui présidait à l'art de bâtir ces murailles? Leur mortier est indestructible ; il a fallu, pour les démolir, user d'instruments en fer ; et encore aujourd'hui, malgré les siècles, les intempéries, un complet abandon, il ne faut pas essayer de désagréger ce qui reste sans le secours d'une pioche ou d'un marteau. Et cependant le château a été rasé, ses matériaux ont disparu, son emplacement lui-même, une partie des colonnes basaltiques n'existe plus! On s'en est servi pour des constructions publiques ou privées.

Sans la protection d'un maire instruit et intelligent (1), elles auraient été bientôt entièrement enlevées. Et qui pourrait maintenant, si cette dévastation eût continué, indiquer exactement la place où fut le château ? *Et campos ubi Troja fuit!*

Tel était l'extérieur de la demeure seigneuriale. Mais quelle en était la distribution intérieure? Les données historiques sur les usages du temps et sur la destination de ces habitations peuvent seules répondre à cette question. En général, on n'y trouvait ni luxe ni confort avant les croisades. De grandes salles servaient aux réunions de justice et d'affaires. Elles étaient pourvues d'une cheminée colossale, éclairées par des fenêtres à croisillons, quelquefois ornées de médiocres panoplies; elles n'avaient pour tout ameublement que des tables et des bancs en bois ou des siéges grossièrement sculptés pour les hôtes ordinaires.

Chéruel raconte que dans la salle *baroniale*, comme le disent les Anglais, on voyait quelquefois une estrade recouverte d'un dais sous lequel siégeaient, dans les grandes cérémonies, le châtelain et la châtelaine (2).

(1) Le docteur Bogros.
(2) Chéruel, v° Féodalité, t. I, p. 406.

Digitized by Google

Les appartements destinés à la famille du seigneur, la chambre de l'*ami*, celles des pages, des varlets, des officiers de service, celle des archives et du trésor, lorsque le trésor et les archives n'étaient pas dans le donjon comme à La Tour, occupaient le surplus du château. Dans celui de La Tour, on voit encore à son extrémité occidentale une gaîne étroite, profonde et incrustée dans les murs de la forteresse; il est difficile de s'en rendre un compte exact. A quoi pouvait-elle servir? Ce n'était ni un tuyau de cheminée, ni l'ouverture d'une oubliette, son diamètre ne permet pas d'y penser. Que signifie aussi une excavation arrondie, voûtée, d'une certaine élévation, plafonnée et cimentée partout avec le plus grand soin, découverte, il y a quelques années, presqu'au milieu de l'emplacement du château? Elle sert aujourd'hui de caveau à l'établissement d'un kiosque où les visiteurs du Mont-Dore et de la Bourboule peuvent, pendant la saison thermale, trouver de bons objets de consommation.

Quelle était sa destination? Etait-elle l'entrée toujours mystérieusement cachée des souterrains qui complétaient alors la défense des châteaux féodaux ? Nous ne le pensons pas. Nous inclinerions à croire qu'elle devait être ou un réservoir d'eau ou un dépôt de blé, comme on en trouve encore aujourd'hui dans les ruines de l'intérieur des plus anciennes et des plus solides forteresses, notamment à Tournoël.

Mais la force de sa position, celle de ses murailles, ne constituaient pas la seule défense de la demeure seigneuriale ; elle était encore protégée par des fortifications redoutables entourant la base du piédestal. Cette base était un mamelon à croupe arrondie au midi, à l'ouest et au nord. Il dominait, par ses bords escarpés, la jolie vallée de la Burande, au milieu de laquelle il était situé. Ce mamelon était divisé en deux parties par des murs d'enceinte élevés, très-épais et garnis eux aussi de tourelles, d'échanguettes et de machicoulis.

Digitized by Google

La première enceinte, la plus rapprochée du niveau de la vallée, s'appuyait au sud-ouest sur une grosse tour appelée du *profonjou*. De cette tour il ne reste plus rien, pas même le souvenir précis de son emplacement; son nom lui venait sans doute de sa situation inférieure ou peut-être d'une chapelle votive à la vierge dont la statue avait été trouvée dans les profondeurs d'une source voisine.

Cette première enceinte était séparée de la seconde par un assez grand espace ménagé à dessein pour servir de refuge, en cas de péril, aux habitants de la terre et y recevoir leurs familles et leurs biens.

La seconde enceinte, plus près du château, était défendue, au nord-ouest du mamelon, par la grosse tour d'Aubière. Celle-là possède encore une partie de ses fondations. Il est toujours possible d'en mesurer les dimensions et, tout récemment, elle a été l'objet d'un procès-verbal de constat, dressé par l'un des notaires en exercice à La Tour (1).

A l'est du mamelon, la ligne de défense était assurée par un formidable donjon assis à la porte du château et faisant partie des remparts. On y avait accumulé tout ce qui pouvait le rendre fort. Indépendamment de l'extrême solidité de ses murs, on l'avait revêtu presque jusqu'à la moitié de sa hauteur d'une cuirasse de pierres de taille. A peine s'il était percé de fentes étroites à l'endroit où le regard du guetteur devait discerner s'il fallait abaisser ou lever la herse (2) et le pont-levis de la porte d'entrée (3).

(1) **Maître Octave Nicollet.** D'où lui venait son nom? Il nous est impossible de le dire.

(2) La herse, lourde grille en fer glissant dans des rainures pratiquées aux parois des murailles ; elle servait à défendre l'entrée d'une place forte, dit Chéruel, t. I, p. 541.

(3) Le pont-levis était un pont placé à la porte d'une place forte ; il s'abaissait pour laisser entrer; il se levait au moyen de chaînes, pour couvrir la porte contre les attaques de l'ennemi.

Digitized by Google

Ses créneaux, très-élevés, étaient de véritables boucliers de maçonnerie. Sa guette (1) s'étendait au loin, et l'éveil devenu nécessaire était donné rapidement par la sonorité de son olifan (2).

La demeure seigneuriale était donc sous la protection de deux enceintes, de trois remparts, de deux grosses tours et d'un terrible donjon (3). De plus, à quelques centaines de mètres de la place, il y avait deux tours avancées : celle des Fouilléroux, au nord-est, et celle de la Soulage, au sud-est.

Où étaient-elles placées ? Qui peut le dire ? Il ne reste rien d'elles.

Nous avons dit qu'à notre avis les archives ni le trésor n'étaient pas dans le donjon. Où étaient-ils donc? Dans la partie occidentale du château, parce que de ce côté il était vraiment imprenable.

Du château, on descendait à l'ouest par un plan incliné, dans la seconde enceinte. Là se trouvait la grande cour où étaient la chapelle, les logements des hommes de service, les écuries, les dépôts d'armes et de vivres, la boulangerie, la boucherie, la buanderie, tous les communs du château.

La chapelle seigneuriale fut sans doute détruite en 1625, lorsque le château fut rasé, car celle qui existait avant l'église actuelle de La Tour n'était manifestement qu'une construction provisoire élevée pour les besoins spirituels de la population de la petite ville. Nous avons vu qu'elle était desservie au XVII^e^ siècle par un vicaire aux gages du seigneur.

Tel était le château de La Tour (4).

(1) La guette était la plate-forme la plus élevée des tours d'un château-fort.

(2) L'olifan ou oliphant était un cornet retentissant au son duquel tous les défenseurs de la place se mettaient en mesure de repousser les assaillants.

(3) Le donjon s'appelait le fort, dans le pays, et ce nom de fort est resté au quartier dans lequel le donjon était situé.

(4) Savaron (Origines de Clairmont) dit que la chapelle de La Tour fut bâtie par Henri de La Tour, évêque de Clermont. Ce n'était pas celle qui existait au XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

L'état des lieux nous a fourni la preuve matérielle de son importance. La nature et l'art en avaient fait une des plus fortes places de la province. Quelques-unes de ses fortifications se trouvent mentionnées dans un dénombrement fait en 1673, dans l'intérêt d'un M. de Douhet, de Marat. Les habitants de La Tour étaient ses débiteurs.. L'acte indique les divers quartiers de la ville dans lesquels sont leurs demeures (1) ; deux de ces quartiers portent les noms de la Tour-d'Aubière et du Donjon (2), les autres quartiers sont désignés sous les appellations des tours du Profonjou, de la Soulage et des Fouilléroux. N'est-ce pas la preuve littérale de l'existence de ces trois tours, depuis si longtemps écroulées?

Disons donc que la maison d'Auvergne eut grandement raison, au x^e^ siècle, de faire de La Tour le siége d'une baronnie et d'établir sa résidence dans le château dont elle prit le nom.

Et maintenant, après avoir essayé de faire l'histoire de la baronnie, nous aurons à retracer rapidement celle des barons de La Tour. Dans cette seconde partie de notre monographie, nous serons plus à l'aise.

Personne, avant nous, n'avait eu l'idée de faire une étude spéciale de la baronnie, de la terre et du château de La Tour. Qui donc, sinon un homme du pays, pouvait se donner la peine de rassembler les matériaux d'un travail si peu intéressant pour les lecteurs de notre temps? Qui pouvait se résoudre à leur présenter des détails fastidieux et des preuves tirées de documents auxquels un jeune critique d'ailleurs bienveillant trouve, selon son expression, *une mine rébarbative?*

Mais l'histoire des barons sera plus facile et moins effrayante. Des savants de premier ordre ont consacré à la généalogie de la maison de La Tour leur vaste érudition et

(1) L'acte de 1673 est dans nos archives personnelles.

(2) Dans cet acte, le quartier du Donjon est surnommé le quartier du Fort.

Digitized by Google

l'ont écrite d'une façon magistrale. Ils seront nos maîtres et nos guides.

Nous aurons, en conséquence, moins de réserve pour mettre le pied sur le terrain de l'histoire générale de la France, dans laquelle les barons de La Tour ont joué un rôle important. Notre sujet s'élèvera.... *paulò majora canamus*.

H. Burin des Roziers.

Digitized by Google

DE L'INFLUENCE DES PLUIES SUR LA MARCHE DE L'ÉPIDÉMIE

DE

FIÈVRE TYPHOÏDE DE CLERMONT-FERRAND

(1886)

PAR LES DOCTEURS CHIBRET ET AUGIÉRAS

L'étude des épidémies de fièvre typhoïde a jusqu'ici permis d'établir nettement les deux propositions suivantes :

1° Les selles des malades atteints de fièvre typhoïde contiennent le principe contagieux de la maladie ;

2° Les eaux potables souillées par ces déjections sont le principal mode de diffusion des épidémies.

Or, dans les villes, on a soin généralement d'éloigner la canalisation d'eau potable des fosses d'aisances. Comment (en cas d'accident ou de mauvais état de la conduite d'eau) le bacille d'Eberth et de Gaffki peut-il effectuer le trajet qui sépare la fosse de la conduite ?

Telle est la question que nous nous sommes posée à propos de l'épidémie de Clermont-Ferrand, si bien étudiée par MM. Brouardel et Chantemesse.

Les quantités de liquide déversées dans une fosse d'aisances dans les conditions ordinaires, sont trop peu abondantes pour servir de véhicule aux bacilles et les entraîner à une distance notable.

Il est naturel de supposer que les eaux pluviales contribuent à ce transport en pénétrant le sol et en y éta-

Digitized by Google

blissant des courants souterrains. S'il en est ainsi, on doit trouver une relation entre les chutes de pluies d'une part, et, d'autre part, l'apparition, les recrudescences, la disparition des épidémies de fièvre typhoïde.

C'est, en effet, à la fin de la sécheresse, fin août, que surgissent souvent les grandes épidémies; et là où la maladie est endémique, c'est fin août que l'on constate les recrudescences. A cette époque, les matières fécales se sont accumulées dans les fosses non étanches et les premières pluies qui pénètrent profondément le sol desséché, se saturent en quelque sorte de matière infectieuse. Si ces eaux pluviales viennent ensuite à se mêler aux eaux de boisson, elles doivent les souiller de tous les germes et de tous les détritus dont elles se sont chargées en lavant les terres.

Nous allons voir si la marche de l'épidémie de Clermont-Ferrand tend à confirmer cette hypothèse.

Une notion préalable nous était nécessaire, la connaissance de la durée moyenne de l'incubation pendant cette épidémie; nous devrions dire pour être plus exacts, le nombre de jours qui se sont écoulés, en moyenne, depuis le moment où les sujets ont été exposés aux influences typhoïgènes jusqu'au moment où la fièvre typhoïde a été manifeste.

Cette notion ressort clairement de l'observation des faits.

Les réservistes des différents corps de troupe se sont réunis à Clermont pendant l'automne 1886 pour y accomplir leur période de 28 jours. Aucun n'a été atteint pendant son séjour dans la garnison.

Ceux qui devaient l'être ont eu la fièvre typhoïde après leur retour dans leurs foyers.

Parmi les élèves du lycée de Clermont, revenus de vacances le 10 octobre et licenciés le 1er décembre, comme chez les réservistes, les cas de fièvre typhoïde ont paru plus de trente jours après l'arrivée des sujets dans le mi-

Digitized by Google

lieu épidémique, et c'est du trentième au quarantième jour qu'ils ont commencé à se multiplier. Nous pouvons donc considérer cette période de trente à quarante jours comme représentant en moyenne la durée de l'incubation pendant l'épidémie.

Ceci posé, nous avons établi deux courbes : l'une indique les quantités d'eau tombées de cinq en cinq jours, du 15 juillet 1886 au 1er janvier 1887, l'autre les chiffres des entrées pour fièvre typhoïde à l'hôpital militaire de cinq en cinq jours pendant la même période.

Les chiffres n'ont été recueillis que parmi les militaires et comprennent tous les cas bien caractérisés de fièvre typhoïde qui se sont produits dans la garnison pendant l'épidémie. Nous les avons extraits des registres de l'hôpital que M. le Médecin principal *du Cazal* a bien voulu nous communiquer. Le total est de trois cent vingt et un. Superposons ces deux courbes et superposons les chiffres maxima des entrées à l'hôpital et les chiffres maxima des quantités d'eau tombée.

Nous voyons qu'à cinq jours près chaque sommet de la première courbe coïncide avec un sommet de la seconde. Reportons-nous aux dates ; nous trouvons que chacune de celles de la courbe des entrées coïncide avec une date antérieure de trente-cinq jours de la courbe des pluies. Nous en concluons que, trente à quarante jours avant le début de chacune des recrudescences de l'épidémie, ont eu lieu des chutes d'eau particulièrement abondantes.

Comparons en détail les deux courbes :

Les premières pluies abondantes que nous constatons sont tombées du 25 au 30 juillet. Trente-cinq jours après, l'épidémie a débuté. Du 1er au 5 septembre, 16 typhiques sont entrés dans les salles militaires de l'hôpital.

Du 1er au 5 août il a encore plu (12mm). La ligne des entrées reste presque à la même hauteur ; du 10 au 15 septembre, l'hôpital reçoit encore 14 malades.

Du 5 au 15 août, les quantités d'eau tombées ont été

Digitized by Google

insignifiantes. Du 15 au 20 septembre, le chiffre des entrées a baissé.

Du 15 au 20 août il est tombé 8mm de pluie ; du 20 au 25 septembre (trente-cinq jours après), le nombre des malades nouveaux s'élève à 25. Du 20 au 25 août, les pluies continuent (18mm) ; du 25 au 30 septembre, nous trouvons encore 18 entrants à l'hôpital.

Les deux courbes s'abaissent ensuite, et du 1er au 5 octobre, le chiffre des militaires atteints est de 10; mais il pleut du 5 au 10 septembre (8mm d'eau) et, trente jours après, du 5 au 10 octobre, une légère recrudescence (13 typhiques) interrompt la ligne de descente de la courbe des entrées. Elle arrive cependant à un minimum du 15 au 20 octobre. Il coïncide avec un chiffre minimum de pluie du 10 au 15 septembre.

Bientôt les deux courbes se relèvent simultanément et nous trouvons du 15 au 20 septembre, un maximum de pluies ; puis, trente-cinq jours après, du 20 au 25 octobre, un maximum d'entrées à l'hôpital (13). Les chiffres des entrées diminuent ensuite progressivement, et du 10 au 15 novembre, nous ne trouvons plus qu'un typhique.

Au-dessus de la ligne descendante qui traduit dans la courbe cette baisse des chiffres de la morbidité, nous trouvons un maximum de pluies. C'est le premier écart que nous ayons constaté entre les deux courbes.

La rémission dans la marche de l'épidémie a été de courte durée. Du 10 au 15 octobre, les pluies recommencent (14mm); du 15 au 20 octobre, il tombe 17mm d'eau; du 20 au 25 novembre, 9 malades entrent à l'hôpital; du 25 au 30, 32 nouveaux cas se produisent. Le 25 octobre survient une pluie très abondante (44mm) ; du 1er au 5 décembre, c'est-à-dire, du 30 au 35e jour après, le chiffre des typhiques arrive à son maximum (44 entrées). Après cela, les deux courbes s'abaissent rapidement. Du 5 au 10 novembre, une chute d'eau de 29mm vient relever la courbe des pluies. Au point corres-

Digitized by Google

pondant, du 10 au 15 décembre, la courbe des entrées s'arrête et figure un plateau.

Enfin, du 10 au 25 décembre, elle tombe à zéro. L'épidémie peut être considérée comme terminée.

Du 10 au 15 novembre, la courbe des pluies est aussi arrivée à zéro. Les gelées et les neiges surviennent avant qu'elle ne se relève. Les infiltrations seront désormais peu abondantes, si elles sont possibles.

Six autres cas de fièvre typhoïde se sont produits en janvier 1887. Les quatre premiers malades sont entrés à l'hôpital le 4 janvier, les deux autres le 16 janvier. Doit-on les considérer comme des exemples d'incubation très-prolongée, ou doit-on en chercher l'origine dans un foyer d'épidémie différent de celui que nous avons étudié? Nous ne saurions le dire. En tout cas, leur présence ne semble pas susceptible de modifier nos conclusions.

La comparaison que nous venons de faire entre les chiffres des quantités de pluie tombée et ceux des typhiques militaires entrés à l'hôpital pendant l'automne 1886, montre que la relation que nous avions prévue entre les chutes d'eau et l'apparition, les recrudescences et la disparition de l'épidémie a bien réellement existé.

La marche de l'épidémie de Clermont-Ferrand confirme nettement notre hypothèse. Nous avons vu, en effet, chaque chiffre maximum des entrées à l'hôpital suivre (à intervalle égal à la moyenne de l'incubation de la maladie) une chute d'eau susceptible d'entraîner en s'infiltrant, soit dans des conduites d'eau en mauvais état, soit dans les sources les germes contenus dans le sol.

En somme, les quatre points culminants de la courbe des entrées A B C D, correspondent à des points culminants de la courbe des pluies à cinq jours près. Les points C′ et D′ de la courbe des pluies seuls ne coïncident pas avec des points semblables de la courbe des entrées; mais il ne faut pas oublier que ce fait n'infirme nullement notre thèse : la pluie n'est pas la cause efficiente mais

Digitized by Google

seulement occasionnelle du mal. Toute pluie ne doit pas fatalement coïncider avec une recrudescence de l'épidémie. Mais toute recrudescence de l'épidémie doit coïncider avec une forte pluie.

Cette dernière proposition, la seule qu'il s'agisse d'établir, est nettement affirmée par notre tracé. Au point de vue pratique, la notion que nous venons d'acquérir n'est pas sans importance. En effet, si les recrudescences d'une épidémie coïncident avec des pluies plus abondantes, c'est à la contamination *météorologique* de l'eau potable qu'il faut penser. Dans le cas contraire, c'est à une contamination *administrative*, à l'introduction directe, de main d'homme, d'une eau contaminée dans la conduite d'eau potable. En outre, en cas de contamination météorologique de l'eau potable, on peut fixer la durée moyenne de l'incubation. Elle est égale au temps qui s'écoule entre les chutes d'eau d'une part et les recrudescences de l'épidémie d'autre part.

Digitized by Google

L'AUVERGNE AU SALON DE 1887

Nous ne pouvons commencer ce compte-rendu sans donner un souvenir attristé aux trois artistes que l'Auvergne vient de perdre. Tous les trois d'un mérite réel, ils ont accompli leur tâche avec des chances diverses, modestement, mais non sans résultats sérieux. Tous les trois, l'Auvergne les regrette et les pleure, et la dixième Muse qui, dans notre pays, préside à la peinture et à la sculpture, car les neuf sœurs n'avaient pas ces deux formes de l'art dans leur domaine, a dû se couvrir de voiles de deuil.

M. François Mouly a disparu le premier. Il était le plus jeune. Nous l'avons connu; nous l'avons apprécié; nous avons applaudi à ses premiers succès, et, ici même, l'an passé, nous constations l'importance de sa grande conception patriotique, qui malheureusement devait être la dernière. On a beaucoup écrit, beaucoup parlé sur cette fin prématurée, et, à ce propos, on a divulgué une fois de plus au public les difficultés que les sculpteurs et même les peintres rencontrent à leurs débuts. L'idée la plus juste qu'on ait émise est celle dont nous faisait part, à l'ouverture du Salon, son initiateur, l'excellent artiste Félix Régamey : « Ne pourrait-on, disait-il, organiser chaque année une exposition, non pas d'œuvres terminées, mais de projets, maquettes ou esquisses présentées aux connaisseurs influents par les jeunes peintres ou sculpteurs? Cela permettrait aux riches amateurs, aux propriétaires de châteaux à décorer ou de galeries à compléter, à l'Etat même, de choisir les sujets à leur goût, les projets

Digitized by Google

les plus saillants, et de faire des commandes qui assureraient aux artistes le placement de leurs œuvres. » Cette idée, que nous ne faisons qu'indiquer, nous paraît féconde.

M. de La Foulhouze est mort, pour ainsi dire, le pinceau à la main. Nous l'avions rencontré, quelques jours avant son décès, à l'Exposition du Cercle Volney, où il avait un tableau : *Un vieux Vigneron auvergnat.* Sa dernière pensée artistique a donc été pour notre pays qu'il aimait tant. On sait qu'homme du monde, chanteur distingué, il fut très apprécié dans les salons de Clermont et de Paris. Comme peintre, il eut un moment de vogue réelle, avant la guerre. Il fit alors toute une série de Parisiennes du grand et du demi-monde, qui le mirent rapidement en vue. Une de ces figures obtint même un succès de curiosité dû à un hasard étonnant. Il se trouva qu'elle ressemblait, comme un véritable portrait, à la victime, très-connue dans la galanterie, d'un crime récent. « Quelle idée, dit-on au peintre, d'avoir choisi un pareil modèle ? — Mais, répondit-il, je n'ai jamais vu cette femme, ni vivante, ni en photographie. » Cette ressemblance fortuite attira l'attention du public, et M. de La Foulhouze se trouva, sans le vouloir, le portraitiste en vedette d'une héroïne de cause célèbre.

Quant à M. Antoine Roux, il n'est pas nécessaire de rappeler ses nombreux tableaux, presque tous inspirés par les sites pittoresques de Royat, de Combronde ou de Davayat. Ils sont encore dans toutes les mémoires. Nos musées en possèdent plusieurs. Lui aussi, il adorait son pays natal, et il a voulu reposer dans la terre d'Auvergne pour y goûter, au milieu des siens, l'éternel sommeil.

Comme toujours, le Salon a été précédé de plusieurs expositions, qui sont comme l'ouverture de cette énorme symphonie artistique. Il faut les énumérer rapidement pour arriver tout de suite au véritable sujet de notre étude.

Digitized by Google

Au cercle de l'Union artistique, vulgairement aux *Mirlitons,* nous avons remarqué le nom de M. Serendat de Belzim, un nom des environs de Thiers, qui nous revient de Maurice, cette poétique Ile-de-France, où nos compatriotes avaient fondé, vers la fin du siècle dernier, une importante colonie. M. Serendat de Belzim possède un véritable talent de peintre; il fait de beaux portraits. Nous l'avons retrouvé encore à la Société des Artistes indépendants, où il ne comptait pas moins de huit tableaux.

L'Exposition intime de la *Soupe-aux-Choux* s'est distinguée, cette année, non par le nombre des œuvres d'art, mais par leur excellent choix. Il suffit de nommer MM. Schenck, Desbrosses, Schmitt, de Vergèses, Cornet, Toulot, Berthon, Tullon, Morel-Ladeuil, Diomède, Costilhes, Bernard, du Crozet, Gaëtan Gibert. Nous allons parler de plusieurs d'entre eux, à propos de leurs envois à l'Exposition des Champs-Elysées.

***

L'Auvergne a figuré avec honneur au Salon. Plus de soixante œuvres d'art, intéressant notre pays, soit par leurs auteurs, soit par leurs sujets, s'y faisaient remarquer et venaient confirmer notre opinion sur le progrès constant de l'école d'Auvergne. Si quelques-uns de nos artistes aimés disparaissent, suivant l'inéluctable loi, ceux qui restent soutiennent ou accroissent leur renommée par de constants efforts, et toujours quelques nouveaux noms sont à inscrire au livre d'or des représentants de l'art français.

M. Nicolas Berthon continue la série de ces remarquables compositions, dans lesquelles la vie intime du montagnard, prise sur le vif, avec ses superstitions, sa bonhomie, sa naïveté, est traduite par un pinceau consciencieux et habile. Qu'il l'étudie dans la claire lumière des altitudes, au milieu des champs cultivés ou dans le demi-jour

Digitized by Google

de son logis vieilli et enfumé, son paysan conserve toujours son originalité spéciale de physionomie et de costumes. Il n'a pas la résignation passive et mélancolique des travailleurs de François Millet, la grâce et la poésie des villageoises de Jules Breton ; mais il intéresse par la vérité et le naturel de l'être robuste et fort, content de peu, maître chez lui et ne songeant guère à l'idéal. Comme ce paysan qui lui sert de modèle, le peintre de Châtel-Guyon fait preuve d'un talent robuste ; il est maître dans le domaine qu'il s'est créé ; il a son originalité sans recherche ; mais, et c'est ce qui constitue la supériorité de l'artiste, il sait dégager l'impression idéale de ces éléments en apparence vulgaires et grossiers.

Dans son tableau de l'an passé, qui orne aujourd'hui une des salles du nouveau Musée du Luxembourg, M. Berthon reproduisait, avec une grande finesse de touche, un intérieur campagnard, moitié étable, moitié maison d'habitation, très original avec ses grandes croix cabalistiques tracées sur les lourds piliers pour protéger les animaux. Il a retracé une scène analogue : « Quand la maladie sévit sur le bétail, les montagnards allument des lanternes dans leurs étables pour conjurer le fléau. » Telle est la tradition populaire qui a inspiré la toile de cette année. Elle est peinte avec une conscience absolue, une étude minutieuse du détail ; et ce soin méticuleux, cette recherche de la vérité ne nuisent en rien à l'aspect général. L'ensemble, en effet, donne une impression nouvelle par ses profondeurs sombres, ses jeux d'ombres et de lumière, auxquels les reflets des falots accrochés çà et là ajoutent une coloration mystérieuse et fantastique.

Nous avons applaudi, au Salon de 1886, au succès de M. Hippolyte de Vergèses et à sa première récompense. Ces mentions, il faut le dire, deviennent de plus en plus *honorables*, vu le nombre des concurrents et la sévérité du jury.

Nous avons vu avec joie M. Franc Lamy gravir ce pre-

Digitized by Google

mier degré qui mène aux médailles si enviées. Son exposition était du reste excellente. Le jeune peintre, on le sait, après de fortes études dans les ateliers de Pils et de Gérôme, a tout de suite abordé les sujets les plus difficiles : la représentation de la forme humaine, l'étude du nu et du plein air. Sa grande toile : *un Conseil de révision*, a prouvé de quel effort il était capable. Depuis, des portraits, des intérieurs de boudoirs, des femmes à leur toilette ont donné la mesure de son talent. Ces œuvres, très étudiées, très observées, mais encore incomplètes, l'ont amené peu à peu à une rare sûreté de main et à une originalité de faire très particulière. Cette manière bien personnelle se manifeste pleinement dans les deux toiles du dernier Salon.

L'une, *le Sommeil*, nous entraîne dans une atmosphère idéale, faite de brume légère et de transparences voluptueuses, et très vraie cependant, sur le bord d'un lac aux eaux bleuâtres et rosées, où se reflètent les pâles arbres des rives. Près du bord, étendue sur la tendre mousse, dans une attitude exquise de grâce et de langueur, la baigneuse nue se repose. Les lignes pures de son corps, d'un modelé parfait, d'une coloration ravissante, s'allongent ou se replient en courbes harmonieuses. Elle dort, dit le livret, ou bien elle rêve... Mais, inévitablement, elle fait rêver.

L'autre toile, *Fantaisie*, pourrait être un portrait. Mais le peintre, ou, si l'on veut, le poète, lui a donné un charme si intense, dans la diaphanéité des traits et la transparence des chairs, qu'on peut croire à une évocation d'un être adoré plus suave que nature. Les cheveux d'or pâle noués sur la tête négligemment, le dessin pur d'une figure de femme délicieusement juvénile, le regard languissant et doux, la gaze du corsage entr'ouverte sur les blancheurs d'une gorge troublante, tout concourt à rendre parfaite cette *symphonie en blanc mineur*, qui serait une merveille de chasteté et de pudeur, si la bouche sensuelle et rouge, à côté de ces gammes atténuées, ne paraissait disposée à

Digitized by Google

mordre, comme ferait une Eve de Paris, à tous les fruits défendus.

Voilà deux compositions bien venues, originales par la conception et la facture, que faisait déjà pressentir, du reste, le tableau : *Après le bain*, du Salon de 1885. M. Franc Lamy peut désormais marcher avec assurance dans la voie qu'il s'est ouverte, et, tout en restant bien moderne et bien vivant, continuer à nous charmer par des sujets réels, où se mêle beaucoup d'imagination. Signalons, aux dessins, le charmant portrait de Mlle D. K..., du même artiste.

M. Alphonse Cornet, lui aussi, semble vouloir adopter un genre spécial. Depuis longtemps, diverses scènes des banlieues parisiennes l'ont attiré. Il a représenté les saltimbanques à la fête de Vaugirard, *le Banc de la dèche*, jusqu'à ce défilé des gueux de l'an passé, qui résumait toutes les misères de la capitale. Son nouvel envoi, qu'il intitule : *un Accroc*, rentre dans cette série naturaliste.

Sous l'arche d'un pont, dans l'ombre noire et humide, loin des regards, un gueux d'un nouveau genre est assis sur une pierre. Son costume délabré, mais qui n'est pas celui d'un travailleur, sa redingote usée, son chapeau de soie bossué et jauni par les averses, sa figure et ses mains d'une certaine finesse, tout révèle que ce misérable, sans feu ni lieu, a joui, dans un temps déjà lointain, d'une aisance relative et d'un certain bien-être. Il semble absorbé dans un travail minutieux qui demande la plus grande attention. Que fait-il? Les jambes nues, des jambes d'une blancheur qu'expliquerait mal le bain qu'il vient de prendre, se contente-t-il de les laisser sécher, faute de linge, et songe-t-il à son ancienne splendeur? Non; il est occupé tout simplement à raccommoder son pantalon déchiré. Ce spectacle est navrant.

Voilà peut-être, se demande-t-on, un artiste malheureux qui a rêvé les honneurs du Salon et qui ne s'attendait pas à y arriver enfin, mais en si piteux état! Un poète,

Digitized by Google

plus expert à juxtaposer des rimes riches que des points aventureux sur une culotte de pauvre ; peut-être ni l'un ni l'autre, mais simplement un étudiant de vingtième année, comme il s'en trouve encore de rares spécimens, pour faire croire que Mürger a réellement observé sur nature sa *Vie de bohème*.

Quoi qu'il en soit, cette étude des bas-fonds parisiens est saisissante. C'est une œuvre d'observation née d'un pinceau expérimenté et puissant. Car ces loqueteux, ces déclassés, ces parias conviennent bien au coloris un peu sombre de M. Alphonse Cornet.

Le portrait est un des genres les plus en faveur à notre époque. Certains maîtres s'y livrent presque exclusivement. Le portrait, en effet, demande une science complète de l'anatomie, du dessin, de la couleur. L'auteur d'un bon portrait peut dire : Moi aussi, je suis peintre. Plusieurs de nos compatriotes, avec des talents divers, ont exposé des portraits.

M. de Vergèses, un de nos plus habiles portraitistes, s'est fait encore remarquer, après son succès de l'an dernier, par une grande toile vigoureusement brossée. Dans un salon d'un confortable plus riche qu'élégant, aux lourdes draperies, aux tapis de couleurs vives, aux meubles droits solidement capitonnés, la maîtresse de la maison, une jeune brune, est assise sur un divan. Elle attend probablement ses invités ; car elle est en élégante toilette, robe claire avec ceinture et col de velours vert. La pose est naturelle ; la coloration exacte ; l'ensemble original dans son opulence un peu criarde.

Le portrait de notre député, M. Hippolyte Gomot, se distingue par la ressemblance parfaite et par l'expression juste de la physionomie. Sur un fond rougeâtre, la tête et le buste se détachent en vigueur. On reconnaît tout de suite les traits calmes et sérieux, mais sans trop de gravité, de l'ancien ministre de l'agriculture. L'attitude est simple, sans recherche. La tête s'incline légèrement sur

Digitized by Google

le bras accoudé, le corps est bien pris dans une redingote boutonnée, et tous les détails sont traités avec un soin minutieux. Cette toile est signée : Jules Toulot, l'auteur fécond de la *Salammbô*, du *Sommeil d'une damnée*, et de tant de compositions intéressantes depuis la *Feuille de palmier* du Salon de 1883.

M. Charles Maurin, né au Puy, médaillé en 1884, peintre d'une réelle valeur, s'est fait connaître par ses portraits. On n'a pas oublié le cabinet de travail du poète Jean Richepin. Il n'a exposé au Salon qu'une petite figure d'homme, mais où se traduit la sûreté de son pinceau et qui du reste a les honneurs de la cimaise. C'est bien là le paysan embourgeoisé, au teint fleuri, pinçant de chaque main le revers du paletot dont il est fier, bien en relief sur un fond bleu cru, dont le dessin à peine indiqué suffit pour nous transporter dans quelque chambre d'auberge, aux environs d'Ambert ou de Brioude. En revanche, M. Maurin s'est prodigué à l'Exposition des Artistes indépendants, où il était représenté par dix tableaux ou études. On ne s'en plaignait pas, et l'on constatait la variété de ce talent souple en regardant ses portraits, ses fleurs et sa *Femme à la puce*. Il faut signaler encore, au Salon, deux remarquables gravures du même artiste : *la République* et *une Femme qui rit*.

Nous avons parlé plusieurs fois de M. Michelin, né à Clermont, et nous avons critiqué sa façon de comprendre et de traduire ses sujets, dans *le Repas d'Emmaüs* et le *Roger enlevant Angélique*, tout en rendant hommage à sa science incontestable du dessin, du relief et de la couleur. Ces qualités se manifestent complètement dans ses deux portraits : l'un de M. A. F..., et l'autre de Mme J. M... Ce dernier, placé à la cimaise, est largement peint. La dame, aux cheveux en boucles, déjà grisonnants, coquettement emmitouflée dans son manteau de fourrures, sévèrement gantée, montre un visage agréable et sympa-

Digitized by Google

thique qui doit être ressemblant. Il faut louer cette œuvre sans restriction.

Encore deux portraits par une des meilleures élèves de Carolus Duran et d'Henner, M^lle^ Marie Vasselon, née à Craponne. Celui de M. Tréhyon est bien venu; mais nous avons particulièrement remarqué une ravissante figure de jeune fille, brune au teint chaud, doré par le vrai soleil des champs, presque farouche dans son costume de velours grenat et portant sévèrement sa guimpe de dentelle à la mode du village, à peine entr'ouverte sur un cou bien dessiné.

En mentionnant deux autres bonnes toiles de M. Joseph Bernard, né au Puy, nous aurons épuisé la série des portraits dus au talent de nos compatriotes, à la section de peinture. Mais, à la section des dessins, plusieurs portraits ont également attiré notre attention.

En voici un de M. de Vergèses, un autre de M. Assézat de Bouteyre, un troisième de M. Louis Retru. C'est une figure de jeune homme, expressive et bien rendue, en somme un bon début. Cet élève de Gérôme, ce travailleur distingué de l'Ecole des Beaux-Arts, pense justement qu'il faut être armé de toutes pièces pour entrer dans la grande mêlée artistique. Il se contente de montrer qu'il est un disciple fervent des maîtres, en attendant l'heure où, comme un bon compagnon du devoir, il viendra, lui aussi, présenter son *chef-d'œuvre*. Il aurait pu, croyons-nous, depuis plusieurs années, tenter des compositions importantes et s'affranchir des entraves de l'Ecole. Nous nous souvenons, en effet, l'avoir rencontré, voilà déjà longtemps, dans une salle de l'hospice de Thiers, devant le *Sacrifice à Esculape* de Guérin, que les bonnes sœurs de charité dévoilaient en faveur du jeune artiste, en tirant la gaze qui le dérobe à leurs chastes regards. Au lieu de courir avec ses camarades par les sentiers de Margeride, ou les *gouttes* feuillues du chemin de Sainte-Agathe, le jeune Retru venait chaque jour étudier et copier avec amour ces

Digitized by Google

formes pures dans leur froideur, qui pour lui étaient le dernier mot de l'art. Il nous mena chez lui, nous montra ses essais, natures mortes, portraits, paysages. Tout cela révélait de sérieuses dispositions. Il s'est contenté de se remettre au travail, laissant de côté tous ces projets qu'il reprendra plus tard. Il a eu raison, et son entrée discrète au Salon nous fait bien augurer de l'avenir.

M. Pierre Tullon, qui n'en est pas à son coup d'essai et qui nous a prouvé souvent sa valeur dans de robustes scènes rustiques, a, lui aussi, envoyé modestement une étude, mais une remarquable étude : puissante tête de vieillard, aux longs cheveux s'emmêlant, à la grande barbe soyeuse, au front large et lumineux, pour laquelle il a épuisé toutes les ressources de l'estompe et toutes les délicatesses d'un fusain souple et moelleux.

Le grand dessin de M. Léon Ducaruge, né à la Voûte-Chillac (Haute-Loire), continue la série de ces fortes études d'après nature, si appréciées à l'exposition de *Blanc et Noir*. Il nous transporte au pays de l'Astrée, sur les bords du Lignon, qui coule tendrement, comme il sied à un ruisseau chanté par Mlle de Scudéry, entre sa double bordure de hauts platanes. Ce fusain était placé non loin de celui d'Allongé et ne souffrait en rien de ce voisinage. C'est assez en faire l'éloge. M. Ducaruge nous ramène aux salles de peinture, où nous avons admiré son grand paysage : *Le lit du Brudour, dans la prairie de Lente (Drôme)*. Au milieu de blocs de rochers, la petite rivière se fait jour à travers les mousses. De superbes chênes aux sombres frondaisons entourent cette source à peine entrevue. Au second plan, le soleil fait saillir une bande de claire verdure et, au-dessus des fonds onduleux et violâtres, un ciel nuageux se teinte légèrement de rose et de lilas. On reconnaît dans ce tableau un des meilleurs élèves du maître, Harpignies.

M. Edmond Laussedat a été bien inspiré. Son *Coin de Senlis* forme un gracieux paysage. Sous un ciel brouillé,

Digitized by Google

les toits rouges de quelques maisons du faubourg se détachent sur les tendres feuillages des pommiers et des pruniers fleuris, tandis qu'au premier plan, à travers le pré touffu, une femme vient puiser de l'eau à la *serve* fraîche, sous son rideau de branches vertes. Cette scène printanière est charmante.

M. Alfred Martin, de Mauriac, nous conduit dans un ravin du Jura, devant un limpide ruisseau coulant à travers les rochers, sous les ramures enchevêtrées. Sa peinture est d'une remarquable finesse et son sujet nous a fait songer à la *Remise de Chevreuils* de Gustave Courbet.

L'Intérieur en Auvergne, de M. Louis Tinayre, avec son escalier de bois, sa grande cheminée noire de suie et sa vieille paysanne à coiffe blanche, nous a paru d'une teinte trop uniformément jaunâtre. Il est vrai que les toiles analogues de MM. Antoine Roux, Berthon et Versepuy nous ont rendu difficile.

Après avoir remarqué, aux dessins, le portrait de femme de M. Eugène Assézat de Bouteyre, nous avons retrouvé, à la section de peinture, le jeune artiste dont le nom se présente pour la première fois, croyons-nous, sur le livret du Salon. Le sujet de son tableau, quelque peu banal, est relevé par la justesse et la finesse du coloris. Il représente un vieil aveugle dans l'exercice de sa fonction, c'est-à-dire tendant la main aux passants charitables. Adossé au mur où pendent encore les proclamations à moitié déchirées des candidats au Conseil municipal, le vieillard proprement vêtu, à la figure sympathique, avec sa longue barbe grise, la tête serrée dans un foulard bleu, tend ses petits bulletins de bonne aventure qui servent de prétexte à sa mendicité. Il est, du reste, régulièrement autorisé à exercer son commerce sur la voie publique, ainsi qu'en fait foi la plaque règlementaire pendue à son cou. Près de lui, son chien, son compagnon fidèle est étendu, appuyant affectueusement sa bonne tête sur le pied de

Digitized by Google

son ami. C'est la romance du trottoir dans sa vulgarité. Mais le peintre n'en a que plus de mérite d'avoir pu, avec cette scène, intéresser par l'harmonie des tons et l'expression des *personnages*.

Quelques artistes, bien qu'ils ne soient pas nos compatriotes, nous touchent de trop près pour que nous les omettions dans cette étude. Tels sont : M. René Vazeille, remarqué plusieurs fois au Salon de la *Soupe-aux-Choux* et à d'autres expositions, dont la toile : *Premiers froids* est attrayante ; Mlle Cécile Desliens, dont le superbe portrait de gentilhomme a obtenu un réel succès; Mme Berthe Diémer, auteur d'un délicieux bouquet de chrysanthèmes, la femme du virtuose et compositeur Louis Diémer, qui a si souvent charmé nos réunions intimes de compatriotes; M. Marcellin Desboutin, le maître graveur, et son original portrait d'homme au veston rouge; M. Félix Schmitt, auquel ses excellents paysages : *Vieille route à Orsay* et *Plaine de Châtillon*, ont valu une mention honorable.

M. Jules Viennet, professeur de dessin à l'Ecole des beaux-arts de Clermont, ne doit pas être oublié. Il a deux titres pour être compris dans ce compte-rendu. Il figurait, en effet, au Salon comme peintre et comme sculpteur. Son paysage, le *Pont des Capucins*, est une sérieuse étude d'un coin du Jura. C'est à Arbois qu'il a trouvé le sujet de cette jolie composition, très agréable à voir avec son vieux pont à deux arches, son ruisseau presque à sec et son ciel éclatant. Son médaillon en plâtre de M. M.... est finement exécuté.

A la miniature, nous avons trouvé une ravissante composition de M. Tonio Dinaumare, né à Riom, un nom nouveau. C'est plus qu'un portrait : une jolie femme, en riche toilette Pompadour, robe à paniers, mouche au menton, œil de poudre dans les cheveux, les doigts écartés faisant bouffer la surjupe, le pied en avant pour danser noblement, comme il convient, une pavane.

Digitized by Google

Nous avons aussi regardé longtemps et avec plaisir l'envoi d'un autre débutant, M. Emmanuel Brun, né à Clermont-Ferrand, élève de l'Ecole des beaux-arts. Son aquarelle reproduit fidèlement une vieille rue de Châteldon. A droite du chemin qui longe le Vauziron au vieux pont de pierre, les maisons moyen-âge, d'une construction si originale, avec leurs étages surplombant, leurs pans de bois et leurs croix de Saint-André solidement juxtaposées, se profilent dans une irrégularité pittoresque. Le clocher en pointe se dresse au second plan et coupe les sinuosités des montagnes violettes qui ferment l'horizon. Un peu plus de vigueur dans le coloris et cette aquarelle serait une des meilleures du Salon.

***

C'est avec une vive émotion que nous nous sommes retrouvé, à la sculpture, devant l'œuvre de François Mouly, ce grandiose Vercingétorix, dont le plâtre fut exposé, l'an passé, alors que son auteur, plein de vie et de force, pouvait entrevoir dans son rêve l'inauguration de sa statue sur un sommet du pays natal, et qui nous revient, plus robuste et plus durable, en fonte de fer, alors que le malheureux artiste est maintenant, hélas ! étendu dans la tombe. Sans revenir sur la description de cette figure, reproduite par tant de journaux, sur sa valeur artistique déjà constatée, sur la triste fin de François Mouly, dont les détails navrants sont encore dans toutes les mémoires, nous nous bornerons à reconnaître les incontestables progrès réalisés par M. Gasne, maître de forges, dans ces reproductions en fonte qui semblent de véritables bronzes d'art et dont le Vercingétorix est une preuve évidente.

M. Mombur, on le sait, est un travailleur persévérant, dans la plénitude du talent et du succès. Il a conquis sa première médaille et les commandes viennent le trouver dans son oasis de verdure de la villa Ségur. Ses trois

Digitized by Google

envois de cette année sont importants. Le portrait de M. Michel Fournier est d'une ressemblance complète. Le buste en marbre de M. Escalaïs, de l'Opéra, se distingue par la perfection du modelé et par le naturel de la pose ; quant au buste en plâtre de Mme Escalaïs, qui fait aussi partie de l'Académie nationale de musique, il nous a ravi. On ne peut donner plus de grâce, de délicatesse, de charme, sans sortir de la vérité, à une jeune tête de femme, et les détails du costume de Marguerite des *Huguenots*, riche corsage entr'ouvert, bordure de pierreries, haut col Médicis, mignon diadème surmontant la coiffure ondulée, complètent admirablement ce portrait.

Bien que le catalogue n'indique pas le nom du député qui a livré sa tête à l'ébauchoir de M. Coulon, M. Labussière n'a pu garder l'incognito. On l'a reconnu tout de suite sous cette pâleur froide du marbre qui, pour les hommes, accentue quelquefois la sévérité des lignes. Peut-être aussi a-t-il posé après une séance aride et préoccupante sur la question budgétaire et en a-t-il conservé quelques rides précoces et un rictus amer ? Quoi qu'il en soit, ce buste est digne du statuaire habile de l'Hébé, qui lui a fait décerner une médaille de deuxième classe.

Signalons encore le buste, en bronze verdâtre, du docteur A..., très-bien exécuté par un artiste d'un vrai talent, M. Paul Paulin ; et celui de M. Salneuve, sénateur, par M. Lucien Schnegg, presque une ébauche, mais d'une ressemblance frappante.

M. Henri Gourgouilhon, dont nous avons noté le début l'an passé, en critiquant la figure trop vulgaire de son jeune pâtre, tout en admirant le dessin parfait du corps, a tenu à prouver qu'il peut créer une œuvre sans défauts. Sa composition est charmante. *Etude interrompue*, dit le livret. La jolie fillette de huit ans, studieuse et sage, a ouvert, au saut du lit, son cahier d'écriture, et, sans prendre le temps de passer sa chemise jetée sur son

Digitized by Google

genou, elle s'est assise sur un escabeau pour achever son devoir. Mais voilà : le chat vient de faire entendre derrière elle son miaulement amical ; elle se penche pour le voir et, oubliant la tâche commencée, elle lui sourit en l'agaçant avec les barbes de sa plume. Cette petite scène est exprimée avec une grande justesse d'attitudes. La tête de l'enfant, mutine et gracieuse, charme par la délicatesse du modelé et l'expression vraie de la physionomie. Le corps est exquis de gracilité et de finesse. Cette œuvre est plus qu'une promesse. Il faut la louer sans réserves.

***

L'architecture, bien qu'on ait reproché à la critique de la négliger, n'est cependant pas dédaignée. Il serait banal de chercher à constater son importance et à prouver qu'elle est un art, comme la poésie, comme la peinture, comme la sculpture. Le souvenir de Michel-Ange suffit pour la mettre à son rang. Mais elle occupe forcément, dans les comptes-rendus, une place restreinte, en rapport avec celle que lui accorde le livret du Salon.

En ce qui nous concerne, nos études, depuis 1864, ont mentionné les envois des architectes d'Auvergne ; l'année dernière nous avons signalé, dans cette revue, l'exposition de notre compatriote, M. Louis Jarrier. C'est encore lui que nous avons retrouvé, cette année, avec un travail important sur le château de Tournoël, qui ne comprend pas moins de trois châssis et quatre cadres. L'artiste, maniant avec une égale sûreté le compas et le pinceau, met sous nos yeux le vaste ensemble de la construction féodale, dans le passé, le présent et l'avenir. Il nous fait admirer les plans de l'état actuel, la façade, l'escalier d'honneur et les projets de restauration. Espérons que M. de Chabrol voudra donner une nouvelle jeunesse à ce noble et hautain Tournoël, dont l'histoire, si bien racontée par M. Hippolyte Gomot, intéresse comme un roman et qui s'harmonise

Digitized by Google

si majestueusement avec les sévères contre-forts de nos montagnes.

A la section d'architecture, plusieurs envois nous intéressent encore : celui de M. de Baudot, un Alsacien-Lorrain, qui représente la façade de la Cathédrale de Clermont, sur la rue des Gras ; et ceux de M. Micoud, de Saint-Etienne, parmi lesquels les croquis largement peints du château de Polignac, de l'église de Saint-Romain-le-Puy et de l'antique Chaise-Dieu.

Nous devons citer encore les aquarelles d'un architecte distingué, hors concours depuis 1885, M. Emile Camut : *Eglise de Royat* et *Notre-Dame-du-Port*.

***

Notre Auvergne a été depuis longtemps *découverte* par les maîtres-paysagistes. Dès 1830, Prosper Marilhat, qui devait être le glorieux orientaliste que l'on connaît, étudiait avec amour les environs de Thiers. Il a repris plus tard ces premiers croquis et en a tiré des tableaux hors de pairs, qui sont aujourd'hui disséminés dans les galeries célèbres, comme ce paysage des bords de la Dore, de la collection de John Saulnier, qui figurait, l'an passé, à l'exposition de *Maîtres du siècle*, à côté du *Bazar au Caire* de la galerie Duchatel. Depuis, de grands artistes, Jules Dupré, Théodore Rousseau, Rosa Bonheur, Harpignies, et beaucoup d'autres se sont inspirés des sites d'Auvergne.

A l'exposition récente de l'œuvre de François Millet, plus de dix tableaux, pastels ou eaux-fortes, reproduisaient les paysages et les costumes de notre pays. Citons : Une *Auvergnate filant*, prairies et vaches sur les versants du puy de Dôme, *Fileuse gardant des chèvres*, *Site d'Auvergne*. On voit que le peintre illustre de l'*Angelus* avait fait connaissance avec l'Auvergne, comme l'a dit Paul Mantz, et qu'il en fut profondément touché. De ce qui précède, on peut conclure que les paysagistes

Digitized by Google

ont toujours connu et fréquenté les sentiers fleuris de nos montagnes et que, seul, le public indifférent, commence depuis peu à s'en apercevoir.

Schenck, voilà près de trente ans, est venu demander à nos sommets ses inspirations. Il est resté fidèle à ses premières amours. Le succès l'a récompensé largement. Car on peut dire, sans exagération, qu'aucun autre n'a traduit comme lui la poésie de nos altitudes et la grandeur de nos horizons. Cette année, quittant les hauteurs sans abandonner l'Auvergne, il s'est contenté d'observer de sa fenêtre de Royat le *Toit du voisin*. Ce toit rustique disparaît presque entièrement sous les ailes de ces oiseaux que Buffon a appelé des *captifs volontaires* et que nous nommons simplement pigeons pattus. Ils sont là chez eux, près du pigeonnier sans doute, étincelants au soleil, heureux de vivre, fiers de leurs plumages de toutes couleurs, avec leurs cols verdâtres et leurs camails irisés, faisant leur toilette, roucoulant, se poursuivant, soupirant d'amour, dans toutes les poses, exprimant du bec et de l'œil leurs sentiments et leurs passions, enfin résumant tous les instincts, toutes les qualités et tous les défauts de leur race. La Fontaine a écrit la fable des deux pigeons. Schenck aurait pu intituler son tableau : *Le monde des pigeons*.

Nous applaudissons avec bonheur à la décision du jury qui a enfin décerné une deuxième médaille à Jean Desbrosses, un des peintres les plus fidèles à l'Auvergne. Cette médaille est, pour ainsi dire, donnée à notre région. Car les deux toiles qui l'ont méritée reproduisent deux de nos paysages les plus connus. Voilà d'abord, vue d'un chemin rocailleux qui domine les premières maisons du village, toute la vallée du Mont-Dore, avec ses prairies d'un vert éclatant, sa vaste ceinture de montagnes aux pics farouches, perdus à moitié dans les brouillards, sous un ciel gris qui fait pressentir l'orage ; puis les fonds de la Limagne entrevus de la vallée de Royat; au premier

Digitized by Google

plan, un chemin gazonné sur la lisière d'un bois de châtaigniers, plus loin les toits rouge vif des maisons neuves de la ville d'eaux, les flèches aiguës de la Cathédrale émergeant d'une ligne blanche et lilas, et dans le lointain la campagne bleuâtre se confondant avec le ciel parsemé de nuages. Dans ces deux tableaux, d'une vérité si frappante, l'ami de Chintreuil a condensé toutes les qualités de sa riche palette, observation consciencieuse, puissance d'expression, intensité du coloris.

M. Noël Saunier a appelé son tableau, carrément, sans métaphore : *Le marché aux cochons, à Aigueperse.* C'est du reste une œuvre excellente, observée et traduite avec esprit, qui lui a valu une mention honorable.

Le grand paysage de M. Alexandre de Lalobbe qui habite Mauriac, nous a plu par sa naïveté de composition. Il représente le vallon de Saint-Jean de Mauriac, en plein juillet, couvert de chaumes, de prés déjà pâlis, d'herbes folles, très clair et souriant dans sa nudité que rompent à peine les arbres alignés marquant les haies, sous un ciel voilé où la chaleur du soleil invisible se fait cependant sentir.

Notons encore les toiles de deux bons élèves de Jean Desbrosses : *Le village de Chambon*, par M. Adolphe Desbrochers ; et *Une vue sur le vieux Royat*, de M. Eugène Ménager.

Le maître, on le voit, enseigne non-seulement à ses disciples à peindre habilement, mais encore à bien choisir leurs sujets.

Les bords de l'Allier, de M. Léon Desdouits, ces eaux claires, ces jolis coteaux, ce ciel nuageux et sombre avec des déchirements lumineux, nous ont fait rêver du pays. Quant à la *Vue de Thiers*, par M. Rodolphe Ribarz, elle nous a intéressé en nous rappelant le vieux pont de Seychal, la Durolle écumante, les fabriques surmontées d'étages en planches d'un si pittoresque effet, mais elle nous a semblé médiocrement peinte.

Digitized by Google

L'aquarelle de M. Victor Ista est fort belle. Dans les environs de Royat, sur le bord d'un chemin en pente, trois superbes saules poussés là, malgré l'altitude, grâce à l'abondance des eaux vives, forment le premier plan, et plus loin la plaine aux teintes vaporeuses et fines, où le puy de Crouël est à peine indiqué, se confond avec un horizon brumeux d'une délicatesse exquise.

Nous finirons par les envois d'un peintre bien connu en Auvergne, un des plus vaillants représentants de l'époque romantique, hors concours, médaillé en 1848, décoré en 1860, et qui a encore exposé, cette année, des œuvres de premier ordre, nous voulons parler du paysagiste Bellel. Il n'avait pas moins de sept aquarelles, parmi lesquelles cette admirable caravane du Sahara algérien, qui tiendrait sa place à côté des plus belles scènes orientales de Marilhat et de Fromentin.

A la peinture, il nous a donné un site de Châteldon, son séjour d'étude favori, le château de La Roche. C'est, sans contredit, une de ses meilleures toiles : de grands arbres tordus par les orages, brisés par la foudre, à peine reflétés par l'eau du torrent qui sourd à travers des amoncellements de roches mornes, aux tons d'ocre mêlé de vermillon; une nature farouche, pleine d'épouvante et de menaces, asile de dieux inconnus et terribles; dans le fond, contrastant avec cette horreur grandiose, en pleine lumière crue et violente, un vieux château-fort crénelé, avec ses grosses tours et ses murs grisâtres, sur lesquels le soleil plaque des tons dorés; et derrière, sur un ciel indigo parsemé de nuages menaçants, les déchirures sombres des montagnes. L'effet est puissant, inattendu, presque tragique.

Bellel a trouvé tout cela à deux pas du paisible village de Châteldon. Voilà bien la preuve que la nature a besoin d'être interprétée et que l'œuvre d'art, comme Minerve du cerveau de Jupiter, sort de l'imagination de l'artiste : *homo additus naturæ.*

GABRIEL MARC.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 6 avril 1887.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. Bleynie. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars ; il est adopté sans observation.

M. Rouchon présente, au nom de M. Vimont, une rectification au procès-verbal du 3 décembre 1886.

M. Dauzat, rapporteur de la Commission nommée pour examiner l'amendement à l'article 10 du règlement, est invité par le président à donner lecture de son rapport, dans lequel il conclut à l'adoption de l'amendement.

Notre honorable collègue s'empresse de nous donner lecture du rapport suivant :

« La Commission nommée dans la séance du 3 mars pour présenter un rapport sur les modifications à introduire à l'article 10 des statuts, portant que le président est élu pour une année,

» Estime que la nomination d'un président pour un laps de temps aussi court, ne semble pas réunir les conditions voulues pour permettre au titulaire de se mettre au courant des questions soumises à un examen, d'étudier les besoins de la Société, d'utiliser son influence au profit de cette dernière, enfin, de rendre des services appréciables pendant la durée si restreinte que comporte actuellement son mandat;

» Que, d'autre part, il serait rationnel, pour atteindre un résultat meilleur, d'en fixer la durée à deux ans, prolongation évidemment indispensable au rôle d'un président pour lui permettre de donner essor à son initiative, à son activité et à son dévouement, éléments qui doivent entrer dans ses attributions.

» Par ces motifs, prenant en considération la proposition signée par dix sociétaires, est d'avis de modifier l'article 10 du règlement, en fixant à deux années la durée du mandat présidentiel et d'en faire ensuite valider l'approbation par un vote de la Société. »

Ce changement est adopté après un vote de l'assemblée et l'article, rédigé de la manière qui suit, est mis en vigueur dès aujourd'hui :

Digitized by Google

« Art. 18. — Le président, nommé pour deux ans, n'est pas immédiatement rééligible ; les autres membres du Conseil sont rééligibles indéfiniment. »

On procède ensuite à la réception de membres nouveaux :

M. CHANSON, présenté par MM. Vernière et Rouchon ;

M. BIOU, percepteur à Saint-Amant-Roche-Savine, par MM. Rouchon et Maire.

Séance du 4 mai 1887.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4. En l'absence de M. Bleynie, président, qui s'est fait excuser, M. Chotard, l'un des vice-présidents, prend place au fauteuil de la présidence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril ; il est adopté sans observation.

On procède ensuite à la réception de trois nouveaux membres, qui sont :

M. Albessard, avocat à Mauriac, présenté par MM. Gibert et Maire ;

M. Valentin, avocat et maire à Marcenac, présenté par MM. Vimont et Gibert ;

M. le Dr Deschamp, de Riom, présenté par M. le Dr Chibret et M. Gibert.

M. Vimont demande la parole pour faire à la Société une communication à propos du tableau « Saint Sébastien » attribué à Mantegna, qui se trouve dans l'église de la Chartreuse de Sainte-Croix, près Givors.

Notre honorable collègue réfute l'opinion de M. Ville qui, dans un article publié dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité*, n°.37 (7 novembre 1886), p. 290, croit reconnaître dans ce tableau un original, tandis que celui qui se trouverait dans l'église d'Aigueperse ne serait qu'une copie. M. Vimont émettant l'opinion contraire, apporte dans la démonstration de sa thèse des arguments probants.

M. le Président donne la parole à M. Maire qui est chargé, au nom de M. Burin des Roziers absent, de lire la suite du travail qu'il a déjà présenté, intitulé : *La Baronnie de La Tour-d'Auvergne.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

—

ANTOINE DAUVERGNE. — La *Revue bourbonnaise* du 1er janvier 1886 contient une notice sur le musicien Antoine Dauvergne. Dans cet article, M. Georges Grassoreille (qui était alors archiviste du département de l'Allier) raconte quelques-unes des tribulations de Dauvergne, soit comme musicien, soit comme directeur de l'Opéra. Mais le but essentiel de l'auteur est d'indiquer le lieu exact de la naissance de son personnage et de faire connaître son acte de baptême *qu'il a découvert, non sans satisfaction*, dit-il, dans les registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Pierre-des-Ménestreaux à Moulins (1).

Il faut donc que notre province en prenne son parti. Antoine Dauvergne est né à Moulins et non pas à Clermont, comme l'indiquent toutes les biographies ; et c'est à tort que la municipalité de Clermont a décidé, le 20 juillet 1820, que son nom serait donné à une des vieilles rues de la ville : la rue *Sous-la-Croias*.

Que sa famille fût originaire de la province d'Auvergne, c'est assez vraisemblable. Qu'un de ses ancêtres, un de ses arrière-grands-parents, ayant émigré dans une autre province, y ait été désigné par le nom de son pays natal et que cette désignation soit devenue, lors de la formation des noms propres, l'appellation patronymique de la famille dont il devint la souche, c'est, à n'en pas douter, ce qui a dû se produire là, tout comme pour les noms de formation analogue, tels que : Dallemagne, Defrance, Dorian ou Dorient, Decaux, Deloche, etc. (2). Mais cette origine présumée et lointaine ne suffit pas pour nous permettre de classer Dauvergne parmi nos compatriotes.

(1) « Ce jourd'huy, troisième octobre 1713, a esté baptisé Antoine Dauvergne, fils » légitime de Jacques Dauvergne, joueur d'instrument, et Louise Croizat, ses père et » mère. Son parrain, Antoine Debosse, maître cloutier, et Marianne Lejeune, femme » d'Antoine Dadain, sa marraine, lesquels ont déclaré ne savoir signer. » — Pour rendre justice à qui de droit, nous devons constater que M. Grassoreille n'est pas le premier qui ait signalé l'erreur commise par les biographes au sujet d'Antoine Dauvergne. Avant lui, dans un ouvrage paru à Moulins, sous le titre sonore de : *Grand Dictionnaire biographique des personnages historiques et dignes de mémoire nés dans le département du Puy-de-Dôme*, M. Ambroise Tardieu avait, sur le vu de l'acte ci-dessus transcrit, mentionné la date et le lieu exact de la naissance du musicien Dauvergne.

(2) On trouvera bien d'autres noms de ce genre dans le *Dictionnaire des Noms*, par Loredan Larchey. Paris, 1880, 1 vol. in-18.

Le nom de Dauvergne a été porté par un certain nombre de personnages qui n'étaient pas non plus nos compatriotes par droit de naissance. Ainsi : *Martial d'Auvergne*, poète parisien, mort en 1508 ; ainsi, *Edouard d'Auvergne*, histo-

Digitized by Google

Antoine Dauvergne était donc d'origine bourbonnaise. C'est un fait désormais acquis.

Après avoir appris la musique auprès de son père, *joueur d'instrument*, il débuta comme exécutant dans les concerts de l'Académie de musique que l'intendant Pallu avait établie à Moulins en 1735. Peut-être vint-il jouer aussi à l'Académie de musique qui exista à Clermont de 1730 à 1746, et où l'on prétend que son père avait figuré comme premier violon (1). Mais en l'absence de document authentique, on ne peut rien affirmer à cet égard.

Quoi qu'il en soit, une fois ses débuts faits, il resta peu en province et s'en alla poursuivre à Paris sa carrière musicale. On le trouve en 1739 attaché comme violon à la chambre du roi. Dès lors, l'existence étant assurée, il se livra avec ardeur à la composition. En 1740, il produit un livre de trios pour deux violons et

riographe anglais, natif de Jersey, qui vivait dans la seconde partie du XVIIIe siècle; ainsi encore, le peintre archéologue, *Anatole Dauvergne*, né à Coulommiers en 1812 et mort il y a quelques années. (De 1853 à 1857, Anatole Dauvergne a habité le département du Puy-de-Dôme où il a décoré bon nombre de chapelles ou d'églises.)

(1) A. Tardieu, *loco citato*. — Ce qui est certain, c'est que Dauvergne était en relations d'amitié avec des personnes honorables de Clermont, ainsi que l'atteste la lettre suivante adressée à M. Barbe, conseiller-doyen à la Cour des Aides de Clermont, l'un des fondateurs de la Société littéraire établie dans cette ville en 1747 (*):

« Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la bonté que vous avez de vous intéresser » à ma situation. C'est une suite de toutes celles que vous avez toujours eues pour » moi. J'ai l'honneur de vous envoyer mon opéra dont les paroles ne sont pas de » M. Fuzelier; elles sont de feu l'abbé Marchadiès. J'y joins mon premier livre de » trios et mes deux livres de concerts de symphonies. Je souhaiterais que vous y » trouvassiez des choses qui pussent vous amuser. Je serai toujours très-flatté de votre » suffrage et de vos remarques que je vous prie de me communiquer. J'espère que » vous me permettrez à l'avenir de vous faire part de mes productions. Je compte » vous envoyer quelque chose de nouveau avant la fin de cette année. Je serai tou- » jours très-empressé de chercher les occasions de vous donner des preuves de ma re- » connaissance et du respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, Mon- » sieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» DAUVERGNE. »

« Ce 12 avril 1753.

» Je ne puis vous envoyer mon livre de sonates, attendu qu'on en raccommode les » planches. Dès qu'elles le seront, je vous en enverrai un exemplaire.

» Ma femme a l'honneur de vous présenter ses civilités. Ma famille est au nombre » de deux garçons et une fille.

» Le paquet que je vous envoie ne partira que le mercredi-saint par le carrosse » d'Auvergne. Si je vous suis bon à quelqu'autre chose, pour vous et vos amis, » faites-moi la grâce de ne pas m'épargner. Mon adresse est présentement *rue* » *Plastrière, la 4me porte cochère à gauche, entrant par la rue Coquillière.* »

(Archives hospitalières de Clermont.)

(*) Sur M. Barbe, voir : *L'Académie des sciences, etc. de Clermont. Ses origines et ses travaux*, par F. Mège; Clermont, Thibaud, 1 vol. in-8°, 1884.

Digitized by Google

basse ; en 1741, un livre de sonates pour violon ; en 1750, deux livres de symphonies. Puis il aborde la musique dramatique et donne en 1752 *les Amours de Tempé*, paroles de Cahusac. L'année suivante, 1753, il fit jouer *les Troqueurs*, paroles de Vadé.

On a souvent dit, et la *Revue bourbonnaise* le répète, que la pièce des *Troqueurs* est le premier *opéra comique* dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot ; et, de ce chef, Dauvergne a été proclamé *le créateur* de ce genre de pièce à musique.

Après l'article récemment publié par un critique musical fort autorisé (1), il semble qu'il faut un peu rabattre de cette assertion si formelle, et que l'opéra comique existait avant Dauvergne, qui, comme Philidor, comme Duni et autres, n'a d'autre droit que celui de figurer au nombre des ancêtres de l'opéra comique.

« Le mot d'opéra comique, dit M. Bellaigue, désigna d'abord » seulement des parodies d'opéras. La parodie de *Télémaque* de Le » Sage et Gilliers, jouée en 1715, fut la première à porter ce titre. » On nommait alors pièces à chansons ou à ariettes les comédies » mêlées de chant qui devinrent notre véritable opéra comique. » Elles se jouaient sur les théâtres forains. On sait que deux grandes » foires avaient lieu chaque année à Paris : la foire Saint-Germain, » de février à avril, et la foire Saint-Laurent, de juillet à septembre. » Au XVIIIe siècle, leur succès était consacré depuis longtemps, et la » foule se portait surtout aux représentations des pièces à chansons. » La vogue de l'opéra comique naissant alarma promptement les » autres théâtres, ses aînés. Les comédiens italiens s'allièrent à » l'opéra et à la comédie française contre l'ennemi commun.....

» L'apparition de *la Serva padrona* de Pergolèse (jouée à Paris en » 1752 par une compagnie de chanteurs italiens) fut le véritable point » de départ de l'opéra comique. Elle fut suivie, en 1753, d'un petit » acte de Dauvergne : *les Troqueurs*, dont le succès fut grand. Bien- » tôt parut *Ninette a la Cour*, de Duni, et *Blaise le savetier*, de Phili- » dor. C'est là que brillent les premières étincelles.....

» Un des parrains de l'opéra comique naissant fut l'aimable Fa- » vart.. - - - On trouve dans ses lettres beaucoup de détails sur l'his- » toire de l'opéra comique : « Enfin, écrit-il en 1752, voilà le sort de » l'opéra comique décidé ; la réunion aura son plein et entier effet au » 1er février prochain. Plus d'opéra comique aux foires, mais sur le » théâtre italien pendant toute l'année..... » — A force d'intrigues, » la comédie italienne venait d'obtenir la suppression du théâtre de la » foire, mais sous la condition d'en recueillir chez elle et la troupe et

(1) *Un siècle de Musique française. L'Opéra comique*, par M. Camille Bellaigue. — (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1886.)

Digitized by Google

» le répertoire. Mal lui en prit. Acteurs, pièces, musique, tout devint » français au théâtre de la rue Mauconseil, et la comédie italienne, » qui s'était flattée d'absorber l'opéra comique, fut absorbée par lui. » Notre genre national était fondé..... »

Après *les Troqueurs*, Dauvergne produisit encore bien d'autres partitions, dont nous citerons seulement les principales : en 1753, *la Coquette trompée;* en 1758, *Enée et Lavinie; le Rival favorable;* en 1760, *Canente;* en 1761, *Hercule mourant*, tragédie de Marmontel; en 1763, *Polyxène;* en 1765, *le Triomphe de Flore;* en 1768, *la Vénitienne*, etc. Soutenues par le *Mercure de France*, qui ne leur épargnait pas les éloges, ces productions sont, en revanche, le plus souvent l'objet des plus vives critiques dans la correspondance de Grimm.

En 1762, Dauvergne fut chargé de la direction des concerts spirituels. Plus tard, il devint surintendant de la musique du roi. Enfin, à quatre reprises, il fut choisi pour être directeur de l'Opéra : une première fois en 1769, une seconde fois quelques années plus tard, puis au mois de mai 1780 (jusqu'en mars 1782), et enfin une dernière fois le 1er avril 1785.

Les deux dernières directions de Dauvergne furent fécondes en incidents dont on trouvera le récit dans l'article de M. Grassoreille et surtout dans un article publié par M. Adolphe Jullien dans la *Revue de France* du mois de février 1873, sous le titre de : *L'Opéra en 1788. Documents inédits extraits des archives de l'Etat.*

Qu'il nous suffise de dire que ses rapports avec Mme Saint-Huberti, avec Mlle Guimard, avec Vestris et généralement avec la plupart des artistes du chant et de la danse, lui causèrent des déboires incessants. A ces tribulations, les événements politiques de 1789 vinrent ajouter des ennuis d'une nature plus inquiétante. Plus d'une fois il fallut manœuvrer pour écarter du théâtre des manifestations ou même des invasions populaires. Dégoûté par ce surcroît d'entraves, Dauvergne donna sa démission le 2 mai 1789. Mais le ministre, qui avait bien d'autres préoccupations, ne voulut pas l'accepter. Dauvergne se résigna, et, quoique à contre-cœur, resta en place jusqu'au 8 avril 1790. A ce moment, l'administration de l'Opéra fut attribuée à la ville de Paris qui en confia la direction aux principaux sujets réunis à des fonctionnaires municipaux.

Dauvergne se retira ensuite à Lyon, où il mourut le 11 février 1796, selon le *grand Dictionnaire* de M. Tardieu; le 12 février 1797, d'après la *Revue Bourbonnaise*. — F. M.

— Sous ce titre : *Etudes sur l'Histoire religieuse de la Révolution française, depuis la réunion des Etats-Généraux jusqu'au Directoire*

Digitized by Google

(Paris, A. Colin; 1 vol. in-18), M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, vient de publier un livre des plus intéressants, contenant des détails entièrement nouveaux sur les efforts faits par l'évêque Grégoire et, à son exemple, par la majeure partie du clergé constitutionnel, pour maintenir l'esprit religieux parmi les populations françaises, et pour réorganiser le culte aboli par le gouvernement révolutionnaire. A l'aide de documents inédits, l'auteur établit qu'après la Terreur, les églises se rouvrirent au commencement de 1795, et vécurent en paix jusqu'au Directoire, où se produisit une recrudescence de persécutions. Ces persécutions nouvelles ne furent pas étrangères au discrédit dans lequel tomba le gouvernement directorial et à l'accueil favorable qui fut fait au général Bonaparte par la majorité de la nation.

Parmi les *pièces justificatives* qui terminent le volume, nous trouvons une lettre émanée de Francin, évêque de la Moselle, et qui a trait à l'emprisonnement que ce prélat subit à Clermont à l'époque de la Terreur, en compagnie de son vicaire épiscopal (1). Voici cette lettre, dont le destinataire était l'évêque de Blois, Grégoire :

« Woippy, ce 24 floréal an III (13 mai 1795).

» Cher confrère,

» J'ai reçu votre Lettre encyclique, mais un peu tard; ma santé dérangée m'a obligé de prendre l'air natal pendant quelque temps. » Ma détention à Clermont-Ferrand pendant dix mois, dont j'en ai » passé trois, et quatre jours, dans un cachot noir avec un de mes » vicaires, avec défense très rigoureuse au geôlier de nous laisser » communiquer avec personne, m'a accablé d'infirmités. Au bout de » dix jours, j'ai été attaqué d'un mal de reins affreux, dont je souffre » continuellement. Ma poitrine, qui était excellente quoique délicate, » est absolument délabrée par l'air infecté que j'y ai respiré. Il fallait » dans ce cachot affreux de la lumière à midi comme à minuit. On » nous lâchait, le matin et le soir, dans une petite cour puante, » comme des animaux, pour satisfaire aux nécessités de la nature, » et cela pendant un quart d'heure. Ma résignation dans la Providence divine, ainsi que celle de mon compagnon, était parfaite. » Je vous avoue sincèrement que je me réjouissais de verser mon » sang pour la défense de ma religion, et surtout après avoir appris » que toutes nos églises ont été fermées le lendemain après notre » départ de Metz. Chaque fois que des membres des autorités constituées sont entrés dans notre cachot, ils nous ont accablés des pro-

(1) Il a déjà été question de la détention de Francin à Clermont dans l'article sur les Evêques *constitutionnels*, publié par M. F. Mége dans la *Revue d'Auvergne*, année 1885, p. 370.

Digitized by Google

» pos les plus mortifiants, et chaque fois nous avons cru qu'ils ve-
» naient nous annoncer le terme de nos peines, car on attendait de
» jour en jour le scélérat Couthon, qui devait faire une boucherie
» des prêtres, nobles et riches. Il avait si bien arrangé ses affaires
» pour faire réussir son coup prémédité, qu'il avait fait descendre et
» enlever toutes les cloches dans le département pour empêcher
» qu'on ne sonne l'alarme pendant son exécution barbare. Quatre
» bourreaux étrangers étaient déjà arrivés à Clermont pour commander
» en secret des échafauds. Les buveurs de sang disaient publiquement
» que Couthon était leur dieu (1). Enfin la Providence a terrassé ce ty-
» ran et nous a rendus à nos foyers, où je n'épargnerai aucune peine,
» quoique sexagénaire et accablé d'infirmités, pour me rendre utile
» à ma religion et à ma patrie. A mon retour à Metz, j'ai été reçu des
» bons citoyens avec des larmes de joie, et mes persécuteurs fuyaient
» ma présence, ne pouvant pas la soutenir. Depuis longtemps, j'ai
» été en butte à ces petits tyrans par ma fermeté à m'opposer, comme
» membre du conseil général, à des arrêtés qu'une partie des mem-
» bres du département a voulu rendre contre le culte et contre les
» temples. Dans une fête sacrilège, on est entré processionnellement
» dans la Cathédrale, et y ont (*sic*) renversé le tabernacle vide et quel-
» ques statues; le même soir, j'ai réconcilié mon église (22 nivôse,
» 2e année); le samedi soir, je reçois un billet d'invitation de me
» rendre au comité officieux du club, dont j'étais membre; mais c'é-
» tait pour lire à mon arrivée une pétition à la Convention, pour
» demander la Cathédrale pour temple de la Raison, et on m'a pro-
» posé de la signer, ce que j'ai refusé de faire en disant que la nation
» m'avait remis ce temple en mes mains, et que je ne l'abandonnerais
» pas avant qu'elle ne me l'ait ôté par un décret. A l'arrivée du repré-
» sentant Lacoste, le lendemain, mes dénonciateurs l'ont déterminé
» à me faire reléguer à Clermont pour être sur (*sic*) la surveillance
» du tyran Couthon. Un fameux buveur de sang, nommé Chasseloup,
» adjudant général de l'armée de la Moselle, s'est chargé de me faire
» conduire en prison avec 50 hommes armés, après m'avoir accablé
» de toutes sortes de sottises; et, deux heures après, nous nous
» sommes mis en chemin, et au bout de huit jours, arrivés à Cler-
» mont sous la conduite d'un capitaine et deux gendarmes.

» Je pense, mon cher confrère, que le récit raccourci de mes peines
» ne vous sera pas désagréable, quoique mal digéré, étant pressé de

(1) Sur les projets d'extermination que les habitants de Clermont attribuaient à Couthon, voir, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (année 1886, n° 2), une notice placée en tête de l'*Inventaire du mobilier trouvé au domicile du conventionnel Couthon*.

Digitized by Google

» *répondre* à la Lettre encyclique que vous m'avez fait le plaisir de » *m'envoyer*. . . . . .

» *Je vous* embrasse de tout mon cœur.

» N. FRANCIN, évêque du département de la Moselle. »

— A propos de la soirée musicale donnée par le Cercle Saint-Simon, le 11 mai dernier, nous nous empressons de signaler une série de chansons du pays d'Auvergne qui y ont été chantées. Nous en transcrivons le titre d'après un programme que notre honorable collègue, M. de Nevrezé a bien voulu nous envoyer :

1° *La Bergère aux champs*, pastourelle chantée par M. Gibert ;

2° *La Bergère et le Monsieur*, chanson dialoguée, chantée par Mlle Auguez et M. Gibert ;

3° *Le pauvre Laboureur ;*

4° *Celui que mon cœur aime tant*, chantée par Mlle Nocento.

NÉCROLOGIE

LUCIEN CHATAIN. — Lucien Chatain est né à Eyzin-Pinet, localité du département de l'Isère, à 12 kilomètres de Vienne. S'il n'est pas notre compatriote de naissance, il l'était devenu par son mariage qui l'avait fixé définitivement à Clermont. Il étudia d'abord le dessin à Vienne, sous la direction de deux professeurs distingués, MM. Pirouelle et Zacharie. Il entra ensuite à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, qu'il fréquenta pendant trois années et dont il fut un des élèves les plus distingués. Il y obtint, dans ce laps de temps, quatre médailles et aussi deux prix aux concours de la Société des Amis des Arts de Lyon.

Il fut enfin admis, avec le n° 29, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où il se présentait pour la première fois, et où il suivit les leçons de Gérôme. Il obtint, à la fin de 1869, le deuxiéme prix pour travaux d'atelier. En 1870, le Gouvernement lui commanda une copie du tableau de la « Visitation de la Vierge », par Sébastien del Piombo, qui est l'un des ornements du Salon carré du Louvre.

En sortant de l'Ecole, il se livra à la spécialité de la peinture sur verre. Il fut attaché pendant quelques années à un des établissements pour la peinture des vitraux les plus importants de Clermont. A l'expiration de son engagement, il monta, pour son propre compte, un atelier dont les premiers produits ne tardèrent pas à être remarqués et à se faire distinguer, entre autres qualités, par l'habileté et la science du dessin.

En 1875, appuyé par le témoignage de M. Guillaume, directeur de

Digitized by Google

l'Ecole des Beaux-Arts, et de son ancien maître Gérôme, il fut chois comme professeur de dessin à l'Ecole communale professionnelle de la ville de Clermont, devenue depuis Ecole régionale des Beaux-Arts et des Métiers. Tout en continuant à produire de nombreuses verrières qui témoignaient sans cesse de nouveaux progrès dans la conception et dans l'exécution, il ne tarda pas à avoir un succès remarquable dans la carrière de l'enseignement. Sous son habile direction, la classe de dessin de l'Ecole professionnelle acquit un rang distingué, comme en témoignent les récompenses obtenues, dans divers concours et expositions, par l'Ecole. C'est une médaille de vermeil à l'Exposition universelle de 1878, d'autres médailles à diverses expositions de province, une enfin à l'exposition de la Nouvelle-Orléans. Lui-même fut nommé, en 1880, officier d'Académie, distinction qu'il méritait bien.

Certes, de nouveaux succès devaient l'attendre encore, quand la mort l'enleva à la fleur de l'âge, le 22 décembre 1886.

Ses travaux, comme peintre-verrier et comme professeur, ne lui laissaient guère de temps pour se livrer à la peinture proprement dite; aussi n'a-t-il laissé qu'un nombre restreint d'œuvres sorties de son pinceau. Nous avons pu cependant remarquer, à l'Exposition de Clermont, en 1880, son tableau représentant le commandant Rochebrune, dont la mort héroïque à Buzenval, en 1871, est encore dans toutes les mémoires; œuvre d'un beau caractère et d'un effet saisissant, qui est conservée au musée de Vienne. Quant aux vitraux qu'il a exécutés, ils sont trop nombreux pour que nous puissions tous les énumérer ici. Nous citerons cependant, à cause de leur importance exceptionnelle, les verrières de l'église de Carcassonne, en style du XV^e^ siècle, et qui comptent cinq fenêtres, dont chacune ne mesure pas moins de 14 mètres de hauteur. Lucien Chatain s'était inspiré, pour les composer, des débris des anciens vitraux, dont il subsistait encore quelques portions, mais en bien mauvais état, bien mutilées et défigurées par des restaurations maladroites. Il avait réussi à leur donner parfaitement le ton et le style de l'époque. On lui doit les vitraux de la grande nef de l'église Saint-Eutrope de Clermont, de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, etc.; et, tout à fait dans ces derniers temps, plusieurs des verrières de la nouvelle église construite dans le quartier de la Gare, sous le vocable de saint Joseph. Il a aussi exécuté des fenêtres de très-grande dimension à l'église Sainte-Marie, de Limoges.

ED. V.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Etude de céramique arverno-romaine, par le Dr A.-E. Plicque. *Caen, impr. Henri Delesque*, 1887. 1 broch. in-8°, 31 p.

Nous signalons aux lecteurs de la *Revue* un travail que notre honorable collègue, M. le Dr Plicque a publié dans le Compte-rendu du Congrès archéologique de France, session de 1885, à Montbrison.

L'étude de céramique arverno-romaine mérite à plus d'un titre d'être remarquée. L'auteur nous montre dans les premières pages de son livre que l'Auvergne est riche en vestiges de l'industrie gallo-romaine.

« Commencées en 1879, dit M. Plicque, les fouilles m'ont procuré, outre des poteries entières et des fragments innombrables, environ trois mille noms de potiers différents, inscrits sur plus de quinze mille estampilles. J'ai retrouvé dans le sol les substructions plus ou moins bien conservées de cent soixante fours de potiers, dont quarante dans un état de conservation relatif, qui m'a permis d'en relever le plan, et j'ai constaté dans la ville et dans un rayon de trois kilomètres, l'existence de soixante-dix grandes officines distinctes. Enfin, dans le reste du département, surtout au voisinage des grandes voies et des rivières navigables de Dore et d'Allier, j'ai noté ou reconnu vingt-trois autres groupes d'officines, pour la plupart inexplorées. »

Mais la partie intéressante de ce travail consiste dans l'essai de classification qu'a tenté l'auteur, en se basant sur la forme des pièces, le grain de la terre, l'engobe et la couverte qui les recouvrent. M. Plicque avoue lui-même que le cadre qu'il a adopté n'est pas immuable. « C'est, dit-il, un simple instrument d'étude, qui vaut ce que valent les classifications et qui, je l'espère, sera assez élastique pour admettre toutes les trouvailles futures. »

La céramique de nos pays, comme de tous les autres probablement, se divise en deux périodes bien nettes; d'une part, la céramique commune à pâte grossière; de l'autre, les poteries de luxe à pâtes fixes, lavées ou tamisées.

Telle qu'elle est, cette classification est bonne, utile. Dans tous les cas, c'est un vrai service que rend l'auteur, d'avoir su démêler, au milieu des innombrables restes et débris céramiques, des indices certains et des preuves permettant de ranger dans un siècle donné, de rapporter à un empereur connu une série de vases.

A. M.

Digitized by Google

Histoire de la Comté d'Auvergne et de sa capitale Vic-le-Comte, par J.-B.-M. Bielawski. 2e édition. *Issoire, Ferdinand Caffard*, 1887. 1 vol. in-12 illustré.

En publiant une deuxième édition de l'Histoire de la comté d'Auvergne, M. Bielawski avait en vue une amélioration et une extension de son œuvre première.

Son livre est d'une lecture agréable, contient une grande quantité de faits intéressants qui sont peut-être trop pressés, trop abrégés pour frapper le lecteur. Remontant aux débuts mêmes de l'histoire, l'auteur embrasse successivement l'état du pays sous la domination romaine pendant l'ère barbare, les temps féodaux et l'époque moderne. Ces faits se succèdent rapidement, entremêlés de récits, d'extraits de chroniqueurs et même d'anecdotes.

L'histoire de la Comté, partagée en quatre parties, se termine par un appendice comprenant des pièces justificatives ; voici la division de ce livre :

1° *Les Comtes de la première et de la seconde branche ;*

2° *Vic-le-Comte, capitale de la Comté. — Les Comtes de la deuxième branche. — Les La Tour d'Auvergne;*

3° *Le duc d'Albanie, les Médicis, les Valois, les Bourbons;*

4° *Les ducs de Bouillon.*

Typographiquement, ce livre est bon ; il est imprimé avec des caractères français très-nets, sur un papier teinté qui repose l'œil. De nombreuses gravures sur bois l'agrémentent et lui donnent plus de charme. — A. M.

Dzinn. — Contes plus ou moins gais, par Léo Rudains. *Paris, librairie illustrée*, 1887, in-12°.

Sous le titre de : *Contes plus ou moins gais*, M. Léo Rudains vient de publier une série de nouvelles fraîches et gracieuses.

Dzinn, charmant attrait de ce mignon volume, est un prélude mystérieux et original de ces récits aux gammes variées et choisis avec soin.

Dzinn commence la rêverie qui se continue même quelques instants après avoir tourné le dernier feuillet du livre, car M. Rudains a su donner à son œuvre un renouveau d'impressions personnelles. Ces histoires, ces légendes, ces notes inscrites un peu au hasard ont, sous sa plume, des idées neuves et toutes à lui, dont on ne saurait trop louer le jeune auteur. Citons *Clo-Clo*, pauvre héroïne villageoise, sachant intéresser le lecteur par son amour naïf, et dont la mort touchante rachète largement les erreurs. Dans la note triste, citons également *le Bon Frère*, vivant témoignage de l'égoïsme campagnard,

Digitized by Google

d'une part, et du dévouement sublime et ignoré de l'autre. *un Crime de jalousie*, *la Légende d'Auvergne*, très-bien racontée, *le Clown*, *la Folle*, etc. Il y a parmi ces tristesses quelques tons de franche gaîté habilement nuancés, tels que : *le Vol d'un Cœur*, *Monsieur Jean*, *le Rêve de dame Yseult*, *la Vertu des Femmes*, qui atténuent la mélancolie des précédentes lignes et reposent agréablement de la monotonie inévitable du sentiment.

Un tout petit *Conte de Noël* nous paraît être une des plus jolies perles de cet écrin. — E. M.

Mont-Oriol, par Guy de Maupassant. *Paris*, *Havard*, in-12, 1886.

Guy de Maupassant, dans son étude si curieuse et si intéressante, intitulée : *Mont-Oriol*, aurait fait à lui seul la réputation de l'Auvergne et de ses actes remarquables, si celle-ci n'eut été fêtée depuis longtemps déjà par bien des auteurs.

Néanmoins Guy de Maupassant vient d'augmenter de beaucoup sa renommée, car les paysages de l'Arvernie ont sous la plume du narrateur, dans l'un de ses derniers ouvrages parus, une beauté et une ampleur dont on a hâte de juger soi-même, pour essayer de ressentir les émotions que l'écrivain vous fait éprouver.

On veut admirer le puy de Dôme si bien décrit : « Le roi des monts auvergnats, puissant et lourd, et gardant sur sa tête, comme une couronne posée par le plus grand des peuples, les restes d'un temple romain.» On voudrait voir ce lac de Tazenat, *frais et rond comme une pièce d'argent*, et contempler cette fin de jour si chaude et si colorée, où *les gros poissons*, *les carpes séculaires et les brochets venant s'ébattre au clair de la lune*, donnent l'illusion charmante et douce *d'esprits voltigeant au ras de l'eau*, *laissant traîner dessus d'invisibles voiles*.

Tous les paysages décrits par M. de Maupassant sont radieux ; toutes les sensations qu'il vous dépeint, on voudrait les ressentir, et le parfum que l'on préfère est celui de la vigne en fleurs.

Les personnages, plutôt indiqués que représentés réellement, sont très finement esquissés.

Le banquier, très spirituellement caricaturé dans la personne d'Andermatt, n'a cependant rien de pénible ; il est et il reste amusant, malgré ses travers de financier.

Le caractère auvergnat a été habilement ébauché. Tous les acteurs du récit jouent leur rôle dans une teinte vague qui tamise agréablement le cru des passions qui les agitent.

Enfin, les réflexions sur le vieil âne mort sur la route poudreuse, nous a paru d'un ordre d'idées supérieures, car on ne pouvait traiter pareil sujet avec plus d'esprit et plus de cœur. — E. M.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX.

H. CHOTARD. — Le pape Pie VII à Savone, d'après les minutes des lettres inédites du général Berthier au prince Borghèse, et d'après les mémoires inédits de M. de Lebzeltern, conseiller d'ambassade autrichien. — *Paris, Plon*, 1887, 1 vol. in-12.

— Nous rappelons que ce travail a paru d'abord dans le Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont et qu'il avait été signalé dans la *Revue*.

BOUQUET DE LA GRYE. — Paris port de mer : rapport sommaire sur le projet d'un canal maritime entre Paris et la mer. — *Paris, Dunod*, in-8°.

CHARMES (G). — Une ambassade au Maroc. *Paris, Lévy*, in-18 jésus.

— Jean de Reilhac, secrétaire, maître des Comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VII.— Documents pour servir à l'histoire de ces règnes, de 1455 à 1499.

Paris, H. Champion, 1886, in-4°. Tome I^er^ (fac-simile de documents en héliogravure).

EMMANUEL DES ESSARTS. — La France à Corneille, stances héroïques lues à la Comédie-Française.

PÉRIODIQUES.

Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont :

M. GASQUET. — L'empire grec et les Barbares.

M. H. CHOTARD. — A travers nos écoles. — Histoire de la littérature romaine de M. Deltour (compte-rendu). — La bourgeoisie française (1788-1848) de M. Bardoux (compte-rendu).

Annales de l'Institut Pasteur. Avril 1887 :

M. DUCLAUX. — Sur les phénomènes généraux de la vie des microbes.

ERRATUM.

Dans le n° 2 de cette Revue, page 141, on attribu à l'abbé LACOSTE une lettre signée par l'abbé DELARBRE. Nous ne doutons pas que les lecteurs de la *Revue* n'aient déjà rectifié cette erreur.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ALBERT MAIRE.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, n° 2.

Digitized by Google

LE MARTYRE DE SAINT SÉBASTIEN

TABLEAU D'ANDRÉA MANTEGNA

CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE D'AIGUEPERSE.

Le 1er mai 1863, s'ouvrait à Clermont, à l'occasion du Concours régional agricole qui s'y tenait alors, une Exposition multiple d'art, d'industrie et d'horticulture. L'Exposition de peinture occupait plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville, et le visiteur pouvait entrevoir dans un angle obscur un tableau en hauteur et d'une certaine dimension, où on discernait confusément une figure nue, un peu plus grande que nature, aux contours élégants et nettement arrêtés. Il figurait dans le catalogue sous le n° 417, avec cette simple mention : « Saint Sébastien, tableau peint en détrempe, provenant de la maison de Bourbon, attribué à Mantegna, école italienne, quinzième siècle (1). » Cette peinture était si peu éclairée qu'on ne pouvait y distinguer aucun détail, sauf en mettant en quelque sorte le nez sur la toile. Quant à l'effet d'ensemble, il ne pouvait en être question.

Des conditions si défavorables firent que l'œuvre passa absolument inaperçue, et retourna sans bruit à Aigue-

(1) Exposition de Clermont-Ferrand, mai et juin 1863; Notice des tableaux anciens et modernes, et des objets d'art et d'archéologie. *Clermont-Ferrand*, Hubler, 1863.

Digitized by Google

perse, décorer le retable d'une des chapelles de l'église de cette ville, d'où on l'avait tirée pour l'exposer (1).

Au cours de l'année 1886, M. Paul Mantz publiait dans la *Gazette des Beaux-Arts* une étude assez étendue sur Andréa Mantegna. Notre compatriote M. Amable de La Foulhouze, l'artiste et littérateur distingué dont nous regrettons la perte récente, lui signala le tableau d'Aigueperse. Bien qu'il ne l'eût pas vu, M. P. Mantz en parla à la fin de son étude. Puis, pour en avoir le cœur net, il se décida à se rendre à Aigueperse, afin de vérifier directement la valeur réelle de cette peinture et son authenticité. Il partit donc dans les premiers jours du mois de septembre 1886, accompagné de M. Louis Gonse, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*. S'ils avaient eu des doutes et des méfiances à l'endroit de cette œuvre oubliée du vieux maître padouan, il leur suffit du premier coup d'œil pour être rassurés. C'était bien un Mantegna authentique, l'œuvre était supérieure et valait le voyage. Mais, sur ce sujet, nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler l'émi-

(1) Voici ce qu'en dit M. A. de La Foulhouze, dans le rapport qu'il fit au nom de la Commission des Beaux-Arts de l'Exposition :

« Cette toile, dans ces derniers temps, a mérité l'attention des savants, et notamment de M. Lenormand, de l'Institut : c'est un Saint-Sébastien, de Mantegna, le célèbre peintre de Padoue, exécuté dans la dimension de grandeur naturelle.

» Cette peinture, coloriée en détrempe, qui rappelle un peu la grisaille, est traitée avec la science que Mantegna apportait à ses ouvrages. ***Malheureusement elle a souffert de l'humidité; elle a perdu de sa fraîcheur, de sa transparence primitive;*** c'est à raison de cet état fâcheux que nous n'avons pas cru devoir la mettre en pleine lumière..... Comment cette peinture du quinzième siècle se trouve-t-elle dans l'église d'Aigueperse, avec celle qu'on attribue à Ghirlandajo (Benedetto)? Provient-elle de la maison de Bourbon, qui possédait le château de Montpensier? C'est ce que nous ne saurions affirmer, quoiqu'il y ait toute probabilité pour le supposer. » (Ville de Clermont-Ferrand. Exposition artistique, industrielle et horticole. Discours et rapports. *Clermont-Ferrand*, Hubler, 1863; in-8°, page 35.)

Il y a quelques mois, M. A. de La Foulhouze, en présence même du tableau, qui est dans un état à peu près parfait de conservation, nous disait qu'il ne pouvait concevoir comment il avait semblé à la Commission de l'Exposition de Clermont aussi altéré. Il ne se l'expliquait que par son déballage et son installation dans des pièces éclairées de côté et de la façon la plus défavorable.

Digitized by Google

nent critique d'art lui-même, et écouter ses impressions à son arrivée devant le tableau.

« O prodige! » s'écrie-t-il. « La réalité n'est pas au-dessous de nos espérances. Au mur d'une des chapelles de l'abside éclate, dans les douceurs estompées de la détrempe, une figure splendide et nue, un Saint-Sébastien plus grand que nature et qui, sauf une égratignure insignifiante au bas de la toile, a l'air d'arriver de Mantoue...

» Le tableau est superbe et il devra désormais s'ajouter à l'émouvante nomenclature des œuvres du grand Mantegna. Il y a bien des choses à noter dans la figure du Saint-Sébastien. Le style a des fiertés élégantes qui se rattachent à la plus grande manière du Mantegna; les pieds du martyr sont d'une beauté incomparable et pourraient être donnés comme modèles aux dessinateurs les mieux informés.... Mais c'est le modelé surtout et la lumière qui font du Saint-Sébastien une œuvre d'une importance capitale. Le rayon tombant du ciel illumine la poitrine du supplicié; il en caresse doucement les formes, pleines, savantes, savoureuses comme celles d'un dieu antique; insensiblement la lumière se dégrade dans une demi-teinte délicate et se répand sur les autres parties du corps.... Ce torse, si finement modelé dans le clair et presque sans ombre, annonce Léonard et fait pressentir Corrège. L'ensemble est très-doux, très-simple, avec une morbidesse déjà lombarde. Pour la transparence de la lumière glissant sur les méplats et sur les reliefs, ce jeune corps doit être bien près des beaux génies ailés et nus qui, aux Archives de Mantoue, soutiennent l'inscription en l'honneur de Louis de Gonzague. Certes, nous savions bien, avant de venir à Aigueperse, que le nom de Mantegna s'inscrit au premier rang de la liste des précurseurs. Devant le Saint-Sébastien, ce caractère de prévision prophétique, cette notion de l'art complet et définitif avant l'heure prennent l'évidence de la certitude. Le maître

Digitized by Google

padouan a tout compris lorsque les autres hésitaient encore, et il a tout dit (1). »

Nous nous garderons bien de rien ajouter à cette éloquente appréciation, émanée d'une plume aussi autorisée. En terminant, M. P. Mantz exprime diverses conjectures sur l'origine du Saint-Sébastien d'Aigueperse, comment et pourquoi il est arrivé dans cette ville; il invite les érudits locaux à tenter la solution de ce problème. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de satisfaire, et nous allons avoir le plaisir de confirmer les présomptions qu'il a émises.

Le catalogue de l'Exposition de Clermont, en 1863, ne le désignait comme venant de la maison de Bourbon que sur des données vagues et sans preuves à l'appui. D'un autre côté, une tradition ayant cours à Aigueperse le faisait provenir de l'ancienne Chartreuse du Port-Sainte-Marie, située sur la rivière de la Sioule, en aval de Pontgibaud. Et même une personne vivante encore, bien que, comme on peut le supposer, fort âgée, déclarait qu'il était à sa connaissance qu'un de ses oncles, religieux dans ce monastère, l'avait enlevé, à la Révolution, lors de la suppression des établissements religieux, et donné ensuite à l'église d'Aigueperse après le rétablissement du culte.

Et voici qu'une circonstance imprévue semble encore ajouter de la force à cette tradition. A la suite du voyage en Auvergne de MM. P. Mantz et L. Gonse, la *Gazette* publia l'article dont nous avons cité un court fragment, et l'accompagna d'une remarquable photogravure du Saint-Sébastien, exécutée d'après un cliché photographique pris directement sur le tableau par un amateur des plus distingués de Clermont, M. Antoine Tillion (2).

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, vol. 34, 1886, 2e semestre, page 378.

(2) C'est M. A. de La Foulhouze qui mit en rapport M. Tillion avec MM. Mantz et Gonse, et j'eus l'honneur d'accompagner ces deux messieurs à Aigueperse quand

Digitized by Google

M. Ville, ancien élève de l'Ecole des chartes, notaire à Givors, près de Lyon, écrivit à la *Gazette des Beaux-Arts* pour lui annoncer que le tableau d'Aigueperse n'était qu'une copie, l'original se trouvant dans l'église de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix, au-dessus de Rive-de-Gier, dans le département de la Loire, devenue aujourd'hui église paroissiale. L'affaire, comme on voit, se compliquait. De la présence de cette répétition dans un couvent de chartreux, quelques personnes crurent que cela confirmait suffisamment que l'exemplaire d'Aigueperse venait d'un autre établissement du même ordre religieux, c'est-à-dire de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie.

Qu'en était-il de tout cela? La chose valait la peine d'être tirée au clair, au regard d'une œuvre aussi importante. Il y avait là une question d'histoire de l'art à résoudre, et il fallait en avoir le cœur net.

Dépêchons-nous de dire qu'on ne pouvait, même avant toute vérification, douter que la peinture d'Aigueperse fût un original. Elle était trop supérieure, trop individuellement sentie et exécutée pour n'être qu'une copie, et même qu'une réplique sortie de la main du peintre padouan lui-même. Une œuvre aussi exquise ne peut être que prime-sautière (1). Mais l'existence d'une réplique ou copie n'en était pas moins un fait curieux. M. le marquis

fut prise la photographie du Mantegna, tâche qui offrait des difficultés sérieuses, qui exigeait le transport du tableau en pleine lumière, hors d'une chapelle obscure et exiguë, où manquait le recul suffisant. Nous devons, à ce sujet, reconnaître hautement l'aide qui nous fut gracieusement prêtée par M. l'abbé Vacheron, curé d'Aigueperse, dont on ne saurait trop louer le concours précieux et la libéralité éclairée, et sans lequel rien n'aurait pu être fait.

(1) A ce propos, nous ferons remarquer à ceux qui nous ont demandé si le Saint-Sébastien était signé et si l'on était bien sûr qu'il fût de Mantegna, qu'ici on peut bien dire qu'à l'œuvre on reconnaît l'artisan. Est-il besoin de signature quand l'objet vous crie le nom de son auteur? Est-il possible de confondre Mantegna avec un autre peintre? Est-il un tableau plus franchement *mantegnesque* que la peinture d'Aigueperse?

Digitized by Google

de Tauzia, conservateur des peintures au Louvre, et le peintre Léon Bonnat, membre de l'Institut, deux personnes expertes en l'espèce, on ne le niera point, partirent pour Aigueperse, puis se rendirent à Sainte-Croix. Leur conclusion fut que le tableau de Sainte-Croix était une copie de celui d'Aigueperse datant probablement du commencement du XVII^e siècle. Nous ajouterons qu'il lui est manifestement inférieur, comme nous avons pu nous-mêmes nous en assurer *de visu*.

Tout cela, tradition orale, existence de la copie de Sainte-Croix, ne nous touchait que médiocrement et ne nous convainquait guère. Nous avions d'autres raisons pour douter. D'abord nous savions à peu près quels tableaux avaient décoré la Chartreuse de Pontgibaud et ce qu'ils étaient devenus ; ensuite nous songions à la présence concomitante, dans l'église d'Aigueperse, d'une seconde peinture, remarquable aussi, bien qu'à un degré moindre, et dont nous comptons nous occuper prochainement. Celle-ci porte une inscription bien authentique qui indique qu'elle a été peinte par Benedetto Ghirlandajo, pour le comte de Montpensier, Gilbert de Bourbon, dauphin d'Auvergne, dans les dernières années du XV^e siècle (1). Il semble bien probable que ces peintures, du même siècle, en quelque sorte contemporaines, ont dû suivre la même voie pour arriver à N.-D. d'Aigueperse.

Dès nos premières recherches, nous constatâmes que le Saint-Sébastien était déjà à Aigueperse bien avant la Révolution. Dans sa description de l'Auvergne, Dulaure a porté la mention suivante : « On y conserve (dans la Sainte-Chapelle d'Aigueperse) un ancien tableau représentant le

(1) Benedetto Ghirlandajo est né à Florence, en 1458, et mort dans la même ville, vers 1498. On sait, au témoignage de Vasari, qu'il passa plusieurs années en France, où il exécuta diverses œuvres, parmi lesquelles on doit compter le tableau en question, qui représente une Nativité. Il était frère de Domenico Ghirlandajo, orfèvre et peintre, qui eut Michel-Ange parmi ses élèves.

Digitized by Google

martyre de saint Sébastien. Ce tableau est d'un fini très-précieux ; le dessin en est correct, les têtes pleines d'expression ; cette peinture est en général remplie de vérité ; la figure du saint Sébastien est admirable, ainsi que les têtes des deux bourreaux (1). » Or ceci était imprimé en 1788, soit antérieurement à la destruction des ordres religieux.

Si maintenant nous prenons la Nouvelle Description de la France, par Piganiol de La Force, dont la première édition est de 1715, nous trouvons cette remarquable indication, encore plus explicite : « On voit dans une des églises d'Aigueperse un tableau de saint Sébastien, qu'on vante comme un chef-d'œuvre de l'art ; et l'on peut dire que ce n'est pas un de ces pitoyables entêtements que les habitants de chaque ville ont pour ce qu'elle a de particulier. Il est difficile de voir un tableau où il y ait plus d'imagination et plus de correction que dans celui-ci. Sans parler du saint Sébastien, qui est admirable, il y a deux têtes de bourreau qui paraissent belles à trois ou quatre pas de distance, mais qui le paraissent encore infiniment davantage à mesure qu'on les regarde de plus près. On y compte toutes les rides du front et du visage ; et n'était que le reste du corps y manque, et que l'attouchement détrompe, on croirait que ce sont des têtes véritables (2). »

N'est-il pas remarquable de voir qu'il y a plus d'un siècle ce tableau était non-seulement apprécié, mais plus connu et plus célèbre qu'avant qu'on ne l'eût, en quelque sorte, découvert à nouveau et déterré dans l'obscurité de l'étroite chapelle absidale de l'église d'Aigueperse? Et il n'y a pas de doute que ce soit bien du Saint-Sébastien de

(1) Dulaure, Description des principaux lieux de France ; cinquième partie, *Auvergne. Paris*, 1788 ; page 101.

(2) Piganiol de La Force, Nouvelle Description de la France, tome XIe, p. 247 : édition de 1754.

Digitized by Google

Mantegna qu'il soit question, et non d'un tableau de saint Sébastien quelconque, car la courte description de Piganiol ne permet aucun doute.

Voilà donc deux témoignages et des témoignages imprimés qu'on ne peut récuser.

Voici maintenant un témoignage antérieur et resté manuscrit. Audigier, dans son Histoire manuscrite d'Auvergne, conservée à la Bibliothèque nationale, a inscrit les lignes suivantes :

« Aigueperse. La Sainte-Chapelle..... On y voit un tableau en détrempe où est représenté saint Sébastien, qui charme tous ceux qui ont du goust pour la peinture (1). »

Voici donc une première question jugée et les points suivants établis :

Le tableau ne provient pas de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie; il était à Aigueperse de temps immémorial. Avant 1789, il se trouvait, non dans l'église de Notre-Dame de cette ville, qui l'abrite actuellement, mais bien, ainsi que la peinture de B. Ghirlandajo, dans la Sainte-Chapelle encore existante, et livrée au culte.

Voyons maintenant ce qu'était cette Sainte-Chapelle, et de cet examen va découler clairement la solution du problème.

La Sainte-Chapelle d'Aigueperse a été fondée en 1475, par Louis Ier de Bourbon-Montpensier (2). Elle dépendait

(1) Audigier, Histoire d'Auvergne. Bibliothèque nationale, 11478, *fonds français*, 3e partie, p. 56. — Ce passage d'Audigier nous a été communiqué par M. Antoine Vernière, de Brioude, membre de la Société d'Emulation.

(2) Les Bourbon-Montpensier étaient une branche puinée de la maison de Bourbon. Charles II de Bourbon, le fameux Connétable, était le petit-fils de Louis Ier ; il hérita de la branche aînée par son mariage avec Suzanne, duchesse de Bourbon et d'Auvergne, enfant unique de Pierre II de Bourbon et d'Anne de France, fille de Louis XI, plus connue sous le nom d'Anne de Beaujeu. On connaît sa trahison et sa triste fin. Les comtes de Bourbon-Montpensier étaient devenus Dauphins d'Auvergne par le mariage de Louis Ier avec Jeanne, fille du Dauphin d'Auvergne Beraud III, mort sans laisser de postérité mâle.

Digitized by Google

de son palais d'Aigueperse, dont elle était un annexe. Ce palais d'Aigueperse avait été la cause de démêlés avec les habitants de la ville. C'était, en effet, une vraie forteresse dont Louis de Bourbon avait commencé la construction. Les consuls, manants et habitants réclamaient en ce que la chose était contraire aux privilèges de la cité. L'affaire fut portée en Parlement. Elle se termina par une transaction, en date du 7 mars 1485, entre lesdits consuls, manants et habitants et Gilbert de Bourbon-Montpensier, fils de Louis Ier, dans laquelle il est stipulé que le château et les tours déjà commencés seraient démolis, sans laisser d'apparence de fortification; que la maison serait construite « comme maison de plaisance, plate et sans fortification, dedans la ville ne dehors, mais en façon de tournelles, comme la maison d'Anjou à Paris (1). »

La construction de cette résidence fut poursuivie et achevée par Gilbert de Bourbon. Or celui-ci avait épousé, en 1480, Claire de Gonzague, fille de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, le patron en quelque sorte de Mantegna, et dont lefils et successeur, François de Gonzague, qui continua à favoriser le peintre padouan, se trouvait ainsi le propre beau-frère de Gilbert de Bourbon.

Le tableau de la Nativité, de B. Ghirlandajo, a été, avons-nous dit, exécuté pour Gilbert de Bourbon, ainsi qu'en témoigne l'inscription qui y est peinte. Il était certainement dans la Sainte-Chapelle, bien que les témoignages que nous avons cités n'en fassent pas mention, car seule cette église échappa à l'incendie qui détruisit, vers le milieu du XVIe siècle, de fond en comble et sans qu'on en sauvât rien, le palais d'Aigueperse (2). De plus, un inventaire des meubles de cette résidence, fait en 1507,

(1) *Voy.* Chabrol, Coutumes d'Auvergne, tome IV, article *Aigueperse*.

(2) *Voy.*, au sujet de cet incendie : Généalogie et alliances de la maison des sieurs de Larbour, dits depuis de Combauld; par d'Hozier. *Paris*, 1629; in-4°.

Digitized by Google

et dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale, ne le mentionne point, bien qu'il y soit porté une pièce de tapisserie dont le sujet est absolument le même (1).

La conclusion s'impose d'elle-même : les deux peintures de N.-D. d'Aigueperse proviennent bien de la maison de Bourbon, et c'est Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, qui en orna la Sainte-Chapelle, fondée par son père, Louis I^er^, où celui-ci et Gilbert lui-même, ainsi que son fils aîné, Louis II, furent enterrés. Les liens étroits unissant le comte Gilbert à la maison de Gonzague rendent tout à fait naturel que celui-ci ait possédé un tableau de Mantegna, soit qu'il l'eût acquis directement du peintre, soit que lui ou sa femme l'ait reçu en cadeau de François de Gonzague.

Pour terminer ce que nous nous proposions de dire sur le présent sujet, il ne nous reste qu'à souhaiter que le tableau puisse être mis en meilleure lumière dans l'église d'Aigueperse, et soit garni d'un encadrement plus digne de sa haute valeur et plus capable de le faire ressortir que la méchante bordure blanche à filets d'or qui l'entoure actuellement.

ED. VIMONT.

(1) Inventaire des meubles étant en la maison de Monseigneur le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, estant en sa ville d'Aigueperse ; ledit inventaire commencé le jeudi XVIII^e^ jour de novembre, l'an mil cinq cens et sept. — Biblioth. nation. Ms. fonds Saint-Victor, n° 1114. — Il a été publié par M. Le Roux de Lincy, dans les Mélanges de la Société des Bibliophiles français, année 1860, en même temps qu'un Catalogue de la Bibliothèque des ducs de Bourbon, en 1507 et 1528. Il en existe un tirage à part imprimé à trente exemplaires. Cet inventaire fut fait lorsque Charles II de Bourbon se préparait à passer en Italie avec l'armée royale.

Digitized by Google

DEUX CHATEAUX ROYAUX EN AUVERGNE

AU TEMPS DES VALOIS

THOMAS DE LA MARCHE. — JEHAN, DUC DE BERRY. — MARGUERITE DE VALOIS, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« *Etiam periere ruinæ.* »
(Virg., *Enéide.*)

Le 17 août 1789, Arthur Young, passant devant le château de Polignac, écrivait sur son journal de voyage :

« Il n'est peut-être pas de château mieux fait que celui-ci pour donner à une famille un orgueil *local;* il n'est personne qui ne se sentît une certaine vanité de voir son nom attaché depuis les temps les plus anciens à un rocher si extraordinaire; mais si je joignais sa possession au nom, je ne le vendrais pas pour une province.... L'édifice est si vieux, sa situation si romantique que les âges féodaux vous reviennent à l'imagination par une sorte d'enchantement (1). »

Ils étaient nombreux en Auvergne, les châteaux capables d'exciter à ce point l'admiration des étrangers.

On en comptait plus de trois cents au temps de Jehan de Vernyes, conseiller du Roi et président à la Cour des Aides de Montferrand, la plupart aujourd'hui démolis et à l'état de ruines, à ce point que les débris de trois ou

(1) *Voyages en France pendant les années* 1787-88-89-90. (Paris, Buisson, 1795. T. II, p. 26.)

Digitized by Google

quatre seulement figurent sur la liste des monuments à conserver dressée par le ministère des Beaux-Arts, en exécution de la loi récemment votée par les Chambres (1).

Les uns ont été saccagés pendant les guerres du XIVe siècle ou celles du XVIe; d'autres ont été démolis par ordre du roi, d'autres enfin pillés en 1789 après la prise de la Bastille, ou rasés en 1793 en exécution d'un arrêté pris par Aristide Couthon, représentant du peuple en mission dans le département du Puy-de-Dôme (2).

Les Français ont de tout temps été frappés de cette rage de détruire immédiatement les vestiges du passé, sans se douter qu'ils rendaient ainsi difficile, sinon impossible, la tâche des écrivains qui se proposaient d'écrire leur histoire. A ceux-ci de rechercher, sous le badigeon des constructions modernes, sous le lierre touffu qui croît si rapidement à travers les ruines, les reliques des siècles qui ont précédé le nôtre.

Les voyageurs qui traversent l'Auvergne en suivant le long des rives de l'Allier le chemin de fer de Saint-Germain-des-Fossés à Langogne, remarquent bien certainement, dans la vallée de cette rivière, à une petite distance de cette ville d'Issoire dont — selon un vieux dicton populaire — pas n'est besoin de sortir pour « de beun vi bieure et dzenta fille veyre » deux *buttes*, c'est l'expression consacrée. Elles attirent l'attention par leur forme bizarre et aussi par les ruines dont la silhouette se détache à leur sommet sur l'azur du ciel; pans de murs percés de meurtrières, flanqués d'échauguettes et de culs

(1) Jehan de Vernyes, né à Salers dans la Haute-Auvergne, président à la Cour des Aides de Montferrand, était un fidèle royaliste qui envoya à Henri IV, à la demande de ce prince, en 1589 et 1593, d'intéressants *Mémoires* sur la situation de l'Auvergne imprimés pour la première fois dans les *Annales historiques et scientifiques de l'Auvergne* en 1838 et réédités par Aubry (Paris, 1874).

(2) *Le Puy-de-Dôme et le proconsulat de Couthon*, par F. Mège (Paris. Aubry, 1877).

Digitized by Google

de lampes, débris de donjons et de tourelles s'effondrant chaque jour et disparaissant sous les ronces et les épines (1).

Telles sont, en l'an de grâce 1887, les *buttes* de Nonette et d'Usson, dont les villages figurent sur la carte du département du Puy-de-Dôme comme chefs-lieux de commune des cantons de Saint-Germain-Lembron et de Sauxillanges, arrondissement d'Issoire. Obscurs aujourd'hui, éloignés des grandes routes et des chemins de fer qui ont modifié si profondément, à diverses reprises, les conditions de la vie provinciale, ces deux châteaux, dont les ruines s'effritent sous les injures du temps, ont eu leur moment de splendeur et d'importance à ce point qu'écrire leur histoire serait en quelque sorte écrire l'histoire de la province elle-même.

Nonette, au temps de la guerre contre les Anglais, a appartenu successivement à deux personnages bien divers :

L'un, messire Thomas de la Marche, chevalier, conseiller du Roy, également seigneur de la maison (2) d'Ozon et lieutenant du duc de Bourbonnais ;

L'autre : « Monseigneur Jehan, fils du Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, lieutenant de Monseigneur le Roy ès diz pays, en toute langue d'Oc et au duché de Guyenne. »

(1) « Si le château franc était posté sur une colline, sur un escarpement, on profitait alors des dispositions du terrain et c'était l'assiette supérieure du plateau qui donnait la configuration de l'enceinte. Le donjon s'élevait sur le point le plus élevé pour dominer les environs, soit près de l'endroit le plus faible pour le renforcer... Mais il arrivait fréquemment alors que l'assiette du château n'était pas assez vaste pour contenir toutes les nombreuses dépendances. Le long des remparts de la colline ou au bas de l'escarpement on élevait alors une première enceinte en palissade ou en pierres sèches, protégée par des fossés au milieu desquels on construisait des logements propres à renforcer la garnison, les magasins, écuries, etc. Cette première enceinte, que nous trouvons dans presque tous les fossés du moyen-âge, était désignée sous le nom de basse-cour. (Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI^e *au* XVI^e *siècle*, article *Château* ; T. III, p. 65.)

(2) Maison ; ce mot est ici employé dans le sens du latin *domus*.

Digitized by Google

Le duché de Berry et d'Auvergne avait Riom pour capitale, mais le duc Jean avait fait de Nonette (1) sa résidence de prédilection.

Deux siècles plus tard, le pont-levis d'Usson s'abaissait pour livrer passage à une auguste princesse, Marguerite de Valois, fille du roi de France Henri II et de la reine Catherine de Médicis, sœur des rois de France Charles IX et Henri III et femme de Henri de Navarre, depuis le roi de France Henri IV; cette jeune et brillante reine rendue si populaire de nos jours par les opéras de Meyerbeer et de Hérold.

Et cette princesse y demeura près de vingt ans.

Ici le XIV^e^ siècle, la guerre de Cent-Ans, la domination anglaise, les Routiers.

Là le XVI^e^, les guerres de religion, guerres civiles succédant à la guerre contre l'étranger; la cour galante des Valois, l'écho des fêtes du Louvre, d'Amboise et de Chenonceaux, au milieu du cliquetis des épées et du « pif-paf des balles ».

Et enfin le règne sage, glorieux et justement populaire du

Héros qui régna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance (2).

(1) « Eulx venus à Clermont en Auvergne, ils demandèrent du duc de Berry, où il se tenait; on leur dist que, pour le présent, il estoit en Auvergne, en un *très-bel* castel, lequel castel on appelle la *Nonette*. Ce hérault sçavoit bien la Nonette, car autrefois il y avait esté. Si se départirent de Clermont et chevauchièrent et vindrent à Usorie et de là à la Nonette, *car la montagne est haulte à monter à merveilles avant qu'on soit au chastel*. » Froissart, édition de M. de Kerwyn de Lettenhove. T. XIV, p. 191. — Bruxelles, 1877.

Les touristes qui ont visité les ruines du château de Nonette connaissent le *Saut de Canillac*. On désigne ainsi un espace compris entre deux murailles. Suivant une légende, le sire de Lamothe-Canilhac avait parié de franchir cet espace à cheval et avait trouvé la mort en cet exercice périlleux.

(2) Voltaire. *La Henriade*.

Digitized by Google

I

Thomas de la Marche et le duc Jean de Berry arrivèrent l'un et l'autre en Auvergne, vers le milieu du XIVe siècle.

La France traversait cette période douloureuse de son histoire qui commence à la bataille de Crécy, en 1346, pour finir à celle de Castillon, en 1453, et s'est terminée par le triomphe de ses armées, après une longue série de revers.

Nous prions le lecteur d'oublier un moment les événements contemporains et de ne pas confondre, en dépit des ressemblances, la domination anglaise lors de la guerre de Cent-Ans, avec l'invasion allemande pendant l'Année terrible.

Les armées allemandes qui ont envahi la France à la suite de nos désastres de Frœschwiller, de Forbach et de Sedan (août et septembre 1870) n'ont jamais eu la pensée de conquérir notre pays, à l'exception toutefois des territoires qui nous ont été enlevés par le traité de Francfort (1871).

Les souverains allemands ont fait durement sentir aux descendants de Brennus le *væ victis* de leur aïeul, mais le roi de Prusse n'a jamais songé à s'emparer du trône de France et à se faire couronner empereur des Français en la basilique de Notre-Dame de Paris.

Il en était autrement des armées anglaises au XIVe siècle. Le roi d'Angleterre, Edouard III, fils du roi Edouard II et d'Isabelle de France, était, par sa mère, petit-fils du roi de France, Philippe-le-Bel, dont le dernier descendant, Charles IV dit le Bel, venait de mourir sans postérité.

Le roi d'Angleterre se disait héritier de la couronne de France, du chef de sa mère, à l'exclusion de Philippe de Valois, fils de Philippe, comte de Valois, frère du même

Digitized by Google

Philippe-le-Bel, et comme lui issu de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis.

De nos jours, il semble que le droit de Philippe de Valois à la couronne de France ne put jamais faire l'objet d'un doute, en vertu de ce que l'on a appelé la *loi salique*.

Or, qu'est-ce que la *loi salique ?*

« L'ancienne loi des Francs-Saliens, dit M. Guizot, rédigée probablement au VI^e^ siècle, n'avait nullement statué sur cette grave question (celle de la succession au trône). L'article invoqué était simplement une disposition d'ordre civil qui prescrivait qu'aucune portion de la terre salique, c'est-à-dire de la pleine propriété territoriale du chef de famille ne passerait aux femmes et qu'elle appartiendrait tout entière au sexe viril... Depuis Hugues Capet, les héritiers mâles n'ayant jamais manqué à la couronne de France, sa succession masculine était un fait constant, mais point écrit ni légal. Louis-le-Hutin, mort le 5 juin 1316, ne laissa qu'une fille ; mais sa seconde femme, la reine Eléonore, était grosse. Dès que Philippe-le-Long, alors comte de Poitiers, apprit la mort de son frère, il accourut à Paris, réunit un certain nombre de barons, et leur fit décider que si la reine accouchait d'un fils, il serait, lui, Philippe, régent du royaume pendant dix-huit ans ; mais, que si elle accouchait d'une fille, il entrerait immédiatement en possession de la couronne. La reine accoucha, le 15 novembre 1316, d'un fils qui fut nommé Jean et qui figura sous le titre de Jean I^er^ dans la chronologie des rois de France, mais l'enfant mourut au bout de cinq jours, et le 6 janvier 1317, Philippe-le-Long fut couronné roi à Reims. Il convoqua aussitôt, on ne sait exactement en quel lieu et dans quel nombre, le clergé, les barons et le tiers-état qui déclarèrent, le 2 février, que les lois et la coutume invariablement observée parmi les Français, excluaient les femmes de la couronne (1) ».

(1) *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par Fr. Guizot (t. II).

Digitized by Google

« Ce droit n'était point établi, ajoute M. Guizot, ni même conforme à tout le régime féodal et à *l'opinion générale.* »

« *Ainsi alla le royaulme,* dit Froissart, ce semble à moult de gens, *hors de la droite ligne.* »

Depuis cette époque, au contraire, l'exclusion des femmes du trône de France a été solennellement proclamée en deux circonstances mémorables, par un arrêt du Parlement de Paris, en 1593, à l'avènement de Henri IV et par un décret de l'Assemblée Nationale du 1er octobre 1789, sans qu'il soit rien préjugé, ajoute-t-on, sur l'effet des renonciations insérées au traité d'Utrecht.

Le droit exclusif des mâles n'était donc pas encore posé dans les termes de ce qu'on a appelé la *loi salique,* dont le principe n'a d'ailleurs jamais prévalu en Angleterre, ni en Espagne, ni même en Autriche.

Enfin, en dépit de leur titre de roi d'Angleterre, Edouard III et ses prédécesseurs, notamment Richard Cœur-de-Lion, étaient de vrais princes français, descendants du duc Guillaume de Normandie, souverains légitimes de cette province, sous la suzeraineté du roi de France, et non-seulement de la Normandie, mais d'une bonne partie de nos provinces de l'Ouest, par suite du divorce d'Eléonore de Guyenne qui avait apporté l'Aquitaine aux Plantagenet (1).

C'est dire que, surtout au début de la guerre de Cent-Ans, la lutte n'avait pas entre les deux pays ce caractère d'une lutte de peuple à peuple, comme nous l'avons vu de nos jours, mais plutôt d'une simple guerre féodale. Nos villes et nos provinces, en ouvrant leurs portes aux armées du roi d'Angleterre, ne sauraient encourir le blâme

(1) Les tombeaux des rois de la dynastie des Plantagenet sont conservés dans l'abbaye (aujourd'hui, hélas ! maison centrale de Fontevrault). Il y a quelques années, le gouvernement impérial ayant été sur le point de céder les statues tombales de ces rois à la reine d'Angleterre, les populations de l'Anjou s'opposèrent à l'enlèvement de ces statues de leurs rois légitimes. Les rois d'Angleterre ont pris, jusqu'en 1801, le titre de roi de France revendiqué par Edouard III.

Digitized by Google

que nous infligions, pendant la campagne de 1870-71, à celles qui accueillaient, sans ombre de résistance, les armées des souverains d'Allemagne. Le droit des princes était au moins douteux, et les rois d'Angleterre se trouvaient légitimement possessionnés sur une grande partie du territoire français (1).

Au commencement du XIV^e^ siècle d'ailleurs, le roi de France, comme celui d'Angleterre, était le premier seigneur de son royaume. La monarchie française tendait sans doute à faire prévaloir son autorité sur toutes les provinces, mais ce travail ne faisait que commencer, et en fait l'administration du pays appartenait à peu près entièrement à la noblesse. Mais il y avait entre les deux nations cette différence que la noblesse d'Angleterre avait imposé au roi la *Grande Charte* et le Parlement, où elle avait fait une grande part aux communes; tandis que celle de France, « dédaigneuse du peuple qu'elle tenait en servage, n'avait pas encore pris l'habitude d'obéir à la loi ou au prince, tout en gardant celle de courir les aventures. De là une légèreté qui fut la cause des plus grands malheurs et qui donna la victoire à l'Angleterre. La cour de France était le rendez-vous de cette féodalité de second ordre chevaleresque et brillante, mais mieux faite pour l'éclat des tournois et des pas d'armes que pour la grande guerre (2) ».

C'est à partir des règnes de Charles VII et de Louis XI,

(1) Cf. *Les Bourguignons en Velay*, par M. Ch. Rocher, avocat au Puy (*Tablettes historiques du Velay*, 1875-78). M. Rocher prouve fort bien que les barons vellaves, en adoptant l'un ou l'autre des deux partis, obéissaient à de vieilles rancunes et que le *patriotisme n'avait rien à faire dans la question*. (A. Molinier, note à la page 105, du tome IX de l'*Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissette.)

Cette théorie comporte toutefois quelques réserves. La haine de l'étranger, qui est après tout une des formes du patriotisme, a de tout temps été très vive en France et n'a pas peu contribué au prestige de la monarchie, qui personnifiait la lutte contre les ennemis du dehors. Cf. *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Siméon Luce. (Paris, Hachette, 1887, 2^e^ éd.)

(2) *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France de* 1270 *à* 1610, par Victor Duruy. (Paris, Hachette, 1885.)

Digitized by Google

surtout, que la noblesse de France s'est vu successivement dépouillée de tous ses priviléges politiques, dont elle n'avait conservé que certains droits dont l'exercice ne lui conférait aucune importance dans le pays, et qu'elle n'a pas hésité à sacrifier en la célèbre nuit du 4 août 1789. C'est aussi à dater de cette époque qu'elle commença à soulever contre elle les passions des classes populaires, de la bourgeoisie surtout.

Personne n'a défini avec plus de bonheur d'expression qu'Alexis de Tocqueville, les causes de cette impopularité encore persistante de nos jours, cent ans après la prise de la Bastille.

« Si le paysan français avait été encore administré par son seigneur, les droits féodaux lui eussent paru moins insupportables, parce qu'il n'y aurait vu qu'une conséquence naturelle de la constitution du pays.

» Quand la noblesse possède non-seulement des priviléges, mais des pouvoirs, quand elle gouverne et administre, ses droits particuliers peuvent être plus grands et moins aperçus.

» Dans les temps féodaux, on considérait la noblesse à peu près du même œil dont on considère aujourd'hui le Gouvernement (1). On supportait les charges qu'elle imposait en vue des garanties qu'elle donnait. Les nobles avaient des priviléges gênants ; ils possédaient des droits onéreux, mais ils assuraient l'ordre public, distribuaient la justice, faisaient exécuter la loi, venaient au secours du faible, menaient les affaires communales. A mesure que la noblesse cesse de faire ces choses, le poids de ses priviléges paraît plus lourd et son existence finit par ne plus se comprendre. (2) »

(1) « Et, d'autre part, les grands seigneurs de France estoient ostagiers en Angleterre, et en tandis on pilloit et desroboit à tous costés leurs hommes et leurs pays et n'y povaient remédier ; car leurs gens n'avaient point de courage pour eulx armer ni pour deffendre leurs biens ». *Froissart* (Ed. Kerwyn de Lettenhove, tome XI.)

(2) A. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*. (Paris, Calman-Lévy, 1877, p. 45.)

Digitized by Google

II

Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de l'avènement au trône de Philippe de Valois, l'Auvergne était divisée en trois parties :

1° Le *Dauphiné* d'Auvergne, comprenant les terres de la Limagne et ayant Vodable pour chef-lieu. Le titre de *dauphin*, emprunté aux seigneurs du Viennois, avait été conféré au représentant de la branche aînée de la maison d'Auvergne, dépouillée en 1155 par Guillaume-le-Vieux.

2° La *terre* d'Auvergne, confisquée par Philippe-Auguste, et concédée par Louis VIII et Louis IX au comte Alphonse de Poitiers, fils de Louis VIII, sous la suzeraineté de la Couronne de France. Riom en était la capitale.

3° La *comté*, démembrement du comté primitif, instituée par saint Louis en faveur de Guillaume X, héritier des anciens comtes d'Auvergne, avec Vic-le-Comte pour capitale et possédée par Jean Ier (1).

Après la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, la terre d'Auvergne demeura réunie à la Couronne jusqu'en 1360 et fut alors érigée en duché-pairie, avec Riom pour capitale, au profit de Jean, comte de Poitiers, fils du roi de France Jean-le-Bon et frère du roi Charles V.

La ville de Clermont-Ferrand formait un comté administré par son évêque. Enfin différentes villes de la province avaient une situation particulière sous les conditions ordinaires de la féodalité.

A Brioude, le noble chapitre de Saint-Julien exerçait les droits de seigneur spirituel et temporel de la cité. Le

(1) C. 5. *L'Auvergne au XIVe siècle*, par A. Mazure. (Clermont, A. Veysset, 1845.) — *Histoire de la comté d'Auvergne et de sa capitale Vic-le-Comte*, par J.-B.-M. Biélawski. (Issoire, F. Caffard, 1887.)

Digitized by Google

même privilège était accordé à l'abbé de Saint-Géraud d'Aurillac.

L'Auvergne comptait *treize villes principales :* Clermont, Riom, Montferrand, Aigueperse, Billom, Saint-Pourçain, Cusset, Issoire, Brioude, Langeac, Saint-Germain-Lembron, Ebreuil, Auzon ;

Cinquante-deux villes closes, dont les meilleures : Beaumont, Cébazat, Royat, Nohanent, Gerzat, Saint-Amand, Pont-du-Château, Pontgibaud, Maringues, Lezoux, Thiers, Ambert, Vic-le-Comte, Ardes, Sauxillanges, Massiac, Arlanc, Blesle, Vodable, Besse, etc.;

Trois cents châteaux, dont six très forts : Usson, Nonette, Mauzun, Ybois, Buron et Mercurol (1).

C'est à la date de juillet 1358, pendant la captivité du roi Jean, que sont intervenues les Ordonnances du régent, depuis le roi Charles V, portant donation au profit de messire Thomas de la Marche de la « Chastellenie de la Nonnette » et deux mille livres de terre, ainsi que de la maison d'Ozon, au bailliage d'Auvergne (2).

Les motifs de cette donation indiqués en l'ordonnance sont :

« Le grant bien et la grant loyauté dudit messire *Thomas de la Marche*, l'amour qu'il a porté à l'honneur et à la couronne de France.....; la considération des bons et agréables services que notre amé et féal chevalier Thomas de la Marche, conseiller de nostre dict seigneur (le Roy) et le nostre a faiz pour lonctemps à nostre dict seigneur et à

(1) Iboy, Buron et Mercurol, ces trois châteaux sont de la comté ; Mozun de l'évêché de Clermont ; Usson et Nonette de la duché. (*Mémoires* de J. de Vernyes.)

(2) *Ozon*, aujourd'hui *Auzon*, chef-lieu de canton, arrondissement de Brioude (Haute-Loire), près de l'Allier. Cette petite ville était jadis le siège d'une baronnie, laquelle remontait au XI^e^ siècle. Un de ses membres, Bernard d'Auzon, était chanoine du noble chapitre de Saint-Julien de Brioude. La branche aînée s'est éteinte à la fin du XIII^e^ siècle, en la personne de Bompard d'Auzon (*de Alzonis*) dont la fille, Bompard d'Auzon, dame de Rilhac, épousa Hugues, seigneur de Montmorin. Les d'Auzon portaient : *écartelé d'or et d'azur*. (*Revue historique de la noblesse*, par André Borel d'Hauterive, 2, IV. — Paris ; au cabinet héraldique, 40, rue de Verneuil.)

Digitized by Google

nous tant ès guerres comme aultrement... et aussi pour le supporter des grans mises et dépens qu'il a faiz en plusieurs lieux pour nostre dict seigneur et pour nous tant en Behaigne (1) par devers nostre très-chrétien et très-sainct oncle l'Empereur d'Allemagne, où il fut envoyez par nostre dict seigneur par deux fois, auquel voyage il ala et vint à ses dépens comme ès guerres..... et aussi pour recompensation d'un prisonnier qu'il nous a donné dont il pouvait avoir trois mil écus d'or (2) ».

Le régent récompensait donc en Thomas de la Marche des services rendus en la paix et en la guerre (3).

Deux ans après la signature de ces ordonnances, le roi Jean revenait en France libéré par le traité de Brétigny (1360), et, nonobstant les titres énumérés avec tant de complaisance par les actes émanés du Régent, la châtellenie de Nonette était comprise dans le duché de Berry et d'Auvergne, créé au profit de Jean, fils puîné du roi (4).

Cette révocation des libéralités du Régent fit de Thomas de la Marche un rebelle.

(1) Bohême.

(2) Archives nationales. (JJ.) vol. 86, fol. 58, n° 182. Ce document et bien d'autres nous ont été communiqués par M. J. Lachenal, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, receveur particulier des finances en retraite à Brioude, lequel a fait depuis dix ans de précieuses découvertes pour l'histoire de l'Auvergne.

(3) Une autre ordonnance nomme Thomas de la Marche lieutenant du duc de Bourbonnais :

De par le régent du royaume, duc de Normandie et delphin de Viennois, chers et bien amez, Nous, pour le bon sens loiauté et prudomie que nous scavons qui est en notre cousin messire Thomas de la Marche, seigneur de Nonnette par bonne et mure délibération de notre conseil et aussi à la requête de notre très-chière et amée compaigne la duchesse de Normandie, Delphine de Viennois, avons voulu et ordonné qu'il soit lieutenant de nostre très-cher et amé frère le duc de Bourbonnois en son pays et par tous les païs que nous li avons baillé à gouverner par nos lettres, et avec ce voulons qu'il soit son compagnon de corps et pour ce moyen envoyons ledit messire Thomas audit pays de Bourbonnois et ailleurs et dits pays et pour faire plusieurs autres choses que nous li avons enchargées... Donné à Paris le 28 avril...

(4) *Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol. T. I, page CXX, préface.

Digitized by Google

Alors commença la guerre dite *de la Marche*, laquelle se termina par la mort de ce chevalier.

Cette guerre *de la Marche*, dont la trace subsiste en des documents contemporains recueillis sur différents points de l'Auvergne, a à peine attiré l'attention des historiens de la province.

M. A. Mazure, l'auteur d'une intéressante étude sur l'*Auvergne au* XIV^e^ *siècle*, fait incidemment mention de Thomas de la Marche dans le résumé des lettres de rémission accordées par le roi aux personnes compromises en ces temps de trouble (1).

(1) Jehan de Quinquempois adresse au roi une humble supplication, contenant que, en l'an 1360, étant allé au temps de caresme, dans la compagnie de défunt Thomas de la Marche, chevalier, avec d'autres, pour combattre le dauphin d'Auvergne, il y resta pendant six mois, et dans ce temps ledit suppliant prit une maison et un château, s'empara des hommes et les soumit à la rançon. Puis faisant réflexion à sa mauvaise conduite, et voulant revenir dans la voie de la vérité, conduit par le repentir, il rentra dans son pays comme bon Français et servit en différentes affaires, notamment aux marches d'Auvergne avec le maréchal d'Audrehem; il demanda l'absolution du crime commis. Accordé, Paris, novembre 1362 (p. 316).

Cette lettre de rémission accordée à Jehan de Quincampois est précieuse en ce qu'elle fixe la date de la mort de Thomas de la Marche du moins approximativement. Thomas était mort en 1362.

N'était-il pas tombé sur ce champ de bataille de Brignais en 1361, en ce combat si meurtrier pour les vainqueurs aussi bien que pour les vaincus.

Par ordonnance du 20 octobre 1361, Pierre de Mascon, bailly des montagnes d'Auvergne, assure l'exécution des lettres patentes de Thomas de la Marche, seigneur de Nonette, autorisant les habitants de Saint-Flour à prélever un droit de leyde de deux deniers sur chaque pintal de vin et de six deniers par livre sur toute marchandise et victuailles entrant à Saint-Flour. Le produit de cet impôt était destiné à mettre la ville en défense contre les Anglais.

A propos de ce titre de *lieutenant du roi*, on lit dans l'intéressante étude de M. Molinier (*Arnould de Audrehem*) :

« Au nombre des représentants du pouvoir central dans les provinces, il faut, à partir du XIII^e^ siècle, placer au premier rang les lieutenants du roi. D'abord nommés pour un temps, véritables agents extraordinaires, on les voit souvent paraître dans l'histoire provinciale, et cela dès la première moitié du XIII^e^ siècle; mais les baillis, les sénéchaux ne sont pas soumis d'une manière constante à leur autorité ; ce n'est que quand le roi juge une affaire assez importante pour nécessiter la présence d'un homme sûr et habile, qu'il délègue des pleins pouvoirs à un lieutenant et abdique pour ainsi dire entre ses mains une partie de sa puissance royale. Le conseil du lieutenant était formé des officiers royaux, baillis, capitaines, sénéchaux, commissaires. Le lieutenant du roi

Digitized by Google

M. le baron Kerwyn de Lettenhove, l'éditeur belge des *Chroniques* de Froissart, a inséré au tome XXII (p. 157), la note ci-après :

« THOMAS DE LA MARCHE. C'est en vain qu'on chercherait dans les historiens français quelques renseignements sur ce bâtard de Philippe de Valois. Thomas de la Marche était au service du roi de Sicile et se trouvait au siège de Catane quand les habitants de cette ville promirent 30,000 florins à l'un des chefs de son armée pour qu'il s'emparât de sa personne. Jean Visconti reprochait à Thomas de la Marche d'avoir connu ce complot et de ne pas l'avoir dénoncé. Les deux chevaliers se provoquèrent en combat singulier et désignèrent Edouard III pour juge. Le duel eut lieu à Westminster, au mois d'août 1350, et Thomas de la Marche, vainqueur, consacra ses armes à saint Georges, patron des Anglais. D'après M. James, Thomas de la Marche, qui venait d'accepter comme juge le roi d'Angleterre, avait été mis à mort à son retour en France par ordre du roi Jean. Sans doute M. James s'est trompé dans son récit, car nous retrouvons ce bâtard de Philippe de Valois dans Thomas de la Marche, chevalier, qui, le 13 septembre 1358, fait hommage au régent des seigneuries de la Nonette et de la maison d'Ozon en Auvergne qu'il avait reçues, et qui dans une charte du mois de juillet de la même année est désigné comme son conseiller (1).

nommait aux offices, accordait des lettres de rémission ; il avait ses chanceliers et les actes rédigés en son nom étaient scélés, comme ceux du roi enlacés de soie et en cire verte.

» Sa puissance était très-grande, surtout lorsque le siège de son autorité se trouvait dans les provinces éloignées de la résidence royale. »

(*Collection des mémoires présentés par divers savants de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, tome XI, 1re partie.)

(1) Dans une note au tome IX, p. 580, on lit : « Les généalogistes français ne nous apprennent pas mieux l'origine d'un chevalier cité sous le nom de Thomas de la Marche, *bastard of France*. » — Le fait rapporté par M. James, s'il n'a pas entraîné la

Digitized by Google

M. Kerwyn de Lettenhove fait ainsi de Thomas de la Marche un bâtard du roi Philippe VI, sans indiquer la moindre source historique à l'appui de cette assertion.

L'origine de ce personnage, sa filiation, autant de problèmes auxquels il ne nous a pas été donné d'apporter une solution, même approximative.

Une ordonnance royale émanée du roi Jean (novembre 1350) (1), antérieure aux donations de Nonette et d'Auzon, avait accordé à Thomas de la Marche, pour lui et ses héritiers légitimes, le droit de porter les armes du comté de la Marche (2).

mort de Thomas, est peut-être bien suffisant pour expliquer sa disgrâce et la prompte révocation *par le roi* des dons du régent, aussitôt après son retour d'Angleterre.

N'était-ce pas à ces « bastard of France » que s'appliquait en partie cette phrase de Froissart : « Beaucoup de *bâtards* et de *puinés* des bonnes maisons exclus de l'héritage paternel cherchaient dans ces guerres désordonnées à se créer des positions qui leur étaient refusées tant par l'ordre régulier de la nature que par l'imperfection des lois féodales. » (A. Mazure. *L'Auvergne au* XIV^e^ *siècle.*)

(1) Paris, novembre 1350.

Gratia facta domino Thome de Marchia quod ipse possit deferre arma comitatus Marchiæ.

« *Johannes, etc... quod nos, attentis bonis virtutibus et strenuis actibus quibus persona dilecti et fidelis militis nostri Thome de Marchia decoratur, prout per experientiam facti didiscimus,.... eidem Thome et ejus posteritati nascituræ de legitimo matrimonio concedimus perpetuo, ut possint et valeant amodo arma comitatus Marchiæ ubique, palam et publice deferre et uti proclamatione inde consueta, impunè et absque represione quacumque.....* »
(Archives nationales. JJ., 80, pièce n° 185.)

(Cette ordonnance si importante nous a été communiquée par M. Augustin Chassaing, juge au tribunal de première instance du Puy.)

(2) L'histoire ne fait aucune mention d'armes particulières *au comte* de la Marche, et tout porte à croire que chacun des comtes eut pour blason le blason de la famille à laquelle il appartenait. C'est ainsi que sur la cheminée principale du château des comtes de la Marche, construite peu avant l'année 1400, figure le *seul* écusson des Bourbons. (Communication de M. Thuot, membre de la Société d'agriculture, sciences et archéologie de la Creuse, auteur d'intéressantes études historiques sur l'ancienne province de la Marche.)

Jacques de Bourbon, connétable de France, qui possédait le comté de la Marche au milieu du XIV^e^ siècle portait : *d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre à la bande de gueule chargée de trois lions passant d'or.* [Chevillard (Jean), *Le Grand Armorial de cartes, de blason, de chronologie et d'histoire en* 36 *tableaux.*]

Digitized by Google

Le comté de la Marche, formé au profit d'Eudes, fils aîné de Robert-le-Fort, vers le milieu du x^e^ siècle avec la partie du territoire qui a reçu successivement les noms de province de la Marche et de département de la Creuse, avait été transmis à Boson-le-Vieux en 944, grâce au duc d'Aquitaine Guillaume Tête-d'Etoupe.

Après lui ses trois frères Hélie I^er^, Aldebert I^er^ et Boson II, possédèrent le premier le Périgord, le second et le troisième la Haute et Basse-Marche. Le comte Aldebert eut un différend à propos duquel Hugues Capet voulut intervenir. « Qui t'a fait comte? » dit Hugues Capet au comte de la Marche. « Ceux qui t'ont fait roi, » répondit fièrement le vassal à son suzerain.

Bernard, fils d'Aldebert, réunit un moment sous sa main la Haute et Basse-Marche. Il eut pour successeurs Aldebert II; Boson III; Amadis, sa sœur, épouse de Roger de Montgommery, comte de Lancastre; Aldebert III (conjointement avec ses frères Eudes et Boson) sous lesquels une partie du comté fut conquise par les seigneurs de Lusignan (1116-1145).

Bernard II, fils d'Aldebert III, eut pour fils Aldebert IV, lequel vendit en 1177 à Henri VI, roi d'Angleterre, ce qui lui restait de ses possessions moyennant cinq mille marcs d'argent, aliénation à laquelle s'opposa Geoffroy de Lusignan, et à laquelle le roi Henri VI lui-même finit par renoncer.

Hugues IX de Lusignan épousa à la fin du XII^e^ siècle Mathilde, comtesse d'Angoulême, déclarée héritière d'Aldebert III par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et réunit tout le comté de la Marche.

Après la mort de Hugues IX le comté de la Marche demeura dans la maison de Lusignan jusqu'en 1301, époque à laquelle Hugues VIII engagea son fief à Philippe-le-Bel. Philippe-le-Long attacha la pairie au comté de la Marche au profit de son frère Charles-le-Bel (1316) et ce dernier prince, devenu roi, échangea son ancien apanage

Digitized by Google

contre le comté de Clermont appartenant au duc de Bourbon, Louis Ier, petit-fils de Saint-Louis.

Le comté passa aux descendants de Louis Ier qui furent Jacques Ier, Jean II et Jacques II ; puis à Bernard d'Armagnac, gendre de Jacques II et à Jacques, fils de Bernard, sur lequel Louis XI le confisqua pour le donner à Pierre de Bourbon, duc de Beaujeu, dont la fille Suzanne de Bourbon épousa son cousin Charles II, depuis le connétable de Bourbon (1505).

Lors de la trahison de ce dernier (1) le comté de la Marche fut réuni par le roi François Ier au domaine de la couronne.

Telle a été l'histoire de ce comté de la Marche dont l'ordonnance royale de novembre 1350 autorisait le personnage objet de cette partie de notre essai à relever les armes.

Thomas était-il un puîné ou un bâtard ? Se rattachait-il à la race des Boson, aux Lusignan (2), ou aux Bourbons ?

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce lieutenant du roi en la Haute et Basse-Auvergne, quelle triste époque pour notre province ! Est-ce autre chose qu'un navrant martyrologue de l'Auvergne, que cet exposé des « *griefs, dommages, et pestilences que le poure païs d'Auvergne a soustenu et souffert depuis l'an mil* CCCLVI (3) » :

» *Premièrement* que le dict an mil CCCLVI, les ennemis du royaume prindrent le fors de Feletin (4), le chastel de..... la ville de Volvic et plusieurs autres fors

(1) V. ci-après page....

(2) « Un chevalier de la maison *de Lusignan*, Thomas de la Marche... » Aug. Chassaing. *(Spicilegium Brivatense*, préface p. VIII.)

(3) *Ms. de D. Verdier-Latour.* Bibl. de Clermont, *Mss.* n° 283 ; catal. Gonod (1839). — Communication de M. J. Lachenal.

(4) *Pelletin*, ch.-l. de canton, arr. d'Aubusson (Creuse) (1356-1357), P 1378², n° 3095, racheté avant 1365 d'Arnaud d'Albret, chevalier, par Louis duc de Bourbon, moyennant 21,000 écus vieux, 10 destriers, 5 coursiers, 4 trociers et 4 haquenées. (*Histoire de B. Duguesclin*, par Siméon Luce, p. 472.)

Digitized by Google

dudit païs, ardirent, *tuèrent, raençonnèrent, pillèrent* et firent tous les maux que l'on pourrait dire que les ennemis povaient faire. »

Item pour la raençon du roy Jehan que Diex absoille furent levez ondit païs depuis ledit an mil CCC LVI jusqu'à l'an mil CCCLX par diverses exactions : C m francs ou environ.

Item que l'an mil CCC LIX Robin Quonole a grant quantité de gens d'armes et pillards vint audit païs et print de Cussy et de Pont-du-Chastel et plusieurs autres du païs et *ardirent, gastterent*, et détruisirent tout le païs (1).

Item l'an mil CCC L X, messire Thomas de la Marche vint à Nonette et pour le débat du conte Daulphin et de là ou autrement ledit messire Thomas a grant quantité de gens d'armes Bretons et autres prindrent ou dit païs XVII forteresses (2) ou environ et firent touz faiz d'ennemi.

Item que l'an mil CCC LVI le conte de Transtamare et

(1) ***Cussy***, aujourd'hui Cusset, ch.-l. de canton, arr. de Lapalisse (Allier) ; ***Pont-du-Chastel*** aujourd'hui Pont-du-Château, ch.-lieu de canton, près Clermont ; en 1793 ***Pont-sur-Allier***.

Robin Quonole. Robert Knolles était d'origine obscure, et son courage avait été l'unique instrument de sa fortune. Il fut l'un des Trente du parti anglais. Dès 1358, on le trouve investi d'un commandement dans l'armée anglaise ; en 1367, il accompagne le prince de Galles en Espagne et en 1370 il a sous ses ordres toutes les forces anglaises en France. En 1377 capitaine de Brest, il traverse toute la France sans rencontrer de résistance en aucun lieu.

Jean le Bel dit de lui qu'il était allemand d'origine et qu'il avait été parmentier de drap avant de se faire brigand et soudoyer à pied : « ***Robertus Knolles ex paupere mediocro que valleto et divitias, usque ad regales exercvit***, » dit le moine de Saint-Albin.

Le 10 juillet 1355, Edouard III lui donna le château de Fougeray-en-Bretagne et il fut armé chevalier au sac d'Auxerre le 10 mars 1359.

Robert Knolles mourut au château de Sune-Thorpe, dans le comté de Norfolk (août 1407). Un de ses descendants, François Knolles, jouit de la faveur de Henri VIII et d'Elisabeth, et à ce titre fut chargé de la garde de la reine Marie Stuart au château de Bolton. Il fut plus tard un des juges de cette princesse. (Cf. Kerwyn de Lettenhove : *OEuvres* de Froissart, t. XXIII.)

(2) Saint-Ilpize et Allègre étaient certainement du nombre de ces places : la prise de cette dernière ville eut lieu au mois d'août 1361 ; Armand, le dernier des seigneurs d'Allègre de la première race y fut tué. (Le P. Anselme, *Grands officiers de la Cou-*

Digitized by Google

grant quantité de gens d'armes d'Espaigne vindrent oudit païs pour cuidier combattre les compaignes qui furent entre eux demeurèrent les uns et les autres grant temps sur ledit païs et *les ramenèrent à tele poureté que nul n'osoit aller par chemin.*

Item oultre vindrent les Anglais oudit païs et y occupèrent la ville de Briode, La Cueille, Sandreny, Ravel, Blot, Ussel, Salgue (1), La Voute, Hermant, Chalusset, Chaslis, Traverot, Aynemont, Auramont, Laroche-Vieille, Chaslis, Roche-Briant, Roche-Sanadoire, etc., etc., et plusieurs autres forteresses.

Item que l'an mil CCCLXXIII, le duc de Lancastre a grant quantité de gens d'armes fu ou dit païs d'Auvergne et pour résister à la male volonté de lui et des siens, mes (seigneurs) les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le connétable de France, et grant quantité de gens d'armes du Roy et du royaume se mirent ès bonnes villes et fors du dit païs et en vérité tant que les ennemis du royaume qui estoient ès bonnes villes et forteresses *le païs fu si mangez et destruit que a peine y laissèrent-ils pain à manger et dommagèrent le païs.* »

Item que Geoffroy Testenoire (2) Breton et ceulz de sa route qui tiennent le fort de Ventadour et ceux qui tien-

ronne, VII, 704.— A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, p. VIII, préface.—Lettres de Charles V sur les ravages faits en Auvergne par Thomas de la Marche qui avait assiégé et pillé le château de Saint-Ilpize. *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursauvault.* T. II, p. 98. Paris, J. Techener, 1838.)

(1) *Salgues*, Saugues, ch.-l. de canton, arr. du Puy (H.-Loire), dépendait du Gévaudan.

(2) On désignait sous ce nom un chef de compagnons, originaire de Bretagne, qui s'était emparé du château de Ventadour en Limousin à quelques lieues de Tulle, d'où il ravageait l'Auvergne, le Quercy, l'Agénois, le Gévaudan. — C'est à la même époque qu'a eu lieu le siège de la Roche-Vendeix, à une petite distance de la Bourboule, aux bords d'un torrent qui se jette dans la Dordogne. Ce dernier château était occupé par Aimerigot Marchez.

Les châteaux de la Roche-Vendeix et de la Roche-Sanadoire (près du Mont-Dore) ont été complètement rasés. (Cf. *Le Mont-Dore et la Bourboule historiques et archéologiques* par Ambroise Tardieu. Clermont : Malleval, 1884.)

Digitized by Google

nent et occupent le fors dessus dit dudit païs queurent et *pilent et deferment icelui païs, que nul n'ose aler par chemin* nonobstant que la plus grande partie du païs soit raençonnée à eulz... »

Le tableau est complet.

Partout l'invasion, la guerre, la famine, la mort :

Luctus ubique pavor et plurima mortis imago !

Un corps anglais commandé par sir Hugh de Calverley essaye d'emporter d'assaut les murailles d'Issoire (1) ; un autre sous les ordres de Nicolas Dagorne, fort de deux mille hommes s'empara du château de Saint-Cirgues, au comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, seigneur de Mercœur ; mais le vicomte de Polignac aidé des communes du pays en fait lever le siège (2).

(1) « Vous aves oyt dire comment, mil et plus des dis ennemis vindrent le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste prochain passée, en tour jour couchent, ou portal de ladite ville d'Yssoire, parlequel home vay vers Clermont, en disant aucuns : Ouvres ! Quar nous sumes les uns aveques Mons^r le comte Dauphin, et les autres aveques Mons^r le gouverneur d'Auvergne. — Toutes foys la mersi de Dieu, les portals estoient si bien fermés qu'il ne y entrerent poynt. Ce s'en alerent a loigher hors du pont de ladite ville, en granghes et champs ; et le lendemain, bien matti, pour ce qu'il veirent que les habitants de ladicte ville, fasoient bonne commune de eux deffendre ; aucuns des ennemis, c'est assavoir *Hugue Calveley*, qui estoit le grant capitaine, et aucuns qui estoient avecques soy requistrent à la dicte ville de fere pati ou il affogeroient les ors, bors et deliroient les blés et les vinhes ; lequel pati fu faitz avecques eux : que nous a bien cousté trois cents florins d'or, ou environ. Ledit capitaine et un autre qui estoit aveques li promistrent et bailarent la foy de tenir et fere tenir à aultres capitaines et aidans du Roy d'Angleterre, et de non fere domage à ladicte ville et habitans d'icelle, et leurs biens par un an. Et ce nonobstant vendredi prochain passé venirent de nuitz environ huit cents des dis ennemis et se alogheront hors des murs d'Yssoire, et blez, ortz, pras et granghes, et le lendemain bien matti, il donnarent grant assaut à ladicte ville, et redresserent cinq eschales en une partie des murs de ladicte ville, e. lansèrent plus de mil et cinq cent flèches ; mas Dieu merci il ne prisrent pas ladicte ville ; aincors aucun des ennemis en furent blassés et les dictes eschales prises et mises dans ladicte ville, combien que nous ne aions eu secours ne aide des nobles ne autres non voisins. (*Les consuls et commune d'Yssoire à hon. et saiges et très-chiers seigneurs et amis les consuls de Riom).* Communication de M. Lachenal.

» Et fut prins le dit Hue de Cauveley et bien VIICC anglais, mors et pris et ceulx qui reschappeirent s'enfuirent à Bescherel. » (*Chronique normande* du XIV^e siècle, p. 217, citée par Em. Molinier : *Arnould de Audrehem*, p. 45).

(2) Gaspard Chabron. *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, écrite de 1620 à 1630. *Spiciligium Brivatense*, p. 393.

Digitized by Google

Brioude devient le 13 septembre 1364 le quartier général de Seguin de Badefol (1).

Plus loin les populations des campagnes sont refoulées par les partisans de Thomas de la Marche. Les habitants d'Azerat se réfugient à Auzon, à Lamothe, à Brioude et la ville de Riom au nord de la province est soumise à une contribution de guerre par ce personnage (2).

Robert Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize (3), s'insurge contre le roi de France, tend la main aux chefs des troupes anglaises et va mourir dans les prisons royales de Nîmes.

(1) *Les Tard venus en Forez et en Lyonnais*, par M. G. Guigue, archiviste de la ville de Lyon. (Lyon, Vitte et Perussel, 1886.) « Item. à XIII de septembre (MCCCLXIII) d'avant matinas, lodig mossen Segui de Badafel pres lo luor de Brieude en Alvernhe et lo tenc ben entorn X messes e plus. » *Petit Thalamus.*

(2) Enquête sur le four d'Azerat (1390). Archives de la Haute-Loire. *(Spicilegium Brivatense, p.* 356.*)*

Le 7 juillet 1360, « Jacques de Bourbon, comte de la Marche, lieutenant en cette province de Monsieur le Roy » autorise les consuls de la ville de Riom à recouvrer « vigoureusement » une taxe imposée sur les bourgeois de cette ville pour recouvrement de la contribution de guerre payée à « Messire Thomas de la Marche, ses alliez et autres estanz au dit païs d'Auvergne » par suite du « paty, traitié, accort, fait avec ledit messire, » et « pour païer icelui pati. »

Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut le chef de la seconde branche des Bourbons d'où descendent tous les membres de la maison de France ; il fut tué à la bataille de Brignais, contre les grandes compagnies. Il avait été relevé couvert de blessures à Poitiers.

« Le premier titre des Capets est la mort de Robert-le-Fort à Brisserte; celui des Bourbons, la mort de Jacques à Brignais, tous deux en défendant le royaume contre les brigands. » Michelet : *Histoire de France*, tome III, p. 438. (Cf. *Histoire des princes de la maison de Condé*, par M. le duc d'Aumale, t. I, page 9.)

(3) Saint-Ilpize, canton de Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire) sur l'Allier : *Roc-Libre* en 1793.

« Le 18 mars 1361, à la prière d'Armand, vicomte de Polignac, de Guillaume de Chalençon, d'Eustache de Langeac et d'un grand nombre d'autres seigneurs qui l'avaient accompagné devant Saugues, avec leurs vassaux, le maréchal de Audrehem permit de faire inhumer en terre sainte Robert Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize, qui, arrêté pour ses méfaits par les officiers royaux, était mort dans la prison de Nîmes et avait été enterré sans les secours de la religion. Bien que Robert Dauphin fût peu digne de ces honneurs, Arnould ne put refuser cette grâce à Armand de Polignac qui, en cette occasion, se conduisit généreusement envers la veuve du seigneur de Saint-Ilpize, bien que son parent eût été son plus mortel ennemi. Le 11 mai suivant, Raymond de Rabastens, sénéchal de Beaucaire, manda à son notaire et à un sergent de

Digitized by Google

III

Tel était le pays que le duc Jehan de Berry, comte de Poitou, était appelé à gouverner en vertu d'une ordonnance royale datée du mois de décembre 1360.

Au préambule de cette ordonnance, le roi Jean pose en principe l'utilité qu'il y a, pour la bonne administration de la justice et le maintien de la paix de déléguer aux princes du sang l'exercice de l'administration du pays, en quelque sorte pour décharger le pouvoir royal de toute responsabilité des détails du gouvernement et mieux en assurer la splendeur.

A ces causes, il donne à Jean, son illustre fils, naguère comte de Poitou, le château, la grande tour de la ville de Bourges, les châteaux de Vierzon, de Loches et de Mehun-sur-Yèvres et aussi tout le domaine royal aux bailliages d'Auvergne et des montagnes d'Auvergne — pour lui et ses héritiers mâles en légitime mariage, — révoquant expressément les don et aliénation du château de *la Nonette* en faveur de « notre cher Thomas de la Marche (1) ».

Les villes et terres, objet de la donation faite au fils du roi, étaient érigées en duché et le titre et les honneurs de pair de France conférés au nouveau duc sous la suzeraineté du roi auquel il devait prêter foi et hommage.

délivrer le corps de Robert Dauphin à sa veuve, Françoise d'Aurouze, tutrice de son fils Beraud, pour faire faire les funérailles sans y inviter les amis du défunt et sans cérémonie publique dans le couvent des frères mineurs de Nîmes. » (Em. Molinier : *Arnould de Audrehem*, p. 100 et 237.)

(1) « *Donis aut alienationibus castri de* LA NONETA IN DILECTUM NOSTRUM THOMAM DE MARCHIA, *militem, honorati et aliorum castrorum redditurum jurium et emolumentorum quorumcumque in terris balliviis ; et castellanis prædictis per clarissimum primogenitum nostrum ducem Normaniæ et delphinum Viennensem ad vitam vel ad tempus, seu in perpetuum aut alias quoquomodo factis, qua omnia et singula* PER PRÆSENTES REVOCAMUS *et* ANNULAMUS, *nonobstantibus quibuscumque.* » (*Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol. T. I, p. CXX.)

Digitized by Google

Les seigneurs ecclésiastiques, les comtes Dauphins, vicomtes et barons, chevaliers et vassaux, châtelains et autres nobles devaient à leur tour prêter foi et hommage au nouveau duc de Berry et d'Auvergne.

Les lettres-patentes conférant au fils du roi le duché-pairie érigé en son honneur, étaient adressées au Parlement de Paris et datées de Boulogne, l'an du seigneur 1360, au mois de septembre (1).

Le roi Jean revenait d'Angleterre; il avait vu le rôle joué par les barons d'outre-mer, la grande part que la constitution de la monarchie leur faisait dans la gestion des affaires publiques. Il retrouvait la France livrée à l'anarchie, les armées anglaises occupant le sol français, le surplus ravagé par les grandes compagnies et les troupes mercenaires employées contre les Anglais avant la paix de Brétigny, la noblesse de France impuissante à

(1) Le recueil des ***Mandements, ordonnances et actes divers de Charles V*** (1364-1380), publié par M. Léopold Delisle (Imprimerie nationale, 1874), contient plusieurs ordonnances de ce prince relatives au duché de Berry et d'Auvergne :

25 ***Janvier*** 1364, Charles V ordonne d'allouer aux comptes de Jehan l'Uissier, une somme de 140 francs d'or payée pour un coursier, lequel nous avons donné à Rochéte, chambellan de nostre très cher frère le duc de Berry.

4 ***Février*** 1364, ordonnance accordant une somme de mille francs par mois à « nostre très cher et amé frère le duc de Berry et d'Auvergne, pour son estat miex soustenir. »

2 ***Juin*** 1364, ordonnance portant concession au duc de Berry des aides des diocèses de Bourges, Clermont, Saint-Flour et Mâcon.

4 ***Février*** 1366, ordonnance accordant à Jean, duc de Berry, une rente viagère de 4,000 livres pour laquelle il lui assigne le conté, chastel et ville de Mascon.

« ***En nostre hostel de Saint-Pol, à Paris,*** 13 ***février*** 1366, Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés et féaux conseillers les généraulx esleuz à Paris, sur les aides ordenées pour la provision et défense de nostre royaume, salut et dilection. — Comme par nos autres lettres nous avons fait, ordené et establi nostre très cher et très aimé frère le duc de Berry et d'Auvergne nostre lieutenant général ès pays de Berry et d'Auvergne, des montagnes d'Auvergne, des comté et baillage de Mascon, exception la porcion de la duché de Bourgogne qui est au dit baillage, et généralement es citez et diocèzes de Bourges, de Clermont et de Saint-Flour, de Lyon et de Mascon, savoir nous faisons qu'il nous plait et voulons et à nostre dit frère avons ottroié et ottroions de grâce especial par ces présentes que pour la provision et défense des ditz pays il ait et preigne dès maintenant et tant qu'il nous plaira et jusques à tant

Digitized by Google

empêcher le pillage quand elle n'en était pas la première complice (1).

Ce prince avait-il compris la nécessité de rétablir l'ordre et la paix dans ces malheureuses provinces et d'employer à cette tâche ses fils puînés en leur conférant des pouvoirs extraordinaires et en leur soumettant tous les gentilshommes et seigneurs de leur apanage?

S'il en est ainsi, la création du duché de Berry et d'Auvergne aurait eu au moins un bien louable motif.

En réalité, le roi Jean préparait peut-être à son insu un démembrement de son royaume et portait à la France un coup dont les conséquences subsistent encore pour elle en érigeant, en même temps que le duché de Berry et d'Auvergne, le duché de Bourgogne en faveur de son quatrième fils Philippe-le-Hardi, lequel a eu trois successeurs : Philippe-le-Bon, Jean-sans-Peur et Charles-le-Téméraire.

Philippe-le-Bon porte devant la postérité la responsabilité du supplice de Jeanne d'Arc livrée au duc de Bedford.

Tout le règne de Charles VI a été rempli par la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, à la suite de l'assassinat du duc Louis d'Orléans par Jean-sans-Peur (14 novembre 1407).

Charles-le-Téméraire, mort sur le champ de bataille de Nancy, sa fille, Marie de Bourgogne, épousa l'empereur d'Allemagne, Maximilien, et alla porter à la maison d'Autriche la Franche-Comté, la Flandre, la Belgique, l'Artois, la Picardie, une partie des provinces rhénanes,

que autrement orez en mandement sur ce de nous toutes les aides ordonnées pour ledit fait en la cité et diocèse de Clermont... Par le Roy, Gontier. » (n° 376).

5 *Février* 1368, ordonnance établissant le duc de Berry et d'Auvergne « lieutenant général pour le fait de guerre ès parties de Berry et d'Auvergne, de Bourbonnais, de Forez, de la Soloigne, de Touraine, d'Anjou, du Maine, de Normandie, d'entre les rivières de Seine et de Loire, de Masconnais et de Lyonnais excepté aux fiefs et arrière-fiefs du duc de Bourgogne. »

(1) Cf. Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, tome IX. — Froissart, éd. Luce, tome VI.

Digitized by Google

vastes possessions demeurées aux mains de puissances étrangères et qu'il eût été peut-être bien facile alors de réunir au domaine royal (1).

Lorsque le roi Charles V, dit le Sage, fut appelé par la mort du roi Jean à monter sur le trône de ses ancêtres, il avait à peine vingt-sept ans. « Sa conduite antérieure, dit M. Duruy (2), n'était pas de nature à inspirer de bien grandes espérances. Comme homme de guerre, il s'était tristement montré à Poitiers, où il avait fui des premiers ; comme politique, il n'avait pas fait meilleure figure à Paris, pendant la révolution. Faible et maladif, il vivait renfermé dans son château de Saint-Pol et au château de Vincennes, au milieu des astronomes et des clercs, mais au milieu aussi de ses ministres et de ses capitaines, imposant à ceux-ci une guerre toute nouvelle, peu glorieuse en apparence, très profitable en réalité, et dont le résultat fut la reconstitution du territoire du royaume. »

Aussi peu brillants avaient été les débuts dans la vie de Jean, comte de Poitiers, devenu duc de Berry et d'Auvergne, de par les lettres patentes du roi son père.

Né le 30 novembre 1340 du mariage du roi Jean II et de la reine Bonne de Luxembourg, il avait assisté fort jeune au désastre de Poitiers et, après la bataille perdue, était allé en Angleterre, à titre d'otage, en garantie de la captivité du roi.

Parvenu à un âge avancé, il a vu avant de mourir, le 15 juin 1416, le règne sage et prospère de son frère Charles V, le règne désastreux de son neveu Charles VI, la journée d'Azincourt, la démence de cet infortuné prince, son mariage avec Isabeau de Bavière.

(1) Charles-le-Téméraire avait tenté de reconstituer à son profit l'ancien royaume de Lothaire, la Lotharingie, en allemand Lothringen, d'où nous avons fait la *Lorraine*. (*Histoire des ducs de Bourgogne*, par le baron de Barante, de l'Académie française.)

(2) *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France*, par V. Duruy. (Hachette 1885.)

Digitized by Google

La faiblesse du monarque laissa le royaume aux mains de ses frères d'Anjou, de Berry et de Bourgogne.

Le duc de Berry était avare.

Son administration en Auvergne ne fut qu'une longue lutte contre les Etats de la province, relativement aux taxes nouvelles qu'il prétendait imposer à une contrée minée par la guerre. Le mécontentement parvint aux oreilles du roi Charles VI, que l'accomplissement d'un vœu conduisit en pèlerinage au tombeau de saint Julien de Brioude (1) et qui s'empressa d'ailleurs d'accorder à ses sujets mainlevée du droit de fouage établi par le duc (ordonnance de Cusset) (2).

Les pouvoirs publics deviennent aisément impopulaires lorsqu'ils ont à emplir un trésor épuisé par une guerre désastreuse.

Nous l'avons vu de nos jours, et peut-être convient-il de ne point juger avec une sévérité excessive l'administration du duc de Berry et de nous arrêter plutôt dans cette partie de notre étude relative à ce prince, aux souvenirs qu'il a laissés en Auvergne; ils appellent encore sur lui l'attention et, dans une certaine mesure, la reconnaissance de la postérité.

Le duc de Berry était un protecteur éclairé des lettres et des arts.

La plupart de nos lecteurs ont visité à Riom la Sainte-Chapelle, seul reste du palais ducal qui s'élevait à l'endroit même où a été construit le palais de justice de cette ville.

« La Sainte-Chapelle, le monument le plus renommé

(1) *Vie et miracles de saint Julien*, par l'abbé Souligoux. (Brioude : L. Gallice, 1855) et *Spicilegium Brivatense*.

(2) A. Mazure. *L'Auvergne au* XIV^e^ *siècle*. L'établissement de cet impôt avait soulevé de vives résistances en Auvergne. Charles V avait, par diverses ordonnances, accordé des décharges au profit des localités frappées, notamment : Polignac, Colamine, Saillans, Chamalières, Saint-Amant-Roche-Savine, Montmorin, Ebreuil, Condat, Le Broc, Grezin, Medeyrolles, etc. (Cf. Léopold Delisle, *Loc. cit.*)

Digitized by Google

de Riom, dit M. Emile Montégut (1), est un des témoignages de la magnificence de cette première branche de Valois, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer en parlant des ducs de Bourgogne, peut être hardiment comparée par la prodigalité et le goût des arts à la branche d'Angoulême, et qui ne compta qu'un ladre, le roi Louis XI. Elle fut bâtie vers la fin du XIVe siècle, par Jean duc de Berry, à qui cette partie de l'Auvergne, érigée en duché, fut donnée par surcroît d'apanage. C'était un dur exacteur, disent presque à l'unanimité tous les historiens, et dont les populations du Midi gardèrent longtemps mauvais souvenir ; l'impression que nous présente de lui sa statue funèbre conservée dans la crypte de la cathédrale de Bourges (2) est donc bien menteuse, car c'est l'expression même de la bonté, et on peut défier hardiment quiconque la verra d'en porter un autre jugement. Toutefois la tyrannie d'une passion dominante produit souvent des résultats analogues à ceux de la méchanceté. Il est probable, en conséquence, que les prodigalités de Jean eurent maintes fois les mêmes effets qu'aurait eus l'avarice. Comme son frère Charles V, il aimait les beaux monuments ; comme son frère Philippe de Bourgogne, il aima les beaux édifices, et, comme son frère Louis d'Anjou, il aima les meubles précieux, les joyaux de prix et les

(1) *Impressions de voyage et d'art en Lyonnais et en Auvergne. — Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1875.

(2) L'épitaphe ci-après a été gravée sur le tombeau du duc de Berry, en la Sainte-Chapelle de Bourges :

« Cy repose Prince de très noble mémoire, monseigneur Jehan, fils, frère, oncle des Roys de France, et neveu de l'Empereur Charle, Roy de Behaigne, comte de Poictou, d'Estampes, de Gien, Bouloigne, d'Auvergne, et per de France qui ediffia, donna, garnist de très sainctes reliques et de riches ornemens cette saincte Chapelle et trespassa à Paris, en l'aage de 76 ans, en 1416, le 15e jour de juing. Priez Dieu pour l'âme de luy. »

Description générale du païs et duché de Berry et diocèse de Bourges, par N. de Nicolay, daulphinois, géographe ordinaire et varlet de chambre du Roy, l'an MDCLXVII ; — réimprimé à Châteauroux, Aupetit, 1883.

Digitized by Google

pierres rares richement serties (1). Sa collection de bagues était si célèbre qu'on venait la voir des quatre points cardinaux, et que son neveu Arthur de Richemont, le futur connétable de Bretagne, ayant eu besoin, dans sa jeunesse, d'échapper à une surveillance politique trop étroite, prétexta, pour s'évader et respirer un peu plus librement, d'un désir ardent de voir les bagues de son oncle, sans que personne en fût fort étonné. Il faut croire qu'il porta en Auvergne cette même rage de joyaux et de bijoux, car j'ai lu dans Savaron que maître de Charpaignes, évêque de Clermont, et ancien chancelier, chargea à sa mort son neveu Guillaume de Charpaignes, évêque de Poitiers, de présenter de sa part à Charles VII un rubis que le duc lui avait donné (2).

« Qu'on blâme ou non les prodigalités du prince, tou-

(1) « L'an M CCCLXXXIIII et le mercredi XXIIIe de mars, entra ledit roy Charles en la ville du Puy, accompagné de ses oncles, à sçavoir est : monseigneur de Berry, monseigneur de Bourgoigne, et plusie urs autres grans seigneurs, barons, chevaliers et escuiers. Dont est à noter que les seigneurs consuls ci-après nommés, eulx estre souffisamment advertis de la venue dudit seigneur, traictarent sur ce de conseil pour le recevoir très honorablement. Sy fut ordonné audit conseilh que seroient esleus et commis dix notables prodhommes que, en la compagnie des seigneurs consuls, auroient entièrement la charge de pratiquer et ordonner sur la venue et réception dudit noble prince; lesquels, hastivement, firent lever sur les habitans deux tailles communes. Si allarent aucuns d'ilceux à Paris pour pourveoir nobles joïaulx et bagues d'or et d'argent pour donner au Roi et aux seigneurs, les quels leurs furent présentés après leur entrée et desquels se contentarent moult. Si fut donné au Roy un joyal de la valeur de cinq cent cinquante livres à monseigneur le duc de Berry une bague de six vingt livres... » (*Chronique de Médicis*, par A. Chassaing. Le Puy, Marchessou, 1869, t. I, p. 232.)

(2) Parmi les manuscrits du duc de Berry, on cite les *Poëmes* de Christine de Pisan (Chetenham, n° 207, et La Haye, 703); le *Miroir des Dames* (Bruxelles n° 9555); une Bible (British museum, Lansdown n° 1175). — On conserve à La Haye une traduction du *Traité des nobles hommes*, de Boccace, qui lui est dédiée, et à Bruxelles une traduction de Sénèque, à lui également dédiée. Son magnifique livre d'Heures est l'un des joyaux de la bibliothèque de Bourgogne. L'abbé de Moissac lui dédia sa tragédie : *Charlemagne* (Bibliothèque nationale) — Cf. Froissart. (Ed. Kerwyn de Lettenhove, notes, pages 318, t. XX). — Cf. *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Léopold Delisle, tome I, pages 43, 50, 56, 68, 86, 91, 312, 351, 420 et tome III, pages 170, 308, 311, 312, 326, 338, 339, 340, 389.

Cf. *Les origines de Clairmont*, par M. Jean Savaron. (Clermont, Durand, 1607, in-8°, page 20.)

Digitized by Google

jours est-il que Riom lui doit encore aujourd'hui son principal ornement. Ce n'est pas cependant que cette Sainte-Chapelle soit un édifice à faire pâmer d'admiration, c'est un vaisseau nu et sans colonnes, plus haut que large et flanqué de deux chapelles profondes se terminant par une ovale et fermé de ses côtés et à son extrémité d'immenses verrières qui laissent passer la lumière à flots. Quoique la sobriété soit d'ordinaire une des conditions de l'élégance, on ne peut s'empêcher de trouver qu'ici l'économie d'ornement a été poussée à l'excès. En revanche, les verrières qui sont postérieures à Jean de Berry sont admirables. Au bas de la principale, Jean, très jeune, est agenouillé avec sa jeune femme, Jeanne d'Armagnac, tous deux assistés de leur patron commun, Jean-Baptiste, et à sa suite après un intervalle, un autre couple princier se présente assisté d'un patron qu'on reconnaît aisément pour le roi saint Louis, et d'une sainte qui fait hésiter entre sainte Catherine et sainte Marguerite. Quel est ce second couple (1) ? Est-ce Jean de Bourbon, le gendre du duc de Berry qui, pour marquer sa descendance directe de saint Louis, s'est fait représenter assisté du pieux roi (2) ? »

(1) Il s'agit sans doute de Jean de Berry, comte de Montpensier, marié le 5 août 1386 avec Catherine de France, fille puînée du roi Charles V. Il mourut sans lignée du vivant de son père.

(2) Ce n'est pas seulement à Riom que Jean de Berry s'est montré ami éclairé des arts. Poitiers lui doit également beaucoup. Il entoura la ville d'une enceinte fortifiée, construisit les châteaux de Clain et de Boivre, ajouta au palais une façade décorée de statues. Il établit une bibliothèque et fit fabriquer une horloge, la troisième construite en France.

Le duc de Berry, dit un historien de Bourges, « fut fort regretté par tout le royaume. Et de faict la France perdit un bon prince ; car *il aymait les républiques* (*) et la paix. Il estoit fort saige et débonnaire, paisible, de noble courage et libéral, et se plaisait aux ioyeaux et somptueux édifices. Il auoit fort molesté les Anglois en France et les auoit chassés avec Bertrand de Clesquin (*Bertrand Dugueselin*). Il mit Poitiers et toute l'Aquitaine en l'obeïssance du Roy Charles cinquième. Après son décès, son

(*) *Les républiques, c'est-à-dire la chose publique* (res publica), *l'État. Au* XIVe *siècle, la France était monarchique, mais nos grandes villes, dotées de franchises communales importantes, étaient autant de petites républiques, dans l'acception actuelle de ce mot.*

Digitized by Google

Le duc de Berry n'avait pas d'enfants mâles. Il avait demandé et obtenu de son neveu, le roi Charles VI, l'autorisation de transmettre son apanage à sa fille Marie (1), épouse de Louis Ier, duc de Bourbon et s'était empressé d'engager les nobles et bonnes villes à prêter serment à la duchesse.

Les nobles s'étaient rendus à son désir dans le but d'assurer l'hérédité de leurs fiefs, mais le Tiers-Etat avait refusé de suivre cet exemple et soutenu avec fermeté les

corps fut apporté de Paris en la cité de Bourges, et enterré en son palais dans la Sainte Chapelle qu'il auoit faict édifier avec le palais beau par excellence auquel on peut voir de grandes singularitez en fait d'architecture. Il fit aussi construire les palais de Poitiers, l'hostel de Nesle à Paris, et de Vicestres, les chasteaux Dusson, et le palais et saincte Chapelle de Ryon et Nonette, en Auvergne, de Mehun-sur-Eure, à quatre lieues de Bourges, et de Concressault en Berry et autres, jusques au nombre de dix-sept que palais que chasteaux, et avoit grandement enrichy les temples de grands thrésors, or, argent, et pierres précieuses, de prix inestimable ; car il estoit riche et grandement charitable envers les poures. » (*Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquités, gestes, prouësses, privilèges et libertés des Berruyers avec description particulière dudit païs, le tout recueilly par Jean Chaumau, seigneur de Laffay, advocat au siége présidial de Bourges.* — (Lyon, Antoine Gryphius, 1566.)

« Sa devise était : *Oursine le tems venra,* qui se voit encore aujourd'huy en l'église de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il portait pour armes : *d'azur semé de France à la bordure engrelée de gueule* et pour support un ours et un cigne ; comme il se voit par ses sceaux et armoiries étant en plusieurs lieux. Jeanne d'Armagnac, sa première femme, portait : *écartelé au 1. et 4. d'argent au lion de gueule, et au 2. et 3. de pourpre au léopard d'or ;* et Jeanne de Boulogne, sa seconde femme : *écartelé au 1, et 4. d'or au gonfanon de gueule, frangé de sinople, qui est d'Auvergne ; au 2. et 3. de gueule à 4. otelles ou amendes d'argent passées en sautoir, qui est Cominges. (Histoire de Berry,* par Gaspard Thaumas de la Thaumassière, écuyer, seigneur du Puy-Ferrand, avocat au Parlement. Bourges, N. Toubeau, MDC.IXC.)

» En 1392, Jean, duc de Berry, frère de Charles V et de Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, s'avança de la porte du cloître connue sous le nom de porte Frace avec le surplis et la chape en drap d'or, insigne des chanoines. Trois superbes présents furent les témoignages de sa faveur pour l'antique église où il prit rang. La chape étincelante qu'il portait à son installation, un splendide reliquaire renfermant un os maxillaire de saint Jean-Baptiste, ce qui valut un Pardon à l'Eglise et enfin l'Hommage de Châteauneuf et d'Argoice qui lui fut cédé. » *Echo de Fourvière* (de Lyon), 25 juin 1887.

(1) Marie de Berry, duchesse de Bourbon, fonda en 1422 et 1423 deux monastères de pauvres Clarisses à Moulins et à Aigueperse. (Cf. *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Siméon Luce, 2e édition, Paris, L. Hachette, 1887.)

Digitized by Google

droits de la couronne de France. Aussitôt le duc de Berry mort, son gendre, Louis Ier, se hâta de faire attacher ses armes aux portes de la ville de Riom. Les conseils refusèrent de reconnaître le duc de Bourbon comme successeur du duc de Berry et le sénéchal d'Auvergne fit notifier à la ville de Montferrand l'institution d'officiers royaux pour rendre la justice.

La guerre commença entre le duché et la couronne, soutenue par le Parlement, mais le faible roi céda aux prières et aux larmes de la jeune duchesse de Bourbon et le duché d'Auvergne passa aux mains de Louis Ier.

Au commencement du XVIe siècle, la maison de Bourbon possédait le duché et le dauphiné d'Auvergne apporté par Suzanne de Bourbon à son mari Charles II, le connétable de Bourbon.

A la mort de la duchesse Suzanne (1521), le roi François Ier voulut réunir le dauphiné d'Auvergne à la couronne de France. De là le mécontentement du connétable Charles de Bourbon, lequel se retira auprès du jeune roi d'Espagne, don Carlos Ier, que les suffrages des électeurs de l'Empire germanique venaient d'appeler au trône de Charlemagne sous le nom de Charles-Quint (1).

(1) « Charles de Bourbon, second fils de Gilbert, comte de Montpensier, ayant épousé Suzanne, fille unique de Pierre, dernier duc de la première branche de Bourbon, hérita de tous les biens de ce prince mort en 1503. Il se trouva ainsi l'aîné de sa maison, et semblait fait pour éclipser la gloire de ses aïeux. Armé chevalier par Louis XII, sur le champ de bataille d'Aignadel, il atteint promptement un tel renom que François Ier, même avant son couronnement, lui remit l'épée de connétable... Bourbon se montra digne de ces hautes fonctions. Ce fut grâce à ses manœuvres bien conçues et bien exécutées que l'armée put passer les Alpes et descendre dans le Milanais; à Marignan, le premier jour, ses troupes soutinrent presque seules tout l'effort des Suisses : le lendemain, il décida le gain de la bataille... mais là s'arrêta son heureuse fortune. François Ier supportait impatiemment les services de cet habile général si passionnément aimé des gens de guerre, de ce vassal assez riche, assez hardi pour assister son souverain de ses propres deniers. Henri VIII n'avait-il pas dit : « Mon frère de France a là un sujet dont je ne voudrais pas être le maître. »

» Bourbon fut rappelé d'Italie. Sa femme étant morte (1521), la jouissance de ses biens lui fut contestée tant par la couronne que par la reine mère, Louise de Savoie, qui en recherchait la plus grande partie de son chef. Cette double prétention était des

Digitized by Google

Après la mort de Jeanne de Berry, la comté d'Auvergne passa à la première branche de Latour d'Auvergne, par le mariage de sa cousine et héritière Marie de Boulogne, femme de Bertrand V de Latour. Le dernier rejeton de cette branche, Jean III, fut survécu par ses deux filles : Anne de Latour, mariée à Jean Stuart, duc d'Albanie, et Madeleine, mariée à Laurent de Médicis.

La première mourut sans postérité, léguant par son testament, fait au château de Saint-Saturnin, près Saint-Amant-Tallende, le 16 juin 1524, la comté d'Auvergne à sa nièce Catherine de Médicis, mariée au roi de France Henri II, et celle-ci la transmit à sa fille Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV.

Marguerite de Valois la légua à son tour au roi de France Louis XIII.

En 1651, la comté fut cédée en échange des principautés souveraines de Sedan et de Raucourt à Frédéric-Maurice de Latour, duc de Bouillon, dont les descendants l'ont possédée jusqu'à la Révolution (1). Le dernier duc de Bouillon testa en 1787 au profit du prince de Latour d'Auvergne.

Sous le règne de Louis XIV, il fut un moment question de donner l'Auvergne au duc de Lorraine, Charles VI, dont le duché était occupé par les armées du Grand-Roi (2).

De bien mauvais jours avaient encore précédé, après la mort du duc Jean de Berry, la réunion définitive de l'Auvergne à la couronne.

plus iniques. Malgré les efforts du chancelier Duprat, le Parlement ne put l'admettre ; mais il n'osa pas non plus donner gain de cause au connétable, et sous prétexte que le roi ne pouvait plaider désaisi, le patrimoine de Bourbon fut provisoirement mis sous sequestre. Dépouillé, abreuvé d'outrages, le connétable ne respira plus que vengeance, oublia tous ses devoirs, quitta la France et se donna à l'Empereur. » (*Histoire des princes de la maison de Condé*, par M. le duc d'Aumale. T. I.)

(1) Un décret de la Convention a annulé l'acte de donation de Louis XIV au profit de la famille de Bouillon.

(2) *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le comte d'Haussonville.

Digitized by Google

Les guerres de religion avaient désolé le haut et bas pays, guerres sanglantes et sans merci, comme le sont généralement les guerres civiles.

Le château de Nonette ne devait plus connaître la splendeur que lui avait un moment assurée le duc de Berry.

Le 8 novembre 1633, une ordonnance royale prescrivit la démolition des châteaux de Nonette (1), Ybois, Vodable, Mercurol, Usson, Buron, Montpensier, Léotoing (2).

Cet ordre du roi fut exécuté par les soins de M. d'Argenson, intendant de la province d'Auvergne.

Le cardinal de Richelieu, en envoyant dans chaque province ce nouveau représentant de la puissance royale, n'entendait pas laisser à la noblesse des forteresses dont les remparts lui eussent permis de résister aux ordres du roi.

IV.

Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre, dont le long séjour en Auvergne a sauvé de l'oubli le château royal d'Usson, était née à St-Germain-en-Laye, le 14 mai 1553.

La raison d'Etat mit obstacle à son union avec un jeune prince tendrement aimé, Henri de Joinville, depuis duc de Guise, dit le *Balafré*, assassiné par l'ordre d'Henri III dans une des salles du château de Blois.

La même raison d'Etat la fit marier à Henri de Bourbon, roi de Navarre, et plus tard roi de France après l'assas-

(1) Dans son *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, M. Ambroise Tardieu a publié des essais de restauration de ces châteaux.

(2) *Léotoing* (canton de Blesle, Haute-Loire). Il en subsiste encore une vieille tour qui domine la vallée de l'Allagnon et le chemin de fer de Clermont à Aurillac.

L'œuvre de destruction a été plus consciencieusement accomplie à Ybois et à Mercurol, dont il n'est pas resté pierre sur pierre. (*Histoire de la comté d'Auvergne*, par J.-B.-M. Biléawski.

Digitized by Google

sinat d'Henri III par Jacques Clément en 1589 ; union mal assortie s'il en fut jamais, à ce point que l'infortunée princesse écrivait un jour :

« J'ai reçu du mariage tout le mal que j'en ai pu, et je le tiens pour le seul fléau de ma vie. Que l'on ne dise pas que les mariages se font au ciel ; les cieux ne commettent pas une si grande injustice (1). »

Demeurée fidèle à la foi catholique, en dépit des exemples funestes qu'elle avait sous les yeux, Marguerite fut aussitôt à sa cour de Navarre suspecte aux vieux huguenots dont s'entourait le roi, chef du parti de l'Eglise réformée en France. Henri de Bourbon était l'héritier le plus rapproché du trône de France, toujours en vertu de cette *loi salique*, dont nous avons examiné les origines et les conséquences à l'avènement de Philippe de Valois.

Mais les catholiques ne pouvaient se résigner à reconnaître pour successeur de saint Louis un hérétique excommunié par le pape. De là, la Ligue et les guerres qui se sont succédé depuis le massacre de Vassy jusqu'à l'abjuration du nouveau roi de France en 1592.

Les guerres religieuses ont été sanglantes en Auvergne.

Issoire, qui ne compte pas aujourd'hui vingt protestants, était, au XVI^e^ siècle, une petite Genève, place de sûreté cédée aux religionnaires en vertu de la paix d'Amboise. Cette petite ville eut les honneurs d'un siège en règle et fut emportée d'assaut par une armée sous les ordres du duc d'Anjou, frère de Charles IX, malgré une vive résistance du capitaine Merle.

Saint-Flour, dans la Haute-Auvergne, avait, grâce à un incident dont le souvenir s'y est conservé jusqu'à nos jours, échappé à une surprise. Plus loin, une intrépide châtelaine, Magdeleine de Saint-Nectaire, avait défendu le manoir de son mari, le comte de Miremont, seigneur

(1) *Marguerite de Valois*, par le comte Hector de La Ferrière *(Revue des Deux-Mondes*, 1^er^ octobre et 1^er^ novembre 1884).

Digitized by Google

de Saint-Exupéry, avec une bravoure qui avait arraché au roi Henri cette exclamation : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être Magdeleine de Saint-Nectaire! »

Au Sud, les bourgeois du Puy-en-Velay avaient fermé leurs portes au roi huguenot et à son lieutenant de Chaste. L'évêque Antoine de Saint-Nectaire, soupçonné de tiédeur dans la défense des intérêts de la foi, avait dû fuir sa ville épiscopale et chercher un refuge en l'abbaye de St-Pierre-le-Monastier.

Le baron de La Tour-Saint-Vidal commandait la ville : il trouva la mort en un de ces combats singuliers où la dague achevait l'œuvre de la rapière, comme c'était alors l'usage (1). Il périt au pont d'Estrolhas, sur la Borne, tué par Pierre de La Rodde, dit le Cadet de Seneujols.

Sa mort ne mit pas fin à la lutte.

Le Puy n'ouvrit ses portes au roi de France qu'après sa pleine et entière absolution par le Saint-Siège (2).

Le sire de Blacons, lieutenant du baron Des Adrets, assiégeait la ville de la Chaise-Dieu, ses soldats pillaient la belle église du monastère, décapitaient la statue du pape Clément VI, sur le tombeau de ce pontife au milieu du chœur, pendant que les moines s'étaient refugiés avec la population dans cette tour du pape Clément qui subsiste encore au milieu des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Robert.

La guerre était partout.

Les massacres succédaient aux massacres, les représailles aux représailles :

> ..... Mensuraque juris
> Vis erat..... (3).

Coligny était frappé mortellement en cette triste nuit

(1) Prosper Mérimée, *Chronique du temps de Charles IX.*

(2) *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, par Imberdis ; *Histoire des guerres de religion dans le Velay*, par M. de Vinols (Le Puy, Marchessou, 1862) ; *Mémoires de J. Burel*, publiés par A. Chassaing (Le Puy, Marchessou, 1875).

(3) Lucain, *la Pharsale.*

Digitized by Google

de la Saint-Barthélemy dont le souvenir pèsera éternellement sur la mémoire de Catherine de Médicis; mais, si détestable qu'ait été le crime des meurtriers de l'amiral, ce dernier est-il exempt de toute complicité dans le meurtre du duc François de Guise, assassiné par Poltrot de Méré sous les remparts d'Orléans?

Le moment vint où Marguerite de Valois comprit qu'elle n'était plus en sûreté dans sa petite cour de Nérac et qu'il y avait lieu pour elle de chercher un refuge dans les terres de son apanage, contiguës à son royaume de Navarre.

Le 15 mars 1585, la reine quitta cette ville sous prétexte de faire ses dévotions à l'occasion des fêtes de Pâques, et gagna la ville d'Agen avec l'autorisation du roi de Navarre.

Arrivée à Agen, elle y organisa une sorte de gouvernement et se mit en relations avec les chefs catholiques; mais une armée envoyée par le roi Henri III, sous les ordres du maréchal de Matignon, vint assiéger la ville, et Marguerite dut s'éloigner sous la conduite de Lignerac (1).

Elle parcourut rapidement les douze lieues qui la séparaient de la frontière d'Auvergne, où le capitaine Marses, commandant le château de Carlat, se tenait à sa disposition pour la recevoir en sa forteresse.

La reine de Navarre séjourna un peu plus d'une année à Carlat et y fut gravement malade.

Le 14 mars 1586, elle partit de cette place et se dirigea vers les plaines de la Limagne. Elle arriva successivement à Allanche, au Luguet, et enfin au château d'Ybois, à une petite distance d'Issoire; mais la princesse avait été trahie, et le château qui lui avait ouvert ses portes fut immédiate-

(1) Lignerac (François-Robert de), seigneur de Pleaux, sieur de Saint-Chamant, Bazane, etc., chevalier de l'Ordre et gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur d'Aurillac, bailly et lieutenant-général au commandement de la Haute-Auvergne, mort au château de Saint-Quintin, dans la Marche, le 13 mars 1613.

Digitized by Google

ment investi et occupé par un corps de cavalerie au nom du roi de France.

Le commandant de cette petite troupe, le marquis de Canillac (1), se hâta de prendre les ordres du roi, lesquels lui furent transmis par son gendre, le comte de Montmorin Saint-Hérem.

Ces ordres, aussitôt exécutés par Canillac, prescrivaient de traiter en prisonnière la sœur d'Henri III et de la transférer sans délai au château royal d'Usson.

Le jeudi 13 novembre 1586, la reine de Navarre faisait son entrée dans cette forteresse.

Le château d'Usson se développait sur les flancs et le sommet d'un pic superposé lui-même à la montagne où s'étage la petite ville d'Usson. Les débris qui jonchent encore le sol après plusieurs siècles de destruction, attestent la solidité de la construction du duc Jean de Berry, qui avait accumulé tous les moyens de défense autour de son palais. Assis sur un haut rocher taillé naturellement en piliers ronds, il était vaste et garni d'une triple enceinte; chacune de ces enceintes avait un système particulier de défense, de façon que pour s'emparer du fort il fallait réussir dans trois sièges consécutifs. Scaliger, qui le visita pendant le séjour de la reine Marguerite, en parle avec admiration comme d'une image en pierres de la vie féodale : « C'est un roc, dit-il, autour duquel sont trois villes l'une sur l'autre en forme de bonnet de pape. » Après avoir franchi cette petite ville, qui était gardée par ses portes et ses murailles, on apercevait en haut, comme

(1) Canillac (Jean-Thimoléon de Beaufort-Montboissier, marquis de), vicomte de La Mothe et de Pont-du-Château ; Canillac a été tué, le 29 avril 1589, d'un coup d'arquebuse à Saint-Ouen, en Touraine, où il commandait l'artillerie du duc de Mayenne. Il avait épousé, le 14 février 1565, Gilberte de Chabannes. Un de ses descendants a été condamné à mort aux Grands-Jours de Clermont de 1664, en raison du meurtre du sire d'Orsonnette. C'était cependant, a dit Fléchier, le plus innocent de tous les Canillac. (*Mémoires sur les Grands-Jours tenus à Clermont en* 1665, pp. 56, 73 et 78. Paris, Porquet, 1844.)

Digitized by Google

posé en l'air, le château flanqué de grosses tours..... (1). Usson présentait un aspect vraiment imposant lorsqu'aux quatre coins de l'horizon se profilait sa silhouette majestueuse, avec ses barbacanes avancées, ses vingt tours élançant leurs flèches, ses portes en ogives ne laissant qu'un étroit passage resserré entre deux bastions, ses fenêtres taillées en trèfle, sa rangée de créneaux, ses murs percés de meurtrières, son encorbellement de moucharabys, sa ceinture de machicoulis, ses festons de pierres, ses parapets saillants, ses plates-formes fantastiques, son beffroi avec sa cloche banale, ses tourelles coiffées de toits aigus avec leurs girouettes, bannières et fleurons; tout ce système de fortifications et d'ornementation architecturale, qui en faisait le type du château féodal, et permettait à la reine Marguerite de le désigner à Scaliger (2) comme le château par excellence, « *unum castrum in Uxone* ».

Le roi Louis XI avait fait d'Usson une prison d'Etat plus sûre que Loches, que Lusignan, que le donjon de Vincennes. Il semblait qu'à travers ces sombres murailles « rien ne pouvait pénétrer de force que le soleil ».

A peine la reine de Navarre en eut-elle franchi le seuil, que le bruit de sa mort se répandit dans la contrée, et cependant quelques mois s'étaient à peine écoulés que le changement le plus singulier et le plus imprévu se produisait dans la situation de la princesse.

Marguerite était entrée au château d'Usson conduite

(1) ***Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre***, par le comte Léo de Saint-Poncy (Paris, Gaume, 1887, t. II, pp. 305, 307 et 308). « Cette esquisse, dit l'auteur, s'est inspirée des indications fournies par l'Album de la bibliothèque de l'Arsenal, portant le titre de ***Domaine du Comté d'Auvergne***, et par un dessin également fort curieux inséré dans l'***Armorial de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Forez***, par Guillaume Revel, ***Registre d'armes...*** »

(2) Scaliger (Joseph-Juste), fils de Jules-César Scaliger, naquit à Agen (1540), d'une famille originaire de Padoue, mort en 1609 en Italie, — embrassa la réforme et enseigna la philosophie à Genève; connu surtout comme philosophe et commentateur des textes latins, notamment de Varron, Verrus Flaccus, Festus, Catulle, Tibule, Perse, Ausone, Honnus et César.

Digitized by Google

par le marquis de Canillac, et celui-ci devait la retenir prisonnière.

Ce même Canillac remettait à Marguerite les clefs du château et lui rendait la liberté. Une petite troupe envoyée d'Orléans par le duc de Guise relevait les sentinelles de Canillac et occupait la forteresse, placée désormais sous les ordres de la reine de Navarre.

Marguerite, souveraine maintenant à Usson comme à Nérac, put braver la fureur du roi son frère, plus acharné à sa perte que le roi son mari lui-même; son frère, qui, peu de jours avant le coup de couteau de Jacques Clément, disait au roi de Navarre : « Je crois que je ferai faire un bon saut à la *dame d'Auvergne!* »

Le roi de Navarre devint le roi de France, et peu de temps après, sur le conseil de Duplessis-Mornay, Henri IV faisait proposer à Marguerite de demander à l'autorité ecclésiastique l'annulation de leur mariage, comme contracté sans dispense dans un degré prohibé et par contrainte.

Les négociations à cette fin furent longues et laborieuses. Le roi voulait d'abord porter devant l'*Official* un litige qui *ratione personæ* devait être jugé par le Saint-Siège (1).

Le Saint-Siège redoutait un nouvel Henri VIII, et la reine ne voulait à aucun prix faciliter l'avènement de Gabrielle d'Estrées au trône de France.

La mort de la *Belle Gabrielle* survint à temps pour la conclusion d'un arrangement, et la décision pontificale rendue le 17 décembre 1599 permit à Henri IV d'épouser Marie de Médicis.

Marguerite de Valois avait discuté librement les conditions de son acquiescement à la demande en nullité du mariage. Le titre honorifique de *Reine* lui fut conservé par lettres patentes du 29 décembre de la même année,

(1) Cf. *L'Eglise romaine et le premier Empire*, par le comte d'Haussonville (Paris, Michel Lévy, 1868).

Digitized by Google

et des avantages pécuniaires importants lui étaient octroyés en compensation du sacrifice auquel elle s'était résignée.

La duchesse de Valois (tel fut désormais le titre de la première femme de Henri IV) se décida à quitter sa forteresse d'Usson. Elle revint à Paris, se réconcilia avec le roi, vécut dans une étroite intimité avec la nouvelle reine, Marie, assista au sacre de cette princesse et fut marraine de son second fils, Gaston d'Orléans.

Elle mourut à Paris, le 27 mars 1615.

Comment avait pu s'opérer dans la situation de la princesse, arrivée en prisonnière à Usson le 13 novembre 1586, le brusque changement qui vient d'être exposé à nos lecteurs ?

Comment le marquis de Canillac avait-il été amené à rendre la liberté à sa prisonnière et à lui remettre les clefs du château où le roi de France avait ordonné de la tenir sous bonne garde ?

« ..... Il sembla de jour en jour à Marguerite, dit l'auteur d'une récente étude sur cette princesse (1), que le marquis de Canillac changeait de façon vis-à-vis d'elle. Il était devenu respectueux et peu à peu prévenant ; il se redressait dans sa petite taille, et s'enhardissant en marié de village, il attacha sur elle des regards significatifs d'un amoureux prêt à se déclarer. A quoi tint cette métamorphose ? « A la seule vue de l'ivoire blanc du bras nu de la reine », dit le naïf moine Hilarion Coste. — De geôlier, Canillac devint le prisonnier de la reine. »

Restait à gagner la marquise de Canillac. La reine y parvint en la flattant. Elle lui essaya des bijoux, des toilettes, vanta sa distinction, les succès qu'elle aurait à la cour.

L'amour avait eu raison du mari, la vanité eut raison de la femme.

(1) *Marguerite de Valois*, par M. de La Ferrière *(Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre et 1er novembre 1884).

Digitized by Google

Canillac se rendit à Lyon pour écouter les propositions des Guise, qui s'intéressaient à la reine catholique de Navarre. A son retour à Usson, il trouva porte close, et Marguerite avait profité de cette absence pour se débarrasser également de la marquise de Canillac (1).

Ce serait là un bien joli sujet pour un livret d'opéra comique.

Est-ce bien réellement de l'histoire?

Le marquis de Canillac a-t-il réellement joué auprès de Marguerite de Valois le rôle de Don Guritan auprès de la reine Marie de Neubourg?

« En même temps que les instructions sévères d'Henri III, écrit un autre historien de Marguerite de Valois (2), d'autres avis parvenaient à Canillac. L'arrestation de la reine de Navarre avait eu à la cour de France un pénible retentissement. Les princes s'étaient émus d'un si étrange événement, et plusieurs avaient songé à venir en aide à la belle affligée. Les ducs de Guise, de Lorraine et de Savoie prévinrent Canillac, tout en lui disant qu'il s'était bien comporté en cette affaire, de ne pas oublier qu'il avait en son pouvoir la plus grande princesse du monde. Ces avertissements discrets et ces compliments ironiques firent réfléchir le présomptueux marquis, qui entrevit le piège où l'avait entraîné sa complaisance pour le duc de Joyeuse. Il commença à regretter sa faute et s'en ouvrit à un de ses amis : « J'ai été trompé, dit-il, par M. de Joyeuse, qui a rejeté le malheur sur moi pour s'en dispenser. » Aussi, lorsqu'arriva l'officier des gardes-suisses qu'Henri III dépêchait vers lui pour lui prescrire de remettre la reine Marguerite et le château d'Usson entre les mains

(1) « Le marquis de Canillac, préférant à la foy qu'il devait à son maître un chétif plaisir, se laissa piper aux artifices de sa prisonnière, oubliant son devoir et quittant tout ce qu'il pouvait prétendre de sa fortune pour se rendre amoureux de cette amoureuse. » D'Aubigné, cité par M. L. Biélawski, *Histoire de la Comté d'Auvergne*, p. 118.

(2) *Histoire de Marguerite de Valois*, par le comte Léo de Saint-Poncy, pp. 279 et 280. — *Annales d'Issoire*, p. 178.

Digitized by Google

du capitaine Jacob, commissionné pour cette double garde, Canillac ne voulut pas pousser plus loin sa complaisance et démasqua ses nouvelles dispositions. Repoussant le capitaine nommé directement par Sa Majesté pour être un sévère gardien, il disposa du château en faveur de celle qu'on voulait y reléguer : jaloux d'effacer complètement le souvenir de sa vilaine besogne, spontanément il rendit la liberté à la reine de Navarre et lui livra la place. Après avoir ainsi réglé les choses, le marquis sortit d'Usson et se retira dans ses terres, à Saint-Cirgues, où le *Divorce satyrique* le représente allant cueillir des pommes, sans faire attention que cette cueillette eût été bien intempestive en décembre ou en janvier. »

Quelle fut à Usson, pendant ces dix-huit années, la vie de la reine de Navarre ?

Ici encore les récits sont contradictoires.

« Les cadets de Gascogne, aurait dit Henri III à d'Aubigné, n'ont pu saouler la reine de Navarre ; elle est allée trouver les muletiers et les chaudronniers d'Auvergne. »

M. Hector de La Ferrière écarte *de plano* cette appréciation; il écarte également le récit des panégyristes de la reine, qui ont fait de ce séjour à Usson : « un Thabor pour la dévotion, un Liban pour la solitude, un Parnasse pour les Muses, un Caucase pour les afflictions (1). »

« Des deux côtés, égale exagération », dit-il (2) ; les témoignages de Scaliger et de Brantôme (3) excluent l'idée d'une Messaline et font justice des propos grossiers de D'Aubigné ; mais, tout en rejetant ces « Ruy-Blas auvergnats », il faut « faire la part de la faiblesse de la femme (4). »

(1) Récit du P. Hilarion Coste.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, loc. cit.

(3) Brantôme (Pierre de Bourdeilles, abbé et seigneur de), né à Bourdeilles (Dordogne), en 1527, mort en 1614, chroniqueur mêlé à toutes les dissensions civiles du XVI^e^ siècle, a laissé, entre autres ouvrages : la *Vie des hommes illustres et grands capitaines français; Vie des grands capitaines étrangers; Dames illustres.*

(4) Brantôme donna à Marguerite de Valois la pensée d'écrire ces *Mémoires*, qui

Digitized by Google

« Quels furent les heureux privilégiés des années d'exil ?

» Nul ne sait leur nom ; la porte de la forteresse était si bien close. Il en est un cependant que tous les contemporains s'accordent à lui donner. Ce nouvel amoureux se nommait Pomini (1). Sa belle voix lui avait fait une sorte de réputation à la cathédrale de Clermont. La reine voulut l'avoir pour sa chapelle à Usson : de chantre elle en fit bientôt un secrétaire, place intime qui rapproche insensiblement de l'alcôve. Si l'on s'en rapporte à cette mauvaise langue de D'Aubigné, Marguerite en était si jalouse qu'elle avait fait exhausser tous les lits des femmes attachées à son service afin de voir sans trop se baisser si le trop recherché chanteur ne s'était pas caché dessous.... »

» Elle le perdit à Usson. Etait-il mort à la peine ?

» C'est la destinée de bien des ténors (2) !... »

Que la reine de Navarre ait eu pour amant Pomini ou d'autres encore ; que la faiblesse de la femme l'ait em-

sont un des premiers monuments de la langue française. Ils lui sont dédiés. « C'est comme un vice aux femmes, écrit Marguerite, de se plaire aux louanges bien que non méritées. Si j'ay eu quelques parties de celles que vous m'attribuez, les ennuis les effaçant de l'extérieur en ont aussi effacé la souvenance de ma mémoire, de sorte qu'en me remisant en votre discours, je ferai volontiers comme la vieille marquise de Randan, qui, ayant demeuré depuis la mort de son mari sans voir un miroir, rencontrant par fortune son visage dans le miroir d'un autre, demanda qui était celle-là. »

(1) Claude-François de Pomini, était, d'après Arnaud *(Histoire du Velay*, t. IV, p. 80), maître de musique des enfants de chœur de la Cathédrale du Puy, et non de Clermont, comme l'écrit M. de La Ferrière. Son père était, dit J. Burel, maître peyrolier, c'est-à-dire chaudronnier. — La famille François a produit au XVIIe siècle trois générations de peintres habiles, dont un est resté célèbre sous le nom de *Guido Francisco*. Cf. *Impressions de voyage et d'art en Lyonnais et en Bourbonnais*, par Em. Montégut *(Revue des Deux-Mondes*, 1874).

(2) Un de nos amis, M. Paul Le Blanc, ingénieux chercheur et savant érudit, à Brioude, a retrouvé de nos jours le contrat de mariage de Pomini. Le « ténor » a épousé Michelette de Faugière, fille du seigneur de La Chomette, demoiselle d'honneur de Marguerite de Valois. Après son mariage, Pomini acheta les seigneuries des Grèzes et d'Agnat, dont il délaissa les dîmes aux Minimes de Saint-Ferréol, près Brioude, à la charge d'être inhumé dans leur église.

Il devint la tige des François de Montgrion et de La Bastide.

Digitized by Google

porté, pour emprunter l'expression de M. Hector de La Ferrière, un fait demeure incontesté : aussitôt après le départ de Canillac, Marguerite vécut libre et souveraine, à l'abri de ses murailles gardées par une garnison fidèle.

Un moment il avait été question, dans le camp des royalistes, de l'assiéger dans son castel, et des ordres avaient été transmis à Gilbert de Pons de Lagrange (1), qui commandait pour le roi le château de Nonette; mais il ne fut pas donné suite à ce projet, et Marguerite put braver l'orage grondant autour d'elle.

De la plate-forme de son donjon, où elle aimait à contempler le merveilleux tableau offert à ses regards, ce vaste horizon qui s'étend des Monts Dore à la chaîne du Forez, et du Puy de Dôme aux Cévennes, Marguerite put assister à cette bataille du Cros-Rolland, aux environs de Coudes, où fut battue l'armée catholique commandée par le comte de Randan, le jour même où Henri IV gagnait la bataille décisive d'Ivry.

Les armées du roi de France triomphaient de toute part; mais Henri IV avait compris qu'il n'aurait un règne paisible qu'à la condition d'embrasser la religion de l'immense majorité de ses sujets.

La Ligue momentanément écrasée sur les champs de bataille pouvait renaître et cette fois dans des circonstances bien plus favorables pour elle.

L'abjuration de Henri IV en eut plus sûrement raison que ses victoires d'Arques et d'Ivry, et sans vouloir rechercher ici quelle part plus ou moins prépondérante doit être assignée à la politique en cette détermination du roi,

(1) Gilbert de Pons était fils de Jacques de Pons, seigneur de Lagrange, et d'Aumaire Motier de la Fayette. Il avait épousé en premières noces Catherine de Bourbon, fille du comte de Vendôme (1584), et en secondes noces (1594) Marie de Chalus, fille de Jean de Chalus, baron de Cordès et de Châteaubrun, et de Jeanne de Chabannes.

Le château de Lagrange, situé entre Nonette et Issoire, est devenu aujourd'hui la propriété de M. de Matharel, descendant d'un ancien officier de justice de Marguerite de Valois à Ussou.

Digitized by Google

il convient de constater son heureux effet pour la pacification et le bonheur de la France.

La présence de la reine Marguerite à Usson avait attiré en Auvergne une foule de personnages distingués par la naissance ou par leur talent, des poètes, des philosophes, des artistes. Plusieurs de ces noms sont parvenus à la postérité.

Tels furent François Meynard, d'Aurillac, secrétaire des commandements de la reine, et Jean Baudoin (de Pradelles), plus tard membres l'un et l'autre de l'Académie française créée par Richelieu, Dupleix, Bompart et Porral, médecins de Marguerite de Valois (1), Vital du Vernin (de Vic-le-Comte) son secrétaire, Pierre de Cambefort (d'Aurillac), seigneur de Niocel.

Tels furent aussi les conseillers de cette princesse, avocats et magistrats éminents : Bertier, Seguier, Molé, Talon, Hennequin, Pierre et Antoine Matharel et enfin Savaron (2).

Avant de dire adieu à cette terre d'Auvergne qui lui avait été si hospitalière, la comtesse de Valois tint à assurer le sort des pauvres de ses trois châtellenies d'Usson, Ybois et Saint-Babel.

C'a été le but d'un acte reçu par le notaire Portail, le 7 mai 1605, connu sous le nom de la *donnerie d'Usson* (3).

(1) Bompart était de Clermont : Porral (Claude) était fils de Cl. Porral, médecin distingué à Lyon, originaire d'Italie. Un de ses descendants, Louis-Auguste, conseiller en la sénéchaussée et présidial du Puy, acheta du marquis d'Ailly la terre de St-Vidal (1765), siège d'une des baronnies du Velay. (Cf. *Armorial des baronies diocésaines du Velay* par l'abbé Theillère. Le Puy, Freydier, 1880.)

(2) A Paris, la reine a eu pour aumônier saint Vincent-de-Paul et pour prédicateur ordinaire Mathieu de Morgues de Saint-Germain, né en 1582, au château de St-Germain la Prade, près le Puy, qui a composé son panégyrique sous ce titre : *Royale Pyramide dressée à l'heureuse mémoire de feue la sérénissime Reyne Marguerite, duchesse de Valois*, par Mathieu Morgves, sieur de Sainct-Germain, docteur en théologie, conseiller et prédicateur ordinaire du Roy et de ladite feue Reyne. (Paris. P. Chevalier, MDCXV.) — Communication de M. A. Vernière, avocat à Brioude.

(3) Le texte de la *donnerie d'Usson* a été reproduit dans *l'Histoire de Margue-*

Digitized by Google

Le château de Marguerite de Valois n'a pas eu un plus fortuné sort que celui du duc de Berry et l'on chercherait vainement au sommet de la butte d'Usson le bonnet de pape, dont parlait Scaliger. Et cependant après trois cents ans, le souvenir de la reine de Navarre demeura inséparable de ces ruines.

Lorsque la locomotive passe en face de ce monticule, il est bien rare qu'à travers les glaces du wagon une main ne se lève pour indiquer à un compagnon de voyage :

« Voilà Usson, le château de la reine Margot ! »

Plus loin, au retour de ce beau lac Pavin, une des merveilles de l'Auvergne, les baigneurs du Mont-Dore, traversent la vieille cité de Besse-en-Chandesse et après avoir passé sous la voûte de son antique beffroi, s'arrêtent devant une maison gothique bâtie en lave noire.

« C'est le palais de la reine Margot ! » répètent les guides de la montagne.

La reine Margot !

Des jugements bien sévères ont été portés sur cette princesse.

« Le blâme l'emporte sur l'éloge », dit M. de la Ferrière. « C'est que l'histoire volontiers indulgente pour les femmes qui ont loyalement et sincèrement aimé, ne l'est guère pour celles dont la galanterie seule a rempli la vie. Pour n'en citer que deux exemples, on a dit et on dira toujours avec un sentiment de sympathie qui se rapproche de l'estime : Mademoiselle de la Vallière ; on a dit et l'on dira avec un sentiment de dédain qui touche au dégoût : la Dubarry. Les trois frères de Marguerite de Valois l'ont appelée *Margot*, et ce surnom lui est resté et lui restera. »

Il faut savoir juger humainement les choses humaines (1).

rite de Valois, par le comte Léo de St-Poncy, t. II, p. 459. Cet ouvrage contient d'intéressants détails sur le séjour de la reine à Usson et notamment sur la composition de sa maison pendant les dix-huit ans qu'elle a passés en Auvergne.

(1) Un témoignage d'un bien haut prix est rendu à Marguerite par le cardinal de Richelieu dans ses *Mémoires :* Richelieu montre la reine victime de cette raison d'Etat

Digitized by Google

M. de la Ferrière n'est guère sympathique à la reine de Navarre, sans toutefois accepter comme autant d'articles de foi chacune des articulations de « cette mauvaise langue de D'Aubigné ». Les premières pages de son étude consacrées à la jeunesse de Marguerite, à son éducation, à son mariage, ne sont-elles pas de nature à atténuer la rigueur des conclusions que nous venons de reproduire ?

La jeune princesse a grandi en cette race des Valois, où « ce ne sont point les hommes qui prient les dames, mais les dames qui prient les hommes, » où « la galanterie se fait le complice du crime, où il y a dans les coupes du poison, dans les baisers des pièges, où en allant à un rendez-vous on porte sous son pourpoint des cottes de maille (1). »

Autour d'elle, c'est à qui brûlera des livres d'heure, à qui rejettera comme autant de superstitions les vieilles croyances.

La passion qu'elle ressent au début de la vie pour le jeune prince de Joinville lui attire immédiatement la haine de Catherine de Médicis, sa mère, de ses frères les rois Charles IX et Henri III, dont le dernier surtout a été constamment acharné à sa perte.

On la maria, contre sa volonté, elle catholique à un prince huguenot, devenu certainement un grand roi,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire !

Mais l'histoire des amours du prince est aussi populaire que celle de ses victoires, et si, comme le disait l'abbé de Montesquieu à Louis XVIII, les Français ont de tout

qui a présidé à son mariage et à son divorce : « Cette grande reine couronna ses vertus par celle de l'aumône, qu'elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris, qui ne s'en sentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure par sa miséricorde celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne que si elle eût eu sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en ait davantage de lui en porter à sa mort. »

(1) *Revue des Deux-Mondes, loc. cit.*

Digitized by Google

temps passé à leurs rois leurs maîtresses, semblable condescendance pour l'humaine faiblesse eût été le contraire d'une vertu chez une reine de France.

Si la vérité pénètre difficilement dans le palais des rois, aussi péniblement la lumière se fait-elle sur la vie des princes, entourés qu'ils sont, non point d'amis sincères, mais

> De détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la vengeance céleste !

Plats courtisans qui prennent volontiers la revanche de leur obséquiosité et de leur humble soumission. Leurs libelles ont été trop souvent et trop facilement accueillis par des écrivains qui n'ont eu garde de demander la vérité aux sources vraiment sérieuses de l'histoire.

L'histoire, on ne l'écrit pas à coups de pamphlets comme le *Divorce Satyrique*.

L'historien est seul digne de ce nom qui sait se placer dans les conditions d'impartialité « *sine irâ aut studio quorum causas procul habeo* » (1), dont parle Tacite, sans lesquelles ses jugements ne sauraient être acceptés par la postérité.

Les jugements hâtifs de la première heure ne sont heureusement pas sans appel ; la postérité les a infirmés bien des fois en inclinant vers la clémence, vers la pitié, et, ce faisant, vers la justice.

La justice, n'a-t-elle pas été rendue de nos jours à deux reines de France, infortunées entre toutes, qui ont porté leur tête sur l'échafaud : l'une au château de Fotheringay, le 8 février 1587 ; l'autre sur la place de la Révolution, le 16 octobre 1793.

Sera-t-on éternellement inexorable à une troisième, à Marguerite de Valois ?

(1) Annales, liv. I.

Digitized by Google

Parvenus au terme de cette étude, nous l'offrons, pour incomplète qu'elle puisse être, à ceux qui s'intéressent encore à l'histoire de notre beau pays d'Auvergne.

L'Auvergne ! Est-ce autre chose qu'une simple expression géographique ?

Elle a disparu au XVIII^e siècle pour faire place successivement à la Généralité de Riom, et aux départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, de l'Allier et de la Haute-Loire (1).

Cette table rase des anciennes appellations et des anciens souvenirs, a-t-elle été un bienfait ?

Si oui, pourquoi en incorporant à la France la Savoie, en 1860, n'a-t-on pas rétabli les départements du Léman et du Mont-Blanc inscrits sur les cartes du premier Empire ?

Si oui, pourquoi l'Allemagne s'est-elle empressée de rendre aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les vieux noms d'Alsace et de Lorraine ?

« Ah ! croyons-le bien, s'écriait en 1866 M. Saint-Marc Girardin, dans le patriotisme de la France moderne, il y a les patriotismes de nos vieilles provinces françaises qui sont venues s'y fondre comme dans une fournaise puissante, et le vent de nos tempêtes civiles et guerrières n'a fait que hâter la fusion de ces métaux généreux apportés de tous côtés. Comme dans l'incendie de Corinthe, l'airain est sorti du feu plus brillant et plus indestructible que jamais. Ou plutôt, messieurs, souvenons-nous, car j'aime mieux emprunter mes images à nos anciennes mœurs, souvenons-nous de nos vieilles villes quand elles faisaient fondre une cloche nouvelle pour leur église. Lorsque le métal bouillonnait, alors, disait-on, pour donner à la cloche une voix plus claire et plus forte, on jetait dans la fonte,

(1) *Histoire de la formation du département du Puy-de-Dôme*, par F. Mège. Rien n'est moins exact que les précis de géographie de la France en ce qui concerne la comparaison de la division en 32 provinces avec celle en 86 départements. On y enseigne que l'Auvergne a formé le Cantal et le Puy-de-Dôme, tandis qu'elle a également contribué au bon tiers de la Haute-Loire.

Digitized by Google

celui-ci une pièce d'argenterie de famille, celui-là un vieux joyau d'or, et quand plus tard, les appels de la cloche retentissaient dans les airs, chacun croyait entendre la voix de son offrande. Voilà comment s'est fait le patrimoine de la France moderne avec l'offrande de nos vieux dévouements provinciaux. Mais quand ses appels retentissent dans nos âmes, ce n'est plus la voix de la Lorraine ou de la Bretagne, de la Bourgogne ou de la Normandie que nous entendons, c'est la voix de la grande patrie. Tant la cloche est bien fondue! Tant l'alliage est ferme et solide! Tant nous avons partout dans nos cités même cœur pour sentir les joies ou les douleurs de la France et même cœur pour la défendre (1)! »

MAURICE CHANSON.

---

(1) *Correspondant* du 23 juillet 1866. *Discours* de M. Saint-Marc Girardin à l'académie Stanislas, à Nancy, à l'occasion du centième anniversaire de la réunion de la Lorraine à la France. — La séance où ce discours devait être prononcé, fut interdite par le gouvernement impérial; mais les discours furent imprimés dans le Recueil que nous venons de citer.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 1er juin 1887.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Bleynie.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mai ; il est adopté sans observations.

M. Vimont, demandant la parole, présente quelques critiques à propos de la rédaction de la *Revue* et de certains documents qu'on y avait publiés. De plus, notre honorable collègue entretient la Société de ses recherches sur l'origine et la provenance du tableau d'Aigueperse, attribué à Mantegna.

MM. Rouchon et Maire présentent, comme membre nouveau, M. Brihat, conducteur des ponts et chaussées à Pontgibaud.

M. le Président donne la parole à M. le Dr Chibret, pour la lecture de son travail intitulé : *De l'influence des pluies sur la marche de l'épidémie des fièvres typhoïdes, à Clermont, en 1887.*

A la suite de cette lecture, une discussion s'engage entre l'auteur de ce travail et quelques personnes de la Société. MM. le Dr Girod, Lenoir, Rouchon, Vazeilles et Torilhon y prennent part.

La parole est donnée ensuite à M. Em. des Essarts pour la lecture de son poëme : *Pallas Athéné.*

Après cette lecture, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. le Dr Paul Girod communique à la Société une série de pièces préhistoriques provenant de la collection E. Massenat.

Ces pièces en silex et en bois de renne ont été recueillies à Laugerie-Basse, une des stations les plus renommées de la vallée de la Vézère.

Laugerie-Basse est un petit village de la commune de Tayac, près Périgueux. Les habitations actuelles sont adossées aux rochers qui surplombent et forment des abris que les indigènes utilisent comme paroi postérieure de leurs maisons.

Une coupe exécutée en ce point par M. Massenat montre que ces abris sous roches ont toujours été recherchés par l'homme. On peut suivre en effet jusqu'au niveau de la Vézère les couches successives caractérisées par les industries spéciales qui s'y rapportent : le fer et

Digitized by Google

le bronze, la pierre polie, la pierre taillée avec ossements travaillés et plus bas encore les silex solutréens et enfin les haches moustériennes.

C'est de la conche à ossements travaillés qu'ont été extraites les pièces principales de la collection.

Les animaux dont les restes abondent parmi les instruments d'os et de silex sont le renne, le mammouth, l'aurochs, le bouquetin, le chamois, etc., qui indiquent pour cette époque des conditions climatériques fort différentes et une flore et une faune en rapport avec un climat sec et froid. Les glaciers recouvraient une partie de notre sol et les volcans à cratères lançaient sur l'Auvergne leurs laves et leurs pouzollanes.

Ces peuplades ne connaissaient point l'emploi des métaux ; leurs outils étaient en silex et leurs armes en bois de renne ou en os d'animaux divers. Ces hommes ne possédaient point d'animaux domestiques ; ils vivaient de la chasse et de la pêche.

M. Girod fait passer sous nos yeux les lames de silex, les unes larges, puissantes, aux éclats enlevés à grands coups, les autres effilées, tranchantes comme des couteaux. Ici sont les grattoirs qui servaient à débarrasser les peaux des tissus étrangers, les lissoirs, les poinçons, les mille formes nécessaires pour tailler l'os, le polir, le mouler aux différents usages.

L'attirail de chasse et de pêche est au complet : les longs harpons en bois de renne barbelés des deux côtés ou ne portant que d'un seul côté des pointes recourbées, les flèches taillées en biseau pour l'emmanchure et creusées d'un sillon pour le poison, les sagaies, les pointes de lances, les javelots de toute longueur, les uns robustes, les autres effilés pour les plaies pénétrantes.

Puis vient l'atelier de couture : les aiguilles d'une finesse extrême, percées d'un trou minuscule pour recevoir les fils de tendon de renne, les poinçons, les navettes, les petites fourches pour tendre le fil.

Ces hommes aimaient la parure, ce sont des coquilles percées, des dents de renne et de cheval perforées, des petits fragments de quartz et de serpentines portant un trou de suspension. Puis des rondelles d'os, des lames triangulaires, des amulettes et des pendants couverts de lignes et de points.

Mais ce qui frappe par son originalité, ce sont les splendides sculptures, les gravures, les ciselures qui font de la collection de M. Massenat une collection sans rivale.

Deux aurochs accolés dos à dos terminent une poignée d'arme; un lemming, le rat des glaces, forme une amulette, un renne, lancé au

Digitized by Google

galop se détache sur un bois de renne. Sur ce fragment, une loutre retire de l'eau un poisson; sur cet autre, on distingue une tête de cheval, ici une tête d'aurochs; les poissons, les bouquetins ont attiré le regard observateur des troglodytes et ont servi de modèles à leurs sculptures.

Parmi ces pièces il en est deux qui méritent une mention spéciale :

La chasse à l'aurochs gravée sur un manche de poignard. On voit l'aurochs avec sa bosse sur le dos, sa crinière hérissée et sa barbiche, qui fuit tête baissée devant un chasseur nu brandissant un trait. — Une autre pièce, la dernière trouvée à Laugerie, il y a deux mois à peine, est l'extrémité d'un tabou. Ce sont deux phallus réunis par la base et couverts de dessins réguliers; ils rappellent par leur direction et leur disposition le biphallus gallo-romain.

Il est bon de faire remarquer que ces dessins ne sont pas des représentations enfantines. Ce sont des croquis tracés d'une main sûre, avec la pointe du silex par un dessinateur qui comprenait la forme et s'attachait à la rendre avec vérité.

Les sculptures n'étonnent pas moins par leur exactitude et leur précision que les ciselures de cette époque.

A la collection Massenat appartient le squelette d'un homme surpris par un éboulement et que sa position dans la couche des foyers permet de rapporter sans hésitation à cette époque lointaine. La mort a été occasionnée par la chute d'un rocher qui a broyé le crâne et fracturé le maxillaire inférieur; l'examen du crâne et des os le rapproche des squelettes si connus qui caractérisent la race de Cromagnon.

Tel est en quelques mots la disposition des pièces que M. Girod présente à la Société. M. Girod donne de précieuses indications sur l'état de la France à cette époque lointaine dite « du renne » tant au point de vue géologique que touchant les peuplades qui vivaient dans les vallées où se retrouvent ces restes de leurs repas et de leur industrie. M. Girod nous annonce qu'il va publier avec M. Massenat les principaux documents de cette collection sous ce titre : « Recherches sur les stations préhistoriques de la Vézère et de la Corrèze. »

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— M. Maurice Féron, avocat au barreau de Clermont, vient de publier chez Ollendorf un petit volume de poésies, sous ce titre : *Mirages et Déceptions*. Il y a là des qualités réelles et rares, sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs.

Point d'éclat ni de ces grossièretés qui semblent de mode aujourd'hui; une tristesse voilée, une ironie discrète, un soin particulièrement délicat de l'expression, par-dessus tout la sincérité et la simplicité qui manquent trop souvent aux jeunes poètes dont nous lisons les essais.

Ce livre ne fera pas de bruit ; l'auteur ne l'aurait pas voulu ; mais il sera lu avec plaisir par quelques-uns. C'est un succès dont peut se contenter un esprit fin qui a conscience de sa peronnalité bien distincte, sinon très-originale.

Nous voudrions citer davantage. L'espace nous manque. La pièce qui suit peut donner une idée assez nette de la note qui domine dans ce livre :

Vous ne voyez que la caresse
Du vent sur les épis couchés,
Vous n'aspirez avec ivresse
Que la senteur des foins fauchés ;
Mais dans les champs, au ras des pentes,
Baignés d'un soleil pâle et blond,
Sous les récoltes jaunissantes,
Que de chers morts dorment au fond !

Vous ne voyez que le sourire
Des mers aux flots ourlés d'argent,
Moire que le courlis déchire
A grands coups d'ailes en plongeant ;
Mais sous le pli des vagues vertes
Que les brisants font ou défont,
Dans les immensités ouvertes,
Que de chers morts dorment au fond !

Vous ne voyez que le caprice
Dont mon vers est l'écho moqueur,
Vous ne voyez que ce qui glisse
Sur la surface de mon cœur ;
Mais vous n'avez point vu le drame
Qui s'y joua sombre et profond.
Sous ces caprices à fleur d'âme,
Que de chers morts dorment au fond !

Digitized by Google

— Notre collègue M. Gasquet, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, vient de publier une brochure sous ce titre : *L'Empire grec et les Barbares*. Cette notice est destinée à servir de préface à un ouvrage plus considérable actuellement sous presse.

Sur la civilisation byzantine, sur le rôle des empereurs, sur l'attitude des Barbares, il y a là bien des idées neuves et habilement présentées. Il semble bien qu'on ait mal à propos dédaigné cette civilisation, et qu'elle ait eu plus d'influence qu'on ne le croit sur la marche des nations modernes vers le progrès souhaité.

Il est à désirer que M. Gasquet achève ce livre. Nul n'était mieux préparé que lui à nous faire revenir de nos vieilles erreurs sur ce point.

— M. Bellaigue de Bughas vient de publier une note fort intéressante sur la maison de B. Pascal. Ce travail, paru en plaquette in-8°, est extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, tome 28, année 1886, p. 17-30.

L'auteur, reprenant les recherches commencées par M. Gonod en 1847 (1), les complète et les étend davantage. Il redoute, avec juste raison, que la maison où est né Pascal ne disparaisse un jour, par suite de la construction d'un perron en avant de la Cathédrale.

« A notre époque, dit-il, on a presque partout religieusement respecté, restauré et remis en honneur les murs qui ont vu naître les grands hommes. La ville de Clermont laissera-t-elle disparaître la maison paternelle de l'immortel auteur des *Pensées*, de l'illustre précurseur de la science moderne, sans prendre soin de conserver, sous une forme convenable, le souvenir du berceau de Blaise Pascal ? »

M. Bellaigue continue :

« Mon but est d'établir sommairement les points qui suivent :

« 1° — Que Etienne Pascal, père de Blaise, a acheté, le 20 février 1614, une maison composée de deux corps de logis, s'étendant depuis les grands degrés des Gras, jusqu'à la rue des Petits-Gras, aujourd'hui rue des Chaussetiers ;

» 2° — Qu'il a vendu cette maison à l'un de ses frères, le 20 octobre 1633, époque où il venait de s'établir à Paris, sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, rue Tixeranderie.

» 3° — Que ladite maison fait partie intégrante d'une vaste construction en forme de quadrilatère, avec cour intérieure, et que ce quadrilatère, qui porte encore de nos jours de nombreuses traces du style du XVI^e siècle, était déjà divisé, au temps d'Etienne Pascal, en quatre parties, distribuées en échiquier comme suit :

(1) Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né.

Digitized by Google

» Partie A et C du plan : appartenant à Pascal.

» Partie B : à l'avocat Jacques Chardon, successeur de Lavaux, auteur de la Famille du Ranquet.

» Partie D : à Amable Montorcier, élu à Clermont, auteur des Montorcier de Villars et de la Charme.

» 4° —Que les deux corps de logis appartenant à Etienne Pascal lui venaient de la famille de Langheac et que celle-ci les tenait des Grasdepain, seigneurs du Crest, par Antoinette de Grasdepain, dame de la Courtine de Julhat.

» 5° — Que postérieurement à la vente, en 1633, de l'hôtel où était Blaise Pascal, on peut suivre sans interruption les partages, ventes et transmissions dont les deux corps de logis ont été l'objet, jusqu'à leur arrivée dans les mains des propriétaires actuels, M. Dauzat (partie C.) et M. Cohendy (partie A.). »

M. Bellaigue a pleinement réussi dans ses recherches, et sa tâche a été singulièrement facilitée par des cahiers de notes que son grand-père, Bernard Bellaigue de Bughas, alors conseiller au présidial de Clermont, a extraites, pour des affaires de famille, des minutes de différents notaires, et notamment de l'étude de M. Chazelles, dont les minutes ne sont point parvenues jusqu'à nous et que M. Gonod ne pouvait connaître.

Il en résulte que ce travail, exécuté consciencieusement, avec soin et avec tous les documents désirables, est complet et éclaircit définitivement cette question. — A. M.

— L'*Annuaire du Club Alpin français*, *1886*, renferme une intéressante étude de M. A. Julien, sous le titre de : *Brèches volcaniques et moraines, dans la France centrale.* — Le savant professeur de géologie de la Faculté des Sciences de Clermont, retrace en quelques pages l'histoire des théories diverses sur la formation des brèches volcaniques qui se trouvent dans le Cantal et le Puy-de-Dôme.

Jusqu'en 1869, époque où M. Julien a publié une remarquable thèse sur la formation de la montagne de Perrier et sur l'origine des conglomérats qui la composent, en démontrant d'une manière indiscutable l'origine glaciaire de ces roches, les opinions étaient très partagées. Il les résume toutes successivement dans son intéressant travail.

Ainsi, selon Bertrand de Doue, les matériaux des brèches volcaniques du Velay avaient été remaniés par les eaux après leur sortie des bouches volcaniques.

En 1834, Burat admet la même théorie.

M. Julien nous montre que l'opinion de Poulett-Scrope est toute différente ; malgré une étude très approfondie des volcans du

Digitized by Google

centre de la France, ce célèbre savant s'est absolument trompé en attribuant, dans son célèbre ouvrage, paru en 1858 et traduit par M. Vimont en 1866, aux brèches du Velay, aux conglomérats trachytiques du Cantal et aux conglomérats ponceux du Mont-Dore, une origine lavique, mais boueuse. Il les fait jaillir, à l'état de coulées boueuses, des trois grands cratères du pays : le Mont-Dore, le Cantal, le Mezenc.

Nous ne pouvons entrer dans une analyse trop étendue de toutes les théories émises jusqu'ici et citées par M. Julien ; il nous suffira de dire qu'il a exposé avec une grande clarté la remarquable discussion que souleva cette question à la réunion de la Société géologique de France qui s'était assemblée au Puy en 1869. C'est là que M. Lory proclama le premier l'origine aérienne des conglomérats et des brèches volcaniques du Mézenc et du Cantal.

L'origine et la formation des volcans du Puy-de-Dôme ont donné lieu aux mêmes discussions. Les opinions étaient aussi partagées sur la formation de la célèbre montagne de Perrier près d'Issoire.

En 1795, Legrand d'Aussy, dans la publication de son voyage fait en Auvergne en 1787 et 1788, croit reconnaître dans ces couches alternantes de galets et de fragments divers de la montagne de Perrier, une origine volcanique et aqueuse tout à la fois.

Après avoir cité les opinions de Ramond (1815), Bravard, l'abbé Croizet, Bouillet et Lecoq, M. Julien rapporte celles de M. de Lasaulx, savant allemand, qui croit reconnaître dans Perrier une « montagne de transport torrentiel ».

« C'est donc, pour le pétrographe allemand, en définitive, nous dit M. Julien, un delta fluvio-marin de l'époque glaciaire, tout à fait comparable au delta fluvio-lacustre que le Rhône forme de nos jours à sa perte dans le lac de Genève. »

Nous nous permettons de continuer les citations comme étant plus claires que toute analyse :

Dans la séance du 28 décembre 1868, M. d'Archiac présentait, en notre nom, à l'Académie des Sciences, le résultat des études auxquelles nous nous étions livré, de concert avec notre excellent ami Edmond Laval. Dans cette note, nous proclamions hautement l'origine exclusivement glaciaire de cette montagne célèbre de Perrier, et dans notre thèse inaugurale nous écrivions :

« Quel autre agent qu'un glacier, en effet, pourrait donner la raison des caractères que nous avons fait connaître dans cette partie de notre travail ? L'arrangement morainique, la forme fragmentaire des blocs, leurs stries, leur burinage, les vides qu'ils laissent entre eux,

Digitized by Google

la patine qui les incruste, le mélange de ponces et de roches pesantes, la disposition enfin de la forêt qui est à la base (1). »

L'auteur démontre enfin comment cette théorie de l'origine glaciaire de la montagne de Perrier, d'abord accueillie avec une certaine incrédulité par quelques géologues, a fini par s'imposer et est enseignée aujourd'hui à la Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure, grâce aux études poursuivies et aux coupes de Perrier, relevées par M. Munier-Chalmas.

Poursuivant ensuite cette étude par ses théories sur l'ensemble de la période glaciaire en France et en Europe même, M. Julien en arrive aux conclusions suivantes que nous reproduisons :

« Si les vues que nous venons d'exposer sont fondées, et nous en avons la conviction profonde, il y a désormais une classification géologique qui s'impose. Faut-il laisser nos glaciers pliocènes dans l'époque tertiaire et faire débuter l'époque quaternaire à un moment quelconque de la période interglaciaire ? Tel n'est point notre avis. Il serait irrationnel, suivant nous, de scinder ainsi ce magnifique phénomène ; comme je le proclamais déjà en 1869, dans ma thèse inaugurale : La période pliocène supérieure doit disparaître de la science. » Je voulais dire alors et je veux encore dire par là qu'il faut clore la période tertiaire immédiatement après le développement de la faune à *Mastodon arvernensis* et *Mastodon Borsoni* qui caractérise le pliocène moyen. Il faut faire passer dans l'époque quaternaire les conglomérats ponceux et trachytiques et les alluvions à *Elephas meridionalis*, et ouvrir celle-ci dès l'apparition et l'extension des grands glaciers qui ont édifié ces colossales moraines, si longtemps confondues dans le plateau central, avec des produits éruptifs. »

A. M.

— Dans les *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, M. Ferdinand Brunetière consacre quelques pages à Pascal, sous le titre de : *De quelques travaux récents sur Pascal.*

— Nous extrayons de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° 33 (1887), la note suivante :

« M. P. de Wit a fait tirer à 300 exemplaires une plaquette sur la *Journée des brigands en Limousin*. Il y raconte comment, en 1789, au lendemain de la prise de la Bastille, le comte François de Douhet, accusé de s'être mis à la tête d'une bande de brigands, fut arrêté et conduit à la prison de Limoges, puis mis en liberté, grâce à l'intervention de l'Assemblée nationale. Il y a joint le texte d'une brochure qui parut à Paris après cet événement : *La victoire des Auvergnats sur les aristocrates.*

(1) Julien. Des phénomènes glaciaires dans le plateau central de la France, 1867.

Digitized by Google

— M. Charles Truchot fils vient de publier dans la *Revue scientifique*, n° 7, du 2e semestre 1887, un rapport inédit de Lavoisier. Ce rapport, daté du 27 octobre 1788, a été rédigé par l'éminent chimiste à la suite de l'explosion de la poudrerie d'Essonne, qui a entraîné la mort de M. Letort et Mlle Chevraud, fille du commissaire des poudres à Essonne.

— M. P. de Nolhac vient de publier deux articles fort intéressants ; le premier : *Le grand Trianon* (9 photogravures) a paru dans : *les Lettres et les Arts*, 1er août 1877 ; le second : *Pétrarque et son jardin, d'après ses notes inédites*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*. Turin, 1887, tome IXe de la collection.

— Le n° 739 de *la Nature*, de Tissandier, contient une intéressante note de M. Plumandon, météorologiste adjoint à l'observatoire de Clermont, intitulée : *Etudes sur les nuages : Les Cirrus*.

— Les *Annales de l'Institut Pasteur*, n° 7, contiennent un article de M. Duclaux : *Sur la migration des matières grasses*.

Comptes-rendus de l'Académie des Sciences. — N° 3. M. E. Duclaux : Sur la préparation de l'acide valérianique pur. — N° 4. M. Bouquet de la Grye : Note sur le tremblement de terre du 23 février, à Nice. — N° 7. M. Bouquet de la Grye rend compte à l'Académie des résultats obtenus par MM. Anguiano et Pritchett pour la détermination de la longitude de l'observatoire de Tacubaya.

— Dans le rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1886, nous relevons le nom de notre compatriote et collègue, M. Maurice Faucon, qui a remporté une mention honorable pour le premier volume de son ouvrage : *La librairie des Papes d'Avignon*. Ce travail a été longuement analysé dans la *Revue*, par M. G. R.. (n° 3, 1886, p. 253).

— Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* (numéro du 19 août 1887) renferme une bonne chronique artistique signée *G. d'Entremont*. L'auteur des *Silhouettes artistiques de l'Auvergne* consacre sa septième causerie à Henri Gourgouillon. Cette notice, quoique rapide et peut-être un peu courte, fait connaître cependant le jeune sculpteur dont le talent, déjà très apprécié, se développe tous les jours. G. d'Entremont raconte, avec une grande simplicité, la première jeunesse de M. Gourgouillon ; il rappelle aux lecteurs du journal les œuvres qui l'ont fait connaître, les récompenses qu'il a remportées et énumère les différents mor-

Digitized by Google

ceaux de sculpture qui ont été envoyés aux divers Salons. C'est en 1881 qu'il exposa pour la première fois au Salon de Paris, il y envoya deux bustes, celui de son petit garçon et celui de M. Jacquemin.

En 1882, Gourgouillon envoya le buste de sa petite fille et *Qui vive!* L'année dernière, il y avait exposé le « Jeune Pâtre » et, cette année, « Etude interrompue ».

Notre rôle n'est pas de nous étendre sur la valeur de l'artiste, sur ses connaissances et son mérite ; nous avons analysé l'article de M. d'Entremont et nous renvoyons le lecteur plus curieux aux études de M. Pierre Giat et de M. Gabriel Marc, notre collaborateur.

— La *Grande Encyclopédie* qui se publie dans ce moment chez Lamirault, à Paris, renferme, dans les livraisons 92 et 93, quelques articles sur l'Auvergne.

Trois auteurs se sont partagés cette tâche : MM. Antoine Thomas, Ch. Velain et Louis Farges.

L'article sur le dialecte auvergnat, étudié et résumé par M. Ant. Thomas, est excellent et plein de renseignements précieux. Après avoir indiqué ce qui distingue ce dialecte des autres dialectes romans — la façon dont le c est traité — l'auteur s'étend sur les troubadours du moyen âge et cite les noms de : Peire d'Auvergne, Peire Roger, Peirol, le moine de Montaudon, Na Castellosa, etc... M. Thomas poursuit son étude en citant les travaux qui se sont faits de nos jours et en exposant les variations des patois actuels de l'Auvergne, de la Haute-Auvergne et de la Basse-Auvergne.

« M. Doniol, dit-il, divise les patois de la Basse-Auvergne en trois variétés : le *brivadois*, ou dialecte de la région dont Brioude est le centre ; le *limanien* ou dialecte de la Limagne et le *dorien* ou le dialecte de la vallée de la Dore. Cette division est commode au point de vue géographique, mais n'a aucune valeur dialectologique précise. »

— Trois autres articles sont également signés par M. Ant. Thomas. Le premier traite de la chanson de Geste du XII^e^ siècle, connue sous le titre d'Huon d'Auvergne; le second est sur Pierre d'Auvergne, *Peires d'Alvernhe*, troubadour du XII^e^ siècle, dont la biographie est peu connue. Ce troubadour devait jouir d'une certaine réputation, puisque Pétrarque l'a cité dans son *Trionfo d'Amore*, sous le nom de *il vecchio Pier d'Alvergna ;* Pierre de Croc, appelé à tort Pierre d'Auvergne, théologien et philosophe, évêque de Clermont, de 1302 à 1304, fait l'objet du 3^e^ article.

— M. Charles Vélain consacre plusieurs colonnes à la description géologique et minéralogique de l'Auvergne. Cet article est parfaite-

Digitized by Google

ment traité et d'après les travaux les plus récents et les meilleurs qui aient été faits à ce sujet. L'auteur étudie les régions selon leur ordre de formation et d'ancienneté. Le Cantal vient en première ligne, comme étant de plus ancienne formation, le texte est accompagné des coupes du puy de Counry et du flanc droit de la vallée de la Cère. Le Mont-Dore, qui vient ensuite, a été formé postérieurement au Cantal, ainsi que l'ont démontré les travaux des géologues et surtout de M. Julien. M. Velain reproduit la coupe de la vallée de la Couze et du plateau de Pardines, d'après M. Munier-Chalmas. Avec le puy de Dôme, il étudie les volcans de formation récente ; puis il passe à l'étude des roches séparées, aux différents terrains et aux sources thermales.

On peut juger de la valeur de l'article par les titres des ouvrages consultés et par leur nombre : Poulett-Scrope, Dufresnoy, Elie de Beaumont, Nivet, Julien, Tournaire, Michel Levy, Rames, sont cités successivement.

— A M. Farge revient l'honneur d'avoir traité de la géographie proprement dite et de l'histoire de l'Auvergne. Pour l'histoire, il a adopté les divisions suivantes : Période préhistorique (il cite les travaux et les découvertes de Rames dans le Cantal, mais il n'est pas question du Puy-de-Dôme) ; périodes : celtique, romaine, où l'auteur s'attache à citer les monuments de tout genre que nous devons à ce peuple ; les autres : barbare, féodale, moyen âge, moderne et de la Révolution, sont résumées, peut-être d'une manière un peu courte, surtout pour la Révolution.

La 4e partie de cette notice est consacrée à la littérature produite par les personnages de l'Auvergne, aux sciences, aux érudits, savants et aux arts. Le tout est clos par une excellente bibliographie, fort bien choisie. — A. M.

BIBLIOGRAPHIE.

Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes,, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. — Documents pour servir à l'histoire de ces règnes. *Paris, Champion.* In-4°, tome Ier.

« Les pages qui suivent, nous dit l'auteur, n'ont d'autre but que » de retracer l'existence et de réunir les principaux actes émanés » d'un personnage du XVe siècle, lequel, durant une carrière de plus » de cinquante années remplie par diverses fonctions publiques, s'est

Digitized by Google

» trouvé mêlé à bien des événements d'alors et plus spécialement à » ceux qui ont marqué le règne de Louis XI. »

Le livre, édité avec le plus grand luxe, ne laisse rien à désirer pour la sûreté des informations, la clarté de l'exposition et la correction des textes. Ils sont nombreux et les plus importants reproduits par l'héliogravure. Le portrait de Jean de Reilhac, en tête, est merveilleux d'expression. C'est en somme une œuvre recommandable que nous devions signaler à nos lecteurs.

Le personnage qui fait l'objet de cette savante étude était issu d'une ancienne maison du Limousin. Il naquit à Aigueperse, capitale du comté de Montpensier, dans une résidence qu'y possédait son père, Guillaume de Reilhac, maître de la chambre aux deniers de Louis de Bourbon, dit le Bon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne.

Guillaume de Reilhac se rendait chaque année, de 1440 à 1447, vers le roi, avant ou après l'assemblée des Etats d'Auvergne, pour lui soumettre les représentations desdits Etats. « En 1444, il y fit deux » séjours, accompagné du héraut d'Auvergne, pour réclamer contre « les exigences et excès des gens de guerre. En 1446, il y retourne, » envoyé en ambassade par les Etats du pays, avec Draguinet de » Lastic, neveu du grand-maître de Rhodes et chambellan du dau- » phin, Jean de Viste, lieutenant du sénéchal d'Auvergne, et le sire » de Dampierre. »

Son fils dut l'accompagner quelquefois, et le roi apprit ainsi à le connaître.

D'abord, secrétaire et greffier des Elus chargés d'établir l'impôt dit de l'Equivalent, en 1455, Jean de Reilhac est bientôt mandé par le roi, qui l'attache à sa personne en qualité de secrétaire particulier.

Pour récompense de ses services, le roi lui accordait, le 10 janvier 1459, une part des subsides votés en 1458 par les Etats d'Auvergne.

A la mort de Charles VII (1461), il passe au service du roi Louis XI. Celui-ci ne paraît pas lui avoir gardé rancune des nombreux actes hostiles au dauphin, au bas desquels il avait apposé sa signature. Bientôt après il lui donne même la recette très productive de Nîmes et de Beaucaire.

« Le 23 octobre 1463, Jean de Reilhac, l'évêque de Clermont, le » bailli de Lyon et le sire de la Tour d'Auvergne reçoivent ordre de » convoquer à Clermont-Ferrand les Etats des pays de Berry, Gien, » Nivernais, Bourbonnais, Forez, Beaujolais, Château-Chinon, Lyon- » nais et Auvergne. »

Il resta en Auvergne en 1464, après l'assemblée des Etats, chargé d'aller « mettre ordre sur le faict des logis des gens d'armes ».

Digitized by Google

Cependant la Ligue du Bien public se formait secrètement, et le duc Jean de Bourbon et son oncle Louis, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, en font partie. Jean de Reilhac, lié par un devoir de reconnaissance envers le duc de Bourbon, va se trouver dans une situation délicate au cours des missions que lui confiera le roi.

Louis XI s'avance en Bourbonnais et profitant des intelligences que Reilhac et Merlin de Cordebeuf, le grand-écuyer, ont conservées dans le pays d'Auvergne, il les envoie trouver les consuls de la ville d'Aigueperse qui avait donné de nombreuses preuves de fidélité à la couronne de France pendant les guerres anglaises.

Ceux-ci rapportent les protestations des habitants et le roi accorde à tous les habitants d'Aigueperse le droit de posséder des fiefs nobles.

Reilhac pénètre ensuite dans Riom, où les princes se sont retirés, Mais à peine entré il est jeté en prison et on ne le relâche que sur l'ordre formel du duc de Bourbon. Les négociations reprennent alors entre Jean de Reilhac au nom du roi et le sire de Langeac au nom des princes. On lui reprochera plus tard de s'être montré trop accommodant.

Les négociations ne purent aboutir cette fois, et Louis XI s'étant avancé jusqu'à Riom, les princes vinrent le trouver à Marsat. Louis XI « invite alors le prince de Nemours à le suivre et à venir coucher » aussi à Aigueperse, pour traiter plus rapidement.

» Onze ans plus tard, sur le point de monter sur l'échafaud, l'in- » fortuné duc de Nemours racontera les incidents bizarres qui sur- » vinrent pendant cette nuit et la visite qu'il y reçut de Louis d'Har- » court, patriarche de Jérusalem, et de Pierre d'Oriolles, depuis » chancelier de France, guidés par Jean de Reilhac lui-même. »

Ces incidents seront rapportés plus loin.

Enfin le 30 juin on conclut un traité provisoire qui ne fut pas respecté. Louis XI octroie, peu de jours après, à Jean de Reilhac la charge de maitre des comptes qu'occupait Jean de Bar.

« En 1466, Jacques de Reilhac, frère de Jean, remplissait en Au- » vergne une mission difficile contre les partisans du comte Jean V » d'Armagnac et au profit du duc de Bourbon. Fidèle à son système » de détacher peu à peu les princes de la Ligue, Louis XI voulait se » montrer agréable à ce dernier qui avait été l'un des premiers à le- » ver l'étendard de la révolte.

» La seigneurie de Chaudesaigues, sise au milieu des montagnes » de l'Auvergne, au diocèse de Saint-Flour, avait été donnée autre- » fois par le roi au comte d'Armagnac, bien qu'à une époque plus » reculée elle eût appartenu à la maison de Bourbon. — Le duc Jean

Digitized by Google

» de Bourbon la revendique. Louis déclare alors, par ses lettres » adressées au Parlement le 5 avril 1466, que la donation ayant été » viciée à son origine, elle doit être annulée et la terre rendue au » duc de Bourbon. Ordre est alors donné à Jacques de Reilhac de s'y » transporter et de procéder séance tenante à la confiscation pronon- » cée contre le comte d'Armagnac. »

Mais la ville se défendit, et ce ne fut qu'en 1469 que le duc de Bourbon devint enfin maître de Chaudesaigues.

C'est au 10 juillet 1466, à la suite d'un ordre de paiement pour les gages des gens du Parlement de Paris, adressé à Pierre Jobert, que Jean de Reilhac signe pour la première fois comme général des finances.

Dans les derniers jours de l'année 1466, Jean de Reilhac épousa Marguerite de Chanteprime, qui lui apporta en dot les terres de la Queue-en-Brie, Pontault, etc.

Nous passons sur les ambassades de Jean de Reilhac à Bruxelles, en Bretagne, et sur la suite de son histoire, la place nous manquant, pour en venir aux événements qui intéressent plus spécialement la province d'Auvergne.

Le duc de Nemours est arrêté. On apprend « qu'au mois de sep- » tembre 1475, le héraut d'armes d'Angleterre a été aperçu se diri- » geant secrètement à travers l'Auvergne, vers Carlat, où était le duc. » On vient dire au roi que ce dernier fait a été connu de Reilhac, » qui, au lieu de le dénoncer, en a gardé le secret. Non-seulement » il a su le passage du héraut, mais encore, se trouvant en Auvergne » à ce moment, il s'est entretenu avec lui sur la route qui va de Riom » à Montferrand. »

Une enquête est ouverte sur ce point au bailliage de Montferrand, et les témoins comparaissent par-devant Antoine du Claustre, Jean du Puy, Gaspard de Rivière, commissaires désignés par le roi.

Le fait semblant prouvé, Reilhac est révoqué de sa charge de maître des comptes, laquelle est donnée à François Boursier.

Cependant, Pierre d'Oriolles, chancelier de France, continuait d'instruire le procès du duc de Nemours. Celui-ci révèle que c'est dans la maison des Reilhac qu'en 1465, les conjurés ont tenu leurs principaux conciliabules. Ce serait Reilhac qui aurait amené les conjurés dans la chambre où était couché Nemours dans la nuit qui suivit l'expédition avortée du roi contre Riom. Le chancelier Pierre d'Oriolles aurait lui-même fait partie des conjurés.

Il s'agissait d'obtenir du roi par la crainte qu'il se soumît à l'influence des princes.

Après l'exécution de Nemours, le 4 août 1477, Reilhac ne fut pas

Digitized by Google

inquiété, et il ne paraît pas que Louis XI lui ait retiré sa confiance. Cependant il semble rendu à la vie privée jusqu'à la mort du roi.

Il est alors réintégré dans sa charge à la Chambre des comptes et rend encore quelques services à Charles VIII, jusqu'à l'époque de sa mort, survenue en 1505.

Le volume se termine par des tables soigneusement faites, les pièces justificatives devant former la matière d'un second volume.

Signalons, parmi les héliogravures dont ce livre est enrichi, une Vue du Château d'Aigueperse au XVI^e siècle. G. R.

PÉRIODIQUES.

L'*Auvergne illustrée ancienne et moderne*, par M. Ambroise Tardieu, 1887, in-4°.

N° 1 (janvier). Armoiries d'Antoine Coiffier, marquis d'Effiat. — La Vierge de Ronzières (statue en bois, peinte en noir, du XII^e siècle). — Légende de la comtesse Brayère. — Anciens usages d'Auvergne : Repas fondés dans les monastères ; cadeaux ; sonnerie des cloches en temps d'orage (un arrêté du Parlement de Paris, 29 juillet 1784, défendit cet usage) ; manière d'exécuter les débiteurs; images des saints placées sur les maisons des particuliers ; le réveilleur de ville. — Louis II, duc de Bourbon (surnommé le *Bon*, né le 4 août 1337, mort à Moulins le 19 août 1410). — Château de Parentignat. — Claude Le Blanc, intendant d'Auvergne. — Introduction de la pomme de terre en Auvergne (en 1771). — Architecture civile (château du Pirou à Thiers). — Documents inédits (quittance donnée par *Aubert de Chastus*, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Gulmier, à Herment, le 2 août 1354). — Sceau de Jean de Levis, seigneur de Tauves. — Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. — Personnages célèbres : Jean Law ; Guillaume de Chabrol.— Inscriptions de cloches : sur une des cloches de l'église Saint-Eutrope à Clermont :

« *L'an* 1780, *jay été bénite par M^re Antoine Begon, curé; parrain, M. Antoine-Jean-Baptiste-Joseph de Saint-Géron; marrene, demoiselle Anne Boyer de Montcellar, Boyer de Gizac.* »

Sur la cloche de l'église de Voingt (Puy-de-Dôme) :

« † *I. H. S. Sancta Maria-Magdalena, ora pro nobis. Parrain, M. Maximilien de Villelumes, escuier chevalier* † *seigneur de Barmontel et autres ses places. Marraine, dame Jeanne de Bard, dame du Puy-Saint-Gulmier ; Pierre Peyronnel, curé.*

Février 1887, n° 2. — Vodable jadis capitale du dauphiné d'Auvergne). — Fuite de Charles III de Bourbon, connétable de France. Son passage à Herment, le 8 septembre 1823. — Inscription du XIII^e siècle à la Celette, près de Pionsat. — Une inscription énigmatique

Digitized by Google

(Il s'agit là de l'inscription d'un chapiteau de l'église du Port à Clermont, et qui est semblable à celle de l'église d'Issoire) :

AVE	NA D
MARIA	TECTV
GRACI	SCS
PLE	SCS
	S

que Monseigneur Barbier de Montault propose de lire de la manière suivante, en supposant une erreur du graveur, C pour P. *Spiritus sanctus s* (uperveniet). — Latour d'Auvergne. — Documents inédits (Lettres de rémission accordées à Salidon Aubet, écuyer, seigneur du Rouzet, près de Giat), où l'on voit que la ville d'Herment fut prise deux fois par Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne (1457). — Gilbert de Veny d'Arbouse, évêque de Clermont-Ferrand. — Personnages dignes de mémoire : Francisque Mandet ; Octavia di Strada. — Voyage artistique de Clermont-Ferrand à Alger.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand (1887). — N° 1 (janvier 1887). — Une perquisition au couvent de Sauxillanges, en 1791. — Construction et inauguration, à Clermont-Ferrand, d'une pyramide en l'honneur du général Désaix, tué à Marengo le 14 juin 1800. — N° 2 (février). — J. d'A. Le carrosse de Clermont à Paris, au XVII^e siècle. — Un arrêté du représentant Musset, relatif à la bibliothèque de Clermont. — N° 4 (avril-mai). — Un projet d'histoire d'Auvergne en collaboration, du 15 pluviôse an XII (4 février 1805). — N° 5 (juin). — Un bibliophile en 1793. — Deux contrats d'apprentissage de maître chirurgien, passés à Clermont, le premier en 1721, le second en 1747.

OUVRAGES NOUVEAUX.

C. Schuré. — Vercingétorix, drame en cinq actes (en vers), *Paris, Lemerre*, in-8°, 132 p., 1887.

Fr. Mège. — Un fédéré du 10 août : Barbat du Clozel d'Arnery. *Paris, Champion*, 1887, in-8°.

Paul Bourget. — Poésies : Edel ; Les Aveux. *Paris, Lemerre*, 1887, p. in-12.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE LA MALERÉE

ET

LA LANTERNE DES MORTS

A CEBAZAT

Bouillet, dans sa *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, page 320; M. Ambroise Tardieu, dans son *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, au mot *Cebazat;* tous les *Guides en Auvergne*, y compris celui de Joanne, signalent sous le nom de *Lanterne des morts* « une construction singulière, en forme de clocher », que l'on remarque au chef-lieu de la commune de Cebazat, tout proche de l'église, au midi, dominant le toit d'un bâtiment.

« C'est un fanal du XII^e^ siècle. C'est une de ces lanternes des morts que l'on élevait dans les cimetières, au moyen-âge, et où l'on plaçait la nuit une lampe, pour différents usages. » Voilà ce que répètent les archéologues et les auteurs de *Guides,* qui, pour la plupart, n'ont certainement pas visité le monument et qui, cependant, de génération en génération, se transmettent le même mot d'ordre, comme une vérité acquise, incontestable.

Pour nous qui avons vu et revu, visité souvent l'édifice en question, cherché son histoire dans les archives locales, nous avouons ne pouvoir être aussi affirmatif que les auteurs précités à l'égard de la destination de ce petit monument.

Digitized by Google

Qu'on se représente, émergeant d'un toit à pente douce, sur un bâtiment de 6 mètres environ de hauteur, une pyramide à huit pans, dominée par un lanternon haut de 90 cent. à 1 mètre, muni jadis de huit ouvertures sur les côtés. Bâtie avec des pierres de petit appareil, avec cette lave que dans le pays on appelle « pierre de Châteaugay », la pyramide mesure à peu près 4 mètres de haut, sur une base de 3 mètres de diamètre. Si vous voulez pénétrer dans le bâtiment qui renferme notre construction, il vous faut prendre l'escalier tournant du corps de logis à côté, et, au premier étage, vous trouvez, immédiatement au-dessous de la pyramide, une petite pièce de 10 mètres de surface environ, de forme rectangulaire, et éclairée par une fenêtre assez étroite. Alors, vous remarquez que la pyramide, certainement creuse à l'intérieur (ce que l'on ne peut vérifier qu'en perforant le plafond moderne établi à sa base), repose sur des arceaux au nombre de quatre, hauts de 3 mètres, larges de 4 mètres. Dans les angles apparaissent des consoles en maçonnerie.

Si vous descendez ensuite à l'étage inférieur, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, actuellement très en contre-bas du côté de la place de l'Église, vous constatez que les arceaux de la petite pièce que vous venez de quitter reposent sur une voûte soutenue elle-même par quatre arceaux de mêmes hauteur et dimensions que les arceaux supportant directement la pyramide. A ces arceaux inférieurs aboutissent des constructions très anciennes qui vont se prolongeant à l'est et au midi. Ces constructions appartiennent au corps de logis auquel est attenant le monument que nous étudions.

Or, quel est ce corps de logis, sans aucun caractère aujourd'hui, tant il a été remanié, défiguré et morcelé, mais qui jadis a dû être considérable?

C'est l'ancien château de la Malerée qui, au XVe siècle, appartenait à la famille de La Garde. Le 25 août 1455, Guichard de La Garde, époux de Catherine de Chalus,

Digitized by Google

dame de Montrodeix, s'intitule *seigneur de la Malarée* dans un acte de donation par lequel il abandonne au chapitre collégial de Saint-Etienne de Cebazat des dîmes lui revenant dans la paroisse de Cebazat (1).

La Malarée (*Mala area*) : tel est le nom primitif de la maison dont dépend l'édifice, objet de notre étude; et ce nom vient de la situation même de la maison. En effet, l'ancien manoir de la Malerée est contigu au cimetière qui autrefois s'étendait à l'ouest, devant la porte de l'église. *Mala area* veut dire le mauvais champ, le champ maudit, le champ du chagrin, le champ de la douleur, le cimetière en un mot. *Mala area* a fait Malarée et Malerée, Maurée et Morée. A Clermont, on voit encore la rue de la Morée qui conduisait au cimetière du quartier de Fontgiève.

C'était un logis important que le château de la Malerée; c'était une seigneurie, une place féodale. Au XVI^e^ siècle, ce manoir n'appartenait plus aux La Garde, il avait passé aux mains de Gilbert d'Aubusson, seigneur de Banson, de la Malerée et autres places, qui, en 1571, épousa Jeanne de Rivoire. Son fils, Louis d'Aubusson, marié, en 1622, à Marie de Baude, s'intitulait aussi seigneur de la Malerée de Cebazat. François d'Aubusson, son descendant, de son mariage avec Gabrielle d'Aurelle de Colombines (1646), eut trois fils : 1° François, comte de Banson, mort en 1722, époux de Marie-Françoise-Thérèse Lollier de Châteaurouge, morte sans enfants; 2° Hyacinthe, mort en 1738, sans postérité; 3° Jean-Marie, seigneur du Magnol (2).

Hyacinthe d'Aubusson reçut la Malerée en apanage. Il la céda, à titre de transaction, le 19 juillet 1725, moyennant le prix de 46,000 livres, à sa belle-sœur, Marie-Françoise-Thérèse Lollier, veuve de François d'Au-

(1) Archives du Puy-de-Dôme. Fonds du chap. de Cebazat, cote 7.
(2) Tardieu, *Dict. hist. du P.-de-D.*, art. Banson.

Digitized by Google

busson, demeurant à Clermont. L'acte de vente fut reçu et rédigé par un notaire de Gerzat, Jean Croisier, dans les minutes duquel nous l'avons retrouvé (1). Nous voyons dans ce document fait et passé à Gelles, en la maison de Me Annet Hugon, procureur d'office, en présence d'Annet Hugon, notaire royal et bailli de Gelles, de Charles Mellier, prêtre, doyen du chapitre de Cebazat, et de René Tournaire, procureur ès-cours, à Riom, que la terre et seigneurie de la Malerée consistait en un château, fours banaux, grange, cens, rentes, dîmes percières, vignes, terres, pré-verger, droits honorifiques, patronage et autres droits, et entr'autres la nomination à une vicairie dans l'église de Cebazat.

Le 31 juillet de la même année 1725, Thérèse Lollier prit possession de la Malerée, en présence du notaire et de plusieurs témoins et selon le rite tracé par le Droit romain. Elle se transporta au château de la Malerée, « entra dans la basse-cour, visita le colombier et la chambre au-dessous, le cuvage, les cours, l'écurie, les salles, les chambres, la cuisine et le grenier. » Elle ouvrit et ferma les portes, en signe de possession, et « de là, poursuit le procès-verbal, sommes entrés dans une chambre et basse-cour dépendant du château et qui est séparée par la rue appelée la rue d'Imbert ; de là dans le four d'en-haut, puis dans le four d'en-bas, qui sont les fours banaux de ladite terre ; de là dans une vigne de huit œuvres au terroir de Trascol *sive* Ladoux ; de là dans une terre dite de la Malerée, au terroir de Los Mongos *sive* Le Montel ; de là dans un pré de quatre œuvres à Champroche ; de là à Pré-Long dans un pré de quatre œuvres ; de là dans un autre pré de cinq œuvres, dit Pré-dans-Vaux ; de là dans un autre pré de cinq œuvres, à Lonlaigues ; de là dans deux journaux de terre au terroir du Lac *sive* Les Courtils ; de là dans une vigne de dix œu-

(1) Archives de l'étude de Gerzat.

Digitized by Google

vres, au terroir de Bellemoure; et enfin dans un verger de deux œuvres, dit le Petit-Verger de la Malerée, au quartier des Farges. Dans les vignes, ladite dame a coupé des branches; dans les prés, elle a récolté de l'herbe; dans le verger, elle a coupé des branches d'arbres; et dans les terres, elle a pris des mottes, et jeté en l'air, le tout en signe de prise de possession (1). »

On voit que le procès-verbal que nous citons mentionne spécialement la cuisine. C'est qu'en effet, la cuisine était autrefois une des parties importantes du manoir féodal. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, elle était souvent bâtie isolément, formant une pièce qui, à proprement parler, n'avait pas de cheminée, mais n'était elle-même qu'une immense cheminée. La cuisine avait même quelquefois plusieurs étages, et la fumée du foyer, se répandant dans les étages supérieurs où elle restait en permanence, cherchant des issues, imprégnait les viandes et notamment les jambons que l'on accrochait là pour être fumés. Ces étages recevaient la lumière par des fenêtres. Au-dessus du dernier étage, la fumée s'en allait par une sorte de lanternon ouvert sur les côtés et couronnant une pyramide solidement bâtie en pierre et faisant les fonctions d'un tuyau de cheminée (2).

Ne pourrait-on pas, à ces caractères architectoniques, reconnaître dans la prétendue lanterne de Cebazat la cheminée d'une antique cuisine du XII^e^ siècle? Un savant archéologue, M. Mallay père, dans sa *Classification des églises du diocèse de Clermont*, p. 42 (Clermont, Thibaud, 1872), n'a pas hésité à considérer comme telle la pyramide qui nous occupe. « On remarque, écrit cet auteur, dans » un bâtiment, à côté de l'église de Cebazat, aspect sud, » une cheminée conique, couronnée par un lanternon. » Oui, il se pourrait fort bien que nous ayons là les su-

(1) Archives de l'étude de Gerzat.
(2) Viollet-Leduc, *Dict. d'architecture*.

Digitized by Google

prêmes vestiges d'une vieille cuisine féodale, et nullement une lanterne des morts. Cette construction, unique en son genre dans notre pays d'Auvergne, n'en est pas moins fort curieuse à étudier; elle mérite l'attention des archéologues, et nous souhaitons vivement qu'elle soit de leur part l'objet d'un sérieux examen. On finirait peut-être ainsi par revenir sur une opinion universellement accréditée jusqu'ici, et que la proximité de l'ancien cimetière paroissial n'a pas peu contribué à enraciner.

Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, ne cite-t-il pas, comme exemple de ces sortes d'erreur, la belle cuisine du XII^e^ siècle de l'abbaye de Fontevrault, encore debout, et qui a longtemps passé pour une chapelle funéraire? Un tuyau central ouvert au sommet d'une pyramide à huit pans, comme à Cebazat, faisait échapper la buée qui pouvait se former dans la cuisine, et dominait un certain nombre de tuyaux plus petits, rangés circulairement au-dessous.

Il nous reste, pour terminer ce que nous avons à dire sur la Malerée, à faire connaître dans quelles mains a passé dans la suite cette antique habitation aujourd'hui si transformée et si méconnaissable. De la famille d'Aubusson, le château échut, à la fin de la première moitié du XVIII^e^ siècle, à Antoine de Bar, écuyer, sieur de La Condamine, demeurant à Chanonat, et qui se maria, le 17 décembre 1726, avec Isabeau Bontemps, domiciliée à Cebazat, « fille majeure de défunt Jean Bontemps, vivant avocat en Parlement à Clermont, et de défunte Isabeau Champflour (1). » De ce mariage naquit, en 1728, Jean-Baptiste de Bar, qui fut lieutenant au régiment de Nice,

(1) Acte de mariage aux registres de l'état civil de la commune de Cebazat. Le contrat fut rédigé par le notaire Ceytre, à Cebazat, le 12 décembre 1726. La future se constitua ses biens indivis avec ses sœurs Marie et Jacqueline Bontemps, la première non mariée, la seconde veuve d'Amable Astier. Les témoins furent Jean Gayte, seigneur de Nohanent, cousin-germain de la future; Gilbert Fournier, chanoine de Cebazat; Gerard Martin, prêtre communaliste de Chanonat. (Archives de l'étude de Cebazat.)

Digitized by Google

en 1747, et assista aux assemblées de la province d'Auvergne, en 1789. Il est mort à Cebazat, le 29 janvier 1801. Il avait épousé, en 1750, Anne Fauchier, dont il eut onze enfants, et parmi eux Anne-Claire-Antoinette, née à Cebazat, le 26 juillet 1753.

Anne-Claire-Antoinette de Bar est morte célibataire, le 23 mai 1838, à l'âge de 85 ans, en sa maison de la Malerée. Elle laissa pour seule héritière sa nièce, Anne-Claire-Gilberte-Antoinette de Chaudesaigues de Châteauvieux, née à Chaudesaigues (Cantal), le 30 décembre 1787, du mariage de Gilberte-Antoinette de Bar, sœur cadette de Anne-Claire-Antoinette, avec Marie-Jean-Baptiste-Gabriel de Chaudesaigues de Châteauvieux, capitaine de cavalerie, qui mourut à Genève, le 1er octobre 1806, veuf de ladite Gilberte-Antoinette de Bar, décédée à Chaudesaigues, le 31 décembre 1787, en donnant le jour à Claire-Gilberte-Antoinette. Celle-ci fut recueillie par sa tante, Mlle de Bar, à Cebazat, et le 15 septembre 1807, elle épousa M. Alexandre de Montagnac, propriétaire à La Faye, commune de Beaune [Allier] (2).

Après la mort de Mlle de Bar, survenue le 23 mai 1838, ainsi que nous l'avons dit, M. et Mme de Montagnac ont vendu à divers habitants de Cebazat la maison de la Malerée, qui ainsi a été partagée, morcelée et définitivement transformée. L'ancienne construction qui nous occupe se trouve actuellement la propriété de M. Antonin Fabre.

ELIE JALOUSTRE.

---

(1) Archives de la mairie de Cebazat.

Digitized by Google

LE CULTE DE TARANIS

DANS LES TRADITIONS POPULAIRES DE L'AUVERGNE

I.

Les auteurs anciens n'ont laissé sur la Gaule que des notions fort incomplètes. Selon eux, cette grande région n'était habitée que par des peuples barbares dont il importait peu de connaître l'état social, les mœurs, la religion. Les Gaulois ne possédant aucun document écrit, nos connaissances sur leur civilisation sont restées naturellement bornées. Depuis quelques années, des chercheurs de talent, comme MM. Gaidoz et Sébillot, ont dirigé leurs investigations sur un terrain nouveau. Pour suppléer au manque de renseignements, ils se sont adressés aux sources mêmes de la littérature populaire, aux anciennes coutumes, aux légendes, aux traditions qu'on rencontre encore au sein de nos populations rurales, à peine modifiées par les siècles écoulés. Grâce à cet appoint, on peut espérer remonter plus haut dans l'étude de nos origines nationales, et éclairer d'un jour moins obscurci plusieurs questions importantes que les anciens ont laissées dans l'ombre et l'oubli.

C'est à l'aide de cette méthode nouvelle que nous avons fouillé en Auvergne le champ à peine exploré des traditions populaires, et nous sommes arrivé à recueillir un certain nombre de matériaux qui pourront servir à mieux faire comprendre la situation morale et religieuse de nos ancêtres.

Digitized by Google

Nous nous trouvions, un jour d'excursion, près du petit village de Saint-Ignat, dans la partie centrale de la Limagne. Un fait remarquable frappa notre attention : chaque maison portait sur la toiture une distinction particulière. Sur les unes, c'était une pierre brute visiblement placée à une des extrémités de la ligne de faîte; sur les autres, c'était une croix de bois ou une grossière image de la Vierge. Notre première idée fut qu'il existait un rapport étroit entre ces trois emblèmes. Il était facile de saisir l'indication de la croix et de la Vierge dont le rôle évident est de sanctifier et de protéger l'habitation. Mais que signifiait la pierre brute; était-elle aussi un symbole religieux, la représentation de quelque ancienne divinité protectrice? A partir de ce moment, nous avons examiné avec soin l'extérieur d'un grand nombre de maisons, soit dans les villages de la Limagne, soit dans ceux de la montagne. Nous avons constaté certaines particularités intéressantes qui nous aideront à résoudre le problème posé.

Comme la pierre brute sur la toiture, la croix se trouve souvent placée sur la ligne faîtière, au point culminant; quelquefois aussi elle est située au-dessus de la porte principale. Elle est ordinairement en bois; on en trouve cependant qui sont de fer ou de pierre. En certaines localités, elle est bâtie spécialement sur le sommet de la cheminée; nous en avons observé des exemples dans les villages du Bourbonnais, aux environs de Saint-Germain-des-Fossés. A Sayat, près de Clermont, les maçons disposent les briques extérieures des cheminées en forme de croix. Les tuileries de Montchanin et de Marseille fabriquent à l'usage des campagnes, des tuiles faîtières portant des petites croix. Cette coutume de mettre un signe religieux sur le sommet des maisons paraît donc être en France assez généralement répandue. Ces croix sont de dimensions variables : celles de bois ont de 30 à 50 centimètres de haut; celles de fer ont des dimensions

Digitized by Google

un peu plus grandes ; celles de pierre, généralement petites, sont quelquefois encastrées dans une grosse dalle que l'on pose au point le plus élevé, le plus en vue de la construction. Dans quelques villages, comme à Gerzat, on semble avoir combiné adroitement les deux emblèmes de la pierre brute et de la croix, en bâtissant sur la maison des fragments d'anciennes croix de pierre abandonnés dans les carrefours, dans les vieux cimetières ou le long des chemins. J'ai vu des paysans recueillir pieusement ces débris religieux, les porter dans leur habitation et les enchâsser dans un mur, pour attirer sur le foyer un peu de bonheur et de prospérité.

La pierre n'est pas toujours employée à l'état brut. Quelquefois elle est taillée en forme de sphère, de demi-sphère ou de cône ; d'autres fois, c'est un fragment sculpté ayant appartenu à quelque monument religieux du moyen-âge ou de l'antiquité païenne. J'ai observé une de ces pierres assez finement ciselée montrant sur les côtés des anneaux semblables à ceux que porte le *tintinnabulum* de Bouddha (1). C'est là, il faut avouer, un fait curieux de survivance.

Au mois d'août de l'année 1885, j'assistais au Congrès scientifique de Grenoble. Nous allâmes en excursion à travers les gorges abruptes des Alpes dauphinoises jusqu'au plateau élevé de Lans. Je fus étonné de trouver des pierres travaillées sur presque toutes les maisons de cette petite ville. Ces pierres sont en calcaire cénomanien, qui est la roche fondamentale de la contrée; leur hauteur varie de 15 à 30 centimètres et elles affectent les formes suivantes : la pomme de pin, l'œuf, la colonne carrée surmontée d'une boule ou d'un cône, le cône simple, la sphère, la demi-sphère, le cône réuni à la sphère, la colonne cylindrique. On voit que les architectes du pays varient singulièrement la forme du sujet. En Auvergne,

(1) G. et A. de Mortillet. Musée préhistorique. Paris, 1881. Pl. XCVIII, fig. 1230.

Digitized by Google

au contraire, ces pierres décoratives sont plus rares et d'un style plus primitif.

L'emblème de la pierre simple aussi est peu commun : la croix lui a fait une rude concurrence et l'a remplacé presque partout. Il consiste généralement en un bloc brut de basalte, de moyenne dimension et de forme pyramidale, irrégulière; quelquefois même c'est un véritable caillou roulé. Les maisons des villages situés près des coulées de lave, portent parfois comme *pierres de sommet*, une scorie allongée, d'apparence plus ou moins bizarre et offrant de loin une vague ressemblance de forme humaine ou de forme animale.

II.

La construction des monuments publics et des maisons particulières donne lieu à des cérémonies dont l'origine remonte à une haute antiquité. On sait qu'il est d'usage de fêter avec éclat la pose de la première pierre, d'y sceller des monnaies de l'époque et des plaques métalliques ornées d'inscriptions. A ce sujet, il existe dans nos campagnes une curieuse tradition : Si c'est un enfant qui pose la première pierre, une terrible fatalité pèse aussitôt sur lui, et l'année ne s'écoule pas sans qu'une maladie ou un accident ne vienne lui ravir l'existence. On sait encore qu'une fois la toiture de la maison terminée, on place sur le point culminant un gros bouquet de fleurs et de feuillages; et le propriétaire donne aux ouvriers un certain nombre de bouteilles de vin. Les bouteilles et les verres qui ont servi aux libations sont considérés comme des objets sacrés : on les bâtit soit au faîte de la maison, à côté du bouquet, soit en rangées symétriques au-dessus de la porte, ou dans l'épaisseur d'un mur apparent. Parfois verres et bouteilles sont couchés horizontalement, parfois ils sont en position verticale. En certains villages

Digitized by Google

de l'arrondissement d'Ambert, si le propriétaire refuse aux ouvriers d'offrir le *vin du chantier*, de payer la fête du bouquet, ceux-ci mettent dans la bâtisse des ossements humains ou des ossements d'animaux (1).

Le plus souvent une seule bouteille décore le faîte de la maison, et l'on introduit dans le goulot une tige de bois à laquelle est attaché le bouquet. Après ces cérémonies, dont l'origine remonte aux anciennes religions païennes, la religion actuelle vient réclamer ses droits; et le paysan oublie rarement d'appeler un prêtre pour bénir l'habitation nouvellement construite. Sans cette précaution, le diable ne manquerait pas d'habiter sous le toit et de jouer plus d'un vilain tour, si même un jour de tempête la maison n'était pas démolie ou foudroyée.

Aux temps passés, les coutumes relatives à la construction des habitations semblent avoir été marquées de superstitions plus grandes et plus variées. M. Bonnemère a signalé en Maine-et-Loire la découverte d'une hache de pierre en même temps que la rencontre d'une médaille et de deux petits objets de bronze sous les fondations d'un ancien manoir (2). Dans les Côtes-du-Nord, on enfouissait autrefois des haches de pierre dans les murs des maisons en construction, pour les préserver de la foudre (3). Sur le faîte des maisons flamandes, d'après M. Ch. Piot, on bâtit encore une hache de pierre désignée sous le nom de *donderstein* ou *pierre de tonnerre*. A côté, on plante une touffe de joubarbe ou *barbe de Jupiter* (4). La joubarbe se rencontre fréquemment sur les maisons de la Limagne, mais surtout sur le mur de clôture, près de la porte d'entrée. Les paysans l'appellent l'*herbe à la bles-*

(1) C'est à notre collègue M. Béal que nous devons ce renseignement, ainsi que la légende de Saint-Jean et quelques autres indications contenues dans ce travail.

(2) *Bulletin de la Soc. d'anthropologie de Paris.* 1886, p. 681.

(3) *L'Homme.* — 1886, p. 140.

(4) *Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'homme.* 1882, p. 424.

Digitized by Google

sure; ils lui attribuent une grande vertu pour la guérison des plaies et des contusions.

Suivant les légendes irlandaises, on pratiquait anciennement, au moment de la construction des palais et des temples, de singulières cérémonies qui nous reportent aux temps lointains des druides et des sacrifices humains. « Quand le roi Nemède, le premier de l'île, fit bâtir son palais, il en arrosa les fondements avec le sang des architectes (1). » De même saint Patrick, « voulant bâtir une église, en fut empêché par un mauvais esprit qui faisait tomber les murs à peine élevés, jusqu'à ce qu'une victime humaine eût été sacrifiée et enterrée sous les fondations de l'édifice (2). » La même tradition se retrouve dans les récits qui se rapportent à la naissance de l'enchanteur Merlin; on parle d'une ville que voulait bâtir le roi Vortigern et dont les murailles se renversaient constamment d'elles-mêmes, jusqu'à ce que les fondements en fussent arrosés de sang humain (3).

Des traces de ces légendes, profondément altérées, se constatent dans notre pays; elles sont relatives à l'édification des anciens ponts et des anciens châteaux. On raconte souvent que les maçons ne pouvaient mettre à l'œuvre la dernière pierre, tant qu'un prêtre n'avait pas exorcisé les démons qui chaque nuit démolissaient ce que l'on avait bâti la veille (4). On découvre encore l'existence de ces coutumes dans la construction de nos anciennes églises. On avait autrefois l'habitude de mettre dans les fondations des reliques de saints et même des sarcophages contenant les ossements d'hommes illustres

(1) Gatien-Arnoult. — *Histoire de la Philosophie en France*, t. Ier, période gauloise, p. 194.

(2) Gatien-Arnoult. — Op. cit., p. 168.

(3) *Ibid.* p. 167, 168.

(4) De semblables légendes existent au sujet de la construction du château de Chazeron et du Pont du Diable, à Giroux.

Digitized by Google

par leur piété (1). On trouve aujourd'hui dans les murs de certaines églises de petits autels de pierre tournés tantôt à l'intérieur et tantôt à l'extérieur du monument. Il n'est pas rare de rencontrer sur la pierre toute une série de petites cupules dont on a été longtemps à connaître l'usage. Nous avons essayé de démontrer au Congrès de l'Association française, tenu l'an dernier à Nancy, que ces autels devaient recouvrir des restes humains. Ces faits ont trait à une seule et même idée, celle d'écarter de l'église l'influence pernicieuse des esprits infernaux, en la mettant sous la protection d'un saint personnage.

Poursuivons notre incursion dans le domaine mystérieux de la tradition et des légendes, et demandons-nous quelle est la signification de ces pierres que l'on met en évidence sur le sommet des habitations. M. J. Sacaze a déjà signalé au pays de Luchon des pierres brutes ou très grossièrement taillées bâties au faîte des vieilles maisons. Les vieillards ont pour elles une grande vénération et ne souffrent pas qu'une main profane vienne les enlever (2). Dans le canton de Courpière, les paysans placent sur les meules de blé tantôt une croix de paille, tantôt une pierre brute. La pierre, selon eux, représente saint Jean, et ils prétendent qu'elle est un préservatif du tonnerre. Il est naturel que saint Jean soit assimilé à un dieu fulgurant. Sa fête, qui tombe au solstice d'été, est marquée par les cérémonies nocturnes des feux de joie, restes curieux des anciens cultes solaires. Au village de Cebazat existe une légende prouvant que saint Jean et la foudre ont des rapports très intimes dans la tradition populaire : Saint Jean demanda un jour à Dieu la permission de voir le tonnerre. — Je ne le puis, répondit ce dernier, tu en mourrais de frayeur. — Saint Jean répliqua qu'il avait vécu au désert parmi les bêtes

(1) *L'Homme...*, 1887, p. 198.
(2) *Bull. Soc. Anthrop.* Paris, 1879, p. 169.

Digitized by Google

féroces, et que jamais la peur ne l'avait fait trembler. Cédant à ses instances, Dieu lui montra enfin ce qu'il désirait; et à l'instant saint Jean fut foudroyé. Il ne mourut cependant pas des suites de cette fatale curiosité; mais toute sa vie durant il fut atteint du mal caduc appelé depuis le mal de Saint-Jean (1). Dans la littérature chrétienne, cet apôtre est appelé le *fils du tonnerre*, à cause de son caractère emporté (2): cette désignation ne serait-elle pas plutôt une allusion à son aventure légendaire?

Un certain nombre de peuplades sauvages adorent encore aujourd'hui la pierre brute. Jusqu'au XVII^e^ siècle, les Lapons lui ont voué un culte spécial (3). Jupiter lui-même était à l'origine représenté par un simple caillou. On l'appelait *Jupiter lapis*, *Tonans*, *Fulgurans;* et le char à quatre roues, le char du soleil et de la foudre, était un de ses attributs. Les auteurs supposent que cette pierre était un fulgurite; elle était déposée à Rome, dans le temple de Jupiter Feretrius (4). Le maître des dieux protégeait aussi les limites des champs; il était alors un dieu *terme* et on le représentait par une simple pierre. Plus tard, Silvain hérita de cet attribut: tout en étant le dieu des forêts, on le vénérait comme un *deus terminalis;* et quand il veillait sur la maison, on l'invoquait sous le nom de *Silvanus Casanicus* (5). Les autels de Silvain se trouvent souvent associés à ceux de Mercure, d'Hercule, de Pan, de Liber (6). Ce fait a été constaté sur le petit monument

(1) Cette légende se retrouve dans le Nivernais. — V. *Revue des Traditions populaires*, 1887, p. 269.

(2) E. Renan, *L'Antechrist*, 2^e^ édit. Paris, 1873, p. 348.

(3) Scheffer, *Histoire de la Laponie*. Paris, 1678; in-4°, p. 79-90, fig. 2 et 3.

(4) Preller, trad. Dietz, *Les Dieux de l'ancienne Rome*. Paris, Didier, 1884; in-12, p. 168.

(5) Preller, op. cit., p. 245. — Cerquand, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, p. 47.

(6) Cerquand, op. cit., p. 43.

Digitized by Google

trouvée au Mont-Dore, qui porte l'inscription suivante : *Herculi, Mercurio, et Silvano sacrum et divo Panteo* (1).

Les anciens peuples du Nord de l'Europe, les Germains et les Scandinaves, ont adoré un dieu de la foudre qu'ils nommaient Thor et qu'ils représentaient sous la forme d'une météorite ou d'un marteau de pierre. Malgré leur conversion au christianisme, ils continuèrent longtemps leurs pratiques païennes. Au VIII^e^ siècle, le concile de Leptines défendit aux Germains d'adorer les pierres de Thor (2).

Chez les Iakoutes, le tonnerre et l'éclair forment deux divinités distinctes. Après la tempête, ils vont chercher dans les champs des petites pierres rondes comme des balles ou allongées en forme de ciseau; ils pensent qu'elles sont tombées du ciel : ce sont les flèches du tonnerre. Elles ont la vertu de préserver des maladies la personne qui les possède et de défendre les maisons des atteintes de la foudre (3).

Signalons enfin la fameuse pierre noire de la Mecque que les musulmans considèrent avec une extrême vénération. On prétend quelle fut apportée par l'ange Gabriel pour servir à la construction de la mosquée. « Elle était autrefois, dit le clergé musulman, d'une couleur si brillante qu'elle éblouissait les yeux, même à la distance de quatre jours de marche. Mais elle a pleuré si longtemps pour les péchés de l'humanité qu'elle a fini par devenir opaque et enfin totalement noire (4). »

(1) Silvain était aussi connu sous le nom de *Panteus*. C'est en interprétant faussement cette inscription que plusieurs auteurs ont cru qu'il existait au Mont-Dore un véritable Panthéon, un temple consacré à tous les dieux.

V. à ce sujet : Gault et Rabany-Beauregard, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, p. 171, ainsi que J.-B. Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 89.

(2) *Mat. pour l'Hist. de l'Homme*, p. 424.

(3) *Ibid.*, 1887, p. 254.

(4) Niebuhr translated by Robert Heron ; Travels through Arabia and other countries in the East, Perth ; 1799, 2 vol. in-12, tome II, p. 27.

Digitized by Google

L'idée de représenter la foudre par une pierre se retrouve dans les traditions populaires de l'Auvergne. Le tonnerre, disent les paysans, tombe sous trois formes différentes : le plus souvent, il tombe en feu, et il brûle; parfois il tombe en eau, c'est une trombe qui engloutit tout; et d'autrefois il tombe en pierre et vous écrase. Cette dernière croyance trouve sa raison d'être dans les chutes de météorites qui se font avec accompagnement de bruits et de lueurs qui ressemblent au tonnerre et à l'éclair. Aussi les météorites sont-elles appelées vulgairement des pierres de tonnerre, de même que la hache de pierre que l'antiquité et le moyen-âge ont considérée comme un produit de la foudre. Le marteau de Thor et le silex de Donar trouvent ainsi une explication toute naturelle.

III.

Essayons de pénétrer plus profondément sous la frondaison touffue de nos vieilles coutumes, parfois admirablement conservées par les pratiques religieuses. Chaque région, chaque village possède les siennes, tantôt semblables, tantôt différentes. Recueillons et comparons celles qui se rapportent au culte du tonnerre. Nous arriverons ainsi à constituer un faisceau de faits dont il sera possible de dégager la cause véritable.

Nous observons d'abord dans les cérémonies locales de la Fête-Dieu certaines particularités qui ne sont pas étrangères à notre sujet. Cette solennité se célèbre au voisinage de la Saint-Jean ; aussi a-t-elle avec cette dernière plus d'un point de contact et de ressemblance. Durant l'octave, il se fait chaque soir dans les églises une procession suivie par des enfants qui jettent des fleurs; un des petits garçons est appelé le roi, une des petites filles est appelée la reine. Sur les autels de chaque cha-

Digitized by Google

pelle les femmes ont apporté des couronnes de fleurs que le prêtre bénit (1). Ces couronnes sont conservées précieusement, car elles possèdent une grande vertu. Quand le tonnerre gronde et que l'orage a déchaîné sa fureur, la maîtresse du logis, pour préserver la maison de la foudre, en asperge les murs avec un rameau de buis trempé dans l'eau bénite ; elle allume ensuite un grand feu et fait brûler un fragment de la couronne de fleurs.

On sait combien est générale l'ancienne coutume des feux de la Saint-Jean. En plusieurs endroits, comme à Cebazat et à Châteaugay, le prêtre vient le soir bénir ces feux, pendant que quatre jeunes garçons du nom de Jean portent sur leurs épaules la statue de leur saint patron. Chaque assistant tient à la main un bouquet composé de fenouil, de lierre terrestre, de feuilles de noyer; le tout cueilli le matin avant l'*Angelus*. Ces plantes seront désormais d'excellents préservatifs du tonnerre et du mal de Saint-Jean (2).

Tout le monde connaît l'ancienne habitude qu'ont les habitants des campagnes de sonner les cloches au moment des orages. Les paysans croient que le tonnerre et la grêle sont causés par des sorciers qu'un pouvoir surnaturel tient suspendus dans les nuages. Au siècle dernier, on ne se contentait pas toujours de sonner les cloches, le prêtre devait aussi exorciser la tempête : au moment voulu, et pendant que deux hommes le tenaient sous les bras, il envoyait aux sorciers sa malédiction et lançait un violent coup de pied dans la direction du nuage chargé d'éclairs (3). Une année, dit-on, lors d'un orage épouvan-

(1) La couronne, de même que la roue, est un emblème solaire. En Normandie, les couronnes de fleurs sont en usage à la Saint-Jean. — C.-H. Gaidoz, *Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*. Paris, Leroux, 1886; in-8°, p. 109-110.

(2) A Marat, ce sont des fleurs de sureau cueillies la veille de la Saint-Jean, que le prêtre bénit en même temps que le feu de joie. On s'en sert ensuite pour faire des tisanes et des fomentations.

(3) J'ai entendu dire qu'on détournait aussi un orage en tirant vers le nuage un coup de fusil chargé d'une balle bénite

Digitized by Google

table, pareil exorcisme fut pratiqué à Châteaugay. L'esprit malin voulut emporter le prêtre, mais il ne put que lui arracher son soulier, qu'on retrouva le lendemain, près du marais de Cœur, dans un endroit stérile où toute la grêle était venue tomber. A la fin de chaque orage, prétendent les paysans, un sorcier est précipité tout nu sur le sol du haut des nuages. Il se hâte de gagner un fossé, une mare; il en agite l'eau avec ses bras; le brouillard produit l'enlève de nouveau dans les airs, et il va plus loin porter la tempête et la dévastation.

L'habitude de faire du bruit pour écarter les orages doit être fort ancienne et se pratiquait sans doute avant l'usage des cloches. Les sauvages actuels ne manquent pas de se livrer à un grand vacarme pour faire cesser les éclipses (1); et dans nos campagnes, n'aime-t-on pas au moyen de bruyants et grotesques charivaris à protester contre certains événements qui froissent les idées reçues (2)!

Au Brugeron, dans le canton d'Olliergues, on invoque sainte Agathe pour détourner les orages. Il se forme dans ce but des confréries de femmes appelées les *Saintes Agues*. Quand la foudre gronde et que le sonneur monte au clocher, elles se rendent à l'église et récitent des prières qui doivent écarter la tempête de la commune et l'envoyer sur les territoires voisins. Au moment des moissons, les *Agues* vont avec le sonneur quêter des gerbes dans les champs, comme prix du service public qu'elles pensent avoir rendu.

Tous les ans, au 20 juin, on célébrait à Rome un sacrifice en l'honneur de Jupiter Summanus, ou dieu du ciel

(1) Association française pour l'avancement des sciences; compte-rendu de la 12e session, p. 692.

(2) On fait le charivari si une fille met au monde un enfant, si plus tard elle se marie, si un veuf ou une veuve convole en secondes noces. C'est une forme de réprimande qui date d'un temps immémorial et que nulle autorité dans les villages ne pourrait empêcher.

Digitized by Google

nocturne. On lui offrait des gâteaux en forme de roue, symbole probable du char de la foudre (1). Ces sortes de gâteaux, un peu modifiés, se fabriquent encore en Auvergne, au moment de certaines fêtes religieuses, et principalement aux fêtes de Pâques (2).

Les cratères-lacs de Pavin et de Tazenat, dans le Puy-de-Dôme, possèdent une très mauvaise réputation. On affirme qu'à certaines époques de l'année, il se forme à leur surface des orages effrayants. Le père Fodéré, raconte Dulaure, prétend qu'en jetant une pierre sur l'onde noirâtre de Pavin, on voit bientôt s'élever un brouillard épais chargé de grêle et de tonnerre (3). Dans le gouffre de Tazenat, dit une légende, une ville maudite est engloutie; chaque année, au jour de la Toussaint et à minuit, on entend sur les bords escarpés du lac le son des cloches et le chant des coqs.

IV.

Les coutumes, les traditions, les légendes que nous venons d'indiquer se rapportent toutes au tonnerre, à ce grand phénomène céleste qui de tout temps a si fortement impressionné l'imagination des hommes. Nous avons montré que la pierre brute placée au faîte des maisons et des meules de blé était une espèce de divinité destinée à écarter la foudre. Nous avons vu que la hache de pierre, la joubarbe, la croix, la statue de la Vierge, possédaient le même pouvoir mystérieux. Nous avons dit qu'à Rome, Jupiter Tonans était représenté par un simple caillou; de même, le marteau de Thor et la pierre de Donar, chez les

(1) On les appelle des *fougeassous*. Ce mot doit venir de *fugea*, *fugeo*, qui signifie *feu de joie*.

(2) Preller, op. cit., p. 165.

(3) L'abbé E.-J. C., *Souvenirs de voyage, ou les vacances en Auvergne*. Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 1857; in-12, p. 311.

Digitized by Google

peuples du Nord, étaient les symboles de la foudre. Les Gaulois, d'après Lucain (1), adoraient une triade composée d'Esus, de Teutatès et de Taranis. Les Latins avaient assimilé Esus à Mars ou à Camulus, Teutatès à Mercure, et Taranis à Jupiter. Taranis — son nom l'indique — était proche parent de Thor et de Donar (2); il était donc réellement le dieu du tonnerre et pouvait sans inconvénient être confondu avec le Jupiter fulgurant des Romains. Il existe des monuments de l'époque impériale qui assimilent Taranis tantôt à Jupiter, tantôt à Silvain. Des statues gallo-romaines, comme celles des musées d'Avignon et d'Arles (3), représentent Taranis couvert d'une peau de loup et tenant un marteau ou une pierre à la main. Silvain était aussi appelé le *Louvetier,* et sur quelques autels qui lui sont dédiés on l'a représenté avec les marteaux de la foudre (4).

Nous savons que le marteau a parfois joué un certain rôle quand il a fallu choisir l'emplacement des anciennes églises. Nous avons donné la légende qui se rapporte à la construction de l'église d'Orcival, et dans laquelle un marteau jeté par le maçon vient, en tombant, marquer l'endroit où s'élève le sanctuaire de la Vierge (5). Saint Bozon, dans les Vosges, indiqua ainsi le lieu où fut construite l'église de Bouzemont (6). L'emplacement de la chapelle de l'abbaye de Cluny fut désigné de la même manière par un marteau que lança en l'air Gauzon, architecte de Saint-Hugues. Où tomba le marteau le grand

(1) 1er, v. 444-6.

(2) Thor était devenu le dieu Thoron, ou Thordoen, chez les anciens Lapons. Ils en avaient des représentations grossières en bois ou en pierre. Ils lui mettaient à la main droite un marteau et dans la tête un morceau de caillou. — Scheffer, *Histoire de la Laponie*, p. 78.

(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, fig. 1-4.

(4) *Ibid.*, p. 42.

(5) *Revue d'Auvergne*, 1886, p. 352.

(6) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, p. 19.

Digitized by Google

autel fut édifié (1). Ces légendes prouvent avec évidence que le culte de Taranis s'est infiltré jusqu'à nous, malgré les persécutions des empereurs romains et les défenses du clergé catholique. Ainsi, en certaines contrées de l'Angleterre, aux premiers jours de mai, les garçons sonnent du cor et les jeunes filles se couronnent de fleurs et de feuilles. On croit que cette coutume se rapporte à une ancienne fête celtique en l'honneur de Taranis, le dieu de l'été des anciens Bretons (2).

La pierre brute ou la croix que l'on pose sur les maisons est un reste manifeste du culte de cette vieille divinité gauloise. En Irlande, les sacrifices humains se sont perpétués en son honneur jusqu'au temps de saint Patrick. En Auvergne, l'usage de bâtir, en certaines occasions, des ossements humains dans les murs des maisons, la tradition de considérer l'enfant qui pose la première pierre comme devant bientôt mourir, celle de placer des cadavres dans les fondations des églises, toutes ces pratiques ne sont que l'écho affaibli, le symbole moderne des anciens sacrifices humains que les Gaulois faisaient au dieu de la foudre, à leur cruel Taranis.

Avec le secours des pratiques et des documents légendaires que nous venons de grouper, nous essaierons d'esquisser la physionomie, de reconstituer quelques-uns des attributs de cet antique dieu de la Gaule. Nous pensons d'abord qu'il devait être une divinité solaire, qu'à certaines époques de l'année on l'adorait par des feux allumés la nuit. C'est sans doute sous son invocation que les druides cueillaient la verveine, le samolus, le sélage, ces plantes sacrées en si grand usage dans la médecine gauloise. Nos fleurs de la Fête-Dieu, nos herbes de la Saint-Jean ne paraissent être qu'une survivance de cet ancien culte. Nous avons donné des faits qui tendent à démontrer qu'à la manière

(1) *Ibid.*, p. 38.

(2) *Revue des Traditions populaires*, 1887, p. 265.

Digitized by Google

de Jupiter et de Silvain, Taranis était le dieu protecteur de la maison et du foyer, qu'il protégeait les récoltes, préservait de la maladie les hommes et les troupeaux, et défendait les habitations et les temples contre les esprits des ténèbres. Etant un dieu solaire, la roue devait être son emblème, comme elle l'était chez les Romains du char de la Foudre et du Jupiter Tonans. Nous sommes ici de l'avis de M. d'Arbois de Jubainville, contrairement à l'opinion de M. Gaidoz (1). En Auvergne, la roue se rencontre parfois sur les maisons; on peut en voir des exemples à Villars et aux Martres-de-Veyre. Ce fait, établissant un rapport entre la pierre brute et le signe de la roue, vient à l'appui de notre manière de voir. Les hommes du moyen-âge qui jetaient en l'air un marteau avant de construire les églises, ne faisaient que rendre à Taranis un hommage lointain, inconscient. Bien qu'il ait été dans la suite en partie absorbé par les personnalités puissantes du Jupiter romain et du Dieu chrétien, il n'est pas difficile aujourd'hui de le retrouver encore vivant sous certaines pratiques religieuses du paganisme latin et du christianisme moderne.

D'autres faits semblent rattacher le culte de Taranis à celui de Baal. Dans le Nord de l'Europe, les feux qu'on allume dans la nuit du milieu de l'été (mid-summer-night), ont certainement la même signification que nos feux de la Saint-Jean. Les habitants de la Scanie les appellent *Baldersbal*, ou feux de Balder (2). Comme en nos pays, on danse en rond, on crie, on chante autour des bûchers allumés.

Le culte des *béthyles* ou des pierres consacrées à Baal a été en grand honneur dans la Phénicie, et a persisté

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Le Cycle mythologique irlandais et la Mythologie celtique.* Paris, 1884, p. VIII-X. — H. Gaidoz, *Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue,* p. 93-08.

(2) Ch. Rau. Observations ou cup-shaped and other lapidarian sculpture in the old world and in America. In Contributions to the North American Ethnology; vol. V, p. 72.

Digitized by Google

jusqu'à la disparition du paganisme gréco-romain. « Le mot de *béthyle* était un terme générique qui servait à désigner toutes les pierres sacrées. Rien n'était plus variable que la forme de ces pierres. En général, elles étaient coniques ou ovoïdes; quelquefois elles avaient la forme de pyramides; dans certains sanctuaires c'était des cippes équarris à faces planes. Quelques-unes de ces pierres étaient, assure-t-on, des aérolithes, ce qui ajoutait encore à leur crédit (1). » Au temps de Tacite, la déesse Astarté ou Aphrodite était représentée dans les temples de Paphos et de Biblos par une pierre taillée en forme de cône (2). A Emèse on voyait, comme à la Mecque, une grande pierre noire tombée du ciel et de forme conique, dans le temps où Héliogabale en était le prêtre avant de devenir empereur (3). Au moment de la décadence de l'empire romain, alors que le paganisme latin vacillait sur sa base, la pierre brute était considérée comme la plus haute incarnation de la divinité (4). Nous savons que les druides avaient plus d'un lien de parenté avec les mages de l'Orient, que le berceau du druidisme doit être recherché en Asie, et que les Phéniciens avaient établi de nombreux comptoirs sur les côtes de la Gaule. Nous ne sommes donc pas étonné de trouver en des régions si éloignées les unes des autres des symboles, des emblèmes religieux ayant la même signification et la même origine. Le Taranis gaulois, comme le Thor des Scandinaves et des Germains, représente le même principe cosmogonique que le Baal phénicien et le Jupiter classique. Ces grandes entités religieuses, sorties du cerveau de races distinctes, ont néanmoins les mêmes attributs divins, et il est facile de

(1) Perrot et Chipiez. — *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Paris, Hachette, 1885; in-8°, tome III, p. 59.

(2) Histoires, II, 3.

(3) Hérodien, V, 5.

(4) Perrot et Chipiez, op. cit., p. 60.

Digitized by Google

voir en elles la personnification réelle du Soleil et de la Foudre. En remontant aux origines aryennes, au vieux culte védique d'Indra, on trouverait peut-être la raison d'une si étroite ressemblance.

Dr F. POMMEROL.

Digitized by Google

LA FAMILLE

AYCELIN DE MONTAIGUT-LISTENOIS

(NOTE HISTORIQUE)

Lorsque de Billom on se rend à Lezoux, par la route départementale, on aperçoit à la hauteur du troisième kilomètre et à l'est, sur une petite montagne argilo-calcaire, comme un amas de pierres basaltiques presque caché sous des noyers ; ce sont les ruines du château de Montaigut-Listenois, dont il ne reste plus que quelques pans de murs encore debout, et quelques caves appartenant à divers habitants de Montaigut, village faisant partie de la commune de Glaine-Montaigut.

Et si l'on monte jusqu'à ces ruines, on jouit d'une vue admirable sur la Limagne. Sans nous arrêter à cette description, nous dirons que ce château fut le siège de la châtellenie des Aycelin, famille des plus puissantes et des plus élevées de l'Auvergne par les grands prélats auxquels elle a donné naissance, les largesses qu'elle sut faire et les alliances qu'elle eut avec la maison des comtes d'Auvergne.

Et je crois qu'il serait peut-être intéressant de rappeler ce qu'a fait cette illustre famille et d'engager les jeunes hommes studieux qui s'occupent de l'histoire de notre contrée à diriger leurs recherches de ce côté ; ils y trouveraient bien certainement des faits qui ne seraient pas sans intérêt.

La *Coutume d'Auvergne*, de 1770, nous apprend qu'en 1288, Hugues Aycelin de Montaigut, cardinal de Billom, donna à l'évêché de Clermont la ville de Billom.

Et Duchesne nous apprend que Hugues Aycelin de

Digitized by Google

Montaigut mourut le 29 décembre 1298, et que dans son testament il dit « que s'il décédait à Rome, il désirait être » enterré dans l'église de Saint-Syrène de Billom, dans » la quelle il avait été nourri et élevé, aussi bien que plu- » sieurs ecclésiastiques de son sang et de sa famille de- » puis 200 ans et plus, et que s'il en arrivait ainsi, il » léguait à cette église de Billom tout ce qu'il avait légué » au couvent des Jacobins de Clermont; qu'il donnait aussi » à l'hospital de Billom un de ses calices; à la chapelle du » château de Montaigut, proche de Billom, une petite » croix avec son pied en argent doré, dans la quelle il vou- » lait qu'on enfermât le bois qu'il avait de la croix du Sei- » gneur du monde, pour être gardée au château, en sorte » que le seigneur ou la dame de ce château eût une clef » du coffre ou de la châsse dans laquelle cette croix serait » resserrée, et le prêtre qui desservirait la chapelle une » autre clef, afin que l'un ne pût ouvrir sans l'autre. »

La *Coutume* dit qu'en 1308, il y avait un Gilles Aycelin archevêque de Narbonne, chancelier de France;

Qu'en 1358, un autre Gilles Aycelin, deuxième du nom, était cardinal appelé de Montaigut et garde des sceaux;

Enfin qu'en 1386, il y avait Pierre Aycelin, cardinal-évêque de Téroane, qui fonda à Paris le collège de Montaigut.

C'étaient donc quatre grands prélats en un siècle, ce qui n'est pas chose ordinaire et qui se soit vu souvent dans la même famille.

Baluze nous dit que Mascarone de la Tour se maria à Gilles Aycelin, deuxième du nom, le 30 août 1317, en présence de Gilles Aycelin, alors archevêque de Rouen; de Bertrand de la Tour, seigneur d'Olliergues; d'Hugues de Chalençon, chantre de l'église Cathédrale de Clermont. Ce Gilles Aycelin était neveu d'Arbert Aycelin, évêque de Clermont et arrière-neveu de Hugues Aycelin dit de Billom et de Gilles, archevêque de Narbonne et de Rouen, qui eut l'honneur d'être parrain de Charles IV, dit le Bel;

Digitized by Google

Qu'à cette même époque il se fit un autre mariage entre les deux maisons : Bertrand de la Tour, seigneur d'Olliergues, épousa, en 1314, Marguerite Aycelin, sœur de Gilles II, mari de Mascarone. Cette alliance fut cause que, l'archevêque de Rouen étant mort en l'année 1318, son corps ayant été transporté à Billom pour y être enterré, Bertrand, seigneur d'Olliergues, s'y rendit et assista à ses obsèques parce que cet archevêque était grand-oncle de sa femme.

M. de Chabrol, dans sa *Coutume d'Auvergne*, fournit aussi beaucoup de documents sur cette grande et puissante maison qui a donné naissance, non-seulement à des prélats, mais encore à des présidents de Parlement, gouverneurs de provinces, officiers supérieurs distingués. Nous n'y recueillerons que ceux relatifs aux deux Aycelin dont les tombeaux se trouvent dans une des chapelles latérales de droite de l'église de Saint-Cerneuf et qui se sont signalés par les fondations qu'ils firent, dans la ville de Billom et dans la ville de Paris, d'un collège très-important.

Gilles Aycelin, qui avait été prévôt de l'église de Clermont en 1285, archevêque de Narbonne en 1292, et de Rouen en 1311, fut nommé garde des sceaux par Philippe-le-Bel, suivant lettres patentes enregistrées le 27 février de la même année, et fonda, en 1314, le collège de Montaigut; la dotation en fut augmentée par le cardinal Pierre Aycelin, évêque de Laon, son arrière-neveu. Prohat prétend même qu'il fut l'auteur de cette fondation. Le père Anselme et le président Hénault l'attribuent à Gilles, qui aurait été empoisonné par Pierre de Latilly, archidiacre de Châlons, évêque de Senlis, qui lui succéda en avril 1313 (1); mais le concile de Senlis de 1315, l'ayant jugé, décida qu'il n'était point l'empoisonneur.

(1) Il y a évidemment une erreur de date, car si Gilles était mort empoisonné en 1313, il n'aurait pu en 1314 fonder le collège de Montaigut; mais nous donnons les dates telles que nous les avons trouvées.

Digitized by Google

Gilles Aycelin de Montaigut, deuxième du nom, évêque de Téroane, fut nommé chancelier en 1356 et cardinal en 1361. Le roi Jean ayant été fait prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers et conduit en Angleterre, Gilles de Montaigut l'y suivit.

La chronique de Saint-Denys dit : « Vers le 10 ou le » 12 mars, l'évêque de Téroane, chancelier de France, » qui était nouvellement arrivé d'Angleterre et qui y » avait laissé les sceaux du roi, par son ordre, voyant » qu'on voulait user d'un autre sceau que celui du Châ- » telet de Paris, dont on se servait en l'absence du grand » sceau, et pour d'autres raisons, sortit de Paris et alla » dans son pays d'Auvergne. »

Et Froissard qui, par erreur, lui donne le nom de Guillaume, dit : « Etait chancelier de France un moult et sage » homme et vaillant qui était nommé Guillaume de Mon- » taigut, évêque de Téroane, par lequel conseil on besoigne » en France, et bien le valait en tous états, car son conseil » était bon et valable. »

Et Duchesne dit : « Gilles Aycelin garda les sceaux » en Angleterre près de la personne du roi, d'où il écrivit, » le 21 septembre 1356, une lettre à la Cour des comptes » de Paris, et il les garda jusqu'à l'année suivante, pour » se retirer dans sa maison d'Auvergne; après qu'il eut » passé deux ou trois ans dans sa patrie, comme un » homme particulier et privé de sa fonction, il revint » vers Sa Majesté captive, qui lui remit les sceaux entre » les mains; il fut contraint de sceller de grands dons » pour les Anglais, avec lesquels il fit le traité de Breti- » gny; le roi Jean l'avait aussi employé pour son accord » avec le roi de Navarre; en 1377, il fut l'entremetteur » de la paix entre le duc d'Anjou et de Tourraine, le » roi d'Arragon et le duc de Girone, son fils aîné; puis » il s'engagea dans le parti de Robert de Genève, auquel » on disputait la papauté, et il mourut à Avignon le » 5 décembre 1378; il avait été envoyé à Paris pour la

Digitized by Google

» réforme de l'Université, et en dernier lieu il était évê-
» que d'Avignon.

» Il a fait des commentaires sur les décrétales, les
» conseils et les décisions, qui sont très-estimés. »

La première largesse de cette maison, avons-nous dit, fut le don à l'évêché de Clermont de la ville de Billom, qui reçut le titre de première fille de l'évêché de Clermont, qui en fit en 1555 le siège principal de son domaine temporel qui comprenait à ce moment en dehors de Billom :

1° Mozun, qui avait un château bien fortifié et une châtellenie d'une grande étendue ;

2° Chauriat, place forte entourée de fossés profonds dont le poisson était pêché et porté à l'évêché de Clermont par les habitants en vertu d'un titre qui les y obligeait ;

3° Vertaizon, qui était une ville forte entourée de murailles et dominée par un château-fort qui fut démoli par les ordres de Richelieu ;

4° Beauregard, bourg où l'évêque avait sa résidence d'été, et qui était alors assez important, puisque, lorsque les protestants en surprirent la procession des Rogations au territoire de Layat le 14 mai 1590, ils tuèrent quarante-cinq des bourgeois qui lui faisaient escorte ;

5° Mezel, bourg fortifié ;

6° La moitié de Cournon, bourg également fortifié, dont l'autre moitié était à Pierre Gourde et fut acquise par le marquis de Strada ;

7° La moitié de Lempdes, bourg qui avait aussi son fort ;

Enfin la ville de Clermont, que les évêques avaient conservée de 1202 à 1551, mais qu'ils n'avaient plus en 1555 ; car, en 1551, Catherine de Médicis, comme héritière des comtes d'Auvergne, fit décider par le Parlement que Clermont n'avait été donné qu'à titre de dépôt aux évêques.

Quoi qu'il en soit, même sans la ville de Clermont, leur

Digitized by Google

domaine temporel avait une grande importance, puisqu'il comprenait une des plus riches parties de la Limagne, avec des places fortes qui en mettaient les habitants à l'abri des incursions des bandes qui ont longtemps désolé la France.

Je ne sais quelles étaient les charges de l'évêché, ni le produit du spirituel; mais le produit du temporel devait être considérable.

Billom avait la prédilection des évêques de Clermont; ils y habitaient souvent un bel évêché près de la porte Neuve, appartenant aujourd'hui au couvent de la Miséricorde.

Il se composait d'un vaste bâtiment s'élevant sur voûtes avec trois étages, percés chacun de dix fenêtres s'ouvrant au levant sur une terrasse ombragée d'arbres, d'où la vue s'étendait au loin sur les montagnes, et la rue qui y conduit porte encore le nom de rue de l'Evêché.

Billom était à cette époque la ville sainte et studieuse du diocèse, et une de ses places a conservé le nom de place des Ecoles, et ces écoles étaient tenues par les chanoines du chapitre de Saint-Cerneuf. Ce chapitre, qui était le plus important de l'Auvergne, était composé, à un certain moment, de 31 chanoines, d'un doyen, d'un abbé et de 40 choriers, et cette famille de Montaigut, que l'on retrouvait toujours lorsqu'il y avait des largesses à faire, avait aussi contribué à fortifier ce grand chapitre en y portant, en 1405, les chanoines qu'elle avait établis à Reignat, petite paroisse dépendant de la seigneurie de Montaigut; mais elle s'était réservé en même temps le droit de nommer l'abbé du chapitre, et c'est par suite de cette institution que le vice-amiral comte d'Estaing, qui avait épousé une Aycelin de Montaigut, nomma le dernier abbé.

Ce chapitre, d'après De Chabrol, existait avant Charlemagne, qui lui donna des preuves de sa munificence; il était réputé de fondation royale et formait une université

Digitized by Google

célèbre à laquelle le pape Eugène IV accorda, par une bulle du 4 juin 1415, une faculté de droit civil et canonique; elle avait déjà un cours de philosophie et un cours de cas de conscience.

Et lorsque Guillaume Duprat, évêque de Clermont, y fonda le collège des Jésuites, il est dit, dans la transaction passé avec le chapitre le 26 janvier 1555 : « que, voulant » établir dans son diocèse une étude et académie, il a » pensé ne pouvoir plus commodément s'adresser qu'en la » ville de Billom, en la quelle, de grande antiquité, il y a » eu et il y a encore la principale académie et plus célèbre » et renommée université de tout le diocèse et pays cir- » convoisins. »

Et l'on peut se figurer la prospérité et la grandeur de la ville de Billom à l'époque où cette université était florissante et comptait jusqu'à 1,800 et 2,000 écoliers logeant en ville, et quel concours de population elle attirait dans ces temps de ferveur religieuse, surtout aux moments des grandes cérémonies du culte.

Tous les lundis, il s'y disait à Saint-Cerneuf, en l'honneur de la relique du Précieux-Sang, une messe chantée par les quarante choriers ou instrumentistes du chapitre ; les habitants de Mauzun, Chauriat, Mezel, Vertaizon, Beauregard, Cournon, Lempdes, vassaux de l'évêque, ne pouvaient se dispenser d'y venir en grand nombre, ce qui probablement a donné lieu aux marchés du lundi.

Puis, il y avait la procession du Précieux-Sang ; on se préparait trois jours à l'avance à cette grande fête, les hôtelleries se remplissaient dès la veille; c'était toujours un évêque qui y portait cette précieuse relique, et nous trouvons ce fait relaté dans bien des délibérations de la municipalité, notamment en 1698 et dans les termes suivants :

« Le Conseil de la ville de Billom réuni le 20 mai par » les consuls Marcepoil, Dessales et Jean Fournery et » M. Antoine Chamerlat, procureur du roi de cette ville,

Digitized by Google

» auxquels s'adjoignent seize antiques consuls (qui y » sont nommés);

» Les consuls exposent que Monseigneur l'évêque de » Saint-Flour doit venir demain pour porter la relique » du Précieux Sang de Notre-Seigneur à la procession qui » doit être faite samedi par MM. du chapitre de Saint- » Cernœuf et que Monsieur l'intendant doit aussi y ve- » nir ; c'est pourquoi ils ont requis l'assemblée de vou- » loir délibérer sur leur réception; sur quoi, ladite » assemblée ouïe sur ce, ledit procureur du roi a dé- » libéré que lesdits consuls, avec le plus grand nombre » d'habitants qu'ils pourront rassembler, iront au devant » desdits seigneurs pour les complimenter en leur offrant » le vin d'honneur de la ville. »

Et le grand jour arrivé, la procession se mettait en marche, avec toutes les confréries et les couvents en tête, et après eux les choriers et instrumentistes suivis des chanoines qui étaient escortés par les pénitents de la confrérie du Précieux-Sang, puis l'évêque portant la sainte relique qui était gardée par six hallebardiers payés par la ville (1) et derrière la relique l'abbé et le doyen du chapitre, l'intendant de la province, le procureur du roi, les consuls, et après eux la foule. Elle descendait lentement la rue d'Etezon qui, à cette époque, était bordée de maisons dont le rez-de-chaussée avait des boutiques un peu moins somptueuses que les magasins d'aujourd'hui ; là c'était tout simplement un arceau coupé à hauteur d'appui par un mur couvert en pierres de taille avec rainure longitudinale, qui ne laissait au milieu qu'une entrée étroite ; les marchandises s'étalaient sur ces pierres et, à la moindre alerte, elles étaient rentrées, on glissait les volets dans leur rainure et on mettait les verrous. Le premier étage avançait sur

(1) La solde de ces six hallebardiers figurait tous les ans dans le budget des dépenses.

Digitized by Google

le rez-de-chaussée, le second étage avançait sur le premier et le toit avançait au delà, de sorte que le soleil ne pénétrait que par un petit intervalle laissé entre les toits qui se faisaient face, comme aujourd'hui une rue d'Alger montant à la Kasbah.

Mais la grande attraction était l'exorcisation d'un possédé du démon qui avait lieu à la rentrée de la procession ; chacun voulait voir les effets de l'eau bénite et sortir le démon, tout penaud, du corps du pauvre diable de possédé ; cela frappait l'imagination et l'on en parlait longtemps dans les veillées.

Nous aurions pu voir ce même fait se reproduire à Riom à la procession de Saint-Amable, car sous la Restauration, il se présentait quelquefois un possédé que l'on exorcisait ; les incrédules disaient, il est vrai, que le possédé venait de Billom et que cela coûtait au curé de Saint-Amable 20 francs dont le possédé devenait possesseur ; qu'il ne partait pas de suite à cause de la fatigue de la cérémonie, mais attendait le soir ; cela ne veut pourtant pas dire que la ville de Billom avait la spécialité des possédés du démon.

Et puis, cela n'était-il pas l'effet de l'hypnotisme connu, peut-être, seulement des prêtres et caché aux simples mortels ?

Une autre procession qui se faisait quelques semaines avant celle du Précieux-Sang, et qui attirait aussi à Billom une foule considérable, était celle de nuit du Jeudi-Saint et s'était perpétuée jusqu'à ces dernières années ; elle était faite par la confrérie des Pénitents noirs de la paroisse de Saint-Loup.

Lorsque la nuit était venue, le défilé commençait, les congrégations marchaient en tête, puis venaient les pénitents couverts d'une grande robe noire, avec un voile noir percé de deux trous en face des yeux ; ils portaient élevés sur des bâtons peints en rouge, les uns des lanternes rouges, d'autres les instruments de la passion ; puis

Digitized by Google

venait un groupe, assez bien réussi, de juifs avec de grandes barbes postiches qui remontaient, peut-être, à l'origine de la procession; enfin, Notre-Seigneur, couvert d'une robe rouge, marchant pieds nus et portant sa croix, en faisant à chaque pas une génuflexion. C'était très pénible, et le porteur de la croix qui, dans le principe, achetait assez cher cet honneur, n'était pas facile à trouver dans les dernières années. Puis, quelques pas après le Christ, quatre pénitents noirs portaient un cercueil ouvert dans lequel on voyait couché nu le Christ, symbole que je n'ai jamais pu m'expliquer.

Le Christ vivant, portant sa croix, six pas en avant de son cercueil, dans lequel il était figuré mort; de sorte qu'on le voyait en même temps mort et vivant, ce qui me paraissait incompréhensible.

Les pénitents chantaient, sur un ton fort triste, des litanies, et rien de lugubre comme cette procession qui vous laissait une profonde impression.

Lorsqu'il y avait des troupes à Billom, les commandants donnaient, toujours, une escorte nombreuse qui contribuait au maintien de l'ordre et au rehaussement de la cérémonie; mais lorsqu'il n'y eut plus de garnison, la police se fit mal et il y avait des abus : dans la nuit sombre, on entendait des rires et de petits cris étouffés, des pommes cuites étaient lancées; puis on recrutait difficilement le personnel; de sorte que, depuis six ans à peine, on a été dans la nécessité de supprimer une procession qui s'était faite pendant plus de trois siècles.

Il y avait aussi à Billom une recluse qui attirait les pèlerinages; elle était installée dans une petite chapelle, hors la ville, en avant de la porte de Saint-Loup, sur la route d'Ambert; c'était une fille ou une veuve, peut-être quelque pécheresse qui, par esprit de mortification et pour gagner le ciel, s'enfermait, pour sa vie, dans un réduit. L'évêque venait en grande cérémonie consacrer cette détermination et faire murer la porte; puis la ré-

Digitized by Google

cluse n'avait plus pour se coucher que de la paille humide et pour vivre que ce que les personnes charitables lui faisaient passer par une petite ouverture.

A cette époque, la ville était florissante sinon riche, et les emplacements près des marchés s'y vendaient plus cher qu'à Clermont; elle était assez peuplée, puisqu'en 1586 la peste, en cinq mois, fit périr 3,500 personnes; aujourd'hui, elle n'a plus qu'une population agglomérée de 3,100. Comme plus de la moitié des habitants avaient fui le fléau, on est fondé à penser que Billom avait alors de 8 à 9,000 âmes.

Gilles Aycelin ne s'était pas borné à faire des largesses au chapitre, il avait pensé aux infirmes et avait contribué à fonder à Billom, entre les deux villes, un hôpital qui a été démoli pendant la Révolution et a servi d'emplacement à la halle au blé et à tout le quartier qui l'entoure, et l'hôpital fut alors transporté dans les bâtiments du couvent de la Visitation où il existe actuellement.

Enfin, Pierre Aycelin et son grand-oncle Gilles avaient fondé le collège de Montaigut, rue des Sept-Voies, montagne de Sainte-Geneviève, à Paris, et c'était le plus important des trente-huit collèges formés par des fondations qui existaient à Paris en 1762 et où près de 2,000 jeunes gens recevaient gratuitement une instruction secondaire.

Et si, comme les Anglais, gens pratiques, la république de 1792 avait su conserver ces fondations au lieu de les vendre comme biens nationaux, il y aurait assez de ressources pour créer des Universités aussi importantes et aussi riches que l'Université d'Oxford dans laquelle une partie de la jeunesse anglaise reçoit une forte instruction, sans rien débourser, et dans laquelle les professeurs sont richement dotés.

Nous voyons dans le tableau de la ville de Paris, en 1762 : « que le collège de Montaigut, dont le chapitre de » Notre-Dame de Paris fut établi visiteur et réformateur,

Digitized by Google

» fut remis, ensuite, entre les mains du prieur des Char-
» treux qui y fit des règles très austères.

» Les boursiers devaient faire maigre et jeûner tous les
» jours, excepté un morceau de pain très léger qu'on leur
» donnait le matin, et le soir la collation se bornait à
» une pomme ou à un morceau de fromage. Cependant
» les bourses étaient fondées à 400 livres ; elles étaient au
» nombre de 40, à la nomination du prieur des Char-
» treux; il y en avait en outre 3 de 300 livres, qui de-
» vaient être tirées au sort par un enfant de chœur de
» Notre-Dame pour des boursiers plus avancés. »

Et de tous les collèges de Paris, c'était celui de Montaigut qui était le plus richement doté. Le collège de Mazarin, fondé par le cardinal de ce nom, avait bien reçu la dotation de 60 bourses à 200 livres, mais elles furent réduites à 30 à cause de leur insuffisance.

Et c'est dans le collège de Montaigut que saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, fit ses humanités. Il dut y être en rapport avec des étudiants venus de Billom pour lesquels un certain nombre de bourses devait être réservé, et de leurs rapports est peut-être venue l'idée d'établir à Billom le premier collège de Jésuites.

Ce qui précède m'a fait penser que cette famille des Aycelin avait fait assez de bien pour que son souvenir soit rappelé.

J. CHAMPOMIER.

Digitized by Google

GUIDE DU LECTEUR

A LA BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT-FERRAND

Ne vous est-il pas arrivé quelquefois de prendre un de ces *Guides du voyageur* si commodes, si remplis de renseignements utiles, qui vous permettent de choisir en connaissance de cause et de déterminer vos itinéraires, puis ensuite de parcourir avec fruit, d'explorer, sans oublier rien d'intéressant, la contrée que vous avez prise pour le but de vos pérégrinations? Parfois même, la lecture d'un de ces livres n'a-t-elle pas dirigé votre choix, excité votre curiosité; ne vous a-t-elle pas inspiré le désir de voir telle ou telle contrée à laquelle, sans cela, vous n'auriez jamais songé? Beaucoup, sans doute, répondront par l'affirmative. Ils conviendront même que parfois ils ont trouvé agrément et profit à les parcourir, à l'exclusion de tout projet de voyage. Le but que nous nous proposons en ce moment est d'arriver à un résultat analogue, mais au regard d'un autre ordre de fait. Ce sera ici un guide, un vrai guide, non du voyageur, mais du lecteur. Le lecteur, n'est-ce pas un vrai voyageur à travers le dédale des livres, des publications, des écrits de toute sorte, de toute époque?

Il existe cependant une différence entre le guide du voyageur et celui du lecteur tel que nous vous proposons de vous le présenter. C'est que, dans le premier genre d'ouvrage, si on expose en tête quelques notions générales applicables à tout voyage dans un pays quelconque, cela ne constitue qu'une très faible portion de l'en-

Digitized by Google

semble ; tandis qu'une part très importante, nous pourrions même dire la quasi totalité, des préceptes que nous aurons à vous exposer est applicable non-seulement aux bibliothèques publiques, plus spécialement à celle de la ville de Clermont-Ferrand, mais encore aux bibliothèques des particuliers, à votre propre bibliothèque. Aussi y trouverez-vous des notions utiles pour composer, classer, conserver vos propres livres. Hé quoi ! direz-vous, est-il si difficile d'aller demander des livres dans une bibliothèque publique? Est-il besoin d'un enseignement spécial pour tout cela ? Assurément oui !

Ce n'est pas précisément aux bibliophiles, aux érudits que nous nous adressons. Les uns pas plus que les autres n'ont besoin de leçons à cet égard. C'est aux commençants, aux novices dans l'art de lire et de travailler dans une bibliothèque, que ce qui va suivre est tout spécialement destiné. Nous n'avons pas dessein d'exposer ici les arcanes de la bibliographie, encore moins de la *bibliomanie*. Notre but est simplement d'apprendre au plus grand nombre une chose trop communément ignorée, nous voulons dire de savoir user, profiter du riche dépôt de livres que la Bibliothèque municipale de Clermont met à la disposition de tous ; de savoir, enfin, diriger ses lectures, ses études, ses recherches dans cette vaste collection d'ouvrages, sans préjudice de ce qu'un tel enseignement entraîne, comme nous l'avons fait entendre, de choses utiles dans des cas moins restreints et moins particuliers.

C'est un exposé pratique, un vrai manuel que nous écrivons. Nous avons cherché, en conséquence, à être simple, clair, substantiel ; écartant toute préoccupation purement théorique ; d'un côté ne nous arrêtant pas à ce que personne ne peut guère ignorer, d'un autre ne donnant la définition que des termes et expressions réellement essentiels. Notre guide se composera de trois parties distinctes dont voici le sommaire.

Digitized by Google

1re partie. — Cette partie présentera le côté matériel du sujet : achat et vérification des volumes; reliure et conservation; placement et disposition sur les rayons; conditions essentielles que doivent présenter les meubles, armoires, rayonnages destinés à les recevoir; comment, enfin, on doit user des livres, les manier, les feuilleter.

2e partie. — La deuxième partie comprendra des notions générales de bibliographie; un exposé rapide de ce que doit être une bibliothèque publique, générale ou spéciale; les diverses manières dont celles-ci peuvent être mises à la disposition des lecteurs. Il y sera aussi traité du choix des livres au point de vue tout à fait général. Il y sera ensuite question de la confection des catalogues, de la manière de s'en servir et de les consulter. Elle se terminera, enfin, par des conseils utiles aux travailleurs, par les moyens d'utiliser ses lectures et les principes selon lesquels on les doit diriger. On y verra aussi la méthode à suivre pour laquelle on peut chercher et découvrir les ouvrages dont le genre se rapporte au but particulier de chacun.

3e partie. — On y exposera la méthode suivie pour le catalogue de la ville de Clermont-Ferrand; comment il faut s'y prendre pour y faire des recherches. Le tout se terminera par l'exposé de la composition générale.

I.

Il n'est pas besoin d'observer que la première chose qu'on ait à faire pour tout ouvrage nouvellement acquis, c'est de vérifier s'il est complet et en bon état. Cela va de soi. Néanmoins, quelques indications sur la manière d'opérer en ce cas ne seront peut-être pas superflues. En ce qui concerne les ouvrages neufs, brochés ou simplement en feuilles, la manière la plus ra-

Digitized by Google

pide et la plus commode de s'assurer s'ils sont complets est de vérifier si toutes les feuilles d'impression qui doivent constituer le volume s'y trouvent réellement, et en même temps de prendre garde s'il n'y en a pas de remplacées indûment par d'autres feuilles appartenant au même tome ou bien à des tomes différents (1). Cette vérification doit, naturellement, se faire avant qu'on ait séparé les feuillets à l'aide du couteau à papier. Chaque feuille, on le sait, porte un numéro d'ordre au bas de sa première page, précédé, quand il y a lieu, de l'indication de la tomaison. On appelle ces numéros la *signature* des feuilles. Parfois les chiffres des signatures sont remplacés par des lettres de l'alphabet, ou même dans des cas rares par des astérisques ou autres signes. On n'a qu'à s'assurer si les chiffres ou les lettres des signatures se suivent sans lacune ou sans double emploi. Dans certains formats la feuille d'impression étant repliée en plus d'un cahier, la signature se trouve répétée à chaque cahier, suivie du numéro d'ordre de celui-ci, en lettres généralement quand la signature est chiffrée *et vice versa* (2).

Pour ce qui est des ouvrages anciens déjà reliés, ou des volumes brochés et *coupés*, on doit vérifier feuillet par feuillet. Les livres anciens, plus rarement les éditions modernes, présentent au-dessous de la dernière ligne de chaque feuillet le premier mot figurant à la ligne qui suit, en tête du feuillet suivant, lequel se trouve ainsi répété. Parfois cela n'a lieu qu'à la dernière page de chaque

(1) Les livres sont imprimés sur des feuilles de papier qui comportent, suivant le format, un plus ou moins grand nombre de pages, disposées de façon que, lorsqu'on les replie pour les mettre en *cahier*, elles tombent naturellement dans leur ordre naturel. Dans les formats in-f°, in-4°, in-8°, chaque feuille constitue un seul cahier; dans les formats in-12, in-18, etc., on est obligé avant de la plier d'en séparer une bande qui constitue un second cahier. Le cahier est formé par les doubles feuillets *encartés* l'un dans l'autre, et qui sont traversés par le même point de couture.

(2) Exemples de signatures d'in-12 ou in-18 : 1, 1 *a*; 2, 2 *a*; ou bien *a*, *a* 1 etc., parfois *a*, a. La tomaison y est ainsi indiquée : *Vol.* I, ou simplement I, etc.

Digitized by Google

feuille simplement. C'est ce qu'on désigne sous le nom de *Réclame*. C'est encore, on le conçoit, un moyen de vérification, qui était surtout utile dans les premiers temps de l'imprimerie, alors qu'on n'avait pas encore adopté la méthode de numéroter les feuillets ou les pages. Ce système des Réclames était emprunté aux manuscrits. On s'en sert encore aujourd'hui dans les pièces écrites à la main; et c'est surtout nécessaire dans celles qui doivent être lues en public. On prévient ainsi un cas qui se présente assez souvent, qui est que par inadvertance on passe un feuillet.

Si maintenant nous en venons aux conditions de conservation des volumes, nous avons à nous occuper en premier lieu de la reliure. Nous n'aurons pas à nous étendre considérablement sur ce sujet. Tout le monde sait ce que c'est qu'une brochure, une reliure, un cartonnage. Nous nous en tiendrons à des observations de détail, qui ne sont pas sans importance, et sont beaucoup moins connues, sans entrer toutefois dans la technique de la chose qui est étrangère à notre objet.

Un précepte qu'il est utile de ne pas oublier lorsqu'on veut faire relier un volume, c'est d'attendre que plusieurs mois se soient écoulés après qu'il est sorti de la presse. Ce n'est seulement qu'après ce laps de temps que l'encre qui constitue les caractères a atteint un degré de dessiccation suffisant pour que, lorsque le volume est mis en presse par le relieur, chaque page ne se décalque pas plus ou moins sur celle qui lui fait face, et qu'il ne se produise ainsi aucune maculature. Lorsque même l'ouvrage contient des gravures, il vaut mieux attendre un plus long laps de temps, bien que celles-ci soient recouvertes par des feuilles minces de papier, de celles qu'on désigne sous le nom de *papier Joseph* ou *papier Serpente*.

Habituellement, quand on relie un livre, on en rogne les feuillets bien également, de façon à rendre la tranche parfaitement égale et unie, ce qui facilite le feuilletage du

Digitized by Google

volume, en rend l'aspect plus élégant et a l'avantage de permettre d'y passer une couleur ou un verni, ou bien de la dorer. On prévient ainsi l'encrassement, et surtout on y trouve un préservatif efficace qui s'oppose à l'introduction de la poussière entre les feuillets et met à l'abri des diverses causes de détérioration l'intérieur du volume. La dorure sur tranche est certainement le meilleur préservatif. On a là une vraie cuirasse, mince sans doute, mais réellement efficace, qui préserve le papier et le revêt contre les influences du dehors, sans parler de la richesse et de l'élégance qu'elle communique au livre. Après la dorure, la teinte unie rouge qui domine presque exclusivement sur la tranche des ouvrages antérieurs à notre époque, est peut-être le meilleur préservatif.

Donc, en principe, tout volume relié doit être rogné et sa tranche peinte, vernie ou dorée. Si l'on se départ de cette règle générale, ce ne doit être que dans des cas momentanés ou bien exceptionnels, et non sans motif, comme cela a lieu quelquefois du fait de bibliophiles novices, qui s'imaginent faire acte d'amateurs éclairés en prescrivant au relieur de ne pas rogner les ouvrages qu'ils leur confient, ou en leur recommandant de les ébarber seulement, c'est-à-dire de diminuer par le tranchant du fer ou à l'aide de la lime les trop grandes irrégularités et les bavures les plus saillantes des feuillets. Ils ne voient pas que l'unique résultat qu'ils obtiennent c'est de rendre le volume moins élégant et d'en compromettre la bonne conservation. On se contente de faire ébarber un livre, alors que c'est un ouvrage qu'on doit consulter, feuilleter journellement, pendant des années, et parce qu'on prévoit une usure de la reliure qui forcera à la refaire. Comme les marges n'ont pas été réduites sensiblement la première fois que le volume a été habillé, on peut alors les rogner à nouveau sans trop les diminuer; car il est constant que des marges trop étroites sont un défaut des plus graves. Dans la circonstance où on a besoin pour un

Digitized by Google

travail de consulter fréquemment un volume rare ou précieux, on se borne quelquefois à une reliure provisoire, simple et solide, qui, une fois l'œuvre achevée, sera remplacée par une reliure définitive, plus riche et plus élégante, plus digne de la valeur du livre et ne risquant plus dès lors d'être flétrie par l'usage trop fréquent. L'ébarbage n'a en ce cas pour but que de rendre plus facile l'action de feuilleter le volume.

Parmi ces amateurs peu expérimentés, partisans de l'ébarbage, presque tous ajoutent une seconde méprise à celle que nous venons de signaler. Ils font ébarber et rogner les tranches latérale et inférieure, rogner et dorer la tranche supérieure. Certes, cette tranche supérieure est la plus exposée et celle qui a le plus besoin de protection, mais les autres aussi, bien qu'à un degré quelque peu moindre, veulent être protégées. Pourquoi les priver de défense? En réalité, il est parfaitement illogique de dorer en tête un volume ébarbé, et cela ne doit se faire que lorsqu'on laisse les marges absolument intactes et qu'on laisse partout ailleurs aux feuillets leur intégrité primitive et absolue. Il est bon, en effet, de ne rogner en rien les marges des volumes de gravures, car ces marges en sont le premier cadre, le cadre naturel, et leur aspect, leur effet général, chose si importante dans les œuvres d'art, ne pourrait qu'y perdre. L'ébarbage alors n'est pas même permis, d'autant qu'on ne feuillette de tels volumes qu'avec lenteur et précaution. Donc, il ne faut rogner ni les volumes composés uniquement de gravures, ni ceux dont les gravures constituent la partie principale et la plus importante. Seulement comme on a reconnu que retrancher légèrement à la seule marge supérieure ne modifie pas sensiblement l'aspect, adoptant un moyen terme, on a souvent fait rogner et dorer uniquement celle-ci, protégeant ainsi au moins la partie la plus exposée. Mais si on adopte ce parti, on ne doit l'appliquer qu'aux petits et moyens formats, car les formats de grande dimension

Digitized by Google

doivent, dans une bibliothèque bien ordonnée, comme nous ne tarderons pas à le voir, être posés à plat et non debout, dans les meubles destinés à les recevoir. Or, avec un livre posé à plat, il n'y a pas de tranche plus exposée qu'une autre.

On met quelquefois des fermoirs aux reliures. Ils sont utiles, nécessaires même, pour les livres imprimés sur porcelaine ou peau de vélin, qui ne se maintiennent pas parfaitement fermés sans leur secours. Les volumes en papier restent suffisamment fermés d'eux-mêmes, surtout lorsqu'ils sont pressés les uns contre les autres sur des rayons ; le fermoir n'est pour ceux-ci qu'un appendice gênant, sans que son utilité fasse compensation. Il faut cependant en excepter quelques ouvrages spéciaux : les livres d'heure ou de piété pratique qu'on porte avec soi, qu'on dépose isolément, qu'on enferme avec d'autres objets. Le fermoir est pour ceux-ci une défense très-utile, et le même motif justifie l'emploi des coins métalliques dont on renforce quelquefois leurs reliures.

Puisque nous parlons des pièces métalliques employées dans les reliures, nous en mentionnerons une sorte aujourd'hui hors d'usage : ce sont les solides chaînes de fer qui servaient à fixer le volume, afin qu'on ne fût pas tenté de l'emporter. La Bibliothèque de Clermont possède plusieurs manuscrits dont les reliures antiques sont munies de ces chaînes, qui témoignent de la réalité de l'existence de ces *captifs* du moyen-âge, existence dont on a quelquefois voulu douter, et aussi du haut prix et de la rareté des manuscrits à cette époque. Parfois la chaîne était remplacée par le *cachot*, et le précieux volume, déposé dans une sorte de niche, ne pouvait être feuilleté qu'en passant les bras à travers de solides barreaux de fer, entrecroisés de façon à ne pas permettre de l'extraire de cette sorte de prison.

Pour terminer ce qui a rapport à la reliure, nous nous bornerons aux remarques suivantes, relativement aux

Digitized by Google

volumes que l'on joint à plusieurs sous une reliure unique. Le but cherché est tantôt l'économie, tantôt une commodité plus ou moins bien entendue. En principe, il y a de graves inconvénients à relier ensemble plusieurs volumes. Du motif d'économie nous n'avons rien à dire, si ce n'est qu'il ne doit pas s'appliquer, en cette occurrence, à une bibliothèque publique. La jonction de volumes ou de brochures traitant de sujets souvent très-divers, disposés fréquemment dans le plus complet désaccord avec le classement du catalogue, a des inconvénients que chacun devine, et dont le moindre est que si deux lecteurs réclament en même temps des brochures différentes, mais reliées ensemble, l'un des deux ne peut être servi tant que l'autre a le volume en main. De plus, comme généralement le format, la justification (1) ne sont pas toujours identiques pour toutes les brochures ou pièces réunies, il n'arrive que trop souvent qu'on a fait passer les plus grandes sur le lit de Procuste et qu'on les a rognées outre mesure, supprimant parfois toute marge et allant jusqu'à entamer le texte. La réunion de plusieurs tomes en un seul volume n'est tout au plus tolérable que pour les volumes un peu minces d'un même ouvrage (2).

Cependant il ne faudrait pas condamner d'une manière trop absolue la réunion de pièces diverses, imprimées ou manuscrites, sous une même reliure. Il est des cas, au contraire, où c'est une mesure excellente : nous voulons parler des *recueils factices*. On entend par là la réunion de gravures, de dessins, de cartes, d'opuscules, de notes, etc., bien classés, se rapportant à un même sujet, à un même ordre d'idées, et qu'on est souvent bien aise de trouver ainsi rassemblés sous la main; et puis c'est un

(1) On appelle justification d'un volume la longueur des lignes et la hauteur de la portion de la page occupée par l'impression.

(2) Volume renferme une idée d'unité matérielle, comme était le rouleau, *volumen* des livres de l'antiquité ; tome est plus particulièrement une division d'un ouvrage. En grec τόμος, division, section.

Digitized by Google

excellent moyen de conserver tant de feuilles volantes qu'il est si difficile de maintenir en ordre autrement. Leur reliure en recueil est indispensable, surtout pour une bibliothèque publique, où cela est confié à tant de mains plus ou moins soigneuses et parfois même, il faut l'avouer, plus ou moins consciencieuses. Un particulier seul peut se contenter de les conserver en portefeuilles, ce procédé n'étant ni assez sûr ni assez commode pour un établissement ouvert à tout le monde.

Pour les cartes et les plans, qu'il est souvent nécessaire de placer à côté l'un de l'autre, et dont il est parfois indispensable d'affronter ensemble les diverses feuilles, on ne peut en constituer des recueils ou des atlas; elles doivent être coupées et collées sur toile, de manière à pouvoir se replier et s'enfermer dans des étuis. La façon dont on dispose les plis ou charnières suivant lesquels la carte se reploie doit varier suivant les circonstances. Lorsque la carte est destinée à être emportée et consultée en campagne, elle devra présenter, quand elle est pliée, la forme d'un parallélogramme moins large que haut, et d'une dimension permettant de la mettre en poche. Si, au contraire, elle ne doit jamais sortir de la maison, il y a avantage à la plier suivant un parallélogramme plus grand et dont la plus grande dimension doit être en largeur et non en hauteur. Cette dernière condition, actuellement peu usitée, rend la carte infiniment plus maniable et plus commode à consulter sur une table. Pour ce qui est des étuis, ceux destinés à être mis en poche doivent être ouverts par en haut; tandis que ceux destinés aux rayons d'une bibliothèque peuvent s'ouvrir sur le côté postérieur vertical, le côté supérieur étant fermé préserve de la poussière. Les étuis peuvent à volonté contenir des cartes isolées ou réunies à plusieurs (1). Nous ne nous étendrons pas sur les

(1) Il est important de recommander à ceux qui confectionnent les étuis pour cartes géographiques de les tenir sensiblement plus larges qu'il ne semble d'abord nécessaire, ar, au bout d'un certain temps d'usage, les charnières ne se repliant pas toujours ri-

Digitized by Google

autres conditions et procédés utiles pour la mise en étui des cartes, qui sont connus de tous les relieurs et papetiers ; nous ajouterons seulement qu'on peut, au lieu d'étuis, employer des portefeuilles de la même dimension que la carte repliée et qui peuvent s'établir dans des conditions variées et également commodes. Les cartes et plans collées en plein d'une seule pièce sur une toile, et qu'on dispose en rouleaux, ne sont utiles qu'aux ingénieurs et aux topographes, ne sont pas plus commodes à consulter chez soi que ceux simplement en feuille, et courent de même le risque des cassures du papier et des faux plis.

Les meubles destinés à recevoir les volumes ne doivent point être complètement fermés, mais admettre l'air extérieur et le laisser librement circuler. C'est le meilleur moyen d'éviter l'humidité, qui est le pire ennemi des livres, qui pénètre à la longue dans les armoires fermées, n'en sort plus et s'y concentre peu à peu. C'est une constatation qu'il est facile de faire. Un rayonnage fermé diminue bien l'inconvénient de la poussière ; mais celle-ci, bien que nuisible, l'est beaucoup moins que l'humidité, et un époussetage renouvelé à des intervalles réglés suffit pour en détruire à peu près entièrement les mauvais effets. Si, pour divers motifs, on veut tenir certains livres sous clef, on devra adopter des portes à panneaux à jour, garnis d'une grille en fil de fer ou en laiton. Un rideau d'étoffe légère, flottant derrière la grille, défend suffisamment de la poussière, tout en laissant pénétrer et circuler l'air, et en préservant les reliures de la lumière qui pourrait les flétrir. Les panneaux vitrés ne peuvent convenir qu'aux bibliothèques particulières et peu nombreuses, auxquelles on consacre des soins tout spéciaux, et qu'on aère de temps en temps par une journée sèche.

Le froid ne nuit en rien aux livres ; il leur serait même

goureusement dans le même pli, les cartes *foisonnent* et n'entrent plus que fort difficilement et éprouvent un frottement quand on les remet ou les retire, assez fort pour finir à la longue par les altérer.

Digitized by Google

utile s'il suffisait à faire périr les insectes, ce qui n'est malheureusement pas. Il n'en est pas de même de la chaleur, qui a l'inconvénient de dessécher les peaux des reliures, de les rendre cassantes, ce qui amène la rupture de la ligne formant charnière.

Les ouvrages de très-grand format, dits *formats atlantiques* (c'est-à-dire format d'atlas) ne doivent pas être placés debout dans un corps de bibliothèque, à cause de leur poids et de leur base étroite en comparaison de leurs autres dimensions. On les place à plat dans des meubles *ad hoc*. Il faut agir de même pour les portefeuilles contenant des gravures ou des pièces, à moins qu'ils ne soient petite dimension.

Pour achever nos remarques touchant les meubles destinés à contenir des livres, nous rappellerons que leur profondeur doit être quelque peu supérieure à celle des volumes debout, de sorte que ceux-ci soient isolés de tout contact en arrière comme sur le devant. Il faut bannir complètement tout second rang de rayons destinés à recevoir un rang d'ouvrages derrière ceux placés à l'alignement de la face du corps de bibliothèque. C'est là une disposition aujourd'hui absolument condamnée, très gênante au point de vue du service de la surveillance et des soins à donner aux volumes.

Les rayons montés sur crémaillères ou sur chevillettes métalliques, de façon qu'on puisse modifier leur écartement à volonté et suivant les besoins, ne peuvent être appliqués que dans des meubles de médiocres dimensions. Cela a le grave inconvénient de diminuer la solidité et la stabilité des grands corps de bibliothèque, et les tablettes, n'étant pas fixées, se tordent et se gauchissent fréquemment sous le poids des livres.

Il semble de prime abord que la méthode naturelle de placement des ouvrages sur les rayons est de les mettre suivant l'ordre qu'ils occupent dans le catalogue. Mais il ne faut pas longtemps pour reconnaître que c'est tout

Digitized by Google

simplement impraticable, et que les volumes doivent être classés par format : les plus grands dans les rayons du bas, au-dessus les formats moyens, et sur les plus hauts les petits formats. C'est, du reste, le seul moyen de ménager la place, qui ne manque que trop souvent dans les bibliothèques, et celle de Clermont ne fait pas exception à cette règle quasi générale.

Il existe divers systèmes pour pouvoir retrouver les volumes sur les rayons. Nous nous bornerons à exposer celui adopté à Clermont, qui est aussi employé à la bibliothèque du *British Museum*, à Londres. Une étiquette extérieure, fixée sur le dos des volumes, porte deux chiffres séparés par une des lettres de l'alphabet. Le premier chiffre indique le meuble ou la travée, la lettre le rayon, le second chiffre le rang de l'ouvrage sur le rayon. Ainsi, *16-C-1* veut dire : travée 16, rayon C, 1er ouvrage sur le rayon C. Cela est simple, on s'y habitue en quelque sorte instantanément et, malgré quelques inconvénients, secondaires du reste, donne un résultat fort satisfaisant.

Une dernière mesure, qui se rattache à la conservation des livres des bibliothèques publiques et à leur bon ordre, c'est l'étiquetage et l'estampillage des volumes. Une étiquette imprimée, portant le nom de la bibliothèque, et au-dessous le numéro, ajouté à la main, sous lequel l'ouvrage est porté au catalogue, est fixée à l'intérieur de la reliure ou de la couverture brochée. En outre, pour plus de sûreté et attendu que l'étiquette peut être facilement décollée, et qu'elle part du reste avec la reliure ou la garde de brochure, le livre est estampillé avec un timbre humide à l'encre *grasse*, portant la désignation de l'établissement. A Clermont, suivant l'usage généralement adopté, ce timbre est imprimé d'abord sur le titre, et une seconde fois à l'intérieur du volume sur des points qu'une méthode particulière permet de retrouver sans hésitation. On doit éviter d'employer les encres dites à l'aniline, qui n'ont aucune solidité, s'effacent au bout de peu de temps, et

Digitized by Google

qu'il est facile de faire disparaître par la seule exposition à la lumière.

Le maniement des volumes exige certaines précautions pour éviter qu'ils soient rapidement détériorés. On ne doit jamais surcharger un livre ouvert, même broché, à plus forte raison quand il est relié, sous peine de forcer les contours et de disloquer complètement l'exemplaire. Personne n'ignore aussi qu'il ne faut jamais les exposer devant le feu. S'il est un précepte essentiel, c'est celui-ci : Ne lisez jamais devant une cheminée ou un poële, à moins de leur tourner le dos.

Il est aussi des façons de tourner les feuillets qui doivent être interdites. Nous ne parlerons pas de ceux qui ont l'horrible habitude de mouiller leur pouce pour procéder à cette opération; mais nous ferons remarquer qu'on ne doit jamais, et beaucoup le font, saisir le feuillet par son coin inférieur, ce qui produit fréquemment des cassures ineffaçables dans le papier, mais bien par le coin supérieur.

Nous terminerons ici ce que nous avions à dire relativement aux soins matériels que les livres exigent, et nous allons entamer les détails les plus essentiels de la science des livres, ceux qu'il est le plus généralement nécessaire de ne pas ignorer.

ED. VIMONT.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

Première Période. — Du x^e^ au xiii^e^ Siècle.

DE HUGUES CAPET A PHILIPPE-AUGUSTE

Sommaire.

Etat de la société française au moment de la fondation de la baronnie de La Tour. — Elle apparaît au temps de Gerbert, saint Odilon et Hugues Capet. — Puissance du clergé. — Les conciles occidentaux pendant les premiers siècles féodaux. — Leur influence. — Deux catégories de grands seigneurs. — Origine des barons de La Tour. — Preuves de leur descendance. — Caractère, habitudes et mœurs des sept premiers barons de La Tour. — Trait principal de leur physionomie. — Les trois premiers meurent sous l'habit religieux dans un monastère. — Leur part aux grands événements de notre histoire nationale et aux faits principaux de notre histoire provinciale. — Preuve de leur participation aux trois premières croisades en Terre-Sainte. — Raisons pour lesquelles nous pensons qu'ils restèrent étrangers à la quatrième, ainsi qu'à la croisade contre les Albigeois. — Philippe-Auguste les élève au rang des sires des fleurs de lys et les attache ainsi à la couronne, dont ils deviennent les plus fidèles et les plus dévoués serviteurs. — La période de l'histoire religieuse des seigneurs de La Tour est terminée. Celle de leur vie militaire est commencée. — A cette période se rattachent l'histoire de la commanderie du Pont-Vieux et celle de l'abbaye de la Vassin. — Ces deux établissements vont avoir un chapitre particulier.

Nous ne ferons remonter cette seconde partie de notre monographie qu'au milieu du x^e^ siècle, c'est-à-dire à la création de la baronnie.

Digitized by Google

Mais en écrivant l'histoire des barons de La Tour, à partir de leur établissement dans leur nouvelle demeure, nous ferons aussi un peu, il nous semble, celle du pays tout entier, car à cette date, l'histoire du pays se trouve, à vrai dire, dans le château féodal. Le sol national est partagé entre une foule de petits potentats; chacun d'eux est maître absolu dans ses États, et les barons de La Tour tiennent sous leur dépendance une petite portion de la France. Justel (1) dit qu'ils s'intitulaient princes par la grâce de Dieu, cela voulait dire qu'ils ne tenaient que de lui leur puissance. Ils possédaient en effet, en pleine propriété, tous les attributs de la souveraineté. Leur administration gouvernementale était complète, ils avaient leurs sujets, leurs vassaux, leur milice, leurs finances, leur haute, moyenne et basse justice, leurs officiers, leur monnaie, leurs usages, leurs coutumes et nul suzerain ne dépassait leur tête. Le roi seul pour la défense de l'État contre l'ennemi extérieur pouvait requérir leur aide, mais dans des limites déterminées; et en dehors de cette exception nul ne pouvait leur adresser ni commandement ni réprimande ou c'était la guerre, c'est-à-dire la force contre la force.

La féodalité n'était pas une fédération, elle ne voulait ni concentration ni unité entre les diverses principautés. Ce qui l'avait faite, c'était la ruine du pouvoir central; ce à quoi elle tenait, c'était l'isolement et l'indépendance individuelle. L'usurpation avait créé la division territoriale, la force matérielle devait la maintenir.

Sous un pareil régime, il est clair que le château féodal, c'est-à-dire la forteresse la plus inexpugnable, tenait la première place. Aussi c'est là qu'il faut aller chercher au x^e^ siècle ce qui reste de mouvement et de vie à la société française. Là se trouve le peu de résistance que le pays peut opposer aux incursions de ces affreux pirates qui

(1) P. 134.

Digitized by Google

désolent la France. Seul le château-fort peut protéger et défendre, car au milieu des calamités publiques, il ne faut compter ni sur le prestige ni sur le secours de la royauté. Elle est si profondément avilie que ses derniers représentants meurent de poison dans leurs palais au milieu de drames de famille ou de misère dans les prisons de leurs vassaux.

Il arriva trop souvent, il est vrai, que le château féodal fut impuissant à conjurer l'orage ; quelquefois même il se fit l'auteur ou le complice des malheurs de la patrie. Il y eut en effet, à cette triste époque, deux catégories de grands seigneurs féodaux. Dans la première, il faut ranger tous ces hommes bardés de fer, n'aimant que la chasse et la guerre, avides de toutes les entreprises odieuses ou téméraires, ne sachant ni lire ni écrire, se faisant gloire de leur ignorance, et n'accordant à autrui aucun ménagement pouvant gêner leurs intérêts ou leurs passions. Ceux-là pactisaient même avec les brigands utiles à leurs desseins.

La seconde catégorie n'était ni plus instruite ni plus éclairée, — la culture intellectuelle était inconnue de l'aristocratie féodale, — mais elle était plus humaine et plus juste. Imbue des deux principes chrétiens, la religion du serment et la mutualité des services, elle obéit à l'influence des clercs et se laissa gouverner par eux. Mais le clergé lui-même, il faut le reconnaître, n'offrit pas toujours dans ces temps de désordre et d'anarchie ce qui pouvait en adoucir les malheurs. S'il y eut alors en effet dans ses rangs des hommes éminents par leur savoir ou leurs vertus, un grand nombre d'ecclésiastiques succombèrent au mal général ; les plus hauts dignitaires en furent atteints. Les uns étaient d'une ignorance profonde, comme cet abbé de Cluny dont on a tant parlé, et qui n'osait pas conduire ses moines dans un pays aussi éloigné de son abbaye et aussi inconnu que Saint-Maur-les-Fossés ; les autres manquaient aux préceptes évangéliques les plus essentiels. On peut s'en

Digitized by Google

faire une juste idée en lisant les conciles occidentaux de l'époque. Ces décisions canoniques renferment les renseignements les plus vrais sur l'état de la société religieuse et civile du temps, car on y trouve aussi des canons relatifs à la société laïque. Certains conciles déploraient la décadence des monastères des deux sexes, spécialement des monastères d'hommes (1), ils l'attribuaient à ce que les abbés *étaient laïques sans lettres et mariés*, ne faisant pas observer la règle (2). D'autres prohibaient le mariage des clercs sous peine d'excommunication, d'autres plus énergiques défendaient aux religieux la chasse, les jeux de hasard, et leur interdisaient d'avoir chez eux *des femmes sous-introduites*, sous peine d'être fustigés en public et d'avoir les cheveux coupés (3). Enfin un grand nombre s'élèvent avec force contre la simonie et la vie licencieuse des prêtres et même des évêques. Ils leur reprochent d'avoir chez eux des femmes et des concubines et leur ordonnent de les renvoyer immédiatement à peine de déposition (4). Et ce n'était pas seulement contre la discipline et les mœurs des ecclésiastiques que tonnaient les conciles. Des intérêts encore plus élevés étaient soumis à leur censure. Souvent il s'agissait d'hérésies soulevées par des moines ou des prêtres séculiers, ou bien de schismes graves et dangereux comme ceux dûs à la fameuse et longue querelle des investitures.

Toutefois ce serait trahir la vérité de l'histoire que de méconnaître les grands services rendus par les clercs à la société civile du X^e^ siècle. Presque partout et toujours ils firent les plus louables efforts pour adoucir les caractères farouches des grands seigneurs, défendre la justice et le droit contre l'oppression et la violence, modérer les em-

(1) Concile de Troley près de Soissons en 909.—Analyse des conciles, Richard, t. II, p. 22.

(2) Concile de 946, même recueil, t. II, p. 10.

(3) Concile de 952, *id.*

(4) Concile de Pavie présidé par le pape Benoit VIII, an 1012. *Id.*, t. II, p. 20.

Digitized by Google

portements et les désastres des guerres intestines, ramener un peu de calme et de sécurité dans les relations de la vie nationale, lutter contre l'ignorance, enseigner en un mot la moralité publique et la responsabilité du devoir. Ce fut certainement à lui qu'on dut la résurrection des facultés intellectuelles de l'homme et des notions du bien et du mal.

Sans doute la guérison était difficile et la convalescence de l'esprit public se fit longtemps attendre. Les moyens employés par le clergé ne furent pas constamment, il faut l'avouer, ni bien choisis ni bien orthodoxes. Les conciles eux-mêmes présentent quelquefois des décisions étranges. L'un d'eux, par exemple (1) renferme le canon suivant sur l'adultère : « Si de deux personnes accusées d'adultère » et demandant l'épreuve de Dieu, *l'une d'elles succombe* » *dans l'épreuve, elles seront réputées coupables toutes* » *deux* (2). »

Mais il est incontestable que les conciles firent une guerre incessante et courageuse à tous les abus sans ménagement pour les coupables quels qu'ils fussent. En voici la preuve. En 1049, le pape Léon IX tint à Reims un concile dans lequel après avoir tenté de moraliser la famille par la proscription des mariages adultérins, d'assurer la tranquillité publique par la sévère défense de la propriété privée dévastée par le pillage et le vol, enfin d'ar-

(1) Concile de 1022. *Id.*, t. II, p. 24.

(2) L'épreuve de Dieu se faisait de quatre manières : par le fer chaud, par l'eau bouillante, par l'eau froide et par la croix. — Dans la première on faisait marcher le patient sur 12 socs de charrue ardents, ou il prenait en main une barre de fer ardente, ou on lui faisait mettre la main dans un gant de fer ardent ; il était innocent s'il sortait de l'épreuve sans brûlure. — Il l'était aussi dans la deuxième épreuve, s'il retirait aussi sans brûlure sa main plongée dans un vase d'eau bouillante où était déposé un anneau qu'il fallait en retirer. — Pour l'eau froide, dans la troisième épreuve, après quelques prières, on liait en peloton le patient, et on le jetait ainsi dans un grand vase d'eau froide ou dans un lac ; s'il s'enfonçait il était innocent. — Enfin la quatrième épreuve, celle de la croix, consistait en ceci : entre deux parties debout et ayant les bras étendus en forme de croix, celle qui la première remuait son corps et ses bras perdait sa cause.

Digitized by Google

rêter le schisme en condamnant les hérétiques, il n'hésite pas à punir par l'excommunication les évêques de Langres, de Nantes et de Nevers convaincus de simonie. L'archevêque de Reims lui-même n'échappe à cette peine que parce qu'il demande un délai pour se justifier. En outre, les évêques s'efforçaient d'échapper à l'élection ; le concile défend d'élever qui que ce soit aux dignités ecclésiastiques autrement que par le choix du peuple et du clergé (1). L'année suivante de grandes réformes sont proclamées dans le concile de Rouen (2), elles touchent au gouvernement des grands et à l'administration de la justice. C'est ainsi que le concile proclame que les peuples ont droit à plus de modération et d'humanité, et que la vie de l'homme doit être sauvegardée contre tous les attentats. La guerre de seigneur à seigneur est défendue sous peine d'anathème pendant la durée de la trêve de Dieu. Or cette trêve est considérablement étendue. Il ne s'agit plus de l'observer pendant les anciens délais, elle devient obligatoire du dimanche qui précède l'Ascension à l'octave de la Pentecôte, pendant les jours de fêtes de la sainte Vierge, de plusieurs saints et tous les jours de jeûne de l'année. N'était-ce pas proscrire en réalité ces abominables guerres civiles? Ce n'est pas tout : le concile étend sa protection sur le petit peuple, sur les voyageurs et les marchands. « En tout temps et en tout lieu, dit-il, le pas» teur et ses brebis doivent jouir paisiblement de la sûreté » de la trêve; celui qui a travaillé la terre et cultivé la » vigne, doit en recueillir les fruits ». Le concile s'occupe de la sécurité des routes, de la violence qui paralyse les affaires, du faux témoignage qui fait dévier la justice. Il ordonne des mesures pour arrêter *tous ces excès* qu'il punit sèvèrement.

Par malheur toutes ces prescriptions n'avaient que la

(1 Concile de 1049. *Id.*, t. II, p. 33.

(2) Concile de 1050. *Id.*, t. II, p. 36

Digitized by Google

sanction d'un châtiment incorporel, mais elles n'en étaient pas moins utiles au bien public. Au moyen-âge d'ailleurs l'excommunication était une arme répressive de grande importance, elle était redoutée par les rois et les empereurs, et souvent elle fut efficace.

Les conciles furent donc un pouvoir législatif et militant. Leur influence servit puissamment le retour aux idées de véritable gouvernement et d'unité nationale. On sent en suivant leur analyse les progrès lents mais certains d'une réorganisation sociale. Selon nous avec les édits royaux ils fournissent les meilleurs documents sur la situation de la France pendant les premiers siècles féodaux.

Nous demandons même la permission d'avouer que nous les préférons aux chroniqueurs contemporains. Nous ne sommes pas en effet parfaitement sûr des indications fournies par ces derniers. Combien de fois ne les a-t-on pas surpris en flagrant délit d'inexactitude ou de parti pris? qui peut se fier entièrement aux récits de Glaber par exemple (1)? Selon nous il ne faut pas trop s'en étonner ni leur en faire un reproche. Comment des moines au fond de leurs cloîtres pouvaient-ils être exactement informés des évènements qu'ils racontent? Nous croyons donc qu'il est plus prudent de puiser dans des actes officiels et publics les éléments de notre monographie.

A la vérité l'œuvre des conciles avait besoin d'auxiliaires pour pénétrer dans les châteaux féodaux. Beaucoup de châtelains n'admettaient rien qui pût limiter leur pouvoir et les appels des conciles à leur conscience se perdaient souvent dans le tumulte des passes-d'armes et des chevauchées.

Mais si les grands seigneurs étaient indociles ou rebelles, ils étaient aussi complètement incapables de diriger

(1) Glaber était un religieux de Cluny, il adressa sa *chronique* à saint Odilon. La Curne de Sainte-Palaye a publié sur cet ouvrage un mémoire qu'il faut lire. La chronique de Glaber est *pleine de fables*.

Digitized by Google

par eux-mêmes leur administration seigneuriale. Leur profonde ignorance les rendit tributaires du clergé qui seul alors possédait quelque instruction. Pasquier, dans ses recherches sur la France, explique bien la puissance du clergé au moyen-âge : « Comme, dit-il, ils étaient (les » clercs) les seuls instruits, ils se lottirent les clefs tant » de la religion que des lettres, encore que pour bien dire, » ils n'en eussent provision que pour leurs portées, n'étant » notre noblesse aucunement ententive à si louable sujet. » Or de cette asnerie ancienne advint que nous donnâs- » mes plusieurs façons au mot de clerc, lequel de sa naïve » et ordinaire signification appartient aux ecclésiastiques ; » et comme ainsi qu'il fût qu'il n'y ait qu'eux qui fissent » profession des bonnes lettres, aussi par une métaphore » nous appelâmes *grand clerc* l'homme savant, *mauclerc* » celui qu'on tenait pour bête, *clergie* pour science, et » forgeâsmes de là ce proverbe français *parler latin de-* » *vant* les clercs, ce que les Romains voulaient dire par » cet adage : *sus minervam* (1) ».

Tel était l'état de la société française lorsque la maison de La Tour apparut dans l'histoire de notre province, il se faisait donc alors de louables tentatives de réaction dans le monde moral, et il faut en même temps pour être juste, constater un mouvement identique dans le monde politique. L'aristocratie féodale elle-même commençait à sentir le besoin de réagir contre l'éparpillement du pouvoir et par conséquent de sortir de l'anarchie qui en était la conséquence.

La monarchie sur de nouvelles bases et dans une famille nouvelle pouvait seule y parvenir. C'était le sentiment général, mais il n'était pas facile de la relever. Les périls de cette résurrection avaient effrayé plus d'un haut personnage. L'exercice de l'autorité unique et centrale était alors si redoutable que la tiare à Rome et la cou-

(1) Pasquier, t. 1, liv. 8, chap. 13, p. 786 ; Paris, 1665.

Digitized by Google

ronne en France, on le sait, subirent plus d'un refus. Néanmoins il se trouva à la fin du x^e^ siècle un grand seigneur assez riche par ses domaines, assez fort par son ambition, son courage et son habileté pour prendre le sceptre qui lui fut offert. De là les coups d'État de Senlis et de Noyon.

La baronnie de La Tour vint donc au temps de Gerbert (1), de saint Odilon (2) et de Hugues Capet.

Quels furent le caractère et la vie du premier baron de La Tour? d'où venait-il? On a vainement voulu contester à la maison de La Tour sa descendance des ducs d'Aquitaine et des comtes d'Auvergne. Cette filiation est à nos yeux incontestable.

La généalogie de cette maison a été faite aux XVII^e^ siècle, de main de maître, par deux illustres érudits. Nous avons nommé Justel et Baluze. Le livre de Justel parut soixante ans avant celui de Baluze. Justel avait dit que les cartulaires de Sauxillanges (3) fournissaient des titres sur l'origine de la maison d'Auvergne et de ses branches principales. Baluze se lança avec ardeur dans cette recherche. Dans notre province, comme dans beaucoup d'autres, les titres les plus précieux pour les grandes familles se trouvaient dans les archives des couvents et des églises.

Baluze fouilla partout. Monuments officiels administratifs ou judiciaires, registres, dépôts publics, papiers de famille, livres anciens, chroniques, généalogies déjà publiés, rien n'échappa à ses investigations ni à la critique de son esprit si judicieux et si éclairé. Pour son malheur,

(1) Tout le monde, surtout en Auvergne, sait que Gerbert, devenu pape sous le nom de Silvestre II, était d'Aurillac, et qu'il fut un des plus grands savants de son temps.

(2) Saint Odilon était d'Auvergne, il appartenait à la famille de Mercœur. Il se déroba aux plus hautes dignités ecclésiastiques, et fut célèbre par sa modestie, ses lumières et ses vertus.

(3) Sauxillanges est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

il découvrit dans le trésor de l'église de Brioude (1) et dans les cartulaires de Sauxillanges la preuve la plus décisive de l'origine de la famille de La Tour. Elle émanait directement du fondateur de la baronnie. Dans ce document Geraud d'Auvergne, premier baron de La Tour, donnait les noms de sa femme, de son père, de sa mère, de son grand-père, de sa grand'mère et de son bisaïeul paternel. Il y indiquait aussi leurs qualifications. D'après cet acte, son père, son grand-père et son bisaïeul avaient été comtes d'Auvergne, et ce dernier était en même temps duc d'Aquitaine. Quelle filiation pouvait être plus nettement établie? Mais cet acte n'était pas le seul; il avait été suivi d'autres titres aussi formels, aussi explicites, conservés aussi dans les mêmes dépôts. Enfin il était complètement d'accord avec d'autres documents déjà publiés depuis longtemps en Dauphiné (2). Il n'était donc pas possible d'élever le moindre doute sur l'ancienneté et la grande noblesse de la maison de La Tour. Sous ces deux rapports elle était au moins égale aux plus hautes maisons de France et même, à y regarder de près, on pouvait dire avec raison que les ducs d'Aquitaine d'où elle descendait possédaient leur dignité longtemps avant que le duché de France eût été concédé par Charles-le-Chauve à Robert-le-Fort, d'où étaient issus les Capétiens (3).

Le grand roi, qui ne souffrait de comparaison avec personne et n'admettait, à plus forte raison, aucune supériorité, s'offensa du travail de Baluze. Autoriser l'opinion

(1) Chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Loire.

(2) Par l'avocat Chorier, dans son *Abrégé de l'Histoire du Dauphiné.*

(3) Nous n'avons pas à parler de cette grande province de France qu'on appelait l'Aquitaine, ni de ses divers accroissements; tout le monde sait que la première maison d'Aquitaine fut anéantie au VIII^e^ siècle par Pepin-le-Bref. La maison de Poitiers, qui lui succéda, existait déjà lorsque Charles-le-Chauve s'attacha le comte Frank appelé *Robert-le-Fort*, et le récompensa de ses exploits contre les Normands en lui donnant l'investiture de ce grand commandement appelé le duché de France.

Digitized by Google

publique à croire que quelqu'un de son royaume était plus noble que lui, n'était-ce pas attenter à la majesté royale ?

Dans son zèle de savant, Baluze, qui n'était pourtant pas un révolutionnaire et qui n'avait surtout aucun intérêt à faire sa profession d'un pareil métier, n'y avait pas pris garde. Sa faute fut d'autant plus lourde qu'il avait entrepris son histoire généalogique à la prière du cardinal de Bouillon dont la famille était suspecte à la cour. Le cas était pendable. Les courtisans s'ameutèrent contre le coupable et le dénoncèrent comme un séditieux et un ingrat.

Mais l'ouvrage avait paru. Il fallait le combattre et en détruire la mauvaise impression. Alors on imagina d'attaquer avec violence l'honorabilité de l'auteur et la sincérité de son œuvre. On mit en doute l'existence des titres. On accusa Baluze de les avoir inventés ou tout au moins altérés. Ils furent déférés à l'examen du père Mabillon et de son élève Dom Ruinart. Tous deux manquèrent peut-être bien un peu de courage; ils s'en tirèrent en ne reconnaissant ni la fausseté ni l'altération des actes incriminés. Alors la colère du despote remplaça la justice des savants. Le cardinal de Bouillon ne tarda pas à être disgracié, et Baluze fut sévèrement puni. On lui enleva ses places et ses pensions. Bien plus! on l'exila de Paris, où il ne put rentrer qu'à la paix d'Utrecht, c'est-à-dire presqu'à la fin de sa vie (1). Ces odieuses persécutions n'effacèrent pas la vérité, et Baluze put dire à son tour :

(2) Etienne Baluze était originaire de Tulle. Tout jeune, il publia des notes, fort remarquées par leur érudition, sur d'anciens livres. Un savant de l'époque, Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, se l'attacha. On prétendit que l'élève était plus savant que le maître et qu'il lui rendit plus de services qu'il n'en reçut. Après la mort de Marca, Colbert, qui se connaissait en hommes et savait employer chacun suivant sa marchandise, comme dit Montaigne, fit de Baluze son bibliothécaire, puis un professeur de droit-canon, et enfin le directeur du collège de France. Des émoluments importants étaient attachés à ces fonctions. Ils furent enlevés à Baluze, qui n'avait pas de fortune personnelle.

Digitized by Google

E pur si muove! Ses affirmations sont donc dignes de toute confiance. Il complète plus Justel qu'il ne le contredit. Mais il ôte toute confiance en la table généalogique de Du Bouchet (1). Aucun de ceux qui sont venus après Justel et lui n'ont ébranlé leur autorité. Nous ne trouvons rien de nouveau ni d'intéressant dans la description historique de la France de Piganiol de la Force, ni dans les manuscrits d'Audigier. Le père Anselme et ses continuateurs ont été souvent convaincus d'inexactitude et d'erreur. D'Expilly rapporte et ne discute pas. Enfin le père de Blainville ne fait de rectifications que sur quelques questions d'âge et de chronologie.

Il faut donc accepter le sentiment de Justel et de Baluze, sans oublier cependant que leurs ouvrages faits en vue d'un but spécial et dans l'intérêt d'une grande famille ne sont que des généalogies et non des histoires. Si quelquefois ces deux auteurs rappellent des faits de l'histoire générale de notre pays, ce n'est que pour y trouver la preuve de la grandeur de la maison qu'ils veulent mettre en relief.

Sous cette réserve, nous allons leur demander de nous servir de guides dans la longue galerie où va nous conduire l'histoire des barons de La Tour.

Nous diviserons cette histoire en trois périodes : la première ira de Hugues Capet à Philippe-Auguste, c'est-à-dire du X^e^ au XIII^e^ siècle ; — la seconde, de saint Louis à Henri II (du XIII^e^ au XVI^e^ siècle) ; — et la troisième, de Henri II à la Révolution de 1789 (du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle).

Cette division n'est pas arbitraire ; elle répond aux changements survenus à ces diverses époques dans la situation de la maison de La Tour.

(1) Ses mémoires, dit-il, sont si incertains et si contradictoires entr'eux qu'il est bien difficile d'en tirer quelque chose qui soit assurément vray. T. I, p. 259.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

PREMIÈRE PÉRIODE. — DU Xe AU XIIIe SIÈCLE, DE HUGUES CAPET A PHILIPPE-AUGUSTE.

Cette première période renferme l'histoire des sept premiers barons de La Tour.

Au Xe siècle, Hugues Capet et Geraud d'Auvergne fondèrent chacun leur dynastie. Celle du baron se fondit dans celle du roi au XVIe siècle. Pendant ce long espace de temps, les deux fondations se prêtèrent un mutuel secours à travers les âges, et plus d'une fois nous les trouverons associées aux mêmes épreuves et aux mêmes triomphes.

Il est bien entendu que notre monographie ne comprend que l'histoire de la branche aînée de la maison de La Tour, de celle qui fut toujours *en possession de la baronnie*. Quels qu'aient été l'éclat et la durée des autres branches, nous n'en parlerons pas.

Geraud d'Auvergne, fondateur de la baronnie et premier baron de La Tour (Xe siècle).

Geraud d'Auvergne, fils de Bernard II, fut le premier de sa famille qui s'intitula baron de La Tour. *Ego Geraldus, qui nuncupor de Turre.* Quelle est la date précise du titre dans lequel il prend cette qualification? Sans manquer à notre juste déférence pour les opinions de Baluze, nous croyons pouvoir dire qu'il se trompe en donnant à ce titre la date de 937. Rappelons le récit du père de Blainville, qui a vu, deux siècles plus tard, les actes de Brioude et reçu les communications des chanoines de Clermont. Il connaissait certainement les écrits de tous ceux qui l'avaient précédé, et ce n'est pas sans dessein qu'il précise les dates. Que dit-il? Que Geraud n'avait que cinq ans lorsque l'Auvergne fut envahie par Guillaume de Poitiers, et qu'il se maria en 965, à l'âge de vingt ans. Or, Baluze reconnaît que l'envahissement de l'Auvergne

Digitized by Google

eut lieu vers l'an 950. Il en résulte nécessairement que Geraud ne peut pas faire en 937 la donation pieuse dans laquelle il fait connaître sa famille. Sur ce point, l'illustre généalogiste s'est manifestement trompé. Mais l'erreur lui est-elle imputable? Le titre ne présente-t-il dans sa date aucune incertitude? Baluze a-t-il mal lu (1)? est-ce la faute de son imprimeur? Quoi qu'il en soit, il nous semble certain que la création de la baronnie fut postérieure à la perte du comté (2).

Et à l'occasion de cette question désormais épuisée de la date de cette création, qu'il nous soit permis de dire un dernier mot sur l'origine de la terre de La Tour. Si Geraud n'avait que cinq ans en 950, l'apanage dont parle Justel n'a jamais pu lui être conféré. La raison en est donnée par le président Hénault, si compétent en pareille matière. Il explique que le fameux Jean-sans-Terre n'eut aucun apanage parce que la loi des fiefs défendait même aux nobles de posséder les domaines qu'ils ne pouvaient desservir, et que pour en posséder un il fallait être âgé de vingt-un ans, c'est-à-dire avoir la majorité féodale (3).

En s'installant avec les siens dans son château de La Tour, Geraud I^er^ n'y apporta aucune des mœurs dures et sauvages de son temps. Il n'aimait ni la chasse ni la guerre. Ses goûts étaient pour la solitude et la vie de famille. Son esprit manquait de culture, mais son naturel timide et son caractère inoffensif le portaient aux idées

(1) Dans les temps les plus obscurs du moyen-âge on avait une singulière habitude de dater les actes publics ou privés. On en trouve, par exemple, dans lesquels on lit : Fait sous le règne de J. C. régnant en France. Dans d'autres, on y voit : Fait sous telle année de tel empereur ou de tel roi. Enfin le plus souvent on se contente de donner le nom du monarque régnant sans indiquer quel est son rang dans la dynastie. L'obscurité s'épaissit si le nom du lieu où l'acte est passé n'est pas donné.

(2) Dans la première partie de notre monographie, une double erreur, due sans doute à notre mauvaise écriture, a été commise par notre imprimeur. Dans la note de la page 57, il nous fait dire que la reine Marguerite décéda en 1625, au lieu de 1615 ; de même qu'à la page 112, il avait indiqué l'année 1447, au lieu de l'année 1477.

(3) *Abrégé de l'Histoire de France*, p. 142.

Digitized by Google

religieuses. Le trait dominant de sa physionomie lui venait de ses ancêtres. Il était animé d'une ardente piété. Le sang de Guillaume-le-Pieux coulait dans ses veines. Guillaume était en effet le frère de sa bisaïeule. Le célèbre fondateur de Cluny fut aussi, on le sait, le créateur de l'abbaye de Sauxillanges, vers le commencement du x[e] siècle (1). Il ouvrit ainsi un établissement religieux dans lequel plusieurs de ses descendants allèrent terminer leur vie.

Geraud s'était allié à une grande famille du Dauphiné. Gausberge, sa femme, était fille unique de Bérillon, seigneur de Viennois. Il en eut au moins trois enfants, trois fils. L'ainé s'appela Bernard, comme son grand-père paternel, et, comme pour continuer la lignée des comtes d'Auvergne, il prit le nom de Bernard III. Bérillon, le second fils de Geraud et à qui on avait donné, selon l'usage des grandes familles féodales, le nom de son grand-père maternel, fut investi des domaines du Dauphiné et alla fonder dans cette province la branche des La Tour du Pin. Le troisième fils devint en Italie la tige des La Tour de Milan. Ces fondations importantes et qui devaient durer longtemps avec un certain éclat attestent la haute position de la maison de La Tour dès son début.

Pourquoi Geraud ne fit-il aucune tentative pour reprendre, au départ de l'Auvergne de la maison de Poitiers (2), le titre de comte d'Auvergne et les domaines dont s'était emparé le conquérant? Il nous semble facile d'expliquer son inaction. D'abord Geraud était d'humeur pacifique; ensuite il était soumis à l'influence du clergé, et l'on sait que la Trève de Dieu défendait les guerres de seigneur à seigneur. Enfin, quel intérêt pouvait-il avoir

(1) La charte de fondation de Cluny se trouve rapportée dans l'ouvrage déjà cité de Richard sur les conciles, t. II, p. 5. Paris, 1772, Vincent, hôtel de Cluny. Cette charte est de 910 ; celle de Sauxillanges est de 912. Chabrol, t. IV, voir Sauxillanges.

(2) On n'a pas oublié que la conquête de Guillaume et son établissement en Auvergne ne durèrent pas plus de quarante ans.

Digitized by Google

à reprendre par la force des armes et contre un membre de sa famille le titre de comte? La baronnie, son œuvre, s'étendait sur de nombreux et riches domaines dont personne ne lui contestait la possession; et le titre de baron dominait alors, on le sait, toutes les autres qualifications seigneuriales. D'ailleurs sa position de famille s'était encore agrandie par son mariage et par l'établissement de ses enfants. Sa détermination se justifiait donc par d'excellentes raisons.

Après la mort de sa femme, il songea sérieusement à la vie monastique. L'abbaye de Sauxillanges n'était pas éloignée de La Tour. A diverses reprises il s'était montré libéral envers elle. Il voulut aller y mourir et y prit l'habit de moine. C'est dans les donations faites par lui à ce monastère qu'on a trouvé la preuve de sa filiation.

Sa mort arriva quelques mois après son entrée à Sauxillanges (1). Ainsi vécut et finit le premier baron de La Tour. Il n'eut pas les qualités qui distinguent ordinairement les fondateurs de dynasties; mais il sut donner à la sienne ce qui devait la faire vivre. Il la plaça sous l'égide de la modération, de la paix et du sentiment religieux. Son œuvre fut ainsi durable. La violence, l'agitation et le bruit ne conviennent pas aux choses qui doivent durer.

Bernard III, deuxième baron de La Tour. (Fin du x^e^ siècle et commencement du xi^e^.)

Selon le vœu de la loi féodale, Bernard III, l'aîné des fils de Geraud, lui succéda dans la baronnie.

Sous le régime féodal, le droit d'aînesse était une institution essentielle. Perpétuer la race, maintenir les titres et les biens dans la même maison par une voie héréditaire inflexible, telles étaient sur ces points les règles de la féodalité. Le droit d'aînesse consacrait en effet l'hérédité du rang; il donnait de droit un chef aux survivants et un successeur au titulaire décédé. En outre, il faisait passer presque toujours dans son entier le patrimoine im-

(1) Il y était entré en 984; il y mourut le 24 novembre de la même année. Baluze, t. I, p. 250.

Digitized by Google

mobilier du père entre les mains de l'enfant premier-né du sexe masculin ; il répondait ainsi aux préoccupations de la constitution féodale.

Bernard III ne nous est connu que par ses dons aux églises et aux couvents. Comme son père, il se fit moine à Sauxillanges et y mourut. Il s'était marié, mais nous ignorons la famille et le nom de sa femme; seulement nous savons qu'il laissa trois enfants dont l'aîné, Geraud II, le remplaça dans la baronnie.

Geraud II, troisième baron de La Tour. (XIe siècle.)

Ce nouveau baron suivit les traces de ses deux prédécesseurs. Aussi libéral qu'eux, il ajouta de nouvelles donations à celles qu'ils avaient faites et qu'il confirma. Ces confirmations étaient, paraît-il, demandées par les donataires, car elles se renouvelaient à chaque génération. Dans les actes qui constatent ces libéralités, Geraud II fait aussi connaître une filiation semblable à celle qu'avait indiquée le fondateur de la baronnie.

Sa femme, dont le prénom était Alix, était de grande famille. Elle lui donna quatre enfants; trois d'entre eux se firent moines à Sauxillanges. Lorsqu'elle fut morte, Geraud lui-même songea à se retirer à Cluny. Il commença par donner à l'abbaye la moitié de l'église de Besse (1) et puis il alla y mourir après y avoir pris l'habit religieux.

C'était donc comme une tradition pour les barons de La Tour d'aller finir leurs jours dans un cloître. Leur était-elle personnelle? ou tenait-elle à des idées et des habitudes du monde féodal contemporain? Nous croyons qu'il faut l'attribuer à l'une et l'autre cause. Il faut se rappeler qu'à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe, on était sous l'empire de cette terrible croyance que le monde allait finir. Il fallait se préparer à la mort et racheter ses fautes. Un des meilleurs moyens était de donner

(1) Nous avons déjà dit que par ces mots : la moitié d'une église, il fallait entendr la moitié de ce qu'elle produisait.

Digitized by Google

largement à ceux qui pouvaient conduire par leurs prières au repos éternel. Tout le monde était-il bien convaincu de la prochaine arrivée du cataclysme? Le doute ressort de l'examen des actes de bienfaisance et des testaments qui les renferment. On y voit d'un côté des donateurs effrayés mais de bonne foi et prenant les plus grandes précautions pour assurer la complète exécution de leurs dernières volontés. Plusieurs mêmes d'entre eux, comme les premiers barons de La Tour, par exemple, ne se contentent pas de se redimer par le sacrifice de leurs biens, ils vont plus loin et renoncent à leurs familles, à leurs châteaux, à leurs titres, pour se réfugier dans la vie du cénobite et mourir sous le froc, l'emblème du détachement et de l'humilité. D'un autre côté, si les donataires partageaient les craintes de leurs bienfaiteurs, s'ils s'attendaient à la réalisation de la disparition du monde, il était étrange qu'ils acceptassent tant de richesses périssables et pussent suggérer aux testateurs la pensée de charger trois puissances de l'enfer, Abiron, Dathan et le traître Judas de punir l'héritier qui se déroberait à la complète exécution de leurs dernières dispositions (1). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à la date qui nous occupe, les plus grands seigneurs donnèrent beaucoup aux établissements religieux et que quelques-uns allèrent y laisser leurs cendres. Telle fut la cause générale. La cause spéciale aux barons de La Tour tient, d'après nous, à leurs souvenirs de famille et peut-être aussi à l'impossibilité où ils furent de se faire enterrer dans leur demeure seigneuriale. Y avait-il alors au château de La Tour une chapelle? On peut en douter. Dans ses *Origines de Clairmont*, Savaron dit qu'elle ne fut construite qu'au XIII^e^ siècle par Henry de La Tour, évêque de Clermont. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun seigneur de La Tour n'y fut jamais enseveli. Nous

(1) On lit, en effet, dans plusieurs testaments des barons de La Tour ces mots : *et Cum Dathan et Abiron et Cum Judâ proditore Domini in infernum demergatur.* Baluze, t. II, p. 476.

Digitized by Google

approchons d'ailleurs du moment où il sera de mode dans la haute aristocratie féodale que chaque grande famille ait près de son habitation son lieu de sépulture, fondé et placé par elle dans un monastère de son choix.

Les événements du XI^e^ siècle vont développer en Europe un grand mouvement d'idées qui donnera aux esprits une autre direction ; il aura un jour son principal théâtre en Auvergne. Les barons de La Tour n'y resteront pas étrangers, du moins c'est notre conviction. Nous voulons parler des croisades dont la première va bientôt être résolue à Clermont. Il serait ridicule même de rappeler leur cause et leur but. Qui peut les ignorer, surtout dans notre province?

Bernard IV, quatrième baron de La Tour. (XI^e^ siècle.)

Le titulaire de la baronnie de La Tour était alors Bernard IV, fils aîné de Geraud II. Pieux comme ses ancêtres, fidèle à leurs traditions, vers la fin du XI^e^ siècle, il enrichit à son tour Sauxillanges et confirma les donations précédentes. Se trouva-t-il, en 1095, au fameux concile de Clermont, présidé par le pape Urbain II? Serait-il raisonnable de ne pas en être convaincu? Comment croire qu'il ait pu s'en isoler, lui le seigneur auvergnat, riche, puissant, religieux, alors que de toutes parts un concours immense se pressait autour du chef de l'Église? Et s'il y assistait, comment admettre qu'il ait pu résister aux excitations de Pierre-l'Ermite et du pape? Ah! nous n'en savons rien, mais nous l'affirmons, selon le mot célèbre de Royer-Collard! lui aussi cria comme tout le monde : « Diex el volt! » Dieu le veut! et il se croisa. Nous sommes également persuadés que son fils aîné, Bertrand I^er^, fit partie de l'expédition. L'entraînement fut général et toute la noblesse d'Auvergne prit la croix.

Sans doute, ni Bernard IV ni Bertrand I^er^ ne sont nommés par les historiens des croisades. Mais quels sont donc en dehors des chefs des croisés les barons honorés d'une mention particulière?

On sait qu'un premier départ pour la Palestine se com-

Digitized by Google

posa d'une foule tumultueuse, indisciplinée, composée de femmes, d'enfants, de gens misérables ou mal famés. Partout son passage fut marqué par la débauche, le vol, le meurtre et l'incendie. Les noms de ses conducteurs, impuissants à la contenir, ont seuls été conservés; ce sont ceux de Pierre-l'Ermite, du moine Gotschalk et du gentilhomme Gauthier-sans-Avoir. Ce n'est point dans cette ignoble cohue qu'il faut aller chercher les deux barons de La Tour.

Mais ils firent partie du seond départ, celui qu'on a appelé le départ de l'armée de princes, parce qu'elle réunissait l'élite de la noblesse de France. Ces croisés se dirigèrent sur l'Italie, traversèrent l'Adriatique et arrivèrent par terre à Constantinople. Les historiens n'en donnent pas la liste complète, ils se contentent de nommer Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, le comte de Vermandois, frère du roi Philippe Ier (1), Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, Robert, comte de Flandre, et Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Ils nomment aussi Adhémar du Monteil, évêque du Puy, l'un des agents les plus actifs et les plus déterminés de l'entreprise, et puis ils disent : « Il y avait aussi une foule d'autres seigneurs, princes souverains dans leurs domaines. » Adhémar fut chargé de conduire la noblesse du Velay, de l'Auvergne et du centre de la France, tandis que Raymond de Saint-Gilles amena celle du Midi. Il ne nous paraît pas douteux que les deux seigneurs dont on ne donne pas les noms, faisaient partie de ces princes souverains innommés.

Mais voici un fait important pour notre opinion, en attendant qu'elle se justifie au XIIIe siècle par une preuve directe.

On sait que la première croisade réussit et malheureu-

(1) On sait que Philippe Ier fut excommunié au concile de Clermont, pour ses publiques relations adultères avec Bertrade, la femme du comte d'Anjou, Foulques-le-Rechin, qu'il avait enlevée.

Digitized by Google

sement ce fut la seule. Mais la délivrance des lieux saints ne pouvait se maintenir que par la création de milices permanentes, spéciales et assez fortement organisées pour les défendre contre les infidèles battus mais toujours menaçants. De là la fondation de plusieurs ordres militaires religieux, comme les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et les Templiers. Nous aurons l'occasion de parler des premiers dans une notice qui sera ultérieurement consacrée à la Commanderie du Pont-Vieux.

Mais disons, dès à présent, qu'à leur retour de l'Orient, les princes et les seigneurs s'empressèrent de contribuer au développement de cette milice religieuse par des fondations importantes en terres concédées au nouvel ordre ; ces concessions furent immédiates. Le seigneur de La Tour en fit une et la plaça dans sa terre baronniale. Telle fut l'origine de la Commanderie du Pont-Vieux. Elle fut manifestement une suite de la première croisade. N'est-il pas permis d'en conclure que le fondateur fut un croisé?

Une autre circonstance nous porte à croire que Bernard IV et son fils allèrent en Terre-Sainte et que Bernard IV y mourut. S'il en était autrement, il ne serait pas le seul des barons de La Tour dont la mort et le lieu de sépulture nous soient inconnus. Nous savons où sont morts et où ont été ensevelis ceux qui l'ont précédé; nous aurons une connaissance égale pour ceux qui viendront après lui. Pourquoi ignorons-nous ce qui le concerne? Et cette ignorance n'est-elle pas naturelle, s'il mourut dans le courant de l'expédition ou dans les hôpitaux de Jérusalem?

Enfin le mariage de Bertrand I^er^ (1) avec la fille du vicomte de Béziers fut également à nos yeux le résultat des rapports qui s'établirent durant la croisade entre les deux

(1) Ce nom de Bertrand apparaît pour la première fois dans l'histoire des barons de La Tour. A l'avenir, et sauf une ou deux exceptions, il alternera avec celui de Bernard. D'où venait-il ? Un fils puiné de Geraud II l'avait déjà porté; il le tenait sans doute de la famille de sa mère dont nous ne connaissons que le prénom d'Alix.

Digitized by Google

familles. Ce fut, en effet, un des plus heureux résultats des croisades que de mettre un terme à la fréquence des guerres entre les seigneurs et de rapprocher les grandes familles associées ainsi momentanément à une vie commune.

Le mariage de Bertrand Ier avec Matheline, fille de Bernard Aton, vicomte de Béziers, eut lieu au plus tard, dit Baluze, en 1129, c'est-à-dire peu de temps après le retour des croisés en Europe (Bal., t. Ier, p. 267). Raymond de Saint-Gilles et Adhémar du Monteil avaient mêlé la noblesse du Midi à celle du centre de la France. Est-il déraisonnable de croire que cette réunion fut cause de l'alliance de la maison de La Tour avec celle de Béziers? Qui donc dans l'éloignement de ces deux provinces aurait pu en donner l'idée au baron de La Tour? Matheline était d'une très grande famille; les vicomtes de Béziers touchaient à plusieurs maisons royales. Ils possédaient de vastes domaines. Les villes d'Agde, d'Alby, de Carcassonne et de Nîmes étaient à eux. Ils tenaient une si grande place en Aquitaine, qu'en 1158 le frère de Matheline, le fameux Raymond Trincavel, fut mandé à Blaye par le roi d'Angleterre Henri II, pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre contre Raymond V, comte de Toulouse. Le monarque anglais voulait enlever à Raymond V le comté de Toulouse qu'il prétendait faire partie de la dot de la trop célèbre Eléonore de Guienne, sa femme.

Nous avons lu quelque part que Bertrand de La Tour se fit armer chevalier par son beau-frère Raymond Trincavel. Nous ne retrouvons pas l'indication de la note où nous avons puisé ce renseignement; mais la source en est certaine. La chevalerie faisait alors de belles prouesses dans le Midi. C'était le temps de ces cours d'amour où de grandes et de belles dames statuaient sur ces aimables querelles qu'on appelait les jeux mi-partis et dans lesquelles ce sentimental aréopage décidait de graves questions, comme celle, par exemple, de savoir quel est le plus amoureux

Digitized by Google

de celui dont la jalousie est constamment en éveil ou de celui dont la confiance ne voit rien et ne veut rien voir. Le baron et la baronne de La Tour se mêlèrent-ils à ces plaisirs de l'esprit? La fille du Midi fit-elle venir de son pays les faiseurs de lais (1), de soulas (2), de pastorales (3), de sirventes (4), de fabliaux (5) et de tensons (6)? Le château de La Tour eut-il ses ménestrels (7) et ses jongleurs (8)? Qui peut le dire? mais c'est plus que probable. Les châtelaines, dont la vie s'écoulait si tristement dans leurs hautes murailles, faisaient partout le plus aimable accueil à ces galants visiteurs.

Bertrand Ier vécut longtemps, puisqu'en 1151 il faisait hommage à l'abbaye de Cluny de sa terre de La Tour (9).

Prit-il part aux deux expéditions de Louis-le-Gros en Auvergne dans les premières années du XIIe siècle? Nous ne le croyons pas.

La première eut lieu, on le sait, en 1121. L'abbé Suger dit (10) que l'armée royale se réunit à Bourges. Parmi les grands seigneurs qui la composaient, il nomme Foulques le belliqueux, comte d'Anjou, Conan, le très-puissant comte de Bretagne, et le beau comte de Nevers. Il ajoute : *Multique alii regni proceres.* Il faut remarquer qu'ils venaient tous de provinces étrangères à l'Aquitaine. Suger qualifie ainsi cette armée : *In Alverniam recalcitrantem copiosam Francorum rex movet exerci-*

(1) Lais, — chansons tristes.

(2) Soulas, — chansons gaies.

(3) Pastorales, — plaisirs des champs.

(4) Sirventes, — Satires contre les rois, les empereurs et les clercs.

(5) Fabliaux, — histoires galantes, souvent scandaleuses, très goûtées.

(6) Tensons, — questions soumises aux cours d'amour.

(7) Ménestrels, — musiciens chantant les lais, les soulas et les fabliaux avec un petit instrument.

(8) Jongleurs-farceurs parodiant les petits poèmes amusants.

(9) Nous avons déjà dit que ces hommages étaient purement honorifiques.

(10) *Vie de Louis-le-Gros*, p. 121, édit. Le Coy de la Marche; Paris, 1867, Soc. de l'Hist. de France.

Digitized by Google

tum. Elle ravagea l'Auvergne. En outre, Louis-le-Gros venait soutenir l'évêque de Clermont, Aymery, contre Guillaume, comte d'Auvergne, parent de Bertrand. Le baron de La Tour ne pouvait voir qu'avec peine une intervention si funeste à sa famille et à son pays. Il est donc raisonnable de penser qu'il y resta complètement étranger.

La seconde expédition dut l'attrister encore plus. Louis-le-Gros donna à cette guerre l'allure d'une cruauté sauvage. On sait qu'au siège de Montferrand il eut la férocité de faire couper une main à un parti d'assiégés surpris dans une sortie par Amaury de Montfort et les obligea à la rapporter dans la place de l'autre main : *pugnos in pugnis referentes intùs sociis remitti imperat*, dit Suger.

Bertrand Ier se serait-il joint au duc d'Aquitaine venu trop tard au secours du comte d'Auvergne? On peut en douter. Louis VI s'était rendu redoutable à la noblesse féodale et il venait de terrifier celle de notre province.

Mais un événement encore plus grave s'accomplit au milieu du XIIe siècle, nous voulons parler de la seconde croisade prêchée par saint Bernard à Vézelay. Suger était toujours premier ministre; il fit une vive et vaine opposition au départ du roi son maître. Louis VII, dit le Jeune, sous le poids de l'horrible attentat commis par lui à Vitry, résista aux sages conseils qui lui étaient donnés au nom de la raison d'Etat. Il prit la croix et son exemple entraîna la noblesse de France. D'ailleurs saint Bernard se mit à parcourir le pays tout entier; il vint en Auvergne. Ses prédications, les miracles qui lui étaient attribués, tout, jusqu'à son chétif extérieur qui révélait l'extrême austérité de sa vie, remua profondément tous ceux qui le virent et l'entendirent. Qui mieux que Bertrand Ier devait être accessible à ces excitations?

On sait que Louis VII, parti le 29 juin 1147, était de retour en France à la fin d'octobre 1149. La croisade avait été désastreuse. La plupart des seigneurs qui avaient suivi

Digitized by Google

le roi et qui n'étaient pas morts sur la terre étrangère revinrent avec lui. Le baron de La Tour était du nombre, puisqu'en 1152 il figurait dans un pacte de famille avec le frère aîné de sa femme Bernard Aton, comte de Nîmes, à qui elle cédait tous ses droits dans la succession paternelle (1).

Mais il rentra dans sa demeure seigneuriale avec la volonté d'en compléter l'importance. Rapporta-t-il de son voyage l'idée de se créer un lieu de sépulture dans sa terre baronniale? il est permis de le croire, car presqu'à la même époque le comte et le dauphin d'Auvergne qui s'étaient aussi croisés, firent comme lui (2).

Il fonda donc dans le lieu de sa baronnie et à peu de distance de son château de La Tour, l'abbaye de la Vassin où il fixa son lieu de sépulture et celui de sa famille. Nous consacrerons aussi une notice spéciale à cette abbaye.

Bertrand Ier mourut dans un âge avancé. Sa femme Matheline lui survécut. Tous deux furent ensevelis à la Vassin (3). Ils laissèrent quatre enfants, quatre fils. Nous aurons à parler de deux des puînés.

Bernard V, sixième baron de La Tour. (XIIe siècle.)

L'aîné, Bernard V, fut le sixième baron de La Tour; il avait épousé la fille de Robert Ier, dauphin d'Auvergne, n'en eut pas d'enfant et vécut peu de temps. Il laissa la baronnie à son frère Bertrand II, le plus âgé des puînés.

Bertrand II, septième baron de La Tour. (XIIIe siècle.)

L'histoire de Bertrand II clôt la première période de celle des barons de La Tour; il faut l'étudier avec soin, car elle se mêle à celle de Philippe-Auguste, et la récompense éclatante que Bertrand va recevoir du roi doit avoir la plus grande influence sur sa situation et celle de sa maison.

Vers la fin du XIIe siècle, en 1169, la nouvelle se ré-

(1) Baluze, t. I, p. 267.

(2) Le comte établit sa nécropole à l'abbaye du Bouchet, et le dauphin dans celle de Saint-André-les-Clermont.

(3) L'obituaire de la Vassin prouve que Matheline y fut enterrée vers la fin du XIIe siècle. — Bal., t. II, p. 487.

Digitized by Google

pandit en Europe que Jérusalem était retombée au pouvoir des infidèles et que le royaume de Godefroy n'existait plus.

« Un long gémissement entrecoupé de cris de guerre et de vengeance s'éleva de tous les points de l'Europe, » dit un historien moderne (1).

Le 21 janvier 1188, tous les barons de France, d'Aquitaine et d'Angleterre étaient réunis pour délibérer sur la situation de la Terre-Sainte. Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre étaient présents. Leur antipathie ne tarda pas à se manifester sur une question de possession territoriale. Elle allait amener une scission et nuire au but de la convocation, lorsque les deux légats du pape se levèrent précédés de la croix pontificale (2). A leur aspect le tumulte s'apaisa. Guillaume de Tyr prit la parole et raconta en termes touchants les maux et les malheurs des chrétiens d'Orient. « *Ceux qui auparavant étaient ennemis devinrent amis en l'entendant* », dit le chroniqueur, et la troisième croisade fut résolue ; mais elle ne fut mise à exécution qu'en 1190. Le 24 juin de cette année Philippe-Auguste et le nouveau roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion (3) partirent ensemble de Vézelay pour la Terre-Sainte.

Bertrand II fit-il partie de l'expédition ? cette fois nous n'hésitons pas à répondre par l'affirmative. C'est Philippe-Auguste lui-même qui va bientôt nous en fournir la preuve, et ce haut témoignage nous apprendra en même temps que les prédécesseurs de Bertrand avaient fait comme lui et s'étaient croisés.

Mais la vie de Bertrand va nous offrir plus d'intérêt au milieu des événements dont l'Auvergne fut le théâtre, lorsque Philippe-Auguste fut rentré dans ses États. De-

(1) Henri Martin, Hist. de France, t. IV, p. 201. — Paris, Mame, 1834.

(2) Les deux légats étaient le cardinal d'Albano et Guillaume, archevêque de Tyr. Grégoire VIII était alors pape.

(3) Henri II était mort le 6 juillet 1189.

Digitized by Google

puis le mariage d'Henri II, roi d'Angleterre avec Éléonore de Guyenne, l'épouse divorcée de Louis VII, la suzeraineté de l'Auvergne avait été le sujet d'une lutte entre les rois de France et d'Angleterre. Cette lutte devint plus ardente au commencement du XIII^e^ siècle, elle trouva un nouvel aliment dans les querelles qui survinrent alors entre le comte d'Auvergne et l'évêque de Clermont. Tous deux étaient fils de Guillaume IX, comte d'Auvergne, décédé en 1182. Ces deux frères ennemis se firent bientôt une guerre acharnée. L'évêque prit à son service une troupe de bandits appelés *cottereaux* (1) et leur fit ravager les terres du comte qu'il mit en interdit. De son côté le comte envahit les domaines de l'évêque et y mit tout à feu et à sang, il parvint même à faire son frère prisonnier. Chacun d'eux voulut se créer un protecteur, et, chose bizarre! le comte demanda l'intervention du pape, tandis que l'évêque invoqua le secours de Philippe-Auguste. Le roi qui, selon Guillaume le Breton, ne *laissait jamais impunis les torts faits aux églises*, s'empressa de profiter d'une occasion qui servait si bien sa politique, — abaisser un baron féodal et se venger en même temps d'un seigneur qui de concert avec son parent le dauphin d'Auvergne, avait pris parti contre lui pour le roi d'Angleterre. Les raisons de cette préférence sont significatives de l'esprit féodal et méritent d'être rappelées. Ces deux seigneurs aquitains trouvaient que le roi de France était trop près d'eux; ils prétendaient qu'il était avare et trop sévère pour ses vassaux. Au contraire, le monarque anglais était loin et bien moins à craindre comme suzerain.

Philippe-Auguste, qui connaissait leurs dispositions envers lui et leur esprit inquiet et turbulent, avait déjà bâti sur les frontières de l'Auvergne et du Forez un château-fort capable de les tenir en respect, et il avait enlevé Issoire au dauphin.

(1) On leur avait donné ce nom à cause du long couteau dont ils étaient armés.

Digitized by Google

De son côté Richard Cœur-de-Lion s'était engagé par un traité à venir défendre le comte et le dauphin, s'ils étaient attaqués par Philippe-Auguste. Il oublia ses engagements et ne répondit pas à l'appel de ses alliés. Le comte et le dauphin effrayés implorèrent la clémence du roi de France. Il consentit à leur accorder une trêve de cinq mois au bout de laquelle ils firent une soumission complète. Le dauphin d'Auvergne prêta serment de fidélité entre les mains de l'évêque délégué par le roi et on lui rendit sa ville d'Issoire.

Bientôt la guerre entre la France et l'Angleterre s'étant rallumée, Richard Cœur-de-Lion se prévalut du traité fait avec eux, et manda les deux seigneurs auvergnats. Abandonné par eux comme il les avait abandonnés lui-même, Richard s'en consola en entretenant avec le dauphin d'Auvergne, poète comme lui, une guerre de sirventes et de tensons dont on a conservé quelques fragments à la Bibliothèque nationale. Il mourut le 6 avril 1199. Son successeur et son frère, le méprisable Jean-sans-Terre, céda à Philippe-Auguste tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'Auvergne (1).

Mais cette cession ne suffisait pas à l'esprit pratique du roi de France. Il était trop habile pour laisser longtemps entre les mains de seigneurs aussi peu sûrs la riche province qu'il convoitait. Le comte d'Auvergne d'ailleurs se livra bientôt à de nouvelles attaques contre son frère. Sa réconciliation avec l'évêque avait été pourtant opérée par les soins de l'archevêque de Bourges, Henri de Sully, délégué par le pape, et pendant qu'elle durait, le comte qui redoutait toujours la vengeance du roi et s'en défiait, avait mis en dépôt entre les mains de l'évêque sa ville de Clermont (2).

(1) Traité du 12 mai 1200.

(2) Sur cette question du dépôt de la ville entre les mains de l'évêque, il existe un dissentiment entre Justel et Baluze. Justel dit : ce dépôt n'était pas nécessaire, le roi et

Digitized by Google

Rien n'arrêta la violence de sa haine contre son frère ; il pilla les églises et ravagea les terres de l'évêque, il le fit même de nouveau prisonnier.

Philippe-Auguste se hâta d'envoyer au secours du prélat une armée commandée par Guy de Dampierre, sire de Bourbon, et par Renaud de Forez, archevêque de Lyon. Les historiens de Philippe-Auguste, surtout Guillaume le Breton, disent qu'ils prirent Chantelle, Riom, ville très riche, et toutes les terres des environs *(oppidum ditissimum et totam terram circumjacentem)*, plusieurs places fortes, notamment Tournoël et Nonette. Le siège de Tournoël fut long et difficile. Une sortie des assiégés fit tant de mal à l'armée royale que le roi, l'ayant su, fit donner l'ordre à ses troupes de se porter ailleurs. Mais, comme on allait lui obéir, la place se rendit. A quelle date faut-il placer cette capitulation? Il semblerait, d'après Guillaume le Breton, qu'elle eut lieu en 1210, qu'elle mit fin à la guerre, et que le roi donna alors, et à perpétuité, toute l'Auvergne au sire de Bourbon. M. François Delaborde (1), avec sa compétence exceptionnelle et sa vaste érudition, voit une triple erreur dans ce récit. Il prouve, en effet, d'une manière évidente que Tournoël ne se rendit qu'après la destruction de l'abbaye de Mozac, près Riom, par le comte d'Auvergne ; car on trouva dans la forteresse les livres, les ornements et le trésor enlevés à l'abbaye. Or, le sac du monastère n'eut lieu qu'en 1211. M. Delaborde établit aussi que la guerre ne fut terminée qu'en 1213, et c'est aussi l'opinion de Baluze et de Chabrol.

Il est également inexact que Dampierre reçut du roi et pour toujours la totalité de l'Auvergne. Philippe-Auguste

le comte étaient alors en paix. — Baluze ne trouve pas cette raison suffisante; le comte redoutait, dit-il, les entreprises du roi sur l'Auvergne. Déjà Philippe-Auguste lui avait enlevé la seigneurie de Mauzun. Nous donnons la préférence à Baluze. On n'a pas d'ailleurs oublié que le Parlement de Paris partagea l'opinion de la mise en dépôt lorsqu'il ordonna la restitution du comté de Clermont à Catherine de Médicis.

(1) Edition François de Laborde, Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

était incapable de commettre une pareille faute. Il resta si bien maître de la province qu'en 1213 (toujours d'après M. Delaborde), il se fit envoyer par Dampierre l'état des munitions trouvées dans les places conquises. On peut ajouter qu'en 1212, il distribua quelques terres du comté à plusieurs seigneurs du pays. C'est ainsi qu'il donna à l'évêque les fiefs de Lezoux et de Pont-du-Château, avec les forts d'Anterrieu et de Dallet (1). Enfin tout le monde sait qu'il annexa à la couronne une grande partie de l'Auvergne sous le nom de terre d'Alvernie.

Que fit le baron de La Tour au milieu de tous ces conflits? Les actes de Philippe-Auguste répondent à cette question. Le roi se fit prêter serment d'obéissance et de fidélité par la noblesse d'Auvergne; mais il distingua au milieu d'elle Bertrand II. C'était un des plus grands seigneurs de la province; il voulut se l'attacher. Bertrand, en 1212, avait fait d'ailleurs avec empressement hommage au roi de ses trois terres d'Orcet, Coudes et Montpeyroux. Philippe-Auguste y répondit en lui accordant une récompense d'autant plus flatteuse pour lui que le roi déclarait qu'elle était le prix des services rendus par la maison de La Tour à lui et à ses prédécesseurs, surtout en Terre-Sainte. Bertrand fut élevé au rang des sires des Fleurs de Lys (Justel, p. 132).

Justel parle d'un baron de La Tour du nom d'Arbert ou Albert, à qui cette distinction fut accordée. Mais il n'y a pas eu de baron de La Tour de ce nom. Il n'y a eu, sous Philippe-Auguste, que Bertrand II qui ait été titulaire de la baronnie, et les fleurs de lys ont toujours, depuis cette époque, figuré dans le blason de la maison de La Tour.

La famille de La Tour se trouvait ainsi rapprochée du trône, puisque désormais elle pouvait porter de France

(1) Lezoux, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Thiers; Pont-du-Château et Dallet sont de l'arrondissement de Clermont. Nous ignorons où était le fort d'Anterrieu.

Digitized by Google

dans ses armes (1). Philippe-Auguste ne s'était pas trompé. Cette haute distinction valut à la royauté des serviteurs dont le dévouement inébranlable fut toujours supérieur, nous le verrons, aux plus terribles épreuves.

Bertrand II ne prit aucune part à la quatrième croisade, celle prêchée par Foulques, curé de Neuilly. Philippe-Auguste s'en était isolé. Le baron de La Tour resta près de lui pour le seconder dans sa nouvelle guerre contre Jean-sans-Terre. Il fut également étranger à la croisade contre les Albigeois. Par sa bisaïeule maternelle il était le parent du vicomte de Béziers, et son fils aîné, Bernard VI, avait épousé la fille de Raymond VI, le célèbre comte de Toulouse. Ni son nom, ni celui d'aucun des siens ne figure dans le titre si curieux de la chanson de cette croisade (2). On y lit pourtant celui de Pierre de Scorailles ou d'Escourailles (3), vassal de la baronnie de La Tour.

Bertrand II mourut en 1214.

Ici se termine la première période de l'histoire des barons de La Tour. Trois siècles se sont écoulés; pendant cette longue période de temps, il s'est fait en France de grands changements dans la vie individuelle et sociale. Les hommes et les peuples ne peuvent pas vivre longtemps dans l'abrutissement et le chaos; il leur faut absolument une organisation qui les défende contre la violence, le désordre et l'anarchie. Les théories qui proclament l'indépendance absolue de l'individu sont fausses et heureusement éphémères. La féodalité devait périr. Au fond, c'était le régime de la plus insupportable tyrannie. Elle rencontra son pre-

(1) Les armes primitives de la maison de La Tour étaient de gueule, à la tour d'argent, avec une porte, deux fenêtres et trois créneaux. Lorsque les barons de La Tour furent admis parmi les sires des Fleurs de Lys, elles furent, non plus de gueule, mais d'azur, semées de fleurs de lys d'or, avec la tour d'argent, la porte, les fenêtres et les créneaux. Justel dit qu'elles furent engravées les unes à côté des autres sur une grande cheminée du château de La Tour, bâtie en 1218.

(2) Edition Paul Meyer, Société de l'Histoire de France. Paris, 1875.

(3) Scorailles était une seigneurie qui dépendait de la baronnie de La Tour. C'est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Mauriac (Cantal).

Digitized by Google

mier adversaire dans les idées chrétiennes. Les établissements religieux enseignèrent aux puissants la modération et la justice; ils parlèrent de devoir à ceux qui ne connaissaient que le droit de la force. Les barons convertis commencèrent par se faire moines. Les maux de la guerre étrangère et de la guerre civile portèrent le second coup au régime féodal. La royauté se releva de son avilissement et le pouvoir central se reconstitua. Les croisades firent la plus utile diversion. L'Eglise et la royauté s'unirent dans ce grand mouvement, qui devait amener en Europe tant d'idées nouvelles. Les barons de La Tour obéirent aux diverses impulsions de ces transformations successives. De leur château de La Tour ils passèrent d'abord aux abbayes de Sauxillanges et de Cluny, et de ces abbayes aux expéditions en Terre-Sainte. Ils revinrent de l'Orient avec des désirs d'améliorations publiques et privées. Les grands établissements remplacèrent dans leurs domaines les petites donations aux couvents. Leurs relations s'étendirent. Le besoin de jouissances intellectuelles commença à se faire sentir. La période de leur vie exclusivement religieuse était terminée. L'influence de la royauté remplaça bientôt celle du clergé, et Philippe-Auguste, en leur accordant un honneur insigne, en fit des hommes de guerre dévoués à leur pays. La période militaire de la vie des barons de La Tour était commencée.

Mais, avant d'en faire l'histoire, consacrons un chapitre spécial à la commanderie du Pont-Vieux et à l'abbaye de la Vassin, dont l'histoire se rattache à la période que nous venons d'étudier.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 5 juillet 1887.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Le président invite le secrétaire des séances à lire le procès-verbal de la séance du 1er juin dernier. Après cette lecture, qui est adoptée sans observation, M. Bleynie dépouille la correspondance.

La parole est donnée ensuite à M. Maire pour faire la lecture, en l'absence de M. Chanson, du travail que ce dernier présente à la Société : *Deux châteaux royaux en Auvergne au temps des Valois. — Thomas de la Marche. — Jehan, duc de Berry. — Marguerite de Valois, reine de France.*

De nombreux extraits de ce travail sont lus ; l'assemblée décide, sur la proposition de son président, que cette étude sera publiée en entier dans la *Revue d'Auvergne.*

M. le Dr Pommerol prend ensuite la parole et fait une conférence sur le sujet suivant : *Le culte de Taranis dans les traditions populaires de l'Auvergne.*

Il est également décidé par la Société que ce travail une fois rédigé serait inséré dans la *Revue.*

La séance est levée à dix heures et quart.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— M. Gabriel Marc publie, dans *Paris-Auvergne,* à propos de la statue de saint Austremoine par Mombur, un long article rappelant la vie de l'apôtre de l'Auvergne. Après un brillant passage où l'auteur de *Liaudette* expose les différentes connaissances historiques sur la vie du saint, il passe à la description de la statue. Cette statue, commandée par Mgr l'évêque de Clermont à M. Mombur, est destinée à être offerte au pape, après avoir été exposée au Vatican, au mois de décembre 1887. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire en partie les lignes où M. G. Marc étudie cette statue. Après une analyse

Digitized by Google

de l'exécution et de la pose adoptées par l'artiste dans la personnification de Saint-Austremoine, dont on ne connaît aucune statue ou description de statue existant encore actuellement, M. Marc ajoute :

« Le piédestal ne doit pas être omis. Il offre, du reste, un vif intérêt. La corniche est formée, comme autant de fleurons, de l'image des trente-deux évêques de Clermont que l'Eglise a canonisés et de celle d'un simple abbé, saint Amable. Au-dessous sont écrits les noms de ces évêques, parmi lesquels nous citerons : Nepotianus, Avitus, Sidonius Apollinaris, Gallus, Garivaldus, Stabilis et Sigo. Puis un bas-relief très-habilement composé retrace la prédication de la croisade par Urbain II, en présence de l'image de Notre-Dame-du-Port. Ce bas-relief est une composition importante. Des prélats mitrés, des chevaliers couverts de leurs armures, au-dessous desquels flottent les gonfanons, des hommes et des femmes du peuple, de tout jeunes gens jurant à genoux de partir pour la Terre-Sainte, se groupent autour d'Urbain portant la tiare à trois couronnes et qui, une main sur son cœur, de l'autre élevant la croix sur les fronts de la foule, pousse le cri entraînant, formulé en langue d'oil : *Diex le volt*. Un cartouche porte ces mots : Croisades, 1095, Claromons. Cette scène si bien représentée surmonte les armes du Saint-Père qu'on peut lire ainsi ou à peu près : d'azur à une fasce d'argent, brochant sur un peuplier de sinople accompagnée en pointe de deux fleurs de lys et adextrée d'une étoile.

» Le côté gauche du piédestal est orné des armoiries du chapitre de Clermont, qui sont presque semblables à celles de la ville : Croix de gueules sur champ d'azur, cantonné de quatre fleurs de lys d'or, surmonté d'une vierge-mère.

» A droite, on voit le blason composé par l'évêque actuel. Il est vraiment touchant de modestie et d'amour filial. Essayons de le traduire ou plutôt de l'épeler tant bien que mal : d'or aux chevrons de gueule, accompagnés en pointe et à dextre de deux rabots, au franc cartier à senestre à une marguerite naturelle. Les rabots rappellent le métier du père de Monseigneur Boyer, qui, on le voit, ne renie pas son humble origine. La marguerite, pensée délicate et charmante, est placée dans ses armes, en souvenir du nom de sa mère. »

— J. de Champeix publie un article intitulé : *Chez nos artistes.* C'est une visite dans l'atelier de M. Fulconis, notre collègue, professeur à l'École des beaux-arts et au lycée de notre ville. L'auteur fait un grand éloge de la statue qui doit figurer au prochain Salon et qui représente : *Le Supplice de Jean Brugière en 1553.*

Nous connaissions déjà cette œuvre, remarquable à plus d'un point

Digitized by Google

et digne, croyons-nous, de prendre place dans le Salon parisien. Si le *Moniteur du Puy-de-Dôme (18 octobre 1887)* n'en avait pas parlé, nous n'aurions osé le faire encore, réservant à cette œuvre un long article au moment du *Salon*. C'est une indiscrétion anticipée que de louer une œuvre qui n'a pas été examinée par des juges compétents.

— Le *Petit Issoirien (15 octobre 1887)*, continue à publier des extraits du long ouvrage de M. Bielawsky, — *Promenades d'un touriste en Auvergne*. — Nous réservons toute notre attention à ce nouveau livre qui promet d'être aussi intéressant, si ce n'est plus, que les précédents du même auteur.

— La Grande Encyclopédie dont il a déjà été question dans le précédent numéro de cette revue, renferme de temps à autre des articles signés par nos compatriotes; c'est ainsi que le n° 94 renferme une série d'articles sur les d'*Avaux*, signés par M. Louis Farges. M. P. de Nolhac consacre également quelques lignes à *Lazare de Baïf*, dans la 100e livraison.

— Notre compatriote Marmontel vient de prendre sa retraite de professeur au Conservatoire de musique où il enseignait depuis longues années et avec le succès qu'on connaît.

— M. L. Dosson, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont, a soutenu très-brillamment, au mois de juillet dernier, devant la Faculté de Paris, ses thèses dont voici les titres : *De participii gerundivi antiquissimavi immutataque posterius significatione et usu quodam reconditiore*. Paris, Hachette, 1887, 114 p. — *Etude sur Quinte-Curce, sa vie et son œuvre. Paris, Hachette, 1886, 383 p.*

— Dans la séance du 11 mars de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous trouvons : « M. Delaville le Roux lit un mémoire sur les statuts de l'ordre de l'Hôpital, depuis la règle rédigée par Raymond du Puy, jusqu'au recueil composé en 1489 ».

« M. Julien Havet montre comment il est arrivé à déchiffrer en partie certains passages de la correspondance de Gerbert d'Aurillac, écrits d'après un système particulier de cryptographie. Ce système dérive de notes tironiennes que Gerbert transforma pour son usage personnel. Il s'en servait probablement dans ses brouillons ; de là ces signes, dont il était seul, sans doute, à savoir le secret, et qui auront passé dans la correspondance telle que nous l'avons. »

— Notre éminent collègue, M. Chotard, le savant doyen de la Faculté des lettres, vient de faire communication à l'Institut d'un travail dont il est l'auteur, et qui est relatif à une correspondance de Louvois avec le chevalier de Chazerat, chargé de diriger les travaux de fortifications de plusieurs places du Nord. L'original de ces

Digitized by Google

lettres appartient à la bibliothèque de Clermont-Ferrand. Elles sont réparties dans les années 1669 à 1681. Ce recueil renferme aussi sept lettres du grand Condé, une du prince de Conti et une de Vauban, adressées à la même personne. Nous aurons l'occasion de faire l'appréciation et de donner un compte-rendu détaillé de l'intéressant mémoire de M. Chotard.

— Dans la *Mélusine*, n° 22, nous trouvons le dicton gastronomique suivant : « A Brioude (Haute-Loire), on ne doit, par hygiène, à la fin des repas, que manger trois noix au plus :

La première étant d'or
La deuxième d'argent
Et la troisième de plomb.

P. LE B.

— Nous relevons, dans la *Revue des travaux scientifiques*, les titres des travaux de personnes de l'Auvergne ou habitant l'Auvergne.

Promenades d'un naturaliste au Mont-Dore (premier voyage), par M. H. du Buysson — (paru dans le *Naturaliste* 1886). — Note sur l'âge des argiles du Cantal et sur les débris qu'elles ont fournis, par M. Rames. (Bulletin de la Société géologique de France.) — Sur l'équation du quatrième degré et les fonctions elliptiques par M. Pellet. (Bulletin de la Soc. mathém. de Fr.) — Analyse des eaux minérales de Saint-Nectaire et des eaux potables de Royat, par M. J.-F. Boutet. (Annales de Chimie.)

— M. F. Gonnard a envoyé à l'Académie des sciences, séance du 29 août, une note intitulée : « Addition à une note sur certains phénomènes de corrosion de la calcite de Couzon. »

— A la rentrée de la Cour de cassation, qui a eu lieu le 17 octobre dernier, M. l'avocat-général Loubers, chargé de la harangue d'usage, avait pris pour sujet : « *Domat criminaliste.* » Voici, d'après le journal le *Temps*, un extrait intéressant de ce discours :

« Encore que la pensée de Domat hante volontiers les sommets, elle ne se voile point sous les nuages et ne s'égare jamais dans les espaces ; aussi la suivons-nous sans effort quand elle se dirige vers les horizons du droit pénal. Soucieux d'embrasser d'un coup d'œil l'entier domaine de la jurisprudence, ce légiste, qui pensait en philosophe, comprit qu'il importait de tracer tout d'abord un plan de société civile. C'est ainsi que fut écrit le *Traité des Lois*, proclamé un chef-d'œuvre par D'Aguesseau, et jugé ridicule par un académicien du premier Empire. Mais comment contenter à la fois le chancelier et Lacretelle ?

» Peut-être, aux yeux de cet estimable écrivain, Domat avait-il le tort de ne pas nous montrer une de ces sociétés de convention,

Digitized by Google

telles que certains utopistes en avaient conçu avant lui ou que des rêveurs moins inoffensifs en imaginèrent depuis. Il s'était, en effet, contenté de décrire une société composée d'hommes imparfaits, mais perfectibles, parmi lesquels on peut, après tout, vivre en paix tant que le droit conserve son empire. De même, il groupait les entreprises qui conspirent à le ruiner dans une courte nomenclature que deux siècles ne paraissent pas avoir modifiée, puisqu'elle se réduit à ces trois termes : les procès, les crimes et la guerre.

» De généreux esprits s'obstinent à attendre d'un avenir qui recule sans cesse la suppression du dernier de ces fléaux ; nul n'ose se flatter que les deux autres soient près de disparaître. Les plaideurs n'ont point appris à chômer, le crime ne désarme guère, et la peine paraît, hélas ! devoir rester longtemps encore le dernier mot du droit public. »

— Nous trouvons dans le *Bulletin de la Diana*, janvier-avril 1887, le détail d'un édicule à Mercure bâti sur le plateau de Theurot, au Beuvray. Il nous a paru intéressant de le reproduire, à cause de l'analogie qu'on y voit avec notre temple de Mercure, érigé au sommet du puy de Dôme.

« ..... Le flanc méridional du plateau de Theurot, d'une altitude moyenne de 782 mètres, était occupé par les maisons aristocratiques de Bibracte. Leur plan est à peu près celui des maisons romaines. Les murs sont régulièrement élevés au cordeau, sans mortier de chaux, avec soubassement en saillie et angles taillés. Un escalier non encore remblayé offre des marches d'une hauteur extraordinaire et les fouilles ont donné beaucoup de tuiles à rebords, dont l'emploi à l'époque gauloise ne fait pas de doute pour M. Bulliot. On a trouvé sur le sommet de la colline l'emplacement d'un second *sacellum* élevé au dieu du commerce, ainsi que l'indique une inscription votive, la seule qui ait été découverte au Beuvray et que M. Horin de Villefosse a ainsi restituée :

Aug · Mercurio
Sac · NEG · *seg* OM
v ERETI · F
e X · *v* OTO SVSCEPT

A Mercure Auguste, negociator, *Sagomarus fils de Veretus, en accomplissement de son vœu.*

Ce modeste sanctuaire, accessoire naturel de « la foire », dit M. Bulliot, subsista jusqu'au quatrième siècle, car on y a trouvé deux médailles de Constantin. Il dut disparaître en même temps que celui du champ de foire, dans la mission de saint Martin. »

Digitized by Google

— Dans le *Catalogue des manuscrits des archives et des bibliothèques*, Paris, Plon, 1887, 1 vol. in-8°, nous relevons ce qui suit pour l'Auvergne. La liste en a été dressée par M. Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Puy-de-Dôme.

1. (G. I.) Porphyrii isagoge in Praedicamenta Aristotelis.

Clermont. — Commencement : « Cum sit nécessarium, Grisarori, et ad eam que est apud Aristotelem predicamentorum doctrinam nosse quid genus sit et quid differentia et quid species... » — Fin : « ... ad cujus plenam disputationem... spatium reservemus. Explicit... »

XIII^e siècle. Parchemin. 64 feuillets, 273 sur 189 millim. Lettres ornées. Couvert. en bois. — (Evêché de Clermont.)

2. Pièces diverses en vers.

1° Fin de la chanson d'Aspremont.

Commencement :

« ... a duc G. les comence a mustrer
Ces creatures que jo vei la ester
Fist Deu par homme servir et honorer... »

Fin :

« Chanté vus ai d'Aglerant et de Eilmun
E de K. od la fiere façun
De la bataille qui fu en Aspremunt.
.....
Dès ore en avant en remeint la chançun.
Ici finist que ja plus n'en dirrom. »

2° Le dit du héron, commençant :

« Vo l conterai par cortosie
Ki n'est pas trop long ne trop cort. »
.....

XIII^e-XIV^e siècles. Parchemin. 2 feuillets incomplets, en mauvais état, ayant servi de couverture. 290 sur 195 millim.

3° « Liber urinarum magistri Mauri. »

Commencement : « Quoniam de urinarum scientia tractaturi sumus... » — Fin : « Explicit liber urinarum magistri Mauri. »

XIII^e siècle. Parchemin. 12 feuillets. 167 sur 109 millim. Couvert. parchemin.

4° Mémorial de l'évêché de Clermont. 1462.

Ce volume contient un certain nombre de fragments, dont les plus importants sont :

Fol. 2. « Flores sancti Bernardi. Libro XXIX. Vincensius in suo istoriali in quarta parte, de miseriis et periculis hujus vite moralis... »

Digitized by Google

Commencement : « De miseriis hujus vite. Si me non i[n]spicio, me ipsum nescio; si autem i[n]spicio, tollerare me non potero... »

Fol. 92-108 et 113-153. Synonymes d'Isidore.

Commencement : « Anima mea in angustiis est... » — Fin : « Explicit liber domini Ysidori quem sinonimas vocant. »

Fol. 109-112. « S'ensuist en partie l'estret des croniques de France et de oncuns des roys en brief. »

Commencement : « Et premièrement du roi Philippe Dieudonné, qui fu filz du roy Louys... » — Fin : « ... fist fere sur une tumbe d'or et d'argent et de pierres précieuses et de mervelheuse emée et de riche. »

Fol. 154-213. Notes et fragments divers.

XV^e^ siècle. Papier. 249 feuillets. 300 sur 217 millim. Couvert. parchemin.

5° Pièces diverses en dialecte auvergnat.

1° Strophes en l'honneur du Saint-Esprit.

Commencement :

« Seigneurs que cy...
Venus trestous...
Escoutés en patience. »

Fin :

No se meta en oblit,
Et rem dal mon non dezire
Mas l'amor Sainct Espirit. »

2° Statuts versifiés d'une confrérie du Saint-Esprit.

Commencement :

Qui Sainct Espirit vol servir
Ni sos cofraire devenir... »

Fin :

Estarant li confraire essems :
Deus lor y do joy et bel temps. »

3° Prière à la Vierge.

Commencement :

« La dona saincta Maria
Que porta es del cel e via... »

Fin :

Amen dizen, que nous guit
En la court Sainct Espirit.
Amen. »

A la fin, quelques vers contiennent le nom du scribe Peyrichon et la date du manuscrit.

1507. Rouleau de parchemin. 2,000 sur 120 millim.

Digitized by Google

6° « Traité des eaux et forêts d'Auvergne, par Etienne Dalmas, maître des eaux et forêts d'Auvergne et procureur du Roy au bailliage du comté, à Vic-le-Comte. »

1620. Papier. 76 feuillets. 415 sur 274 millim. Rel. basane moderne. Dessins.

7° Recueil des matières bénéficiales, sous forme de dictionnaire.

XVII° siècle. Papier. 516 pages. 250 sur 172 millim. Couvert. parchemin.

8° « Recueil des matières ecclésiastiques et bénéficiales. Anno Domini 1703. »

1703. Papier. 248 feuillets. 295 sur 200 millim. Rel. basane.

9° « Le respect dû aux églises, ou les moyens de le garder, avec quelques décrets des saints conciles, constitutions des papes, avis des saints et ordonnances des rois très chrétiens, commençant par une épître à N.-D. du Puy. » A la suite, le scribe a copié diverses pièces de vers, françaises et latines.

XVIII° siècle. Papier. 102 feuillets. 250 sur 180 millim. Couvert. basane.

10° « Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par M. Lefève d'Ormesson, maître des requêtes en 1698. »

XVII° siècle. Papier. 105 feuillets. 298 sur 190 millim. Rel. parchemin.

ISSOIRE. — « Annales de la ville d'Yssoire, lors de la Ligue, et des sièges qu'elle a soutenus sous le règne de Henri II. »

Copie du manuscrit n° 251 de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.

XIX° siècle. Papier. 173 pages et table. 449 sur 287 millim. Rel. basane.

ROUCHON, *archiviste*.

LES MAZIÈRES. — P.-P. Mathieu a publié dans les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, 1875, p. 227, une note intitulée : *Le Puy-de-Dôme, ses ruines, Mercure et les Matrones*. Il consacre, dans cette notice, quelques lignes aux terroirs de la commune d'Orcines, connus sous les noms de *Chez-Vasson* et *Las Mazieras*. De nombreux vestiges d'habitations anciennes, des substructions bétonnées, des briques, des tuiles plates ont été découvertes dans ces deux terroirs, mais plus particulièrement aux Mazières ; M. Mathieu cite également des vases en terre cuite, des médailles au type du cheval et de l'amphore, sans exergue.

En rappelant toutes ces découvertes, nous avons tenu à attirer l'attention de Messieurs les archéologues sur ces parages si riches en ruines romaines ou gallo-romaines plutôt.

Les paysans trouvent presque chaque jour des débris, des vestiges,

Digitized by Google

comme ceux que nous venons de citer ; mais, dans leur ignorance, leur cupidité, ils brisent les vases, détruisent les substructions et bouleversent tout. De temps à autre, quelques-uns, plus intelligents, s'empressent de déblayer les ruines découvertes, recueillent tous les objets trouvés et permettent, de la sorte, de se rendre compte de la valeur de la trouvaille.

C'est ainsi que, le 16 septembre dernier, guidés par M. Vimont, notre honorable collègue, nous avons pu, en compagnie de M. Rouchon, examiner à loisir une de ces substructions, récemment découverte aux *Mazières*. Elle n'avait rien de particulièrement remarquable. Un pan de fondation de près de deux mètres de long, quelques traces de béton et des débris de tuyaux d'hypocaustes faisaient le fond de la découverte. La partie la plus intéressante était la collection de briques plates avec marques ou estampilles gravées en creux.

Il y a deux ans, un habitant de la Baraque, nommé Pailloux, avait découvert, dans une de ses propriétés, un massif bétonné recouvert de petits cubes en brique formant une substruction de mosaïque. Dans cet endroit, Pailloux avait trouvé quelques médailles en bronze, parmi lesquelles plusieurs de la colonie nîmoise, des briques à inscriptions et enfin une charmante tête de femme en terre cuite blanche, aujourd'hui en notre possession. Au lieu dit des *Prudières*, on a trouvé plusieurs haches en pierre polie, surtout en jadeïte.

Nous rappellerons aussi que c'est très près de là que fut faite, il y a un peu plus de 30 ans, la découverte d'un vase en argile grossière contenant une quantité de médailles de l'époque gauloise en or ou plutôt formées de cet alliage d'or et d'argent appelé *electrum*. Les numismates n'ont pas oublié cette trouvaille qui est demeurée célèbre. Parmi ces monnaies il en était un certain nombre de pièces anépigraphes qu'on a attribuées depuis à Vercingétorix, par suite de l'identité du type avec celui des monnaies de l'illustre chef arverne. — A. M.

— Le ministère vient de faire publier par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, dans la collection du *Comité des travaux historiques et scientifiques*, la Bibliographie des Sociétés savantes de la France. Nous nous empressons de relever ce qui intéresse le département du Puy-de-Dôme.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, fondée en 1747, autorisée par lettres patentes du mois de mai 1780 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 février 1829.

Annales, t. I, 1828 ; t. XXXI, 1858, in-8°.

Mémoires, t. I, 1859 ; t. XXVIII, 1886, in-8°.

Digitized by Google

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, t. I, 1881 ; t. VI, 1886, in-8°.

Cartulaire de Brioude, publié par M. Henri Doniol (Clermont, 1883, in-4°).

Cartulaire de Sauxillanges, publié par M. Henri Doniol (Clermont, 1864, in-4°).

Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II, publiées par M. A. Olleris (Clermont, 1867, in-4°).

Correspondance de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1791-1794), suivie de « l'Aristocrate convertie », comédie en deux actes, de Couthon (Paris, 1872, in-4°).

— Société des amis des arts de l'Auvergne, fondée le 12 août 1876.

— Société des architectes de l'Auvergne, fondée en 1874.

— Société d'émulation de l'Auvergne, fondée le 7 juin 1884 et autorisée le 23 du même mois.

Revue d'Auvergne, t. I, 1884 ; t. III, 1886, in-8°.

RIOM. — Société du Musée de Riom, fondée le 1er novembre 1860 et autorisée le 29 du même mois.

Rapports annuels, in-8°.

Monuments historiques de l'Auvergne ; abbaye royale de Mozat, par M. H. Gomot (Riom, 1873-1874, in-8°).

La peste noire à Riom en 1631, par M. H. Gomot (Riom, 1874, in-8°).

Histoire du château féodal de Tournoël, par M. H. Gomot (Clermont, 1881, in-12).

Marilhat et son œuvre, par M. H. Gomot (Clermont, 1884, in-12).

Discours et aperçus bibliographiques sur M. Francisque Mandet, président de la Société (Riom, 1885, in-12).

NÉCROLOGIE

M. BOURGET. — Le 14 octobre ont eu lieu les obsèques de M. Bourget, recteur de l'Académie de Clermont, qui est mort le 12, après une courte maladie.

M. Bourget tient à l'Auvergne par plus d'un point et mérite à ce titre de prendre place dans cette Revue. La perte que vient de faire l'Académie universitaire est grande, ses amis regretteront encore plus cet homme affable, doux et toujours bienveillant.

Né dans l'Ardèche, à Lavas, le 1er juin 1822, M. Bourget entra troisième à l'École normale supérieure en 1842, d'où il sortit agrégé en 1845. Après avoir professé les mathématiques dans les lycées de

Digitized by Google

Besançon, Lyon, Reims, Amiens et Strasbourg, il fut nommé professeur de mathématiques près la Faculté des sciences de Clermont en 1854. A partir de ce moment, le plus florissant au point de vue du développement de son intelligence, le plus utile pour les sciences et le mieux employé par ses nombreux travaux, M. Bourget appartient à l'Auvergne qu'il a particulièrement affectionnée. Cependant de 1867 à 1882, il quitta Clermont. En 1867, il fut nommé directeur de l'École préparatoire de Sainte-Barbe, et dans ces fonctions délicates, il sut donner à cet établissement un développement et une prospérité extraordinaire. Nommé recteur de l'Académie d'Aix en 1878, le plus ardent désir de M. Bourget était de revenir à Clermont. Son vœu fut exaucé, et en 1882, au mois de novembre, il remplaça M. Boissière qui venait d'être nommé à Alger. Il savait accueillir tout le monde avec aménité; son service très délicat, très absorbant, lui laissait néanmoins assez de loisirs pour s'occuper de ses travaux de prédilection, de physique et de mathématiques.

La mort l'a surpris au milieu de ses recherches, et cette mort aussi inattendue qu'imprévue a étonné tout le monde, a attristé profondément ses amis.

La liste de ses travaux est longue, il me serait difficile de les citer tous, mais je tiens à énumérer les titres des principaux. Ils ont été publiés dans différents recueils, et de nombreux tirages à part les ont fait connaître encore.

Il a envoyé successivement des communications et des articles à l'Académie des sciences, qui a inséré tous ses travaux dans ses Comptes-rendus ou ses Mémoires; les Mémoires de l'Académie de Clermont, les Nouvelles Annales de mathématiques, le journal de Liouville, le journal de physique de d'Almeïda renferment tous de ses travaux. Voici la liste des principaux :

Mémoire sur le développement des coordonnées d'une planète en fonction du temps. — Notice sur l'anneau de Saturne. — Mémoire sur le développement de la fonction perturbatrice. — Note sur l'attraction des paraboloïdes elliptiques. — Notice sur le mouvement perpétuel. — Note à l'occasion du mémoire de M. Hirst sur l'attraction des paraboloïdes elliptiques. — Sur la théorie des machines caloriques en général. — Note sur les équations de condition qui définissent un système de points — Théorie mathématique des effets dynamiques de la chaleur donnée à un gaz permanent. — Conséquences des lois admises dans l'action du calorique sur les gaz au point de vue du travail mécanique de la chaleur. — Note sur le développement en séries des coordonnées d'une planète. — Note sur l'hypothèse cosmogonique de Laplace. — Mémoires sur les nombres de Cauchy et leur application à divers problèmes de mécanique céleste. — Machine à air chaud d'un nouveau

Digitized by Google

système. — Sur le mouvement vibratoire des membranes circulaires. — Note sur les séries de Taylor et de Maclaurin. — Sur le développement algébrique de la fonction perturbatrice. — Théorie mathématique des machines à air chaud. — Des perturbations. — Influence de la résistance de l'air dans le mouvement vibratoire des corps sonores. — De la vitesse du son dans les tuyaux sonores — Du coefficient économique dans la thermodynamique des gaz permanents. — Mémoire sur le développement algébrique de la fonction perturbatrice. — Théorie mathématique des expériences de Pinaud relatives aux sons rendus dans des tubes chauffés.

BOURGET J. ET BERNARD. — *Mémoire sur les vibrations des membranes élastiques.*

BOURGET J. ET BURDIN. — *Théorie mathématique des machines à air chaud.*

BOURGET J. ET BURDIN. — *Machine à air chaud à maximum de travail.*

A. M.

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES NOUVEAUX.

IMBERT-GOURBEYRE (Dr). — Discours sur les origines chrétiennes de la Médecine, prononcé à la rentrée des Facultés, le 3 novembre 1886... *Clermont-Ferrand, Bellet*, 1887, 1 broch. in-8°.

BROUARDEL ET CHANTEMESSE. — Enquête sur les causes de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Clermont-Ferrand, pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1886. *Paris, J.-B. Baillière*, 1886, in-8°.

C. CHAUVET. — Des indications des eaux de Royat dans les affections pulmonaires (2e édition). *Paris, Levé*, in-8°, 16 p., 1887.

GONNARD (F.). — Notes minéralogiques sur les environs d'Ambert (Puy-de-Dôme). *Lyon, Pitrat*, 1887, in-8°, 20 p.

H. GOMOT. — Biographie de Francisque Mandet. *Paris, Quantin;* in-16, 135 pages.

Dr JOAL. — Le vertige nasal, mémoire lu au Congrès de laryngologie et d'étiologie, par le Dr Joal (du Mont-Dore). *Clermont-Ferrand, Mont-Louis;* in-8°, 24 pages.

M. CHANSON. — Les grandes Compagnies en Auvergne au XIVe siècle. Seguin de Badefol, à Brioude et à Lyon ; *Brioude, Watel et Allezard;* in-8°, 47 pages.

H. D'IDEVILLE. — Le comte Pellegrino Rossi, sa vie, son œuvre et sa mort (1787-1848). *Paris, C. Lévy ;* in-8°, 315 pages.

Digitized by Google

F. Corréard. — Histoire nationale et Notions sommaires d'histoire générale, depuis les origines gauloises jusqu'en 1875. *Paris, G. Masson ;* in-18, 30 pages.

E. Havet. — Pascal : Les Provinciales de Pascal ; nouvelle édition, avec une introduction et des remarques, par Ern. Havet ; 2e édition. *Paris, Delagrave ;* in-8°, t. Ier.

Gab. Marc. — Contes du pays natal, Liaudette. *Paris, Charpentier ;* 1887 ; 1 vol. in-8°.

PÉRIODIQUES.

Amb. Tardieu. — *L'Auvergne illustrée ancienne et moderne ;* in-4° mensuel. — Nous extrayons de cette Revue le titre des articles les plus intéressants :

N° 4. — Ferronnerie : Porte du XIIe siècle à Saint-Pardoux-Latour. — Chronologie des épidémies de l'Auvergne. — Armoiries des villes de la Basse-Auvergne. — Château de la Grangefort. — Un vitrail à Riom. — Porte de la sacristie de l'église d'Ennezat.

N° 5. — Famines, tremblements de terre, événements désastreux en Auvergne. — Documents inédits : Lettres de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, qui annoncent que Loys de Bosredon I, chevalier, sénéchal de Berry et maréchal d'Auvergne, lui a rendu la foi-hommage pour la baronnie d'Herment, 7 novembre 1414. — Sceau des consuls de Maurs (Cantal). — Croix de Labessette. — Lettres de rémission accordées à Antoine Arnauld, prêtre de l'Eclache (Puy-de-Dôme), juillet 1456. — Inscriptions des cloches de l'église de Saint-Amable de Riom.

N° 9. — Chamalières en 1450. — Fontaine monumentale à Riom. — Médailles de François d'Autier de Villemontée. — Pierre-J.-B. Chomel. — Inscription des cloches du Marthuret de Riom. — Jacques II de Chabannes. — Famines, tremblements de terre, etc. (suite). — Eglise de Saint-Pardoux-Latour.

N° 10. — Epitaphes. — Inscriptions de cloches. — Monuments historiques classés : Eglise de Saint-Paul d'Issoire. — Buste de saint Baudime (dans l'église de Saint-Nectaire). — Anciens usages d'Auvergne : Droit perçu par le bourreau ; Heaume, cuirasse, épervier portés par le doyen du Port ; Tir du cou de l'oie ; Redevance des pâtissiers ; Redevance des maréchaux-ferrants ; Les deux pleins doigts de sel.

Pour le Comité de publication :
Le Secrétaire,
Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

DEUX LETTRES DE MASSILLON

Les deux lettres que nous publions ici auraient pu prendre place dans l'un des ouvrages sur Massillon qui ont paru dans ces dernières années (1). Elles avaient échappé sans doute aux investigations des chercheurs, et particulièrement de M. Cohendy, qui, vers 1880, avait fait entreprendre un dépouillement général des archives du département, pour y recueillir tous les documents relatifs à ce prélat. Comme il reste peu d'espoir d'y faire de nouvelles découvertes en ce sens, je reproduis sans plus attendre ces deux pièces comme complément aux ouvrages dont je viens de parler.

Voici dans quelle occasion furent écrites les lettres que nous allons reproduire :

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la terrible peste qui désola Marseille en l'année 1720. Cette épidémie, la vingtième et la plus meurtrière qui ait affligé cette ville, se manifesta tout d'abord dans les infirmeries (lazarets), apportée vraisemblablement par un navire qui arriva du Levant, le 25 mai. La maladie ne tarda pas à pénétrer dans la ville, et, du mois de juin au

(1) Ingold. Bibliographie oratorienne.

Blampignon. Vie de Massillon, d'après des documents inédits. La jeunesse et la prédication. Paris. Palmé.

Blampignon. L'épiscopat de Massillon. Paris, Plon, 1884.

Cohendy. Correspondances, décisions, ordonnances et autres œuvres inédites de J.-B. Massillon... Clermont-Ferrand, Thibaud, 1883.

Attaix. Etude sur Massillon, suivie de documents inédits. Toulouse, Chaunes, 1883.

Digitized by Google

mois d'août, elle exerçait d'affreux ravages dans la cité, dans les bastides des environs et dans un grand nombre de villes et villages de la Provence.

La terreur se répandit au loin. Des ordres de la Cour enjoignirent aux intendants et aux villes d'établir des gardes pour empêcher toute communication avec les lieux infectés (1).

Dès le mois d'août, l'intendant d'Auvergne, M. Boucher d'Evry, de concert avec M. de Boussol, lieutenant général du Bas-Auvergne, avait pris les premières mesures de précaution usitées en pareilles circonstances. La maréchaussée, envoyée au pont de Vieille-Brioude et autres lieux de passage, dut s'opposer à l'entrée dans la province de tout ce qui venait du Midi. Une ordonnance de l'intendant invita toutes les villes de la généralité à prendre des mesures semblables, et permit à celles qui avaient des troupes en garnison, de les employer à monter la garde, moyennant une indemnité donnée aux soldats (2).

Les échevins de Clermont, après en avoir conféré avec M. Boucher et M. Dufour, lieutenant général de police, invitent les habitants à se réunir le 18 août en assemblée générale (3).

On remercie d'abord M. Boucher, M. de Boussol et les officiers du régiment de Villeroy, alors en garnison à Clermont, du zèle qu'ils avaient montré pour le salut de la ville. Puis on décida de laisser ouvertes seulement la porte de Champeix et celle du Cerf (4) et de fermer

(1) *Relation historique de la peste de Marseille en* 1720. Anonyme (par Bertrand, S. J.). Cologne, P. Marteau, 1721.

(2) Dix sols pour chaque cavalier ou soldat, et vingt sols pour le maréchal des logis ou sergent.

(3) V. M. Cohendy. Correspondance, décisions de J.-B. Massillon, p. 72. Note sur les assemblées de ville, conseils de ville et assemblées générales.

(4) Porte de Champeix, au bas de la rue du Port, sur la place Delille. — Porte du Cerf, à l'extrémité de la rue Saint-Esprit, sur l'ancien marché au Bois.

Digitized by Google

toutes les autres. A chacune de ces deux portes on devait installer une garde militaire, commandée par deux commissaires de santé, qui avaient pour mission de s'opposer à l'entrée des personnes ou marchandises suspectes. Tout ce qui venait des lieux infectés, devait être envoyé en quarantaine à Villeneuve, paroisse d'Orcines (1).

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait quelques inconvénients à laisser fermées presque toutes les portes de la ville, et qu'on favorisait ainsi l'abus qu'il s'agissait de réprimer. Les faubourgs qui communiquaient avec la ville par la porte des Gras, la plus considérable de toutes, pouvaient ainsi devenir des centres de contagion, les gens suspects s'y arrêtant et y laissant en dépôt leurs marchandises. D'autre part, les denrées de bouche arrivaient surtout par cette porte dans la ville de Clermont, et c'était un empêchement que le long détour qu'on les obligeait à faire. La cherté commençait à devenir excessive.

Le premier septembre on décide donc, dans une nouvelle assemblée générale, d'ouvrir également la porte des Gras et d'y installer une garde militaire (2).

Les commissaires de santé avaient été choisis parmi les habitants notables, sans qu'il ait été admis d'exception en faveur des privilégiés. Un rôle fut dressé par les échevins, ainsi qu'on avait déjà procédé dans des circonstances analogues.

La Cour des Aides, bien qu'elle ait été représentée à

(1) Conseil du 27 août 1720. — A esté exposé que par lesdits sieurs échevins, par la délibération de l'assemblée générale du 18 août du présent, il a esté résolu, pour prévenir le danger de la maladie contagieuse qui est à Marseille et qu'on craint s'estre répandue dans les bastides des environs, de tenir seulement la porte de Champeix et celle du Cerf ouvertes, avec une garde militaire et deux commissaires de santé à chacune desdites portes.

(2) Archives municipales de Clermont. Délibérations. — Les commissaires chargés de garder cette porte furent choisis parmi les habitants des paroisses du Port et de Saint-Genès. Ils devaient en outre faire quelques tournées dans le faubourg des Gras.

Digitized by Google

l'assemblée du 18 août et qu'elle eût appuyé la résolution prise, se plaignit de n'avoir pas été consultée pour la formation du rôle, et refusa son concours.

Le clergé des chapitres invoqua aussi ses anciens privilèges et le caractère de ses membres qui ne leur permettait pas de prendre part à une garde militaire.

Massillon était alors à Paris retenu par les affaires de la Constitution. Lorsqu'il apprit par le syndic du chapitre l'intention des chanoines de refuser leur concours dans une aussi grave conjoncture, il leur écrivit la lettre suivante :

« *A Monsieur l'abbé Delaire, prevost et vicaire général de l'Eglise de Clermont.*

» Je parlai hier matin au Conseil de l'afaire pour laquelle le sindic du chapitre m'a écrit. Je vous prie, mon cher Abbé, de dire à vos messieurs de ma part que l'intention de M^gr^ le Régent n'est pas que M. l'intendant ou la ville puisse ordonner au clergé de monter la garde, mais son avis est que le clergé doit s'offrir lui-mesme. Ce sont là des occasions où il s'agit du salut public et où tout homme doit estre soldat. Vos messieurs doivent d'autant plus y estre disposez que le clergé de toutes les autres villes du Royaume où l'on prend de semblables précautions leur en a donné l'exemple.

» La Déclaration fut enregistrée hier au parlement, et l'Avis passa tout d'une voix ; ainsi voilà la grande affaire absolument consommée. On va vous envoyer incessamment des exemplaires du mandement d'acceptation de M. le C. de Noailles, et des exemplaires des explications imprimées séparément avec la lettre approbative des Evêques et leurs signatures. Si l'on tarde encore quelques jours je les porterai moy-mesme.

» J'attends mon congé d'un moment à l'autre. S. A. R. m'a demandé encore sept ou huit jours, mais je ne sau-

Digitized by Google

rois estre renvoyé plus loin. On me fait une chaise de poste qui sera demain en état. Je ferai partir mon équipage quelques jours avant moi et M. Fournier profitera de la commodité. Pour moi je n'ay pu me resoudre à estre quinze jours en chemin, et j'ay pris le parti de m'en retourner en poste. Je regarderai le jour de mon départ comme le jour de ma délivrance. Vous ne scauriez comprendre, mon cher Abbé, dans quelle agitation j'ay vécu depuis que je suis à Paris et rien n'est moins de mon goût qu'un mouvement aussi violent et perpétuel. Je dois bien des réponses à l'Eclache, aux Ursulines et à mille autres personnes, mais en vérité je ne puis y suffire.

» Adieu, mon cher Abbé; vous aurez incessamment de mes nouvelles. Je vous embrasse mille fois.

» Ce 5 décembre (1). »

Les chanoines persistant dans leur refus, M. Pelletier de la Houssaye s'en plaignit à Massillon. Il lui fit même entrevoir la possibilité de priver les chanoines de certains privilèges dont ils jouissaient et particulièrement de l'exemption des octrois : « Car, ajoute-t-il, comme cette » exemption leur est accordée aux dépens de la ville, » les officiers municipaux remontrent qu'ils doivent en » estre privez, s'ils ne veulent pas les ayder de leurs con- » seils dans une occasion aussy importante. »

Massillon écrivit une seconde lettre dans laquelle il parle en termes sévères des chicanes inopportunes que soulèvent messieurs du chapitre.

Voici la teneur de cette lettre qui triomphe des dernières résistances :

« Vos messieurs, mon cher Abbé, se font ici des afaires de gayeté de cœur et dans une occasion même odieuse pour eux ; voilà la lettre que je receus hier sur ce

(1) Lettre autographe, sans signature. Au dos : Monseigneur l'Evêque, 5 décembre 1720. Cachet aux armes de Massillon.

Digitized by Google

sujet de M. de la Houssaye, controlleur général. Je vous avois déjà écrit que quoyque la ville n'eut pas droit de les obliger c'estoit à eux à s'offrir, que les mesures devoient estre prises de concert, et que dans ces conjonctures où il s'agit de l'intérêt public les chicanes sont toujours mal receues. Ils n'ont pas voulu déférer à mes avis : il est triste que dans tout le Royaume où cette police s'est établie, le seul chapitre de Clermont se distingue par une résistance mal placée, et à laquelle on donne ici un air de mutinerie qui leur fait tort. Ayez la bonté de lire en chapitre la lettre de M. de la Houssaye, et la mienne. Vous ne ferez pas mal d'écrire en leur nom une lettre à M. le Controlleur général qui le calme et qui prévienne la privation de l'exemption des octrois dont on les menace. Je croyois cette affaire terminée sur la lettre que je vous écrivis et sur celle que M. le Blanc me promit d'écrire à M. votre intendant, et j'ay esté fort surpris en recevant celle de M. de La Houssaye.

» Nous attendons chaque jour que M^gr le Régent se détermine enfin à nommer aux bénéfices vacans. C'est ce qui doit décider de mon départ et jusques là je ne puis rien écrire de positif.

» Je vous embrasse, mon cher Abbé. Vous aurez plus au long de mes nouvelles par le premier courrier.

» A Paris, le 7 janvier (1). »

Cette lettre, qui ne porte point de suscription, est adressée, comme la précédente, à M. Delaire.

Le chapitre se soumit aussitôt et une lettre fut adressée, le 12 janvier, au contrôleur général au nom des prévôt, abbé, doyen, chantre et chanoines de l'église de Clermont. Ils s'efforcent de justifier leur conduite et protestent de leur zèle pour l'intérêt commun de la ville. Ils

(1) Lettre autographe sans signature. Au dos, cette mention : Monseigneur l'Evêque, 7 janvier 1721 (Archives départementales du Puy-de-Dôme. Chapitre cathédral, armoire 4, sac L, cote 1re.)

Digitized by Google

avaient refusé de monter une garde où il s'agissait de commander à des hommes armés, « ne croyant pas de- » voir être destinés à un ministère aussi peu convenable » à leur état ». De nouveaux arrangements plus convenables ayant été pris, ils ont été offrir leurs services à l'intendant de la province (1).

La peste ne pénétra pas dans la ville. Cependant, on continua de monter la garde pendant l'année 1721 (2) et dès l'année suivante une nouvelle épidémie, qui sévissait en Gévaudan, tenait encore en haleine les habitants de Clermont.

G. ROUCHON.

---

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Chapitre cathédral, armoire 4, sac L, cote 1.

(2) Voir une délibération de la ville, du 8 novembre 1821, au sujet du sieur de La Rochette, huissier audiencier près la Cour des Aides, qui refusait de monter la garde.

Digitized by Google

LES

TROUBADOURS, POÈTES ET ÉCRIVAINS

DE LANGUE D'AUVERGNE

(NOTES ET EXTRAITS)

Tout le monde a entendu parler des Histoires provinciales entreprises au siècle dernier par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Cette savante et laborieuse congrégation avait eu le projet de publier, avec pièces à l'appui, l'histoire particulière de chacune des provinces de la France. Malheureusement, nous le regrettons fort et particulièrement pour l'Auvergne, elle ne put exécuter son projet dans toute son étendue. Quelques-unes seulement de ces histoires locales purent être achevées : L'*Histoire de Bretagne*, par Dom Lobineau; celle de *Bourgogne*, par Dom Plancher; celle de *Paris*, par Dom Félibien, etc. Mais la plus remarquable, sans contredit, fut l'*Histoire générale du Languedoc*, par Dom Devic et Dom Vaissète.

On l'a dit avec raison, cette histoire « se distingue par » un esprit impartial et éclairé dont une rédaction métho- » dique et simple met en relief toute la valeur. » Et, aujourd'hui encore, malgré les progrès de la science historique, malgré la découverte ou l'interprétation de documents ignorés ou mal compris, le juste renom des auteurs n'est point amoindri.

Digitized by Google

L'*Histoire du Languedoc* avait paru de 1730 à 1745 en cinq volumes in-folio. Plus tard, cette édition originale étant devenue fort rare, un archéologue toulousain, Alexandre Du Mège, d'accord avec un libraire du nom de Paya, en donna (de 1838 à 1847) une seconde enrichie d'additions et de notes, en 10 volumes in-8°. Mais cette édition, paraît-il, est loin de valoir l'œuvre bénédictine. Défectueuse au point de vue de la science et de l'exécution, elle ne tarda pas à être discréditée. Une troisième édition s'imposait.

M. Edouard Privat, libraire à Toulouse, eut le courage de l'entreprendre. Pour cette œuvre considérable, qui ne devait pas comprendre moins de 14 volumes in-4°, il s'adjoignit plusieurs érudits des plus distingués. MM. Dulaurier, membre de l'Institut, Émile Mabille, Auguste Molinier et Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse (1), se chargèrent de réviser et de compléter les textes et les notes des Bénédictins, et d'y joindre toutes les notions nouvelles que la science contemporaine a su acquérir. La publication commencée en 1872, est aujourd'hui bien près d'être terminée.

Dans le tome X, volume de preuves et de notes publié à la fin de 1885, un des derniers parus, les nouveaux éditeurs ont ajouté aux 34 notes ou dissertations de Dom Vaissète, un grand nombre de notes additionnelles, plus six dissertations nouvelles, dont trois sont l'œuvre de M. Camille Chabaneau, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. De ces trois dissertations, la première renferme une étude sur l'origine et l'histoire de la langue provençale; la seconde a trait à l'établissement des Jeux floraux à Toulouse; et la troi-

(1) A ces premiers éditeurs sont venus se joindre ensuite : MM. Charles Robert, membre de l'Institut; Paul Meyer, professeur au collège de France; Anatole de Barthélemy, Allmer, Chabaneau, Lebègue, Germer Durand, Joseph Roman et Ernest Roschach.

Digitized by Google

sième contient les *biographies des Troubadours* telles qu'elles sont écrites par des auteurs contemporains; plus, en appendice, une liste alphabétique des *poètes et auteurs provençaux dont les noms ont été conservés depuis les origines de la langue jusqu'à la fin du XV^e^ siècle;* et une seconde liste indiquant les *ouvrages anonymes* en prose et en vers appartenant à la même période.

La première et la troisième de ces dissertations de M. Chabaneau offrent un grand intérêt pour l'Auvergne. Cette province, en effet, était une de celles où se parlait la langue romane du Midi, la *langue d'oc,* et elle avait toujours été considérée ainsi au temps même des troubadours. Dans un ouvrage composé à Toulouse, au XIV^e^ siècle, les *Leys d'Amor*, l'auteur considère comme langue étrangère, *estranha parladura,* le français, le normand, le breton, le flamand, l'anglais, le navarrais, l'allemand et généralement les langues de tous les pays où l'on ne dit pas *oc* pour oui; et il comprend dans la langue d'oc : le Périgord, le Querci, le Velay, l'*Alvernhe*, le Limousin, le Rouergue, le Gévaudan, l'Albigeois, Toulouse, Carcassonne, etc.

A une époque même, au temps peut-être où le Dauphin d'Auvergne avait fait de sa cour de Vodable une sorte d'académie poétique, le nom de l'Auvergne servit parfois à désigner la langue française méridionale tout entière. « Les » provinces qui ont produit les premiers et les meilleurs » troubadours, a dit M. Baret, furent la Guienne, l'Au» vergne et surtout le Limousin. Cela est démontré direc» tement par l'étude attentive de l'histoire et des pro» ductions des troubadours, indirectement par le témoi» gnage des étrangers..... Les critiques italiens, portugais » ne qualifient jamais cette langue (langue d'oc) ou cette » poésie par l'épithète de provençale. Ils l'appellent ordi» nairement langue ou poésie du Limousin, *Limosina*, » quelquefois d'*Auvergne,* désignant évidemment l'une

Digitized by Google

» et l'autre par la patrie des plus renommés entre les » troubadours (1). »

En répartissant les chevaliers français du Midi, sous les vocables de *Langue de Provence* et de *Langue d'Auvergne*, les fondateurs de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem n'ont-ils pas, eux aussi, reconnu la prédominance de l'Auvergne dans les pays au-dessous de la Loire?

Il est donc certain que la langue d'oc a été la langue parlée par les habitants de toute l'Auvergne; le patois usité encore dans nos campagnes en est d'ailleurs une preuve surabondante. Toutefois, la partie septentrionale de la province, celle qui touche à la Combrailles et au Bourbonnais, pays de *langue d'oil*, formait une région intermédiaire où les deux idiomes se coudoyaient, se mélangeaient, se pénétraient et se fondaient plus ou moins.

En quels lieux passait exactement la ligne frontière, la ligne séparative des deux langues? On l'a établi avec une quasi certitude pour tous les pays qui s'étendent de l'Océan au Limousin (2). Mais à partir de la Marche, en allant vers l'est, on en est réduit aux conjectures, aux tâtonnements, aux à peu près. « La ligne de démarcation » des deux langues, dit M. Chabaneau, qui, de la mer à » Blaye, est la Gironde elle-même, court durant quelques » lieues parallèlement à la Dordogne, à quelque distance » de cette rivière, puis se dirige brusquement au nord, » englobant dans le domaine de la langue d'oc tout le dé» partement de la Dordogne, un tiers à peu près de la Cha-

(1) *Espagne et Provence*, par E. Baret. — Un volume in-8°, Paris 1857.

(2) C'est ce qui résulte d'un *rapport* publié en 1876, dans les archives des Missions scientifiques et littéraires, sous le titre de *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil*, par M. Ch. de Tourtoulon et M. O. Bringuier. La publication de la seconde partie de ce rapport, qui doit conduire la limite jusqu'au pied du Simplon, a été interrompue par la mort de l'un des auteurs et la maladie de l'autre. L'*Intermédiaire des Chercheurs*, du 10 juillet 1887, nous fait espérer que ce second rapport ne tardera pas à être livré au public.

Digitized by Google

» rente, toute la Haute-Vienne sauf une étroite lisière à » l'ouest, les deux tiers de la Creuse et se dirige ensuite » à peu près en droite ligne, en inclinant un peu au sud » vers notre frontière orientale, à travers l'Auvergne, le » Lyonnais et le Dauphiné. »

Il semble ressortir de là qu'en Auvergne, ainsi que dans les pays situés entre cette province et les Alpes, il est difficile de fixer le point précis où cessait l'usage de la langue d'oc pure et où commençait celui de la langue du nord. Il est à croire cependant, en ce qui nous concerne, que ce point ne s'écartait pas sensiblement des limites septentrionales de la généralité de Riom.

I.

Pays de langue d'oc, l'Auvergne participa au mouvement littéraire qui se fit sentir au moyen-âge dans toutes les contrées de l'ancienne Gaule méridionale. Elle eut ses tournois poétiques, elle eut ses poètes et ses troubadours, ses jongleurs et ses conteurs. Et ce ne fut pas seulement dans les hautes classes féodales que se recrutèrent ces esprits d'élite. La bourgeoisie et le peuple professèrent à l'égal de la noblesse des sentiments chevaleresques et lui disputèrent la palme des beaux vers.

Comme leurs confrères des autres provinces méridionales, les troubadours auvergnats n'ont pas laissé des œuvres bien considérables ni bien nombreuses. Quelques vers, quelques poésies de circonstance et c'est à peu près tout ce qui nous est parvenu d'eux. De quelques-uns même, on ne connaît souvent que le nom, sauvé de l'oubli par une mention dans un ouvrage contemporain. Mais, si mince que soit leur bagage, si inconnus qu'ils soient eux-mêmes, ces poètes sont nos compatriotes; ils ont été mêlés à la vie de nos ancêtres, ils ont vécu à côté d'eux, ils ont parlé le même langage et ce langage qu'ils avaient

Digitized by Google

porté à un haut point de perfection, ce langage est encore, quoique bien dégénéré, celui des habitants de nos campagnes.

Bien des auteurs se sont occupés des troubadours. Sans parler de l'abbé Millot dans son *Histoire littéraire des Troubadours*, et des auteurs de l'*Histoire littéraire de France;* sans parler de Sismondi, de Raynouard, de Fauriel, de M. Eugène Baret, etc., plusieurs érudits allemands des plus distingués se sont appliqués à étudier la vie et les œuvres de ces poètes méridionaux. Mais nulle part, que nous sachions, on n'avait donné une nomenclature aussi exacte et aussi complète que celle contenue dans le savant mémoire de M. Chabaneau (1). C'est à l'aide de cette nomenclature générale que nous allons dresser la liste particulière des troubadours de l'Auvergne et du Velay qui nous intéressent plus spécialement.

Austorc de Maensac (de Manzat, arrondissement de Riom, Puy-de-Dôme; ou de Mainsat, arrondissement d'Aubusson (Creuse) (2); contemporain du Dauphin d'Auvergne. Il ne reste rien de lui.

Austorc d'Orlac (1270) — peut-être le même ou tout au moins de la même famille qu'*Austorgue de Orllaco* (Ornac, commune de Mons, canton d'Olargues, arrondissement de Saint-Pons, Hérault) qui fut consul de Montpellier, en 1251 (*Teulet*, tome III, page 205); a laissé un *planh,* espèce de complainte sur la mort de Saint-Louis.

Ce troubadour, que l'abbé Millot et M. Francisque

(1) Pour sa liste, M. Chabaneau s'est servi de tous les manuscrits connus et de tous les ouvrages antérieurs, mais principalement de ceux d'un savant allemand, M. Bartsch, et surtout de celui intitulé : *Grundriss zur Geschichte der Provenzalischen Literatur von Karl Bartsch. Elberfeld*, 1872.

(2) Au lieu de Manzat ou de Mainsat, pourquoi ne serait-ce pas *Moissat* (Puy-de-Dôme), en basse latinité *Magentiacum ?*

Digitized by Google

Mandet dans son *Histoire de la Langue romane*, appellent AUSTAN DORLHAC, est indiqué par eux comme originaire du Velay. Du nom de ce troubadour, on a voulu rapprocher le nom de *Dorlhac* porté par une famille originaire du Velay, qui a encore des représentants à Saint-Germain-Lembron, près Issoire. Mais il ne faut probablement voir là qu'une coïncidence; le troubadour *Austorc* ou *Austan* était originaire, peut-être d'Ornac, comme le dit M. Chabaneau, mais plus vraisemblablement d'*Aorlac* ou Aurillac dans la Haute-Auvergne.— *(Histoire littéraire de la France*, tome XIX, page 605.)

AUSTORC DE SEGRET -- peut-être le même que Astorgius, abbas Secureti (Seguret, au Puy en Velay), de 1266 à 1298, dont il est question dans les *Titres de la maison de Bourbon*.

On a de lui un *Sirvente* (1) contre Philippe-le-Hardi et Charles d'Anjou, composé peu après la mort de Saint-Louis. — (Voir : *Histoire littéraire de la France*, tome XIX, page 606.)

(1) *Sirvente*, genre de poésie. « Banni du domaine de l'amour, le *Sirvente* voyait » s'ouvrir devant lui tout le champ de l'histoire politique : la satire des mœurs, » la poursuite des abus, la vengeance des crimes, c'était une assez belle part. » De tous les genres de la littérature méridionale, il est assurément le plus passionné, » parce que les sentiments qu'il exprime sont sincères. Pour nous, c'est le poème le » plus intéressant; il nous ouvre un jour sur l'histoire de ces temps, la passion en » est l'âme..... Le sirvente était destiné à être chanté. Il se partageait en strophes; » il fallait, quand on voulait y répondre, que la réponse s'assujettît à l'ordre des rimes » accepté par l'adversaire. » (Gidel. — *Histoire de la Littérature française*, tome I, chapitre II.)

Tenson. — La tenson ou *Jeu-parti* était ordinairement une sorte de dialogue entre deux interlocuteurs qui soutenaient sur une question des opinions contradictoires. Le dialogue était en couplets de même mesure et de rimes semblables, ou en distiques ou même en un seul vers..... Quelques-unes des pièces qui nous sont parvenues contiennent des envois avec les noms et les jugements des arbitres. Les questions qui faisaient l'objet de la tenson et qui demeuraient souvent indécises concernaient surtout la chevalerie et l'amour. — Quand elle a plus de deux interlocuteurs, la tenson provençale s'appelle *tornaymen* (tournoiement, tournoi). Les divers personnages y parlent à leur tour sur la même question. (Vapereau. — *Dictionnaire universel des Littératures.)*

Cobla — Strophe, couplet. — « On vit de bonne heure les poètes provençaux inven-

Digitized by Google

BERNART AMOROS — de Saint-Flour (Cantal). Compilateur d'un chansonnier perdu auquel il joignit une préface dont une copie nous a été conservée dans un manuscrit de la bibliothèque Riccardi, à Florence.

BERTRAN DE LA TOUR — (Latour d'Auvergne, arrondissement d'Issoire, Puy-de-Dôme); contemporain du Dauphin d'Auvergne avec lequel il échangea des *coblas*. — (Voir : *Histoire littéraire de la France*, tome XVIII, page 615.)

BONAFOS — a laissé une *tenson* avec Cavaire. On y voit que Bonafos n'aimait point les habitants d'Aurillac et que ceux-ci lui rendaient la pareille. Etait-il Auvergnat?

CASTELLOSA. — Voici ce que disent d'elle des manuscrits du XIII^e^ siècle, dont deux sont conservés à la Bibliothèque nationale :

« Na Castellosa si fo d'Alvergne, gentils domna, moiller » del truc de Mairona; et amet n'Arman de Breon, e » fetz de lui sas cansos. Et era una domna mout gaia e » mout enseignada e mout bela. »

On a de dona Castellosa trois chansons dont deux ont été publiées par Raynouard dans son *Choix des Poésies*

» ter la strophe appelée par eux *cobla*. Jusqu'alors la poésie populaire avait développé » les récits en longues stances monorimes. Chaque vers offrait à l'auditeur une pensée » complète. Les troubadours imaginèrent, pour soutenir l'attention et prévenir la satiété, » d'entremêler des vers inégaux de rhythme et terminés par des rimes diverses. Ils » créèrent le couplet ou strophe. » *(Gidel*, ibidem.)

Chanson (cansos). « A la chanson appartiennent les sujets les plus relevés : l'éloge » de Dieu et celui des dames. Consacré tout entier à chanter l'amour, ce poème a tout » l'éclat dont pouvaient l'embellir les imaginations du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Les ravissements d'une âme que transporte le bonheur, les espérances d'un serviteur fidèle, » les éloges magnifiques de la beauté, de la noblesse d'une idole devant qui tout est » rabaissé, en voilà le fonds commun et il semble inépuisable. » *(Gidel.)*

Enseignement. — « Sous le titre d'*Ensenhamen*, les poètes donnaient soit à » quelque jeune fille, soit à quelque jeune garçon (damoisel) des préceptes de conduite, » de politesse et de savoir vivre..... c'est le genre didactique. » *(Gidel.)*

Razo. — « Les jongleurs, avant de débiter une chanson ou un sirvente, avaient coutume d'en exposer le sujet, *la razo*, à leur auditoire. Lorsqu'ils étaient en même temps » troubadours, ils en faisaient sans doute de même pour leurs propres compositions. » (Chabaneau. — Note additionnelle à l'*Histoire du Languedoc*, tome X.)

Digitized by Google

des Troubadours. On les trouve aussi dans le *Parnasse occitanien* de M. de Rochegude. — (Voir : l'*Histoire littéraire de la France,* tome XVIII, page 580.)

CAVAIRE — Jongleur, peut-être auvergnat, qui paraît avoir séjourné en Lombardie, dans le second quart du treizième siècle. On a de lui une tenson avec Bonafos, une autre avec Folco ou Falcon.

La façon dont il parle d'Aurillac et de ses habitants dans sa tenson avec Bonafos donne lieu de supposer qu'il était né dans cette ville. — (Voir : *Histoire littéraire de la France,* tome XIX, page 596.)

DALFINET — paraît avoir été contemporain du Dauphin d'Auvergne. Peut-être était-il son fils? — On a de lui un sirvente composé sur le modèle de *Bem plai lo gais temps de Pascor* de Bertran de Born et par conséquent postérieur.

EBLE DE SAIGNES — (Saignes, arrondissement de Mauriac, Cantal); contemporain de Peire d'Auvergne qui le mentionne dans sa satire et de Garin-le-Brun qui lui adressa une de ses pièces. On a de lui une tenson avec Guilhem Gasmar. — (*Histoire littéraire*, tome XVII, page 569 et tome XVIII, page 643.)

FAIDIT DE BELESTAR. — Deux manuscrits lui attribuent une chanson de Richart de Barbezieux, et la table d'un autre manuscrit, une chanson d'Arnaut de Mareuil.

M. Chabaneau fait suivre le nom de ce troubadour de cette indication : *Belesta, Ariège, arrondissement de Foix*. A-t-il remarqué que près de Vodable (Puy-de-Dôme), résidence du Dauphin d'Auvergne, il existait un château du nom de *Bellestat*? — Un autre Belestat existe dans le canton de Saint-Cernin (Cantal).

GARIN LO BRUN, du Velay — contemporain de Peire d'Auvergne. Peut-être le même qu'un Garinus Bruni, qui fut garant vers 1174, avec Raimon de Baux, Bermon d'Uzès et d'autres seigneurs, d'un serment de fidélité prêté par Bernard Atton VI, vicomte de Nîmes, au comte

Digitized by Google

de Toulouse? — On a de lui une chanson sous forme de tenson et un *enseignement*, « non fo trobaire de vers ni de » chansos, mas de tensos. » — (*Histoire littéraire*, tome XV, page 463 et XVII, page 419.)

GAUSERAN DE SAINT-DIDIER OU DE SAINT-LEYDIER — (Saint-Didier sur Doulon, arrondissement de Brioude, Haute-Loire). Petit-fils de Guilhem de Saint-Didier, a laissé une ou deux chansons.

GAVAUDAN *le vieux* — 1195-1215, a laissé une dizaine de pièces lyriques. — M. Baret *(Espagne et Provence)* le mentionne comme un troubadour de l'*École d'Auvergne*. Notons à ce propos, que M. Baret divise les troubadours en diverses écoles ainsi qu'il suit : *Écoles d'Aquitaine* comprenant les écoles limousines, de Gascogne, de Saintonge. — *École d'Auvergne*. — *Écoles de Languedoc* comprenant les écoles de Toulouse, de Narbonne, de Béziers. — *Écoles de Provence* comprenant l'école provençale proprement dite, l'école de Vienne, l'école de Montferrat.

GUILHEM BORZATZ OU DE BORZACH — d'Aorlac (Aurillac, Cantal), vers 1350. — Il est l'auteur d'une chanson qui fut couronnée aux Jeux floraux de Toulouse et d'un sirvente qui obtint l'églantine.

GUILHEM MOYSES (*alias* LO MARQUES) — Troubadour nommé par le moine de Montaudon comme son voisin et son cousin. Il était donc Auvergnat. — *(Histoire littéraire*, tome XVII, page 572.)

GUILHEM DE SAINT-DIDIER OU SAINT-LEYDIER — (Saint-Didier sur Doulon, arrondissement de Brioude, Haute-Loire), 1180-1200, a laissé une quinzaine de pièces lyriques. — *(Histoire littéraire*, tome XV, page 449 et tome XVII, page 419.)

MICHEL DE LA TOUR — de Clermont en Auvergne, vers 1300, auteur de la biographie de Peire Cardinal. Il avait compilé un recueil de poésies des troubadours, aujourd'hui perdu, mais qui existait encore à la fin du

Digitized by Google

XVI^e siècle et dont Giammaria Barbieri a fait usage dans son *Dell'origine della poesia rimata*, publié à Modène, en 1790, par Tiraboschi.

D'après Barbieri, le recueil de poésies commençait ainsi : « Maistre Miquel de la Tor, de Clarmon d'Al- » vernhe, si escrius aquest libre estant en Montpeslier, » etc. »

MONTAUDON (le moine de) — (de Vic-sur-Cère, arrondissement d'Aurillac, Cantal). « Lo monges de Montaudo » si fo d'Alvernhe, d'un castel que a nom Vic, qu'es près » d'Orlac. Gentils hom fo; e fo faitz morgues de l'abaia » d'Orlac, e l'abas sil det lo priorat de Montaudon..... » E fazia coblas, estan en la morgia, e sirventes de las » razons que corien en aquela encontrada..... — *(Biographies du temps conservées dans divers manuscrits.)*

Le moine de Montaudon a laissé dix-sept à dix-huit pièces lyriques parmi lesquelles un sirvente contre les poètes de son temps. Il avait aussi peut-être composé des nouvelles qui sont perdues. — *(Histoire littéraire de la France,* tome XVII, page 565. — Ernest Sabatier. *Le moine de Montaudon*, Nîmes 1879. — *Otto Klein, Die Dichtungen des Mœnchs von Montaudon.* Marburg, 1882, etc.)

NOAILLAC (LE PRÉVOT DE) — cité par Barbieri. M. Chabaneau croit que *Noaillac* est une faute, et qu'il faut lire *Veillac* (Velai), il s'agirait donc du prévôt du Puy en Velai.

PEIRE D'AUVERGNE — 1150-1200, né dans le diocèse de Clermont.

« Peire d'Alvernhe si fo del evesquat de Clarmon. Savis » homs fo e ben letratz, e fo files d'un borges. Bels e » avinens fo de la persona : e trobet ben e cantet ben. E » fo lo premiers bons trobaire que fo outro mon..... » — *(Biographies du temps.)*

D'après un troubadour postérieur, B. Marti, il aurait été d'abord chanoine, puis serait devenu jongleur.

Digitized by Google

Il a laissé environ vingt-cinq pièces lyriques, parmi lesquelles un sirvente contre plusieurs poètes de son temps. — *(Histoire littéraire*, tome XXV, page 114. — Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, 1846, tome II, page 9.

PEIRE CARDINAL — 1210-1230, du Puy en Velay.

« Peire Cardinals si fo de Veillac, de la ciutat del » Puei nostra domna..... e fo fils de cavalier et de » domna. E cant era petitz, sos paires los mes por qua- » norgue en la quanorguia major del Puei; e après letras, » e saup ben lezer e chantar. E quant fo vingutz en état » d'ome..... mot trobet de belas razos e de bels chantz; » e fetz cansos, mas paucas; e fetz mans sirventes, e tro- » bet los molt bels e bons..... E anava per cortz de » reis e de gentils barons, menan ab si son joglar que » cantava sos sirventes..... E ieu maistre Miquel de la » Tor, escrivant, fauc a saber qu'en Peire Cardinals, » quan passet d'aquesta vida, qu'el avia ben entorn de » cent ans..... » *(Biographies du temps.)*

On a de Peire Cardinal environ soixante-dix pièces. — *(Histoire littéraire,* tome XX, page 569. — *Fauriel*, tome II.)

PEIRE DE COLS — (commune de Vic-sur-Cère, arrondissement d'Aurillac) d'AORLAC — d'Aurillac. On a de lui une chanson attribuée aussi à Richart de Barbezieux. — *(Histoire littéraire,* tome XIX, page 612.)

PEIRE LAROCA — troubadour mentionné par le moine de Montaudon.

PEIRE DE MAENSAC — contemporain du dauphin d'Auvergne. On trouve sous son nom, dans quelques manuscrits, quatre pièces lyriques, que d'autres attribuent à d'autres troubadours.

Voir ci-dessus : *Austorc de Maensac;* et ci-après : *Ugo de Maensac.* — *(Histoire littéraire,* tome XVIII, page 618. — *Fauriel,* tome I.)

PEIRE DEL POI OU DÉL PUEY — du Puy en Velay?

Digitized by Google

On cite de lui une tenson avec Aimeric (de Peguilhan) dont le troubadour provençal Blacatz est choisi pour juge.

PEIRE ROGIER — Chanoine de Clermont (Puy-de-Dôme), 1160-1180.

« Peire Rotgiers si fo d'Alvernhe, canorgues de Clar-
» mon; e fo gentils hom, bels e avinens, e savis de le-
» tras e de sen natural; e trobava e cantava be. E laisset
» la canorga e fes se joglars, e anet per cortz, e foron gra-
» zit li sieu cantar. E vinc s'en a Narbona en la cort de
» Madomna Ermengarda (Ermengarde, fille d'Aymeri II,
» vicomte de Narbonne, morte vers 1197), qu'era adones
» de gran valor et de gran pretz, et alla l'aculhit fort e
» l'onret et fetz grans bez. Et el s'enamoret d'ella en fetz
» sos vers e sas cansos... (*Biographies du temps.)*

Peire Rogier alla ensuite en Espagne et finit ses jours dans un monastère de l'ordre de Grandmont, où il s'était retiré. — On a de lui huit ou neuf pièces lyriques. — (*Histoire littéraire*, tome XV, p. 459; tome XVII, p. 419. — *Fauriel*, tome I, etc.)

PEIROL — de Rochefort en Auvergne, 1180-1220, mort à Montpellier.

« Peirols si fo us paubres cavaliers d'Alvernhe, d'un
» castel que a nom Peirols (1), qu'es en la encontrada del
» dalfi d'Alvernhe, al pe de Rocafort.....»

Il a laissé environ trente-cinq pièces lyriques et paraît avoir composé aussi des nouvelles. — (*Histoire littéraire*, tome XV, p. 454; tome XVII, p. 419. — *Fauriel*, tome II; *Raynouard*, etc.)

PONS DE CHAPTEUIL — (de Saint-Julien-Chapteuil, arrondissement du Puy en Velay, Haute-Loire), 1180-1190.

On a de lui une trentaine environ de pièces lyriques. (*Histoire littéraire*, tome XV, p. 22; tome XVII, p. 420.)

(1) Vraisemblablement Perol, commune de Prondines, canton d'Herment, à peu de distance de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

ROBERT Ier, DAUPHIN D'AUVERGNE — 1169-1234.

« Los dalfins d'Alvernhe si fo coms d'Alvernhe, us » dels plus savis cavalliers e dels plus cortes del mon.....; » el plus connaissens el plus entendens, e que meils trobet » sirventes, coblas e tensos; el plus gen parlans hom que » anc fos a sen et a solatz..... » *(Biographies du temps.)*

Robert était le fils de Guillaume VII *le jeune*, comte d'Auvergne. A la suite de démêlés et de guerres de famille, où étaient intervenus Henri II, roi d'Angleterre, et Louis VII, roi de France, un partage des terres d'Auvergne avait été effectué en 1169. La portion orientale de la Basse-Auvergne avait été attribuée à Guillaume VII, et fut désignée depuis lors sous le nom de *Dauphiné*, parce que Guillaume avait pris le nom de *Dauphin*, comme ses aïeux maternels, les Dauphins de Viennois. Issoire et Vodable étaient les principales villes de la nouvelle seigneurie.

Robert fut tout à la fois un grand guerroyeur et un troubadour renommé. Il aimait passionnément la poésie et les belles-lettres. Il s'était constitué une bibliothèque considérable dont il avait acquis une partie à force d'argent, et le surplus au moyen d'extorsions et de pillages commis dans les couvents de son voisinage (1).

On a de lui huit ou neuf pièces. (*Histoire littéraire*, tome XVIII, p. 607.)

ROBERT, 60me ÉVÊQUE DE CLERMONT. — *(Lo vesque de Clarmont)*, 1195-1227.

Robert, fils de Robert IV, comte d'Auvergne, d'abord doyen de l'église cathédrale d'Autun, fut élu évêque en 1195 par le chapitre de Clermont. Il devint archevêque de Lyon et mourut en 1234.

(1) Sur les enlèvements de livres pratiqués par le dauphin Robert, voir dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, tome 24 (année 1882), un article de M. Emmanuel Teilhard, intitulé : *Montferrand avant sa Charte de commune.* — Voir aussi dans le *Bullaire d'Auvergne*, publié par M. l'abbé Chaix, une bulle du pape Célestin III, du 13 novembre 1193.

Digitized by Google

On a de lui un sirvente et deux coblas. (*Histoire littéraire*, tome XVIII, p. 607.)

UGO DE MAENSAC— (de Manzat, Puy-de-Dôme, ou Mainsat, Creuse, — à moins que ce ne soit de Moissat, *Magentiacum*, Puy-de-Dôme), de la même famille qu'Austorc et Peire de Maensac. — On a de lui une tenson avec Peire Cardinal (1).

GUI D'USSEL, — contemporain de Gaucelm Faidit et de Marie de Ventadour.

Gui d'Ussel appartenait à la famille des seigneurs d'Ussel en Limousin, actuellement département de la Corrèze. Si nous faisons figurer son nom dans cette liste, c'est qu'il fut chanoine à Brioude et à Montferrand. C'est là qu'ayant connu la femme du vicomte d'Aubusson et la comtesse de Montferrand, femme du dauphin d'Auvergne, il fit pour ces dames *maintas bonas cansos*. « Mas » lo legatz del papa li fetz jurar que mais nos fezes cansos; » e per lui laisset lo trobar el cantar. »

On a de lui une vingtaine de pièces lyriques. (*Histoire littéraire*, tome XVII, p. 551.)

II.

M. Chabaneau a fait suivre sa liste des auteurs provençaux d'une liste des *Ouvrages anonymes* en prose et en vers depuis les origines de la langue d'oc jusqu'à la fin du XV^e^ siècle.

En ce qui concerne spécialement l'Auvergne, nous n'y trouvons mentionné qu'un *Cantique en l'honneur du St-*

(1) Sauf pour deux ou trois noms, nous avons suivi exactement les indications d'origine contenues dans le mémoire de M. Chabaneau. Aussi ne trouve-t-on pas dans notre liste des troubadours comme Raymond Vidal, comme Clara d'Anduze et autres, que certains auteurs, sans raison justifiée ou même apparente, ont classés parmi les troubadours nés en Auvergne.

Digitized by Google

Esprit, publié par MM. Michel Cohendy et Antoine Thomas, dans le journal *La Romania* (tome VIII, p. 211). Le manuscrit de ce cantique a été trouvé à Saint-Julien-de-Coppel, près Billom, et appartient aux Archives départementales du Puy-de-Dôme. Il contient : 1° des strophes en l'honneur du Saint-Esprit ; 2° les statuts versifiés d'une confrérie du Saint-Esprit, et 3° une petite prière à la Vierge. Ces trois pièces forment ensemble 430 vers en dialecte auvergnat du commencement du XIII^e^ siècle, peut-être même du XII^e^.

On peut joindre à ce cantique *la Passion du Christ*, dont le manuscrit, appartenant à la Bibliothèque de Clermont, a fait l'objet d'études approfondies. Au dire des savants, ce poème est écrit dans un dialecte intermédiaire entre la langue du nord et celle du midi, mais plus rapproché cependant de la langue d'oc ; et il se pourrait que ce dialecte ne fût autre que la langue parlée dans la partie de l'Auvergne qui confinait aux pays de langue d'oïl.

Ces deux pièces sont les seuls documents littéraires anonymes connus paraissant écrits en langue romano-auvergnate.

Si l'on veut étudier sérieusement cette langue, force est donc d'avoir recours aux chartes et titres administratifs, et ces documents-là encore ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire.

Voici, par ordre chronologique, l'indication de ceux dont l'existence nous a été signalée (1) :

1178. — Titre concernant le comte Guillaume d'Auvergne et le vicomte Raymond de Turenne. (Justel. *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Preuves de Turenne*, page 36.)

(1) Une liste comme celle que nous donnons ne peut évidemment pas être jamais complète. Il nous a semblé cependant qu'il y aurait quelque utilité à la publier, ne fût-ce que pour tâcher d'inspirer à quelqu'un de nos compatriotes l'idée d'étudier sérieusement le langage dont nos pères se servaient au moyen-âge.

Digitized by Google

Mai 1198. — Serment de l'évêque Robert, publié par M. Gonod en 1839 dans sa *Notice sur la Cathédrale de Clermont*, d'après un vidimus de 1284, et reproduit par M. Rivière, dans son *Histoire des Institutions de l'Auvergne*. Paris, Marescq, 1874. 2 vol. in-8°. Ce vidimus est conservé aux Archives départementales, *fonds du chapitre Cathédral, arm. 18, sac. B, cote 10.*

1198. — Extrait des Archives du monastère de Riom, rapporté dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. II, p. 149.

1199 (?). — Charte de franchises accordée aux habitants de Montferrand par le comte Guillaume et la comtesse sa mère. Cette charte (conservée dans les *Archives municipales de Clermont*), nous est parvenue par une copie faite en 1273 par l'abbé de St-Alyre et celui de St-André-lès-Clermont, afin de remplacer l'original qui était en mauvais état. — Elle n'est pas datée; mais M. Emmanuel Teilhard, qui l'a soigneusement étudiée et qui se propose d'en publier le texte, croit qu'elle a été rédigée dans les dernières années du XII^e^ siècle, plus près de 1199 que de 1190.

1201. — Acte d'échange de terres en Haute-Auvergne, conclu entre le dauphin d'Auvergne, Aymon de Brossadol et autres, publié dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, tome II, d'après une charte conservée aux Archives de Dijon et reproduit dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome III, p. 451.

1223. — *Mémorial de Jehan Bernars*, petite lièvre pour le chapitre du Port avec de nombreuses surcharges des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. *(Archives départementales du Puy-de-Dôme.* Registre non fol., parch. *Chap. du Port, L. 31.)*

1224. — Charte de Saint-Bonnet-le-Château en Forez octroyée par Robert, seigneur de cette ville, reproduite dans le tome III de l'*Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes du Forez*, par Lamure.

Digitized by Google

1242. — Terrier du Port, dit *terrier dogue*, commençant : « L'an mial dos cens et quaranta dos, fo fais aquests » terriers. — Aisso es lo ces de la gleiza del Port à paiar » à la Saint-Michel. »

(*Archives départementales, fonds Évêché*, liasse 1, reg. 4. — 193 feuillets parch., feuillets de garde écrits.)

Mai 1270. Charte octroyée à la ville de Besse par Bernard et Bertrand de la Tour. (Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne;* Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, tome IV; Rivière, tome II, p. 272.

Juillet 1270. — Charte (en roman et en latin) accordée à la ville de Riom par Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. (Chabrol, tome IV, p. 501; Rivière, tome II, p. 276.)

1271. — Censier du prieuré de Vieille-Brioude, publié par M. Augustin Chassaing dans son *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne.* Paris, Imprimerie Nationale, 1886, in-4°, p. 126.

Juillet 1280. — Sentence arbitrale (en roman et en latin) d'Eustache de Beaumarchais, entre l'abbé et les consuls d'Aurillac, dite *première paix*, publiée par M. Delzons. Aurillac, 1841; 32 pages in-8°. Voir aussi : Rivière, t. II, p. 296.

Septembre 1280. — Inscription tumulaire sur marbre blanc concernant Sabanac de Catus. — Le marbre sur lequel est gravée cette inscription a été découvert à Gerzat et fait partie du Musée de Clermont. (Sur cette inscription : Doniol, *les Patois de la Basse-Auvergne*, page 58.)

Août 1298. — Sentence de Guillaume d'Achillosas, bailli des montagnes d'Auvergne, entre l'abbé et les consuls d'Aurillac, dite *deuxième paix*, publiée par M. Delzons. Aurillac, 1841; 68 pages in-8°; réimprimée par M. Rivière, t. II, p. 369.

12.. — Terrier de Chantoin commençant : « Aisso es » lo ces que devont li ome de Clarmont à Chantoent en la

Digitized by Google

» ciutat.» (*Archives départementales, fonds des Carmes-Déchaussés*, l. 4, n° 20, parchemin non folioté.)

1303 (?) — Fragment de terrier de Chantoin. (*Ibid.*, papier non folioté, même recueil.)

1340. — Lièvre ou terrier de Charbonnier (canton de Saint-Germain-Lembron, Puy-de-Dôme), commençant : « Ayso sunt li ces que devont ly home de Charboneyr à » la mayzo de l'espital de Saynt Jehan de Jérusalem. » Cette lièvre fait partie de la bibliothèque de M. Antoine Vernière, de Brioude.

1350. — Discours d'une chanoinesse de Blesle, rapporté dans une charte citée par M. de Saint-Poncy dans sa *Notice historique sur Blesle*. Le Puy, Marchessou, 1869, in-8°.

Décembre 1353. — Cession par Béraud I^er^, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et sire de Mercœur, au chapitre de Brioude, des droits de brenage, leyde et cens qu'il possédait à Brioude. (Chassaing, *Spicilegium*, page 338.)

Décembre 1353. — Quittance donnée par Béraud I^er^, comte de Clermont, du capital d'une rente de vingt livres due par le chapitre de Brioude. (Chassaing, *Spicilegium brivatense*, page 340.)

Janvier 1354. — Quittance donnée par Béraud I^er^, comte de Clermont, etc., de 400 écus d'or et d'une rente de 40 livres dus par le chapitre de Brioude. (*Ibid.*, p. 341.)

Juin 1364. — Quittance donnée par *Guillot Boudet, recebadour general de la viala de Clarmont*, transcrite dans un titre latin cité dans les pièces justificatives des *Origines de Clairmont*, par Savaron, édit. Durand, p. 383.

1367. — Le registre des comptes de Montferrand. Ce registre est écrit en langue d'oc déjà corrompue et se rapprochant du français.

Dans la suite des registres de Montferrand, conservés aux archives municipales de Clermont, il y a une lacune de 1368 à 1385. En 1385, le français est la langue em-

Digitized by Google

ployée. Cependant, en 1408, on trouve encore une partie du registre des comptes rédigée en langue romane.

Août 1369. — Quittance donnée par Joh. Chalchat, *capitani de la viala de Clarmont.* — Cette quittance, ainsi qu'un grand nombre d'autres de la même époque, se trouve aux *Archives municipales de Clermont.*

15 février 1373. — Acte sur le guet de Murat, donné par M. de Chazelles dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome II, p. 159.

1380. — Délibérations du corps commun de la ville de Montferrand, et notamment celle relative à la réception du corps de Duguesclin, mort à Chaliers. Cette délibération a été extraite par Dulaure des registres municipaux de Montferrand, et imprimée dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome III, p. 180.

1384. — Titre de la ville d'Allanche reproduit dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome II, p. 159.

1385. — Registre des bayles de la charité de Clermont. *(Archives municipales de Clermont.)*

6 juillet 1396. — Pierre Mercier, chancelier des montagnes d'Auvergne, à la requête de Regnaud de Murat, fait transcrire le contrat de mariage dudit Regnaud avec Jeanne, fille de Bérenger de Castelnaud, seigneur de Mellet et de Castelnaud, en date du XI *jorn de décembre*, *l'an setanta cinc.* — Ce contrat, en langue romane dialecte de l'Auvergne, est aux *Archives nationales.* (Voir: *Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, publié par Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, tome II, p. 82.)

1398-1399. — Compte des consuls de la ville d'Herment. Ce compte fait partie de la collection de manuscrits de M. Augustin Chassaing, archiviste paléographe, juge au tribunal civil du Puy.

13.. — Registre des cens et percières dus au St-Esprit de la paroisse de Saint-Pierre. *(Archives municipales de Clermont.)*

Digitized by Google

23 mars 1421. — Charte de Jean d'Armagnac ordonnant la restitution, au chapitre de Murat, de droits de dîmes dont les moines de Bredon l'avaient dépouillé (publiée par M. de Sartiges dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1862, page 234).

1462. — Livre prébendaire de l'abbaye de Chaises en Brivadois, cité par Dominique Branche dans son livre sur l'*Auvergne au moyen-âge*.

1514-1536. — Livre d'état civil de la famille Cambefort, d'Aurillac (publié par M. de Sartiges dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1862, p. 237).

1595. — Complainte sur le duel de Jean-François Lizet, seigneur de Courdes, avec Guy de Montclar de Montbrun (recueillie dans le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome IV, page 333).

F. MÈGE.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

CHAPITRE V.

Nous avons cru devoir consacrer un chapitre à la commanderie du Pont-Vieux et à l'abbaye de la Vassin, à cause de leur importance. Elles se rattachent d'ailleurs à la période historique que nous venons de parcourir, et elles ont conservé l'une et l'autre leur existence individuelle jusqu'à la Révolution de 1789.

Elles ont ensuite pour nous un autre mérite, celui d'apporter de nouveaux éléments de conviction à ce double fait qu'au moment où elles furent établies, les barons de La Tour résidaient dans le château dont ils portaient le nom, et que plusieurs d'entre eux revenaient des croisades (1).

Il importe en effet de remarquer l'époque à laquelle ces deux créations furent fondées. Il faut aussi constater qu'elles furent placées dans l'étendue de la terre chef-lieu de la baronnie.

Quelle fut la cause de la fondation de la commanderie? A quelle pensée répondait-elle? L'idée de cette concession ne venait-elle pas de Jérusalem? Ne s'agissait-il pas de

(1) Nous croyons avoir prouvé, dans le chapitre précédent, que Bernard IV et son fils Bertrand Ier firent partie de la première croisade.

Digitized by Google

l'organisation d'une milice chargée de lutter contre les infidèles et par conséquent de veiller au maintien de la délivrance des lieux saints? Est-il déraisonnable d'y voir la continuation de ce qu'un croisé devait considérer comme un devoir?

La commanderie du Pont-Vieux fut, à nos yeux, comme toutes celles qui furent fondées au retour de la première croisade, la part contributive des barons de La Tour à la consolidation de l'œuvre accomplie par eux en Palestine.

Et ne faut-il pas aussi attribuer la création de l'abbaye de la Vassin aux impressions rapportées de la seconde croisade? Son établissement n'est-il pas la preuve de l'influence de saint Bernard sur cette aristocratie féodale qu'il avait poussée en Terre-Sainte? N'est-ce pas après leur retour de la seconde croisade que plusieurs seigneurs d'Auvergne (1) parmi lesquels les barons de La Tour eurent l'idée de fonder près de leurs manoirs des monastères destinés à recevoir leurs cendres et celles de leurs familles?

On peut donc dire, il nous semble, sans trop de témérité que la commanderie et l'abbaye durent leur origine aux croisades.

On peut, à plus forte raison, trouver dans ces deux fondations la preuve que ceux qui les firent résidaient alors dans leur château de La Tour.

Ce fut par zèle religieux que les barons de La Tour mirent la commanderie si près de leur habitation seigneuriale. Ils y attachèrent un pieux souvenir et voulurent avoir des rapports intimes avec les défenseurs des lieux saints. De même, ils ne placèrent dans leur terre baronniale le couvent où ils voulurent être enterrés que pour l'avoir près de leur demeure. Cette pensée fut aussi la leur à la fin du XIII^e^ siècle, lorsqu'ils quittèrent La Tour pour aller s'établir à Saint-Saturnin. Le lieu de leur sépulture fut

(1) Notamment, comme nous l'avons déjà dit, le comte et le dauphin d'Auvergne.

Digitized by Google

alors changé et transporté par eux dans un autre couvent, à Clermont.

Nous allons donc écrire l'histoire de la commanderie et de l'abbaye; mais nous le ferons aussi rapidement que possible.

§ Ier. — Commanderie du Pont-Vieux.

Sommaire. — La commanderie a été fondée par la maison de La Tour. — Date de la fondation. — Elle a appartenu dès sa fondation aux Hospitaliers. — D'où lui sont venus ses membres? — Les commanderies; leur origine; leur but; leurs classifications. — De quelle classe était le Pont-Vieux? — Sa consistance; ses produits; sa durée; sa fin. — Grands-maîtres pris dans la langue d'Auvergne. — Prise de Malte par les Français en 1798. — Traité avec le grand-maître. — Opinions de Voltaire et de M. Thiers sur les derniers chevaliers. — Quel est aujourd'hui l'intérêt de notre colonie algérienne?

Le Pont-Vieux était un petit village situé à l'extrémité sud-ouest de la terre baronniale, dans une gorge boisée, sur les rives de la Burande; il dépendait de la paroisse de Saint-Gal (1). Il existe encore aujourd'hui et est traversé par la route nationale de Clermont à Toulouse. La maison de La Tour en fit le siège d'une commanderie. A quelle époque et au profit de qui? Qu'était-ce qu'une commanderie?

Il nous semble impossible d'élucider toutes ces questions sans faire connaître, au moins sommairement, l'organisation des milices religieuses créées à Jérusalem après la première croisade.

Tout le monde sait qu'elle se termina en 1099 par la prise de Jérusalem. Le siège n'avait duré que cinq semaines, mais il avait été meurtrier. Un grand nombre de

(1) Saint-Gal n'existe plus aujourd'hui. Cette paroisse s'est fondue dans celle de Tauves, nous l'avons déjà dit.

Digitized by Google

croisés étaient devenus malades ou avaient été grièvement blessés. Tous reçurent des soins empressés dans un hospice chrétien bâti en 1048 par des marchands napolitains. Il y avait à côté de l'hospice un couvent de bénédictins et une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Un gentilhomme provençal, Gérard Tuncq ou Tung, en était alors le recteur.

Godefroy de Bouillon, élu roi de Jérusalem, accorda toutes ses faveurs à ces établissements hospitaliers. Il enrichit l'hospice de domaines qu'il possédait en France. Avant de quitter la Palestine, beaucoup de seigneurs suivirent cet exemple. Ces nombreuses donations dépassèrent bientôt les besoins des pauvres, des malades et des pèlerins. Elles inspirèrent à Gérard Tuncq l'idée de se séparer de sa congrégation et d'en former une autre à laquelle il donna la règle de saint Augustin (1) et le nom de frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle fut approuvée par le pape Pascal II. Les dons continuèrent à affluer. Le nouvel ordre se trouva promptement si riche que la pensée de consacrer la plus grande partie de ses ressources à la défense des lieux saints et de la religion du Christ vint au successeur de Gérard Tuncq, Raymond Dupuy, qui était aussi originaire de Provence (2). Il alla proposer à Baudouin II, successeur de Godefroy de Bouillon (3), alors décédé, la création d'une milice permanente, résidant à Jérusalem et vouée à la défense du Saint-Sépulcre et de la religion chrétienne. L'offre fut immédiatement acceptée. En faisant profession des armes, les frères de l'hospice de Saint-Jean prirent le nom de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'était en 1110, selon quelques historiens, et en 1113, suivant quelques

(1) Denisart, t. II, p. 103.

(2) Quelques auteurs disent que Raymond Dupuy était du Dauphiné. La distribution des langues nous paraît repousser cette opinion. La première place ne fut donnée à la Provence que pour honorer le pays d'origine du fondateur de l'ordre.

(3) Godefroy de Bouillon mourut en 1110.

Digitized by Google

autres (1). Nous préférons la première opinion, et voici pourquoi : la mort de Godefroy de Bouillon, le peu de troupes qui restaient à Baudouin après le départ d'un grand nombre de croisés pour leurs foyers, enfin les menaces continuelles des Turcomans qui n'avaient pas désarmé, et peut-être aussi les rivalités qui commençaient à poindre parmi les princes chrétiens restés en Orient, devaient inspirer de vives inquiétudes pour la conservation du nouveau royaume. La rapidité avec laquelle Raymond Dupuy organisa sa milice prouve qu'il y avait urgence.

Mais transformer en soldats des religieux toujours liés par leurs vœux professionnels, mettre dans la même main la croix et l'épée, et se consacrer à une défense dont l'Europe coalisée venait de sentir les difficultés et les périls, c'était en vérité une entreprise étrange, audacieuse et d'un succès douteux.

Cependant l'innovation répondait si bien aux entraînements et aux besoins du moment qu'elle fut accueillie avec enthousiasme dans tout le monde chrétien. Elle fut appuyée surtout par les seigneurs revenus de l'Orient. Chacun d'eux se crut obligée, dans la mesure de ses forces, de consolider leur conquête. Tous s'empressèrent de coopérer à la prompte réalisation de la milice proposée. Elle compta bientôt dans ses rangs des fils de grandes familles. Les seigneurs restés dans leurs domaines firent des concessions territoriales. Est-il déraisonnable de penser que les barons furent de ce nombre? Ils ne quittèrent pas leurs manoirs et donnèrent le Pont-Vieux. Telle fut, selon nous, l'origine de cette commanderie. Fut-elle concédée directement aux Hospitaliers? Nous n'hésitons pas à le croire. Quelques auteurs ont écrit que les Templiers avaient été le *premier* de tous les ordres militaires religieux (2).

(1) Denisart, t. II, p. 101, donne la date de 1110; l'*Encyclopédie*, t. XX, p. 915, donne celle de 1113.

(2) *Encyclopédie*, t. XXIII, p. 914.

Digitized by Google

Selon nous, ils sont dans l'erreur. Pour le prouver, il suffit, du moins à nos yeux, de préciser les circonstances et les dates de la constitution des deux milices.

Raymond Dupuy ne fut pas seulement un hardi novateur, il fut aussi un puissant organisateur et un homme de prompte exécution. Il marcha si vite et si bien qu'en 1118 il était en position de se qualifier de grand-maître des Hospitaliers et de soumettre sa première règle à son supérieur ecclésiastique le pape Calixte II qui l'approuva. Dix ans plus tard, l'ordre fonctionnait en plein succès et recevait son étendard (1) du pape Innocent II.

L'ordre des Templiers, au contraire, ne commença que longtemps après. Ses débuts remontent à l'année 1118. Ses deux fondateurs, Hugues de Paganès et Geoffroy de Saint-Aldemar (2), obtinrent à cette date du roi de Jérusalem Baudouin II la location d'une maison qu'on nomma le Temple parce qu'on pensait qu'elle était bâtie sur une portion de l'emplacement du fameux temple de Salomon. La nouvelle congrégation ne se composait que de neuf membres y compris les deux fondateurs. Elle était dans l'indigence et ne vivait que d'aumônes. On appelait ses membres les pauvres de la cité sainte. Son but était de défendre les pèlerins contre la cruauté des infidèles, de pourvoir à la sécurité des routes et de défendre la religion du Christ. En 1125, la société fut reconnue par le pape Honorius II; mais ce ne fut qu'en 1128, après la tenue du concile de Troyes auquel assistait saint Bernard qu'elle prit de l'extension. Les neuf associés demandèrent une règle au concile. Saint Bernard fut chargé de la rédiger. Ils devinrent alors les chevaliers du Temple et leur nombre s'agrandit, mais il n'augmenta réellement qu'en 1246 (3). Ce qui fit leur fortune et leur valut leur prodi-

(1) Cet étendard était de gueule à la croix d'argent.

(2) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires*, t. VI, p. 21, les appelle Hugues de Paganis et Godefroy de Saint-Amour.

(3) Hélyot, t. VI, p. 24.

Digitized by Google

gieux développement, ce fut la protection de saint Bernard dont ils suivaient la règle, celle du pape Eugène III qui appelait saint Bernard son maître (1), et enfin celle de plusieurs conciles, qui les rendirent très populaires.

Comme les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Templiers reçurent des barons de La Tour des concessions territoriales. Celle qui leur fut accordée par eux dans leur terre de La Rodde fut appelée le Temple (2). Lorsqu'en 1312, le 22 mai, l'ordre des Templiers fut aboli, leurs biens furent confisqués. Ceux qu'ils possédaient en Auvergne furent donnés en grande partie aux Hospitaliers. Ce fut ainsi que leur domaine du Temple, situé dans la paroisse de La Rodde, devint un membre de la commanderie du Pont-Vieux.

Il est donc certain que les Hospitaliers furent le premier ordre militaire religieux institué après la première croisade, et que la commanderie du Pont-Vieux leur fut alors directement concédée.

Quelle fut l'organisation des chevaliers de Saint-Jean?

Raymond Dupuy trouva le moyen de donner à un état nouveau et sans précédent une constitution assez forte pour relier solidement tant de possessions lointaines, les assujettir aux mêmes règles et en centraliser la direction dans les mains d'un seul homme. Le grand-maître était en beaucoup de points un monarque absolu. Toutefois cette monarchie essentiellement aristocratique était tempérée par l'élection du chef et par l'autorité de deux conseils siégeant près du grand-maître et présidés par lui. Les électeurs résidaient au siége du gouvernement. C'étaient les grands dignitaires de l'ordre, les représentants des provinces, les membres des juridictions supérieures. Le trésor était près du gouvernement. Un grand nombre de fonctionnaires faisaient le service en province. Leur hiérarchie reposait sur le choix et l'ancienneté.

(1) Le pape Eugène III avait été moine à Clairvaux, sous saint Bernard.

(2) Ce nom de Temple fut presque partout celui que portèrent leurs concessions.

Digitized by Google

On appelait *langues* les pays où se trouvaient les biens de l'ordre. Ce mot venait sans doute de l'idiome de chacun de ces pays. Il y avait huit langues : la première était celle de *Provence*, la seconde celle d'*Auvergne*. Puis venaient les langues de France (1), d'Italie, d'Aragon, d'Allemagne, de Castille et d'Angleterre. Mais en 1535, au schisme d'Henri VIII, cette dernière fut supprimée. Chaque langue avait son chef, qu'on appelait *pilier*. En temps de paix, les piliers restaient près du grand-maître. Chacun d'eux était titulaire de l'une des grandes charges de l'Etat. Le pilier de la langue d'Auvergne était grand-maréchal; il commandait les troupes qui se trouvaient au siége du gouvernement. En l'absence du grand-maître, il nommait le maître-écuyer porteur du grand étendard de l'ordre (2). En temps de guerre, il donnait des ordres au général des galères et même au grand-amiral.

Raymond Dupuy mit à la tête de chaque langue ce qu'on appela, sous Richelieu, un intendant de justice, de police et de finances. Il le nomma grand-prieur, et le ressort de ce haut fonctionnaire s'appela un grand-prieuré. Le grand-prieur eut sous ses ordres les affaires de toute nature intéressant sa province. Ses décisions administratives étaient soumises au contrôle du grand-maître, et à celui du grand conseil si elles avaient un caractère contentieux. Il jugeait en première instance, tant au civil qu'au criminel, et il était chargé de percevoir les revenus du trésor et de statuer sur toutes les difficultés de cette perception.

Les biens qui produisaient ces revenus étaient administrés par des commandeurs et portaient le nom de commanderies. Cette appellation venait de la formule des commissions données à ces administrateurs. Lorsqu'on les envoyait à leur poste on leur disait, en latin : *Tibi*

(1) Ile de France.

(2) Cet étendard était de gueule à la croix d'argent; nous l'avons déjà dit.

Digitized by Google

commendamus, « Nous te confions ». De là les mots de commandeur et de commanderie (1).

Chaque grand-prieuré renfermait un nombre plus ou moins grand de commanderies, de même que chaque langue pouvait avoir un ou plusieurs grands-prieurés. En Auvergne, il n'y en avait qu'un, mais il avait de nombreuses commanderies (2). Il s'étendait sur toute l'Auvergne, sur une partie du Bourbonnais, de la Marche et du Berry. Il est difficile de préciser le chiffre de ses commanderies. Un auteur moderne, qui a fait un bon livre sur le grand-prieuré d'Auvergne (3), croit qu'il y en avait au moins 56. D'autres écrivains en augmentent ou en diminuent le nombre. Nous nous bornerons, dans cette incertitude, à n'indiquer que les commanderies de la Basse-Auvergne. Nous nous sommes efforcés d'en vérifier l'existence autant que possible. Voici le résultat de nos recherches :

Dans l'arrondissement de Clermont, il y en avait douze : six en montagne : Chanat, Saint-Genès-Champanelle, Lastic, Briffons, Tortebesse et Paulagnat ou Polagnat (4) ; six en Limagne : Montferrand, le Petit-Pérignat, Olloix, Tallende, La Sauvetat et Montredon (5).

(1) On a fait justement remarquer que la mauvaise orthographe de ces deux mots en changeait le sens, car, telle qu'elle existe, elle signifie plutôt : Nous te commandons, que : Nous te confions.

(2) D'après d'Expilly, v. *Auvergne*, p. 398, le grand-prieuré d'Auvergne avec le bailliage de Lyon avait un revenu de 14,000 livres, soit pour l'Auvergne 10,000 livres et 4,000 livres pour Lyon. D'après lui, il y avait 39 commanderies de chevaliers qui produisaient annuellement 176,500 liv. et 11 commanderies de servants d'armes d'un revenu annuel de 81,000 liv. En tout 197,800 liv. Il dit que celle du Pont-Vieux n'était qu'une commanderie de grâce et ne rapportait que 1,500 liv. Il se trompe sur ces deux points. Nous en fournissons la preuve plus bas.

(3) *Le Grand-Prieuré d'Auvergne*, par M. Niepce, p. 66. Lyon, 1883. Henri Gorg.

(4) *Arrondissement de Clermont.* — Chanat, succursale du canton Nord de Clermont ; — St-GenèsC-hampanelle, commune du canton Sud-Ouest de Clermont ; — Lastic et Briffons, communes du canton de Bourg-Lastic ; — Tortebesse, commune du canton d'Herment, — et Polagnat ou Paulagnat, village de la commune de Saint-Bonnet près Orcival, canton de Rochefort-Montagne.

(5) Montferrand, section de Clermont ; — le Petit-Pérignat, commune du canton Sud

Digitized by Google

Dans l'arrondissement de Riom, il y en avait neuf : six en montagne : Tralaigues, Saint-Avit, Miremont, Cisternes-la-Forêt, les Bourdelles et Buxière ; trois en Limagne : La Tourette, Chappes et Maumont (1).

Dans l'arrondissement d'Issoire, sept : cinq en Limagne : Ronzières, Ludesse, Saint-Anne, Gignat et Charbonnier ; deux en montagne : Chambon et le Pont-Vieux (2).

Dans l'arrondissement de Thiers, deux : Courteserre ou Courtessère, et Culhat (3).

Dans l'arrondissement d'Ambert, une : Ligonne (4).

Total : 31 commanderies.

Il convient d'y ajouter celle de Saint-Jean-de-Monge, ce qui fait 32.

Les commanderies se divisaient en trois classes. La première comprenait les commanderies magistrales. Leur nom venait de ce qu'elles étaient au grand-maître. Il y en avait une par grand-prieuré.

Dans la seconde étaient les commanderies de justice. On leur donnait ce nom parce qu'elles ne s'obtenaient qu'après avoir résidé cinq ans au siège du gouvernement

de Clermont ; — Olloix et Tallende, communes du canton de St-Amant-Tallende; — La Sauvetat, commune du canton de Veyre-Monton ; — Montredon est une succursale du canton de Saint-Amant-Tallende.

(1) *Arrondissement de Riom.* — Tralaigues, Saint-Avit et Miremont communes du canton de Pontaumur ; —Cisternes-la-Forêt, commune du canton de Pontgibaud ; —les Bourdelles, village du canton de Manzat ; — Buxière, commune du canton de Montaigut ; — La Tourette, village de la commune d'Yssac-la-Tourette, canton de Combronde ; — Chappes, commune du canton d'Ennezat, — et Maumont, village du canton de Randan.

(2) *Arrondissement d'Issoire.* — Ronzières et Ludesse, communes du canton de Champeix ; — Gignat et Charbonnier, communes du canton de Saint-Germain-Lembron. Nous ignorons si le Saint-Anne dont il est question est celui des environs d'Issoire. Chambon est une commune du canton de Besse et le Pont-Vieux est un village de la commune de Tauves.

(3) *Arrondissement de Thiers.* — Courtessère, dans la commune et le canton de Courpière — Culhat, commune du canton de Lezoux.

(4) *Arrondissement d'Ambert.* — Ligonne. Nous ignorons où se trouve cette localité. Il en est de même de Saint-Jean-de-Monge.

Digitized by Google

ou après avoir fait quatre courses contre les Turcs ou les corsaires. On y arrivait par l'ancienneté des services ou par ce qu'on appelait l'*améliorissement*, c'est-à-dire les améliorations faites à une commanderie d'un rang inférieur par une bonne administration. C'était donc un acte de justice qui conduisait à ce poste.

Les commanderies de grâce comprenaient la troisième classe. On les appelait ainsi parce que le grand-maître et même les grands-prieurs en disposaient à leur gré. Chacun d'eux en recevait une tous les cinq ans.

A quelle classe appartenait celle du Pont-Vieux? Nous inclinons à croire que c'était une commanderie de justice. Elle l'était certainement au XVIII^e^ siècle, car nous allons voir qu'à cette date elle avait pour commandeur un chapelain conventuel. Alors, il est vrai, elle s'était beaucoup agrandie. Elle était le chef de quatre membres. Un se trouvait dans la haute Auvergne et trois dans la basse (1). Son membre le plus important était celui du Temple, situé dans la terre de la Rodde. Il venait des Templiers et n'arriva à la commanderie du Pont-Vieux, nous l'avons déjà dit, qu'après leur destruction. Nous n'avons pas à parler des Templiers. Rappelons seulement qu'ils possédaient d'immenses richesses. Un moine anglais du monastère de Saint-Alban, Mathieu Paris, dit qu'au moment où Philippe-le-Bel et le pape Clément V anéantirent cet ordre, ils possédaient plus de 9,000 couvents ou seigneuries. Faut-il s'en rapporter à son calcul? Un critique éclairé appelle Mathieu Paris le moins croyable des chroniqueurs, et selon nous il n'a pas tort.

D'après Denisart (2), les commanderies n'étaient ni des

(1) M. Niepce croit à tort que le Pont-Vieux était dans la Haute-Auvergne. Tout le monde connaît la ligne séparative de la haute et de la basse Auvergne, surtout dans cette partie de la province. C'était la rivière de la Rhue qui en faisait la limite. Or le Pont-Vieux et les deux membres du Temple et de Vallat étaient en-deçà de cette rivière. Ydes au contraire était au-delà.

(2) *Loco citato*.

Digitized by Google

bénéfices ni des titres imprimant un caractère de perpétuité à ceux qui en jouissaient. Conformément aux statuts de l'ordre, les commandeurs n'en étaient investis que pour dix ans. Mais, à moins de prévarication ou de fautes graves, ils en restaient nantis jusqu'à leur mort ou un avancement mérité. Elles étaient fort recherchées. Elles donnaient en effet aux titulaires de précieux avantages, moyennant un tribut annuel auquel on avait donné le nom bizarre de *responsion* (1). Il consistait dans l'obligation pour le commandeur de payer à l'ordre un tiers, un quart, un cinquième, quelquefois suivant les circonstances et en cas de besoin, la totalité des produits de la commanderie. Mais en se libérant ainsi il avait sur sa terre un pouvoir d'une complète indépendance. Il était exempt de toutes les charges, il n'était assujetti à aucune des autorités du pays où était sa commanderie. Il ne se croyait justiciable que du grand-prieur de sa province et des autorités supérieures du siège de son gouvernement.

Un jour, c'était au XVII^e^ siècle, un commandeur, nommé Gorillon, qui avait tué d'un coup de fusil le cocher d'une voiture en marche, fut traduit devant la justice française. Il fit plaider que les Hospitaliers échappaient à toute juridiction séculière et laïque et qu'ils ne reconnaissaient d'autres juges, tant au criminel qu'au civil, que le grand-prieur provincial en première instance et le grand-maître en appel. Il demandait, en conséquence, à être renvoyé devant les tribunaux compétents. Ce renvoi, disait-il, n'était pas une faveur, mais une stipulation conventionnelle, née du contrat intervenu entre les princes chrétiens et les Hospitaliers chargés de la défense de la religion et du tombeau du Christ. L'avocat général de Harlay, qui siégeait dans l'affaire, réfuta énergiquement cette

(1) D'après M. Niepce, page 211, en 1322, Clément V, en distribuant les biens des Templiers, exigea des Hospitaliers un droit fixe qu'on appela *responsion*.

Digitized by Google

fausse doctrine. « De contrat, dit-il, il n'y en a jamais eu » et il ne peut pas y en avoir. Si grande que soit la fa- » veur des princes chrétiens pour l'ordre, ils ne peuvent » abdiquer et tolérer qu'on soit assez maître chez eux pour » attenter impunément à la vie de leurs sujets. La souve- » raineté du grand-maître ne s'étend pas au-delà des bornes » de son Etat ; s'il conserve quelque pouvoir sur les cheva- » liers dispersés dans la chrétienté, ce n'est pas comme » souverain, mais comme supérieur d'un ordre religieux. » La juridiction royale au contraire s'étend sur tous ceux » qui habitent en France et enfreignent les lois de po- » lice et de sûreté. Au surplus l'ordonnance de 1629 est » précise ; elle rend justiciables des tribunaux français les » religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem pour la répres- » sion des crimes commis en France par eux. » Le Parlement de Paris fit droit à ces sages conclusions et le commandeur Gorillon fut renvoyé devant le lieutenant criminel pour lui être son procès *fait* et *parfait* (1).

L'ordonnance de 1629 avait été nécessaire ; car en s'appuyant sur de prétendus édits des derniers Valois, la justice française, en 1612, n'avait pas défendu les droits de l'Etat contre des prétentions semblables à celles de Gorillon.

On trouve en effet, dans l'ouvrage du commandeur Jourdain (2) la décision que voici :

Le chevalier de Torchefalon, commandeur du Mayet-d'Ecole (3), était poursuivi par la justice française pour avoir donné la mort à un laboureur qui l'avait insulté. Il obtint son renvoi devant le grand-prieur d'Auvergne, qui était alors à Lyon. Ce grand-prieur était le chevalier de

(1) Denisart, déjà cité.

(2) Un notaire de la petite ville de Bort a bien voulu nous donner une copie manuscrite d'une manière remarquable de l'ouvrage du commandeur Jourdain. Ce manuscrit appartenait au commandeur Guerrier.

(3) Le Mayet-d'Ecole est une commune de l'arrondissement de Gannat. Cette commanderie faisait partie du grand-prieuré d'Auvergne.

Digitized by Google

Sacconnay. Il réunit son chapitre provincial, composé. sous sa présidence, de douze commandeurs et de quatre chevaliers profès. Torchefalon établit qu'il avait été provoqué. Il fut condamné à un an de prison, à jeuner pendant sa détention au pain et à l'eau, les lundis et les vendredis de chaque semaine, à 400 livres d'amende au profit des filles vierges de Malte, aux frais du procès taxés à 400 livres et à 200 livres de dommages-intérêts pour les parents de la victime. En outre, à sa sortie de prison, il dut retourner à sa commanderie et ne pas en sortir d'un an.

Certes cette justice en valait bien une autre ; mais elle nous paraît aujourd'hui monstrueusement irrégulière. Comment? Une juridiction étrangère appliquait en France des lois qui n'étaient pas celles de l'Etat et pour un homicide commis sur notre territoire ! Et cela parce que nos juridictions avaient abusivement prononcé leur dessaisissement ! De nos jours, cette aberration juridique nous révolterait.

Et pourtant, malgré l'ordonnance de 1629 et les belles paroles de l'avocat général de Harlay, il fallait bien que quelques édits royaux, concédant à l'ordre certaines immunités, fussent susceptibles d'une interprétation favorable à ces Hospitaliers, puisqu'en 1682 le grand conseil de France, sur l'intervention du chevalier de Sainte-Jay, alors grand-prieur d'Auvergne, renvoya devant les tribunaux de Malte un procès fait au frère André Colomb, pour voies de fait sur des habitants du Mont-d'Or (1).

Nous avons dit qu'à nos yeux la commanderie de Pont-Vieux était de justice. L'était-elle au début? Nous le croyons. Elle l'était certainement au XVIII^e^ siècle. En voici la preuve : Le 9 janvier 1776, dans un bail à ferme authentique (2), le commandeur du Pont-Vieux était un prê-

(1) Ouvrage déjà cité du commandeur Jourdain.

(2) Du ministère de M^e^ Andrieu, notaire à Bort (Corrèze). (Dans nos archives.)

Digitized by Google

tre conventuel en résidence à Malte. Il s'appelait Jean-Joseph d'Hôm ou d'Hon (1). Or il était de règle que les commanderies de justice ne pouvaient être données qu'à des chapelains conventuels. Il était également admis dans presque tous les ordres religieux qu'à moins de circonstances exceptionnelles imprévues, les fondations n'étaient jamais détournées de leur affectation primitive. On peut donc en conclure que, dès sa création, la commanderie du Pont-Vieux fut affectée à la deuxième classe.

Quelle en était la consistance ? Depuis le XIV^e^ siècle, elle se composait, nous le répétons, de quatre membres : 1° Le Pont-Vieux, chef de la commanderie ; 2° le Temple ; 3° Vallat, et 4° Ydes. Nous connaissons, par le Dictionnaire statistique du Cantal, déjà cité, les annexes du membre d'Ydes. Il y en avait trois : l'annexe de l'Hôpital, paroisse d'Ydes ; — celui de Courtille, paroisse de Vebret, — et celui de Longevergne, paroisse d'Anglards de Salers. Quels étaient les produits de ce membre ? Nous l'ignorons, n'ayant aucune pièce, aucun bail, aucun terrier en notre possession (2).

(1) Dans son Dictionnaire statistique du Cantal, M. Deribier du Châtelet l'appelle *Dou*. C'est une erreur. — T. v, p. 646. 1857. Aurillac.

(2) M. Deribier dit qu'Ydes venait des Templiers et que les Hospitaliers en prirent possession en 1317. Il croit que ce membre venait d'une concession d'un seigneur de Madic. Est-ce bien vrai ? La terre de Saignes, dans l'étendue de laquelle se trouvait Ydes, appartenait aux barons de La Tour en 1445, puisqu'elle est expressément nommée dans la donation faite à cette date par Bertrand VI à son fils Bertrand VII. N'est-il pas plus raisonnable de croire qu'Ydes fût concédé par les seigneurs de La Tour ?

M. Deribier dit que dans les derniers temps la petite commanderie d'Ydes avait perdu de son importance parce qu'elle n'était réservée qu'aux servants d'armes et aux *chapelains conventuels d'ordre inférieur*. Il se trompe en ce point manifestement. Il n'y avait pas de chapelains *conventuels d'ordre inférieur*. Les chapelains conventuels possédaient seuls les commanderies de justice. Ils résidaient à Malte, faisaient partie du Conseil ordinaire de l'ordre. Ils étaient reçus au noviciat et à la profession dans un couvent à Malte et ils servaient à Malte dans l'église de Saint-Jean, dans les infirmeries ou sur les galères comme aumôniers. M. Deribier confond avec les chapelains d'obédience. On donnait le nom de chapelains d'obédience aux prêtres répandus dans les grands-prieurés, nommés par le grand-prieur et desservant les églises des commanderies des grands-prieurés. Ils étaient soumis à l'autorité du grand-prieur et lui devaient obéissance. — Denisart. T. II, p. 102.

Digitized by Google

Nous savons au contraire quels étaient les revenus du membre de Vallat; mais nous n'en connaissons pas la composition, tandis que nous sommes complètement instruits de ce qui regarde le Temple et le Pont-Vieux. Nous avons en effet, dans nos archives personnelles, trois états tenus par les fermiers du bail du 9 janvier 1776, dont nous avons déjà parlé. Ces états indiquent les cens et les rentes touchés par eux pendant les trois années 1779, 1780 et 1781. Une reconnaissance de 1773 et un bail de 1782, aussi dans nos archives, confirment ces indications. Les redevables étaient nombreux. C'étaient presque partout des cultivateurs. Les villages sur lesquels pesaient les choses dues au Pont-Vieux étaient au nombre de 15. Dans la paroisse de Saint-Gal, il y avait ceux de Noailhat, Manaranche, la Roche-Chapelle, Ribes et le Pont-Vieux. Dans celle de Saint-Pardoux, Auliat, le Montel, Montbaillard, Voueix et Saint-Pardoux. Dans celle de Trémouille-St-Loup, Trémouille et Gominot. Dans celle de Bagnols, le village d'Espinoux. Les redevances étaient en argent, seigle, avoine, gélines et corvées. Deux autres villages, ceux d'Annemasse et de Delfaux, étaient aussi tributaires. Mais où étaient-ils? Ils n'existent plus aujourd'hui.

Les droits du membre du Temple portaient sur cinq villages de la paroisse de la Rodde. C'étaient ceux de Pérignat, Vernines, Ousclaux, Terrif et Gargantua.

Mais à côté des cens et des rentes la commanderie possédait, au Pont-Vieux, toutes les belles prairies du fond de la vallée et le membre du Temple se composait, dans ce village, d'un corps de ferme important.

Souvent les prélèvements de toutes ces redevances amenaient des contestations entre les fermiers et les commandeurs. Mais comme il ne s'agissait que de questions d'administration des biens de l'ordre, leur examen et leur solution étaient, en conformité des statuts, portés devant les juridictions de l'ordre. Aussi, le 13 mai 1608, le com-

Digitized by Google

mandeur du Pont-Vieux, Jean de Marlat (1), eut-il gain de cause contre deux de ses fermiers devant le grand-prieur, qui résidait alors à Montferrand. Les fermiers se pourvurent devant le Parlement de Paris, qui les renvoya à Malte, devant les tribunaux d'appel de l'ordre.

Les produits du Pont-Vieux, du Temple et de Vallat sont précisés dans le bail déjà cité de 1776 et dans un autre bail authentique du 26 septembre 1787 (2).

Vallat est affermé 360 livres par an et le Temple et le Pont-Vieux 2,400 livres. En tout pour la commanderie, non compris Ydes, 2,760 livres. De plus, les fermiers payaient les tailles ordinaires et extraordinaires, sauf le vingtième, laissé à la charge du commandeur (3).

La commanderie du Pont-Vieux dura jusqu'au moment où la Révolution française dépouilla les chevaliers de Malte de leurs biens situés en France.

Pendant leur longue existence, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem passèrent par de nombreuses vicissitudes et subirent de cruelles épreuves.

En 1189, après une résistance héroïque, ils furent chassés de Jérusalem par le soudan d'Egypte, le fameux Saladin. Ils restèrent quelque temps près de la ville sainte, disputant pied à pied le terrain au vainqueur; puis ils se retirèrent d'abord à Margat et ensuite à Acre où ils se maintinrent jusqu'en 1290. Après le sac de cette ville, au siège de laquelle ils perdirent plus de la moitié de leurs hommes, ils furent recueillis dans l'île de Chypre par Guy de Lusignan et y demeurèrent 18 ans, continuant toujours leurs courses contre l'ennemi du nom chrétien.

(1) La famille de Marlat habitait la terre de La Tour. Elle était vassale des barons de ce nom.

(2) Du ministère de Me Garinot, notaire à Bort (Corrèze). Ce bail est dans nos archives personnelles.

(3) M. Niepce se trompe encore sur la quotité des produits de la commanderie. Il ne porte comme nous que Vallat, le Temple et le Pont-Vieux, et il ne donne que 1,600 livres de revenus, au lieu de 2,700 livres. P. 329 et 330.

Digitized by Google

Ces revers et la perte de la Palestine furent amenés par la division des princes chrétiens établis en Orient. La jalousie des Templiers n'y fut pas non plus étrangère. Un jour Saladin, embarrassé par d'autres guerres, consentit à une trêve de 10 ans et rendit aux chrétiens Jérusalem et tout le pays jusqu'à Jaffa. Il n'en fut pas moins attaqué par les Templiers. Ils firent plus! ils se liguèrent traîtreusement contre lui avec le soudan de Damas, son ennemi. Pour s'en venger, Saladin fit venir de Perse des hordes féroces qui battirent deux fois les armées chrétiennes, pillèrent Jérusalem, profanèrent le Saint-Sépulcre, et passèrent au fil de l'épée les vieillards, les femmes et les enfants.

En 1318, les Hospitaliers, sous la conduite de leur grand-maître Foulques de Villaret, d'origine française, se jetèrent sur l'île de Rhodes et l'enlevèrent aux corsaires, le fléau de la Méditerranée. Ils y fondèrent un empire qui dura 213 ans et ne furent plus désormais connus que sous le nom de chevaliers de Rhodes. Ils s'y rendirent si redoutables qu'en 1523 le célèbre Soliman II vint assiéger Rhodes avec toutes ses forces de terre et de mer; le siège dura plus de quatre mois. Aucune puissance chrétienne ne vint au secours des assiégés. La défense de la place fut admirable et terrible pour Soliman, puisqu'il y perdit plus de dix mille hommes. Mais il pénétra dans Rhodes et s'en empara après avoir accordé aux chevaliers la capitulation la plus honorable (1).

Ainsi, le sort des batailles les éloignait de plus en plus des lieux saints! Chassés de Jérusalem, d'Acre et

(1) Le grand-maître était encore un Français; il s'appelait Villiers de l'Isle-Adam et était le frère du maréchal de ce nom.

Un chroniqueur prétend que les chevaliers étaient alors si riches, que leur grand-maître proposa à Soliman de payer tous les frais de la guerre, s'il voulait lever le siège. Nous ne croyons pas à ce récit. Sans doute les chevaliers se seraient imposé les plus grands sacrifices pour sauver le siège de leur empire. Mais d'où pouvaient-ils avoir tiré d'assez grandes ressources pour supporter une si forte dépense? Les chevaliers de Rhodes n'étaient pas aussi riches que les Templiers.

Digitized by Google

de Rhodes, après avoir erré quelques années en Europe, ils allèrent demander Malte à Charles-Quint et prirent le nom de cette île. Les chevaliers de Malte succédèrent aux chevaliers de Rhodes, comme les chevaliers de Rhodes avaient succédé aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. A Malte aussi ils furent assiégés par Soliman. Mais, cette fois, malgré de grands efforts, il ne put parvenir au succès de son entreprise et dut l'abandonner. Toutefois, les jours glorieux étaient passés pour les chevaliers. S'ils firent de Malte une forteresse formidable, ils ne purent ajouter à leurs annales aucune expédition sérieuse. Leur marine s'était affaiblie, leurs richesses ne leur permirent plus de la remonter. D'ailleurs, depuis le XV^e^ siècle, la nation musulmane s'était rendue redoutable à de vieilles et puissantes monarchies européennes. Les corsaires eux-mêmes avaient acquis tant de force, qu'ils osèrent braver les armes de Charles-Quint. Que pouvait faire contre de tels adversaires la milice religieuse de Malte? Enfin, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la politique européenne se constitua sur des bases si contraires au temps de l'institution des Hospitaliers, que de grands ministres, revêtus des plus hautes dignités ecclésiastiques, s'allièrent, par raison d'État, aux maîtres de Constantinople et des lieux saints.

Les chevaliers de Malte ne pouvaient donc plus utilement servir contre les infidèles et les corsaires. Leur mission militaire était terminée. Ils pouvaient vivre encore comme congrégation religieuse; mais la Révolution française acheva de précipiter leur ruine. Elle abolit d'abord tous les vœux monastiques; puis elle mit à néant les distinctions spéciales de tous les ordres religieux. Enfin, elle dépouilla celui de Malte de tous les biens qu'il possédait en France et s'en empara; elle les fit vendre nationalement.

Les chevaliers de Malte étaient toujours maîtres de leur île; ils conservaient encore leurs possessions dans les au-

Digitized by Google

tres États de l'Europe. Bientôt leur île elle-même leur fut enlevée.

En 1798 et le 9 juin, le général Bonaparte allant en Égypte, passait devant Malte; l'idée lui vint de s'en emparer.

« Pour avoir, dit M. Thiers, un prétexte de s'arrêter et » pour faire naître un sujet de contestation (1), il de- » manda au grand-maître Ferdinand de Hompesch la » faculté de faire de l'eau. Le grand-maître fit répondre » par un refus absolu, alléguant les règlements qui ne » permettaient pas d'introduire à la fois plus de deux » vaisseaux appartenant à des puissances belligérantes. » Bonaparte fit sur-le-champ ordonner un débarquement. » Le lendemain, les troupes débarquèrent dans l'île et » envahirent complètement la Valette (2). Il fit canonner » les forts; les chevaliers répondirent à son feu, mais » très mal. Ils voulurent faire une sortie et il y en eut un » grand nombre de pris. Le désordre se mit alors à l'in- » térieur; quelques chevaliers de la langue française dé- » clarèrent qu'ils ne pouvaient pas se battre contre leurs » compatriotes. On en jeta quelques-uns dans les ca- » chots. Le trouble était dans les têtes; les habitants » voulaient qu'on se rendît (3). Le grand-maître, qui » avait peu d'énergie, fit sortir de prison l'un des che- » valiers français et l'envoya négocier. Le traité fut bien- » tôt arrêté; les chevaliers abandonnèrent à la France la » souveraineté de Malte et des îles qui en dépen- » daient (4); en retour, la France promit son inter ven-

(1) Lui aussi pensait que la force prime le droit.

(2) Ainsi s'appelait la capitale de l'île du nom du glorieux grand-maître qui l'avait bâtie et si bien défendue.

(3) La population de l'île et des îlots en dépendant était d'environ 50,000 âmes. Celle de la Valette de 30,000.

(4) Ces dépendances étaient, lorsque Charles-Quint céda Malte, les deux îlots de Gozo et de Comino et Tripoli de Barbarie. Soliman II s'empara presque immédiatement de Tripoli.

Digitized by Google

» tion au congrès de Rastadt pour faire obtenir au grand-
» maître une principauté en Allemagne, et, à défaut,
» elle lui *assura* une pension viagère de 300,000 francs
» et une indemnité de 600,000 francs comptant. Elle
» *accorda* à chaque chevalier de la langue française 700
» francs de pension et 1,000 aux sexagénaires. Elle
» promit sa médiation pour les chevaliers des autres lan-
» gues. Bonaparte prit possession de l'île et cingla vers
» l'Égypte (1). »

Les chevaliers de Malte n'étaient donc plus les maîtres de leur île! Que pouvaient-ils faire contre le général Bonaparte? Deux siècles auparavant, ils avaient victorieusement résisté à Soliman. Sans doute leurs fortifications pouvaient arrêter longtemps l'armée française. On se rappelle le mot du général Caffarelli en les voyant : « *Nous sommes bien heureux qu'il y ait eu à Malte* » *quelqu'un pour nous en ouvrir les portes.* »

Mais les temps étaient bien changés. Qu'avaient les chevaliers pour empêcher le débarquement dans l'île? deux ou trois vieilles frégates ne sortant jamais du port, dit M. Thiers lui-même, et comment alors lutter contre une flotte de 500 voiles? Le débarquement opéré et les forts investis et canonnés, comment les défendre avec des hommes qu'il fallait mettre au cachot parce qu'ils refusaient de se battre contre des chrétiens et des compatriotes?

M. Thiers n'est ni généreux ni juste pour les derniers moments de l'ordre. « Il avait, dit-il, perdu son objet et » dès lors sa dignité, sa force; il n'était plus qu'un abus » profitable seulement à ceux qui l'exploitaient. »

Il nous semble impossible d'admettre de pareilles appréciations, nous ne les croyons pas fondées.

Voltaire, dans son *Essai sur les nations,* nous paraît plus véridique et plus équitable.

(1) Thiers, *Hist. de la Révol. française*, t. x, p. 6 à 8. Paris, Furne, 1842.

Digitized by Google

« L'ordre, remarque-t-il avec raison, depuis son installation à Malte, n'a jamais été assez riche pour tenter » de nouvelles conquêtes ni pour équiper des flottes nombreuses; *il n'a plus subsisté que de ses possessions chez les nations catholiques.* »

Voilà la vérité de l'histoire. Et où étaient donc les abus qui avaient frappé M. Thiers? où sont ces actions qui firent déchoir l'ordre de sa dignité? où sont les fautes punies par la Révolution française d'une expiation légitime? L'ordre ne peut-il pas invoquer, au contraire, le souvenir glorieux de ses services en Palestine, en Syrie, dans l'Asie Mineure et dans trois des plus grandes îles de la Méditerranée? Il s'était engagé au XII^e^ siècle à lutter contre les infidèles et les corsaires. Pendant de longs siècles et avec des succès éclatants, n'a-t-il pas tenu ses promesses? n'a-t-il pas énergiquement défendu Jérusalem et Saint-Jean-d'Acre? n'a-t-il pas enlevé Rhodes aux corsaires? n'a-t-il pas forcé Soliman à lever le siège de Malte? et jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle n'a-t-il pas, dans la mesure de ses forces, lutté contre les musulmans? En 1749, en effet, il tenait prisonnier à Malte le pacha de l'île de Rhodes. Une conspiration ourdie par ce dernier faillit amener sa destruction complète. 1,500 conjurés devaient poignarder à un signal donné le grand-maître, les chevaliers, la garnison et la bourgeoisie. Le complot fut dévoilé par un juif et un Arménien nouvellement convertis (1).

Il ne faut donc pas reprocher aux derniers chevaliers de Malte une décadence volontaire. Sans doute le temps et les changements qu'il produit dans les choses humaines pesèrent sur eux comme ils pèsent sur tout ce qui existe en ce monde. Mais la caducité de l'âge ne fait pas le déshonneur de l'homme, et il ne faut pas dire avec dédain que l'ordre de Malte s'éteignit dans le luxe et l'oisiveté.

(1) Ouvrage déjà cité du commandeur Jourdain.

Digitized by Google

La première des milices religieuses créées à la suite de la première croisade, a survécu à toutes celles qui vinrent après elles. On connaît la fin des Templiers et celle de l'ordre teutonique. Il était dans la destinée des Hospitaliers d'être abandonnés par tous ceux qui lui faisaient les plus belles promesses. Le traité en vertu duquel ils remirent Malte à la France ne reçut aucune exécution. En 1800, les Anglais s'emparèrent de l'île; ils devaient la rendre et ils l'ont gardée. M. Thiers dit avec raison que Malte est le premier port de la Méditerranée et l'un des plus forts du monde. Puisse notre colonie algérienne n'avoir jamais à regretter que Malte ne soit plus aux chevaliers qui la rendirent si formidable!

On peut avoir la curiosité de connaître la liste des grands-maîtres pris dans la *langue d'Auvergne;* la voici telle qu'elle est donnée en 1648 par un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1); elle ne va que jusqu'en 1623:

1° Frère Guérin de Montaigu, mort en 1230;
2° Guillaume de Châteauneuf, mort en 1260;
3° Jean de Lastic, mort en 1454;
4° Jacques de Milly, mort en 1461;
5° Pierre d'Aubusson, mort en 1503;
6° Guy de Blanchefort, mort en 1513;
7° Jean l'Évesque de la Cassière, mort en 1881.

M. Niepce (2) donne une liste plus complète, elle va jusqu'en 1660. De plus, elle indique la durée du commandement de chaque grand-maître, la voici :

1° Guérin de Montaigu, de 1207 à 1230, à Saint-Jean-d'Acre;
2° Bertrand Axis, de 1230 à 1231, à St-Jean-d'Acre;

(1) Ce livre est intitulé : *Les Etats de tous les empires, royaumes et principautés du monde avec l'origine de toutes les religions et ordres militaires*, in-folio, publié à Genève par Jacques Stoër, livre rare et curieux, communiqué par un de nos amis de La Tour. Le nom de l'auteur n'y est pas.

(2) Ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

3° Guérin II, de 1231 à 1236, à St-Jean-d'Acre;

4° Guillaume de Châteauneuf, de 1244 à 1259, à Saint-Jean-d'Acre;

5° Hugues de Ravel, de 1259 à 1278, à St-Jean-d'Acre;

6° Michel de Lorgne, de 1278 à 1289, à Margat (1);

7° Dieudonné de Gozon, de 1346 à 1353, à Rhodes;

8° Jean Bompar de Lastic, de 1437 à 1454, à Rhodes;

9° Jacques de Milly, de 1454 à 1461, à Rhodes;

10° Pierre d'Aubusson, de 1476 à 1503, à Rhodes;

11° Guy de Blanchefort, de 1512 à 1513, à Rhodes;

12° Jean de l'Évesque de la Cassière, de 1572 à 1581, à Malte;

13° Annet de Clermont-Chattegesson, de 1660 à . - . ., à Malte.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

---

(1) A Margat? N'est-ce pas une erreur? L'*Encyclopédie*, t. xx, p. 917, édit. de 1778, à Genève, dit qu'après la prise de Jérusalem par Saladin en 1189, les Hospitaliers se retirèrent d'abord à Margat et ensuite à Acre.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 5 octobre 1887.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Bleynie, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Elie Jaloustre pour la lecture de son travail sur le *Château de la Malerée et la Lanterne des Morts à Cébazat.*

Il est décidé que ce travail sera inséré dans la *Revue.*

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 1887.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux. En l'absence du secrétaire général, M. Rouchon, la lecture du procès-verbal du mois d'octobre est renvoyée.

M. le Président dépouille la correspondance et donne lecture d'une lettre de M. Côte-Blatin, président du Comité départemental de l'Exposition de 1889. Cette lettre était accompagnée d'une circulaire ministérielle invitant les Sociétés savantes de province à exposer — les frais d'installation restant à leur charge — les collections scientifiques et archéologiques, originaux ou moulages de chaque région de la France.

Ces Sociétés sont également invitées à participer au Centenaire de 1889, par une présentation d'œuvres se rapportant à la Révolution française.

Ces lettres sont renvoyées au Conseil d'administration pour être étudiées avec plus de détails; la solution en est renvoyée à une prochaine séance.

M. le Président annonce la démission de MM. Barre et Abonnel.

M. Félix, professeur au lycée, est présenté en qualité de membre de la Société par MM. Bleynie et Maire.

M. Maire dépose sur le bureau la suite du travail de M. Burin des Roziers. — Renvoi au Comité de publication.

En l'absence de M. Vimont, qui s'est fait excuser, M. le Dr P. Gi-

Digitized by Google

rod rend compte du résultat des recherches et des sondages des lacs d'Auvergne, exécutés par MM. Richard, Eusebio et Gautier, sous la direction du professeur de zoologie de la Faculté des sciences.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

LES REVENUS DE LA FAYETTE ET LA RÉVOLUTION.

Nous avons donné ici même quelques extraits d'une correspondance de La Fayette, conservée dans un musée américain, qui montraient à quels embarras pécuniaires celui qu'on a nommé « La Liberté des Deux-Mondes » s'était trouvé en proie, de l'autre côté de l'Atlantique, et combien cette situation avait pesé sur lui. M. Henri Mosnier publie, dans une curieuse brochure qui a pour titre : *Le Château de Chavaniac-Lafayette*, des notes de M. Morizot, homme de confiance et chargé d'affaires du marquis. Ces notes exposent de la manière la plus précise le bilan de la fortune de La Fayette après la révolution d'Amérique, au 1er juillet 1789 et au 10 août 1792.

Lors de son premier embarquement en 1777, le marquis de La Fayette possédait 146,000 livres de revenu, toutes impositions prélevées. Ses charges annuelles étaient de 96,000 livres. Restait donc un excédent annuel de 50.000 livres, soit, pendant la révolution d'Amérique, en six ans, de 1777 à 1783, un excédent de 300,000 livres. Pendant ces six années néanmoins, il fallut engager ou vendre pour 741.090 livres de biens, ce qui porterait à plus d'un million la dépense totale. Mais, « en retranchant ce qui peut être étranger au but qu'on se propose et faisant même justice du trop de magnificence, il est convenable de dire qu'à la rigueur on aurait pu rendre les mêmes services sans que les frais s'élevassent à plus de 700,000 livres » —

Quoi qu'il en soit, les revenus, diminués de 20,000 livres, n'étaient plus que de 118,000 livres en 1783.

En 1789, dès le début de la Révolution, il fallut que La Fayette vendît en Bretagne une terre de 10,000 livres de rente pour acquitter les frais de ses voyages en Amérique et en Allemagne et l'achat d'une habitation à Cayenne « pour l'essai de l'affranchissement graduel des noirs ». Au 1er juillet 1789, les revenus de La Fayette s'élevaient encore à 108,000 livres. Cette première période de la Révolution grevait la fortune du marquis, tant en aliénations qu'en emprunts, de 750,000 livres en capital, ou de 33.000 livres de revenu. Au 10 août 1792, La Fayette ne devait plus avoir que 75,000 livres de rente.

Et le brave intendant ajoute :

Digitized by Google

« Si l'on demandait en quoi et comment l'amour de la liberté a pu coûter 1,500,000 francs à M. de La Fayette, il serait aisé de répondre :

» Que l'achat du navire *la Victoire*, à Bordeaux, et les effets embarqués à son second voyage..... ont absorbé plus de 350,000 livres....., et qu'au désintéressement de M. de La Fayette et aux dépenses de toutes espèces pendant trois ans qu'il a commandé la garde nationale et qu'il a eu si grande existence, on ne peut s'étonner que la Révolution française lui ait emporté 750,000 livres.... »

JEAN DE BERNIÈRES.

(*Revue bleue*, n° 12, 17 septembre 1887.)

— A la dernière séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions, le 18 novembre dernier, M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Lefebvre-Laboulaye, membre de l'Académie, décédé le 25 mai 1883.

On sait que M. Laboulaye est à demi Auvergnat. Sa mère appartenait à l'importante famille Martinon de Brioude.

Longue est la liste des ouvrages de M. Laboulaye ; rarement on vit carrière plus laborieuse et mieux remplie ; juriste éminent, écrivain délicat et spirituel, il aborda des sujets très divers et se montra obstinément libéral. Citons : *Recherches sur la condition civile et politique des femmes*, depuis les Romains jusqu'à nos jours ; *Essai sur les lois criminelles des Romains, l'Église et l'État ; Lettres à un ami* (relatives aux évènements politiques de 1848) ; *Etudes sur l'Allemagne et les pays slaves ;* la *France en Amérique ; Histoire de la Révolution des Etats-Unis ;* la *Fiberté religieuse ; Etudes morales et politiques ;* l'*État et ses limites ;* le *Parti libéral.* L'*humour* abondait chez lui, et aussi l'imagination, comme l'atteste toute une série d'écrits, où la forme, pour être brillante ou légère, n'emporte pas le sérieux du fond. A cette série appartiennent : le *Prince Caniche ;* les *Souvenirs d'un voyageur ; Marina ;* le *Jasmin de Figline ;* le *Château de Vic ;* le *Rêve de Jadocus ; Don Ottavio ; Contes noirs et blancs ; Contes bleus ;* les *Trois citrons.*

Sa dernière publication fut une suite de beaux volumes contenant les œuvres de Montesquieu, avec des commentaires dont la sobriété et l'élégance ont été remarquées. Au Sénat, dont il fit partie en qualité de membre inamovible, il s'appliqua surtout à défendre les lois récemment votées sur le conseil supérieur de l'instruction publique, sur l'enseignement supérieur et le fameux article 7.

— Dans cette même séance du 18 novembre, l'Académie des inscriptions a décerné trois médailles, dont une à notre compatriote

Digitized by Google

M. Delachenal, pour son *Histoire des avocats au Parlement de Paris*; et six mentions, dont une à M. Georges Guigue pour ses *Récits de la guerre de Cent ans*, les *Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, et une autre à notre compatriote M. Maurice Faucon, pour son ouvrage sur la *Librairie des papes d'Avignon*.

— A. TAILHAND. — Notre compatriote, M. Arthur Tailhand, ancien conseiller à la Cour de Riom, vient de publier à la librairie Perrin, à Paris, un roman, intitulé : *Le Testament de Berthe*, qui avait d'abord paru dans le *Correspondant* des 25 mars, 10 et 25 avril et 10 mai 1887. Ce roman n'ajoutera rien à la réputation littéraire de l'auteur, tant s'en faut. Combien nous semblent mieux inspirées certaines pièces de ses *Poésies paternelles* (Paris, Didier, 1881), celle, par exemple, qui a pour titre : *Le Tambour* :

Le tambour aux sons éclatants
Qui parle combats et mitraille,
N'est pas un jouet à ta taille ;
N'y touche pas, mon fils... attends.

N'y touche pas ; son bruit éveille
Comme un écho de nos douleurs,
Et plus encore qu'à notre oreille
Il retentit au fond des cœurs.

Que de mères avaient leurs enfants sous leur aile,
Beaux et fiers, adorés,... la joie avec l'orgueil !...
Vers le Rhin, tout à coup, le tambour les appelle...
Ils s'élancent... Depuis, les mères sont en deuil.

Ils sont tombés... là-bas...; quel immense ossuaire !
Dans la couche sanglante où l'obus les a mis,
Ils gardent l'étendard du pays pour suaire...
Je te dirai plus tard le nom des ennemis.

Je te raconterai nos revers et leur haine :
Que nous n'étions pas prêts ; qu'ils étaient dix contre un,
Et qu'il faut, si l'on veut la revanche certaine,
Faire du sacrifice une loi pour chacun.

Lorsque tu sauras tout, tu frémiras de rage...
En attendant, travaille...; en attendant, grandis...
Grandis dans le devoir ; grandis dans le courage ;
Deviens un homme enfin...; et contre un qu'ils soient dix.

Et, si la France alors te crie,
Par le clairon ou le tambour,
Que tu dois te battre à ton tour,
Réponds : *présent !* à la patrie.

Le tambour aux sons éclatants
Qui parle combats et mitraille,
Alors sera fait pour ta taille...
Je ne te dirai plus : attends.

Digitized by Google

M. Arthur Tailhand, né à Riom, le 27 avril 1830, est le petit-fils de J.-B. Tailhand qui fut président de l'Académie de Clermont, et l'arrière-petit-neveu du conventionnel Romme. Il a débuté fort jeune dans la carrière littéraire. Trois ans à peine après sa sortie du collège, il eut l'honneur d'avoir deux pièces représentées sur des scènes parisiennes : *Le premier Tableau du Poussin*, drame en deux actes et en vers, joué à l'Odéon, le 11 février 1852, et *Les trois amours de Tibulle*, comédie en un acte et en vers, représentée au Théâtre-Français, le 26 mars 1852.

Un legs de la comtesse Desaix. — Dans sa séance du 14 mai 1887, le Conseil municipal de Clermont-Ferrand a donné son acceptation à un legs fait au Musée de la ville par Mme la comtesse Desaix. Ce legs, qui résulte d'un testament olographe du 1er décembre 1886, déposé en l'étude de Me Cocteau, notaire à Paris, comprend :

1° Un buste d'enfant en marbre blanc. C'est un portrait de la comtesse Desaix (née Fanny Perrin), seconde femme du maréchal de camp Desaix. Ce buste, exécuté d'après nature, est dû au ciseau de Chinard, un des grands statuaires de Lyon ;

2° Un collier composé de pièces d'or de vingt francs à l'exergue de l'*Italie délivrée à Marengo;*

3° Une paire de boucles d'oreilles en pièces d'or de vingt francs, pareilles à celles du collier.

On nous permettra d'établir ici par quels liens la donatrice se rattache au héros de Marengo, notre illustre compatriote.

Gilbert Antoine Des Aix de Veygoux, né le 16 septembre 1716, mort le 26 juillet 1786, eut de son mariage avec sa cousine, Amable de Beaufranchet d'Ayat, cinq enfants, savoir :

1° *Amable des Aix,* né au château de Veygoux (Veygoux, aujourd'hui dépendant de la commune de Charbonnières-les-Varennes, canton de Manzat), le 10 décembre 1759, capitaine au régiment de Beauvaisis, mort le 22 octobre 1801;

2° Gaspard-Antoine Des Aix, né au château d'Ayat le 27 juillet 1761, mort le 9 janvier 1764;

3° Françoise-Antoinette Des Aix, née au château d'Ayat le 25 août 1764, décédée à Clermont le 20 octobre 1816, mariée le 20 octobre 1800 à l'adjudant commandant, plus tard général, Léonard-Nicolas Baegert-Beker (né à Obernheim le 13 janvier 1770, mort à Mons, près Aubiat, le 18 novembre 1840) ;

4° Louis-Charles-Antoine Des Aix de Veygoux, né le 17 août 1768, au château d'Ayat, tué à Marengo le 14 juin 1800.

C'est depuis Marengo seulement que la famille du général prit l'ha-

Digitized by Google

bitude d'écrire son nom en un seul mot, Desaix, comme l'histoire l'a adopté.

5° Louis-Amable Des Aix, né le 6 juin 1773, directeur des Salines impériales, marié en 1806 à Anne-Marie-Adélaïde Farjon.

Amable Desaix, frère aîné du héros de Marengo, épousa, le 30 mars 1789, Marie-Thérèse de Neufville de L'Arboulerie (morte à Paris en 1824). De ce mariage sont issus :

1° *Louis-Jean* comte Desaix de Veygoux, baron de l'Empire, maréchal de camp, né à Veygoux le 8 janvier 1790, mort à Auxerre le 28 juillet 1845. Sorti de Saint-Cyr en 1806, Louis-Jean Desaix prit part à un grand nombre des guerres de l'Empire. Il assista aux campagnes de Prusse et de Pologne en 1807 et 1808, comme aide de camp du général Beker, son oncle, et à celle d'Espagne, en qualité d'aide de camp du maréchal Suchet. En 1812, il était officier d'ordonnance de l'empereur et enfin il figurait à la bataille de Waterloo, avec le grade de colonel. Rentré au service après 1830, il fut successivement colonel de dragons, colonel de cuirassiers et maréchal de camp commandant le département de l'Yonne. De 1830 à 1834, il représenta l'arrondissement de Thiers à la Chambre des députés ;

2° Casimir-Marie Desaix, né le 21 septembre 1801, marié en 1825, à Marie-Marguerite-Nicolle-Henriette-Urion de la Guesle, décédé à Saint-Myon, près Combronde, le 9 avril 1880.

Louis-Jean, comte Desaix, fut marié deux fois. De son premier mariage, contracté à Paris le 24 avril 1813 avec Marie-Françoise Thabaud de Boislareine (morte à Paris en 1821), sont issus :

1° Eugène-Louis Desaix, né à Paris le 2 février 1815, mort aux Minimes, à Issoudun, le 25 janvier 1843 ;

2° Pauline-Claudine Desaix, née le 30 mai 1816 à Ixelles en Belgique, morte aux Minimes, à Issoudun, le 12 juillet 1843, mariée en 1835 à Pierre-Richard de l'Isle, avocat (mort en 1869) (1) ;

3° Marie-Françoise-Gabrielle Desaix, née à Paris le 3 septembre 1821, morte le 12 juillet 1879, mariée en 1838 à Joseph-Gustave Aignan, fils d'Étienne Aignan, successeur de Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie française.

De son second mariage, contracté en 1828 avec M^lle^ Fanny Perrin (morte en 1854), Louis-Jean Desaix eut un fils, *Nicolas-Louis-Arthur, comte Desaix*, né à Paris le 16 octobre 1830 (y demeurant encore),

(1) Deux fils sont nés de ce mariage. L'un d'eux, M. Ulric Richard-Desaix (né le 3 mars 1838), est un érudit bibliophile et un artiste. On lui doit d'intéressantes publications, parmi lesquelles nous citerons : *La Relique de Molière du cabinet du baron Vivant Denon*. Paris, Vignères, 1880, grand in-8° ; *François-Auguste Charodeau, peintre et sculpteur*. Châteauroux, 1883, grand in-8°.

Digitized by Google

marié en 1854 à *Marie-Alexandrine de Girardin d'Ermenonville*, fille du marquis Ernest de Girardin, sénateur, et petite-fille par sa mère d'un des ministres du premier Empire, Gaudin, duc de Gaëte.

C'est à cette dame Desaix, née de Girardin, que la ville de Clermont est redevable du legs mentionné ci-dessus. Née à Paris, vers 1830, la comtesse Desaix est décédée à Rome sans postérité le 28 mars 1887.

Après avoir annoncé le legs de la comtesse Desaix, la *Gazette d'Auvergne* (dans son numéro du 15 avril 1887) ajoute les lignes suivantes que des renseignements personnels nous permettent de confirmer: « Ces objets, suivant les dernières volontés laissées par la testatrice, » devront être, par la suite, joints aux *Collections Desaix* de son neveu, » destinées elles-mêmes par leur auteur à être léguées par testament » à la ville de Clermont. Ces collections se composent: de portraits » peints, sculptés, dessinés, gravés ou lithographiés, lettres autographes, dessins originaux, documents historiques, manuscrits ou » imprimés relatifs au général Desaix, de Marengo, et au maréchal de » camp L.-J. Desaix, son neveu; — de lettres autographes originales » du général en chef Bonaparte, de Kléber, de Moreau, du chef arabe » Mourad-Bey, etc., toutes adressées à Desaix; — de curieux portraits » de famille, de miniatures, bustes, statuettes et médaillons; — d'un » très beau buste en terre cuite, grandeur naturelle, représentant la » comtesse Desaix qui vient de mourir, œuvre originale, signée d'un » nom célèbre: *Mme Lefèvre-Deumier, 1869.*

» Des tableaux de maîtres, des aquarelles, des faïences anciennes » et des œuvres d'art de toutes sortes ornent encore ce musée, que » complète une bibliothèque de livres choisis et d'amateurs de plus » de vingt-cinq mille volumes, également destinés à Clermont. »

— *Un manuscrit de Pétrarque* vient d'être reconnu à la Bibliothèque nationale par notre savant compatriote M. de Nolhac, maître de conférences à l'Ecole pratique des hautes études. M. L. Delisle l'avait signalé déjà, mais sans indiquer qu'il avait fait partie de la bibliothèque du célèbre poète. Le manuscrit contient une traduction latine de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Les marges des pages de l'*Iliade* sont couvertes de curieuses scolies ou annotations, de la main de Pétrarque lui-même et qui, mises bout à bout, rempliraient le quart d'un volume in-8°. La traduction est l'œuvre d'un Calabrais, nommé Pilate, médiocre helléniste: elle fut faite spécialement pour Pétrarque, qui, ne sachant pas le grec et désirant ardemment goûter les beautés du grand poète épique, avait voué les dernières années de sa vie à l'étude de la langue d'Homère, d'Aristote et de Platon.

— Dans le discours qu'il a prononcé le 24 novembre dernier, à la séance publique annuelle de l'Académie française, M. Camille Doucet,

Digitized by Google

secrétaire perpétuel, a annoncé qu'à l'avenir, on réserverait aux poètes le prix fondé par notre compatriote M. Archon-Despérouses, prix dont l'Académie est libre de fixer l'emploi.

— Nous lisons dans le *Figaro*, 14 décembre, la note suivante, concernant un de nos compatriotes :

« Le docteur Emmanuel de Bourgade vient d'effectuer heureusement un voyage d'exploration dans l'Amérique du Sud. La découverte de deux rivières et celle d'une passe permettant de faire communiquer les provinces centrales du Brésil avec le Paraguay, ouvrant d'importants débouchés au commerce, sont les principaux résultats acquis par ce voyage. »

— Dans les lettres de Louis XI, qui sont publiées par MM. J. Vaesen et Etienne Charavay, sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, nous en avons trouvé, dans les trois premiers volumes parus, quelques-unes qui se rapportent à l'Auvergne. Nous les publions *in extenso*, sans ajouter de commentaires, ces documents étant toujours utiles et bien venus.

30 juin 1439.

Quittance donnée par le Dauphin d'une somme provenant de l'aide des Etats d'Auvergne. — (Orig. Bibl. nat. Fr. 20420, fol. 2.)

Nous Loys, fils du roy de France, daulphin de Viennoys, confessons avoir eu et receu de Pierre Maudonier, receveur au bas pays d'Auvergne de l'ayde derrenierement octroyé à Monseigneur par les gens des troys estaz dudit pays à l'assemblée par eulx faicte en la ville de Rion au mois de mars derrenier passé, la somme de mil livres tournois, laquelle lesdiz gens des trois estaz nous ont donnée et octroyée oultre et par dessus ledit ayde par eulx fait à mondit seigneur, pour faire nos plaisirs et voulenté. Et d'icelle somme de mil livres tournois nous tenons pour content et en quictons lesditz gens des trois estaz, ledit receveur et tous autres. Donné en tesmoing de ce soubz nostre scel secret le derrenier jour de juing l'an de grace mil cccc trente et neuf.

Par monseigneur le daulphin, le sire d'Estissac et autres présens.

BOCHETEL.

(Pièces justificatives X), p. 172, tome I^er^.

Guillaume de Courcillon, chevalier, seigneur de Montléant et de Tillays reçoit, le 18 juillet 1444, sur l'aide de 240,000 florins mis sur le Languedoc, cent livres tournois « pour moy aider à deffrayer de partie de la despense que faire m'avoit convenu à estre venu de par le Roy nostredit seigneur en la compaignie de Monseigneur de Culant oudit pays d'Auvergne pour faire vuider les gens d'armes qui y

Digitized by Google

estoient et les faire tirer en Rouergue après Monseigneur le Dauphin (1).»

CLVIII.

Au sire de la Fayette.

Saumur, 5 avril 1465.

Ordre de saisir les gens du duc de Bourbon et leurs biens à titre de représailles. — (Orig. Bibl. nat. Fr. 2888, fol. 5.)

De par le roy.

Nostre amé et féal, nous avons esté advertiz des prinses et destrousses faictes par les gens du duc de Bourbon sur noz officiers et subgetz et à diverses foiz. Et pour ce voulons et vous mandons, sur tout le service que faire nous desirez, que, se vous trouvez aucuns des gens de guerre de sa suyte, ou des gens de sa maison, ou de ses conseillers ou officiers principaulx, prenez les avecques leurs biens et retenez prisonniers soubz bonne garde, sans en faire delivrance.

Donné à Saumur, le cinquiesme de avril.

Loys.

Regis.

A nostre amé et féal chevalier et chambellan le sire de Lafayete (2).

CCCXXXIII

Au chapitre de Clermont-Ferrand.

Le Mans, 23 décembre 1467.

Désir du roi de voir donner à Etienne Payen, neveu de Jean Moreau, son valet de chambre, « les grosses livraisons et distribucions » de leur église, comme aux autres courriers de ladite eglise. — (Orig. Arch. du Puy-de-Dôme. Chap. de Clermont, arm. 18, sac C, cote 23. Commun. par M. Cohendy, archiviste du dép.)

De par le roy,

Très chiers et bien amez, vous savez que a nostre priere et requeste vous avez donné les draps de vostre egli(s)e a nostre très amé Estienne

(1) Bibl. nation., Clairambault, 155, p. 4073, t. Ier, p. 364.

(2) Gilbert Motier, IVe de nom, chevalier, seigneur de la Fayette, conseiller et chambellan du roi, fils aîné de Gilbert Motier III, maréchal de France et de Jeanne de Joyeuse, sa seconde femme; seigneur de Saint-Romain, de Pongibault, de Roche-d'Agoult, de Monteil-Gelat, de Gouttenoutouze, d'Hautefeuille, de Jaligny, de Treteaux et de Ponsat, écuyer de Louis XI en 1474, et en grand crédit auprès de Charles VIII. Isabeau de Polignac, sa femme, qui était veuve en 1527, lui avait donné quinze enfants. (Anselme VII 59) p. 254-255.

Digitized by Google

Payen, nepveu de nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire Jehan Moreau et re... (1), dont vous savons grant gré et très fort vous en mercions. Et pour ce que depuis vous avons escript que voulsissiez donner au dit Estienne les grosses livraisons et distribucions de vostre dicte eglise, comme aux autres corriers d'icelle, et que avons entendu que encores n'en avez rien fait, nous vous prions et requerons de rechief, tant acertes que plus povons, que, en faveur de nous, lui vueillez donner les dictes grosses livraisons et distribucions, affin qu'il ne soit de pire condition que les autres. Lequel desirons estre prefferé et favorisé par vous, actendu qu'il est nostre corier en vostre dicte eglise et que l'avez fait à nostre requeste. Si en faictes tant que cognoissons par effect que nous avez voulu complaire en ceste chose. Et en ce faisant nous ferez très singulier et grant plaisir, dont nous aurons vous et vostre dicte eglise en plus especial recommandacion. Donné au Mans, le XXIII[e] jour de decembre.

Loys.

Meurin.

A nos chiers et bien amez les doyen et chappitre de l'esglise de Clermont.

ENSEIGNE DE PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME-DU-MARTHURET DE RIOM ET MÉREAU DE LA MÊME VILLE.

L'adage « *tout change* » est vrai même des *dévotions* que, par leur objet, on eût pu croire en dehors des vicissitudes de la mode, au-dessus des fluctuations de la fantaisie humaine. Des pèlerinages jadis célèbres n'ont point laissé de traces et, si d'autres ont gardé quelques restes de leur antique renommée, ils ne sont en rien comparables, pour l'éclat et l'affluence, aux dévotions que notre siècle a vu éclore.

Qui se souvient de Bannelle (2), dont la Vierge miraculeuse, apparue au XVII[e] siècle, attirait à la fois dix mille pèlerins ?

La fête de Saint-Amable est toujours célébrée avec pompe et a conservé ses particularités locales qui appellent soit de nombreux dévots, soit les curieux des épaves d'un autre âge. Notre-Dame-du-Marthuret, au contraire, voit son anniversaire passer sans provoquer l'attention.

Il semble qu'il n'en a pas toujours été ainsi et qu'elle a joui jadis d'une honorable notoriété. Avant de quitter le sanctuaire où ils l'avaient implorée, les pèlerins fixaient à leurs vêtements ou à leur

(1) Déchirure du papier.

(2) Commune et canton d'Escurolles (Allier).

Digitized by Google

coiffure un *signe* de leur dévotion, le plus souvent en métal, et, pour cela, appelé *enseigne de pèlerinage*.

Il nous est advenu un de ces petits et rares monuments qui, à défaut de documents écrits que nous ayons pu consulter, plaide en faveur de l'antique importance du pèlerinage à Notre-Dame-du-Marthuret. Dans le champ, Notre-Dame, en pied. Autour, légende circulaire, entre deux grénétis, du Marthuret. Deux fleurons remplissent les vides laissés par la légende. La Vierge debout est couronnée. Un voile tombe de sa tête sur ses longs et amples vêtements; sur son bras gauche est l'enfant Jésus, dont la tête nimbée est rejetée en arrière. Cette attitude semble commandée par la présence d'un oiseau que l'on aperçoit sur la poitrine de la Vierge-mère et avec lequel joue l'enfant.

L'artiste du XV^e^ siècle, qui a modelé la matrice dans laquelle a été coulée cette enseigne de pèlerinage, a certainement reproduit la scène que représente la belle statue adossée au trumeau qui divise le portail de l'église de Notre-Dame-du-Marthuret. Cette circonstance autorise l'attribution à la ville de Riom de l'objet qui vient d'être décrit.

Cette enseigne de pèlerinage est un disque en étain, de vingt-cinq millimètres de diamètre, dont le revers lisse présente les traces de la bélière centrale ou queue qui permettait de fixer l'objet, comme un bouton, à la bérette ou aux vêtements du pèlerin.

—

Le méreau est en cuivre, très mince et rongé par l'oxydation sur plusieurs points de son pourtour; néanmoins il est facile de le restituer dans son intégralité primitive, pour les besoins de la description. Il a été trouvé à Riom.

Dans une épicycloïde à six lobes : R. Cette lettre est un peu fleuronnée, épaisse, et l'espace laissé par les traits qui la dessinent est rempli par un quadrillé. Trois fleurs de lys sont placées dans les lobes vides, la forme de la lettre épousant mal les six lobes de l'entourage. A l'extérieur, les angles rentrants entre les lobes portent une croisette formée de quatre points.

De l'autre face, le méreau présente, dans une épicycloïde pareille, la lettre I, figurée dans les mêmes conditions que la lettre R. Comme les six lobes intérieurs ne sont occupés par aucune partie de la lettre, ils sont remplis par quatre fleurs de lys et deux quintefeuilles formées de six points, dont un central. Chaque angle rentrant extérieur a reçu un annelet.

Quoique les lettres complémentaires du nom de la ville de Riom ne soient pas inscrites, on ne saurait lui refuser l'attribution de ce méreau municipal. La légende était bien suffisante pour caractériser

Digitized by Google

la provenance de cette petite monnaie fiduciaire et d'emploi tout local.

Peut-être les archives révèleront-elles dans quelles circonstances, au xᵉ siècle, la ville de Riom fit frapper ces méreaux.

V. VANNAIRE.

— Voici la liste des dernières publications de M. P. de Nolhac :

La Bibliothèque de Fulvio Orsini, Contributions à l'histoire des collections d'Italie et à l'étude de la Renaissance; 1 volume grand in-8° de XVII-493 pages. Paris, Vieweg. 1887 [Forme le 74ᵉ fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*];

Lettres de la Reine de Navarre au pape Paul III; plaquette in-32 de 12 pages (à 60 exemplaires), *per le nozze Pératé-Fabre*. Paris, 1887;

Sur un autographe de Michel-Ange, dans la *Chronique des Arts*, 1887, n° 38;

Les scholies inédites de Pétrarque sur Homère, dans la *Revue de philologie*, t. IX, 1887, livraison de juillet.

En donnant les titres des diverses publications qu'a déjà fait paraître notre savant compatriote M. P. de Nolhac, maître de conférence à l'Ecole des Hautes-Etudes et attaché aux Musées nationaux, nous sommes heureux de pouvoir donner la primeur d'une pièce de poésie faisant partie d'un recueil intitulé : *Paysages d'Auvergne*, et qui doit paraître prochainement :

LE VIEUX CRATÈRE.

Depuis douze mille ans que le volcan dompté
A tu la grande voix de son âpre colère
Et revêt, dans sa paix tant de fois séculaire,
Un manteau de verdure et de sérénité;

Les arbres et les fleurs ont germé sous la lave;
A peine si l'on voit, dans les jeunes forêts,
Sur cette verte mer de pins et de genêts,
Un bloc stérile et noir flotter comme une épave.

A travers le réseau du taillis odorant,
Sur la côte facile et les pentes fleuries
Qui s'encombrent parfois de monceaux de scories,
Court un étroit sentier connu du pâtre errant.

J'ai gravi d'un pied lent le cône solitaire,
Et j'ai suivi des yeux l'horizon qui grandit;
Mais soudain devant moi la crête s'arrondit,
Et me voici debout au-dessus du cratère.

Digitized by Google

Il s'offre, vaste et calme, aux pas de l'étranger,
Aujourd'hui que les vents ont balayé sa cendre ;
Grand cirque verdoyant, il invite à descendre,
Déroulant les tapis de son gazon léger.

Au regard hésitant sa largeur se dérobe ;
Et l'on rêve, en voyant s'ouvrir, sous un ciel pur,
La coupe d'émeraude au couvercle d'azur,
Où fermenta longtemps la jeunesse du globe.

Le cratère n'a point d'issue, et ses parois
Mêlent l'airelle brune à la bruyère rose.
Jamais sur l'herbe courte un oiseau ne se pose,
Comme s'il avait peur des flammes d'autrefois.

Rien ne vient animer la solitude morne
De cet étrange lieu, d'où l'on voit, vers midi,
Répandant brusquement des flots d'air attiédi,
Le soleil s'élancer dans l'espace sans borne.

C'est un asile sûr où nul bruit ne descend,
Aucun cri de grillon, aucun battement d'ailes.
Des hauteurs du ciel clair, seules, les hirondelles
Au fond de l'entonnoir pourraient voir en passant.

Et quand le soir décline, et que la nuit épanche
Son urne de parfums au fond du puits dormant,
L'étoile à son zénith regarde fixément,
Pendant que sur le bord la lune aussi se penche.

***

Un jour fut où le feu sortait en tourbillons
Du cratère, éventrant la montagne ébranlée ;
La lave descendait de la cime brûlée,
Creusant sur son chemin de lumineux sillons.

Elle engloutissait tout dans sa houle sauvage :
Les serpents se tordaient surpris sous le couvert ;
La forêt, pétillant comme un brin de bois vert,
Disparaissait au gré du fleuve sans rivage.

Le ciel faisait pleuvoir la cendre et le granit.
La fuite et la terreur au loin gagnaient la terre.
Au cri des animaux, au fracas du tonnerre,
Les détonations se mêlaient dans la nuit...

Digitized by Google

Tout s'est tu. Pour toujours la nature calmée
A clos le gouffre antique où bouillait le torrent ;
La nuit, mordant le sol de son feu dévorant,
On ne voit plus jaillir la coulée enflammée.

La peur ne chasse plus, sous le ciel refroidi,
Les habitants émus des forêts primitives.
Tremblements souterrains, secousses convulsives,
Tout s'apaise. Le temps marche. L'homme a grandi.

O vieux volcan ! les flots dont ta gorge était pleine
Se sont taris un jour pour ces nouveaux venus,
Et tes bois ont ouvert des abris inconnus
A ces premiers chasseurs qui montaient de la plaine.

La hache a pu choisir, sur ton sol crevassé,
Les bûches des foyers et les planches des huttes,
Dès leurs grossiers travaux et leurs antiques luttes,
A tes pieds bienveillants les races ont passé.

Sur ta pente aujourd'hui les grands troupeaux font halte,
Les familiers printemps viennent te rajeunir,
Et pour faire leur place aux villes à venir
Ta lave a recouvert les couches de basalte.

Géant ! ton œuvre est faite et ton sort est rempli.
Ton cratère muet s'endort, et l'herbe y pousse,
Et l'étranger pensif, qui marche sur ta mousse,
Y cherche le repos, le silence et l'oubli.

PIERRE DE NOLHAC.

— M. Emmanuel des Essarts, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, va publier, vers la fin du mois de janvier, à la librairie académique (Perrin, éditeur), un volume que nous croyons appelé à un véritable succès. C'est un recueil d'études historiques et critiques, intitulé : *Portraits de maîtres*, et qui comprend les onze grands écrivains dont les noms suivent : Châteaubriand, Lamartine, Vigny, George Sand, Michelet, Béranger, Quinet, Sainte-Beuve, Théophile Gautier, Laprade et Victor Hugo.

Traité de Pharmacie théorique et pratique, par M. R. Huguet, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand.

La publication de cet ouvrage comble une lacune importante. L'élève a désormais sous la main un guide pratique et sûr pour la préparation de ses examens, un conseiller qu'il consultera dans son officine.

Digitized by Google

Au moment où, rompant avec les vieilles traditions, l'enseignement remplace les leçons théoriques par les exercices du laboratoire, il faut être reconnaissant envers ceux qui consacrent leur science à mettre en lumière la marche à suivre et les moyens les plus sûrs pour atteindre le but poursuivi.

Pour certains, le travail du savant doit consister en recherches originales sur un point plus ou moins restreint de la science. Je crois que le professeur a un autre devoir : il doit faire don de sa science à ceux qui veulent apprendre. Et ce second devoir n'est pas le moins difficile à réaliser. Car, pour mettre une science à la portée de ceux qui entr'ouvent pour la première fois le livre, il faut savoir avec la précision la plus absolue et avoir le don d'exprimer dans la langue commune les connaissances à acquérir.

Ces qualités, M. Huguet les possède au plus haut degré, et c'est pourquoi son livre est bon pour tous les praticiens.

L'outillage et le matériel pharmaceutique sont au complet. Les vaines formules, les clichés qui depuis quelque cent ans se répètent dans tous les traités de ce genre, ont fait place à des descriptions précises, accompagnés de planches multipliées et détaillées. Quant à l'étude des *matières premières* et des *formes pharmaceutiques*, elle ne laisse rien à désirer; en sorte que M. Huguet a laissé peu de choses à faire à ceux qui s'occuperont après lui de la *Pharmacie pratique*.

Toutes nos félicitations au maître.

P. G.

— Dans les numéros du *Moniteur d'Issoire* de novembre 1887, M. Cl. Sauret, ancien juge au tribunal d'Issoire, a publié une notice sur Paul Ardier (1).

NÉCROLOGIE

— L'abbé Bagnol. — Un ecclésiastique de mérite, l'abbé J.-Marien Bagnol, chanoine honoraire, est mort à Montaigut-en-Combrailles, au mois de juillet 1887.

Né en 1820 à Chamalières, près Clermont, où son père exerçait la profession de mécanicien, M. Bagnol avait fait ses études au collège de Clermont. Entré dans les ordres, il fut successivement curé aux Martres-sur-Morge et à Montaigut.

Il a publié un *Cours d'instructions religieuses*, 2 vol. in-12. Clermont, Thibaud, 1880.

(1) V. *Revue d'Auvergne*.

Digitized by Google

— M. DOMINIQUE BRANCHE. — L'érudition provinciale vient d'éprouver une perte sensible. Le doyen des archéologues auvergnats, M. Dominique Branche, est mort à Paulhaguet, près Brioude, le 25 octobre 1887.

Né à Paulhaguet le 31 mars 1815, M. Branche a exercé les fonctions de notaire. Il a été aussi, pendant quelque temps, membre du Conseil général de la Haute-Loire. Mais ses occupations préférées étaient surtout les études et recherches archéologiques. Sa compétence reconnue l'avait fait nommer dans le temps inspecteur des monuments historiques de la Haute-Loire.

M. Branche a collaboré à divers recueils périodiques, entr'autres : au *Bulletin monumental*, de M. de Caumont ; aux *Tablettes historiques de l'Auvergne*, de M. Bouillet ; à l'*Art en province* ; à la *Revue de l'Art chrétien*, etc.

Parmi ses publications, nous citerons : *Rapport sur les monuments historiques du département de la Haute-Loire*. Caen, 1841, 27 pages in-8° ; — *Essai sur la danse des morts et les danses macabres*. Caen, 1842, 16 pages in-8° ; — *Notice biographique sur Jacques Branche*, Moulins, 1842. (Jacques Branche, de la même famille que Dominique Branche, était un religieux augustin de l'abbaye de Pebrac, qui, en 1652, avait publié au Puy une *Vie des saints et saintes de l'Auvergne et du Velay*.) — *Etudes sur les droits seigneuriaux de l'Auvergne*. Clermont, Hubler, 1857 ; — *Lettres archéologiques sur l'Auvergne : de Clermont à la Chaise-Dieu*. Paris, 1857, 20 pages in-8°.

Son principal ouvrage a pour titre : *L'Auvergne au Moyen-Age. Les monastères. Histoire des ordres monastiques en Auvergne*, avec un atlas de planches gravées sur acier, d'après les dessins de M. Emile Thibaud. Paris, 1846, in-8°.

M. Dominique Branche était membre correspondant de l'Académie de Clermont depuis le 31 mai 1842.

— LE DOCTEUR P. BERTRAND. — Le 29 octobre dernier, la ville de Clermont a perdu, en M. Pierre Bertrand, un de ses citoyens les plus considérés.

Né à Rochefort-Montagne le 3 septembre 1806, d'une des plus anciennes familles de la haute montagne du Puy-de-Dôme, M. Pierre Bertrand suivit la carrière médicale, se conformant en cela aux désirs du docteur Michel Bertrand, son père, l'un des hydrologistes les plus remarquables du siècle. Nommé inspecteur adjoint des Eaux minérales du Mont-Dore, il contribua à la prospérité de cet Etablissement thermal. A la mort de son père, en 1857, la voix publique le désignait pour remplir les fonctions d'inspecteur principal ; sa santé, déjà chancelante, lui fit décliner cet honneur.

Digitized by Google

Bien que M. Pierre Bertrand ait été successivement professeur et directeur à l'Ecole secondaire de médecine de Clermont, ses goûts le portaient plutôt à l'étude de la physique et de la chimie. Avant l'établissement à Clermont d'une Faculté des sciences, il fit pendant plusieurs années, dans une des salles occupées actuellement par le musée lapidaire, un cours public de chimie. Ce cours était très-suivi ; la parole facile et élégante, les exposés clairs et précis du professeur attiraient les auditeurs.

M. Pierre Bertrand a appartenu pendant longues années au Conseil municipal de Clermont et au Conseil général du Puy-de-Dôme. Au Conseil général, il représentait son pays natal, le canton de Rochefort, et, en plus d'une circonstance, il en soutint énergiquement les intérêts, notamment lors de la discussion de la demande formée par la commune du Mont-Dore en distraction du canton de Besse. Au Conseil municipal de Clermont, il apporta le même zèle, la même assiduité, le même amour de la chose publique. On n'a pas oublié que, quelques années avant 1870, il fit don à la ville de Clermont d'une terre assez étendue destinée à l'agrandissement du cimetière.

Poussé par ses amis, M. P. Bertrand avait une fois été pris du désir d'entrer dans la vie politique. C'était en 1846. Un siège de député de l'arrondissement de Clermont se trouvait vacant par suite de la retraite de M. le président Dessaigne. Comptant sur la considération exceptionnelle dont sa famille était entourée dans la montagne, M. P. Bertrand posa sa candidature. Les électeurs des cantons de la plaine se trouvèrent en majorité. Après une lutte assez vive, M. Bertrand échoua, battu par M. Martha-Beker, son concurrent.

M. Pierre Bertrand avait été élu membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, le 5 février 1835. Il fut secrétaire de cette Société de 1845 à 1862, vice-président en 1862, et occupa le fauteuil de la présidence du 7 janvier 1864 au mois de janvier 1866.

On a de M. Bertrand : *Voyage aux eaux des Pyrénées*, publié dans les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, année 1838.

Royat et le Mont-Dore, étude comparative des sources thermales de Royat et du Mont-Dore. (*Annales de l'Auvergne*, année 1845.)

Six *Rapports sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont*, années 1844-1845, 1845-1846, 1846-1847, 1848-1853, 1854-1857, 1859-1860.

Société philanthropique de Clermont. — Rapport fait au nom des gérants, par P. Bertrand, dans la réunion générale des sociétaires, le

Digitized by Google

28 août 1847. Clermont, Perol, 1847, 36 pages in-8°. — A la suite des mauvaises récoltes de l'année 1846, de grandes inquiétudes surgirent dans les populations de la Basse-Auvergne et plus spécialement dans la population de Clermont. Le prix du blé s'élevait incessamment. Chaque marché était marqué par une hausse nouvelle. On redouta la disette, la famine et tous les maux qu'elles entraînent. Sur l'initiative du Conseil municipal, une Société de prévoyance se forma alors, par souscription, sous le titre de : *Société philanthropique de Clermont pour l'achat et l'importation des blés étrangers*. Sa mission était, en introduisant des blés à Clermont, d'ajouter aux ressources alimentaires du pays et d'arriver à produire une baisse dans le prix des grains ou tout au moins à comprimer la hausse. Après avoir été l'un des cinq conseillers municipaux chargés de l'organisation de la nouvelle Société, M. Bertrand fut choisi pour être le secrétaire du conseil de gérance. Il s'acquitta de ces fonctions délicates avec un dévouement et une prudence auxquels tous les habitants de Clermont rendirent hommage. F. M.

BIBLIOGRAPHIE.

—

Gabriel Marc. — *Contes du pays d'Auvergne. — Lioudette*, — Paris, Charpentier, 1887, in-18.

La dernière œuvre de l'auteur des *Poèmes d'Auvergne* eût mérité, depuis longtemps, d'être analysée dans cette revue. Nous prions notre savant collègue de nous pardonner ce long retard et nous nous hâtons de le réparer.

Les *Contes du pays natal* sont écrits dans ce style imagé, harmonieux et fort tout à la fois qu'on est accoutumé à trouver dans les œuvres de M. Marc. Ecrit en prose, ce volume ne perd pas à être comparé au dernier volume en vers.

Comme il l'aime cette Arvernie aux paysages agrestes et puissants avec ses puys et ses dômes couverts de pins au feuillage sombre ou tapissés d'une épaisse verdure, comme il sait la rendre, vous la faire aimer aussi, comme il la décrit avec une connaissance parfaite du sol, une notion juste des mœurs de ses habitants et l'expression des idées et des sentiments locaux.

Quel charme dans sa *Lioudette*, conte aussi touchant que vraisemblable. Voici une pauvre petite paysanne dont les premières connaissances élèvent le cœur, développent le sentiment. A cela vient se joindre le travail de son ardente imagination, surexcitée encore par l'audition des contes merveilleux où de brillants princes passent au

Digitized by Google

bras de princesses éternellement charmantes et traversent une vie semée de plaisir, de luxe, de sérénité perpétuelle. Elle rêve à cela, la pauvre Liaudette, elle voit partout son prince et refusant les conseils de ses parents, elle s'obstine dans son entêtement jusqu'à ce que la ruine des siens, la brutale réalité à la vue du fils de l'huissier Chaufour l'éveillent comme d'un songe merveilleux, mais l'éveillent pour la plonger dans la folie. Triste fin pour une créature aussi suave, aussi belle que la dépeint M. G. Marc.

Et ce charmant rêve d'enfant : *La Chapelle blanche*. Quels doux souvenirs d'autrefois cela éveille. Combien on se sent revivre au temps passé en lisant ces lignes, en entendant le joyeux carillon des cloches, lorsque l'enfant voit, dans la blanche chapelle, tous les personnages de la crèche : mages, bergers, bêtes, venir tour à tour adorer l'Enfant-Dieu qui daigne descendre de son trône pour jouer avec lui. Oh ! doux rêve.

Et cette gamme sombre jetée au milieu de ce livre. Oh ! comme cela donne à penser ! Quelle sensation de compassion, de pitié qu'on éprouve à la lecture de ces trois pages : *Visite imprévue*. Pauvre muette, ignorée de tous. Elle est à plaindre et sans une erreur lugubre son seul voisin ne saurait même pas qu'elle est morte.

Nous ne devons oublier l'épisode de la vie du poète Glatigny. Errant sur une grande route, en compagnie d'une troupe d'acteurs, dans une antique voiture, une nuit éclairée par une lune joyeuse, il s'associe à leur gaieté commune en chantant avec eux : ***Mignonne, ayez pitié de moi...*** quand leurs gais éclats furent interrompus par les... gendarmes. Et quelle heureuse présence d'esprit de Glatigny les tira tous de ce mauvais pas à Lezoux, chez le juge de paix.

Nous ne pouvons que féliciter M. G. Marc de cette œuvre qui s'ajoute encore à toutes celles qu'il a produites, qui l'enrichit beaucoup et nous lui souhaitons sincèrement d'en faire souvent de semblables.

A. M...

— Dans un numéro précédent, nous avons déjà signalé quelques articles intéressant l'Auvergne publiés dans la *Grande Encyclopédie*, qui paraît chez Ladmirault, à Paris. Les numéros 109 et 110 contiennent encore quelques notes nous intéressant.

Charles de Larivière publie la biographie de M. Bardoux, sénateur du Puy-de-Dôme. Né à Clermont en 1830, il s'adonna à la vie politique à partir de 1870. Sans compter tous les travaux que lui donnait les positions qu'il a occupées tour à tour, soit comme ministre, soit comme rapporteur des nombreuses commissions, M. Bardoux a trouvé des loisirs pour publier de nombreux ouvrages. En voici les

Digitized by Google

titres : *Dix années de la vie politique* (Paris, 1882). — *Les Légistes au* XVI^e^ *siècle* (1856, in-8°). — *Les Légistes au* XVIII^e^ *siècle* (1858, in-8°). — *De l'influence des légistes au Moyen-Age* (1859, in-8°). — *Des grands baillis au* XV^e^ *siècle* (1863, in-8°). — *Le comte de Montlosier et le gallicanisme.* — *La comtesse Pauline de Beaumont.* — *La Bourgeoisie française de 1789 à 1848.*

EUGÈNE BARET nous intéresse surtout parce qu'il a été professeur de littérature étrangère et doyen de la Faculté des Lettres à Clermont, de 1859 à 1875. Il est né à Bergerac, dans la Dordogne, en 1816, et mort à Paris, en avril 1887. Ses ouvrages sont nombreux. Il a étudié particulièrement les langues romanes du midi de la France et de l'Espagne. En 1878, M. Baret a donné une nouvelle édition des œuvres de *Sidoine Apollinaire* et une traduction du même auteur a paru en 1887 dans la collection Didot.

— Dans le numéro 110, nous voyons la biographie, fort abrégée, hélas ! d'un de nos plus célèbres géologues, qui est aussi originaire de l'Auvergne. C'est Joachim Barrande, né à Saugues (Haute-Loire), en 1799 et mort à Frohsdorff en 1883. Précepteur du comte de Chambord, il l'avait suivi dans cette résidence, et il occupait ses loisirs par son grand travail : *Système silurien du centre de la Bohême* (1852-1877). Il a publié en outre : *Représentation des colonies de la Bohême dans le bassin silurien du Nord-Ouest de la France* (1853). — *Colonies dans le bassin silurien de la Bohême* (1860). — *Documents sur la faune primordiale et le système Taconien en Amérique* (1861). — Cet article est signé du docteur L. Hahn.

OUVRAGES NOUVEAUX.

La Bourboule illustrée. — Guide pittoresque du malade et du touriste. *Paris, E. Battner-Thierry*, 1887.

GABRIEL CHARMES. — Une ambassade au Maroc. — *Paris, G. Lévy*, 1887, in-18.

FÉLIX GAUDIN. — De Saïda à Mecheria et aux Ksours (Excursion dans le Sud Oranais). — *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*, 35 pages in-8°.

Sujet des conférences ecclésiastiques du diocèse de Clermont pour l'année 1887. Compte-rendu des Conférences de l'année 1885. — *Clermont-Ferrand, Bellet fils*, in-8°, VIII-63 pages.

F. MORIN. — Du massage scientifique et de la gymnastique médicale dans la cure des atrophies musculaires consécutives aux synovites et des engorgements fibro-plastiques peri-articulaires et intro-articulaires qui les accompagnent. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*, 1887, in-8°, 11 pages.

Digitized by Google

L'abbé Bernois. — Vercingétorix, variété. — *Orléans*, 1887. Une brochure in-8°.

Dr Ed. Grasset. — Etude clinique sur les troubles de la sensibilité cutanée chez les alcooliques, par le docteur E. Grasset, ancien interne à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand. *Bordeaux*, 1887, *Gounouilhou*, in-8°, 76 pages.

PÉRIODIQUES.

Paris-Auvergne, journal des « Auvergnats de Paris » et des départements du Centre, paraissant le dimanche. N° 1, 19 juin 1887.

Dans les numéros qui nous sont parvenus, nous relevons les articles suivants qui méritent d'être signalés :

N° 11. — Martial d'Auvergne, à propos de son lieu de naissance et de ses œuvres. Il serait né à Paris, de parents originaires d'Auvergne, en 1440, mort en 1508. Il aurait été procureur au Parlement et notaire apostolique au Châtelet de Paris. L'article se termine par une pièce de vers en l'honneur de Jeanne d'Arc, pièce reproduite par Anatole France. — Histoires de chasses. — Un égarement de Henri IV, par Jean-Jacques des Martels. — En Auvergne, ou les Comédiens malgré eux, par Léonce Petit (feuilleton).

N° 12. — Le tombeau de Duguesclin (extrait du *Temps*). — Fleurs d'Auvergne : Jehanne et Jeannie, hypothèse, par Jean-Jacques des Martels. — Gabriel Marc. — La statue de saint Austremoine.

N° 13. — Fleurs d'Auvergne : Jehanne et Jeannie (suite et fin).

N° 14. — Fleurs de montagne : La légende du Rez de Solle, par Jean-Jacques des Martels.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr Nivet, *président d'honneur.*
1885. — M. le Dr Pommerol.
1886. — M. Emmanuel des Essarts.
1887. — M. le pasteur Bleynie de Chateauvieux.

Conseil d'administration pour 1887.

Président : M. Bleynie de Chateauvieux.
Vice-Présidents : MM. Mège, Chotard, Lenoir.
Secrétaire général : M. Rouchon.
Secrétaires des séances : MM. Maire, Ch. Jaloustre.
Trésorier : M. Mathieu.
Archiviste : M. le Dr P. Girod.

Comité de publication pour 1887.

MM. Chotard, *président;* Maire, *secrétaire.*
Chibret, des Essarts, Colomès, Gasquet, Girod, Pommerol.

Liste des Membres.

MM. Alanore, pharmacien, à Clermont.
Albessard, avocat, à Mauriac.
Aniel, agent d'affaires, à Clermont.
Ballière, architecte, à Clermont.
Baraduc, docteur, à Montaigut-en-Combrailles.
Barrière, député du Puy-de-Dôme.
Baudonnat, ancien chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Baudry, négociant, à Clermont.
Beissac, notaire, à Rochefort.
Béal, instituteur, à Gerzat.

Digitized by Google

MM. BELLET (Antoine), ancien notaire, adjoint au maire, à Montferrand.
BERGSON, professeur au lycée de Clermont.
BERTRANDON, notaire, aux Martres-de-Veyre.
BESSON, étudiant en médecine, à Clermont.
BIDEAU, inspecteur de la marine, à Paris.
BIDET, ancien notaire à Montferrand.
BIOU, percepteur.
BLATIN (docteur A.), député.
BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX, pasteur de l'Eglise réformée, à Clermont.
BONNAUD, ancien député, maire de Saint-Pourçain.
BONNET (Michel), avoué, à Clermont.
BONNEVIE DE POGNAT (comte de), au château d'Aubiat.
BONNEVILLE, notaire, à Clermont.
BOUCHET, clerc de notaire, à Beaumont.
BOUDET (Marcellin), président du tribunal civil de Saint-Flour.
BOUILLARD, inspecteur d'assurance, à Clermont.
BOYER (François), à Volvic.
BOYER-ROCHEFOT, maire, à Murols.
BRIHAT, conducteur des ponts-et-chaussées, à Pontgibaud.
BROCARD, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat.
BURIN DES ROZIERS (H.), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.
CHABORY (Léon), conseiller général, au Mont-Dore.
CHABROL (Jean), pharmacien, à Clermont.
CHABROL (Ulysse), directeur du musée de Clermont.
CHAMBIGE, docteur, à Pont-du-Château.
CHAMPOMIER, ancien juge de paix, à Billom.
CHANSON (Maurice), à Lyon.
CHARLES fils, employé à la Société générale, à Clermont.
CHASSAIGNE, procureur de la République, à Aubusson (Creuse).
CHASSAIGNES, avocat, à Ambert.
CHASSAN, directeur de l'Etablissement thermal de Royat.
CHATENET, architecte, à Clermont.
CHAUDESSOLLES, avocat, à Clermont.
CHAUVASSAIGNES (F.), conseiller général.
CHIBRET, docteur en médecine, à Clermont.
CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont.
CLAUZELS. avocat, à Riom.
COLARDEAU (E.), professeur au lycée de Clermont.
COLOMBIER (M.), avocat, à Clermont.
COLOMÈS, juge au tribunal civil de Clermont.

Digitized by Google

MM. Combaud, attaché aux archives départementales.
Côte-Blatin, conseiller général, à Clermont.
Coustè, ancien directeur de la manufacture de tabac.
Dalbine (Antoine), greffier de la justice de paix, à Clermont.
Dalbine, architecte du département, à Clermont.
Dauzat, ancien contrôleur des contributions directes.
David, négociant, à Clermont.
Deschamps, docteur, à Paris.
Deschamps, docteur, à Riom.
De Dienne (comte), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Des Essarts (Emmanuel), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Doliveux, professeur d'histoire au lycée de Clermont.
Doniol, directeur de l'imprimerie nationale, à Paris.
Ducharne, président de la Ligue de l'enseignement, à Clermont.
Dulier, agent voyer en chef du département.
Egal, propriétaire du café de Paris, à Clermont.
Esperet, professeur, à Brives.
Eusèbio, licencié ès-sciences naturelles, à Clermont.
Faucon, agréé, à Clermont.
Faucon, Félix, collectionneur, à Clermont.
Faucon (Maurice), ancien élève de l'Ecole de Rome.
Félix, professeur au lycée de Clermont.
Fontaine (Alexis), ancien avoué, à Clermont.
Fouilhoux, juge de paix, à Clermont.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Francon, greffier de la justice de paix, à Vic-le-Comte.
Fulconis, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.
Gaillard, trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.
Gaillard (Gilbert), député.
Gasquet (A.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Gaultier de Biauzat, (Adrien), ex-ingénieur en chef des houillères du Creuzot.
Gautier (Paul), préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
Genebrier, notaire, à Echandelys.
Gibert (Gaétan), substitut du procureur de la République, à Riom.
Girard-Col, professeur d'agriculture, à Clermont.
Giraud, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Girod (docteur Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gourbeyre, docteur, à Ambert.

Digitized by Google

MM. Grange, antiquaire, à Clermont.
Hourné, commandant d'état-major, à Clermont.
Jaloustre (Cirgues), ancien chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Jaloustre (Charles), chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
Jaloustre (Élie), percepteur, à Gerzat.
Jay (Philibert), conseiller d'arrondisement, à Sayat.
Joal (docteur), à Clermont.
Julien, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Kuhn (Émile), brasseur, à Chamalières.
Labourier, avoué, à Clermont.
Lachenal, receveur particulier, à Rrioude.
Lacoche, inspecteur des contributions directes, à Versailles.
Langlais, agréé, à Clermont.
Laville, député du Puy-de-Dôme, à Montaigut-en-Combraille.
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Lenoir (Victor), président du tribunal civil de Gannat.
Lesmaris (Louis), ancien notaire, à Clermont.
Longy (A.), avocat, à Issoire.
Maire (Albert), bibliothécaire des Facultés et de l'École de médecine de Clermont.
Marc (Gabriel), homme de lettres, à Paris.
Marignier, ingénieur, à Joze.
Mathieu (J.-B.), ancien notaire, à Clermont.
Mège (Fernand), avocat, à Paris.
Mège (Francisque), à Clermont.
Michel, conseiller général, à Combronde.
Morin (docteur), à La Bourboule.
De Nevrezé, avocat, à Paris.
Nivet (docteur), à Clermont.
Ossaye, ancien négociant, à Clermont.
Parcellier (Joseph), au château de Lafont (Creuse).
Pardoux, président du groupe « les Amis de la Paix », à Clermont.
Passelaigue, pharmacien, à Paris.
Perrier, conservateur des hypothèques, à Saint-Quentin.
Pestel, ancien agent de change, à Clermont.
Pestel (Armand), propriétaire, à Clermont.
Pireyre (docteur), à Saint-Amant-Tallende.
Pironon-Conchon, banquier, à Clermont.
Plicque (docteur), à Lezoux.
Pommerol (docteur), conseiller général, à Gerzat.

Digitized by Google

MM. POMMEROL, avocat, à Paris.
PONSONNAILLE, receveur particulier, à Riom.
POUGHON, instituteur, à Gerzat.
RELLIER, avocat, à Clermont.
REYNARD (Joseph), agent-voyer d'arrondissement, à Riom.
RIANDEY, professeur au lycée de Clermont.
RIBOU-COLLAY, libraire-éditeur, à Clermont.
RICHARD, notaire, à Clermont.
RICHARD, licencié ès-sciences naturelles, à Paris.
ROUGIER, greffier en chef au tribunal de Clermont.
ROUCHON (G.), archiviste du département, Clermont.
ROUCHON (Louis), architecte, à Paris.
SAURET, ancien juge, à Issoire.
TEILHARD (Em.), propriétaire, à Clermont.
TEISSET (Louis), négociant, à Clermont.
TORRILHON (Gabriel), à Chamalières.
TREILLE-BARGE, à Thiers.
TRÉVIS, entrepreneur, à Clermont.
THIBAUT (Dr), à Saint-Nectaire.
VALENTIN, avocat, maire de Marcenac.
VAZEILLLES, avoué, a Clermont.
VENTRE, avoué, à Riom.
VERNIÈRE (Antoine), avocat, à Brioude.
VERRU, direteur de l'imprimerie Mont-Louis,
VIGNANCOURT, avocat, à Clermont.
VIMONT (E.), bibliothécaire de la ville de Clermont.
VOLUISANT, maire, à Blanzat.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ALBERT MAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

Aigueperse (Tableau d'Andréa Mantegna dans l'église d') 237
Allais (G.) 78
ALLARY. — Allocution prononcée à la suite de la conférence de M. Luguet. 76
Andrieu (M.-M.) 80

ARCHÉOLOGIE. — Découverte archéologique à Pont-du-Château, 70. — Découverte à Clermont, 79. — Céramique arverno-romaine, 233. — Découverte aux Mazières, 403. — Découverte aux Prudières, 404. — Lanterne des morts à Cebazat, 313. — Langerie-Basse et les découvertes de E. Massenat, 297. — Edicule à Mercure sur le plateau de Theurot, 400. — Le culte de Taranis, 320. — Enseigne de pèlerinage de Notre-Dame du Marthuret de Riom et méreau, 470.

Archon-Despérouse (Prix) 468
Austremoine (Saint) 396
Aycelin de Montaigut-Listenois 348

Bagnol (l'abbé) 475
Barbat du Clozel d'Arnery 1
Baronnie (la) de La Tour-d'Auvergne 35, 175, 364, 420
Barrande (Joachim) 480
Barret (Eugène) 480

BEAUX-ARTS. — Tableau d'Andréa Mantegna dans l'église d'Aigueperse, 237. — Le supplice de Jean Brugière, statue de M. Fulconis, 397. — L'art et les artistes en Auvergne, 120. — Gourgouillon, 305. — L'Auvergne au Salon de 1887, 204. — Statue de saint Austremoine, par Mombur, 396.

Digitized by Google

Bellaigue de Bughas. — Note sur la maison de Pascal (Analyse 301
Bellaigue de Bughas (A.)..... 164
Bernières (Jean de). — Les revenus de La Fayette et la Révolution.... 462
Bertrand (Dr P.)..... 476
Bernois (l'abbé)..... 481
Bibliographie..... 81, 160, 233, 307, 407, 478
Bibliographie des Sociétés savantes de la France..... 404
Bibliothèque de Clermont-Ferrand..... 350
Biélawski (J.-B.-M.). — Histoire de la Comté d'Auvergne..... 234
Id. — Promenades d'un touriste auvergnat..... 398

Biographie. — L'abbé Bagnol, 475. — Dr P. Bertrand, 476. — Bourget, 405. — Dominique Branche, 476. — Lucien Chatain, 231. — Vernière, 257. — Antoine Dauvergne, 225. — Andrieu, 80.

Bouquet de la Grye. — Paris, port de mer..... 236
Bouquet de la Grye..... 315
Bourgade (Emmanuel de)..... 468
Bourget (Paul)..... 312
Bourget (J.)..... 405
Bousquet (Dr)..... 79
Boutet (J.-F.)..... 399
Boyer (Dom Jacques)..... 81
Branche (Dominique)..... 476
Brouardel et Chantemesse..... 407
Brugière (Jean). — Le supplice de..... en 1533, statue exécutée par M. Fulconis..... 397
Burin des Roziers (H.). — La baronnie de La Tour-d'Auvergne. — Histoire de la baronnie..... 35, 175
Id. — La baronnie de La Tour-d'Auvergne. — Histoire des barons. 364, 429
Buysson (H. du)..... 309

Catalogue du musée de Moulins..... 156
Cebazat (Lanterne des morts à)..... 313
Champeix (J. de)..... 397
Champomier (J.). — La famille Aycelin de Montaigut-Listenois (Note historique)..... 338
Chanson (Maurice). — Deux châteaux royaux en Auvergne au temps des Valois..... 247
Chanson (Maurice)..... 407

Digitized by Google

CHARMES (Xav.). — Le Comité des travaux historiques et scientifiques. 161
Charmes (Gabriel).. 236, 480
Chatain (Lucien).. 231
Chauvet (C.).. 407
CHIBRET et AUGIÉRAS (Dr). — De l'influence des pluies sur la marche de l'épidémie de fièvre typhoïde de Clermont-Ferrand (1886).. 198
CHOTARD (H.). Le pape Pie VII à Savone.. 236
Chotard.. 79, 398
CHRONIQUE ET MÉLANGES.. 72, 151, 225, 300, 396, 462
Corréard (F.).. 408

Delachenal.. 464
DELARBRE. — Lettre à la Municipalité de Clermont.. 141
Delaville le Roux.. 398
Desaix (comtesse).. 465
Diana (Bulletin de la).. 400
Dicton gastronomique à Brioude.. 399
DOCUMENTS. — Lettre de M. Delarbre, directeur du Jardin botanique, à la Municipalité de Clermont.. 141
Domat.. 399
Dosson (S.).. 398
DUCLAUX. — Annales de l'Institut Pasteur.. 164
Duclaux.. 305

Encyclopédie (la Grande).. 306, 398
ESSARTS (Emmanuel des). — Pallas Athéné, poème.. 165
ID. — La France à Corneille, stances héroïques.. 236
ID. — Etude sur Mlle Louise Bertin.. 164
ID. — Etude sur la Bourgeoisie française de M. Bardoux.. 164
ID. — Portraits de maître.. 474
Essarts (Emm. des).. 79
ENTREMONT (Gd.). — Pseudonyme.. 305

Farges (Louis).. 306, 398
FAUCON (Maurice). — La librairie des Papes d'Avignon (t. 2e). Compte-rendu.. 152
ID. — Les registres de Boniface VIII.. 164
ID. — Note sur la détention de Rienzi à Avignon.. 164
Faucon (Maurice).. 305
FÉRON (Maurice). — Mirages et déceptions.. 300
FEDÉRÉ (un) du 10 août.. 1

Digitized by Google

Fouriaux (Dr)..... 79
Francin. — Emprisonnement subi à Clermont..... 229
Fredet (Dr). — La rage. Deux jours chez M. Pasteur..... 163
Fulconis..... 397

Gasquet. — Le Royaume lombard. Les relations avec l'Empire grec et avec les Francs..... 79
Id. — L'Empire grec et les Barbares. Compte-rendu..... 301
Gaudin (Félix)..... 480
Gautrez (Dr..... 79
Gerbert [d'Aurillac] (Ecriture de)..... 398
Gibert (Gaston). — L'art et les artistes en Auvergne..... 120
Girod (Dr P.) — Causerie sur Laugerie-Basse et les découvertes de M. E. Massenat..... 297
Id. — Les manipulations de botanique..... 79
Id. — Compte-rendu de : Traité de pharmacie, par M. R. Huguet..... 474
Girod (Dr P.)..... 79
Gomot (H.)..... 407
Gonnard (F.)..... 399, 407
Gourgouillon..... 305
Grasset (Dr Ed.)..... 481
Guillemot (A.). — Documents inédits sur Vollore..... 160

Havet (E.)..... 408
Havet (Julien)..... 398

Histoire. — Note sur la famille des Aycelin de Montaigut-Listenois, 348. — Barbat du Clauzel d'Arnery, 1. — La baronnie de La Tour-d'Auvergne, 35, 175, 364, 427. — Note sur la maison de Pascal, 301. — Les revenus de la Fayette et la Révolution, 462. — Histoire de la comté d'Auvergne, 234. — Promenade d'un touriste auvergnat, 398. — Deux châteaux royaux en Auvergne au temps des Valois, 247. — Le Comité des travaux historiques et scientifiques, 161. — Lettre à la municipalité de Clermont, 141. — Comtesse Desaix, 465. — La librairie des Papes d'Avignon, 152. — Les registres de Boniface VIII, 164. — Note sur la détention de Rienzi à Avignon, 164. — Un fédéré du 10 août, 1. — Le royaume Lombard. Les relations avec l'empiree grec et avec les Francs, 79. — Ecriture de Gerbert d'Aurillac, 398. — Documents inédits sur Vollore, 160. — Le château de la Malerée et la Lanterne des morts, à Cebazat, 313. — Un précepteur auvergnat de l'abbé de Rancé, 95. — Jean de Reilhac, 236. —

Digitized by Google

Lettre de François, évêque de la Moselle, 229. — Lettres de Louis XI, 468, — Conférence sur B. Pascal, 72. Marguerite de Valois, 247.— Deux lettres de Massillon, 409.

Hospital (Dr). — Rage et folie..... 164
Huguet (M.-R.). — Traité de pharmacie théorique et pratique..... 474

Ideville (Henri d'). — Les petits côtés de l'histoire. Notes et documents inédits (1870-1886)..... 164
Ideville (H. d')..... 407
Imbert-Gourbeyre (Dr)..... 407

Jaloustre (Elie). — Le château de la Malerée et la lanterne des Morts, à Cebazat..... 313
Id. — Un précepteur auvergnat de l'abbé de Rancé..... 95
Jean de Reilhac..... 236
Jehan, duc de Berry..... 247
Joal (Dr)..... 407
Jouberton..... 79
Julien (A.). — Brèches volcaniques et moraines dans la France centrale (Compte-rendu)..... 302

La Tour d'Auvergne (Baronnie de). — Histoire de la baronnie. 35, 175, 364
La Fayette..... 462
Lavoisier..... 153, 305
Lecoq (Henri). — Phénomènes météorologiques, auréoles et colonnes de lumières..... 164
Lefebvre. Laboulaye..... 463
Lemaitre (Jules). — Paul Bourget..... 152
Lettre de Francin, évêque de la Moselle, emprisonné à Clermont, adressée à Grégoire, évêque de Blois..... 229
Lettres de Louis XI..... 468
Lettres de Massillon..... 409
Loubers (M), avocat général..... 399
Louis XI (Lettres de)..... 468
Luguet (H.). — Conférence faite sur Blaise Pascal au Musée de Riom, le 4 décembre 1886..... 72

Maire (Albert).— Comptes-rendus de : Catalogue du Musée départemental de Moulins, publié par la Société d'Emulation de l'Allier, 156 ; — Brèches volcaniques et moraines dans la France centrale, par

Digitized by Google

M. Julien, 302 ; — Contes du pays d'Auvergne ; Liaudette, par Gabriel Marc, 478 ; — Etude de céramique arverno-romaine, par le Dr A.-E. Plicque, 233 ; — Histoire de la comté d'Auvergne, par J.-B.-M. Biélawski, 234 ; — Note sur la maison de Pascal, par Bellaigue de Bughas, 301 ; — Le Comité des travaux historiques et scientifiques. 461 ; — Les Mazières, 403.

MAIRE (E). — Compte-rendu de : Dzinn. Contes plus ou moins gais.... 234
ID. — Compte-rendu de : Mont-Oriol, par Guy de Maupassant..... 235
Malerée (Château de)..... 313
Mantegna (Andrea)..... 237
MARC (Gabriel). — L'Auvergne au Salon de 1887..... 204
Marc (Gabriel)..... 396, 408
Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre..... 247
Marmontel..... 398
Massenat (E.). (Collection)..... 297
Massillon..... 409
MAUPASSANT (Guy de). — Mont-Oriol..... 235
MÈGE (Fr.). — Un fédéré du 10 août : Barbat du Clozel d'Arnery (suite et fin)..... 1
ID. — La mort de Lavoisier et des fermiers généraux..... 153
ID. — Les troubadours, poètes et écrivains de langue d'Auvergne. (Notes et extraits.)..... 416
ID. — La comtesse Desaix..... 465
ID. — Biographies de : G. Vernière, 157 ; — Dauvergne (Ant.), 225 ; — L'abbé Bagnol, 475 ; — Dominique Branche, 476 ; — Le Dr P. Bertrand, 476.
Mercure. — Edicule à Mercure sur le plateau de Theurot..... 400
MOMBUR (Statue de saint Austremoine, par)..... 396
Morin (Dr F.)..... 480

NÉCROLOGIE..... 80, 157, 231, 405, 475
NOLHAC (Pierre de). — Un vieux cratère (poésie)..... 472
ID. — Analyse de l'ouvrage de M. Max Rooses. Correspondance de Christophe Plantin, t. II..... 151
ID. — Un manuscrit de Pétrarque..... 467
Nolhac (P. de)..... 305, 398, 472
Nevrezé (de)..... 231

PALUSTRE (Léon). — Mélange d'art et de curiosité..... 79
Pallas Athéné. Poème par M. Emmanuel des Essarts..... 165
Paris-Auvergne, journal des « Auvergnats de Paris » et des départements du Centre..... 396, 481

Digitized by Google

Pascal (Blaise)..... 72
Pellet..... 399
Pétrarque (Manuscrit de)..... 467
Plantin (Christophe). — Correspondance..... 151
Plicque (Dr A.-E.). Etude de céramique arverno-romaine..... 233
Plumandon..... 305
Pommerol (Dr F.). — Le culte de Taranis dans les traditions populaires de l'Auvergne..... 320
Poètes de langue d'Auvergne..... 416
Procès-verbaux des séances..... 70, 147, 223, 297, 396, 461
Puispelu. — Acala, en auvergnat..... 152

Rames..... 399
Reilhac (Jean de)..... 307
Revenus (les) de La Fayette et la Révolution..... 462
Revue bleue..... 462, 493
Ribeyre (Félix). — Châtelguyon illustré..... 164
Ribeyre Félix et A. Barry. — Royat illustré..... 164
Rouchon (G.). — Deux lettres de Massillon..... 409
Id. — Comptes-rendus de : Jean de Reilhac, secrétaire, maître des Comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, 307 ; — Guillemot (A.) : Documents inédits sur Vollore, 160 ; — M. Féron : Mirages et déceptions, 300 ; — Liste des manuscrits en langue vulgaire conservés aux Archives et dans les bibliothèques du département, 401.
Rudains Leo (L. André). — Dzinn. Contes plus ou moins gais..... 234

Sauret (Cl.). — Notice sur Paul Ardier..... 475
Scheurer..... 79
Schuré (C.)..... 312

Société d'Emulation. — Procès-verbaux. 70, 147, 223, 297, 396. — Compte de gestion du trésorier pour 1886. 148. — Rapport de la Commission des comptes sur l'exercice 1886. 149.

Tailhand (A.)..... 464
Taranis (le culte de)..... 320
Tardieu (Ambroise)..... 311, 408
Thomas (Ant.)..... 306
Thomas de la Marche..... 247
Trésor de Trèves..... 79

Digitized by Google

Troubadours d'Auvergne..... 416
Truchot (Charles)..... 305

Vaesen (J.) et Chabavay (Et.). — Lettres de Louis XI..... 468
Valois (Châteaux royaux en Auvergne au temps des)..... 247
Valois (Marguerite de)..... 247
Vannaire (V.). — Enseigne de pèlerinage de Notre-Dame-du-Marthuret de Riom et méreau de la même ville..... 470
Velain (Charles)..... 305
Vernière (Antoine). — Les officiers des Elections du Limousin et de la Marche..... 164
Id. — Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin..... 81
Vimont (Ed.). — Le martyre de saint Sébastien : Tableau d'Andréa Mantagna dans l'église d'Aigueperse..... 237
Id. — Guide du lecteur à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand..... 350
Id. — Lucien Chatain..... 231

Wit (P. de). — Journée des brigands en Limousin (Compte-rendu).... 304
Id. — La victoire des Auvergnats sur les aristocrates..... 304

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 4037

Digitized by Google